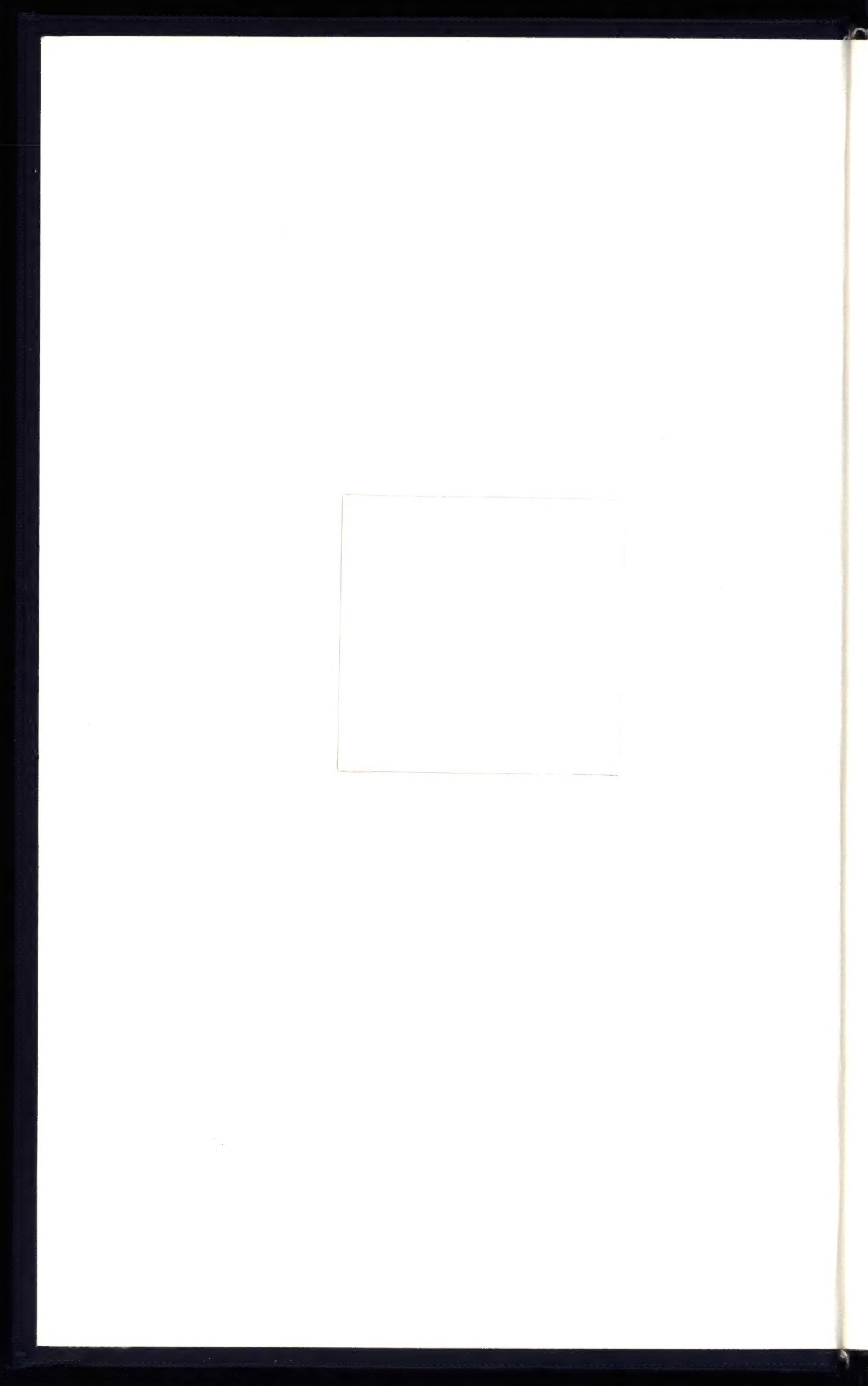




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

N°s 1 et 2 — Janvier-Juin 1907



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOMMAIRE

*Il est rappelé que les séances des comités de la Société historique du VI*e *arrondissement ont lieu tous les vendredis, à 9 heures du soir, mairie du VI*e *arrondissement.*

Le comité	*A*	*se réunit*	*le premier vendredi*	*du mois.*
id.	*B*	*id.*	*le second*	*id.*
id.	*C*	*id.*	*le troisième*	*id.*
id.	*D*	*id.*	*le quatrième*	*id.*

Ces séances sont ouvertes à tous les membres de la Société historique, qu'ils soient inscrits ou non à l'un de ces comités.

AVIS. — Il reste encore quelques exemplaires en bronze de la médaille gravée par M. Henry Nocq pour la Société historique du VI*e *arrondissement. — Prix : 6 francs.

NOTULES

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Samedi, 9 mars 1907. — M. Augé de Lassus signale que l'ancien hôtel de style Louis XV, sis rue Monsieur-le-Prince, n[os] 53 et 55, va être exproprié, en vue des agrandissements du lycée Saint-Louis.

Appuyé par M. Ch. Normand, il demande que ce beau logis soit conservé et utilisé par les services du lycée; il demande aussi que des photographies soient prises de ses parties intéressantes.

Samedi, 20 avril. — Rapport de notre président, M. Félix Herbet sur une communication de M. Yves Barré sur la rue Garancière et ses abords.

Au sujet de l'inscription rue *Garanciers,* M. Herbet constate que cette inscription ne remonte qu'à 1729 et n'a, par conséquent, aucun intérêt étymologique. La rue doit son nom à l'hôtel Garance, Garancée, Garancière, qui datait du xv[e] siècle et non à la présence des teinturiers « garanciers », comme le suppose M. Barré.

Rapport de M. Lambeau sur un ouvrage de M. F. Mazerolle consacré à la Monnaie.

Rapport de M. Sellier sur les fouilles faites rue Mazet (ancienne rue Contrescarpe-Dauphine) sur l'emplacement de l'hôtellerie du Cheval-Blanc.

Rapport de M. Tesson sur la visite faite par la première sous-commission, rue Monsieur-le-Prince, 53 et 55.

Ch. S.

ERRATA

ANNÉE 1905.

P. 112, l. 11, *au lieu de* 29 octobre 1624, *lire* 29 octobre 1654.

ANNÉE 1907.

P. 37, l. 14, *au lieu de* auccès, *lire* succès.

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE

ILLUSTRATIONS

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1907

Président : M. Félix Herbet.

Vice-Présidents : M. l'abbé de la Guibourgère, M. Alexandre Bruel.

Secrétaire général : M. Charles Saunier.

Secrétaire adjoint : M. Henry Nocq.

Bibliothécaire archiviste : M. Léo Mouton.

Conservateur : M. Alfred Caussinus.

Trésorier : M. Auguste Vaillant.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon Dorez.
F. Hoffbauer.
A. Hustin.
Paul Marais.
Monval.
Félix Régamey.

MM. Fromageot.
Antoine Soudée.
P. L. Sudre.
Théo de Bellefonds.
A. G. Thureau.
Eugène Toulouze.

BUREAUX DES COMITÉS

AU 1er MAI 1907

Comité A. *Président* : M. Demombynes; *Vice-Président* M. Numa Raflin; *Secrétaire* : M. G. de Nouvion.

Comité B. *Président* : M. Paul Fromageot; *Vice-Président* : M. Soudée; *Secrétaire* : M. Le Cholleux.

Comité C. *Président honoraire* : M. Alexandre de Haye; *Président* : M. Vuaflart; *Vice-Président* : M. Laschett; *Secrétaire* : M. Bonnet.

Comité D. *Président honoraire* : M. Éd. Rouveyre; *Président* : M. Henri Masson; *Vice-Président* : M. Léo Mouton; *Secrétaire* : M. Dujardin.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de la mairie du VI[e] arrondissement, rue Bonaparte, 78.

CLACQUESIN (Paul-Victor), *industriel*, rue du Dragon, 3.

COURCEL (Valentin de), *propriétaire*, rue de Vaugirard, 20.

DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour*, rue Jacob, 28.

DUJARDIN (Georges), *administrateur du Bureau de bienfaisance du VI[e] arrondissement*, rue Stanislas, 6.

DUJARDIN (Victor), *commissionnaire en marchandises*, rue du Faub. Poissonnière, 115.

FLAMMARION (Ernest), *libraire-éditeur*, rue Racine, 26.

HERBET (Félix), *maire du VI[e] arrondissement*, boul. St-Germain, 127.

HETZEL (Jules), *libraire-éditeur*, rue Jacob, 18.

LAHURE (Alexis-Étienne), *éditeur*, rue de Fleurus, 9.

MÉRITAN (abbé), *curé de St-Sulpice*, décédé.

VAILLANT (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Rotrou, 4.

VINCK DE DEUX-ORP (baron de), *ministre plénipotentiaire*, rue de la Ville-l'Évêque, 25.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

MM.

ALPY (Henri), *conseiller municipal*, rue Bonaparte, 68.

ANCELET (Gabriel-Paul), *docteur en médecine*, r. de Rennes, 104.

ARTOIS DE BOURNONVILLE (d'), *conservateur à la Bibliothèque Mazarine*, quai Conti, 23 (1).

BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Émile), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Georges), *libraire-éditeur*, rue St-Guillaume, 33.

BALUZE (Émile), *administrateur du Bureau de Bienfaisance*, rue du Regard, 20.

(1) Présenté par MM. Paul Marais et Herbet.

BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du VI[e] arrondissement*, rue de Rennes, 64.

BECK (Théodore), *directeur de l'École Alsacienne*, rue N.-D.-des-Champs, 109.

BELIN (Henri), *éditeur*, rue de Vaugirard, 52.

BELLANGER (François-Louis), *généalogiste*, rue du Cherche-Midi, 18.

BENOIST (Charles), *député*, *professeur à l'école des Sciences politiques*, rue de Tournon, 12.

BERNARDEAU, *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 4.

BERNARDEAU (Albert), *négociant*, rue de Bourgogne, 325, à Orléans (Loiret).

BERTHELOT (André), *ancien député*, avenue de la Grande-Armée, 15.

BETHMANN (Baron Hugo de), rue Pauquet, 31.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, rue de Sévigné, 23.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT, Palais du Luxembourg.

BILLECOCQ (abbé Gabriel), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

BIOCHE (Alphonse-Charles-Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 53.

BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du VI[e] arrondissement*, rue St-Sulpice, 18.

BOMIER (Georges), *inspecteur de l'École des Beaux-Arts*, quai Malaquais, 15 (1).

BONNET (Alphonse), *attaché au Ministère de l'Instruction Publique*, rue Bonaparte, 78.

BONNET (Henri), *secrétaire-trésorier du Bureau de bienfaisance*, rue Bonaparte, 78.

BORDIÉR (Charles), *avocat à la Cour*, boul. St-Germain, 174.

BOUCHER (Jean-Albert), *bibliothécaire de l'Ordre des avocats*, rue Monsieur-le-Prince, 28.

BOUDREAUX (Louis), *clicheur*, rue Hautefeuille, 8.

BOULANGER (Victor), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue Le Verrier, 14.

BOULLOCHE (Paul), *substitut du procureur général*, rue Bonaparte, 5.

BOURNON (Fernand), *rédacteur au « Journal des Débats »*, rue Antoine-Roucher, 12.

(1) Présenté par MM. Masson et Saunier.

BOURRELIER (Henri-Jules), *ancien Adjoint au maire du VI[e] arrondissement, libraire-éditeur*, rue d'Assas, 56.
BOUSSARD (Henri), *chef des services de l'imprimerie Jousset*, rue Furstemberg, 8.
BOUTET (Henri), *peintre-graveur*, avenue de Châtillon, 24.
BOUVRAIN (Victor), *architecte*, rue de Vaugirard, 25.
BRETON (Constant), *architecte*, rue du Dragon, 20.
BRUEL (Louis-Alexandre), *chef de section aux Archives Nationales*, rue du Luxembourg, 30.
CABUZEL (Auguste-Hector), *professeur de dessin de la Ville de Paris*, rue de Vaugirard, 64.
CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre*, rue de Vaugirard, 114.
CARPENTIER (Charles), *banquier*, avenue de l'Observatoire, 11.
CARPENTIER (Jules), *ingénieur*, rue du Luxembourg, 34.
CARPEZAT (Eugène-Louis), *peintre en décors*, boul. Montparnasse, 15.
CAUSSINUS (Alfred), *statuaire*, rue des Sts-Pères, 35 *quater*.
CAZALS (A.-F.), *dessinateur*, rue de Chevreuse, 5 (1).
CHAMEROT (Georges), *imprimeur*, rue Furstemberg, 4.
CHAMPION, *libraire-éditeur*, quai Malaquais, 5.
CHAPOY, *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 33.
CHARAVAY (Noël), rue Furstemberg, 3.
CHARRIER-MARSAINES, *inspecteur d'assurances*, boulevard Raspail, 129.
CHASTEL (Eugène), *architecte*, rue de Bagneux, 3.
CHATEL, *ancien archiviste du Calvados*, rue Vavin, 5.
CHRISTIAEN (Jean), rue Dauphine, 34.
CIM (Albert), *bibliothécaire de l'Administration des Postes*, rue de Vaugirard, 98.
COLLIÈRE, *chef des travaux de la fabrication des Monnaies*, quai Conti, 11.
COQUELET (Georges), *chef des travaux graphiques à l'École supérieure des Mines*, boul. St-Michel, 77 (2).
CORNIL (Georges), *entrepreneur de travaux publics*, avenue de l'Observatoire, 5.
COURBOIN (François), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, boul. Raspail, 236.
CUEILLE (J.), *photograveur*, rue de Seine, 34.
DABOT (Henri-Dieudonné), *docteur en droit*, rue de Médicis, 11.

(1) Présenté par MM. Herbet et Saunier.
(2) Présenté par MM. Masson et Herbet.

DALLY (Philippe), *docteur médecin*, rue des Pyrénées, 340 (1).
DAUMET (Georges), *archiviste paléographe*, rue du Luxembourg, 28.
DAUMET (Pierre), *architecte*, rue du Luxembourg, 28.
DEFERT (Henry), *ancien maire du VIe arrondissement*, rue Madame, 41.
DELBET (J.), *médecin du Ministère de la Justice*, rue des Beaux-Arts, 5.
DELTEIL (Loys), *graveur expert*, rue des Beaux-Arts, 2.
DEPOIN (Louis), *Président de l'Union sténographique de France*, boul. St-Germain, 150.
DESCHAMPS (Gaston), *publiciste*, rue Cassette, 15 (1).
DEVILLE (Alphonse), *conseiller municipal*, rue du Regard, 12.
DIDOT (Firmin-) et Cie, *éditeurs*, rue Jacob, 56.
DOLLOT (René), *élève de l'École des sciences politiques*, boulevard St-Germain, 136.
DORBON, aîné, *libraire*, quai des Grands-Augustins, 53ter (2).
DOREZ (Léon), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, r. Littré, 10.
DUCHIER (Charles-Paul), *étudiant en droit*, rue du Vieux-Colombier, 13.
DUCOURTIOUX, *photograveur*, rue du Cherche-Midi, 41.
DUJARDIN (Léon), *héliograveur*, rue Vavin, 28.
DUMAS-VORZET, *graveur-géographe*, rue Montfaucon, 5.
DUREAU (André), *licencié ès lettres*, rue de Vaugirard, 41.
DUREL (Adolphe), *libraire expert*, rue de l'Ancienne-Comédie, 21.
DUROCHER (Léon), rue du Dragon, 15.
DUVAL-ARNOULD (Léon), *conseiller municipal*, rue de Rennes, 95.
ENLART (Camille), *directeur du Musée de sculpture comparée*, rue du Cherche-Midi, 14 (2).
EPRY (Charles-Fernand), *homme de lettres*, boul. Raspail, 238.
FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat*, à Montmorency (S.-et-O.).
FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour*, rue Desbordes-Valmore, 23.
FLORANGE, *expert en numismatique*, rue de la Banque, 17.
FOULARD (Charles), *libraire*, quai Malaquais, 7.
FOURDRIGNIER, *archéologue*, rue du Cherche-Midi, 119.
FROMAGEOT (Henri), rue de Villersexel, 1.

(1) Présenté par MM. Saunier et Herbet.
(2) Présenté par MM. Herbet et Saunier.

FROMAGEOT (Paul), *avocat à la Cour*, rue de l'Université, 11.
GABALDA (Eugène-Frédéric), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.
GAIFFE (Georges-Eugène), *fabricant d'instruments de précision*, rue Saint-André-des-Arts, 40.
GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 66.
GAUDIN (Félix), *peintre-verrier*, rue de la Grande-Chaumière, 6.
GERBAUX (Fernand), *archiviste aux Archives Nationales*, rue Monsieur-le-Prince, 20.
GIRARD (Bernard-Antoine), *pharmacien*, rue de Condé, 22.
GUADET (Hyacinthe-Azaïs), *administrateur du bureau de Bienfaisance*, rue Garancière, 10.
GUIBOURGÈRE (abbé de la), *ancien curé de St-Germain des Prés, chanoine honoraire de Notre-Dame*, rue Chanoinesse, 10.
GUINOCHET (D^{r}), *pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.
HABERT (Georges), *typographe*, rue des Grands-Augustins, 16.
HALLÉ (J.), *docteur en médecine*, rue du Bac, 100.
HAMEL (Augustin-Charles), *professeur agrégé de l'Université*, boul. Raspail, 133.
HAMEL (Charles), *avocat à la Cour, Président du Conseil d'Administration des Pompes Funèbres*, rue de Tournon, 29.
HARO, *peintre expert*, rue Bonaparte, 20.
HATON DE LA GOUPILLIÈRE (Julien-Napoléon), *inspecteur général des Mines*, rue de Vaugirard, 56.
HAYE (Alexandre de), *publiciste*, rue de Rennes, 104.
HÉROUARD (Edgard-Joseph-Émile), *docteur ès sciences*, rue de l'Éperon, 9.
HOFFBAUER (F.), *artiste peintre*, boul. Montparnasse, 40.
HUET (Paul), *ingénieur*, rue de l'Université, 8.
HUSTIN, *secrétaire général de la Questure du Sénat*, au Palais du Sénat.
HUVÉ (Édouard), *maître fondeur*, boul. Montparnasse, 135 *bis*.
JOUIN (Henry), *ancien secrétaire de l'école des Beaux-Arts*, rue Garancière, 6.
JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 167.
LADAN-BOCKAIRY (Jules), avenue du Trocadéro, 46 (1).
LAFFITTE (Jean-Paul), *publiciste*, rue Jacob, 18.
LAFFON (Gabriel), *procureur général*, Montpellier (Hérault).
LASCHETT, *facteur de pianos*, rue Bonaparte, 49.

(1) Présenté par MM. Pardinel et Paul Fromageot.

LA TOUR DE VILLARD (marquis de), *homme de lettres*, rue de Rennes, 75.

LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie*, rue Visconti, 11.

LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans*, rue Madame, 29.

LAUTH (Charles), *administrateur honoraire de la Manufacture de Sèvres*, rue d'Assas, 36.

LAVALLÉE (Pierre), *conservateur des collections à l'École des Beaux-Arts*, rue Vézelay, 10 (1).

LAZARD (Lucien), *archiviste-adjoint aux Archives de la Seine*, rue Rochechouart, 49. — *Membre correspondant.*

LECHEVALIER (Émile), *libraire*, rue de Savoie, 16.

LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte*, rue de Rennes, 104.

LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue septentrionale*, rue de Vaugirard, 39.

LECOFFRE (Victor-Adrien), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.

LE COIN (Dr André-Louis-Albert), *docteur en médecine*, rue Guénégaud, 15.

LECOMTE, *avocat à la Cour*, rue Le Verrier, 14.

LEHEC (Gustave), *libraire*, rue St-André-des-Arts, 37.

LELONG, *archiviste paléographe*, rue Monge, 59.

LEMAITRE, *compositeur de musique*, avenue d'Orléans, 7 (2).

LEMASLE (Victor), *libraire*, quai Malaquais, 3.

LE SENNE (Eugène), *bibliophile*, boul. Haussmann, 73.

LESUEUR (Louis), *architecte*, rue du Vieux-Colombier, 23.

LETOURNEAU (Abbé), *curé de Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

LEVÉ (Pierre), *imprimeur*, rue Cassette, 17.

LIGNEUL (Charles-Ernest), *avocat à la Cour*, boul. Raspail, 152.

LOYER (Ambroise), *antiquaire*, boul. Saint-Germain, 147.

LUCHAIRE (Achille), *membre de l'Institut*, rue du Luxembourg, 30.

MAGNIN (Jules), *libraire-éditeur*, rue Honoré-Chevalier, 7.

MAILLARD DE BROYS, *publiciste*, rue du Cherche-Midi, 41.

MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la Biblioth. Mazarine*, quai Conti, 23.

MARCOU (Frantz), *inspecteur général des Monuments historiques*, rue Bonaparte, 29.

MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes*, boul. Haussmann, 81.

(1) Présenté par MM. Masson et Saunier.
(2) Présenté par MM. Voisin et Herbet.

MARIN (Paul), *membre de la Société des gens de lettres*, rue de la Chaussée d'Antin, 68.

MARIUS-MICHEL, *relieur*, rue Nicole, 12.

MASSON (Henri), *bibliothécaire-archiviste*, rue du Cherche-Midi, 4ter.

MAUGERET (Alexandre), *vice-président de la Société de botanique de France*, rue du Cherche-Midi, 102.

MENJAUD (Casimir), *secrétaire chef des bureaux honoraire de la mairie du VIe arrondissement*, rue Garancière, 4.

MÉNORVAL (Eugène de), *artiste peintre*, rue Lhomond, 68.

MERLE (Albert), *trésorier de la fabrique de St-Germain-des-Prés*, rue du Four, 51.

MERLIN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Seine, 6.

MESSIMY (Adolphe), *député de la Seine*, rue Gassendi, 34.

MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, boul. Saint-Germain, 205.

MONPROFIT (Alfred-Louis), *homme de lettres*, rue de Verneuil, 7.

MONVAL (Georges), *archiviste de la Comédie-Française*, rue Crébillon, 8.

MOREAU (Georges), *ancien directeur de la « Revue Universelle »*, rue de Cicé, 4.

MOTET (abbé), *vicaire à Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

MOUTON (Léo), *bibliothécaire à la Bibliothèque nationale*, rue Jacob, 23.

NOCQ (Henry), *artiste sculpteur*, quai Bourbon, 29.

NOIRMONT (Jacques, baron de), rue Pierre-Charron, 66.

NOIROT, *directeur des magasins Dufayel*, boul. Barbès, 15.

NOURRIT, *de la maison Plon-Nourrit*, rue Garancière, 10.

NOUVION (Georges de), *homme de lettres*, boul. de la Tour-Maubourg, 72.

OLLENDON (Édouard d'), *inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine*, rue de l'Odéon, 11.

OSSIAN-BONNET (Gaston), boul. Montparnasse, 9 (1).

PARDINEL (Charles), rue Bonaparte, 5.

PAVY (Constant), *maire adjoint du VIe arrondissement*, rue du Cherche-Midi, 18.

PEISSON (Dr Ernest), *docteur en médecine*, rue Saint-Sulpice, 28.

PELLÉ (Paul), rue Notre-Dame-des-Champs, 117.

(1) Présenté par MM. Herbet et Saunier.

PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue Garancière, 7.
PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des comptes,* rue d'Assas, 70.
PICARD (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 82.
PILASTRE, *avoué honoraire*, rue de l'Abbaye, 13.
POETE (Marcel), *inspecteur des travaux historiques, conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris*, rue Honoré Chevalier, 4 (1).
POTEAU (Victor-Bernard), *ancien négociant*, à Sommereux, par Grandvilliers (Oise).
POTIN (Émile), *secrétaire de la Société Historique Auteuil-Passy*, rue Chardon-Lagache, 30. — Membre correspondant.
POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), *manufacturier*, r. Cassette, 3.
PRACHE (Laurent), *député*, boul. Saint-Germain, 149.
PRIEUR (Dr Albert), *docteur en médecine*, place des Vosges, 1.
PRUNIÈRES (Gaston), boul. Saint-Germain, 226.
RACHOU (Louis), *avocat à la Cour,* rue du Cherche-Midi, 23.
RAFLIN (Numa), *enquêteur de l'Office du Travail,* rue Buffon, 67.
RAPILLY (Georges), *libraire*, quai Malaquais, 9 (2).
REVELLAT (Gustave-Émile), *ingénieur civil*, quai des Grands-Augustins, 25.
RHONÉ (Arthur), rue du Pré-aux-Clercs, 10.
RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour,* rue de Lille, 43.
RIBADEAU-DUMAS (Paul), rue de Rennes, 45.
ROBIQUET (Paul-Henri), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue de Rennes, 80.
ROGER (Marc-Ambroise-Paul), *chirurgien-dentiste*, boul. Montparnasse, 125.
ROLLAND (Henri), *architecte,* rue des Beaux-Arts, 2.
ROUS (Joseph), *architecte*, place Saint-Sulpice, 1.
ROUSSEL (Félix), *conseiller municipal du quartier de la Monnaie,* boul. St-André, 4.
ROUSSEL, *pharmacien de 1re classe,* rue de Grenelle, 71.
ROUSSET (Jules), *libraire-éditeur*, rue Casimir-Delavigne, 1.
ROUVEYRE (Édouard), *ancien éditeur,* rue de la Tour, 104.
ROY, *ancien éditeur,* boul. Saint-Germain, 220.
RUPRICH-ROBERT (Gabriel), *architecte du gouvernement,* rue Vavin, 8.

(1) Présenté par MM. Nocq et Herbet.
(2) Présenté par MM. Masson et Saunier.

SALLÉ (Adrien), rue Dupuytren, 7.
SAUNIER (Charles), *homme de lettres*, rue de l'Abbé-Grégoire, 27.
SCHURR (Alexandre), *publiciste*, rue de Sèvres, 45.
SCORDEL (Édouard-Louis), *rentier*, boul. Saint-Germain, 171.
SEMICHON (Charles-François), *inspecteur général des Finances*, rue Cassette, 27.
SIMON-BAUDETTE (Madame), *professeur*, rue Monsieur-le-Prince, 62 (1).
SIMON-JUQUIN (Louis-Gabriel), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 107.
SOUDÉE (Antoine), *architecte*, boul. Saint-Germain, 136.
SOYEZ (Edmond), *archéologue*, rue de Noyon, 22, Amiens (Somme).
SUDRE (Pierre-Louis), *sous-directeur honoraire de l'Administration des Monnaies et Médailles*, quai Malaquais, 3.
TARTRAT (Eugène), rue Dareau, 9 (2).
THÉNARD (Baronne Marguerite), *propriétaire*, rue de Sèvres, 17.
THÉO DE BELLEFONDS, rue de l'Odéon, 9.
THÉVENIN (André), *attaché à la Bibliothèque nationale*, boul. Montparnasse, 116.
THIESSARD (Louis-Paul), *architecte*, rue de Montreuil, 95.
THOMAS (Aug.-Édouard), *greffier des bâtiments*, rue de Seine, 47.
THUREAU (Anne-Georges), *conseiller à la Cour*, rue Garancière, 11.
TOULOUZE (Eugène), *archéologue*, rue St-Albin, 16, à Montrouge (Seine).
TREMBLAY (Valentin), *propriétaire*, boul. Saint-Germain, 93.
TROUBAT (Jules-Simon), *bibliothécaire*, rue de Rennes, 171.
TURGEON (Paul), *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 13.
TURGIS (Albert), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
TURGIS (Paul), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
UZANNE (Joseph), *directeur des Albums Mariani*, boul. Saint-Germain, 172.
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société générale*, boul. Saint-Michel, 30.
VARINARD, *expert en écritures près le tribunal de la Seine*, rue Servandoni, 8.
VAULABELLE (Alfred de), *publiciste*, rue Saint-Placide, 62.
VERMOT (Maurice-René), *libraire-éditeur*, rue de Rennes, 80.

(1) Présenté par MM. Herbet et Saunier.
(2) Présenté par MM. Masson et Vuaflart.

VIAL (Henry), *publiciste*, rue Suger, 5 (1).
VIATTE (Jules), *architecte*, rue Carnot, 19, à Fontainebleau (Seine et-Marne).
VIGNA (Paul), *graveur*, rue de Seine, 74.
VITEAU (Joseph-Eugène), *homme de lettres*, rue Mazarine, 9.
VOISIN (Hugues-François-Antoine), *libraire*, rue Mazarine, 34.
VUAFLART (Albert), rue Gassendi, 15.
WIDOR (Ch.-M.), *organiste de Saint-Sulpice*, rue des Saints-Pères, 7.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. LASSERRE (Pierre).
MARTY (Édouard).
PUPIL (Léon).
RÉGAMEY (Félix).

(1) Présenté par MM. Fromageot et Herbet.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1907

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 4 janvier 1907, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, G. de Nouvion, Bonnet, G. Dujardin, Fromageot, Herbet, Laschett, Masson, Mimerel, Mouton, Saunier, Schurr, Semichon, Sudre et Vuaflart.

Lecture est donnée d'une lettre de M. H. Bouquet, laquelle signale d'après le *Guide à travers les ruines,* publié en 1871 par MM. Ludovic Hans et J.-J. Blanc, que Voltaire serait né, en 1694, dans un immeuble situé à l'angle des rues de Jérusalem et de Nazareth. M. Bouquet demande si cet immeuble était situé sur la paroisse Saint-André-des-Arts.

M. Masson rappelle que Voltaire est né sur la paroisse Saint-André-des-Arts dont la rue de Jérusalem n'a jamais fait partie. Les auteurs du *Guide* cité par M. Bouquet ont fait une confusion qui s'explique par ce fait que le notaire Arouet, père de Voltaire alla habiter la Cité après avoir cédé son étude ou peut-être encore en l'y transportant, mais en tous cas postérieurement à 1694.

M. Mouton communique la fin de son travail sur Fontaine de Biré.

Prochain ordre du jour :

M. Vuaflart : Préparatifs du banquet offert à Bonaparte dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 1er février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, G. de Nouvion, V. Dujardin, Fromageot, Habert, Herbet, Laschett, Mimerel, L. Mouton, Nocq, Raflin, Sudre et Vuaflart.

A propos de la lettre de M. Bouquet concernant la maison natale de Voltaire, M. Raflin rappelle que Voltaire lui-même dit, dans son *Épître à Boileau :*

Dans la cour du Palais, je naquis ton voisin.

Ce qui autorise la confusion signalée dans la précédente séance.

M. Vuaflart fait une communication sur les *Préparatifs du banquet qui fut offert à Bonaparte dans le Temple de la Victoire* (Saint-Sulpice), à la veille du 18 brumaire. Puis une conversation s'engage au sujet de la démolition de l'hôtel du Cheval Blanc, rue Mazet. M. Vuaflart signale la publication, dans *le Siècle,* d'extraits d'un dossier réuni sur cet hôtel par M. Farge.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Notes sur la rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures.

Vendredi, 1er mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. N. Raflin, Cazals, Victor Dujardin, Fromageot, Herbet, H. Masson, Mimerel, Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Dujardin remplit les fonctions de secrétaire.

Excusés : MM. Demombyne et G. de Nouvion.

M. Fromageot fait une communication sur la *rue du Cherche-Midi.* MM. Masson et Vuaflart donnent au cours de cette communication divers renseignements complémentaires sur certains habitants de cette rue. En terminant, M. Fromageot signale un ouvrage sur *La comtesse de Verrue,* par Néris, édité chez Quantin.

M. Herbet lit ensuite une notice sur un ouvrage de médecine publié en 1660 par l'abbé Dobry qui habitait « à la porte cochère, près le couvent des Prémontrés ».

M. Saunier donne communication d'une lettre de M. Lazard, archiviste de la Seine, qui remercie la Société historique du VIe arrondissement de l'avoir nommé Membre correspondant.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : La rue du Cherche-Midi (suite).

La séance est levée à dix heures trente-cinq.

Vendredi, 3 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Bonnet, V. Dujardin, Enlart, Herbet, Laschett, Saunier, Sudre et Vuaflart.

Excusés : MM. Fromageot et G. de Nouvion. En l'absence de ce dernier M. Dujardin remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour, appelle la nomination du bureau : le Comité réélit à l'unanimité le bureau sortant composé de MM. Demombynes, président, Numa Raflin, vice-président et de Nouvion, secrétaire.

M. Victor Dujardin offre à la bibliothèque de la Société un ouvrage de M. Henry d'Ideville, intitulé *Vieilles maisons et jeunes souvenirs,* qui contient un certain nombre de passages relatifs à des scènes vécues dans le VIe arrondissement.

M. Dujardin donne lecture des chapitres de ce livre concernant la maison de Marat, rue de l'École de Médecine, et le café de l'Europe, carrefour de l'Odéon.

L'auteur mentionnant l'existence dans la collection du libraire France de numéros de l'*Ami du Peuple* teints du sang de Marat, M. Vuaflart fait remarquer que ces journaux, passés depuis dans la collection de M. de Vinck, sont actuellement déposés à la Bibliothèque Nationale.

M. d'Ideville attaquant violemment Marat, auquel il refuse toutes qualités intellectuelles et morales, M. Vuaflart parle

des ouvrages écrits par Marat quelques années avant la Révolution sur la théorie de la lumière et des couleurs; ces ouvrages scientifiques sont, paraît-il, de qualité inférieure et dénotent d'après M. Vuaflart, l'ignorance ou la méconnaissance par Marat de théories scientifiques antérieurement établies.

M. Demombynes offre à la Société une brochure relative aux cantines du VIe arrondissement qui fonctionnèrent sans interruption du 7 octobre 1870 au 1er juillet 1871.

L'ordre du jour de la prochaine séance, renvoyée au 4 octobre 1907, est fixée comme suit :

M. Fromageot : Notes sur la rue du Cherche-Midi (suite).

M. Raflin : Notes sur Victor Hugo dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et quart.

COMITÉ B. — Arts religieux, églises et couvents.

Président : M. Paul Fromageot.
Vice-président : M. Soudée.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 11 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Bonnet, Demombynes, G. Dujardin, Herbet, Masson, Mimerel, Mouton, Nocq, Saunier, Schurr, Semichon, Sudre et Vuaflart.

M. Schurr termine sa communication sur Jean-Casimir de Pologne, abbé de Saint-Germain des Prés.

M. Vuaflart continue sa communication sur la vente de l'Église de Saint André-des-Arts et de ses dépendances : M. Michel Brezin acquit la maison curiale, le 7 octobre 1796, pour la somme de 40.252 livres 14 sols. L'église, la sacristie et le corps de logis y attenant furent loués au citoyen Marlié, le 25 août 1795, et vendus le 21 août 1797, à Bourbon-Gravière, pour 256.000 livres.

Le presbytère, loué au citoyen Dubois, le cimetière, loué au citoyen Varin, furent vendus le 3 octobre 1796 à Brézin, pour 44.724 livres 6 sols.

L'abbé Marlié, dans le temps qui précéda sa mort, survenue au milieu de l'année 1796, ainsi que l'abbé Lhermitte, concessionnaire du bail et également ancien prêtre, tentèrent de rétablir l'exercice du culte, mais la vente de l'édifice rendit ces efforts inutiles.

Prochain ordre du jour :

M. Vuaflart : Les derniers jours de Saint-André-des-Arts.

M. Laschett : Nécrologie du quartier.

La séance est levée à dix heures quinze.

Vendredi, 8 *février*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Bonnet, Habert, Herbet, Laschett, Masson, Mimerel, Mouton, Raflin, Saunier, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. Le Cholleux, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Vuaflart donne la suite de sa communication sur *Les derniers jours de Saint-André-des-Arts;* il complète et rectifie, à l'aide de la correspondance des Domaines nationaux conservée aux Archives de la Seine, les renseignements donnés par l'abbé Joseph Grente dans son livre : *Le culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat* (Paris, 1903, in-8°).

Un ancien prêtre de Saint-André-des-Arts, Marlié, loue l'édifice le 8 fructidor an III, à l'effet d'y exercer le culte, mais, le 8 ventôse an IV, le Directoire exécutif lui intime l'ordre de fermer son oratoire. Il sollicite la réouverture de l'église, mais meurt dans le courant de 1796 avant d'avoir obtenu satisfaction.

Un autre prêtre, Lhermitte, cessionnaire du bail consenti à Marlié, renouvelle les démarches de son prédécesseur, mais le ministre, malgré une pétition des habitants du quartier, répond par une fin de non-recevoir. Après le 18 bru-

maire, Lhermitte revint par diverses fois à la charge, mais de nouveaux refus lui sont encore opposés du fait que l'édifice, dès le 4 fructidor an V, avait été vendu à Bourbon-Gravière.

Toute cette procédure épuisée, le Domaine décide de poursuivre Lhermitte pour le reliquat non payé des loyers de l'église, soit 466 fr. 44; la dernière contrainte de l'huissier est de brumaire an XIII, mais à cette date Lhermitte était mort depuis longtemps parfaitement insolvable, et, pour avoir trop attendu, l'État perdait ses droits. L'église fut démolie en 1808.

M. Fromageot communique un procès-verbal, daté de 1793, de remise d'archives de Saint-André-des-Arts et de Saint-Côme.

Il communique aussi un état de prestation de serment, dressé en 1793, par la Commune de Paris, avec noms, adresses et signatures de nombreuses religieuses habitant le quartier.

Prochain ordre du jour :

M. Raflin : Notes sur le séminaire de Saint-Sulpice.

La séance est levée à dix heures un quart.

Vendredi, 8 *mars,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, Le Cholleux, Habert, Laschett, Masson, Mouton, Nocq, Raflin, Schurr, Semichon, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. Fromageot, M. Herbet remplit les fonctions de président.

M. Vuaflart communique une plainte d'un joueur malheureux qui perdit une forte somme à l'hôtel de Melfort.

M. Raflin fait une importante communication sur le séminaire de Saint-Sulpice (*Voir page* 97) et rappelle qu'en 1844, il fut question d'élever, place Saint-Sulpice, la nouvelle Bibliothèque royale.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Morts célèbres.

La séance est levée à dix heures et quart.

Vendredi, 12 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Demombynes, Habert, Herbet, Laschett, Léo Mouton, Raflin, Saunier, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. Le Cholleux excusé, M. Léo Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

A propos d'une communication antérieure, M. Raflin rappelle que le corps du cardinal de Bérulle, dont la statue vient de passer des Carmélites de la rue Denfert-Rochereau au musée du Louvre, fut démembré. Son cœur était conservé aux Carmélites dans une urne, sa main et son bras droit à l'Institution de l'Oratoire. Il ajoute qu'il existait au XVIIIe siècle plusieurs monuments de Bérulle.

Dans les caves du même couvent il y aurait une statue de Mlle de Lavallière.

M. Laschett remémore quelques morts notoires du quartier et rappelle les incidents qui marquèrent leurs obsèques. Il s'agit de Boulay (de la Meurthe), de Bouguereau, de l'abbé de Broglie, de Brunetière, de l'historien Chantelauze, etc.

M. Habert fait hommage à la société d'un exemplaire de la carte d'invitation aux obsèques de Berthelot, célébrées au Panthéon. Comme on sait, Marcelin Berthelot est décédé à l'Institut le 18 mars dernier, quelques heures après sa femme.

M. Fromageot communique trois pièces relatives aux événements qui se passèrent, le 30 juin 1789, à la prison de l'Abbaye.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Nécrologie du quartier.

La séance est levée à dix heures vingt.

Vendredi, 10 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Soudée, Le Cholleux, Delteil, Herbet, Laschett, Mouton, Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Herbet annonce la mort d'un membre du conseil d'administration : M. Félix Régamey. Il déplore la perte de cet

esprit curieux, peintre, professeur, écrivain, et rappelle que M. F. Régamey est le donataire du curieux tableau représentant un atelier de peinture aux environs de 1840, qui orne notre salle de réunion.

Après un échange de vues sur les statues du cardinal de Bérulle, M. Laschett continue la lecture de sa nécrologie de l'arrondissement.

M. Saunier lit quelques extraits d'une intéressante monographie du conventionnel Bouquier, due à M. Gabriel Lafon (1). Bouquier, qui s'occupait de peinture avant la Révolution, avait fréquenté le café Procope où il avait eu l'occasion de noter les intéressantes conversations de Greuze, qui en était un des habitués.

La prochaine séance est renvoyée au 11 octobre. L'ordre du jour est ainsi fixé.

M. Laschett : Le clergé de Saint-Sulpice et les cérémonies spéciales.

La séance est levée à dix heures dix.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théatres.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi, 18 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Fromageot, Herbet, Lesueur, Masson, Mouton, Nocq, Saunier et Semichon.

M. Herbet donne connaissance d'un nouveau livre : *Paris à la fourchette,* de Hector Ogier, qui contient divers récits intéressant le VI[e] arrondissement.

(1) *Gabriel Bouquier de Terrasson, député à la Convention, peintre et poète,* par G. Lafon, préface de Jules Claretie (Bordeaux, Ferret, éd. in-8°).

M. Nocq apporte un programme de cours d'adultes organisés, en 1849, par la municipalité de l'ancien XIe. Il remet en même temps deux années du journal l'*Atelier ;* dans cette collection se trouve le programme des cours organisés par ce journal.

M. Mouton soumet également le numéro du *Journal de Paris,* en date du 18 brumaire an XIII (10 novembre 1803), contenant un projet de nouveau numérotage des rues de Paris : chaque rue devrait avoir son numérotage distinct et séparé.

Les membres présents échangent des observations au sujet d'un manuscrit de M. de Vaulabelle intitulé : *Les anciens hôtels de l'arrondissement.*

Prochain ordre du jour :

M. de Vaulabelle : Les hôtels du VIe arrondissement.

M. Lesueur : Le méridien de Saint-Sulpice.

La séance est levée à onze heures.

Vendredi, 15 *février*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Herbet, Lesueur, Mimerel, L. Mouton et Sudre.

En l'absence de M. Bonnet, M. Léo Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet donne communication de diverses notices sur les hôtels de l'arrondissement, rédigées par M. de Vaulabelle.

M. Lesueur établit que le méridien qui est indiqué dans l'église Saint-Sulpice n'est pas celui de Paris qui passe à cent mètres environ à l'est de celui de Saint-Sulpice.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Communication d'une notice sur l'imprimeur Plon.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 15 *mars,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Enlart, Fromageot, Herbet, Masson, L. Mouton, Raflin, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Laschett analyse une notice sur l'imprimeur Plon, par Georges Masson, ancien président du cercle de la Librairie.

M. Raflin présente le texte d'un acte de naissance en date du 8 juillet 1792 dans lequel Camille-Benoist Desmoulins déclare la naissance de son fils Horace-Camille Desmoulins.

MM. Saunier, Enlart et Masson parlent de diverses sculptures de l'école des Beaux-Arts qui se dégradent faute de soins dans leur conservation.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Faits-divers dans l'arrondissement.

La séance est levée à dix heures et quart.

Vendredi, 14 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Cazals, Fromageot, Herbet, Léo Mouton, Nocq, Raflin, Schurr, Sudre et Vuaflart.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

Sur la proposition de M. Herbet, M. A. de Haye président sortant, est nommé président honoraire.

Il est ensuite procédé au vote dont M. Laschett fait connaître les résultats.

M. Vuaflart est élu président; — M. Laschett, vice-président; — M. Bonnet, secrétaire.

Après quelques mots de remerciement de M. Vuaflart qui prend la présidence sur l'invitation de M. Laschett, ce dernier parle du centenaire du collège Stanislas.

M. Mouton communique quelques notes nouvelles recueillies sur Fontaine de Biré.

Prochain ordre du jour :

M. Bonnet : Le baron de Gérando.

M. Vuaflart : Notes sur Rodrigues Pereire, éducateur des sourds-muets au XVIIIe siècle.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 17 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Bonnet,

Cazals, Habert, Mouton, Nocq, Saunier, Sudre et Thevenin.

Excusés : M. Herbet.

M. Vuaflart communique quelques-unes des notes qu'il a recueillies sur Rodrigues Pereire, éducateur des sourds-muets au XVIIIe siècle.

Jacob-Rodrigues Pereire, le premier instituteur des sourds-muets en France, se rattache à l'histoire de notre quartier par plusieurs de ses domiciles.

Il est né à Berlanga (Estramadure espagnole) le 11 avril 1715. C'est vers 1741 que sa mère, devenue veuve, s'établit à Bordeaux. Une sœur de Pereire était sourde-muette; cette infortune familiale détermina sa vocation et la méthode qu'il imagina donna des résultats étonnants.

Au mois de mars 1747 Pereire s'installe à Paris, à l'hôtel d'Auvergne, sur le quai des Grands-Augustins ; (d'après notre collègue Henri Masson, l'emplacement de l'hôtel d'Auvergne est représenté par la maison du quai des Grands-Augustins qui porte présentement le n° 27). Tous les journaux du temps rendent hommage à sa méthode et énumèrent avec enthousiasme les cures opérées.

L'éducation d'un élève l'appelle en province, mais il revient à Paris en août 1749 et loge rue de Savoie à l'hôtel de Bourgogne.

En janvier 1750 nous le retrouvons à l'hôtel d'Auvergne quai des Grands-Augustins.

La célébrité et les honneurs arrivent : membre de la Société royale de Londres (1761); agent à Paris de la nation juive portugaise (1751); interprète du Roi pour les langues espagnole et portugaise (1765).

En 1776, Pereire avait passé l'eau ; il habitait rue Plâtrière, au petit hôtel d'Armenonville.

Mais il connut aussi les déboires et les attaques des imitateurs. Par arrêt du Conseil du 21 novembre 1778, le Roi prit sous sa protection l'école des sourds-muets fondée par l'abbé de l'Épée. Le chagrin que lui causa cette décision hâta sa fin. Il mourut le 15 septembre 1780 et sa cendre repose au cimetière des Israélites de la rue de Flandre.

M. Bonnet parle de Marie-Joseph, baron de Gérando, qui

naquit à Lyon le 29 février 1772 et mourut à Paris en son hôtel, 52 bis, rue de Vaugirard, le 12 novembre 1842. Au cours de cette longue existence, de Gérando a traversé les époques les plus troublées de notre histoire. Il n'a pas cessé de grandir malgré les révolutions et il est mort chargé d'honneurs.

On cherche à distinguer en lui : 1° Le fonctionnaire qui a débuté sous le Directoire comme simple attaché au ministère de l'Intérieur, est devenu, sous le Consulat, secrétaire général de ce département, puis, sous l'Empire, maître des requêtes, intendant dans les pays conquis, puis conseiller d'État, poste qu'il n'a pas cessé d'occuper, sauf pendant les Cent-Jours, ayant été nommé par l'Empereur commissaire général dans les départements de l'Est. A sa mort il était l'un des vice-présidents de la Haute Assemblée.

2° Le philosophe qui a obtenu de nombreuses récompenses dans les académies de France et de l'étranger, et qui est devenu membre de l'Académie des Sciences morales, section de philosophie. A cette occasion, il est donné lecture de quelques lettres échangées avec Maine de Biran et Azaïs, notamment une lettre de conseils à Azaïs, en 1808, communiquée par M. Guadet.

3° Le professeur, dont le principal mérite est d'avoir ouvert en 1819, à l'école de droit de Paris, le premier cours de droit administratif.

4° Le philanthrope, comme commissaire, puis administrateur de l'ancien Xe arrondissement, et membre du Conseil général des hospices de Paris ; comme fondateur de la Société de l'Instruction élémentaire ; comme membre de nombreux établissements d'assistance, notamment des Quinze-Vingts, des Sourds-Muets, de la Caisse d'Épargne, de la Société philanthropique, etc.

5° L'auteur qui a produit plus de vingt ouvrages dont les plus connus sont le *Visiteur du pauvre,* l'*Histoire comparée des divers systèmes de philosophie* et le *Traité de la bienfaisance publique.*

Sous chacun de ces aspects, de Gérando pourrait faire l'objet d'une étude spéciale. Son nom méritait d'être rappelé dans notre Comité.

Sur la proposition du Président, le Comité remet la prochaine réunion au 18 octobre.

Ordre du jour :

M. Bonnet : Notes sur de Gérando.

M. Nocq : Notes sur la monnaie au temps de Duvivier.

M. Vuaflart : Notes sur Pereire.

COMITÉ D. — HISTOIRE GÉNÉRALE, BIOGRAPHIE, ICONOGRAPHIE.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Léo Mouton.
Secrétaire : M. Henri Masson.

Vendredi, 25 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Léo Mouton, H. Masson, Bonnet, Bruel, Fromageot, Herbet, Laschett, Henry Nocq, Saunier et Vuaflart.

Excusés : MM. Rouveyre et Sudre.

M. Herbet annonce au comité les distinctions accordées par le ministre de l'Instruction publique à nos deux collègues MM. Georges Dujardin et Jules Florange, nommés l'un, officier d'instruction publique, l'autre officier d'académie, et leur adresse, au nom de la Société du VIe arrondissement, ses sympathiques félicitations.

M. Bruel communique un curieux placard contenant la copie littérale de deux lettres du libraire Lepetit, établi, au temps de la Révolution, au n° 32 du quai des Augustins.

Dans ce document rédigé au mois de Thermidor de l'an IV, ce commerçant se plaint amèrement, dans une orthographe des plus fantaisistes, à deux de ses confrères de la rue Saint-André-des-Arts, Ouvrier et Barba, de la concurrence déloyale qui lui était faite par la mise en vente d'une édition de Florian, contrefaite de la sienne, affirmait-il. Mais, d'après une note, inscrite au verso de cette affiche, Lepetit n'était qu'un « libraire effronté », car le contrefacteur véritable c'était lui,

et ses malicieux concurrents de la section du Théâtre français se moquèrent outrageusement de son impudence en le rendant ridicule par l'affichage de son style singulier.

Le Comité remercie M. Bruel de sa communication et du don qu'il veut bien faire de cette affiche.

M. Albert Vuaflart expose, d'après des documents qu'il a recueillis dans le fonds des Domaines des Archives de la Seine, toute une phase inconnue de la vie d'Alexandre Kucharsky, le dernier peintre de la reine Marie-Antoinette. Cet artiste, né à Varsovie le 18 mars 1741, était fils d'un gentilhomme de cette ville. Le roi de Pologne ayant appris les dispositions du jeune homme pour les Beaux-Arts l'envoya à Paris, où il entra dans l'atelier de Vien et se fit remarquer bientôt par son habileté. Les portraits des principaux personnages de la Cour de France furent alors peints par lui ; et, c'est à cette époque, en pleine maturité de son talent, qu'il exécuta un premier portrait de la reine, portrait qui, depuis, a disparu sans laisser aucune trace.

Kucharsky, avec le succès, s'était créé une situation honorable. Il occupait un appartement dans l'hôtel de Mlle de Conti, rue de Grenelle-Saint-Germain. Sa fortune était établie, ses parents et ses amis de Pologne avaient recours à lui et lui prêtaient une certaine influence. Tout changea à la Révolution, à l'opulence succéda la gêne ; mais ses sentiments monarchiques n'avaient pas varié ; il put, on ne sait trop comment, faire le portrait au pastel de Marie-Antoinette enfermée au Temple, et, lorsqu'elle comparut devant le farouche et redoutable tribunal révolutionnaire, fixer une dernière fois les traits bien changés de la souveraine. Ce dernier portrait, répété bien souvent depuis par l'artiste qui s'en fit, en quelque sorte, un moyen d'existence, peut se voir actuellement dans l'une des salles du Musée de Versailles.

Dès cette époque, Kucharsky avait quitté le faubourg Saint-Germain pour aller habiter la rue du Coq Saint-Honoré. Il y résida quelque temps et, dès l'année 1804, on le trouve fixé sur le territoire de notre arrondissement, rue des Petits-Augustins n° 1249 d'abord, puis rue Saint-Benoît n° 17, ensuite. Il logea dans cette dernière maison jusqu'en 1815. Pressé alors par la misère et par l'âge, il obtint d'entrer dans

la maison de retraite de Sainte-Périne de la rue de Chaillot. Il y resta quatre ans et y mourut le 5 novembre 1819, n'ayant même, dans les dernières années, pu payer sa modique pension.

La succession du brillant artiste de 1780 se réduisait à quelques hardes et à un très pauvre mobilier qui produisirent encore une somme de 223 fr. 60 sur laquelle l'État, par droit de déshérence, recueillit le minime reliquat de 62 fr. 27.

C'est ainsi que disparut, oublié de tous, aux plus beaux jours de la Restauration, le dernier peintre de la Reine, Alexandre Kucharsky.

Prochain ordre du jour :

M. Édouard Rouveyre : Gaultier du Four, orfèvre du monastère de Saint-Germain des Prés.

M. Fromageot : Une Maison de jeu, rue Gît-le-Cœur, au XVIIIe siècle.

La séance est levée à dix heures vingt-cinq.

Vendredi, 22 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Léo Mouton, Henri Masson, Bruel, Fromageot, Habert, Herbet, Laschett, Henry Nocq, Raflin, Saunier, Sudre et Théo de Bellefonds.

Excusé : M. Ed. Rouveyre.

M. Fromageot demande à renvoyer à la prochaine séance sa communication sur une Maison de jeu de la rue Gît-le-Cœur et donne, en échange, d'intéressants détails historiques sur la vieille auberge du *Cheval blanc* de la rue Mazet, actuellement en cours de démolition.

La construction de cette ancienne hôtellerie remonterait, d'après certains vestiges mis au jour, au début du XVIIe siècle. Une pierre, entre autres, porte incrustée, la date de 1612. On a pu aussi, jusqu'en ces temps derniers et concurremment avec l'aspect pittoresque de sa façade vétuste, y remarquer, scellée à la gauche de sa porte cochère, l'une des dernières bornes-montoirs subsistant encore à Paris.

L'un des chefs-d'œuvre de la littérature française du XVIIIe siècle a également poétisé ce vieux logis. C'est là, en

effet, que l'abbé Prévost, dans son immortel roman, fait descendre sa Manon à son arrivée à Paris; et, tout dernièrement encore, on y montrait aux curieux crédules, la chambre occupée par la volage maîtresse du chevalier des Grieux.

De la cour du *Cheval blanc* partaient autrefois le coche, le carrosse, puis la diligence d'Orléans. Depuis l'établissement des chemins de fer, on n'y remisait plus que les véhicules des cultivateurs des environs de Paris venant, aux heures matinales, approvisionner nos quartiers; et son dernier locataire, M. Sarret, a pu réaliser une assez jolie fortune en exerçant ce service utile aux marchands maraîchers.

Attenant à l'auberge et appartenant aux mêmes propriétaires, se vit également un autre établissement qui eut son heure de succès sous le second Empire : le concert des Folies-Dauphine, surnommé par ses habitués « *le Beuglant* », et, comme il n'y a pas de petite gloire, ce serait d'après M. Théo de Bellefonds, de ce lieu que viendrait la vocable populaire encore employé par ceux qui vont écouter les élucubrations poétiques frelatées des successeurs dégénérés des Panard, des Collé, des Béranger, des Desaugiers et des Debraux.

M. Raflin fait connaître qu'il a découvert, aux Archives de la Seine, tout un lot de diplômes destinés à récompenser les combattants et les participants de la Révolution de juillet. Parmi ceux-ci se trouve le diplôme de Victor Cousin, habitant alors le n° 14 de la rue d'Enfer Saint-Michel. La gravure de ces pièces, d'une magistrale exécution, est due à Ambroise Tardieu.

Diverses observations sont échangées sur les modifications de nom des rues, proposées dernièrement au Conseil municipal. M. Herbet indique que la rue Bara, située dans le VIe arrondissement, prendra désormais la dénomination de Joseph Bara.

Prochain ordre du jour :

M. Ed. Rouveyre : Gaultier du Four, orfèvre du monastère de Saint-Germain des Prés.

M. Fromageot : Une Maison de jeu, rue Gît-le-Cœur, au XVIIIe siècle.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 22 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Léo Mouton, Henri Masson, Cazal, Enlart, Fromageot, Herbet, Laschett, Henry Nocq, Raflin, Sudre et Vuaflart.

M. le président lit une lettre où notre collègue M. Bruel, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, signale une erreur commise dans le procès-verbal du comité C, du 16 février 1906. Ce procès-verbal, publié dans le dernier bulletin indique, à propos de l'hôtel de Sourdéac situé au n° 8 de la rue Garancière, que Léon Feugère aurait habité cet immeuble lorsqu'il était archiviste du ministère des Affaires étrangères. Il y a là une confusion de nom : Léon Feugère, mort en 1858 était un littérateur et non pas un archiviste. C'est Prosper Faugère, décédé en 1887, qui, étant directeur aux Affaires Étrangères, avait les archives du Ministère dans ses attributions. M. Bruel demande lequel des deux, de Léon Feugère ou de Prosper Faugère, habita l'hôtel de Sourdéac.

M. Raflin, auteur de la communication, répond qu'il y a eu un *lapsus calami* dans la rédaction du procès-verbal; c'est de Prosper Faugère qu'il s'agit. En conséquence une rectification sera insérée dans l'errata lors de la publication du dernier bulletin de l'année 1906.

M. Fromageot communique et commente une vieille affiche judiciaire relatant les différents motifs qui amenèrent la condamnation à de fortes amendes de plusieurs personnes, plus ou moins recommandables, ayant participé à la tenue de jeux prohibés dans une maison de la rue Git-le-Cœur, appartenant alors à un sieur abbé Percheron. Cet abbé Percheron avait loué, en l'année 1725, le deuxième étage de sa propriété à une demoiselle La Badie laquelle, clandestinement, réunissait chaque soir une vingtaine de joueurs autour d'un tapis vert. On y remarquait, entre autres, une comtesse de Talhouet habitante de la rue de Condé, se dissimulant sous le faux nom de La Fontaine, une dame Dubur, un sieur Boisleur, un certain Bercq et autres fervents de la dame de

pique. Malheureusement pour eux la police veillait; une descente inopinée fut faite, les enjeux furent saisis, un procès-verbal dressé et des poursuites s'ensuivirent qui eurent comme conclusion la condamnation de la tenancière du tripot à trois mille livres d'amende et des autres joueurs à mille livres, tout en rendant solidaire de la première le pauvre abbé Percheron qui ignorait sans doute totalement ce qui se passait dans son immeuble.

M. Vuaflart soumet et analyse trente lettres autographes appartenant à M. Maurice Caillot, et se rapportant à la vie et aux travaux du sculpteur Jean-Joseph Espercieux. Parmi ces lettres il s'en trouve d'Andrieux, de Népomucène Lemercier, de Ginguené, du tragédien Talma, de Raynal et de la comtesse de Kercado. Une de ces lettres, de l'artiste lui-même, est assez curieuse, car elle expose de singulières idées esthétiques à propos d'un monument devant être érigé, d'après le projet du sculpteur, au poète tragique Jean Racine. Cette œuvre symbolique s'intitulait : « L'Envie expirant sur le tombeau de Racine ».

Epercieux, très attaché à nos vieux quartiers, fut un de leurs plus fidèles habitants. Dès 1793, il eut son atelier installé à l'Ancien Noviciat des Jésuites de la rue du Pot-de-Fer et, en même temps, son logement particulier se trouvait au n° 13 de la rue Honoré-Chevalier. Plus tard il transporta ses modèles au n° 14 de la rue du Regard, pour revenir mourir, le 18 mars 1840, au n° 34 de la tranquille rue Cassette.

En dehors des œuvres qui sont au musée de Versailles et aux commandes qu'il eut pour l'Arc-de-triomphe de l'Étoile, on doit à cet artiste, pour le VIe arrondissement, les reliefs de marbre de la fontaine du Marché Saint-Germain laquelle, primitivement, décorait la place Saint-Sulpice.

M. Herbet signale l'adresse donnée par l'*Intermédiaire des chercheurs* du peintre Jean Gigoux habitant, en 1834, le n° 55 de la rue Saint-André-des-Arts. Cet immeuble, qui depuis à porté le n° 45, a été démoli il y a quelques années pour faire place au lycée Fénelon.

M. Mouton donne ensuite lecture d'un intéressant article

du docteur Servier sur le gnomon de l'église Saint-Sulpice, construit en 1743.

M. Henri Masson, après avoir remercié ses collègues de la bienveillance qu'ils lui ont accordée pendant plusieurs années, exprime le désir de ne pas voir renouveler ses fonctions de Secrétaire du comité D et remet, en conséquence, sa démission de cet emploi pour que son remplacement puisse avoir lieu dans la prochaine séance consacrée aux élections.

Prochain ordre du jour : Élection du bureau.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 26 avril, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Rouveyre, Mouton, Bruel, Demombynes, V. Dujardin, Herbet, Laschett, Nocq, Saunier, Sudre, Théo de Bellefonds et Vuaflart. En l'absence de M. Masson, excusé, M. Dujardin remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la nomination du bureau.

M. Edouard Rouveyre fait part à ses collègues de sa détermination de décliner le renouvellement de son mandat pour des raisons de santé ; il évoque le souvenir des neuf années (de 1898 à 1907) pendant lesquelles il fit partie du bureau du Comité et rend hommage en termes émus à la mémoire des membres disparus : MM. Étienne Charavay, l'abbé Méritan, Félix Rabbe, le docteur Dureau, Henri Baillière et Victor Advielle. En terminant, M. Édouard Rouveyre remercie M. Léo Mouton et M. Henri Masson du concours qu'ils lui ont prêté comme vice-président et secrétaire, et il exprime l'espoir de pouvoir venir, de temps à autre, prendre part aux travaux de ses collègues.

M. Félix Herbet, se faisant l'interprète des assistants, exprime les regrets que cette décision inspire au Comité et propose de décerner à M. Édouard Rouveyre le titre de président honoraire du comité D, en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus. Cette proposition est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé aux élections. Sur la proposition de

M. Félix Herbet, faite d'accord avec M. Léo Mouton, le Comité décide à l'unanimité de nommer président pour l'année 1907-1908, M. Henri Masson, précédemment secrétaire du Comité, de confirmer le mandat de M. Léo Mouton comme vice-président, et de confier les fonctions de secrétaire à M. Dujardin.

M. Édouard Rouveyre fait don à la Société d'une carte illustrée représentant le Grand Livre qui servait d'enseigne à la maison Maillard-Bossuat, à l'angle des rues Jacob et de l'Échaudé; d'une série de reproductions de médailles révolutionnaires relatives à Marat, Charlotte Corday, Robespierre et Danton et de plusieurs gravures et fac-similé d'autographes concernant ces personnages.

M. Édouard Rouveyre donne ensuite lecture d'une communication sur *Les travaux de Gauthier Dufour, orfèvre de Saint-Germain-des-Prés.* Cette étude est précédée d'un exposé des différents modes de fabrication des émaux au moyen-âge, savoir les émaux en taille d'épargne et les émaux de niellure, les émaux cloisonnés, les émaux de basse taille et les émaux mixtes qui participent de plusieurs procédés. Par contrat signé le 12 février 1402 entre l'abbé Guillaume et trois émailleurs : Gauthier Dufour, Jean de Clichy et Guillaume Bocy, ceux-ci furent chargés de faire une nouvelle châsse pour renfermer les reliques de « Monsieur Germain ». La châsse devait reproduire en or, argent et pierres précieuses le joyau de pierre qu'est la Sainte-Chapelle; le contrat contenait des clauses curieuses, dont M. Rouveyre donne lecture, relativement à la nourriture des ouvriers, au chauffage et à l'éclairage de leur atelier, etc. Le travail dura un an. La description détaillée de cette châsse se trouve dans Dom Bouillart, pièces justificatives n° 117. Un peu plus tard, l'abbé Guillaume fit encore exécuter un devant d'autel par les mêmes artistes.

M. Henry Nocq donne ensuite lecture d'une note relevée dans le *Moniteur,* du 11 juillet 1817, relative à la translation, le 14 de ce mois, des cendres de Boileau, du dépôt de l'ancien Musée des Petits-Augustins à l'église Saint-Germain des Prés, en présence des membres de l'Académie française et de l'Aca-

démie des Belles-Lettres, et sous la présidence du maire du Xe arrondissement délégué par le préfet de la Seine.

Une autre note, lue par M. Henry Nocq, concerne une demande faite par le Préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur pour transporter « plusieurs figures de saints restées sans emploi au dépôt des Petits-Augustins » dans les églises du département; deux d'entre elles notamment étaient destinées à Saint-Maur-les-Fossés.

Prochain ordre du jour :

M. Ch. Saunier : Le graveur Charles Méryon.

M. V. Dujardin : Les enterrements des membres huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture (1653-1712).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 24 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Léo Mouton, Dujardin, Laschett, Nocq, Saunier, Schurr, Semichon, Sudre et Vuaflart.

M. Dujardin présente une brochure de M. Lucien Raulet, offerte à la Société par l'auteur et intitulée : *Les billets d'enterrement d'artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture;* la lecture de certains passages de cette brochure amène un échange d'observations sur l'emplacement de l'ancien cimetière protestant qui était situé rue des Saints-Pères, à l'angle actuel du boulevard Saint-Germain. M. Schurr demande s'il n'y avait pas antérieurement un cimetière des pestiférés à cette même place.

M. Raulet faisant remarquer dans sa brochure que les enterrements protestants avaient lieu pour la plupart à des heures tardives, M. Léo Mouton observe que les enterrements catholiques avaient aussi lieu parfois le soir; il cite, pour le XVIIIe siècle, le cas de la duchesse de Grammont, veuve de l'ambassadeur, dont l'enterrement eut lieu à Saint-Sulpice à 6 heures du soir; le corps fut ensuite transporté à Saint-Roch où il fut inhumé.

Une discussion s'engage sur l'emplacement de l'ancien

cimetière Saint-Sulpice, dont l'entrée était située sur le côté de l'église. M. Laschett rappelle que, lorsqu'on fit les fondations des maisons voisines, on enleva de nombreux cercueils et on trouva à une certaine profondeur au-dessous des tombes un souterrain, partant de l'église et aboutissant hors Paris.

M. Vuaflart donne des renseignements sur la « Commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris, brûlés en 1871 », qui a fonctionné sous la présidence de M. Léopold Delisle.

A propos d'un livre récent de M. A. Girodie (1), M. Schurr fait une communication sur Clément Faller, peintre alsacien, qui habitait, en 1843, passage du Dragon, 3, en 1847, rue du Montparnasse, 1 *bis,* et qui fut élève de Paul Delaroche, puis de Delacroix. M. Schurr expose, d'après les lettres de Faller, les brimades que celui-ci eut à subir dans l'atelier du premier de ces peintres. Républicain, Faller acclama la Révolution de 1848. En 1851 il partit aux États-Unis, et fit, à Saint-Louis, la connaissance d'une demoiselle Longuemare, française dont le père, sollicité par sa fille de l'autoriser à épouser Faller, lui délivra une autorisation écrite « valable cinq jours », dont M. Schurr donne lecture. Le peintre revint alors en France, s'établit d'abord en Alsace, puis à Orsay, enfin à Paris, où il se suicida en 1901.

M. Schurr fait don à la bibliothèque de la Société d'une copie, faite par le même, des armoiries de la famille de Morstyn, domiciliée 23, quai Malaquais, dont il a été question au cours de sa communication sur Jean Casimir, abbé de Saint-Germain des Prés.

M. Laschett raconte, d'après *la Semaine de Paris,* de mai 1907, que Marat, poursuivi par la police, en novembre 1789, se réfugia dans les carrières de plâtre de Montmartre, et y dépista la police pendant quinze jours. Mais, le 12 décembre 1789, il y fut arrêté. M. Laschett rappelle à ce propos que les souterrains de Montmartre avaient servi de lieu de réunion aux premiers chrétiens, et qu'Ignace de Loyola y recueillit et

(1) *Clément Faller*, par André Girodie, un vol. in-12 avec reproductions (Strasbourg et Paris, — H. Floury éd., — 1907).

y réunit ses disciples avant de fonder la Compagnie de Jésus.

L'ordre du jour de la prochaine séance, renvoyée au 25 octobre, est fixé comme suit :

M. Charles Saunier : Le graveur Charles Méryon.

La séance est levée à dix heures et quart.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 22 février, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *vice-président :* M. A. Bruel; *secrétaire général :* M. Charles Saunier.

Membres présents : MM. Caussinus, Dorez, Hoffbauer, Marais, Mouton, Nocq, Soudée, Sudre, Théo de Bellefonds, et Vaillant, *membres du conseil ;* M. Fromageot, *président du Comité* B.

Excusés : MM. de la Guibourgère, Thureau, Hustin, A. de Haye, Rouveyre et Demombynes.

Après avoir adressé un dernier souvenir aux membres décédés durant l'année écoulée, M. le Président donne la liste des nouveaux membres adhérents. Ils sont admis.

Il énumère aussi les dons faits à la Société. Enfin il rappelle avec quels soins, M. Léo Mouton, nommé bibliothécaire-archiviste, l'an passé, a classé les livres et documents appartenant à la Société et établi un double jeu de fiche, par ordre alphabétique et ordre méthodique.

Des remerciements unanimes sont adressés à M. Mouton.

M. Vaillant, trésorier, donne ensuite communication de la situation financière arrêtée au 9 février.

		fr.	c.
Recettes.	En caisse au 9 février 1906 (y compris un livret de 300 fr.)	683	95
	Reçu 212 cotisations à 6 francs	1.272	»
	Reçu 1 cotisation de membre perpétuel	100	»
	Vente de 6 médailles, à 6 francs	36	»
	Reçu pour publicité	25	
	Total des recettes	2.116	95
	Dépenses	1.676	75

		fr.	c.
Dépenses.	Frais de bureau, timbres, gratifications, etc.	269	»
	Impression de bulletins, clichés...........	1.238	30
	Achat de livres, travaux divers, publicité..	56	60
	Frais de recouvrement de cotisations, port de bulletins et de lettres	112	85
	Total des dépenses...........	1.676	75

		fr.	c.
Réserves.	En caisse au 22 février 1907 (y compris un livret de caisse d'épargne de 300 fr.)	440	20

Les comptes sont approuvés.

Le conseil alloue une gratification de 150 francs à M. Leseur, appariteur, chargé des travaux d'ordre de la Société.

Sur la proposition de MM. Fromageot et Mouton, qui se font les interprètes d'un vœu émis par les divers Comités, M. Lucien Lazard, archiviste aux archives du département, est nommé membre correspondant. Le Conseil entend ainsi le remercier de l'aide qu'il a donnée en maintes circonstances aux membres de la société qui ont été consulter les archives dont il a la garde.

Le Conseil fixe au samedi, 23 mars prochain, l'Assemblée générale. Une causerie sera demandée à M. Enlart.

M. le Secrétaire énumère les titres des principales communications qui ont été faites aux séances des comités durant l'année 1906. Le Conseil retient, pour être publiées, les communications de M. Fromageot, sur les *Orgues de Saint-Germain-des-Prés,* de M. Vuaflart, sur *Pahin de la Blancherie, la Gravure en couleur, les Porcelainiers dans le VIe arrondissement;* de M. Schurr, sur *Stanislas, roi de Pologne, abbé de Saint-Germain-des-Prés;* de M. Mouton sur la famille *Fontaine de Biré;* de M. Raflin sur le *Séminaire de Saint-Sulpice.*

La séance est levée à neuf heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi, 23 *mars*, 9 *heures du soir*.

La séance est ouverte par M. Félix Herbet, président, assisté de M. Charles Saunier, secrétaire général.

M. le Président rappelle que la Société a maintenant dix années d'existence et constate que ses travaux sont appréciés du monde savant. Nombre de notabilités sont venues grossir le nombre de ses membres.

Il présente ensuite M. Enlart, conservateur du Musée de sculpture comparée, et constate que partout où a passé le conférencier, c'est-à-dire à l'École des Chartes, à l'École du Louvre, à l'École d'Architecture, son érudition a été appréciée. Il rappelle aussi qu'il est l'auteur d'un *Manuel d'archéologie du moyen âge*, universellement estimé.

M. Enlart, dans une causerie aussi agréable qu'érudite, rappelle l'origine du Musée des Monuments français. Il signale au début de la Révolution les efforts de Doyen pour sauver l'orfèvrerie des églises, efforts continués par son élève Lenoir qui, d'abord attaché au dépôt de la rue de Nesles, au Roule, devait avoir la gloire de fonder le célèbre Musée qui fait l'objet de la présente causerie. M. Enlart déplore la dispersion des trésors accumulés au Musée des Monuments français et signale la situation de certains débris précieux abandonnés aux entrepreneurs dans les cours et les jardins de l'École des Beaux-Arts. La partie de sa conférence consacrée à la reconstitution à Saint-Denis des tombeaux royaux, sous la Restauration, obtient le plus vif succès.

Il termine en rappelant comment a été formé le Musée de sculpture comparée du Trocadéro, et insiste sur sa double utilité artistique et historique.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Secrétaire général, qui résume les travaux de la Société pendant l'année écoulée et fait connaître, en l'absence de M. Vaillant, trésorier, la situation financière, arrêtée au 9 février précédent.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de cinq membres au Conseil d'Administration.

MM. Paul Marais, Soudée, E. Toulouse et Théo de Bellefonds, membres sortants, M. P. Fromageot, membre nouveau, sont élus par acclamation.

La séance est levée à onze heures.

Vendredi, 26 *avril*, 8 *heures et demie du soir.*

Président : M. Félix Herbet; *vice-président :* M. A. Bruel; *secrétaire :* M. Charles Saunier.

Membres présents : MM. Marais, Mouton, Nocq, Soudée, Sudre et Vaillant, *membres du Conseil;* MM. Rouveyre et Vuaflart, *présidents de comités.*

Excusés : MM. de la Guibourgère, Fromageot et Hustin.

M. le Président rappelle quel auccès a obtenu, lors de l'Assemblée générale, la causerie de M. Enlart, sur le Musée des Monuments français des Petits-Augustins, et le Musée de sculpture comparée, installé au Trocadéro.

Le Conseil décide à l'unanimité l'insertion de cette causerie dans la prochaine livraison du bulletin de la Société.

L'ancien bureau est réélu.

La séance est levée à neuf heures.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

FÉLIX RÉGAMEY

Félix Régamey, né à Paris le 7 août 1844, est mort à Juan-les-Pins dans les premiers jours de mai 1907. Peintre, voyageur, publiciste, professeur, il a, par les manifestations multiples de son talent, augmenté la notoriété d'un nom célèbre dans le monde artistique, par son père, dessinateur d'ornement, par son frère Guillaume, peintre du plus haut mérite, mort à trente ans en 1875, par son autre frère, Frédéric, l'illustrateur connu. Comme peintre, il exposait dès 1865, alors qu'il n'était encore qu'élève de l'École de dessin; comme voyageur, il a accompagné au Japon M. Guimet, qui trouva en lui le plus utile des collaborateurs; comme publiciste, il est l'auteur de diverses brochures : *Verlaine dessinateur; La statue de Washington par Houdon,* d'un très beau livre sur *le Japon,* texte et gravures, et de plusieurs articles de polémique sur les questions d'enseignement. Professeur enfin, et inspecteur de dessin dans les écoles de la ville de Paris, il a repris la méthode de son maître, Lecoq de Boisbaudran, et défendu ses doctrines, avec d'autant plus d'énergie qu'elles étaient plus combattues. On sait qu'elles reposent sur l'*éducation de la mémoire pittoresque,* substituée au travail devant le modèle. C'est à cette lutte qu'il consacra ses dernières années.

Ces simples notes ne sauraient constituer la biographie que mérite notre regretté collègue, et nous n'avons à dire ici que la part qu'il nous a faite dans sa vie si occupée : elle fut considérable. Adhérent de la première heure, Félix Régamey

a constamment fait partie de notre conseil d'administration.

Il a donné à notre Musée cette toile énigmatique qui représente un atelier de peintre, dont les personnages n'ont pas encore été identifiés. Il a publié, dans notre Bulletin de 1902, une notice sur Horace Lecoq de Boisbaudran et ses élèves, qui est une page importante de notre histoire artistique, car on y trouve, en même temps que l'expression de ses sentiments de reconnaissance envers son maître éminent, des renseignements précieux sur sa méthode, et des notes inédites d'un de ses élèves qui n'est autre que Guillaume Régamey.

La mort de Félix Régamey nous prive d'un collègue de relations agréables, dont le visage aux traits fins et la parole douce attiraient la sympathie. Cette enveloppe aimable recouvrait une âme énergique, entièrement dévouée à l'Art et à son enseignement, qui commandait l'estime et le respect. Que sa mémoire reçoive l'hommage des sentiments qu'il nous inspirait!

Félix Herbet.



LE JARDIN DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

DEUX MUSÉES HISTORIQUES DE L'ART FRANÇAIS : PETITS-AUGUSTINS ET TROCADÉRO (1)

Mesdames, Messieurs,

Dans notre artistique et studieux arrondissement, il est d'usage que les nouveaux paient leur bienvenue. A l'Académie Française toujours; dans les académies de peinture quelquefois, on réclame d'eux un discours que l'on ne s'interdit point de critiquer.

Je suis nouveau venu dans la *Société Historique du VI[e] arrondissement;* c'est ce qui vous explique l'honneur que l'on me fait ce soir.

Avant de les faire repentir de leur amicale et confraternelle bienveillance, je tiens à remercier M. le Maire du VI[e] arrondissement, notre président et les membres du bureau, et tous ceux qui ont bien voulu venir m'entendre.

A l'égal du choix du conférencier, le choix du sujet pourrait vous surprendre. Vous savez tous que le Musée de Sculpture Comparée n'est pas ici, mais au Trocadéro et que le Trocadéro est dans le XVI[e] arrondissement. Mais le cadre de mes études s'étendant du VI[e] au XVI[e] siècle, j'ai un pied dans chacune de ces circonscriptions et j'estime ne

(1) Conférence faite à la Mairie du VI[e] arrondissement, le 23 mars 1907.

pas faire un grand écart en comparant, à titre de conclusion, le musée historique actuel de la sculpture française avec celui que Lenoir avait réalisé trois quarts de siècle plus tôt et qui avait sur celui dont je suis le conservateur l'avantage d'être composé d'originaux.

C'est de 1790 à 1795 qu'une foule d'œuvres d'art, recueillies dans les édifices désaffectés ou détruits par la Révolution, vinrent s'entasser au dépôt des Petits-Augustins; c'est en 1795 que Lenoir en fit un musée historique et national; c'est en 1816 que ce musée disparut pour faire place à l'École des Beaux-Arts. Pendant vingt ans, par conséquent, les chefs-d'œuvre de la sculpture française ont été concentrés dans notre VIe arrondissement, en un musée tel qu'on n'en reverra plus, et ce sont là, pour nous, des fastes qui méritent d'être rappelés. D'autres l'ont fait avant moi, en première ligne le regretté Courajod (1), et je n'ai pas la prétention d'ajouter ici à leurs études.

L'ancien régime n'avait pas de musée qualifié de ce nom, de même, il n'avait pas d'archives générales et de bibliothèques publiques, mais chaque institution avait ses propres archives; et le roi, les seigneurs, les monastères, les particuliers riches avaient des bibliothèques, des trésors, des collections, des ménageries et autres richesses curieuses que l'on pouvait être admis à voir. Déjà, dans une description de Paris écrite en 1420 à l'usage des touristes, Guillebert de Metz signale les collections de curiosités de Jacques Duchié, que l'on visitait. Les églises et leurs trésors étaient de véritables musées d'objets d'art.

Quant aux trésors et collections de la Couronne, avant de devenir propriété nationale, ils n'étaient pas inacces-

(1) Voir L. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des Monuments français*. Paris, 1878-1887, 3 vol. in 8°.

sibles aux curieux ; à la fin de l'Ancien Régime, on les montrait à peu près comme se voient aujourd'hui les trésors et collections impériales et royales en Autriche ou en Angleterre.

La Révolution devait les rendre absolument publiques et les accroître singulièrement, et l'on ne se fit pas faute de proposer des plans grandioses et même judicieux; malheureusement, il y eut loin de ces plans à la réalisation : un quart à peine du palais du Louvre était aménagé en musée à la fin de la Révolution.

Mais ce qui distinguait peut-être le plus les collections d'art royales et révolutionnaires des musées actuels, c'est qu'elles étaient faites pour le plaisir des yeux et non pour l'enseignement.

Dans une lettre du 25 décembre 1792, le ministre Roland adressait aux commissaires inspecteurs du *Museum* des recommandations dont il faisait remarquer l'importance; elles étaient ainsi conçues : « ... entremêler beaucoup les diverses écoles. C'est une étrange idée de croire qu'il importe aux artistes d'être à même de comparer facilement les différents âges et les différentes manières de chacun en particulier... de s'amuser à des comparaisons stériles qui ne tendraient qu'à une vaine critique ».

Il y avait eu, au contraire, au Moyen-Age quelques collections historiques : dans des châteaux on conservait des armes et armures ayant appartenu aux anciens preux; on conservait surtout dans les trésors d'églises les souvenirs des saints personnages ou de la générosité des rois et seigneurs. Le trésor de Saint-Denis était un véritable musée historique. Il est superflu de dire que la critique laissait alors beaucoup à désirer, puisqu'elle est à peine née de nos jours.

Quant à la façon dont nous considérons les œuvres du passé, elle est encore plus récente. Sous l'ancien régime, en effet, la conception qu'on se faisait de l'histoire différait totalement de la nôtre.

Le Moyen-Age avait su concilier l'admiration et l'étude de l'antiquité avec le maintien des traditions nationales; les Humanistes de la Renaissance eurent, au contraire, pour l'antiquité un culte universel, exclusif et intolérant, et, beaux parleurs, ils inculquèrent graduellement aux Français le mépris de leur passé. Lorsque le Moyen-Age gardait quelques admirateurs, c'étaient alors des architectes, Philibert de l'Orme et Jacques Androuet du Cerceau, qui, quoique imbus d'un goût tout différent, ne purent s'empêcher de rendre hommage au savoir et aux qualités techniques des maîtres leurs prédécesseurs; mais au XVII[e] siècle, les artistes se désintéressèrent du Moyen-Age, et ce furent des historiens qui, attachés comme on l'était resté, à la monarchie et parfois même à la féodalité, s'appliquèrent à illustrer leurs fastes. Ils se trouvèrent dans le même état d'âme qu'un certain nombre de nos contemporains qui aiment les cathédrales sans aimer le catholicisme : eux, aimaient les institutions de l'ancien régime et avaient appris à mépriser les arts qui ont fait sa gloire. Ils surmontaient cette répugnance par curiosité et par loyalisme.

Les premiers, Nicolas Fabri de Peiresc, conseiller au Parlement d'Aix, mort en 1637, et François de Gaignières, mort à Paris en 1715, formèrent des collections de tableaux et de dessins, représentant les personnages et les monuments de l'histoire de France et spécialement de l'histoire des grandes familles : effigies, armoiries, tombeaux, objets d'art auxquels s'attachait le

souvenir de quelque grand personnage. C'était en quelque sorte des recueils de pièces justificatives de l'histoire, mais ces collections restèrent isolées et appréciées seulement d'un petit nombre de curieux. De 1729 à 1733, le bénédictin dom Bernard de Montfaucon ne se contenta plus de dessiner et de recueillir, mais publia, en les commentant, ses *Monumens de la Monarchie Française.*

Après les historiens des rois, les historiens de l'Église constatèrent l'intérêt que les monuments du Moyen-Age présentaient pour leurs études : l'abbé Lebœuf, d'Auxerre, mort en 1760, et à qui l'on doit un beau travail sur le diocèse de Paris, s'était appliqué à dater ces monuments, non plus seulement d'après les textes, mais d'après leurs caractères, et y était arrivé.

En 1765, un esprit bizarre et plein de contradictions, l'abbé Laugier était arrivé à un progrès : il envisageait l'art gothique au point de vue esthétique et lui reconnaissait certaines qualités (1), mais ce n'était qu'un caprice de bel esprit, et les meilleurs esprits du temps haïssaient formellement le Moyen-Age. Voltaire et Diderot ne s'en sont pas cachés. L'*Ingénu*, plus ingénu qu'il ne croyait l'être, après avoir admiré les Grecs et les Romains, trouve l'histoire de France en partie « rebutante » et en partie « dégoûtante ».

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on constate quelques premières manifestations de romantisme, entre autres, le goût des parcs pittoresques qu'embellissent des ruines gothiques factices, telles qu'il en reste une au château de Betz, mais c'était là un caprice d'aristocrate.

(1) Laugier, *Observations sur l'architecture*, Paris 1765.

Donc, lorsque la Révolution éclata, le goût de la masse du public était toujours nettement hostile à notre art du Moyen-Age, et les considérations qui l'avaient parfois fait respecter jusque-là : attachement aux souvenirs de la monarchie, de la féodalité et de l'Église, étaient remplacées par des sentiments exactement opposés, de sorte que tout concourait alors à proscrire les monuments de notre passé national; les œuvres postérieures à la Renaissance semblaient seules mériter quelque estime, mais non toutes; un style nouveau se formait, en effet, qui était ou voulait être une imitation plus serrée de l'antique, d'après les découvertes de Pompéï, c'est le style de David. Or, pour ses adeptes, le style de Louis XV n'était guère plus estimable que le gothique, et tout ce qui leur déplaisait en matière d'art leur semblait immoral et incivique. Et cependant, il y eut des hommes assez éclairés pour comprendre que tout ce qui touche l'histoire a une valeur, et qu'indépendamment de la politique et de la mode, il existe dans tous les temps et sur tous les sujets des chefs-d'œuvre qui ont droit au respect.

On connaît les deux éloquents et courageux rapports de l'abbé Grégoire à la Convention sur le Vandalisme. On sait aussi que Collot d'Herbois et Billaud-Varennes écrivaient le 2 novembre 1793 au commissaire de la section du Panthéon, en lui enjoignant d'envoyer à la fonte les cuivres des églises et collèges : « Il est à remarquer que parmi les monuments en cuivre qui se trouvent dans les églises de Paris, il en est qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Il faut donc, avant de les faire enlever, examiner s'ils ne doivent pas être conservés à la postérité, et dans le cas d'un doute à cet égard, prévenir le comité d'instruction publique. »

Lorsqu'en 1790 les biens du clergé furent décrétés propriété de la Nation, l'Assemblée nationale élut parmi elle un comité d'aliénation de ces biens, présidé par le duc de La Rochefoucauld, et enjoignit par décret à la municipalité de Paris et aux directoires des départements de veiller à la conservation des bâtiments. A leur tour, le comité d'aliénation et la municipalité parisienne s'entourèrent l'un et l'autre des conseils d'une commission de spécialistes des sciences, des lettres et des arts.

A la fin de 1790, ces deux commissions se fondirent en une, dite *Commission des Monuments*. En 1791, l'Assemblée Constituante la chargea du triage des statues, vases et autres ornements des maisons royales dignes d'être conservés.

En 1792, l'Assemblée législative créa une commission, pour prendre possession du mobilier de la Couronne et l'inventorier. Un décret de la Convention la réunit à la précédente au bout de trois ans.

Le 28 frimaire an II la *Commission des monuments*, suspectée de tiédeur civique, fut supprimée; il resta la *Commission temporaire des arts*, créée par la Convention pour inventorier le mobilier des académies et les machines, cartes, plans, manuscrits et autres objets d'art et de science dispersés dans divers dépôts. Le couvent des Petits-Augustins n'était qu'un de ces dépôts. Quel était le but de cet inventaire?

Il était multiple : les objets les plus favorisés devaient entrer au *Museum*, autrement dit au *Temple de la Nature et du Génie*, que nous avons repris l'habitude d'appeler plus simplement le Louvre. A cet honneur, il y eut beaucoup d'appelés et extrêmement peu d'élus : ainsi, en août 1794, la Commission temporaire des arts

avait décidé de mettre à la disposition du Muséum, tous les monuments de Saint-Denis, mais ses conservateurs n'y choisirent qu'une seule pièce, la vasque de la fontaine, encore resta-t-elle aux portes du Louvre, pour s'en aller de là aux Invalides, puis aux Petits-Augustins où elle est restée depuis 1809. D'autres objets des dépôts pouvaient recevoir diverses affectations utiles et généralement toutes pratiques : les métaux précieux étaient monnayés, les bronzes et les plombs devaient justifier d'un mérite artistique très exceptionnel pour être conservés. Les marbres étaient recueillis avec soin pour servir de matériaux; beaucoup d'objets qui n'intéressaient pas le goût peu éclairé et très exclusif des commissaires trouvaient, par bonheur, grâce à d'autres yeux; ils étaient vendus au profit de l'État, et les étrangers, spécialement les émissaires de l'Angleterre et de la Russie, firent alors des achats qui sont restés un bon placement.

Enfin, il était des objets que la vertu d'austères républicains ne voulaient pas rendre au culte ni même à la vue : ceux-là étaient détruits.

Comme Lenoir lui-même l'a dit dans une note en tête de son catalogue, et comme l'a raconté mon confrère et ami M. Henri Stein (1), ce fut d'abord le peintre Doyen qui fut, en 1790, chargé par le bureau de liquidation des biens nationaux ecclésiastiques de « désigner les tableaux et objets d'argenterie que l'on doit considérer comme des chefs-d'œuvre ».

Le 5 octobre, le Comité d'aliénation l'autorisa « à se transporter dans les différentes maisons religieuses pour prendre connaissance des tableaux, morceaux de sculp-

(1) H. Stein : *Le peintre Doyen et le Musée des Monuments français. Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements,* 1888 (t. XII).

ture et autres monuments... pour, sur son rapport, être statué par l'administration sur ceux qu'il serait à propos de transférer dans l'église des Petits-Augustins pour y être conservés.

Sur chaque procès-verbal d'évacuation de maison religieuse, Doyen avait charge de noter « le nombre et l'espèce de tableaux qu'il jugerait à propos de conserver, les noms des maîtres et des Écoles » et une estimation.

Il devait en remettre copie au Comité et en tenir luimême registre, avec mention des origines.

Il entreprit donc des tournées d'inventaires dans Paris avec les liquidateurs. Quant à la destinée des œuvres d'art ainsi choisies, il n'en était pas le maître : il veillait à leur conservation dans le dépôt dont il avait la garde, et c'est au *Comité des Savants* qu'appartenait le droit exclusif de choisir parmi ces œuvres celles qui devaient être aliénées ou conservées. Doyen, toutefois, attirait l'attention de ce comité sur les objets intéressants et nous ne pouvons qu'admirer son intelligente curiosité. Dans une requête au *Comité des Savants*, il sollicitait la conservation des « chasubles, vases, chandeliers et autres objets du culte provenant des églises supprimées qui peuvent être intéressants soit par leur richesse, soit par leur antiquité ». « Plusieurs, disait-il, sont précieux par leurs broderies et d'autres plus précieux encore par le caractère qu'ils portent du siècle qui les a produits. Il faudra surtout conserver ceux du onzième et du douzième siècle; ce sont des autorités précieuses pour les arts. L'antiquité est respectable dans tous les genres. »

Non content de s'intéresser ainsi au sauvetage des Trésors d'art de Paris, Doyen obtint l'envoi d'une circulaire officielle aux membres des districts des 83 départements

pour faire noter et recueillir les tableaux, ainsi que les peintures décorant les plafonds, voûtes, murailles et boiseries : il y était prescrit de les faire inventorier par des artistes, ainsi que les sculptures, dont on devait indiquer les auteurs, la matière, les dimensions, les collections de gravures, les tombeaux en indiquant le « nom et surtout la date » de leurs inscriptions ; enfin, on devait compter sans les détailler tous les tableaux secondaires, tels que portraits peu intéressants.

Donc, ce n'était rien moins qu'un inventaire des richesses d'art de la France que Doyen faisait décréter. On sait que cette œuvre est encore à faire pour la plus grande partie, quoique, depuis 1791, la besogne ait été singulièrement simplifiée et que l'on n'ait cessé d'y travailler.

Ces bonnes intentions restèrent stériles, et bientôt, préférant sa propre conservation à celle des œuvres d'art, Doyen lui-même abandonna sa tâche : parti en 1791 pour travailler en Russie, et sans doute pour y observer plus en sûreté à distance la tournure qu'allaient prendre les événements de France, il n'avait pas paru s'éloigner sans esprit de retour, car, en 1792, son nom figure encore avec ceux d'autres artistes dans la *Commission pour la conservation des monuments des sciences et arts*, mais il jugea plus prudent de ne point revenir, et bientôt il fut considéré comme émigré. Depuis son départ, Lenoir, son élève, l'avait remplacé au dépôt des Petits-Augustins, il lui succéda et s'il n'a pas l'honneur d'avoir fondé le musée des Monuments français, il eut celui de l'organiser; il eut, ce qui est mieux, le courage et la gloire de défendre, au péril même de sa vie, les monuments de l'art et de l'histoire.

Le local des Petits-Augustins était un dépôt, comme d'autres situés rue de Beaune, rue de Nesle, au Roule et

ailleurs; on y apportait les objets qui faisaient partie des établissements supprimés et qui paraissaient avoir quelque valeur; on prenait ensuite le temps de statuer sur leur emploi, soit qu'ils fussent retenus par l'État, ou vendus à son profit, ou donnés à tel établissement autorisé qui justifiait en avoir affaire. L'envoi à certains dépôts équivalait à une condamnation : à l'Arsenal, on adressait tout le bronze et tout le plomb que ne sauvaient pas des considérations esthétiques de premier ordre ou d'influentes protections; là, les œuvres d'art se transformaient vite en canons et en balles.

Dans tous les dépôts, les métaux précieux étaient impitoyablement recherchés et envoyés à la Monnaie.

Le Muséum du Louvre était encore très exigu et gouverné par des principes plus étroits que la place dont il disposait, aussi avait-il une sorte de dépôt qui était le *Jardin de l'Infante;* là les conservateurs jetaient les objets officiellement attribués au musée et qui ne leur plaisaient pas ou qui, réellement, ne trouvaient point place dans les galeries. Les uns y périssaient; d'autres en sortaient pour la fonte, d'autres attendaient des temps meilleurs, et la simplicité républicaine permettait au gardien d'utiliser en même temps le ci-devant jardin comme basse-cour : la volaille inconsciente, irrespectueuse, couvrait de la même indifférence les chefs-d'œuvre incompris et les rois descendus de leurs piédestaux.

Mais il y avait des animaux plus malfaisants, c'étaient les enfants en bas âge, hôtes assidus de ce jardin. Et il y avait pis que les uns et les autres, c'étaient les gens ironiquement décorés du titre de conservateurs. Tout entier dominé par les idées politiques et esthétiques de David, le Conservatoire du Muséum proscrivait tout l'art flamand et presque tout ce que l'on avait peint en France

entre Louis XIV et la Révolution; il cachait le portrait d'Henri IV par Rubens et faisait effacer les fleurs de lys des peintures murales; la Commission des Arts ne proscrivait pas moins, malgré les réclamations sensées et courageuses de bien des artistes. Il semblait donc tout naturel de faire sortir administrativement des dépôts beaucoup d'œuvres pour les détruire. Le dépôt des Petits-Augustins était loin d'être un asile sûr. D'abord, il fallait se garder de rien montrer au dehors qui pût exciter le fanatisme : le 3 frimaire an II, le citoyen Sevestre accomplit la mission officielle de jeter à terre les figures qui décoraient intérieurement et extérieurement les portes du dépôt; en novembre 1793, en vertu d'un arrêté de la Commune, des membres de la section de l'Unité, accompagnés du commissaire de police, se font livrer par Lenoir 180 portraits à l'huile de « nobles, prélats, princes », etc. pour être brûlés à la fête populaire dans les jardins de Saint-Germain des Prés, en face la section; la fête dut avoir du succès, car douze jours plus tard, c'est du faubourg Montmartre que des patriotes venaient réquisitionner 76 portraits dits féodaux. Cinq jours après, le comité de la section de l'Observatoire n'en prenait plus que 55 : l'appétit de leurs prédécesseurs avait été si grand qu'il fallait rationner un peu : la section des Marchés en trouva cependant 80 à prendre le 2 frimaire.

En germinal, la section de l'Unité, qui veillait aux portes du musée, s'avisa pourtant qu'il en restait et enleva du dépôt « une grande quantité de portraits ». Lenoir ne les compte plus, mais M. Courajod a calculé qu'en moins d'un mois 434 peintures ont été ainsi détruites.

Certaines statues de bois furent supprimées par Le Noir lui-même, qui les jugeait peu intéressantes, et obtint deux fois d'en utiliser pour son chauffage.

En prairial an II, il fallut remettre au commissaire du Comité de salut public soixante-sept pièces de métal, parmi lesquelles des figures de femmes certainement intéressantes. Le lendemain, il est vrai, Lenoir obtenait d'aller reprendre à la Commission des Armes, qui s'apprêtait à les fondre, les quatre Vertus, et les deux figures à genoux du tombeau d'Henri II. « Je n'ai pu », dit-il, « les obtenir qu'en sacrifiant d'autres pièces en cuivre pour former le même poids ».

Pour le tombeau des Condé, Lenoir, dit Courajod, « sauva les figures principales... à l'aide d'un stratagème qui lui aurait coûté la vie s'il eût été découvert : on lit sur l'un des reçus délivrés par les commissaires du Comité de salut Public cette note autographe : « *Nota.* Je n'ai pas pu préserver les figures en bronze de Sarrazin du tombeau de la famille de Condé qu'en les couvrant moi-même d'une couleur blanche délayée à la colle. » Quel héroïsme! Une fois la Terreur passée, Lenoir lava ses statues et les plaça dans son musée... Elles furent immédiatement réclamées par le Muséum national des arts.

Une autre fois, Lenoir risqua sa vie, ce fût en sauvant, dans la Sorbonne, le tombeau de Richelieu que des énergumènes voulaient détruire; il y reçut un coup de baïonnette dont il garda la cicatrice.

Et s'il eût été pris à cacher les anges d'argent qui avaient tenu les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV à l'église des Jésuites, il eût aussi payé de sa vie ce sauvetage. Il devait avoir, du moins, le chagrin de le voir

inutile. Après la tourmente, Vivant-Denon, directeur du Louvre, se fit livrer ces anges, et les fit fondre pour en faire exécuter par Chaudet, à la gloire de Napoléon, une statue de la Victoire assise, qui, depuis une trentaine d'années, a été mise à la retraite dans un magasin du musée du Louvre.

Ce ne fut qu'en 1795, le 29 vendémiaire (21 octobre) que le dépôt des Petits-Augustins fut érigé en musée public, sur la proposition de Guinguené, directeur de l'Instruction Publique; le ministre de l'Intérieur Bénézech défendit les droits du nouvel établissement et définit ce qui devait appartenir au Louvre et aux Petits-Augustins, réglementation salutaire alors, mais dont le principe devait devenir funeste, car il a permis au Louvre de se borner à choisir certaines parties de monuments qui ne se sont trouvés sauvés de la tourmente révolutionnaire que pour être dépecés et éparpillés peut-être pour toujours.

En 1815, à la veille de sa destruction, le musée contenait environ 500 monuments disposés en ordre chronologique. Une salle d'introduction, la chapelle, comprenait des monuments de tous les siècles disposés en ordre.

Dans la rotonde consacrée aujourd'hui à Michel-Ange, s'élevait le tombeau de François I[er]. Des salles spéciales étaient consacrées aux XIII[e], XIV[e], XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, et avaient la prétention de ne contenir que des monuments authentiques depuis Clovis jusqu'à Louis XVI. Une salle projetée devait réunir les modèles des sculptures faites pour l'État au XIX[e] siècle. Sans nul doute, Lenoir n'avait pas prévu la crise de statuomanie de la fin de ce siècle. La salle du XVIII[e] siècle, la décoration de la porte extérieure et l'aménagement des trois cours, où des monuments devaient se placer aussi en ordre chronologique,

restaient à terminer. Le première cour, consacrée au XVIe siècle, possédait déjà la façade d'Anet et, la seconde, celle de Gaillon; là devaient se grouper des monuments du XVIe siècle, et au centre se plaçait déjà la fontaine de Saint-Denis, qui date du XIIIe. La troisième cour devait montrer « l'ensemble d'une basilique que Pierre de Montereau avait construite pour saint Louis ».

Le musée contenait d'abord des archétypes antiques : 28 pièces seulement. Venaient ensuite les « monuments celtiques » : c'était l'époque où l'on rêvait des Celtes (1).

Les monuments celtiques de Lenoir consistaient en cinq morceaux d'art gallo-romain.

Toute la période du VIe au XIIIe siècle était résumée sous le titre de Moyen-Age; on y voyait en première ligne les tombeaux de Dagobert et de Frédégonde, mais Lenoir n'avait pas pris garde qu'ils ont été refaits aux XIIe et XIIIe siècles. On sait que sur son effigie romane, dalle plate incrustée de mosaïque, Frédégonde n'a pas de visage : il était sans doute peint et s'est effacé, mais le sensible Lenoir se demandait si l'artiste n'avait pas cru devoir s'abstenir de reproduire les traits d'une femme aussi criminelle. Quant à la reine Nantilde, femme de Dagobert, il avait complété sa statue par une tête d'homme, reste de la statue de Clovis II, également du XIIIe siècle.

Cet arrangement eut un grand succès : nous en voyons encore le moulage en bronze dans le jardin du Musée de Cluny.

On voyait près de ces monuments le tombeau de Charle-

(1) On sait que la Société nationale des Antiquaires de France fut fondée en 1804 sous l'inspiration de la Tour d'Auvergne et sous le titre d'Académie Celtique.

magne apporté d'Aix, ceux de Childebert, de Clotaire et des abbés de Saint-Germain des Prés, Morard et Ingon, avec les vêtements précieux qu'ils recélaient.

Dans la salle du XIIIe siècle, figuraient surtout des tombeaux aujourd'hui reportés à Saint-Denis, et Lenoir avait parfaitement su classer là les nombreuses statues tombales que saint Louis fit faire pour ses prédécesseurs; on y voyait aussi des mosaïques, des pavements et autels incrustés, des bas-reliefs, une pièce d'orfèvrerie. Les salles du XIVe et du XVe siècle renfermaient surtout aussi des tombeaux. Aux tombeaux plus somptueux du XVIe siècle, s'ajoutaient des médaillons, des bustes, des émaux et les vitraux de Vincennes attribués à Jean Cousin.

Les salles du Moyen-Age et de la Renaissance étaient non seulement éclairées de vitraux du temps, mais on leur avait donné l'architecture de l'époque et des peintures murales dans leur style.

La salle du XVIIe et du XVIIIe siècle renfermait un plus grand nombre de tombeaux et de bustes, et quelques autres portraits.

Les trois cours menaient au *Jardin Élysée*.

« Un Élysée », dit Lenoir, « m'a paru convenir au caractère que j'ai donné à mon établissement, et le jardin m'a offert tous les moyens d'exécuter mon projet. Dans ce jardin calme et paisible, on voit plus de 40 statues; des tombeaux, posés çà et là sur une pelouse verte, s'élèvent avec dignité au milieu du silence et de la tranquillité. Des pins, des cyprès et des peupliers les accompagnent; des larmes et des urnes cinéraires posées sur les murs concourent à donner à ce lieu de bonheur la douce mélancolie qui parle à l'âme sensible. Enfin, on y retrouve une pierre, débris du tombeau d'Héloïse, sur laquelle j'ai fait

graver les noms de ces infortunés époux; les cénotaphes et les statues couchées de Du Guesclin et du bon connétable de Sancerre, son ami; dans des sarcophages exécutés sur mes plans et dessins, reposent les illustres restes de Descartes, de Molière, de La Fontaine et ceux de Turenne; plus loin, une colonne supporte, dans un vase, le cœur de Jacques Rohault, digne émule de Descartes. Près de ce cœur philanthrope, on découvre l'épitaphe touchante et modeste de Jean-Baptiste Brizard, ce favori de Melpomène, qui naguère faisait aimer la scène française. »

C'était là, on le voit, quelque chose comme un second Panthéon, beaucoup moins exclusif.

Sur ces débris d'édifices cultuels, on vit renaître des cultes bizarres : on a quelquefois remplacé une religion par une autre religion ou par une philosophie, mais, en général, dans la religion abolie, il y a un fond qui résiste, ou bien qui ne s'efface que pour reparaître bientôt, et ce résidu vivace n'en est pas, hélas, la partie la plus noble. Le christianisme naissant avait fait une guerre acharnée au culte des images et à celui des fontaines; depuis, il en a souvent vécu. Les philosophes de 1793 venaient de brûler une infinité de reliques, telles que celles de sainte Geneviève, lorsque Lenoir jugea ne pouvoir mieux intéresser ses contemporains à son musée historique qu'en y opérant la translation des restes sacrés des grands hommes.

Toutes les âmes sensibles, en effet, et jamais il n'y en eut tant, vinrent en pèlerinage dans son Élysée et les plus dévots sollicitèrent d'insignes reliques de La Fontaine, de Molière et surtout d'Héloïse. Un employé du bureau de la guerre, Lesieur, écrivait à Lenoir pour l'exciter à fouiller les tombes illustres et pour solliciter la

faveur de satisfaire sa dévotion particulière pour Héloïse et Abélard : « Ces époux malheureux, dont les noms ne peuvent se prononcer sans attendrissement, vont donc avoir un monument digne d'eux. Deux citoyens du bureau de la guerre désirent être présents au dépôt qui sera fait des cendres d'Abélard et d'Héloïse... si leurs noms peuvent être portés dans le procès-verbal qui doit en être fait, rien ne leur sera plus agréable. — Je vous prie aussi, s'il est possible, de me conserver quelques portions des restes d'Abélard et d'Héloïse pour les déposer dans le monument que j'ai chez moi. »

Un M. Moit obtint la même faveur, ainsi qu'une relique de Boileau. Des authentiques étaient délivrées par Lenoir, et le baron Vivant-Denon, directeur des musées nationaux, avait dans son cabinet un reliquaire gothique dans l'intérieur duquel voisinaient en bonne intelligence, des reliques du Cid, de Chimène, d'Héloïse, d'Abélard, d'Agnès Sorel, d'Inès de Castro, d'Henri IV, de Turenne, de Molière, de La Fontaine, de Desaix et de Napoléon.

Et pourtant, si un homme était en droit de se voir épargner des mutilations posthumes, il semblerait bien que ce fut Abélard.

Le tombeau d'Héloïse et d'Abélard n'a rien qui remonte à l'époque de ces amants infortunés : c'est dans la démolition du cloître de Saint-Denis, bâti vers 1230 et probablement par Pierre de Montereau, que Lenoir trouva de quoi composer l'édicule carré. Deux médaillons de la Renaissance, à bustes d'homme et de femme, dans la donnée classique et banale du temps, y ont été insérés parce qu'ils décoraient une maison de la Cité qui passait pour avoir été celle de Fulbert, et que l'opinion

populaire y voyait les portraits de ces deux victimes. Cette mutilation exercée sur la maison de Fulbert avait une apparence de justice; quant au reste du tombeau, il fut composé au hasard : une statue de clerc du xve siècle s'est chargée du rôle d'Abélard, et une dame noble du milieu du xive siècle, qui reposait dans la chapelle Saint-Jean de Beauvais, eut la mission de représenter Héloïse; enfin on a pris le bas-relief des funérailles au tombeau de Louis de France, fils aîné de saint Louis.

Mais les amours uniques et tragiques n'avaient pas seuls le privilège d'émouvoir la sensibilité de Lenoir et d'être glorifiées dans son musée. Il n'est guère de naïveté plus touchante que celle qui lui fit réunir au chevet mortuaire de Diane de Poitiers les images de François Ier et d'Henri II, mais nul commentaire ne peut valoir la citation du catalogue. Elle montrera en même temps dans quel esprit étaient conçus les arrangements que Lenoir et ses contemporains considéraient comme tout à fait judicieux.

« La statue en marbre à genoux de Diane de Poitiers, femme célèbre par ses amours, et par son talent à manier les affaires du gouvernement, morte en 1566, posée sur un sarcophage de marbre noir, revêtu de l'inscription ci-jointe et portée par quatre têtes de sphynx, le tout posé sur un piédestal supporté par quatre figures de femme.

« Ce tombeau, dont j'ai acheté les débris à Anet, était dans un état d'abandon tel que les animaux les plus vils paissaient dedans; il vient d'être restauré sur mes dessins.

« N'ayant pu me procurer le prie-Dieu qui était placé devant Diane, j'ai posé près d'elle un chien, symbole de

la fidélité, conservant le flambeau de l'Amour (1), et plus loin on voit l'Amour assis sur des volumes, écrivant l'histoire de cette femme illustre (2). J'ai élevé ce monument sur un piédestal que j'ai fait supporter par quatre nymphes; Pilon, leur auteur, a mis de la grâce et du goût dans l'invention et l'exécution de ces figures qu'il avait sculptées en bois, pour supporter la châsse de Sainte-Geneviève. Les émaux que j'ai introduits dans ce piédestal conviennent parfaitement, puisque d'un côté on y voit François Ier et de l'autre Henri II à genoux devant Diane, entourée des lacs et des chiffres amoureux dont il faisait orner tous les monuments érigés par ses ordres. Sur le devant, on voit encore François Ier représenté en saint Paul, et sur l'autre face l'amiral Chabot, les émaux placés dans le socle représentant des sujets de dévotion exécutés à Poitiers d'après les cartons de Raphaël. »

Pour intéresser le public, Lenoir avait compris qu'il fallait à la fois de grands noms, très populaires, et de belles effigies, mais un génie malicieux semble avoir voulu que, dans l'histoire de l'art, les plus belles œuvres soient anonymes et que les œuvres ou les traits des gens les plus célèbres soient le plus souvent introuvables. Lenoir s'était décidé à mettre à la raison, sans nul scrupule, ce génie malicieux.

Il fut, du reste, de bonne foi sur plusieurs points, et Montfaucon l'avait devancé en donnant pour des effigies de rois de France, les rois et reines de l'Ancien Testament

(1) Ce chien devait avoir appartenu à quelque monument des Dominicains, qui ont choisi pour emblème un chien tenant dans la gueule une torche allumée.

(2) L'amour, tel que le comprit Diane, ne devait pas écrire des chroniques, mais tenir des registres de comptabilité.

sculptés sur les portails de Saint-Denis et autres du même temps.

C'est de bonne foi, sans nul doute, qu'il donna après lui, pour les effigies authentiques et contemporaines de Clovis et de Clotilde, les figures de Salomon et de la reine de Saba sculptées au XIIe siècle à Notre-Dame de Corbeil, et quand il présenta les figures de Charles V et de sa femme, du portail des Célestins, comme les effigies de saint Louis et de la reine Marguerite, ce fut sans doute en se fiant à la tradition populaire, au lieu de rechercher les pièces d'archives dont il n'avait cure de s'informer.

Et c'est avec la même négligence, mais avec la même bonne foi que, depuis 1815 jusqu'à nos jours, tous les mérovingiens du théâtre sont restés fidèles au costume du temps de Louis VII, et toutes les statues pieuses de saint Louis à la ressemblance de Charles V.

Pour d'autres figures historiques, Lenoir alla simplement au hasard : il vit ou feignit de voir un portrait de Suger dans une tête d'homme du peuple du temps de saint Louis, cueillie sur une clef de voûte du cloître de Saint-Denis; pour d'autres, il est bien certain que Lenoir ne fut pas dupe de ses propres artifices. Blanche de Castille avait eu l'imprudence de faire exécuter en bronze sa tombe dans l'abbaye de Maubuisson, et fut une des premières victimes de la fonte : depuis longtemps déjà, cette princesse qui avait su la guerre était transformée en bouche à feu, lorsque Lenoir organisa son musée. Cette lacune lui était trop sensible pour qu'il ne trouvât point à la reine célèbre une digne suppléante : Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople et femme de Charles de France, comte de Valois, fut exposée sous son nom; Lenoir avait évidemment trouvé piquant de faire une reine Blanche

de cette statue qui est de marbre noir, et cette particularité la rendit populaire. Un devant d'autel et quelques autres débris de Saint-Denis lui fournirent un socle.

Il était intéressant aussi de posséder l'effigie de Robert, comte de Clermont, chef de la branche des Bourbons, et comme elle manquait à l'appel, on prit, sans même modifier les armoiries, Charles comte de Valois; un comte d'Évreux prit sa place; un comte d'Étampes la place de celui-ci (1).

En somme, cette exhibition d'incomparables richesses d'art était à peu près ce qu'un esprit de ce temps-là pouvait concevoir de plus méthodique. A la différence du Louvre, le musée était et voulait être didactique et de vulgarisation, les arrangements étaient faits dans cet esprit. Nous comprenons encore de même les parties de restitution historique de nos expositions universelles : *rue des Nations, histoires de l'habitation, etc.*

Le Catalogue, qui eut douze éditions et une traduction anglaise, et la description illustrée du musée sont compris dans ce sens : ce sont des œuvres d'éducation populaire et de vulgarisation. A l'indication des époques et des provenances des objets et au résumé de leur histoire se mêlent nombre de dissertations, résumant le caractère des époques ou consacrées à ce qu'elles ont de plus curieux.

Lenoir décrit ainsi : les arts, le costume, les armures, la coiffure et la barbe chez les Gaulois, chez les Mérovingiens, sous Hugues-Capet, au XIIIe ou XIVe siècle, sous Charles VII et Charles VIII; les étoffes trouvées dans les tombeaux de Saint-Germain-des-Prés.

(1) Voir F. de Guilhermy, *Iconographie historique (Annales archéologiques*, t. IV, 1849, p. 19).

Il y ajoute des notices sur les distinctions accordées aux artistes du Moyen-Age; sur les artistes qui travaillèrent à Anet; sur Bernard Palissy, sur quelques artistes modernes : Vien, Marie-Joseph Peyre, Drouais, Tassart; sur d'autres personnages : Diane de Poitiers et son château d'Anet, Pibrac et ses quatrains, La Fontaine; sur les personnages célèbres du XVIe siècle; sur la mort de Jeanne de Navarre; sur la fondation de l'académie de Saint Luc; sur celle de la première bibliothèque publique; sur les animaux aux pieds des statues; sur la *pierre à porc;* sur les barbares qui ont inscrit leurs noms sur la statue de François Ier; sur l'invention de la musique à plusieurs tons; surcelle des cartes à jouer; sur celle du chapiteau corinthien; sur les sépultures de l'antiquité; sur la peinture à l'œuf; sur la mosaïque chez les Anciens et chez les Goths; sur la peinture sur verre.

Lenoir voulait, avec l'aide des pouvoirs publics, restaurer ces deux arts oubliés; la postérité lui a donné raison.

Ces notices n'ont plus qu'un intérêt de curiosité, mais elles sont d'un esprit très ouvert, élevé, et passionnément désireux de faire connaître et aimer les beautés du passé.

Il a atteint son but; avant lui, l'histoire de l'art français était à peine le passe-temps de quelques curieux; après lui, le peuple a désormais besoin qu'on lui montre l'histoire en images : quand on a détruit le musée des Petits-Augustins, il faut ouvrir celui de Versailles : tout le monde rêve des temps féodaux, célèbre la Renaissance, regarde et visite les monuments historiques.

Michelet a raconté qu'enfant il consacrait ses loisirs au musée des Monuments français et que là est née sa vocation d'historien.

C'est là que Victor Hugo a pris le goût du Moyen-Age pittoresque. Et c'est en voyant détruire, en 1816, ce musée qu'il avait tant étudié que mon illustre parent Émeric David voulut compenser sa dispersion, en écrivant cette *Histoire de la sculpture française* qui reste encore le seul livre complet sur ce sujet et auquel on trouve à peine aujourd'hui quelques corrections à faire. C'est certainement dans le musée des Petits-Augustins que Taylor et Nodier ont conçu le plan du monumental ouvrage intitulé : *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France.*

L'arrangement pittoresque de ses planches s'inspire de la manière de Lenoir.

On peut sourire de ce besoin du pittoresque artificiel et de l'emphase romantique, mais, pour être équitable, il faut comprendre que les hommes qui vivaient il y a un siècle ne pouvaient guère concevoir les choses autrement.

Comment écrivait-on l'histoire au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe?

On croyait devoir en faire un genre littéraire : on moralisait, on dramatisait surtout, on faisait appel à la sensibilité, on prêtait aux personnages des discours et des mots; on créait des antithèses à effet, et l'emphase était le goût universel. Un homme de ce temps ne pouvait organiser un musée historique que selon ce goût, et il est fort heureux qu'il l'ait partagé, car il n'eût point réussi autrement à toucher l'âme des contemporains, à instruire leur esprit, à leur faire connaître et aimer le passé en le leur présentant par les côtés qui répondaient à leur mentalité.

Ainsi a fait plus tard Viollet-le-Duc, et nous avons grandement tort de le blâmer d'avoir fait sculpter des

Preuves qui ressemblent aux dames de la cour de Napoléon III. C'est en mêlant au style gothique un peu de la mode qui charmait ses contemporains qu'il les a habitués à aimer le gothique ; si aujourd'hui nous le préférons pur et sincère, c'est parce que cette habitude s'est graduellement implantée : elle est acquise désormais, mais soyez certains que, sans la transition romantique, et sans l'art mixte de Viollet-le-Duc, nous ne goûterions pas encore le Moyen-Age, car nos ancêtres auraient continué de le rejeter si on leur avait présenté à brûle-pourpoint, tout nu et tout cru, cet art si éloigné de leurs habitudes acquises.

On a reproché à Lenoir ses « supercheries ». Le mot est brutal. Voyons en quoi elles consistent. Les méprises de Lenoir ne dépassent pas les manques de critique de beaucoup de savants de son temps. Les arrangements qui nous étonnent passaient alors pour œuvre de goût et d'esprit. Voyez comment Tressan traduisait le petit Jehan de Saintré, comment Michaud et encore Michelet ont écrit l'histoire.

Le public tenait à ces artifices et les lettrés n'en étaient pas dupes, lorsqu'il leur plaisait d'être attentifs.

Lenoir a identifié les génies en bas-relief du tombeau de François Ier avec des figures qui étaient, en réalité, en ronde bosse, comme le prouve un texte qu'il a cité lui-même. Cette citation prouve précisément sa bonne foi, en même temps que son étourderie, et on ne peut lui reprocher là qu'une grosse négligence.

S'il a interpolé les vitraux de Vincennes, c'est qu'il n'a pas su mieux en agencer les morceaux pour les remontrer dans son musée. Il y a tout au plus de la maladresse.

S'il a donné comme venant du château de Madrid les grands émaux peints conservés au musée de Cluny, c'est qu'on lui avait dit et qu'il croyait qu'ils avaient été faits pour ce château, bien que n'y ayant jamais pris leur place. S'il s'étonne, tout en sachant cela, que ces émaux aient pu rester dans la famille de l'artiste quand ils étaient propriété de l'État, c'est faute d'avoir réfléchi qu'ils avaient pu être refusés ou n'être pas payés. Il n'y a là qu'une forte inadvertance.

Lenoir était un demi-artiste, que les circonstances avaient improvisé demi-savant, c'était un esprit curieux et une âme généreuse; il avait de la naïveté et du cœur; c'étaient les défauts de son temps. N'ayons pas les qualités du nôtre au point de vouloir douter qu'il ait été un honnête homme.

Le Musée des Monuments français jouit sous l'Empire d'une tranquillité relative et d'une grande popularité. Enrichi des dépouilles de tous les musées d'Europe, le Louvre ne songeait plus guère à lui ravir ses pièces intéressantes; du reste, au Louvre régnait encore un profond mépris de l'art français antérieur au XVIe siècle.

Napoléon aimait assez les souvenirs historiques, et n'était pas ennemi du romantisme; Joséphine, qui choisissait au Louvre des tableaux pour décorer des salons, prit aux Petits-Augustins quelques pièces pour embellir le parc de la Malmaison, mais le gouvernement se désintéressait à peu près de l'œuvre de Lenoir. En 1800, il fut nommé conservateur d'une collection de monuments français que l'on voulait créer à Monceau, dans la maison du duc d'Orléans. On sait qu'il reste au parc Monceau une colonnade de Jean Bullant, dernier débris de la chapelle des Valois à Saint-Denis.

En 1806, l'empereur demandait à Lenoir un rapport sur les moyens d'enrichir son Musée; mais en 1811, il menaçait celui-ci d'un quasi-anéantissement en projetant de restaurer les sépultures royales de Saint-Denis pour mettre à côté d'elles les tombeaux de sa propre dynastie. Il n'eut pas le loisir de réaliser ce plan, mais la Restauration allait le reprendre.

Le décret du 18 décembre 1816 supprima le Musée des Monuments français, et la dispersion de ces monuments s'opéra en hâte pour permettre à l'architecte Debret d'aménager sans retard l'École des Beaux-Arts.

Les tombes royales furent reportées à Saint-Denis, même celles qui n'en venaient pas.

Le Musée du Louvre reçut tous les tableaux, bustes, colonnes et autres marbres qui parurent dignes d'y figurer; la ville de Pau obtint la statue d'Henri IV; celle de Rouen le Corneille de Caffiéri; diverses églises et quelques particuliers revendiquèrent des objets qui ne leur avaient pas toujours appartenu.

Les églises qui prirent part à ce partage furent Notre-Dame, Saint-Roch, le collège de Juilly, qui reçut un tombeau du cardinal de Bérulle par Sarrazin, les Carmélites de la rue d'Enfer, qui eurent un autre monument du même personnage, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Merri, Saint-Sulpice, Saint-Germain des Prés, Saint-Étienne du Mont, Saint-Paul, Sainte-Marguerite au faubourg Saint-Antoine, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-Séverin, Saint-Nicolas du Chardonnet, la chapelle de Vincennes, qui recouvra ses vitraux; la chapelle de Saint-Cyr, les églises d'Arpajon, Choisy, Magny et Sceaux.

Des restitutions furent faites au duc et à la duchesse

douairière d'Orléans, au prince de Condé, aux familles d'Aligre, de Barentin, de Bullion.

Héloïse et Abélard, troublés une fois de plus, transportèrent leur nid au Père-Lachaise, et Diane de Poitiers passa au château de Neuilly, où son tombeau fut embelli de quatre potiches aux angles. On l'a depuis installé à Versailles dans une salle qui sert maintenant de bûcher à un concierge.

Lenoir suivit à Saint-Denis la plus grande partie de sa collection. Nul n'avait paru plus apte que lui à restituer les tombeaux des rois; on l'en nomma conservateur. Et en même temps que l'on retouchait les monuments au goût du jour, on donna à son personnage un nouveau style : il fut chevalier de l'Éperon d'Or. Le même vernis fut passé sur les choses et sur les gens; il était de médiocre aloi. Les instructions du conservateur étaient d'accord avec ses désirs et avec ses habitudes : il fallait exposer à Saint-Denis une série complète de rois, depuis Pharamond, et comme les tombeaux étaient vides, peu importait un cénotaphe de plus ou de moins; tous les grands personnages étaient aussi les bienvenus; enfin, on établit pour ces défunts un très beau protocole :

« Louis XVIII, dit M. de Guilhermy, ordonna qu'on transporterait du Musée des Monuments français dans la basilique royale, avec les tombeaux qui provenaient originairement de l'abbaye, les monuments des princes ou princesses tirés des anciennes églises de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain des Prés, des Cordeliers, des Dominicains, etc. Cependant, malgré ce renfort, les rangs étaient éclaircis... Les raccommodeurs se procurèrent les rois manquants, au moyen de moulages de plâtre pris sur les statues qui avaient échappé à la tourmente. Pour

avoir des reines, on imagina un moyen moins vulgaire. Il restait un certain nombre de princesses qui n'avaient point porté la couronne et qui, presque toutes, étaient venues aux Petits-Augustins en compagnie de leurs époux. On décida qu'à Saint-Denis les rois seuls auraient des épouses, et que les princes de second ordre s'en passeraient, à moins que, tout compte réglé, il ne s'en trouvât quelques-unes à partager. De cette arbitraire mesure, il résulta d'étranges incestes en pierre, et des adultères en marbre de la pire espèce. C'était un scandale à faire rougir les vieux piliers de la crypte. »

Le Louvre choisit sans enthousiasme tous les morceaux qui ne parurent pas trop éloignés du grand art, mais ce n'est que de 1850 à 1853 qu'on se décida à y ouvrir une galerie de sculpture moderne. En 1816 un tel Muséum aurait dérogé en accueillant des figures accessoires et des ornements trop peu classiques, si bien que les statues de Philippe de Commines et de sa femme, celles des Poncher, celle de J.-A. de Thou y furent reçues sans les autres pièces des tombeaux qu'elles accompagnaient. Ces dernières restèrent aux Petits-Augustins, avec la belle vasque du lavabo de Saint-Denis qui, en 1793, avait seule paru digne du Louvre. Cette vasque, déposée alors dans le Jardin de l'Infante, y fut brisée puis rapiécée et transportée à l'Esplanade des Invalides, d'où, en 1809, elle fit retour au Musée des Monuments français. Ce gracieux monument, un des plus curieux qui soient au monde, achève de se détruire dans la cour de l'École des Beaux-Arts.

Cependant, le public avait acquis le besoin d'un musée lapidaire et historique, et des fouilles ayant été entreprises en 1820 dans le Palais des Thermes, on

commença d'y déposer des sculptures, en attendant la constitution du Musée de Cluny, qui n'eut lieu qu'en 1843.

En 1838, du reste, c'est encore aux Petits-Augustins que l'on déposa les morceaux ornés de l'hôtel de la Trémouille, si malheureusement démoli.

Dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, la première pierre de l'École des Beaux-Arts avait été posée en 1820; en huit ans, Debret bâtit les Loges et l'aile du bâtiment du fond qui y fait vis-à-vis; en 1832, son beau-frère Duban le remplaça et termina ce bâtiment en 1839; en même temps, il s'efforçait de donner un cachet pompéïen au couvent bâti par la reine Margot, et que Lenoir avait un instant pourvu de salles gothiques. Ce gothique de plâtre s'évanouit en poussière, mais il restait encore tout un musée de morceaux originaux, que nul ne s'était soucié de prendre : chapiteaux romans de Sainte-Geneviève ou de Montmartre; gargouilles, colonnes et balustrades de la chapelle de la Vierge de Saint-Germain des Prés, bâtie par Pierre de Montereau; une façade d'Anet et trois façades de Gaillon; les débris de la chapelle et la fontaine de ce château, toute l'architecture des tombeaux que Saint-Denis n'avait pas réclamés; nombre de bustes et de statues jugés indignes du Louvre; toutes les pièces de la façade et de la tour d'escalier de l'hôtel de la Trémouille. Que fit Duban de tout cela? Il laissa une des façades de Gaillon entre les deux cours, avec, dans une fenêtre haute, les fonts baptismaux de Saint-Victor, œuvre fine et délicate de la Renaissance que Lenoir avait eu la mauvaise inspiration d'exposer là à toutes les intempéries et hors de portée de l'œil.

D'une autre façade de Gaillon, on garda le portique

inférieur et on démolit l'étage pour en répartir les trumeaux dans les niches de la seconde cour. L'autre portique de Gaillon et la façade d'Anet furent conservés, ainsi que de belles urnes de bronze du XVIe siècle et la colonne de marbre du XVIIe portant une Renommée de bronze, de Sarrazin.

La vasque gothique de Saint-Denis fut montée sur un pied grec au centre de la cour.

L'hôtel de la Trémouille et la fontaine de Gaillon furent dépecés, et leurs morceaux répartis çà et là dans la macédoine de débris dont Duban égaya les murs des deux cours. Dans cette salade on trouve des chapiteaux romans et gothiques, des pierres tombales, les morceaux du monument de Commines et partie de ceux de la colonnade en hémicycle du tombeau de Montmorency à Ecouen; le bas-relief historique de l'amende honorable aux Grands Augustins, en 1440; des bas-reliefs de la Renaissance, deux morceaux de réception de sculpteurs du XVIIe siècle.

Le reste des sculptures fut, soit abrité dans la chapelle, soit jeté dans le fond du jardin du directeur. Là gisen, depuis trois quarts de siècle, dans la boue, sous le lierret la mousse et les feuilles mortes, les dais délicats de la chapelle de Gaillon, une partie de la fontaine, les colonnes, les architraves et la niche à caissons du tombeau de Montmorency par Jean Bullant apporté d'Ecouen; des débris de la chapelle de Pierre de Montereau, avec des pilastres de la Renaissance; une aigle éployée du XVIIe siècle, des bustes brisés et d'autres morceaux dont on ne sait plus la provenance; on a pris des sculptures de l'hôtel de la Trémouille pour maçonner un contrefort de soutènement au pignon du bâtiment de Duban, qui

menace sans cesse ruine (1). La façade de l'hôtel Torpanne est venue tenir compagnie à ces débris dans le jardin inaccessible au public, et, remontée sans fondations, elle va s'écrouler et les rejoindre dans la fange.

Cette boue n'est pas la plus mauvaise place. Les morceaux maçonnés dans les murs de la cour y sont placés en saillie, juste à l'aplomb d'un larmier qui, chaque fois qu'il pleut, ne recueille les eaux que pour les déverser en totalité et de haut sur les malheureuses sculptures. Les douches, les gelées, les fumées que rabat le calorifère ont produit leur effet, et quand une tumultueuse jeunesse prend ses ébats dans les cours, l'homme donne son petit coup de main aux éléments destructeurs (2).

Ce doit être pour les étrangers qui visitent l'École des Beaux-Arts un singulier sujet de stupeur de voir ainsi s'achever la ruine de monuments originaux inestimables de notre art national, à la porte de ce grand bâtiment où l'on abrite avec tant de soin les moulages de plâtre des antiques grecs et romains.

Cependant, le Musée des Monuments français avait été une création si heureuse qu'il était devenu un besoin. Pour compenser les regrets des Français, Louis-Philippe créa en 1832 le musée historique de Versailles qui s'ouvrit en 1837. C'était, dans un cadre historique, la réunion

(1) On le consolide en ce moment pour la quatrième fois depuis moins de cinquante ans qu'il est construit.

(2) Depuis cette causerie, M. Charles Saunier a publié dans *Les Arts* n° 69 (septembre 1907) un éloquent article plein de renseignements, intitulé *Vandalisme officiel. Un trésor d'art à sauver. Les épaves du Musée des Monuments français*. Il s'y indigne de cet état de choses, et les faits ne lui donnent que trop raison : un des bas-reliefs, le marbre exécuté en 1701 par Fremin pour sa réception à l'Academie, *Le Temps découvrant la Vérité*, vient d'être descellé par les pluies et précipité sur le pavé, où il s'est pulvérisé.

de monuments d'art ancien d'une valeur historique, de tableaux modernes évoquant l'histoire, et de moulages de monuments historiques, mais la critique avait fait si peu de progrès qu'on y rééditait les erreurs de la restauration de Saint-Denis, au moment même où l'architecte de Saint-Denis commençait à les rectifier.

En 1834, se plaçant au point de vue de l'étude de l'art plutôt que de l'histoire, M. Thiers fondait à l'École des Beaux-Arts un musée dit des Études, et ce musée se composa presque exclusivement de moulages des antiques. L'esprit exclusif qui régnait alors à l'Académie et à l'École des Beaux-Arts dirigea la collection dans le sens rigoureusement classique. A côté de l'antiquité, on n'admit guère que des modèles italiens pour la Renaissance et même pour le Moyen-Age, si médiocre pourtant en Italie; quant aux modèles français, sources de cet art gothique de l'Italie et des autres pays étrangers, si l'on en accepta quelques-uns, c'est que les Anglais formèrent à Sydenham et Kensington des musées d'art international ancien et obtinrent de mouler des monuments français moyennant le don d'une épreuve à l'État. Or, telle était chez nous la prévention contre ces œuvres françaises admirées de nos voisins, que beaucoup de ces moulages furent alors condamnés à périr dans des magasins de débarras.

En 1848, il fut un moment question de créer dans Paris un musée de moulages d'un caractère beaucoup plus général.

Du moins, les mouleurs de Paris adressèrent-ils à l'Assemblée Nationale une pétition pour la création d'un atelier national d'où serait sorti un musée, et qui aurait fourni des modèles à tous les musées et écoles de France. Ce projet n'aboutit point.

La création d'un Musée de sculpture comparée est une idée de Viollet-le-Duc. On sait que beaucoup de ses idées furent bonnes, et l'on sait qu'il ne les abandonnait pas : longtemps il avait lutté pour celle-là quand enfin, en 1879, au lendemain de l'exposition universelle qui laissait libre le palais du Trocadéro, la commission des monuments historiques secondée par M. Antonin Proust, alors directeur des Beaux-Arts, put réaliser le projet dès longtemps adopté. Le 11 juin et le 12 juillet, Viollet-le-Duc, adressait à Jules Ferry, ministre de l'Instruction Publique, deux rapports traçant le programme du musée de sculpture comparée. Créé par arrêté ministériel du 4 novembre, le musée était rattaché à la Commission des Monuments historiques au même titre que celui de Cluny (1). Il n'occupait encore qu'une aile du palais et fut ouvert le 28 mai 1882; les années 1880 et 1881 avaient été activement employées. L'inauguration de la salle des XVIIe et XVIIIe siècles se fit attendre jusqu'en 1886; dès lors, la galerie du côté de Paris se trouvait pleine, et un arrêté ministériel du 19 novembre 1887 accorda au service des Monuments historiques la seconde aile du palais.

Le musée s'est enrichi de divers dons; le plus important est la collection du sculpteur Geoffroy Dechaume qui fut son premier conservateur. L'Union des Arts Décoratifs, l'École des Beaux-Arts, le Musée de Versailles et divers particuliers ont aussi enrichi nos galeries.

Beaucoup des moulages sont exécutés à bon creux et ces creux sont la propriété de l'État, qui en concède l'exploitation à un mouleur; celui-ci met en vente des épreuves.

(1) Ce dernier vient d'être réuni aux Musées Nationaux.

Ces épreuves servent aussi à des échanges.

Une galerie de modèles d'architecture et de relevés de peintures murales complète les collections, et des vitraux viendront s'y ajouter.

Plusieurs services auxiliaires se sont groupés autour du musée : en 1888, M. de Baudot y a ouvert un cours d'histoire de l'architecture française, et c'est sous sa direction qu'ont été exécutés, en 1900, les modèles d'architecture.

La même année, la bibliothèque du musée s'ouvrait au public : elle réunit des ouvrages d'art et des collections très complètes de photographies de France et de l'étranger.

En 1894, la commission des Monuments historiques déposait au musée divers dessins et la collection de ses clichés photographiques, et, depuis la mort de Viollet-le-Duc, ses héritiers nous ont donné ses dessins.

En 1903, les galeries extérieures ont été adjointes aux deux ailes déjà remplies.

Dès lors a commencé un travail de classement. Jusque-là, le programme indiquait bien des salles consacrées aux divers siècles et aux diverses Écoles ; mais, en pratique, on plaçait souvent les monuments dans toute place libre, pourvu qu'ils y fissent bon effet. Tous les points de comparaison étrangers sont maintenant classés par époques et par pays dans les galeries extérieures et dans les pavillons et il est très instructif de voir rapprocher dans la galerie centrale une foule d'œuvres dont les originaux ne peuvent être mis en regard les uns des autres. Rien ne montre mieux l'évolution de l'art à la fin du XIVe siècle que le rapprochement du puits de Moïse et du portail de la Chartreuse de Dijon avec le statuaire de même date d'Amiens, de la Ferté-Milon, de Poitiers et de Toulouse.

Parfois un moulage de monument dont la date où l'auteur sont connus peuvent aider à décider du plus ou moins de raison qu'on a d'attribuer à la même date ou au même auteur un autre monument. C'est pourquoi des détails du portail ouest de Saint-Denis ont été confrontés avec celui de Chartres et le Christ de Nicolas Geraert de Liège, à Bade, avec les bustes si malheureusement détruits dans le bombardement de Strasbourg.

Le titre de *Musée de sculpture comparée* reste donc juste, bien qu'à l'origine, il ait répondu à une autre idée.

En effet, la pensée de Viollet-le-Duc avait été d'établir une comparaison entre la sculpture antique et celle du moyen âge. Il entendait démontrer que toutes deux ont subi une évolution singulièrement identique, et aussi que l'une n'est pas inférieure à l'autre. La révélation des beautés de la statuaire gothique dépassa l'attente même des organisateurs, surtout auprès des artistes que l'éducation académique avait privés de ces modèles. Ils furent comme ces princesses de contes de fée que l'on a élevées quinze ou vingt ans sans leur permettre la vue d'un jeune homme...

La démonstration fut donc si rapide et si éloquente qu'il était superflu de la poursuivre; la cause était gagnée.

On s'est d'abord placé au point de vue esthétique et le musée continuera de n'admettre que les meilleurs modèles; mais, à l'opposé de la doctrine de David, les meilleurs modèles de chaque École de chaque temps, abstraction faite de nos préférences individuelles ou temporaires.

Le Musée de sculpture comparée témoigne que le goût de l'histoire de l'art français est chez nous plus que jamais vivace. Nombreux sont les artistes qui y viennent travailler; nombreux les professeurs qui y promènent leurs

élèves; nombreux aussi les acheteurs de nos moulages; plus nombreux ceux des cartes postales. Le musée est une œuvre de vulgarisation incomparable; quatre éditions de catalogue étaient épuisées l'année dernière; un nouveau catalogue plus complet et plus critique se prépare.

Ce musée fait incontestablement naître ou se développer des vocations d'artistes et d'historiens de l'art. Mais ne nous faisons pas d'illusions. Peut être doit-il, en cette saison, une partie de ses hôtes les plus assidus à un avantage dont Lenoir n'a pas bénéficié, au calorifère. Si celui-ci protège de l'engourdissement les doigts des petites dessinatrices en même temps qu'il évite des rhumes aux vieux archéologues, il leur vaut, d'autre part, la compagnie d'une foule de pauvres gens pour qui la gratuité du chauffage est autrement intéressante que l'évolution de l'art français.

Mais peut-être naît-il chez ces derniers quelques vocations artistiques et peut-être en naît-il aussi chez ceux qui se trompent de portes; j'ai vu des dames, dans nos galeries, demander l'aquarium et je n'ai pu leur montrer que des moules; plus souvent on cherche le musée d'éthnographie, qui coupe si malencontreusement en deux nos galeries. En pareil cas, ceux qui venaient voir les idoles océaniennes peuvent se convaincre de la supériorité de l'art français.

Enfin, tout comme le musée des Petits-Augustins, celui du Trocadéro jouit, dit-on, des préférences des amoureux, faveur d'autant plus flatteuse qu'ils n'y trouvent plus Abélard.

Cette dernière catégorie de visiteurs, évidemment, ne peut avoir d'yeux pour la sculpture. Mais, tout compte fait, les amis de l'art ancien sont de plus en plus nom-

breux parmi nous, et je n'en veux d'autres preuves que le nombre des auditeurs ici réunis : la patience avec laquelle ils m'écoutent. Nous ne sommes pourtant pas encore assez nombreux : en effet, les circonstances sont de nouveau critiques pour les monuments de nôtre passé.

Beaucoup d'édifices des plus intéressants se trouvent désaffectés, et un dilemme se pose pour eux : ou bien ils resteront sans affectation et on se lassera de les entretenir, ou bien leur affectation changera, ce qui obligera de les défigurer.

Quant aux meubles, le danger, pour eux, n'est plus le même : le clergé, contraint de déménager et privé de revenus, cherche à faire argent des objets précieux dont il avait le dépôt; les curieux, plus nombreux, les mettent aux enchères, et le développement de la curiosité pousse de plus en plus les voleurs à piller églises et musées. De là il résulte que nombre d'objets d'art passent tous les jours du domaine public au domaine privé, ce qui est tout à fait contraire à l'esprit et aux intérêts de la démocratie, et comme les Anglais, Allemands, Américains sont aussi curieux et plus riches que nous, beaucoup de ces objets s'en vont pour toujours à l'étranger, au grand détriment de notre pays.

Nos législateurs, ou du moins beaucoup d'entre eux, savent ces faits et les déplorent, et les mesures de sauvegarde les plus sages ont été prises, mais cela ne peut suffire. L'expérience nous l'enseigne (1).

Nous avons déjà vu que de 1790 à 1795, il y eut chez

(1) Depuis six mois que ces paroles ont été prononcées, les événements m'ont donné raison et, après l'affaire de la bande de Clermont, je n'ai pas eu à y changer un mot.

les hommes politiques de divers partis la même honorable proportion d'amis des arts qui se retrouve aujourd'hui, et qu'alors comme maintenant, les plus radicaux en politique furent parfois en art les plus conservateurs, mais de tout temps, le souci de l'art ne peut passer qu'en seconde ligne pour les législateurs, puisque leur idée maîtresse est, par définition, la politique : en cas de conflit entre les deux, la politique l'emportera sur le souci de l'art.

Quant à la masse de la nation, elle aura éternellement et partout les mêmes affolements, et aux jours de trouble, le peuple, comme les enfants, brisera toujours quelque chose, quitte à être la première victime de ce mauvais instinct qu'on ne supprimera pas.

L'éducation du peuple a pourtant fait des progrès, et beaucoup savent la valeur des objets d'art anciens : on ne détruira plus comme en 1793; on imitera plutôt ces émeutiers parisiens de 1411 qui, avant d'incendier le manoir du duc de Berri à Bicêtre, prirent grand soin de démonter les beaux vitraux pour les vendre. Les objets curieux sont et seront vendus aux plus offrants et les plus offrants, je le répète, sont par delà de nos frontières. Le mal que notre patriotisme doit combattre aujourd'hui, c'est donc l'accaparement par le domaine privé, et surtout par l'étranger, de nos richesses d'art nationales.

Camille Enlart.

UN TRÉSORIER DES GUERRES
ET SA FAMILLE PENDANT LA RÉVOLUTION.
— LES FONTAINE DE BIRÉ —

II

Après le cauchemar de la Terreur, la société française fut prise comme d'une frénésie de plaisir; c'était la joie de vivre qui débordait après les longs mois passés dans l'attente de la mort. Il y a quelque part, dans les mémoires de Mme d'Abrantès, que le sceau de la tristesse et de la gravité demeura empreint sur le front de ceux qui avaient vécu ces sombres jours. Ce n'est pourtant pas l'impression qui se dégage quand on considère le tableau que présente Paris pendant les années qui suivirent 1794. Jamais on ne s'y amusa davantage, jamais le Palais-Royal ne fut plus papillotant, jamais les femmes n'y firent assaut de modes plus libres et plus extravagantes. Ce n'était partout que réceptions, bals et comédies et le XVIIIe siècle, reprenant son cours, cherchait à rattraper le temps perdu.

Les Fontaine de Biré suivirent le mouvement et le fils aîné surtout s'en donna à cœur joie. On fit des réparations à la maison du quai Malaquais, on aménagea luxueusement l'intérieur, et la vie reprit, joyeuse. Nous

avons eu sous les yeux toute une correspondance dont nous parlerons plus loin et d'où il résulte que Joseph de Biré, quand il n'était pas sous les verrous, n'engendrait point la mélancolie et savait dignement continuer la tradition du plus galant des siècles. C'était un beau garçon très gai, très viveur, plein de désinvolture avec les femmes et avec ses créanciers, deux sortes de personnes avec lesquelles il semble avoir eu fort à faire durant sa vie, sans compter la police politique. Nous avons trouvé son signalement : taille : $1^{m}.73$, cheveux et sourcils bruns foncés, front élevé et large, yeux bruns, nez bien fait, bouche petite, lèvres épaisses, menton rond, visage ovale, plein, coloré et marqué de la petite vérole (1).

Il aimait la musique et versifiait volontiers. Aux Archives nationales, dans un dossier le concernant (2), se trouve une chanson de lui que nous citerons ici parce qu'elle éclaire un petit coin d'histoire locale. La scène se passe à Taverny, près Paris. C'est la relation des élections pour le renouvellement des conseils qui eurent lieu en 1797. Le résultat avait été une véritable réaction et le parti royaliste en avait pris une confiance et une audace qui effrayèrent le Directoire et amenèrent la journée de Fructidor. Au surplus, voici cette chanson :

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE TAVERNY POUR LES ÉLECTIONS

(*Air des Pendus.*)

C'était le premier germinal,
Jour où chacun, tant bien que mal,

(1) Arch. Préf. de police. — Registre des écrous du Temple. III, fol .456. — Nous verrons dans la troisième partie de cette étude pourquoi il fut détenu dans cette prison.

(2) Arch. nat. F^7 6314.

Selon l'usage non antique,
Porte son vœu patriotique
Dans l'urne sombre du scrutin,
En qualité de souverain.

C'était dans un certain canton
De Seine-et-Oise, dont le nom,
Pour cet instant je prétends taire,
Que l'assemblée alors primaire
Avait lieu, non sans bien du bruit
Dont il faut que l'on soit instruit.

Des Jacobins le bataillon,
A tous croyant donner le ton,
Par des manœuvres infernales,
Voulut forcer par des cabales
Le choix des administrateurs,
Des juges et des électeurs.

La clique sur le président
Veut d'abord essayer sa dent
Et, sous prétexte de noblesse,
Du fauteuil écarter sa fesse;
Mais il leur sort un pied de nez,
Ses parchemins examinés (1).

Les cris, l'intrigue, la fureur,
Argent, menaces, la terreur,
Sont employés par la canaille
Qui la marchandise travaille.
La fermeté des braves gens
Déjoua bientôt les brigands.

Or je vais, pour vous en garer,
Parfaitement vous désigner
Tous ces soi-disant patriotes
Sortis des fangeuses culottes
De Robespierre le tyran,
Qui leur légua pour tout du sang.

(1) Note de l'auteur écrite au crayon en marge de ce couplet : « Ce président pour garder le fauteuil a prouvé qu'il n'était pas noble. »

Du sanguinaire comité
Membres la plupart ont été;
Le savetier, le pédagogue,
Le vendeur de mauvaise drogue,
Le cordonnier et le tailleur
Et des cochons le grand *saigneur*.

Le précepteur est un méchant;
L'apoticaire un ignorant;
Tailleur ne sait prendre mesure;
Le raccomodeur de chaussure,
Ancien dragon, est spadassin
De tout le parti jacobin.

Le cordonnier est un bossu,
Le chaircuitier un malotru,
Ci-devant marchand de fromage,
Qui pour le sang prit tant de rage,
Qu'en attendant d'être bourreau,
Il se fit tueur de pourceau.

Chargés de malédiction
Ceux qui n'ont d'homme que le nom,
Que tout bon citoyen déteste;
Tous gens à fuir comme la peste,
Comme la gale et tous les maux;
De l'humanité les fléaux (1).

Voilà des vers qui ne sont pas excellents, mais qui ont du moins l'avantage de nous fixer sur la sincérité du sans-culottisme de leur auteur. Nous y voyons aussi la preuve que Joseph de Biré n'habitait pas seulement Paris ou Verrières, mais encore Taverny, et probablement d'autres localités encore.

Il menait une vie fort dissipée à tous les points de vue et il lui était commode de paraître et de disparaître à

(1) Arch. Nat. F^7 6314 (dossier 6656, pièce 63).

son gré, quand ce n'eût été qu'à l'égard de ses créanciers qui commençaient à le traquer d'une façon gênante.

Il devait être fort embarrassé pour répondre à leurs réclamations car, dès 1796, tous les biens de M. de Biré père avaient été mis sous séquestre, à propos d'une vieille affaire qui était revenue sur l'eau et que le Conseil des Cinq-Cents s'était avisé de tirer au clair. Le 8 messidor an IV (dimanche 26 juin 1796), Pelet de la Lozère montait à la tribune et s'exprimait ainsi : « Organe d'une commission spéciale, je viens vous rendre compte de son travail sur l'importante affaire Veymeranges, Randon de Latour, Biré, Piron, Seneff, Baroud, Servat et Wandenyver, tous prévenus de solidarité pour une somme de 11.500.000 livres d'assignations sur le domaine, qui furent délivrées par ordre de Calonne, à la fin de 1786 et au commencement de 1787, pour le soutien du crédit des actions de la nouvelle Compagnie des Indes et des Eaux. » L'orateur développait alors un long exposé d'où il résultait que Calonne avait engagé l'État dans tout un dédale d'opérations inavouables, risquant les fonds du trésor des guerres et de la maison du roi dans des spéculations qu'il croyait devoir réussir rapidement, ce qui lui aurait permis de remettre les fonds à leur place, sans que le public se fût aperçu de leur déplacement momentané. Il avait même été jusqu'à préparer une expédition en Hollande pour soutenir ce pays contre les Anglais, dans le but d'obtenir de ses protégés un prêt de soixante millions. Le rapporteur expliqua que Biré, trésorier à l'extraordinaire des guerres, et Randon de Latour, trésorier de la maison du roi, n'avaient agi en remettant les assignations entre les mains de Veymeranges, intermédiaire douteux, que sur l'ordre du ministre et sans en connaî-

tre la destination. Ils devaient donc, selon lui, être mis hors de cause, ce qui, en effet, avait été décidé par un arrêt du Conseil d'État du 16 février 1791. Mais le 7 pluviose an II (dimanche 26 janvier 1794), la Convention avait décrété un séquestre sur les biens de toutes les personnes impliquées dans l'affaire, sans en excepter les deux trésoriers.

Le rapporteur proposait en conséquence au Conseil des Cinq-Cents de déclarer que c'était par erreur que la Convention avait fait porter le séquestre sur les biens de Biré et de Randon de Latour, et de voter une résolution tendant à ce que ces séquestres fussent levés. Cette résolution devait être portée au Conseil des Anciens par un messager d'État.

Le Conseil des Cinq-Cents semblait abonder dans le sens du rapporteur et, si M. de Biré assistait à la séance, il dut avoir l'impression que sa cause était gagnée. Mais au moment où l'on allait voter, une voix s'éleva et demanda la parole. Cette voix dut même jeter l'inquiétude dans l'esprit de Biré, car il la connaissait bien et n'avait pas oublié sur quel ton elle l'avait pris à partie dans la séance du 24 mars 1790, à l'Assemblée Nationale, au sujet de ses paiements au prince de Condé. C'était en effet Camus, le terrible « drapeau rouge », avec son air triste et son nez écarlate qui se dressait de nouveau, puritain et ergoteur. D'un ton précis, il aborda la question de compétence et soutint que pareille décision n'était point l'affaire du Conseil des Cinq-Cents et que c'était un véritable empiètement sur le pouvoir judiciaire. Toute l'argumentation de Pelet de la Lozère s'écroula alors et la partie qui semblait gagnée devint l'objet de nouveaux débats. Enfin Cambacérès et Treilhard proposèrent de

soumettre l'interprétation du décret du 7 pluviose an II aux tribunaux compétents, ce qui fut adopté, sur quoi le président leva la séance.

Tout était donc remis en question pour le malheureux M. de Biré qui ne pouvait toucher un sou de sa fortune, et qui voyait avec inquiétude se continuer la perspective des emprunts et des réclamations de créanciers.

Cependant il réussit à intéresser des députés à son sort et, deux mois après, un nouveau rapport était présenté au Conseil des Cinq-Cents sur l'affaire Veymeranges. Le rapporteur était le député Dumolard, qui prit la parole à ce sujet le 18 fructidor an IV (dimanche 4 sept. 1796) et les débats recommencèrent avec quelques éléments nouveaux.

Pelet de la Lozère, Gilbert Desmollières, et plusieurs autres membres appuyèrent le projet du rapporteur, se basant toujours sur l'arrêt du conseil, de 1791, qui mettait les deux trésoriers hors de cause. Ils concluaient donc à la levée du séquestre.

Monnot, Lecointe et Bourdon parlèrent dans un sens opposé. On demanda l'urgence et le scrutin décida de renvoyer la pétition de Biré et de Randon-Latour au bureau de comptabilité qui trancherait la question.

Ce fut cette dernière résolution qui fut soumise à l'approbation du Conseil des Anciens.

L'affaire vint à l'ordre du jour du 29 vendémiaire an V (20 octobre 1796). Porcher, organe d'une commission qui avait étudié l'affaire, proposa de rejeter la résolution des Cinq-Cents. L'affaire fut ajournée jusqu'à l'impression du rapport et revint en discussion le 9 brumaire an V, (dimanche 30 octobre 1796). Delacoste parla en faveur de la résolution des Cinq-Cents : « Biré et Randon, dit-il,

n'ont pas délivré les assignations sur un bon signé de la main du roi, comme le prescrivaient les lois du temps pour leur légitime décharge, mais sur une simple lettre ministérielle. » Il terminait en soutenant l'opinion que les commissaires de la comptabilité, qui doivent décider si Biré et Randon pouvaient résister à un ordre ministériel ont parfaitement qualité pour trancher pareille question.

Après une longue discussion, le Conseil des Anciens ne suivit pas l'avis de Delacoste et décida que la résolution des Cinq-Cents de renvoyer Biré et Randon devant les commissaires de comptabilité devait être rejetée.

L'affaire était donc encore une fois en suspens et renvoyée à un nouvel examen du Conseil des Cinq-Cents. Un troisième rapport à cette assemblée fut donc rédigé et lu le 24 frimaire an V (mercredi 14 décembre 1796). Le Conseil, un peu las de voir revenir si souvent cette éternelle affaire Veymeranges, prit assez rapidement une résolution dont l'article III est ainsi conçu : Le bureau de comptabilité est chargé de faire lever le séquestre qui a été mis sur les biens et effets des citoyens Biré et Randon de Latour... etc., etc.

Enfin le 30 nivose an V (jeudi 19 janvier 1797), Porcher faisait lui aussi aux Anciens un troisième rapport sur cette interminable affaire. La commission dont il était membre acceptait la résolution des Cinq-Cents du 24 frimaire dernier. On vota et le Conseil des Anciens suivit les conclusions du rapporteur, ce qui donnait enfin une solution définitive. Biré et Randon de Latour étaient hors d'affaire et pouvaient rentrer en possession de leurs biens (1).

(1) *Moniteur* an IV, n°s 283, 284, 354, 306. — An V, n°s 36, 44, 86, 123.

On peut imaginer quel soulagement ce dut être pour des gens qui tant de fois avaient passé par les alternatives de l'espoir et du découragement. Mais il ne semble pas que toutes ces préoccupations aient beaucoup influé sur le jeune Joseph de Biré dont la gaillardise et le caractère bon vivant ne faiblissaient pas. S'il a beaucoup de créanciers il est aussi un homme à succès et ses nombreuses victimes ne se font point faute de le harceler de leurs épîtres banales ou tendres, sincères ou intéressées. En novembre 1796, c'est une veuve Dauzel « qu'autrefois il a bien voulu qualifier de *sa petite maman* » qui lui demande de l'argent et qui signe « femme Chazot », et elle ajoute discrètement en post-scriptum : « Mon adresse est rue de Varenne, n° 652, la troisième porte cochère en *antrant* par la rue du Bac à gauche. Je suis toujours seule depuis midi jusqu'à *troiseur* (1).

En voici une autre :

Votre indifférence m'étonne et je ne puis concevoir la raison qui vous empêche de venir me voir. J'ai voulu trouver en vous un amant ; j'ai vu trop tard que cela ne se pouvait pas. Mais du moins que j'y trouve un ami...

J'ai en ce moment-ci plusieurs airs très jolis et je veux vous les faire entendre et vous les chanter. J'espère que vous viendrez demain : il y en a un surtout qui est très intéressant ; voici le premier couplet...

(Tournez la feuille).

Toi que j'avais choisi
Tu m'abandonnes quand je t'aime
Où veux-tu chercher le bonheur,
Si tu ne sais le trouver dans mon cœur.

(1) Arch. Nat., F7 6314, dossier 6656, pièce 147.

Adieu, je vous attends demain pour faire de la musique.

Votre très humble,

CAHUSAC.

Le mardi 5 juin (1).

Une autre lettre non signée et datée de nivôse, sans indication d'année, vient d'une maîtresse qu'il néglige : ce sont des plaintes douces, des reproches, des protestations d'attachement et tout le vocabulaire de la victime résignée.

Plus loin, voici un billet d'une certaine Perette qui, celle-là au moins, semble de bonne humeur.

« Il n'y a rien eu cette nuit. Vas-tu venir déjeuner avec ta Perette qui t'aime chaque moment davantage (2). »

Cette Perette avait lieu en l'an VIII, d'après un petit bout de papier sur lequel il y a, de la main de Joseph de Biré : « Voir Déjourné, écrire à Perette, à Salvétat. »

Du reste ces lettres ne sont que des spécimens, car il y en a tout un dossier d'écritures et de dates les plus diverses.

Nous parlerons plus loin de Déjourné dont nous venons de voir paraître le nom. Quant à Salvétat, c'était un des amis de Joseph de Biré, qui s'était engagé aux hussards et qui servait dans les armées françaises. Biré lui avait fait cadeau d'un cheval à son départ et nous avons une lettre de ce Salvétat que nous allons citer. Elle est datée du blocus de Philippsbourg qui eut lieu pendant la deuxième coalition et commença au mois d'août, pendant la campagne de 1799. Ce blocus ne réussit pas et la ville fut dégagée par l'archiduc Charles. Les troupes françaises

(1) Arch. Nat., F[7]. 6314, dossier 6656, pièce 53.
(2) Idem. Pièce 66.

étaient sous les ordres du général Muller et étaient rattachées à l'armée de Masséna qui opérait en Suisse.

« Devant Philisbourg (*sic*) le 6 frimaire an 8
(*mercredi* 27 *novembre* 1799)

« Au citoyen Biré fils, quai Malaquais, au coin de la rue des Petits-Augustins, près le ministère de la Police à Paris.

« Enfin mon bien cher M. Bibi, j'ai pu obtenir votre adresse tant bien que mal, et je pense qu'à présent vous ne me laisserez plus sans me donner signe de vie. Comme il me paraît que vous ne voyez plus personne de la maison, je vous apprendrai où je suis et ce qui m'est arrivé. Vous saurez donc que mon cheval est toujours excellent, qu'il m'a tiré d'une infinité de mauvais pas et que, par son âge et les soins que j'en ai, il devient naturellement meilleur tous les jours. Je n'entreprendrai point de vous en faire de nouveaux remerciements; ma reconnaissance ne peut qu'égaler votre générosité, aussi n'a-t-elle point de bornes. J'ai reçu un seul coup de sabre sur la tête dans une occasion ou au moins vingt des meilleurs chevaux ont laissé leurs maîtres.

« Et vous, mon cher Bibi, que faites-vous? avez-vous réalisé vos projets, ou demeurez-vous encore dans la capitale? J'ai reçu une seule lettre de Mimi, elle me marquait que, ne vous voyant plus du tout, elle ne pouvait me donner votre adresse. Maman me l'a envoyée. Si, comme je l'espère, vous mettez la main à la plume, vous en aurez long à m'apprendre et de toutes les couleurs. Dites-moi qui, du cœur ou de la raison, a enfin pris le dessus chez vous. Ce ne peut être, vous en êtes bien sûr, la curiosité qui me fait faire de semblables questions. J'ai mis tous mes soins à acquérir votre amitié et puisque vous m'avez prouvé que j'y étais parvenu, ne m'otez pas, par un silence qui serait déplacé, une idée si agréable et qui me rend très heureux. Ne manquez pas d'entrer dans tous ces menus détails insipides pour les indifférents, mais si précieux à celui qui sait apprécier un ami de votre prix. Donnez-moi des nouvelles de G...

« Je vois aujourd'hui avec bien de la peine que vous aviez

raison en parlant de ma jeune sœur. Il m'a d'abord écrit assez exactement, mais à présent c'est entièrement fini; je ne sais qu'en penser et ne puis que la plaindre; elle est vraiment bien respectable. Elle m'écrit assez souvent, me témoigne un sincère attachement auquel je réponds de toute mon âme; elle m'entretient aussi de l'objet de ma passion qui dure encore.

« A propos de cela vous aviez encore une fois raison et fort raison; si j'eusse pu suivre vos avis (mais il eût fallu n'être pas amoureux) je l'aurais vu sans peine, et le roman eût sans doute fini là. Mais je n'ai écouté que mon cœur et j'ai fait le dindon. Leçon pour l'avenir! Cependant elle m'a écrit et fait comme moi, elle joue le sentiment; mais je me trompe, car je sentais véritablement; si elle ne m'aime pas, vous conviendrez que sa conduite est une énigme assez difficile à résoudre.

« Mais je m'aperçois qu'en voilà déjà fort long.

« Adieu donc, n'oubliez pas votre ami; nous sommes assez malheureux par notre position, pour que vous cherchiez à adoucir mes peines par quelques entretiens. Devant ce maudit Philisbourg (*sic*) nous sommes obligés de rester à cheval depuis trois heures du matin jusqu'à huit que nous rentrons dans d'infâmes cantonnements où tout manque. L'ennemi, qui cherche à débloquer la place, et qui y a réussi deux fois, nous harcelle d'une vilaine façon et nous prend assez souvent des patrouilles dont les mieux montés se sauvent presque toujours; ainsi grâce encore une fois à vos bontés, je ne le saurais trop répéter, je ne présume pas que j'aille m'hiverner au fond de la Hongrie.

« Si l'on faisait une trève, je ferais en sorte d'aller à Paris, et j'oublierais bientôt, au sein de l'amitié, toutes les peines de la campagne.

« Votre dévoué

« A. Salvétat.

« Mon adresse : Salvétat, hussard au 2e régiment,

« 8e Compie armée du Rhin (1). »

(1) Arch. nat. F7 6314 dossier 6656, pièce 7.

La lettre de ce hussard sentimental, outre le sobriquet de « M. Bibi » qu'elle nous dévoile, nous montre que les camarades même de M. Bibi, un compagnon de plaisir mêlé à toutes ses petites intrigues de femme, à qui il donnait un cheval, ignoraient son adresse à Paris en 1799, alors que son père possédait la maison du quai Malaquais depuis 1791. Il fallait qu'il eût un bien grand intérêt à taire cette adresse. Ce que nous avons remarqué, c'est que au milieu des lettres de cette époque se trouvent des vers de la main de Joseph de Biré avec, en tête, l'indication : « A ma femme qui m'annonçait la visite de ma sœur à Passy *où je me cachais.* » Était-ce pour échapper à ses créanciers, ou pour des raisons politiques? Peut-être bien pour les deux. En tout cas il versifiait toujours et était toujours galant, même pour sa femme :

« Tu m'annonces de Gabrielle
La présence dans mon manoir;
Ainsi son patron fit savoir
A la Vierge, heureuse nouvelle.
Aisément vous pouvez juger
Que rien ne manque au parallèle :
Alexandrine est aussi belle
Que le céleste messager,
Et moi je suis comme Marie
Quand elle attendait le Messie. »

Alexandrine c'est sa femme. Suivent des vers à sa sœur Gabrielle et un envoi, également en vers.

Comme on le voit la vie de cet aimable mauvais sujet se compliquait chaque jour et la situation financière de la famille empirait aussi chaque jour. Il semble bien établi que Joseph de Biré faisait dettes sur dettes. A la suite des décisions des Conseils ordonnant la levée du séquestre sur les biens de M. de Biré, d'autres difficultés avaient surgi

et le bureau de comptabilité avait pris un arrêté privant la famille de presque tous ses revenus. D'après une pièce du dossier, cet état de choses durait encore en janvier 1804. Aussi les créanciers commençaient à élever la voix. Ils avaient du reste trouvé à qui parler, et Joseph de Biré savait les remettre à leur place quand ils faisaient mine d'oublier la patience ou le respect. Il en est un qui s'attira une verte semonce à propos de sa manière d'agir un peu trop pressante. Comme la réponse était importante, Joseph de Biré crut devoir faire un brouillon que nous avons retrouvé et que nous citons.

« Vous vous faites illusion, mon cher, sur votre position vis-à-vis de moi. Je reçois ce matin une lettre de M. Roguet qui n'a pu être suggérée que par vous. Vous me prenez pour votre victime. Je veux bien vous laisser gagner quelque argent parce qu'il faut bien que je paie la confiance que j'ai eue en vous; mais, ne vous y trompez pas, *l'os que je veux vous laisser ronger* a une dimension déterminée et qui n'excède pas la taille que je veux bien lui donner. Ce qui pourrait vous le rendre un peu plus gros, ce sont les bons procédés qu'il est *de votre prudence* d'avoir pour moi, et qu'au surplus je vous forcerai bien d'avoir.

« Si vous me déclarez la guerre de mauvais procédés, croyez que vous succomberez, et qu'en démasquant quelques intrigailleries de votre part, je briserai avec facilité les armes puissantes que vous croyez avoir. Tout indigné profondément que je suis de votre conduite, j'y mettrai toutefois du sang-froid et de la modération, jusqu'à ce qu'enfin, vous mettant encore plus à découvert, je romprai toute mesure, et vous ferai voir comme on fait justice des misérables subterfuges et des puériles menaces qu'on emploie vis-à-vis de moi, qui connais, pour en avoir été longtemps la dupe, les manœuvres des gens mal intentionnés, et qui ne m'endormirai point pour les prévenir et m'en venger par tous les moyens possibles qui seront en mon pouvoir. Croyez-moi, mettez de l'eau dans votre vin,

si vous ne voulez pas que je me charge de cet emploi, ce qui ne vous serait pas du tout favorable. Quoique vous la connaissiez bien, je vous renvoie ci joint la lettre de M. Roguet à laquelle je ne m'abaisserai point à répondre, et vous déclare que je me prendrai à vous des sottises qu'il pourra faire. Ceci est très sérieux et je n'y manquerai pas. C'est abominable.

« A Paris, ce 25 nivose, (an) 5 (samedi 14 janv. 1797).

« Quand vous voudrez venir prendre des arrangements avec moi, vous ferez bien. Vous me trouverez quai Malaquais et je vous invite de ne pas me chercher ailleurs, ni m'y adresser qui que ce soit, si vous ne voulez vous attirer une scène fâcheuse. »

Il est impossible d'employer plus de virilité, plus de décision, plus de dignité pour ne rien dire du tout. Le créancier qui reçut cette lettre et qui semble être un certain Lenferna, en fut abasourdi et demeura coi, n'osant plus bouger pour le moment.

Ce résultat était appréciable car la situation financière de la famille devenait inextricable. Le 26 frimaire an VIII [mardi 17 décembre 1799] M. de Biré père écrivait de Verrières une lettre à son fils où il n'est question que d'affaires. Des saisies ont eu lieu, presque toute la fortune est sous séquestre, toujours à propos de la reddition de comptes relatifs à ses fonctions de ci-devant administrateur du trésor public au département de la guerre; il avoue qu'il est « aux abois ». Cependant tout en recommandant à son fils de venir à Verrières causer avec lui, il se rappelle qu'on ne vit qu'une fois et il lui recommande d'apporter des huîtres et de la tisane de champagne « ou du chablis pas trop cher ».

Il fallut en venir à envisager la vente de la maison du

quai Malaquais et, dans une lettre du 9 décembre 1800, M. de Biré recommande à son fils de s'en occuper sérieusement. Des pourparlers furent même entamés avec un certain M. du Mousseaux.

A toutes ces préoccupations d'ordre financier s'en joignaient d'autres. Le frère cadet, Marie-Géry, dont il a été fort peu question dans ce récit parce qu'il avait émigré, était subrepticement rentré en France et, n'osant se montrer à Paris, vivait à Verrières où il était moins en vue. Il faisait faire des démarches en vue de sa radiation de la liste des émigrés qu'il n'avait pas encore obtenue. Il avait eu de son côté une existence fort mouvementée. Né à Lille le 10 mai 1769 il était entré à 10 ans à l'école royale et militaire de La Flèche et en était sorti le 1er septembre 1785. En avril 1789 il était parti pour Orléans rejoindre un détachement de cent hommes du régiment de Berchény où il avait été incorporé comme simple hussard; mais le 22 septembre de la même année il avait été promu sous-lieutenant dans le même régiment; il passait capitaine toujours sur place le 29 mars 1790 et se trouvait en garnison à Bouquemont (Lorraine) en 1791. Dans cette même année il était retourné à La Flèche pour s'y marier. Il épousait une toute jeune fille de dix-sept ans, Mlle Alexandrine de Bastard de Fontenay, née au Mans le 23 décembre 1774. Le contrat en présence des deux familles réunies eut lieu le 7 mars 1791 et le mariage religieux fut célébré le même jour, dans l'église du collège royal. C'est alors que les événements se précipitèrent. Après un an à peine de mariage, le 1er mai 1792, Géry de Biré passait avec son régiment à l'armée des princes; en 1793 le régiment passait à la solde de l'Autriche et, en 1794, il était incorporé à l'armée

autrichienne elle-même, sous les ordres du prince de Cobourg. Géry de Biré explique lui-même dans une note qu'il adressait au ministre de la guerre après la Restauration, comment il quitta le service en 1794, lorsque les débris du régiment de Berchény, Royal Allemand en Saxe, ont formé le régiment autrichien de chevaux légers de Rosenberg. « A cette époque, dit-il, ce régiment prêtant serment de fidélité à l'empereur d'Autriche, je crus devoir l'abandonner, ce service devenant étranger aux drapeaux que j'avais suivis. »

Il rentra en France en 1797 et vécut à l'écart pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire. Sa femme, qui avait aussi émigré, s'établit en rentrant en France dans sa terre de Dobert, dans la Sarthe. Elle y racheta des biens révolutionnairement vendus et c'est là que le ménage semble surtout avoir résidé (1). Géry de Biré paraît avoir été beaucoup plus sérieux que son frère aîné; les notes de son dossier au ministère de la guerre en font foi (2).

Tel était le fils émigré dont le sort tourmentait M. de Biré père et dont on poursuivait avec tant de peine la radiation.

Léo Mouton.

(*A suivre.*)

(1) Généalogie de la maison de Bastard. — Paris, 1847, in-4°. — Bibl. Nat. L³m 47 Réserve.

(2) Arch. administratives du Min. de la guerre. — Dossier 71 *bis*. Traitements de réforme, 1828.

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

C'est vers la fin de 1641 que Jean-Jacques Olier, abbé de Pébrac, fonda la Compagnie de Saint-Sulpice et créa à Vaugirard un premier séminaire. L'année suivante, il devint curé de Saint-Sulpice et transféra aussitôt cet établissement à Paris. « Une partie des prêtres qui le composaient logeaient dans le presbytère, d'autres dans une maison de la rue Guisarde. L'abbé Olier, voyant s'accroître le nombre de ses prosélytes, sentit la nécessité d'en former deux corps entièrement séparés. Au mois de mai 1645, il acquit une maison, un jardin et un vaste emplacement situé rue du Vieux-Colombier; et après avoir, dans la même année, obtenu toutes les autorisations nécessaires (1), il forma un grand et un petit séminaire. Le petit séminaire fut établi dans des bâtiments contigus à la rue Férou et au cul-de-sac de ce nom (2), le grand le fut dans des bâtiments élevés sur le lieu où se voit aujourd'hui la place Saint-Sulpice. Ces bâtiments n'avaient

(1) Les lettres patentes de la fondation datent de 1645 (Cf. abbé H. Michon, *les Séminaires,* article dans *Paris-Guide*, 1867, t. Ier).

(2) L'impasse Férou commençait à la rue Férou et se terminait au revers d'une maison faisant front sur la rue du Pot-de-Fer [actuellement rue Bonaparte]. (Cf. Berty, *Topographie du vieux Paris;* région du bourg Saint-Germain).

rien de remarquable (1). » Toutefois Le Brun en avait décoré la chapelle (2).

Par décret du 5 avril 1792, les sulpiciens furent supprimés; ils avaient tous refusé de prêter le serment civique, et, en 1800, les bâtiments qui les avaient abrités disparurent (3). Deux ans après (1802), la Compagnie était rétablie. Elle s'installa à l'angle de la rue du Pot-de-Fer et de la rue de Vaugirard, dans une maison appartenant autrefois aux Filles de l'Instruction chrétienne ou de la Très-Sainte-Vierge, congrégation fondée en 1667 (4).

*
* *

Le 11 avril 1816, paraissait l'ordonnance suivante :

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. — Il est fait abandon au séminaire diocésain de Paris, pour l'agrandissement de ce séminaire, du terrain libre ayant appartenu au séminaire de Saint-Sulpice, et formant un triangle qui se prolonge le long de la place Saint-Sulpice, de la rue Férou à celle du Pot-de-Fer; ledit terrain placé entre les murs de clôture de l'ancien petit séminaire et les limites de la place Saint-Sulpice, etc.

Art. 2. — Nos Ministres secrétaires d'État de l'Intérieur et des Finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

(1) Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, 1837-1838; t. V et VII; — abbé Michon, *op. cit.*

(2) Abbé Michon, *op. cit.*; — Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*

(3) Dulaure, *op. cit.*

(4) Dulaure et abbé Michon, *op. cit.*; — *Collection Lazare* (Arch. dép. de la Seine), articles : séminaire, place Saint-Sulpice et rue Bonaparte.

Donné au château des Tuileries le 11 avril de l'an de grâce 1816, et de notre règne le vingt et unième.

Signé : Louis.

Par le Roi, le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur. *Signé :* Vaublanc.

Environ trois ans et demi après la publication de cette ordonnance, le 10 septembre 1819, le comte Chabrol, Conseiller d'État, Préfet de la Seine, disait dans son rapport au Conseil général du département, faisant fonctions de Conseil municipal de la ville de Paris :

Parmi les demandes qui me sont faites avec insistance, je ne dois pas vous laisser ignorer celle de l'établissement d'un séminaire à Paris. L'ancien séminaire a été détruit pour former la place Saint-Sulpice; celui qui existe est singulièrement resserré et même malsain; une partie des élèves est obligée d'habiter la maison de campagne du séminaire, ce qui augmente les frais et rend l'instruction plus difficile. Pour mettre un terme à cet ordre de choses, le Ministère doit contribuer pour une somme annuelle de 200.000 francs, jusqu'à l'achèvement du projet; on espère aussi quelques sacrifices des bontés du Roi; enfin Mgr l'archevêque de Paris compte sur le zèle et la charité des fidèles qu'il provoquera après son installation. Ainsi la circonstance paraît favorable à une création qui devient urgente et qui d'ailleurs serait plus tard indispensable et ne présenterait peut-être pas les mêmes moyens d'exécution. La place Saint-Sulpice s'embellira par la décoration des nouveaux bâtiments et deviendra une des plus belles places de Paris (1). Lorsque le projet aura été arrêté, je

(1) Un décret impérial du 24 février 1811 ordonnait l'achèvement « de la formation de la place Saint-Sulpice dans le cours de 1811 ». (Cf. Ville de Paris, *Recueil des lettres patentes, ordonnances royales, décrets et arrêtés préfectoraux concernant les voies publiques*, dressé sous la direction de Alphand, par A. Deville et Hochereau; Paris, 1886, 1 vol. in-4°, p. 56.)

vous le soumettrai et je réclamerai une allocation qui pourra être imputée sur le fonds de réserve mis à ma disposition (1).

*
* *

La *Gazette de France* (2) du dimanche 19 novembre 1829 et le *Moniteur* du lendemain annoncèrent, à peu près dans des termes identiques, que : « La première pierre du nouveau séminaire de Saint-Sulpice doit être posée, avec pompe, mardi prochain, jour de la Présentation de la Sainte Vierge. M. le Ministre de l'Intérieur la posera au nom de Sa Majesté, après avoir entendu la messe, qui doit être célébrée dans l'église de Saint-Sulpice, par M. le coadjuteur de Paris. »

La cérémonie eut lieu le mardi 21. Le *Moniteur* du jeudi 23 en rend compte en ces termes :

Hier (3), à 11 heures 1/2, le clergé de Saint-Sulpice, la communauté, les séminaristes de Saint-Sulpice, M. le coadjuteur, M. le cardinal-archevêque, M. le Ministre de l'Intérieur, des archevêques, des vicaires généraux, des chanoines de l'église métropolitaine de Paris, MM. les Préfets de la Seine et de police, MM. les maire et adjoints de l'arrondissement, M. d'Oissel, directeur des travaux publics, M. Godde, architecte des églises de Paris, etc., etc., se sont rendus processionnellement en l'église Saint-Sulpice (4), pour la cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau séminaire.

(1) Pour tout ce qui concerne la part contributive de la ville de Paris pour la construction du séminaire de Saint-Sulpice, voir *Budget de la ville de Paris pour l'exercice 1820 et compte de ses recettes et dépenses pendant l'exercice 1818*, et les dix-sept volumes suivants jusqu'à l'exercice 1839; (18 vol. in-4°; 1820-1839).

(2) *La Gazette de France* avait ses bureaux et s'imprimait chez Pillet aîné, 5, rue Christine.

(3) On pourrait croire, d'après la date du journal, que c'était le mercredi 22. C'est une erreur de rédaction, il faut lire avant-hier.

(4) D'où partaient-ils? Probablement du séminaire provisoire.

M. le coadjuteur a célébré une messe basse, après laquelle la procession s'est dirigée à l'angle nord-est de l'édifice (1), dont la construction est commencée au midi de la place Saint-Sulpice, lequel est destiné au grand séminaire de Paris.

La première pierre a été bénie (*sic*) par M. le cardinal-archevêque de Paris, et posée au nom du roi par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, aux cris de *Vive le Roi!*

Des médailles en argent représentant la Sainte Vierge, le Roi et le Pape (2), ainsi qu'une pièce d'or de 20 francs, une de 5 francs, une de 2 francs, une de 1 franc, une d'un demi-franc et une de 25 centimes en argent, du millésime de 1820, ont été placées, ainsi qu'une plaque de cuivre dans un coffre de bois de cèdre, renfermé dans un autre coffret de plomb, et scellés dans la première pierre, recouverte d'une autre pierre de taille. L'inscription latine, gravée en style lapidaire sur la plaque de cuivre dont nous venons de parler, porte le nom de M. Siméon, Ministre de l'Intérieur, de M. le cardinal de Talleyrand-Périgord, de M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, de M. d'Oissel et de M. Godde.

La cérémonie a duré une heure et demie.

*
* *

Nous dirons quelques mots succincts sur certains personnages qui assistèrent à cette cérémonie :

Le coadjuteur qui célébra la messe était le comte Hyacinthe-Louis de Quélen. De 1812 à 1814, il avait été catéchiste à Saint-Sulpice, où il avait prononcé l'oraison funèbre de Louis XVI (1814); coadjuteur en 1817, il devint titulaire de l'archevêché de Paris en 1821.

Le prédécesseur de M. de Quélen, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, cardinal-archevêque de Paris,

(1) C'est-à-dire à l'angle de la place Saint-Sulpice et de la rue Férou.

(2) Pour la description des médailles relatives à la reconstruction du séminaire de Saint-Sulpice, voir : *Bulletin de la Société*, année 1901, pp. 178-179.

mourut le 20 octobre 1821, dix mois après avoir béni la première pierre du séminaire.

« Ce prélat, dit Montgaillard (1) — un bien petit Saint-Simon — était d'un esprit borné et d'un caractère peu tolérant : il ne se distinguait que par sa haine des principes constitutionnels, reconnus et garantis par la Charte. Un cancer, ou dartre vive, qui dévorait son nez et une partie de son visage, paraît avoir hâté la fin de ses jours. » Et Montgaillard ajoute, avec un accent de regret, « ... il était, néanmoins, octogénaire ». Montgaillard était abbé.

Le curé était M. de Pierre qui mourut en 1836. M. de Pierre est enterré à Saint-Sulpice. Son tombeau est derrière le chœur, face à la chapelle de la Vierge.

Le préfet de police était le comte Anglès.

La municipalité était composée de MM. Simon Boulard, notaire, 21, rue des Petits-Augustins; Nicolas Hua, notaire honoraire, 2, rue du Petit-Bourbon (2); Ant.-Marie Fieffé, propriétaire, 9, rue de Condé, adjoints (3).

L'architecte Godde est l'auteur de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. On peut dire que, pour l'extérieur, le séminaire de Saint-Sulpice ne dépare pas cette collection de style horriblement inesthétique si en faveur sous l'Empire et la Restauration. Chargé de la restauration de l'église Saint-Germain-des-Prés, Godde agit en vandale : il démolit les tours du nord et du midi qui flanquaient ce monument (4).

(1) *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825;* Paris, 1827; t. IX, p. 71 et 72.

(2) Partie de la rue Saint-Sulpice comprise entre la rue de Tournon et la place Saint-Sulpice.

(3) *Almanach royal pour 1821.*

(4) « Il s'est trouvé un maçon pour châtrer Saint-Germain-des-Prés, la

Le comte Siméon était, écrit assez justement Montgaillard, « courtisan de tous les pouvoirs, flatteur de toutes les époques ». Toutefois le discours suivant, qu'il prononça en présidant à la cérémonie qui nous occupe, est remarquable à plus d'un titre :

Sur ce terrain où nous sommes rassemblés, il existait une maison célèbre (1). Des hommes d'une instruction profonde et de grande vertu y dirigeaient dans les voies de la science, y formaient à entendre, expliquer et publier la parole de Dieu et la doctrine de l'Église, de jeunes lévites, dont les uns devenus maîtres à leur tour, perpétuaient l'enseignement qu'ils avaient reçu, tandis que les autres, en plus grand nombre se répandaient dans la vigne du Seigneur, la cultivaient avec autant d'habileté que de zèle, la faisaient fleurir et porter des fruits abondants. Cette maison tomba avec les temples auxquels elle fournissait des prêtres. Il est temps qu'elle se relève avec eux.

Nos rois, fils aînés de l'Église, ses plus anciens et ses plus puissants protecteurs, regardèrent toujours de leur devoir comme de leur gloire d'élever des monuments religieux où éclatent à la fois leur magnificence et leur piété. Marchant sur leurs traces, le Roi, que Dieu nous a ramené pour réparer les ravages d'une horrible tempête, veut qu'en son nom je pose la première pierre de l'édifice où le séminaire de Saint-Sulpice va renaître, et qui le rendra à l'Église de Paris, à presque toutes celles du royaume, empressées d'y venir chercher des sujets.

Puisse ce nouvel édifice, dont la construction surpassera en beauté celui qu'il va remplacer, l'égaler en utilité! Puisse-t-il être habité par l'esprit de ses respectables supérieurs, dont la

féodale abbaye aux trois clochers. » (Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, note ajoutée à l'édition définitive).

(1) C'est une allusion qui semble en partie inexacte au point de vue topographique. Renan, dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, dit que cet emplacement était occupé par les jardins du Collège de boursiers appelés les Robertins. On désignait sous ce nom de pauvres étudiants en théologie. (Berty, *op. cit.*)

mémoire a survécu à la destruction de leur maison, dont les lumières conservées encore parmi quelques-uns de leurs disciples, formeront un nouveau foyer d'instruction. Puisse, du sein de Dieu où sans doute il repose, le vénérable Emery (1), reconnaître le séminaire auquel la sagesse épargna beaucoup de persécutions, qu'il garda comme un trésor caché, que sa modération empêcha de lui enlever tout à fait, et qui peut aujourd'hui s'accroître, s'étendre et se développer dans toute l'étendue et la splendeur de sa richesse. Puissent se former ici d'heureux imitateurs des Bourdaloue et des Massillon, de l'aigle de Meaux et de la colombe de Cambray, ayant l'inflexibi-

(1) Jacques-André Emery, supérieur de Saint-Sulpice, mort en 1811. Taine, dans les *Origines de la France contemporaine* (le *Régime moderne*, t. II, in-8; 1894), donne sur les relations de Napoléon Ier avec M. Emery et le séminaire de Saint-Sulpice, les détails suivants :

« Vers la fin, le gallicanisme de Bossuet ne lui suffit plus; il le laissait enseigner à Saint-Sulpice, et M. Emery, directeur de la maison, était le prêtre de France qu'il estimait le plus, qu'il consultait le plus volontiers; mais une lettre d'élève, imprudente, vient d'être interceptée; ainsi l'esprit de la compagnie est mauvais. Ordre d'expulser le directeur et d'en installer « dès le surlendemain » un nouveau, ainsi que de nouveaux administrateurs, dont aucun ne sera sulpicien (1) : « Prenez des mesures pour que « cette congrégation soit dissoute... Je ne veux point de sulpiciens dans le « séminaire de Paris (2)... Faites-moi connaître (3) quels sont les séminaires qui sont desservis par les sulpiciens, afin de les éloigner également « de ces séminaires. »

Dans un rapport présenté en 1892, au conseil général de la Seine, par M. Alfred Lamouroux, au nom de la 4e Commission, « sur la situation des archives » (p. 101), on lit que : « Le séminaire Saint-Sulpice, à Paris, conserve des papiers et des correspondances précieuses à consulter pour l'histoire des luttes entre l'église gallicane, le jansénisme et les ordres religieux, depuis le dernier quart du XVIIe siècle. — On y trouve aussi les papiers de l'abbé Emery. »

(1) L'arrêté d'expulsion (13 juin 1810 finit par ces mots : « On doit s'emparer immédiatement de la maison qui pourrait être une propriété du domaine et que, du moins dans ce cas, on pourrait considérer comme *une propriété publique, puisqu'elle appartiendrait à une congrégation*. S'il est reconnu qu'elle est une propriété particulière de M. Emery ou de tout autre, on pourra en payer d'abord les loyers et la *requérir* ensuite, sauf indemnité, comme utile à un service public. » *Histoire de M. Emery*, par l'abbé Élie Méric, II, p. 374.

(2) Lettre de Napoléon, 8 octobre 1811.

(3) *Ibid.*, 22 novembre 1811.

lité du premier sur le dogme, la tolérance et la charité du second. Puisse l'église gallicane y trouver des défenseurs de ses libertés, soumis au Saint-Siège, centre de l'unité catholique, mais attachés à nos immunités et à l'indépendance de la couronne; aussi fidèles sujets que bons chrétiens; ne confondant point la soumission à l'infaillibilité incontestable de l'Église en matière de foi, avec le respect éclairé dû à son autorité en matière de discipline; rendant à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César; faisant d'autant plus respecter la puissance spirituelle, qu'elle respecte elle-même la puissance temporelle; les affermissant l'une et l'autre par une heureuse union entre le sacerdoce et l'empire qui les fait fleurir tous les deux, qui prête à la religion l'appui des lois, et aux lois l'appui de la plus puissante des sanctions, celle du Roi des Rois.

Ce ne sont point de vains souhaits que je forme, j'exprime des espérances déjà en partie réalisées. Si, au nom du Roi très chrétien, je viens poser les fondements de cet édifice, un prince de l'Église répand en même temps les bénédictions du ciel sur cet ouvrage des hommes, le consacre par ses prières, et se prépare à l'orner de science et de vertus. De jeunes ecclésiastiques, déjà formés et instruits par ses soins se pressent autour de lui. Bientôt leur nombre s'agrandira avec cet édifice; ils béniront la magnificence du Roi et le Roi n'aura qu'à s'applaudir d'avoir donné à l'église de Paris, et à son vénérable chef, les moyens de ne pas laisser manquer les autels de dignes ministres, et les fidèles de pasteurs éclairés et charitables (1).

Il n'est pas inutile de remarquer que, quatre mois auparavant (août 1820), le comte Joseph de Maistre avait publié *De l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife.* Dans cet ouvrage, de Maistre exposait des idées diamétralement opposées à celles du comte Siméon et se faisait, une fois de plus, l'incomparable champion de l'ultramontanisme.

(1) *Choix de Discours et d'Opinions* de M. le comte Siméon, Paris, imp. d'Hacquart, 8, rue Gît-le-Cœur; in-8; 1824.

Le discours du comte Siméon ne passa pas sans soulever des protestations. Et lorsqu'en 1824, ce même Siméon publia son *Choix de Discours et d'Opinions,* il y inséra une note dont voici quelques extraits :

Ce discours attira l'attention de M. l'abbé de La Mennais. ... Il prépara, pour le journal le *Défenseur,* un article intitulé : *Réflexions sur la nature et l'étendue de la soumission due aux lois de l'Église en matière de discipline.* Elles furent, à mon insu, repoussées par la censure. Il s'en plaignit en les publiant à part (1). Je me serais opposé à ce rejet si j'en eusse été instruit à temps. Loin de craindre la querelle qu'il me faisait, j'aurais voulu qu'elle fût connue de tout le monde...

... Outre quelques mots de blâme sur le désir que j'avais témoigné qu'il se formât dans le nouveau séminaire, des défenseurs des libertés de l'église gallicane, qui en ont besoin plus que jamais, et même contre M. l'abbé de La Mennais lui-même... Quant à la distinction entre la soumission à la foi et le respect dû à la discipline, si M. l'abbé de La Mennais m'accuse d'être mauvais théologien, ce que je n'ai pas la prétention d'être, je lui reprocherai de ne pas plus connaître les maximes des plus illustres magistrats de France sur cette matière, que je ne connais les cahiers de la théologie...

... Sans être plus jurisconsulte que je ne suis théologien, M. l'abbé de La Mennais aurait pu savoir que cette distinction, qu'il appelle *oiseuse, si elle n'est sacrilège,* se trouve en cent endroits des plaidoyers des Bignon, des Talon, des d'Aguesseau, qui sont mes maîtres, comme Bossuet et Fénelon sont les siens... Je désirais que, sans empiéter l'une sur l'autre, la puissance spirituelle et la puissance temporelle s'affermissent toutes les deux en se tenant dans leurs limites.

(1) *Réflexions sur la nature et l'étendue de la soumission due aux lois de l'Église en matière de discipline, à l'occasion d'un discours prononcé par le ministre de l'Intérieur, le 21 novembre dernier, lors de la pose de la première pierre du séminaire de Saint-Sulpice;* par M. l'abbé F. de La Mennais; Paris, à la librairie greco-latine-allemande, rue de Seine, 12; pièce in-8.

Peut-être le feu que prit M. l'abbé de La Mennais, sur un désir aussi juste, prouve-t-il combien j'avais raison de le concevoir et de l'exprimer. Il ne fut pas, du reste, si mal accueilli par les deux respectables prélats et le clergé devant lesquels je parlais.

*
* *

Si la construction du séminaire était commencée lorsqu'on en posa solennellement une pierre alors inexactement qualifiée de « première », la ville de Paris n'avait pas encore commencé à délier les cordons de sa bourse. Aussi le 10 septembre 1821, le comte Chabrol, dans son « Rapport au Conseil général », revient en ces termes sur cette question :

La construction du séminaire rentre en quelque sorte dans le même projet (de restauration générale des édifices du culte). Vous savez, Messieurs, que la dépense en est partagée entre la ville, le département et le Ministère. Mgr le cardinal archevêque de Paris m'écrit, dans l'amertume de son cœur, que quelle que soit sa joie en voyant rétablir les églises, il ne peut s'empêcher de regarder comme d'une plus urgente nécessité, l'achèvement de son séminaire. Dans la situation où il est placé, il ne peut réparer les pertes qu'éprouve son clergé; les ministres des autels disparaissent et ne se renouvellent plus. Il vous conjure de hâter une construction qui peut seule faire fleurir l'église métropolitaine, et réclame cette faveur comme devant honorer les derniers moments d'une carrière qui fut, comme vous le savez tous, exempte de faiblesse et pleine de bonnes œuvres (1). Je ne vois pas, pour ma part, de difficulté à seconder ses désirs, si le Ministère s'engage à continuer les fonds qu'il fait annuellement, jus-

(1) Rappelons que M. de Talleyrand-Périgord mourut le 20 octobre suivant.

qu'à l'amortissement des avances qui seraient faites pour l'achèvement de l'édifice.

A la suite de cette intervention du Préfet, « le Conseil général, par sa délibération du 31 mars 1822, fixa à 400.000 francs le quantum de la somme pour laquelle la ville et le département devaient concourir au payement des dépenses relatives à l'agrandissement du séminaire.

« Le Préfet fit remarquer combien ce concours de 400.000 francs était disproportionné avec le montant de la dépense qui devait s'élever à plus de 2.500.000 francs (1). »

Les observations du Préfet étaient sans doute justifiées, car la somme de 200.000 francs fixée comme part contributive du département « fut complétée par une allocation de 85.000 francs au budget des centimes facultatifs de 1822; mais, ayant ensuite reconnu que ce contingent n'était pas proportionné aux avantages que l'établissement doit offrir au département et aux sacrifices faits par le Ministre de l'Intérieur, le Conseil général a cru devoir revenir sur sa détermination et a voté à cet effet une somme de 80.000 francs au même budget de 1823. En conséquence de cette dernière détermination, le Préfet a l'honneur de proposer une allocation de 80.000 francs pour 1824; laquelle somme réunie aux fonds qui pourront être accordés dans le budget et du Ministère donnera les moyens de poursuivre avec activité les constructions pendant l'année prochaine (2) ».

Quant à la ville, elle inscrivit pour le même objet à chacun de ses budgets de 1822 et 1823 une subvention de

(1) *Lettres manuscrites.* (Arch. dép.; Série N. 3.)
(2) *Lettres mss.* (Arch. dép.; Série N. 3).

100.000 francs. Ces 200.000 francs furent entièrement dépensés en cours d'exercice; et, le 16 janvier 1823, le Préfet recevait la lettre suivante :

Ministère de l'Intérieur.
1re Division.
1er Bureau.

Paris, le 16 janvier 1823.

Monsieur le Préfet,

M. le Directeur des travaux publics de Paris me prévient que la partie du nouveau séminaire de Saint-Sulpice, donnant sur la rue du Pot-de-Fer est entièrement terminée, que ce bâtiment, actuellement en état d'être habité, pourra être mis à la disposition de MM. les supérieurs du séminaire à la première demande qui en sera faite.

Je transmets cet avis à M. l'archevêque, en lui marquant que c'est à lui qu'il appartient maintenant de prescrire, de concert avec vous, les mesures convenables pour mettre les séminaristes en jouissance d'une augmentation de local utile et si désirée.

Je vous prie de me rendre compte, en ce qui vous concerne, des dispositions qui auront lieu.

Recevez, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

Signé : CORBIÈRE (1).

L'année suivante (1824), 100.000 francs sont encore dépensés.

Pour 1825, le Préfet propose pour le même but une nouvelle somme de 100.000 francs et une autre de 50.000 pour 1826. Mais le Roi ne ratifie pas ces propositions.

(1) *Lettre mss.* (Arch. dép.; Série N 3).

Et, pour ces deux années, la part contributive de la ville est nulle.

Le 17 août 1826, le Préfet revient à la rescousse auprès du Conseil municipal de Paris (1) :

... Le séminaire de Saint-Sulpice qui vous a déjà coûté des sommes si considérables, ne peut obtenir que de vous l'achèvement des travaux qu'il exige. Le prélat vertueux (2) qui préside à ce diocèse n'a pas de vœux plus ardents. D'après les premiers projets, il ne fallait pas moins de 2.400.000 francs pour amener l'entreprise à son terme. Le ministre des affaires ecclésiastiques (3) a voulu réduire la dépense dans les limites d'une stricte économie. Il ne paraît pas, Messieurs, que la dépense totale, y compris les acquisitions de propriétés et la restauration de la chapelle, puisse s'élever maintenant au delà de 1.400.000 à 1.500.000 francs. On a donc obtenu déjà une réduction de près d'un million; mais quelque considérable que soit cette économie, le ministre des affaires ecclésiastiques se trouverait encore forcé de renoncer à l'entreprise, ou la verrait se prolonger d'une manière inconciliable avec les besoins du diocèse, si le département et la ville ne lui offraient leur secours.

Le ministre les réclame, Messieurs, de votre zèle pour le bien de la religion; et je suis persuadé que, revenant sur vos délibérations dernières, vous voudrez concourir à l'achèvement du séminaire par de nouveaux efforts, dont le terme est maintenant marqué, et qui assureront le résultat de vos premiers sacrifices.

Le Conseil municipal se rend aux pressantes raisons du Préfet et une somme de 150.000 francs est inscrite

(1) *Rapport du Préfet de la Seine au Conseil municipal de la ville de Paris, en lui présentant les propositions de recettes et de dépenses pour le budget de 1827;* Paris, 1826.

(2) M. de Quélen.

(3) C'était le comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, célèbre par les conférences qu'il fit (1802-1809) à la chapelle des Carmes et à l'église Saint-Sulpice sur *La défense du christianisme.*

au budget de 1827 (chapitre 31 ; dépenses diverses) comme premier quart de la dernière subvention de la ville pour la construction du séminaire. Il n'est dépensé que 130.856 fr. 75 (reste 19.143 fr. 25). Même somme est portée au budget de 1828, mais la dépense n'est que de 88.053 fr. 29 (reste 61.946 fr. 71).

Le 30 décembre 1828, un contrat fut passé pour l'achat de la maison dite de la Charité, n[os] 18-22, rue Férou, moyennant la somme de 108.201 fr. 45 qui dut être versée aux hospices de Paris qui en étaient propriétaires (1).

Le troisième quart de la subvention, 150.000 francs, est encore porté au budget de 1829 et la dépense effectuée n'est plus que de 1.500 francs (reste 148.500 francs) (2).

Dans le budget de 1830, aucune subvention ne figure. Aux budgets de 1831 et de 1832, trois nouvelles sommes de 100.000 francs sont inscrites ; mais ce n'est que pour le dernier de ces exercices que la dépense est réellement effectuée.

Les travaux devaient être déjà fort avancés puisque, lors de la terrible épidémie de choléra de cette année 1832, M. de Quélen, archevêque de Paris, fit transformer le séminaire en hôpital.

« Il sortait de sa cachette, écrit M. Thureau-Dangin (3), afin de se dévouer entièrement aux cholériques; la charité de l'évêque imposait silence et même respect aux haines politiques. Il offrait son séminaire pour y recevoir des malades et ses séminaristes pour les soigner : offre accep-

(1) Arch. dép. mss. (Série N 3).

(2) Pour l'année 1829, le gardien des travaux fut payé 720 francs (*Ibid*).

(3) *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. II, p. 102. Ce fut le 15 août suivant que, pour la première fois, depuis la Révolution de 1830, il officia à Notre-Dame.

tée avec reconnaissance, malgré l'opposition de ceux qui craignaient, avec le *Constitutionnel*, que la présence et le costume des séminaristes ne fussent guère propres à rassurer l'imagination des cholériques (1). »

Au budget de 1833 figure encore une somme de 100.000 francs sur laquelle, il n'est dépensé que 85.624 francs. Une note figurant au budget de 1835 montre la situation financière de la ville dans cette opération :

Par délibération du 27 juillet 1827, le Conseil municipal de Paris a voté, pour la part de la ville dans la construction des deux nouveaux bâtiments du séminaire de Saint-Sulpice; une subvention de 600.000 francs égale à deux cinquièmes de la dépense évaluée 1.500.000 francs; mais la dépense ne s'étant élevée qu'à 1.223.390 fr. 98 centimes, le Conseil, par une nouvelle délibération du 27 juin 1834, a réduit dans la même proportion la subvention de la ville et l'a fixée définitivement à 489.356 fr. 39.

Sur cette dernière somme, il a été payé :

de 1827 à 1829.	220.410 fr. 04
en 1832.	100.000
en 1833.	85.624
Total.	406.034 fr. 04

Sur le crédit de 100.000 francs voté au budget de 1833, il reste disponible une somme de 14.376 francs, qui sera reportée à 1835, pour solde de dépense de l'exercice, à 14.376 fr.

Enfin, le Conseil, par sa délibération du 27 juin 1834, susmentionnée, a voté sur le fonds de réserve de 1834, un crédit complémentaire de 68.946 fr. 35; somme égale au montant de la subvention 489.356 fr. 39..

(1) D'après Louis Blanc (*Histoire de dix ans*), ce serait le 26 mars 1832 « que la fatale maladie atteignit dans la rue Mazarine sa première victime ».

De nouvelles dispositions proposées par M. le ministre de la Justice et des Cultes (1) ont déterminé le conseil à entrer dans la dépense des travaux d'achèvement, jusqu'à concurrence d'un nouveau crédit de 110.000 francs qui devra en conséquence être porté au budget de 1836.

Mais dans les comptes de ce budget (chap. xxv, art. 8), nous lisons :

Par une délibération en date du 14 novembre 1834, le conseil municipal a voté l'allocation avec imputation sur le budget de 1836, d'une somme de 110.000 francs comme portion contributive de la ville spécialement applicable à la construction de la chapelle [du séminaire de Saint-Sulpice].

Trois propriétés sises impasse Férou et destinées à fournir l'emplacement de la nouvelle chapelle (2), étant acquises par l'État, il y a lieu de comprendre la portion contributive de la ville au budget de 1836; mais rien ne s'oppose à ce que

(1) Jean-Charles Persil, ministre de la Justice et des Cultes d'avril 1834 à février 1836.

(2) L'une de ces propriétés, celle portant le n° 8, est désignée maison Dupille. (Arch. dép. mss). série N 3. — La chapelle ne fut pas construite sur cet emplacement, mais dans l'axe du porche, face à la place Saint-Sulpice. Renan (*Souvenirs d'enfance et de jeunesse*) dit qu'elle « est ornée d'un tableau, seul vestige des anciennes peintures de Le Brun, représentant la *Pentecôte*, d'une façon qui étonnerait l'auteur des *Actes des apôtres*. La Vierge y est au centre et reçoit pour son compte tout l'effluve du Saint-Esprit, qui, d'elle, se répand sur les apôtres ».

« La *Descente du Saint-Esprit* fut le premier tableau qu'il exécuta [Le Brun] sur les dix qu'il s'était engagé à faire, avec le plafond, par le contrat signé le 16 décembre 1654. Cette toile qui, après des vicissitudes nombreuses, a repris sa place dans la chapelle du séminaire en 1843 est plus connue que le *Triomphe de la Vierge*... La *Descente du Saint-Esprit* qui avait été livrée aux sulpiciens, valut à Le Brun 900 livres. » (Henry Jouin, *Charles le Brun et les arts sous Louis XIV*..., Paris, 1889; 1 vol. in-4.)

« Le tableau du séminaire, écrit M. Faillon, que le cardinal Fesch avait obtenu du gouvernement après la Révolution, fut transporté à Rome et placé quelque temps dans la galerie de ce cardinal. Après la mort de celui-ci, il fut mis en vente et acquis en 1843 pour le compte du séminaire de Saint-Sulpice, qui le possède de nouveau. Ce tableau a été gravé par Audran. » (*Vie de M. Olier*, t. III, p. 202; cité par M. Henry Jouin; *ibid.*).

l'imputation de 110.000 francs soit répartie sur deux années. On propose de voter, en 1836, seulement 55.000 francs.

Les travaux que cette somme devait contribuer à payer en 1836 ne furent pas exécutés à cette dernière date (1), comme nous le voyons par les détails suivants :

Sur la subvention de 110.000 francs accordée par la ville de Paris pour la contribution de cette chapelle, il a été payé :

En 1837.	travaux	56.389	= 59.517 fr.
—	agence	3.128	
En 1838.	travaux	8.402	= 14.102 fr.
—	agence	5.700	
	Total.		73.619 fr.

Le crédit porté au présent article est aujourd'hui périmé pour une somme de.	39.209 fr.
dont il convient de déduire 3.128 francs qui, en 1837, ont été indûment imputés sur le crédit annulé pour frais d'agence	3.128 fr.
Il reste.	36.081 fr.
qui seront demandés sur les fonds libres de 1838, et qui, réunis aux 300 francs reportés de droit à 1839 de l'art. 15, parag 25-1°.	300 fr.
donnent un total de	36.381 fr.
formant avec les 73.619 déjà payés	73.619 fr.
le chiffre exact de la subvention accordée (2).	110.000 fr.

Ainsi, depuis 1822, la part contributive de la ville pour la construction du séminaire avait été de 899.356 fr. 39 (3).

(1) *Comptes généraux. Exercice 1837 clos le 30 juin 1838.*

(2) *Comptes généraux. Exercice 1838 clos le 30 juin 1839* (chap. XXVI, § 27, art. 9).

(3) Comme on l'a vu plus haut, le Conseil général avait de son côté voté, de 1822 à 1824, une somme de 445.000 francs, comme part du département à cette opération.

*
* *

En 1838, Belin, le continuateur de Dulaure (1), donne du nouveau séminaire la description suivante :

La façade principale de ce bâtiment, dont l'architecture appartient au style florentin, donne sur la place Saint-Sulpice ; elle se compose d'un corps principal au centre, et de deux pavillons en saillie de chaque côté; elle est percée de 17 fenêtres de face. Chaque pavillon comporte 3 croisées. La longueur de cette façade est de 60 mètres.

Au milieu de la façade on a construit un porche élevé de 7 degrés au-dessus du sol de la place : il est large de 10 mètres et profond de 4 mètres environ. Il présente 3 arcades au-dessus desquelles règne une terrasse de plain-pied avec le premier étage.

Les bâtiments de ce séminaire forment un parallélogramme au centre duquel se trouve une vaste cour carrée de 36 mètres, entourée d'une galerie couverte et en arcades. Ces bâtiments se composent d'un rez-de-chaussée construit sur des caves, et de trois étages surmontés, à l'exception de la façade, d'un étage de mansardes. La profondeur totale des bâtiments est de la même dimension que la largeur de la façade.

Le rez-de-chaussée s'élève de 4 pieds au-dessus de la place Saint-Sulpice. Il renferme un vestibule, des parloirs, des réfectoires, des salles d'exercice et de conférences, et plusieurs escaliers conduisant aux étages supérieurs, destinés à l'habitation, et divisés en 260 chambres.

L'architecture des façades qui donnent sur la cour, et des façades latérales extérieures, est la même que celle de la façade principale. Les croisées sont entourées d'un chambranle; elles affectent par le haut une forme circulaire. L'entablement supérieur présente une architrave, une frise et une corniche ornée de modillons.

On peut reprocher à ce monument de n'avoir pas le carac-

(1) Dulaure, *op. cit.*, t. VIII, p. 7 et 8.

tère de sa destination. Il ressemble autant à une caserne qu'à un séminaire. Il est d'ailleurs écrasé par le voisinage de Saint-Sulpice.

Le long de la rue Férou et de la rue du Pot-de-Fer, s'étend un mur de clôture haut de 4 mètres environ, construit à 13 mètres en avant des bâtiments.

*
* *

Le 23 septembre 1838, le *Moniteur* annonce, d'après le *Journal de Paris*, que « on va entourer d'une grille en fer le séminaire de Saint-Sulpice, sur toute l'étendue de la façade de la place. Les travaux sont en pleine activité depuis quelques jours ».

Au mois d'août 1840 (1), on transféra, « de l'hôtel où ils avaient été recueillis en 1793, au séminaire de Saint-Sulpice, les restes du cardinal Pierre de Bérulle, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire, instituteur et visiteur des Carmélites en France, mort en 1629 ».

Le 9 novembre 1842, le *Moniteur*, d'après l'*Univers*, rendait compte de la visite suivante :

Vendredi dernier, fête de saint Charles Borromée, nous avons été admis à voir, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, le lit sur lequel le grand archevêque de Milan prenait son austère repos. C'est une sorte de brancard en bois commun, très chétif et sans aucun ornement, surmonté d'un simple cadre du même bois, assez semblable à un lit d'hôpital, mais bas, court, et se repliant au moyen de charnières, de manière à débarrassser le lieu où il était placé. Pour toute couche, une toile fixée de tous côtés par des clous, et un tapis bleu à peine fané. C'est là que le saint cardinal, neveu d'un pape, fils d'une Médicis, prince, et chargé en un temps

(1) *Moniteur* du 27 août 1840.

de toutes les affaires de l'Église, avait coutume de prendre son sommeil, qui ne durait pas plus de deux heures chaque jour.

Le lit de saint Charles se trouvait, avant la Révolution, entre les mains des religieux de Sainte-Geneviève. Au commencement des troubles, M. Emery le recueillit et le garda pour la congrégation de Saint-Sulpice. En quel lieu de France serait-il mieux placé? Les générations cléricales élevées à Saint-Sulpice n'ont qu'à regarder ce fragile monument pour apprendre ce que c'est que la grandeur d'un pontife et les délices d'un saint.

Plusieurs générations de séminaristes ont pu contempler le lit du célèbre archevêque de Milan. En 1892 l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (t. II, p. 390), publiait la note suivante :

Le lit de saint Charles Borromée est religieusement conservé au séminaire de Saint-Sulpice; il est même exposé chaque année au jour de la fête du saint (1), dans la chapelle de la maison.

Mais, d'après Lhomond (2) le saint aurait, lors de la peste de Milan, en 1576, vendu son lit et en aurait été ainsi réduit à coucher sur la planche.

Toutefois ce souvenir de l'archevêque de Milan n'aurait pu, « ne peut », comme le disait l'article de l'*Univers,* être mieux placé qu'au séminaire de Saint-Sulpice. Il voisine avec le palais du Luxembourg et montre ainsi que si, dans l'illustre famille des Médicis (3), le faste

(1) Le 4 novembre; il est mort en 1584.

(2) *Histoire abrégée de l'Église.*

(3) A laquelle Charles Borromée appartenait encore par ses oncles maternels Jacques de Médicis, duc de Marignan et Jean-Ange Médicis, cardinal, devenu pape sous le nom de Pie IV.

et la duplicité étaient traditionnels, l'humilité et la vertu y avaient aussi un représentant.

En outre, saint Charles Borromée fut le premier qui réalisa le dessein du Concile de Trente, en fondant plusieurs séminaires dans les diocèses soumis à sa juridiction (1).

*
* *

Le 23 janvier 1838, une ordonnance royale avait bien déterminé l'élargissement de la rue du Pot-de-Fer (2); mais six ans plus tard ces travaux n'étaient même pas commencés. Dans la séance de la Chambre des Pairs du 19 février 1844, le comte Beugnot, rapporteur du budget des cultes, disait, en rappelant cette ordonnance :

L'élargissement de la rue du Pot-de-Fer étant décidé, l'alignement fut tracé, et l'on reconnut que les murs de clôture du séminaire diocésain de Saint-Sulpice devaient être reculés de 4m,85. Cet édifice appartenant à l'État, la ville de Paris offrit de payer à ce dernier le prix des terrains retranchés. Une estimation régulière, faite contradictoirement par trois experts désignés par le ministre des cultes, par le ministre des finances, par la ville porta à 84.000 francs la valeur du terrain cédé à la voie publique, et de l'indemnité due à raison de la démolition des murs et des bâtiments. Aucune observation n'a été faite sur la fixation de ce prix. Le Conseil municipal de Paris y avait, le premier adhéré, et l'acte de cession à la ville a été passé par les soins de M. le Ministre des finances. En conséquence, ladite somme de 84.000 francs a été versée dans la caisse du trésor public où elle figure au nombre des recettes diverses. Maintenant, le gouvernement

(1) *Grande Encyclopédie*, article « Séminaire », par E.-H. Vollet.
(2) *Recueils de lettres patentes...* etc., *op. cit.*

vient vous demander de l'autoriser à en disposer pour subvenir, jusqu'à due concurrence, aux dépenses nécessitées par les travaux de clôture et de reconstruction à faire dans toute la partie du séminaire diocésain qui longe la rue du Pot-de-Fer, dont l'évaluation excède le chiffre de 129.000 francs (1).

Le 29 mai suivant, la question revient devant la même assemblée par l'organe de M. de Saint-Aulaire, rapporteur du « projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 84.000 francs au chapitre X du budget des cultes pour l'exercice 1844 ».

M. de Saint-Aulaire indique l'emploi de ce crédit :

Prix du terrain et portion de bâtiments à retrancher.	69.322 fr. 70
« Reconstruction des murs de clôture et raccordements des bâtiments mutilés.	14.677 fr. 30
« Total.	84.000 fr. 00

Toutefois, ajoute-t-il, l'exposé des motifs, ainsi que les pièces produites à l'appui et les explications spontanément données à votre Commission, lui ont fait connaître que ce projet de simple démolition et reconstruction des murs de clôture se liait dans la pensée du gouvernement à un autre projet plus étendu ayant pour but de compléter d'une manière convenable un établissement pour lequel l'État, avec le concours de la ville, a déjà fait des sacrifices considérables..., de le doter d'une infirmerie dont il est dépourvu... et d'exécuter enfin divers travaux réputés nécessaires... Or ces travaux sont évalués... à la somme de 129.467 fr. 19.

Une somme de 45.467 fr. 19 doit être prise sur les fonds

(1) *Chambre des Pairs. Addition à la séance du lundi 19 février 1844. Rapport fait par M. le comte Beugnot sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire au chap.* X *du budget des cultes.* — Dans ce rapport, il est question d'un projet « de construire la nouvelle bibliothèque royale sur la place Saint-Sulpice ». Cf. *Collect. Lazare*, t. XVII, p. 748 (Arch. dép.).

de 1845 et complétera avec les 84.000 francs payés par la ville celle de 129.467 fr. 19 résultant de travaux réputés nécessaires (1).

Ainsi, vingt-cinq ans après la cérémonie de la pose de sa pseudo-première pierre, le séminaire de Saint-Sulpice n'était pas encore terminé. Mais les travaux tiraient néanmoins à leur fin. Le 12 janvier 1847, le *Moniteur* annonce que le séminaire de Saint-Sulpice vient d'être « pourvu d'un promenoir qui s'avance, en longeant la rue du Pot-de-Fer, jusqu'à la rue de Vaugirard en face du Luxembourg ».

A cette date, le séminaire devait donc extérieurement apparaître tel que nous l'avons toujours connu (2).

(1) Cf. *Collect. Lazare*, t. XVII, p. 250 (Arch. dép.).

On lit dans une ordonnance royale du 29 octobre 1845 : « Article premier. — La ville de Paris est autorisée à acquérir du sieur Peytouraud, moyennant le prix principal de 100.000 francs, ainsi qu'aux clauses et conditions énoncées dans la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 1845, une maison sise rue du Vieux-Colombier, n° 1, à l'angle de la rue du Pot-de-Fer, et qui est destinée à être démolie pour agrandir et régulariser la place Saint-Sulpice. » (*Recueil de lettres patentes*, etc.; *loc. cit*).

Quelques jours avant la publication de cette ordonnance, la maison « du sieur Peytouraud » avait eu un illustre locataire.

« Je descendis donc, pour ne plus les remonter en soutane, écrit Renan dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, les marches du séminaire Saint-Sulpice, le 6 octobre 1845 ; je traversai la place au plus court et gagnai rapidement l'hôtel qui occupait alors l'angle nord-ouest de l'esplanade actuelle, laquelle n'était pas encore dégagée... Je ne sais quel était le nom de cet hôtel ; on l'appelait toujours « l'hôtel de Mademoiselle Céleste », du nom de la personne recommandable qui en avait l'administration ou la propriété.

« C'était sûrement un hôtel unique dans Paris que celui de Mademoiselle Céleste, une espèce d'annexe de séminaire. On n'y était reçu que sur une recommandation de ces Messieurs ou de quelque autorité pieuse... »

(2) L'article 3 de l'ordonnance royale du 20 octobre 1847, porte que : « Toutefois la suppression de la maison isolée sur la dite place Saint-Sulpice et qui porte le n° 1 dans la rue du Pot-de-Fer, ne pourra avoir

*
* *

Comme le couvent des Carmes, le séminaire de Saint-Sulpice fut, à soixante-dix-neuf ans de distance, témoin des horreurs des troubles civils.

Le 6 avril 1871, la Commune de Paris y fit opérer des perquisitions (1). Les scellés furent apposés sur les chambres où l'on avait placé les objets saisis appartenant à l'église Saint-Sulpice. Et, jusqu'à la rentrée des troupes régulières, seul, un capitaine fédéré nommé Planchet, faisant fonctions de gardien des scellés, habita une chambre sur laquelle étaient écrits ces mots : « Capitaine, commandant le casernement ».

Le mardi 23 mai, l'ambulance qui était installée, dès le premier siège, dans les baraquements établis sur l'emplacement de l'ancienne pépinière du Luxembourg fut transférée au séminaire. Elle comptait environ 200 malades et blessés de toutes sortes. Le D[r] Faneau, remplaçant le D[r] Choppart, en avait la direction depuis deux ou trois jours.

Le mercredi matin 24, les troupes régulières furent maîtresses de la place Saint-Sulpice et pénétrèrent dans le séminaire. C'est alors que s'accomplirent ces scènes odieuses, indignes d'un peuple civilisé, et qui ont été maintes fois retracées sous le nom de massacre du séminaire de Saint-Sulpice. Nombre de malheureux blessés

lieu qu'après que la ville de Paris aura été spécialement autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, ladite maison, pour en réunir le sol à la place... » (*Recueil de lettres patentes*... etc; (*op. cit.*)

(1) Cf. Émile Andréoly, *Le Gouvernement du 4 septembre et la Commune de Paris;* Paris, 1871, 1 vol. in-12.

furent achevés dans leur lit et le Dr Faneau paya de sa vie sa fidélité au devoir professionnel.

On porta dans la chapelle les cadavres des fusillés, auxquels on en joignit d'autres ramassés dans les environs : en tout soixante-quinze ou quatre-vingts (1).

*
* *

Nous avons essayé de retracer les phases de la construction du séminaire de Saint-Sulpice et de relater quelques-uns des faits qui s'y accomplirent.

Quant à l'esprit qui anima cet établissement, il est probable qu'il ne répondit jamais aux vœux qu'exprimait le comte Siméon le 21 novembre 1820.

Dès le mois de février 1826, le comte de Montlosier dans son fameux *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*, disait : « Saint-Sulpice est, comme on sait, une création des jésuites. »

Et Michelet, en 1843 (*des Jésuites*), écrira :

La timide opposition sulpicienne (peu gallicane pourtant et qui faisait bon marché des quatre articles) s'est tue avec M. Frayssinous.

Saint-Sulpice s'est renfermé dans l'enseignement des prêtres, dans sa routine de séminaire, laissant le monde aux jésuites. C'est pour la joie de ceux-ci que Saint-Sulpice semble avoir été créé; tant que le prêtre est élevé là, ils n'ont rien à craindre, que peuvent-ils désirer de mieux qu'une école qui n'enseigne pas et qui ne veut pas qu'on enseigne? Les jésuites

(1) Feu M. le Dr. Robinet, ancien maire du VIe arrondissement, nous a fait plusieurs fois le récit de ces tueries sur lesquelles il avait recueilli les renseignements les plus précis et les plus circonstanciés. — (Camille Pelletan, *La Semaine de mai*; Paris, 1880; 1 vol. in-18.)

et Saint-Sulpice vivent maintenant bien ensemble; le pacte s'est fait tacitement entre la mort et le vide.

Renan, dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse,* a ainsi commenté ces dernières lignes du grand historien : « Ils font exprès d'être médiocres. « Mariage de la mort et du vide », disait Michelet de l'alliance des jésuites et des sulpiciens. Sans doute; mais Michelet n'a pas assez vu que le vide est ici aimé pour lui-même. Il devient alors quelque chose de touchant; on se défend de penser de peur de penser mal. »

*
* *

Quoi qu'il en soit, en décembre 1906, le gallicanisme était bien mort, et, en application de la loi de séparation, dut s'accomplir l'évacuation du séminaire de Saint-Sulpice. La veille de cette « opération de police », comme dirait M. Melchior de Voguë, on lisait dans le *Temps* (1) :

Il ne reste au séminaire, à part les professeurs, que vingt-cinq élèves anglais, irlandais et écossais. Nous avons pu nous entretenir avec un de ces élèves, qui était dans un état de vive agitation. Le gouvernement français payait sa pension au séminaire, ainsi que celle de ses vingt-quatre concitoyens. Depuis le mois de juillet, cette pension n'a plus été payée et les vingt-cinq Anglais ne savent ce qu'ils vont devenir. Ils ont rédigé une protestation qu'ils envoient aux journaux de leur pays.

Il paraîtrait que cette pension avait été accordée à la suite de l'expropriation d'un immeuble appartenant jadis au collège des Irlandais. Une partie des terrains aurait été annexée à l'école polytechnique pour différents agrandissements.

(1) Du 20 décembre 1906.

Le lendemain 20 décembre, le même journal (1) donnait les détails suivants :

M. Mouquin, directeur du service des recherches s'est rendu ce matin, à sept heures, au séminaire Saint-Sulpice pour signifier au directeur de cet établissement qu'il ait, ainsi que les élèves, à vider les lieux.

Il a été reçu par le père Garriguet, directeur du séminaire (2) qui lui... a présenté deux élèves, l'un Anglais, l'autre Écossais, lesquels avaient à faire entendre, eux aussi, une protestation. Ces deux étrangers ont lu alors un assez long document où ils exposent qu'il y a environ deux cents ans des Anglais et des Écossais avaient fondé en France deux maisons d'instruction religieuse; sous la Révolution ces établissements furent expropriés. En dédommagement, le gouvernement du premier empire s'engagea à payer perpétuellement les frais d'études théologiques pour vingt-cinq sujets de nationalité anglaise et écossaise.

Cette lecture achevée, les élèves ecclésiastiques ont remis leur protestation entre les mains de M. Mouquin...

Au moment où cette scène prenait fin les élèves anglais et écossais se sont mis à crier : « Hip! hip! hourra! Vive l'Angleterre! Vive l'Écosse! » (3)

(1) Le *Temps*, du 21 décembre 1906.

(2) Il faut observer que la dénomination de « père » est ici faussement employée, car elle ne s'applique qu'aux supérieurs des congrégations et les Sulpiciens ne forment « qu'une communauté, c'est-à-dire une simple association, n'emportant en rien des obligations de vœux ». (Abbé H. Michon, *op. cit.*) — Renan (*op. cit.*) fait remarquer que les professeurs attachés au séminaire portent tous le titre de « directeur ». — « Dans les grands séminaires, le mot « directeur » s'applique à tous ceux qui font partie du personnel enseignant. Tous les professeurs, même ceux qui ne professent rien, sont « directeurs ». (C. de Sylvia, *Séminaire et Séminaristes;* Paris 1892; 1 vol. in-12.)

Voici, de 1820 à 1906, la liste des supérieurs qui se sont succédés au séminaire de Saint-Sulpice : MM. Duclaux, Garnier, de Courson, Carrière, Caval, Icard, Captier, Lebas et Garriguet (*Almanachs* royaux, impériaux, nationaux, de 1822 à 1907 et *Bref de Paris*, 1845 et 1864).

(3) A propos de la protestation formulée par les séminaristes anglais, écossais et irlandais, il n'est peut-être pas sans intérêt de citer les quel-

*
* *

Il est probable qu'avant peu le séminaire de Saint-Sulpice sera transformé en musée d'art contemporain (1); mais il se passera bien des années encore avant que les artistes — dont les œuvres recevront ainsi un asile digne de leur mérite — aient effacé de ces murs, auxquels ils

ques lignes suivantes, extraites du rapport présenté par M. Lucien Lambeau à la Commission du Vieux Paris, sur l'ancien collège des Écossais (actuellement institution Chevalier) :

«... la maison est terre anglaise, et appartient, toujours aux ayants droit des fondateurs écossais, dont le représentant en France est l'économe du séminaire de Saint-Sulpice.

« Sous le contrôle du ministre de l'instruction publique, un ecclésiastique français administre donc cette propriété anglaise, ainsi qu'une maison voisine récemment construite, située au n° 1 de la rue Clovis, que possède la même communauté étrangère et dont un grand motif sculpté sur la façade : le chardon d'Écosse entourant un écu léopardé et les lettres F. G. E. n'est pas sans intriguer les passants. » (*Procès-verbaux de la commission du Vieux Paris*, séance du 13 avril 1905.)

D'après l'enquête faite par l'administration des contributions directes sur « les immeubles possédés et occupés par les congrégations, communautés et associations religieuses, au 1er janvier 1900 », la valeur vénale des biens immobiliers des Fondations catholiques anglaises et écossaises, ayant leur maison mère, 9, place Saint-Sulpice [au séminaire], serait de 589.500 francs pour les premières et de 840.000 pour les secondes. — Quant aux fondations catholiques irlandaises (maison mère, rue de Sèvres, 95, aux lazaristes), cette valeur vénale serait de 1.000.000. Aucune de ces valeurs n'est grevée d'hypothèque.

(1) D'après un article du *Temps* (23 janvier 1907) : « L'installation du musée du Luxembourg dans l'ancien séminaire de Saint-Sulpice », c'est M. Deruaz, architecte du Sénat, qui serait chargé de cette transformation; la dépense serait de 620.000 francs et, en un an, les travaux seraient terminés.

Il faut espérer que les renseignements détaillés que fournit l'auteur de cet article sur la destination à venir des bâtiments du séminaire de Saint-Sulpice sont plus exacts que ceux qu'il donne sur leur passé. Il parle, en effet, de « sévère construction du XVIIe siècle », « d'édifice louis-quatorzien », montrant ainsi qu'il confond le séminaire actuel avec celui de M. Olier... Mais il est plus facile d'être prophète qu'historien.

semblent indissolublement liés, les souvenirs glorieux de ces autres artistes de la plume et de la parole, qui, pour ne citer que les plus illustres, s'appelèrent La Mennais, Lacordaire et Renan.

Numa Raflin.

VISITE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE A L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE PARISIENNE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-FARGEAU.

Le 16 juin dernier, sur l'aimable invitation de M. Marcel Poëte, le sympathique conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris, les membres des Comités de la Société historique du VIe arrondissement, se sont réunis à l'Hôtel Saint-Fargeau, rue de Sévigné, nº 29, où, sous la conduite et grâce au commentaire savant de M. Marcel Poëte, ils ont pu apprécier et examiner avec soin toutes les pièces formant l'ensemble de l'exposition rétrospective, par le livre et l'image, de la topographie et de la vie populaire à Paris depuis le xve siècle jusqu'à nos jours.

Cette exposition, installée dans la salle des Conférences, située au rez-de-chaussée du vieil hôtel de l'ancien prévôt des marchands, n'occupait pas moins de vingt-deux vitrines où les plans, les vues, les scènes de la vie publique étaient classés méthodiquement et chronologiquement avec le plus grand soin.

Parmi cette foule de pièces précieuses, l'attention des membres de notre Société a particulièrement été appelée par les documents relatifs au VIe arrondissement. Nous citerons, par exemple, un dessin au lavis représentant la vieille fontaine Taranne, détruite lors du percement du boulevard Saint-Germain en 1878; un plan particulier, très rare, de l'ancien Musée des Monuments français, établi dans le couvent des Petits Augustins en 1795, par Alexandre Lenoir et

supprimé pour faire place à l'École des Beaux-Arts actuelle; puis toute une série de grandes photographies documentaires, prises sous le second Empire ou au début de la troisième République, d'immeubles démolis pour l'ouverture de nos grandes voies publiques et nous donnant d'une manière certaine l'aspect réel des anciennes rues disparues de nos quartiers de la rive gauche, telles les rues Beurrière, Childebert et Gozlin, aux environs de Saint-Germain-des-Prés.

A propos de cette dernière rue, qui fut autrefois la rue Sainte-Marguerite, signalons par un renseignement inédit, qui précisera un point souvent controversé, l'importance de la vue exposée. Elle nous montre en effet, dans la deuxième maison portant le n° 33, l'aspect extérieur de la pension Decote-Cordier où Victor et Eugène Hugo firent leurs études secondaires de 1814 à 1818. A l'époque où le poète et son frère fréquentaient ces classes, l'immeuble portait le n° 41, numéro qu'il garda jusqu'à l'ouverture du deuxième tronçon de la rue Bonaparte en 1852. A partir de cette date jusqu'à la démolition de la maison en 1869, ce fut le n° 33. Actuellement le sol de la vieille pension, où Victor Hugo fit ses premiers vers, où l'Académie des Jeux floraux vint le chercher pour le couronner, occupe à peu près l'emplacement de la boutique du marchand de pâtes Scapini, à l'angle de la rue Gozlin et de la rue de Rennes.

Signalons encore le passage Saint-Benoît, faisant communiquer autrefois la rue de ce nom avec la place Saint-Germain-des-Prés et dont une vieille tour, gardienne de l'ancienne entrée de l'abbaye, existe toujours enclavée dans la maison portant le n° 15 de la rue Saint-Benoît; la rue du Vieux-Colombier en partie reconstruite; la place Sainte-Marguerite entièrement supprimée; la rue du Sabot, la rue de l'École-de-Médecine; le haut de la rue de l'Ancienne Comédie, avec son ancien n° 29 où naquirent l'académicien Camille Doucet et l'actrice Aimée Desclée; et aussi, une grande vue panoramique du quai des Augustins et de tout le quartier Saint-André-des-Arts.

En dehors du VIe arrondissement et au point de vue de l'histoire générale de Paris, nous noterons les précieuses En-

trées de Louis XII, de François Ier, de la reine Éléonore; le fameux pamphet l'*Épître au Tigre,* dirigé contre Charles de Guise dont on ne connaît que deux exemplaires; l'Entrée de Henri II, l'Entrée de Charles IX; le livre sur lequel les Orfèvres prêtaient serment lorsqu'ils entraient en charge, etc., etc. Dans la topographie, le très rare plan original de Du Cerceau, le plan de Boisseau, celui de Pigafetta; quelques précieux vestiges de la minute du plan général de Verniquet, échappés à l'incendie de 1871. Puis d'autres encore, pour lesquels nous renvoyons à la notice spéciale qu'ont rédigée pour cette exposition M. Marcel Poète et ses collaborateurs MM. Edmond Beaurepaire et Étienne Clouzot.

Cette intéressante réunion des membres de nos comités fut complétée par le parcours des anciens et vastes appartements de l'Hôtel Saint-Fargeau, dont plusieurs ont gardé leur brillante décoration du XVIIIe siècle, et où se trouve actuellement aménagée, depuis quelques années, l'importante bibliothèque de la ville de Paris. La visite terminée, M. Herbet, au nom de la Société historique du VIe arrondissement, félicita M. Marcel Poète de son heureuse initiative et le remercia de l'accueil bienveillant qu'il avait bien voulu accorder aux membres de cette société : remerciements que nous nous permettons de renouveler ici.

Henri Masson.

NOTULES

« VUE PRISE DANS LE JARDIN DES MONUMENTS FRANÇAIS »

Tel est le titre de la gravure en couleur, dont une reproduction accompagne, dans ce numéro, l'étude de M. Enlart. Cette gravure est l'œuvre de MONGIN PINX, et d'ALLAIS SCULP. Elle se vendait *à Paris chez Osterwald l'aîné*, *rue du Petit-Bourbon, n° 2*. La mention : *Dépôt à la Bibliothèque impériale*, date cette gravure.

Le jardin du musée des Monuments français occupait l'emplacement de la seconde cour de l'École des Beaux-Arts et du Palais des Études. La construction que l'on voit, sur notre gravure, au fond, est l'ancien hôtel de Bouillon, puis de Chimay, annexé maintenant à l'École des Beaux-Arts. La colonne placée au milieu du jardin a été transportée, depuis, au centre de la première cour de l'École. Les bas-reliefs en bronze qui décoraient sa base, du temps du musée des Monuments français, provenaient du piédestal de la statue érigée à Louis XIV, place des Victoires. Ils représentaient : le *Passage du Rhin*, la *Conquête de la Franche-Comté*, le *Traité avec l'Espagne* et la *Paix de Nimègue*. Ils avaient pour auteur Desjardins. La *Renommée* ou, suivant Lenoir, l'*Abondance* qui surmonte cette colonne, était autrefois à Saint-Germain. C'est une œuvre de Sarrazin. (Cf. Courajod : *Alex. Lenoir*, t. II, p. 46.)

Deux des monuments funéraires, que l'on voit sur la gravure, contenaient, ou étaient censé contenir les restes de René Descartes, (sarcophage supporté par des griffons) et de Lafon-

taine (sarcophage surmonté d'un renard). Ce dernier a été transporté au cimetière du Père-Lachaise, où il se voit encore actuellement. « Ces monuments, disait Lenoir, sont placés dans notre Élysée, sur le bord des allées, à la manière antique; une pelouse verte, en forme de colline, parsemée de myrtes, de pensées et de violettes les accompagne. Le cyprès auprès de ces fleurs délicieuses, perd sa teinte lugubre et paraît s'éclaircir. »

Lenoir ajoutait : « Sur le plateau du tertre qui sert de base aux urnes immortelles de nos plus célèbres poètes, on voit un monument à quatre faces s'élever au-dessus des autres tombeaux : composé de quatre niches, il renferme les bustes de Molière, de Jean La Fontaine, de Boileau et de Racine. »

Ce monument est placé à gauche, sur la vue que nous reproduisons. (Cf. *Description historique et chronologique des monuments français réunis au musée des Monuments français par* ALEX. LENOIR. — n° 208, 507, 509, 510 des éditions 1806 et 1810.)

COMMISSION DU VIEUX-PARIS

Vendredi, 10 *novembre* 1906. — Avis est donné de l'apposition rue Visconti, n° 1, d'une plaque émaillée portant : *Ancienne rue des Marais.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. E. Guérin relative à des statuettes de la Vierge exposées dans les rues de Paris, notamment rue du Cherche-Midi, 43, rue Saint-Placide, 2.

Sur la proposition de M. André Laugier, la commission décide de donner dans ses procès-verbaux une vue d'ensemble du square nord de Saint-Germain-des-Prés avec les fragments d'architecture qu'il renferme (Cette vue est jointe au procès-verbal imprimé). M. Formigé signale la découverte de cercueils de plomb place Saint-André-des-Arts. M. Ch. Sellier dit que ces cercueils, dont la forme se rapporte au schema du corps humain, ont été d'un usage courant à Paris, depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution. Il ajoute que le musée Carnavalet en conserve quelques-uns dans ses collections : les plaques de cuivre placées sur quatre des

cercueils donnent les noms et qualités des personnages dont les ossements s'y trouvent enfermés. Ce sont : Nicolas Fyot d'Arbois, conseiller du roy (mort en 1666), Jacques Labbé, docteur en théologie, curé de Saint-André (mort en 1738), Pierre Hector le Guerchois, conseiller d'État (mort en 1740), Marie-Madeleine Colbert de Blainville, épouse de J. B. de Rochechouart-Mortemart (mort en 1746).

Vendredi 15 *décembre*. — M. Augé de Lassus appelle l'attention de la commission sur la démolition probable du bel hôtel, sis rue du Regard, 3, et M. A. Hallays demande que, pour le conserver, on modifie le tracé du boulevard Raspail. (La démolition est maintenant chose faite.)

Rapport de M. Ch. Sellier sur les résultats des fouilles exécutées boulevard Saint-Germain à la hauteur de la rue Grégoire-de-Tours où on a rencontré un gros mur. Aucune construction remarquable ne se trouvait sur cet emplacement qui était occupé au XVI[e] siècle par un jeu de paume à l'enseigne de l'*Ermite* ou de l'*Ermitage*.

Samedi, 12 *janvier* 1907. — Avis de remise au musée Carnavalet des plaques de cercueils trouvés place Saint-André-des-Arts.

Avis de démolition de l'hôtellerie du Cheval-Blanc, rue Mazet.

Ch. S.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et C[ie]. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

BOUCHÉ (Ferdinand), *rentier*, rue de Rennes, 78; présenté par MM. Huvé et Herbet.

DOUCET (Jacques), *collectionneur*, rue Spontini, 19; présenté par MM. Pardinel et Herbet.

LACOMBE (Paul), *bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale*, rue de Moscou, 5; présenté par MM. Fromageot et Marais.

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS

MM.

BARBET-MASSIN (Roger), rue du faub. St-Honoré, 47; présenté par MM. Fromageot et Herbet.

BOUCHOT (Jean), *attaché à la Bibliothèque Nationale*, rue d'Assas, 6; présenté par MM. Herbet et Léo Mouton.

CORBIERRE (M. l'abbé A. J.), rue Cassette, 7; présenté par MM. de la Guibourgère et Florange.

DAUGE (Madame), rue Boissy d'Anglas, 41; présenté par MM. Schürr et Herbet.

DREYFOUS (Maurice), *homme de lettres*, rue des Beaux-Arts, 6; présenté par MM. Herbet et Saunier.

FERRARI, rue du Cherche-Midi, 67; présenté par MM. Herbet et Laffitte.

SACERDOTE (Paul), *professeur au collège Chaptal*, rue Danton, 3; présenté par MM. Herbet et Saunier.

VAILLANT (A.), *attaché à la maison Firmin-Didot*, rue du Lunain, 18; présenté par MM. Léo Mouton et Saunier.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1907

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 4 *octobre* 1907, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Raflin, G. de Nouvion, Cazals, Delteil, V. Dujardin, Enlart, Habert, Laschett, Mimerel, Mouton, Nocq, Rapilly, Saunier, Mme Simon-Baudette, MM. Sudre, Tartrat et Vuaflart.

Excusés : MM. Herbet, Fromageot et Masson.

M. Raflin rappelle que le physicien Mouchot habitait rue de Vaugirard, au coin de la rue d'Assas, dans la maison où Foucault fit l'expérience du pendule. C'est dans cette maison que George Sand, Ledru-Rollin et Blanqui discutèrent la possibilité d'un coup d'État en faveur de Ledru-Rollin.

M. Mouton annonce qu'il a pu retrouver le jardin de l'Hôtel de Transylvanie qui a disparu vers 1725 sous de petites constructions élevées par la duchesse de Gramont.

M. Delteil offre un dessin du XVIIIe siècle, par Taraval, représentant un projet de portail pour Saint-Sulpice; — M. L. Mouton, « la Description du musée des monuments français », de Lenoir; — M. Mimerel, l'adresse de Mosquin Dolé, brodeur, qui demeurait en 1740 dans l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, cour des religieux, chez M. Loyson.

M. le Président adresse aux donateurs les remerciements du Comité.

Ordre du jour de la séance du 6 décembre :

M. Raflin : Victor Hugo dans le VIe arrondissement.

M. Fromageot : La rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures.

Vendredi, 6 *décembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, G. de Nouvion, Chastel, Dujardin, Victor Dujardin, Fromageot, Herbet, Laschett, Masson, Mimerel, Léo Mouton, Nocq, Saunier, Schurr, Semichon, Mme Simon-Baudette, MM. Sudre, Tartrat, Vuaflart.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Fromageot annonce le décès de notre collègue M. Fourdrinier qui, comme lui, faisait partie de la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. M. Fourdrinier est mort rue du Cherche-Midi, 119. M. Fromageot offre en outre une notice que M. Letienne a consacrée à M. Fourdrinier leur ami commun.

M. Fromageot communique des photographies de la rue du Cherche-Midi et continue l'historique de cette rue. Il cite de piquantes particularités sur Mme de Verrue qui habita l'hôtel situé au coin de la rue du Regard, et qui, sous la République et jusqu'à nos jours, devint le siège du conseil de guerre.

M. Masson rappelle que l'ambassade de Sardaigne était installée à la fin du xviiie siècle dans cet hôtel qui appartint successivement aux familles de Verrue et de Toulouse-Lautrec.

M. Fromageot ajoute que le greffier du conseil de guerre, Foucher, y occupait un appartement où Mme Hugo et son fils Victor passaient toutes leurs soirées. C'est là que Victor Hugo s'éprit de Mlle Adèle Foucher et qu'il l'épousa.

Prochain ordre du jour :

M. Raflin : Victor Hugo dans le VIe arrondissement.

M. Fromageot : La rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ B. — ARTS RELIGIEUX, ÉGLISES ET COUVENTS.

Président : M. PAUL FROMAGEOT.
Vice-Président : M. SOUDÉE.
Secrétaire : M. R. LE CHOLLEUX.

Vendredi, 11 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Soudée, Le Cholleux, Cazals, Enlart, Habert, Herbet, Laschett, Léo Mouton, Nocq, Raflin, Saunier, Mme Simon-Baudette, MM. Sudre, Tartrat, Vuaflart.

M. Laschett lit des notices sur des personnages de la compagnie de Saint-Sulpice ou se rapportant à des cérémonies particulières à cette église.

M. Ch. Saunier, au nom de l'auteur, le P. Ubald d'Alençon, fait hommage à la Société d'une *Notice historique sur le P. Séverin Girault, du tiers-ordre franciscain,* né à Rouen, en 1728, massacré aux Carmes, en 1792, lors des journées de Septembre. Jusqu'ici on ignorait le nom exact de ce religieux appelé par les uns Guérin-Girault, par les autres, Guérin.

M. Raflin rappelle la protestation de M. Hamon, lors des funérailles d'Augustin Thierry.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Nécrologie de Saint-Sulpice.

M. Tartrat : La paroisse Saint-Sulpice au XVIIIe siècle, d'après les lettres de M. de Marville, lieutenant de police.

La séance est levée à dix heures vingt.

Vendredi, 8 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Chastel, Enlart, Habert, Herbet, Laschett, Masson, Nocq, Raflin, Saunier, Schurr, Sudre, Tartrat, Vuaflart.

M. Herbet prend la présidence et présente les excuses de MM. Fromageot et Le Cholleux qui ne peuvent assister à la réunion. M. Tartrat remplit les fonctions de secrétaire.

Par l'entremise de M. Masson, hommage est fait à la Société d'un buste en plâtre, signé « P. Robinet, 1858 ». Il représente Jean-Baptiste Huzard. M. Herbet donne lecture d'une notice très documentée sur la vie de ce savant vétérinaire.

Né le 3 novembre 1755, à Paris, Huzard fit la plus grande partie de ses études chez les Augustins réformés, appelés Petits-Pères. En 1769, il entra à l'École vétérinaire d'Alfort, et, dès 1772, il fut admis au professorat; puis il s'éloigna de l'enseignement pour se livrer à la pratique de son art en 1775.

Devenu membre de la Société royale de Médecine, il adressa, en collaboration avec Vicq d'Azyr, des rapports sur des sujets d'économie rurale et de médecine vétérinaire.

De 1785 à 1824, il fut chargé des expertises près les tribunaux parisiens; il occupa diverses fonctions dans les administrations de la Guerre, de l'Agriculture et des Arts.

Avec Tessier, Gilbert et Daubenton, il contribua à l'introduction en France de la race mérinos.

Chargé de la création des écoles vétérinaires d'Aix-la-Chapelle et de Zutphen, la chute de l'Empire ne lui permit pas de terminer ces travaux. En 1829, il créa l'école de Toulouse.

Membre d'un grand nombre de sociétés savantes où il collabora assidûment, il publia de nombreux ouvrages de vulgarisation et d'enseignement de l'art vétérinaire.

Huzard avait formé une bibliothèque technique considérable; le catalogue de la vente de ses livres, faite en 1842, comprenait trois volumes et ne comportait pas moins de 18.000 articles.

Il habita, pendant quarante et un ans, la maison sise, rue de l'Éperon, n° 7 (ancien n° 11), où il mourut le 30 novembre 1838.

M. Herbet donne ensuite communication d'une curieuse sentence de police, prononcée le 4 avril 1664, par messire Dreux d'Aubray, lieutenant civil de la ville de Paris, contre les tenanciers d'une académie de jeux, installée en l'hôtel de la Trémouille au faubourg Saint-Germain des Prés.

Les procès-verbaux des opérations de police relatent que

les commissaires Jean Meynier et Estienne Despinay rencontrèrent une vive résistance dans l'accomplissement de leur mission et qu'ils saisirent, outre les enjeux, un mousqueton, deux pistolets chargés à balle, deux épées et d'autres armes.

Deux des délinquants s'évadèrent à la faveur de la rébellion; un troisième, appréhendé, se vit condamner par la sentence de messire d'Aubray, à 400 livres parisis d'amende, applicable un tiers au roi, un autre aux prisonniers du Grand-Châtelet, le dernier à l'Hôpital général. Les enjeux, les jetons, les armes saisies profitèrent moitié au dénonciateur, moitié au personnel armé qui assista les commissaires. Ce document a été publié par Delamare dans son *Traité de la Police*, I, page 494.

Prochain ordre du jour :

M. Tartrat : La paroisse Saint-Sulpice au XVIIIe siècle, d'après les lettres de M. de Marville, lieutenant de police.

M. Ch. Saunier : Les statues du cardinal de Bérulle.

La séance est levée à dix heures dix.

Vendredi, 13 *décembre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Saunier, Schurr, Semichon, Soudée, Sudre, Tartrat et Vuaflart.

En l'absence de M. Le Cholleux, excusé, M. Tartrat remplit les fonctions de secrétaire.

Au nom de la Société M. Fromageot adresse à M. Caussinus de vifs remerciements pour le travail de restauration du buste de Jean-Baptiste Huzard, qui orne depuis peu la salle de réunion.

M. Herbet fait hommage à la Société de deux ouvrages qui combleront un vide de la Bibliothèque : L'*Histoire des rues de Paris*, par Lefeuve, et *Les anciens hôtels de Paris*, par d'Aucourt.

M. Fromageot exprime à M. Herbet toute la gratitude de la Société pour sa libéralité.

M. Ch. Saunier donne lecture de sa communication sur les statues du cardinal de Bérulle.

M. Tartrat parle de quelques événements survenus sur la

paroisse Saint-Sulpice et relatés dans les lettres du lieutenant de police de Marville au ministre Maurepas.

Citons : La mort, le 16 juin 1742, au Palais du Luxembourg où elle était logée par le roi, de Louise-Elisabeth d'Orléans, veuve de Louis I[er], roi d'Espagne; puis quelques incidents burlesques nous rappelant que l'ambassade turque était alors installée, rue de Tournon, à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires.

De Marville parle aussi d'une rébellion, assez vite apaisée, chez les sœurs du Calvaire, quelque peu jansénistes, disait-on, et qui avaient un établissement au Luxembourg et un autre au Marais (1742); enfin trois ordonnances de police réglementant le nouveau marché Saint-Germain, la loterie pour la construction de Saint-Sulpice (1740) et la prorogation de la foire Saint-Germain (1743).

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Nécrologie de Saint-Sulpice.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés). théatres.

Président : M. Vuaflart.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi, 18 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Bonnet, Enlart, Herbet, Masson, Mouton, Nocq, Raflin, Saunier, Schurr, Semichon, M[me] Simon-Baudette, MM. Sudre et Tartrat.

M. Henri Nocq commente une liste d'artistes fixés dans le quartier en 1776, d'après l'Almanach publié par la veuve Duchesne.

A propos de sa communication sur le *Christ à la colonne,* publiée dans le *Bulletin,* M. Vuaflart présente deux observations :

L'*Inventaire des richesses d'art de la France* attribue à

Francin, la statue de sainte Sylvie qui décorait l'église des Invalides avant la Révolution, et dont le socle supporte maintenant le Christ de Michel-Ange Slodtz. Le livret du salon de 1775 permet de restituer cette statue au sculpteur Caffieri; elle est en effet mentionnée, à propos des œuvres exposées par cet artiste, comme placée dans l'une des niches de la chapelle Saint-Grégoire.

En second lieu, M. Henri Masson a bien voulu signaler à l'auteur qu'à Châlon-sur-Saône, au premier étage de la maison formant l'angle des rues du Pont et du Châtelet, se trouve un Christ en pierre, de grandeur naturelle, qui n'est autre qu'une copie du Christ à la colonne de Michel-Ange.

M. Vuaflart, comme suite à une communication antérieure, donne lecture d'un nouveau document concernant Jacques-Christophe Le Blon, l'inventeur de la gravure en couleurs : c'est le procès-verbal de constatation de décès et d'inhumation de la femme de l'artiste, Elisabeth-Hélène Pool morte à Passy, près Paris, le 10 juin 1740 dans les sentiments de la religion protestante; elle fut inhumée le 13, « de nuit, sans bruit, scandal, ny appareil, dans le cimetière « des étrangers scis porte Saint-Martin ».

M. Bonnet, revenant sur la communication faite à la séance du mois de mai, cherche à préciser le rôle joué par de Gérando en matière de bienfaisance publique. C'est en l'an XI que, pour la première fois, on le voit entrer en rapports avec le bureau de bienfaisance. A ce moment il songeait à établir une véritable crèche et une école d'apprentissage dans les locaux du grand séminaire de Saint-Sulpice. Peu de temps après, il entrait au bureau de bienfaisance du XIe arrondissement; c'est en cette qualité qu'il est nommé membre du Conseil général des Hospices comme candidat administrateur. Il s'occupait donc des pauvres, alors qu'il occupait les postes de secrétaire général à l'Intérieur, de maître des requêtes et de conseiller d'État. Au Conseil général des Hospices son rôle a été extrêmement actif. Non seulement il concourait à l'étude et à la direction des nombreuses affaires intéressant l'administration hospitalière, mais encore il cherchait dans ses observations à l'étranger et en lui-même les améliorations

qui lui paraissaient possibles. C'est ainsi qu'il rend compte de sa visite en Allemagne à différents établissements de bienfaisance (1835 et 1837), qu'il s'occupe d'assurer le respect des funérailles des pauvres (1838), d'affirmer la neutralité de l'Administration en matière religieuse (1839), de créer une colonie d'enfants tuberculeux à Arcachon (1841), d'organiser des établissements d'assistance par le travail (1842). C'est ainsi qu'il publie les deux importants ouvrages : « le Visiteur des Pauvres » qui a été traduit dans toutes les langues, et le « Traité de la Bienfaisance publique », ouvrage en quatre volumes qui est encore consulté de nos jours et qui contient, sous une forme didactique, toute la pensée de Gérando. A sa mort, en 1842, le Conseil général des Hospices a tenu à honorer la mémoire de son président par un service funèbre à l'hospice des Enfants Trouvés.

Prochain ordre du jour :

M. Bonnet : Notes sur de Gérando.

M. Vuaflart : Nouveaux renseignements sur le salon de la Correspondance.

La séance est levée à dix heures trente.

Vendredi, 15 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Cazals, Demombynes, Habert, Herbet, Mimerel, Nocq, Raflin, Saunier, Mme Simon-Baudette, MM. Soudée, Sudre et Tartrat.

M. Tartrat remplit les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. Bonnet excusé.

M. Vuaflart donne lecture d'un passage des *Annales des Bâtimens*, année 1818, qui vante fort « le tableau peint à « Rome par deux célèbres maîtres de l'École française dont « M. Lebrun, limonadier, rue Dauphine, n° 25, vient d'orner « l'intérieur de son établissement. Il représente les deux « sœurs Callipyges de Syracuse, découvrant à leurs époux « leurs beautés et l'élégance de leurs proportions... »

Le même collègue, complétant les travaux de Bellier de la Chavignerie et de notre regretté confrère M. Rabbe, donne de nouveaux détails sur le *Salon de la Correspondance*

fondé par Pahin de la Blancherie. Bellier de la Chavignerie n'a connu et publié les listes des exposants et des œuvres présentées au public qu'à partir de l'année 1779. Or douze réunions eurent lieu dès l'année 1778 rue de la Harpe et les procès-verbaux ont été insérés dans le *Journal de Paris;* ces documents qui avaient échappé aux chercheurs sont de la plus grande importance, tant à cause du renom des artistes, qu'au point de vue des œuvres exposées.

M. Vuaflart donne lecture de ces douze procès-verbaux qui, rédigés par Pahin de la Blancherie lui-même, ont été reproduits par le *Journal de Paris,* du 21 juin au 7 septembre 1778.

M. Laschett fait hommage à la Société d'un dossier de pièces imprimées et manuscrites relatives à la fondation d'un syndicat commercial dans le VIe arrondissement, en 1884; il fournit quelques explications sur les pièces les plus intéressantes.

M. Raflin donne quelques renseignements sur la Caisse Lafarge dont le siège social, en 1848, était établi rue du Cherche-Midi, n° 28.

M. Herbet lit une information suivant laquelle, au cours de fouilles entreprises dans le passage Dauphine, le souterrain secret qui reliait la Porte-Dauphine à la Tour de Nesle aurait été mis à découvert. M. Herbet estime qu'il n'en est rien et qu'il y a lieu de voir là un ancien égout.

Prochain ordre du jour :

M. H. Bonnet : Notes sur le philanthrope de Gérando.

M. A. Vuaflart : L'art et les artistes dans le VIe arrondissement au commencement du XIXe siècle.

La séance est levée à dix heures vingt.

Vendredi, 20 *décembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Chastel, Delteil, Herbet, Masson, Mimerel, Mouton, Nocq, Saunier, Semichon, Mme Simon-Baudette, M. Sudre.

En l'absence de M. Bonnet, M. G. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

M. Vuaflart communique deux pièces, à lui confiées par M. Perrot, concernant le VIe arrondissement. D'abord un *Jeu de Paris en miniature* (jeu d'oie), sur lequel se trouve reproduite l'enseigne du magasin des *Deux Magots,* dont la fondation date de 1813. (Gravure sur cuivre de 1816.) Ensuite, une *Affiche révolutionnaire* émanant de la Régie nationale de l'Enregistrement et des Domaines en 1793. Cette affiche annonce la location du logis de Louis-Xavier, ci-devant comte de Provence; le logis se trouvait être une dépendance du Palais du Luxembourg. Cette location se faisait par le ministère de Me Sapinault, qui fut l'huissier attitré de la période révolutionnaire.

M. Vuaflart communique également un *Annuaire des Artistes français en* 1832, dans lequel il relève quelques noms, et non des moins illustres, parmi les artistes ayant habité le VIe arrondissement. En voici quelques-uns : Charlet, Delaroche aîné, Paul Delaroche, Deveria, le baron Gérard, le baron Gros, Ingres, Isabey, Redouté, Bosio, Pradier, Ramey, Rude, Tardieu graveur, Vaudoyer.

M. Semichon donne lecture d'un article paru dans le *Journal des Débats*, en 1906, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de David d'Angers, qui habita de longues années le VIe arrondissement et dont l'atelier se trouvait rue d'Assas. Cet article reproduit un certain nombre de lettres inédites adressées par Victor Pavie à sa famille. Elles nous font entrer quelques instants dans l'atelier d'un des plus grands sculpteurs du XIXe siècle et assister à une *séance de pose*. Nommer les illustrations qui « posèrent » dans l'atelier de David équivaudrait à nomenclaturer les plus grands noms de la littérature, des arts et du théâtre, pendant la première moitié du XIXe siècle.

Cet intéressant article est versé aux archives de la Société historique et mis à la disposition des Membres qui désireraient en prendre connaissance.

M. le Président remercie M. Semichon de son aimable don et de son intéressante communication.

Prochain ordre du jour.

M. Bonnet : Notes sur de Gérando.

M. Vuaflart : Notes sur l'historien Soulavie.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ D. — HISTOIRE GÉNÉRALE, BIOGRAPHIE, ICONOGRAPHIE.

Président : M. HENRI MASSON.
Vice-Président : M. LÉO MOUTON.
Secrétaire : M. DUJARDIN.

Vendredi, 25 *octobre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Masson, Mouton, Dujardin, Ph. Dally, V. Dujardin, Habert, Herbet, Laschett, Nocq, Raflin, Rapilly, Saunier, Schurr, Semichon, Mme Simon-Baudette, MM. Sudre et Vuaflart.

M. Henri Masson donne des renseignements détaillés sur les emplacements occupés par les deux cimetières protestants de la rue des Saints-Pères, par le cimetière des pestiférés à l'angle de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne et par les quatre cimetières de Saint-Sulpice.

M. Henry Nocq signale à l'attention des membres de la Société les œuvres de Dubois de Saint-Gelais dans lesquelles il a trouvé plus de 80 pages concernant des faits relatifs au VIe arrondissement ; il communique un extrait des *Petites affiches* du 30 juillet 1761 concernant un marchand de papier peint établi dans la cour de Saint-Germain des Prés, à l'enseigne du roi Childebert.

MM. Vuaflart, Mouton, et Raflin indiquent les adresses de diverses personnalités ayant habité l'arrondissement; M. Masson fait circuler un certain nombre de cartes adresses anciennes relatives également à nos quartiers.

M. Saunier signale l'apparition du catalogue de l'œuvre gravé de Meryon, dû à notre collègue Loys Delteil (1). Il profite de cette publication pour rappeler la vie de Meryon qui

(1) LE PEINTRE GRAVEUR ILLUSTRÉ : *Charles Meryon*, par Loys Delteil. Un vol. in-4° enrichi d'une eau-forte originale de Meryon et de nombreux fac-simile. A Paris, chez l'auteur, 1907.

habita de 1848 à 1850 rue Saint-André des Arts, 12, et qui eut aussi un atelier rue Hautefeuille. Plusieurs des ses œuvres *le Pont-Neuf* (1853), *la Tourelle de Marat* (1861), *le Bain froid Chevrier* (1864), intéressent le VIe arrondissement.

M. Saunier se joint à M. Loys Delteil pour émettre le vœu que le nom de Meryon, qui évoqua si grandiosement l'ancien Paris, soit donné à une rue de la capitale. M. Herbet, à la demande du comité, se charge de transmettre le vœu à la Commission du Vieux-Paris.

M. Masson lit l'acte d'inhumation, en 1787, de Pierre-Alexandre Royer, peintre de la Reine, qui demeurait rue de Sèvres, et qui fut enterré dans l'église Saint-Sulpice.

Prochain ordre du jour :

M. Raflin : La Bruyère au Petit-Luxembourg.

La séance est levée à dix heures cinq.

Vendredi, 22 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. H. Masson, Léo Mouton, Chastel, V. Dujardin, Enlart, Fromageot, Habert, Herbet, Laschett, Mimerel, Mouton, Nocq, Raflin, Saunier, Schurr, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. Dujardin, excusé, les fonctions de secrétaire sont remplies par M. Vuaflart.

M. Herbet annonce que notre confrère, M. Caussinus, se charge gracieusement de remettre en état le buste de Huzard qui vient d'être offert à la Société.

M. Raflin fait une communication sur le séjour de La Bruyère au Petit-Luxembourg, d'après la notice biographique parue en 1882 dans la *Collection des Grands Écrivains de la France,* chez l'éditeur Hachette. Au mois d'août 1679, La Bruyère demeurait rue des Grands-Augustins; il mourut à Versailles le 12 mai 1696 et, quelques jours après, inventaire fut fait du modeste mobilier qui garnissait l'appartement qu'il occupait au Petit-Luxembourg, en qualité de précepteur du duc de Bourbon.

A propos d'un récent article de M. Valère Fanet sur le *Numérotage des maisons à Paris avant et pendant la Révo-*

lution, paru dans le *Mois littéraire et pittoresque* de novembre 1907, s'engage un échange d'observations sur les anciens procédés de numérotation des maisons. M. Masson, particulièrement compétent sur cette question, donne connaissance de l'état d'avancement de son travail d'identification des numéros des maisons de l'arrondissement, que l'abondance des documents à dépouiller retarde malheureusement trop au gré de tous.

M. Victor Dujardin offre à la Société le fac-simile du plan de Paris gravé par Dheulland, édité par la maison Taride.

M. Henri Masson signale les adresses de deux artistes qui ont habité le quartier : le célèbre graveur Jacques-Louis Copia, qui mourut le 20 mars 1799, âgé de 35 ans, au n° 9 de la rue du Théâtre-Français, et le sculpteur Louis-François Vernet qui décéda le 6 décembre 1784, âgé de 40 ans, rue des Fossoyeurs. M. Masson ajoute que c'est la veuve de cet artiste qui donna asile à Condorcet dans cette même maison de la rue des Fossoyeurs.

Prochain ordre du jour :

M. Léo Mouton : Le n° 6 de la rue Bonaparte.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 27 *décembre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Henri Masson, Léo Mouton, A. Bruel, Loys Delteil, Fromageot, Habert, Laschett, Nocq, Saunier, Semichon, Mme Simon-Baudette, MM. Sudre, Tartrat, Thévenin, Vuaflart.

En l'absence de M. Dujardin, excusé, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Mouton commence l'historique de la maison sise au n° 6 de la rue Bonaparte. Lors du morcellement de l'hôtel de la Reine Marguerite, son terrain fut acquis par un curieux personnage, Louis Le Barbier, tour à tour ou à la fois, contrôleur des bois, entrepreneur du Pont-Rouge, traitant. Il fit à ces métiers une fortune considérable qui eut des hauts et des bas, à cause des banqueroutes d'État. Mme Le Barbier

était d'humble extraction et ne put jamais se faire au luxe de son mari. Par contre ses deux filles pourraient être les prototypes des *Précieuses ridicules.*

Le terrain du n° 6 et les constructions qu'il contenait passèrent en 1650 à la famille Hillerin déjà propriétaire de l'immeuble d'angle formant les n°s 2 et 4 dont M. Mouton, sous le titre d'hôtel de Transylvanie, a précédemment conté l'histoire.

En 1784 le n° 6 est acquis par Didier Delaborne, pour 40.000 livres, plus 1.200 livres de pot de vin.

M. Masson donne ensuite de précieuses indications sur la numérotation royale et sectionnaire dans l'arrondissement.

M. Fromageot, rappelle que, ce 27 décembre, le matin même, a été célébré, à Saint-Germain-des-Prés, le deuxième centenaire de Dom Mabillon.

M. Semichon lit une intéressante étude parue dans le numéro du *journal des Débats* portant la date du 23 février 1907. Elle a pour titre *Une ambassade Persane* et résume le livre de M. Maurice Herbette qui raconte les péripéties qui signalèrent le voyage et le séjour à Paris, à l'Hôtel des ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon de l'ambassade envoyée à Louis XIV, par le Schah de Perse, en 1714. L'ambassadeur Méhémet Riza-Bey mit six mois à traverser la Turquie, se livra durant son séjour en France à mille excentricités et partit en 1715, en enlevant une jolie aventurière qui se faisait appeler la marquise d'Epinay. Intelligente, courageuse et véritablement éprise de son Persan, elle se fit musulmane lorsque Riza-Bey, craignant justement le courroux du Schah, s'empoisonna en arrivant à Erivan. C'est elle qui porta ce qui restait des présents de Louis XIV à Ispahan où résidait le Schah de Perse.

Prochain ordre du jour :

M. Léo Mouton : Le n° 6 de la rue Bonaparte.

La séance est levée à dix heures quarante-cinq.

NÉCROLOGIE

M. Henri Dabot.

Notre collègue, M. Henri Dabot, docteur en droit, ancien avocat à la cour d'appel, est mort le 22 novembre 1907 et la foule qui se pressait à ses funérailles, malgré la température inclémente, attestait ses sentiments de profonde sympathie pour l'excellent homme qui venait de disparaître.

Henri Dabot est né à Péronne, le 24 mai 1831, dans une antique maison aux pans de bois sculptés, qu'il a fait intelligemment restaurer. Après de fortes études au collège de Péronne, au Lycée Louis le Grand et à l'École de Droit, il se fit inscrire au Barreau de Paris, où s'écoula sa très honorable carrière, jusqu'au jour où sa santé l'obligea à prendre sa retraite.

Je ne veux noter ici qu'un côté de son intelligente activité, qui constitue l'originalité de son esprit. Chaque soir, Dabot notait ce qui l'avait frappé pendant la journée, spectacle, promenade dans Paris, grand ou petit procès, article de journal, causerie amicale, événement intime ou révolution. C'était une habitude qu'il tenait de ses ancêtres, bourgeois de Péronne, qui n'avaient pas grand'chose à écrire sur leur vie quotidienne, tandis que notre ami, pendant les soixante années qu'il a passées à Paris, a été le spectateur de tous les faits mémorables, dont est composée l'histoire contemporaine. Spectateur seulement; ce n'est pas un philosophe, scrutant les causes et cherchant les vérités cachées, ni un lutteur, se

jetant dans la mêlée politique. Mais ce qu'il regarde, ce qu'il entend, il le raconte avec tant de sincérité, tant de naïveté spirituelle que rien n'est plus savoureux que ces petits livres intitulés : *Lettres d'un Lycéen et d'un étudiant, Souvenirs et impressions, Griffonnages quotidiens, Calendriers d'un bourgeois du quartier latin,* qui reproduisent ses notes journalières. Ce provincial était devenu un Parisien pur sang, un Parisien de la rive gauche, très curieux de son histoire, très attaché à nos Sociétés locales, du Ve et VIe arrondissement. Sa vie s'est écoulée entre la Sorbonne, le Palais et le Luxembourg. Nous lui devions donc un souvenir ému, que notre vieille amitié, née de notre commune origine picarde et de la confraternité du Palais, est heureuse de lui apporter.

Félix HERBET.

UN TRÉSORIER DES GUERRES ET SA FAMILLE PENDANT LA RÉVOLUTION. — LES FONTAINE DE BIRÉ. —

III

Vers la fin du Directoire, la police se montra débonnaire à l'égard des émigrés qui rentraient en cachette. Cette attitude cadrait avec les plans de cette étonnante politique de bascule qui réussit si bien à Fouché et qui lui permit d'être partout le bienvenu dans le faubourg Saint-Germain, tout en protégeant les Jacobins. Cela n'empêchait pas qu'il fût plus prudent de régulariser la situation de Marie-Géry de Biré dont la radiation n'avait pu encore être obtenue.

Pour cela, Joseph de Biré courait Paris, mettait en mouvement les influences dont il pouvait disposer, grâce à ses nombreuses connaissances dans tous les mondes; car il en avait dans le meilleur comme dans le plus interlope. Vers cette époque, et au cours de ses nombreuses fredaines, où il fréquentait les restaurants, il avait eu occasion de dîner souvent chez un traiteur, au coin de la rue de la Loy, presqu'en face la cour Saint-Guillaume (1). Cette

(1) Nous supposons qu'il s'agit du traiteur Dupuis qui, de 1798 à 1803 à peu près, tint un restaurant dans une maison disparue aujourd'hui et

rue de la Loy, actuellement de Richelieu, tout proche du grand centre qu'était alors le Palais-Royal, semble avoir été hantée par les joueurs, les viveurs, les intrigants de toute sorte. Il y avait sur le pavé de Paris toute une population flottante de gens qui passaient leur vie à conspirer, prenant des rendez-vous mystérieux, changeant tous les soirs de logis et le matin de vêtements, correspondant avec les bureaux des princes et avec les restes de la chouannerie, faisant des dupes, soutirant de l'argent aux convaincus, créant de petits dépôts d'armes et de poudre, embauchant un peu partout des complices, circulant énormément et menant avec cela joyeuse vie, grâce aux fonds dont ils avaient la garde et qui y subvenaient largement.

Il y eut aussi vers cette époque, rue de la Loy, un autre petit restaurant qui fit parler de lui, voici comment : vers

remplacée par une maison moderne qui porte le nº 10 actuel de la rue de Richelieu. Cette maison portait à son entrée principale le numéro sectionnaire 1224, et l'entrée du traiteur Dupuis devait porter le numéro 1225 (Aug. Vitu, *La maison mortuaire de Molière*). D'autre part, *l'Almanach du commerce*, an VII (1798-1799) donne Dupuis, rue de la Loy (actuellement Richelieu) 225. Nous croyons que c'est une erreur typographique et qu'il faut lire 1225; d'autant plus que les numéros avant et après, de ce côté de la rue, sont dans les 1200; de plus, dans le volume de l'an VI et dans celui de l'an VIII, nous trouvons un marchand de vin du nom de Dupuis, aux nºs 1223 et 1224. Ce ne sont là que de légères inexactitudes. Cette boutique de restaurateur, sans être tout à fait au coin de la rue Montpensier, en était tout près, puisque c'était l'immeuble précédent (nº 8 actuel) qui formait le coin et qu'on se trouvait là en effet presqu'en face la cour Saint-Guillaume, aujourd'hui disparue et qui était située à peu près sur l'emplacement du terre-plein avec vasque et statue, en face la Comédie Française. Il y avait bien au nº 8 qu'on vient du reste de démolir, le café de la Minerve, au coin même de la rue de la Loy et de la rue Montpensier, qui dura de 1796 à 1866 dans le local qu'occupait naguère encore l'armurier Fauré-Lepage; mais à cette époque les appellations de *café* et de *traiteur* étaient parfaitement distinctes et on ne mangeait pas dans les cafés.

1794, il existait à Paris une agence royaliste qui cherchait par tous les moyens en son pouvoir à nouer des intrigues dans les ministères et correspondait avec le prétendant qui avait alors pour ministre, outre le fidèle d'Avaray, M. de La Vauguyon. D'autre part, à Lyon, parmi les royalistes de marque, se trouvait le général marquis de Précy, l'organisateur de l'insurrection lyonnaise de 1795.

Pour relier Paris avec l'étranger, Précy présenta un jeune homme du nom de Bayard, actif, intelligent et audacieux. Son rôle consistait à faire communiquer l'agence de Paris avec Wickham, ministre anglais résidant à Lausanne et grand dispensateur des fonds que son gouvernement répandait à profusion pour maintenir en France l'agitation et le désordre. Bayard, au cours d'un de ses séjours à Paris, s'éprit d'une ancienne comédienne extrêmement jolie, nommée Catherine Mayerberg, dite Meyer et lui paya un fonds de restaurant de 20.000 francs, rue de la Loy.

Au bout de peu de temps, ce restaurant, achalandé par les amis de Bayard, devint un centre de conspirateurs royalistes en quête d'un local sûr où l'on pût venir en confiance. Toutefois on n'avait pas mis la jolie Catherine Mayerberg dans le secret et on ne parlait pas devant elle. Parmi les clients de la maison, se trouvait un jeune homme, fort joli garçon et fort élégant; c'était le jeune prince de Carency, le fils de M. de La Vauguyon, le ministre de Louis XVIII. Ce jeune homme était tenu par son père au courant de toutes les affaires du parti, au point que d'Avaray s'en était à plusieurs reprises formalisé et même inquiété.

Or il advint qu'un jour, pendant une absence de Bayard, le beau Carency séduisit la belle Catherine

Mayerberg. Quand le ton de la conversation en fut venu aux confidences, Catherine fit part à son amant de l'étonnement que lui causaient les allures louches de toute une partie de sa clientèle, elle avoua qu'elle avait peur d'avoir affaire à des conspirateurs, ce qu'elle ne voulait à aucun prix, de peur de se compromettre elle-même.

Carency, sans s'embarrasser d'aucun scrupule, courut alors tout dévoiler à Barras, afin de se couvrir lui-même et revint en hâte tout raconter aussi à sa maîtresse et même aux autres royalistes amis de Bayard. Les membres de l'agence royale de Paris, prévenus de la trahison, se rendirent à l'Ecole militaire, chez le colonel Malo qu'ils croyaient gagné à leur cause, afin de précipiter un mouvement qu'il n'auraient voulu provoquer que plus tard. Le 31 janvier 1797, à 11 heures du matin, l'abbé Brottier, M. de La Villeheurnoy, ancien magistrat, et Duverne de Presle, ancien capitaine de frégate, membres de l'agence royale, étaient arrêtés chez le colonel Malo lui-même qui, loin d'entrer dans leurs vues, avait fait prévenir la police. Beaucoup d'autres arrestations eurent lieu, des papiers furent saisis et tous les rouages de l'organisation royale furent mis à nu. Ce fut l'effondrement de l'agence de Paris. Alors éclatèrent les récriminations, les accusations réciproques; les preuves de la vénalité de beaucoup d'entre eux furent mises au grand jour et le gouvernement fit publier de nombreuses pièces de nature à discréditer le parti royaliste.

Quant à La Vauguyon, il remit sa démission à Louis XVIII qui l'accepta sèchement (1).

Ce furent de multiples découvertes de ce genre et aussi

(1) Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration*, t. II, page 58 et suiv.

les résultats des élections de germinal qui effrayèrent le Directoire et amenèrent le 18 fructidor.

Nous ne savons si le traiteur Dupuis remplaça Catherine Mayerberg, mais il semble que ce fût un établissement du même genre et que la police ait eu les yeux sur l'un et l'autre.

En tous cas, ces détails ne sont pas inutiles pour nous faire voir dans quel milieu se trouvait Joseph de Biré quand il allait dîner rue de la Loy.

Il y avait fait la connaissance de quelques personnages des plus douteux, comme Paris en était rempli à cette époque.

Ce fut avec un de ces hommes que Joseph de Biré entra en relation, soit au restaurant de la rue de la Loy, soit à Verrières, car nous savons qu'il se cachait aussi dans cette localité, séjour fréquent des Biré. Cet homme se nommait Trottouin. Nous ne saurions dire si la connaissance se fit à Verrières et si ce fut de là que Trottouin conduisit Joseph de Biré au restaurant de la rue de la Loy, ou si ce fut l'inverse. Biré prétendit que c'est au restaurant qu'ils se connurent. Ce Trottouin changeait de noms comme de domiciles, et était connu également sous le nom de Thureau et de Saint-Félix. En l'an VIII, on lui connaissait trois adresses : 41, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue Saint-Florentin, 20, rue du Helder, et rue Saint-Antoine. Il avait été major dans le corps vendéen de Stofflet et s'était retiré en Allemagne pour revenir à Paris vers nivose an IX avec l'intention de « faire un grand coup ». Mais, entre temps, il n'était pas resté inactif; il avait écrit et publié des libelles, avait parcouru le Périgord pour l'agiter, avait élaboré un projet d'insurrection du Berry, s'était réfugié à Bordeaux puis à Ver-

rières, et à Paris, toujours traqué par la police, se trouvant à tout instant dans les circonstances les plus critiques. Comme il était gravement compromis par la saisie des papiers de l'agence de Paris, on le recherchait avec soin.

En l'an VIII notamment, il faillit tomber entre les mains de la police et ne dut son salut qu'à un pur hasard, sans s'être jamais douté, du reste, du danger qu'il avait couru. Un observateur qui avait bien en tête son signalement, le reconnut un jour dans la rue et, après l'avoir suivi, le vit entrer dans plusieurs cafés où il put identifier le personnage. Sûr alors de son fait, il ne le lâcha plus jusqu'à l'Ambigu où il le vit entrer. Cet observateur conte dans son rapport (1) de quel désespoir il fut pris en s'apercevant qu'il n'avait pas dans sa poche les 3 fr. 50, prix de l'entrée qui lui permettait de poursuivre sa filature. Il court chez lui chercher l'argent nécessaire et revient hors d'haleine. La foule est compacte ; on s'écrase pour voir le ballet de Pygmalion. Enfin, après bien des peines, il aperçoit Trottouin qui n'était pas parti. Cette fois il ne le lâchera plus, quoi qu'il arrive. Le rideau tombe, on sort et Trottouin reconduit une dame à sa voiture, cause avec elle un quart d'heure, puis remonte le boulevard du Temple. L'agent le suit de l'autre trottoir. Il approche de la rue Saint-Antoine où on le soupçonne d'habiter : on va donc enfin connaître sa retraite, lorsqu'une patrouille débouche d'une rue et arrête l'observateur pour lui demander ses papiers. Le temps de s'expliquer, Trottouin avait disparu.

Ce conspirateur appartenait à une famille bourgeoise de robe du Poitou et était lui-même avocat au moment

(1) Arch. Nat. F^7. 6238 (n° 4785).

de la Révolution; mais il était un de ces déracinés dont la moralité n'avait pas su résister à tant de heurts, et ceux de son parti même n'avaient pour lui que la plus médiocre estime. Dans le camp royaliste on prétendait qu'il avait touché des républicains 54.000 livres pour conseiller la pacification. Son signalement lui donne 1 m. 72, des cheveux et des sourcils châtains, un front large, les yeux bleus, le visage ovale et le menton fourchu. Il avait, en l'an VIII, quarante ans.

Ce personnage était en rapports constants, notamment chez le traiteur de la rue de la Loy, avec un petit homme d'une quarantaine d'années, brun et à moitié chauve, laid et borgne, avec un énorme nez au milieu de sa petite figure aux joues creuses (1). C'était un certain chevalier d'Antibes, dit Blondel, autre agent royaliste non moins actif, mais d'un tout autre caractère. Celui-là n'était pas un aigrefin. Son loyalisme au roi était bouillant et convaincu, mais il manquait totalement de bon sens et faisait preuve d'une naïveté qui le mettait à la merci du premier intrigant venu. La police le connaissait parfaitement sans qu'il s'en doutât et, Peuchet, dans ses *Mémoires tirés des archives de la police,* conte comment un certain policier nommé Dutour, ancien garde du Directoire, le mystifia, lui escroquant de grosses sommes d'argent en vue d'un projet insensé qui consistait à enlever au Luxembourg les cinq directeurs, pour les envoyer captifs au roi.

Alexandre-Pierre d'Antibes, était né en avril 1756; il était fils naturel de Pierre d'Antibes, capitaine de vaisseau, mort pendant les guerres des Flandres, et de Marie-Geneviève de Raimond. Il avait été entretenu à l'école,

(1) Voir son signalement aux Arch. de la Préf. de Police, Registre des écrous du Temple, III, fol. 423.

par une dame Lefèvre habitant rue de Vaugirard. Sans aucune fortune, d'Antibes avait épousé, n'ayant lui-même encore que dix-huit ans, Françoise-Angélique Stollenwerck, orpheline également, également sans fortune et fille d'un horloger mécanicien. Ce pauvre et modeste petit ménage ne fit guère figure, et d'Antibes chercha pour vivre à faire des extraits, des copies, fut secrétaire ou bibliothécaire de divers personnages, gagnant péniblement sa maigre existence.

En 1780 ou 1781 il va à Marseille pour l'éducation de ses enfants et, au moment de la Révolution, il essaye du journalisme, tandis qu'en 1792 sa femme est dans une position voisine de la domesticité, en qualité de femme de charge, chez les Montausier-Crussol.

Tous les événements qui chaque jour sapaient un peu plus les fondements de l'autorité royale, se répercutaient chez d'Antibes en manifestations chaque jour plus exaltées de loyalisme à son prince.

C'est en 1791 que se passa dans sa vie un petit épisode qui nous semble de bien mince importance, mais auquel il en attache une énorme, car il y revient à satiété et le rappelle à tout propos, lorsqu'en 1815 il réclame le prix de sa fidélité : Après le retour de Varennes, la famille royale fut gardée à vue dans les Tuileries. Ce fut à ce moment qu'on présenta au roi la constitution de 1791 qu'il devait accepter ou refuser *en toute liberté*. Les royalistes firent remarquer qu'il n'était pas libre dans Paris, et M. de Rozoi, rédacteur de la *Gazette de Paris*, lança un appel aux royalistes dans les numéros des 10 et 11 juillet 1791, pour qu'il se présentât des otages pour le roi et sa famille, afin de lui permettre de quitter Paris et d'examiner ainsi en toute liberté la nouvelle constitution

qu'on lui présentait. Les adhésions arrivèrent en foule et une liste de 412 noms, hommes et femmes, fut publiée dans la *Gazette de Paris*. D'Antibes tint à faire remarquer qu'il était arrivé bon quatrième et se chargea de porter la pétition au président de l'assemblée.

Le 24 août 1791, vers 1 h. 1/2, il se présenta à l'Assemblée et, n'ayant pu pénétrer, confia la pétition à M. de Malouet qui s'en chargea. Il est inutile d'ajouter qu'aucune réponse ne vint jamais.

Et c'est ce petit fait qui semble à d'Antibes la plus belle action de sa vie. « Je suis le quatrième Français qui s'est offert en otage pour son roi ! » s'écrie-t-il plus tard avec orgueil. N'allons pas oublier de noter qu'il avait offert sa femme et sa fille pour Marie-Antoinette et Madame Royale.

Il épanchait son royalisme en des vers qui faisaient couler les larmes de ses auditeurs. Paraphrasant le chant bien connu :

O Richard, ô mon roi,
L'univers t'abandonne !

il avait composé sur le même air d'autres paroles :

O Louis ! ô mon roi,
Notre amour t'environne.
Pour notre cœur c'est une loi
D'être fidèle à ta personne.
Aux yeux de l'univers,
Nous briserons tes fers
Et nous te rendrons ta couronne,
etc., etc. (1).

Malgré l'horreur que lui avaient inspirée les événements

(1) *Les otages de Louis XVI et de sa famille*, Paris, 1814, in-8°, Bibl. Nat. Lb[41] (2647).

qui suivirent, il fallait vivre et il se décida à entrer, en janvier 1794, dans une entreprise des équipages de l'armée du Nord, en qualité de chef de division. Malheureusement il fallut monter à cheval, exercice étranger à un pauvre diable comme lui, bon peut-être à chanter en vers les grandes chevauchées, mais non pas à les exécuter. Il se laissa choir et se creva un œil. Remis de cet accident, il devint secrétaire en chef de l'ordonnateur général de l'armée du Nord, M. Bourcier. En février 1795, il était de retour à Paris pour être, peu après, nommé sous-chef de correspondance au bureau des fourrages du ministère de la guerre. Au bout d'un an, quelqu'un raconta sans doute l'histoire des otages que l'on avait oubliée et d'Antibes fut destitué par suite de *l'épuration* qui eut lieu à cette époque. Il avait réussi à faire annuler cette destitution et à se faire nommer contrôleur ambulant de l'administration aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse pour la surveillance des fonds, mais une nouvelle déconvenue l'attendait : il fallait se munir d'un équipement complet, cheval, harnachement, armes, tenue; le malheureux d'Antibes, absolument sans argent, ne put jamais trouver les fonds nécessaires à cet équipement et vit la place prise par un autre. C'est alors qu'il s'était lancé dans les conspirations royalistes, où du moins l'argent de Wickham, lui tenait lieu d'appointements (1).

Joseph de Biré fit aussi la connaissance d'un certain Gaillard-Desjourné (ou de Journé), dit Duthieul, né à Toulon, capitaine en France et secrètement breveté colonel au service de S. M. Louis XVIII, chevalier de Saint-Louis, de l'Éperon doré et de Saint-Jean de

(1) Arch. Nat. F^7 6310 (6482).

Latran, comte palatin. Ce personnage était en relations fréquentes avec d'Antibes et Trottouin.

Joseph de Biré dîna plusieurs fois avec d'Antibes et Trottouin, se promena avec eux au Palais-Royal, si bien que ces messieurs flairèrent une recrue et finirent par s'ouvrir à lui. Il apprit alors qu'il se trouvait en présence de deux émissaires de l'agence d'Augsbourg qui fonctionnait dans cette ville sous la direction de Louis XVIII, alors recueilli à Mitau par le tzar Paul Ier. Il en connut toute l'organisation.

Après la disparition de l'agence de Paris dont nous avons parlé plus haut, une nouvelle agence avait été créée en Allemagne en 1798. Son siège était à Augsbourg; on la voit appelée tantôt agence d'Augsbourg, tantôt agence de Souabe; elle-même avait pris le nom mystérieux d' « Institut ». C'était toujours Wickham, l'agent de l'Angleterre, qui était l'âme de ce groupement, composé d'émigrés ou de députés fructidorisés. C'est vers cette époque que Joseph de Biré avait fait la connaissance de Trottouin et du chevalier d'Antibes. Il apprit que cette agence étendait son action sur toutes les parties du royaume, sauf l'ouest, spécialement confié par le roi à la direction du comte d'Artois. Il y avait des chefs militaires et des chefs civils qui prenaient le nom de « visiteurs », et qui commandaient en province; ils choisissaient les chefs départementaux qui nommaient eux-mêmes aux emplois subalternes. Le comte de Noyant était grand visiteur, le prince de La Trémoïlle, agent général pour Paris, avait sous ses ordres MM. de Bourmont, de Suzannet, de Châtillon, de Bellegarde, sans compter une quantité de gens de tout acabit comme d'Antibes et Trottouin, Gaillard-Desjourné et autres sous-agents de peu

d'importance ou simples adhérents; le général de Précy était agent général pour Lyon; MM. de Frotté, de Ramar, de Malon, exerçaient de hautes fonctions; le duc de Lorges, commandait en Guyenne et le marquis de Guintrau en Agenais. A Augsbourg se trouvaient Dandré, le banquier de l'association, le général de Précy, Imbert-Colomès, ancien maire de Lyon, et député fructidorisé. C'était là que se centralisaient les renseignements et l'argent, quand par hasard il arrivait à destination, après avoir passé par tant de mains souvent infidèles. Le général Willot, émigré, devait organiser un soulèvement en Provence. Quelque temps avant Marengo, Wickham avait versé à Précy 56.000 louis pour la cause, ce qui surexcita au plus haut point l'envie des autres émigrés, lesquels allèrent jusqu'à accuser Précy de les avoir gardés pour lui, accusation d'ailleurs sans fondement.

Mais toute cette organisation eut un résultat nul et ne réussit qu'à faire prendre les armes à quelques bandes dans le Midi. Du reste cette agence avait dépensé sa peine, son temps et son argent à s'organiser au milieu des tiraillements, des récriminations, des jalousies de ses membres, toujours soumise à cette éternelle question d'argent qui domine tous les agissements de l'émigration. Elle était en perpétuelle querelle avec l'agence de Londres qui prétendait tout diriger à Paris, au point que des difficultés naquirent même à ce propos entre le roi et son frère, le comte d'Artois.

Fouché avait saisi à Paris des correspondances du général Willot qui démasquaient ses agissements et ceux de Dumouriez et lorsqu'en mars 1800, Moreau passa le Rhin et remporta les victoires d'Engen, de Moerskirch et de Biberach, l'agence d'Augsbourg, menacée par l'arrivée

des armées françaises, dut s'enfuir précipitamment. Pichegru, qui se trouvait alors à Bayreuth et se préparait à se rendre en Italie par la route d'Innsbruck, dut se sauver en toute hâte, sans avoir même le temps de faire revenir ses chevaux qu'il avait déjà expédiés. Ce fut bien pis encore lorsque arriva, au milieu de juin, la nouvelle de Marengo; Willot qui s'était enfermé dans Gênes avait dû, peu avant la capitulation, s'embarquer secrètement pour Livourne; bref chaque jour frappait un coup nouveau sur les malheureux membres de l'agence dont les espérances reculaient indéfiniment. La discorde régnait parmi eux et, au milieu du désarroi général, chacun accusait son voisin d'être la cause de tel ou tel échec, de la non-réussite de tel ou tel projet qui eût empêché le désastre général.

Enfin, en septembre de la même année, les membres de l'agence, affolés par les derniers événements, réussirent cependant à se réunir de nouveau, mais cette fois à Bayreuth, beaucoup plus loin de la frontière française. Ils y arrivèrent la tête perdue, sans direction, se livrant à une activité incohérente, accueillant et repoussant tour à tour les projets les plus insensés, bref, incapables de rien mettre sur pied (1).

Voici quelques notes sur les principaux membres de l'agence qui se retrouvèrent à Bayreuth.

Antoine-Philippe-Balthazar Dandré (ou d'André) avait été membre de l'ancien Parlement d'Aix, puis de la Constituante. Il avait émigré lors de la dissolution de cette assemblée et comptait parmi les agents royalistes les plus zélés. Il était soupçonné d'avoir été mêlé à l'assassinat des

(1) Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration*, t. III, chapitre intitulé : « Louis XVIII et Paul Ier ».

plénipotentiaires de Rastadt. Il habitait généralement l'Allemagne et se cachait sous le pseudonyme de Mayor; il recevait de l'Angleterre des sommes énormes et toucha en trois ans plus de 250.000 livres sterling (6.250.000 fr.), tirés sur Londres par l'intermédiaire de la maison Schneider, de Francfort-sur-Mein. Les malveillants l'accusaient même de s'être fort enrichi de ce fait.

Précy n'était autre que le ci-devant marquis de Pressy ou Précy (dit Perrein), ancien commandant de Lyon et fougueux royaliste. Il habitait Bayreuth et recevait, au dire des rapports, 500 guinées par mois de l'Angleterre pour entretenir en France des émissaires.

Jacques-Pierre Imbert-Colomès, était né à Lyon, le 3 novembre 1729. Il avait fait d'assez bonnes études, et s'était occupé surtout de chimie. Échevin de sa ville natale, royaliste convaincu, il avait tout de suite pris parti contre la révolution. Il n'émigra point et, en l'an V, fut nommé député du département du Rhône au conseil des Cinq-Cents.

Ses tendances royalistes n'ayant point changé, il se lia avec les Clichyens, et se compromit si bien qu'il fut condamné à la déportation après fructidor. Il réussit à s'échapper et se réfugia en Suisse où il reçut de Louis XVIII, une lettre le félicitant de sa conduite et de son évasion. Il mena l'existence la plus aventureuse. Il s'était associé à Lyon pour faire du commerce avec un certain Marion qui voyageait beaucoup et que la police tenait pour suspect au point de vue politique. Imbert-Colomès parcourut toute l'Europe; il se fit présenter à la cour de Russie par un comte Esterhazy et poussa même jusqu'en Valachie, à Bucarest. Dès 1792, il avait été en correspondance avec le comte d'Artois et le comte de Pro-

vence pour organiser à Lyon la contre-révolution (1).

Tous ces conspirateurs se réunissaient à Bayreuth, chez une anglaise, M[me] Nesbit, ancienne maîtresse de lord Bristol, intrigante au premier chef, se mêlant de politique et très au courant de la situation. Un agent du gouvernement français, qui avait été épier les factieux à Bayreuth même, en parle avec indignation dans son rapport, la qualifiant de « Messaline insatiable en ses basses voluptés ».

Tels étaient les personnages avec lesquels Joseph de Biré entrait en relations.

On expliqua au néophyte les espérances que l'on entretenait et les moyens que l'on comptait employer. Nous avons la preuve qu'il ne repoussa point ces ouvertures et que, à tort ou à raison, les conspirateurs crurent à un moment pouvoir compter sur lui. Mais le sérieux n'était point son fait. Il semble qu'il ne prit que de vagues engagements ou du moins qu'il ne les prit qu'oralement. Tant qu'il avait suffi de causer à table et de donner libre cours à sa verve habituelle, tout avait bien été mais, soit prudence, soit futilité, il ne se compromit pas sérieusement.

Ses amis conspirateurs le jugeaient du reste à sa juste valeur. Dans une lettre que d'Antibes écrivait à Trottouin, le 4 avril 1800, voici comment il s'exprimait au sujet de Joseph Fontaine de Biré : « ... Quant à M. Fontaine, il est toujours fort aimable mais aussi bouffon de paroles comme vous l'avez connu. » Dans une autre également adressée à Trottouin, il disait : « M. Fontaine-Biré qui a vu M. de Bourmont en a été accueilli froidement, et celui-ci s'est tenu sur la plus grande réserve, et, quant à

(1) Arch. Nat. F[7] 6143 (n° 395).

vous, a prétendu que, dans le temps, Stofflet lui avait fait quelques plaintes sur votre conduite, relativement à l'ancienne pacification. L'erreur aveugle trop souvent, c'est pourquoi, en homme franc et en ami, j'ai cru devoir ne pas vous laisser ignorer cette particulière (sic); la voilà, telle que je la tiens de la bouche de M. Fontaine-Biré. »

Ce Bourmont, qui semblait, et à juste titre, si peu confiant dans ses collaborateurs, était le célèbre chef vendéen à qui Bonaparte demanda un jour s'il voulait être son ami ou son ennemi et il ajouta : « Neutre, je vous regarderai comme mon ennemi ». Bourmont répondit simplement : « Ni l'un ni l'autre ».

Gaillard-Desjourné, dit Duthieul, de son côté écrivait à Trottouin, se plaignant de la réserve que l'on gardait à son égard sur les affaires du parti. Il disait entre autres choses : « J'ai grandement à me plaindre de MM. Fontaine-Biré et du chevalier Duprat. Ces deux gentilshommes ne sont pas entre nous ce que vous aviez pensé. M. Fontaine, entre autres, se distingue par son manque de parole, et la manière dont il s'est conduit avec moi n'est pas louable. »

Puis c'est d'Antibes qui écrit à Trottouin : « M. Fontaine est toujours à la campagne : je dois pourtant le voir dans quelques jours, je ne le crois pas trop de parole. »

Quant à Gaillard-Desjourné (Duthieul) le voici, dans une lettre à Trottouin, qui devient tout à fait sévère pour Biré :

« La personne de la rue des Quatre-Fils m'engage de vous marquer de n'avoir ici qu'un seul correspondant, vu que votre secrétaire, la personne borgne, avait été chez elle pour lui dire si elle avait des fonds à vous faire passer, de les lui remettre, vu que vous le lui aviez marqué, elle a

cru au contraire qu'elle devait suivre ce que vous l'aviez priée de faire avant votre départ, en me comptant à moi, ayant la facilité de vous les faire toucher; aussi là-dessus marquez-moi ce qu'il en est au sujet de votre secrétaire que je ne vois plus depuis quelque temps. Il en est de même de M. Fontaine-Biré et de M. le chevalier Duprat. Ce sont deux intrigants qui ne cherchent qu'à faire des dupes, et vous avez été la cause innocente que j'ai été joué et dupé par M. de Fontaine, vous m'en ayant fait faire la connaissance (1). »

De toute cette lettre amphigourique, ce qui ressort le plus clairement, c'est certainement l'appréciation sur M. de Biré.

Mieux que toutes les explications, ces lambeaux de correspondance nous fixent sur l'attitude de Biré parmi les émissaires de l'agence d'Augsbourg.

Les choses étaient ainsi et ce petit manège durait depuis longtemps déjà, lorsque, vers la fin de 1801, Précy, Imbert-Colomès, Trottouin qui se trouvaient alors en Allemagne et quelques autres, en tout sept personnes, furent arrêtés à Bayreuth, par ordre du roi de Prusse, alors notre ami, et qui désirait rendre à Bonaparte de bons offices. Tous leurs papiers furent saisis, examinés par la régence de Bayreuth et remis à notre agent diplomatique, le général Beurnonville, qui s'empressa d'expédier le tout au ministre des relations extérieures. Fouché prit l'affaire en main; c'est dire qu'elle ne s'attarda pas dans les bureaux.

Lorsque d'Antibes apprit les arrestations de Bayreuth, il fut pris d'une vive inquiétude et finit par ne plus oser faire un pas dehors. Dès les premiers jours de 1802, il quitta le

(1) Arch. Nat., F7 6314 (dossier 6656, pièce 184).

102 du faubourg Saint-Honoré où il habitait et se réfugia chez les Montausier-Crussol, les anciens maîtres de sa femme, 13, rue Étienne Boucher, bien résolu à demeurer tapi et sans sortir, tant que cette affaire ne serait pas oubliée. Il avait raison d'agir ainsi, car toutes ses lettres à Trottouin, écrites à l'encre sympathique, avaient été saisies chez ce dernier à Bayreuth. « C'est lui (d'Antibes), dit un rapport, qui est indiqué par d'André comme l'auxiliaire pour le grand coup de main qu'il se proposait de faire exécuter après le 3 nivôse. » Il est plus loin noté comme « un écrivassier royaliste » répandant des libelles et comme sollicitant auprès de Louis XVIII, de l'argent et surtout la croix de Saint-Louis et même le grade de colonel.

Le 10 février 1802, à 8 heures du matin, on sonna chez M. de Montausier-Crussol ; d'Antibes, sans défiance, alla lui-même ouvrir et se trouva en présence du commissaire de la division du Muséum (4e arrond. de Paris) qui le reconnut facilement à son signalement et à son œil crevé. D'Antibes, immédiatement appréhendé, vit tous ses papiers saisis et mis sous scellés (1) ; on le mena au Temple où il fut mis au secret et, le jour même, il subit son premier interrogatoire devant le substitut Pierre Fardel. Le 4 mars suivant il était transféré à Bicêtre (2).

En quelques mois, sans bruit, sans esclandre, presque tous les coupables étaient arrêtés, les correspondances saisies, et les dépôts d'armes découverts. Voici ce qui s'était passé : dès les premières conférences qui eurent lieu à Bayreuth entre les membres de l'agence, après leur fuite d'Augsbourg, les victoires de Moreau et le triomphe

(1) Arch. Nat. F7. 6310 (6482).

(2) Arch. Préf. de Police. — *Registre des écrous du Temple*, III, f. 423.

de Marengo, on s'était rendu compte qu'il n'y avait, pour le moment, rien à tenter en France. On craignit que quelques exaltés ne se livrassent à des mouvements qui ne pouvaient que compromettre la cause sans la servir, et Précy fut chargé de prévenir toutes les agences de France de suspendre les opérations. Afin de ne pas confier aux indiscrétions de la poste des avis si importants, Précy manda à Bayreuth son principal agent, un certain Goutailler, négociant résidant à Lyon. Goutailler se mit aussitôt en chemin et se dirigea sur Strasbourg pour y passer la frontière. Mais il fut dénoncé à Fouché dont les ordres, pourtant précipités, arrivèrent trop tard pour l'empêcher de passer. Il arriva donc à Bayreuth. Averti sans doute du danger qu'il avait couru, Goutailler chercha à se faire oublier et demeura six mois à Bayreuth. Il en repartit enfin le 10 mai 1801; mais, cette fois, la police de Fouché était aux aguets et le lendemain 11 mai, en arrivant à Strasbourg, il fut arrêté avec sa femme et incontinent dirigé sur Paris, où il fut mis au secret. Ses papiers avaient été saisis et ce ne fut qu'alors que Fouché apprit l'existence de l'agence de Souabe. Il la fit aussitôt surveiller en secret et fit entamer par Talleyrand des négociations avec Berlin qui eurent pour résultat les arrestations dont nous venons de parler.

Ce fut le coup de grâce pour l'agence de Souabe qui ne se reconstitua plus jamais. Au surplus les affaires de Louis XVIII étaient au pire et, après avoir été abreuvé de toutes les humiliations à Mitau par son fantasque bienfaiteur, il venait de s'en voir chassé dans les termes les plus discourtois et les plus brutaux (1).

(1) Ernest Daudet, *Histoire de l'Émigration*, t. III (Chapitre : Louis XVIII et Paul Ier).

Ces arrestations successives donnaient à penser à Joseph de Biré lorsqu'en mars 1802, parut un petit livre qu'il lut avec un intérêt passionné. Il était intitulé : « *Papiers saisis à Bareuth (sic) et à Mende (Lozère) publiés par ordre du gouvernement.* — Paris, Ventose, an X (1).

La première chose qui sauta aux yeux de Biré en le parcourant, fut la liste de tous les chefs avec lesquels il avait été en fréquentes relations. Bien plus, en poursuivant sa lecture, ce fut son propre nom qu'il trouva et plusieurs fois répété. A compter de ce moment, il n'eut plus un instant de tranquillité, et ne parut plus quai Malaquais, s'attendant à tout instant à être arrêté.

Le 8 mai 1802, un samedi, Biré, qui ne circulait guère à pied de peur d'être reconnu, avait pris le cabriolet portant le n° 1439 ; il roulait depuis un moment dans la rue de Vaugirard, lorsque tout à coup un homme arrêta le cheval par la bride, tandis qu'un autre exhibait à Biré pâlissant un ordre d'arrestation du ministre de la police.

On le mena en prison, et le jour même avait lieu à son domicile une perquisition. Tous ses papiers personnels et de famille furent saisis et, comme le commissaire avait trouvé à la maison son frère Géry, il l'arrêta aussi. Cette arrestation ne fut d'ailleurs pas maintenue. Le lendemain, dimanche le prisonnier subit son premier interrogatoire.

Ce jour-là, les questions portèrent sur des généralités. On lui demanda comment il se faisait qu'il fût compromis dans cette affaire. Il répondit que son nom y figurait en effet mais qu'il ignorait si c'était de lui qu'il s'agissait ; qu'il ne savait rien de plus, qu'il n'avait pas revu ces di-

1 Bibl. Nat. Lb. 43, 206.

vers personnages depuis trois ans; qu'il n'avait jamais vu Bourmont et ne connaissait ce qu'il avait dit de lui que par la correspondance imprimée par ordre du ministre de la police.

Quelque temps après, nouvel interrogatoire : on le questionna sur ses relations avec Trottouin. Il répondit l'avoir vu une ou deux fois à la promenade et dans la salle commune du traiteur de la rue de la Loy. Le magistrat lui laissa alors entendre qu'on le soupçonnait d'avoir été le trésorier de bandes organisées pour soutenir le prétendant. Là-dessus Biré se récria et nia de toute sa force. Il prétendit aussi n'avoir connu d'Antibes que chez le restaurateur, et il ajouta qu'il le fuyait comme un homme qui cherche à emprunter de l'argent. Sur la question de la Vendée, il affirma n'y être jamais retourné depuis 1791, où il alla à La Flèche pour le mariage de son frère.

Joseph de Biré sortit de ces interrogatoires en meilleure posture qu'en y entrant. Il s'était bien défendu. Le magistrat ne semblait pas trop acrimonieux à son égard et il était évidemment bien disposé pour lui. Biré avait en sa faveur deux éléments importants : l'examen de ses papiers saisis n'avait absolument rien donné et surtout les conspirateurs émettaient sur son compte des appréciations défavorables. Bref sa situation ne semblait pas mauvaise. Dans son rapport du 27 floréal an X (lundi, 17 mai 1802), huit jours après l'arrestation, le préfet de police exposait à Fouché le résultat des interrogatoires sur un ton qui eût donné bon espoir au prisonnier s'il en eût eu connaissance.

Du reste le gouvernement semblait ne pas chercher à retenir l'attention sur les conspirateurs. Après la petite émotion causée par la publication des papiers de Bay-

reuth, la note officielle fut à l'optimisme et l'on voulut, en haut lieu, prendre l'attitude d'un pouvoir que nul ne contestait plus.

On a l'impression de cette tendance en lisant les papiers publics de cette époque. Le numéro du 16 prairial an X (5 juin 1802) du *Journal de Paris,* publie une circulaire du ministre de la police aux préfets, les informant que tout est tranquille, que le gouvernement jouit d'une parfaite sécurité et qu'il n'existe plus aucun complot contre la vie du premier Consul ou le gouvernement établi.

Il est inutile d'ajouter que Fouché savait parfaitement le contraire.

Biré escomptait sans doute déjà sa prochaine mise en liberté, lorsque le 23 floréal (jeudi, 13 mai 1802) il fut avisé qu'il était de nouveau écroué pour faute de paiement de 7.000 francs. Le 30 floréal (jeudi, 20 mai), nouvel écrou pour faute de paiement de 2.520 francs. Le lendemain, 21 mai, le greffier de Pélagie en donnait connaissance au ministre de la police. Il ne faut pas oublier que la prison pour dettes existait alors.

C'était le créancier Lenferna qui se vengeait; le créancier Lenferna que Joseph de Biré avait si bien fait rentrer sous terre par la lettre foudroyante que nous avons citée. On peut imaginer la fureur de Biré, quand il apprit à qui il était redevable de ses nouveaux écrous.

Dès que Lenferna avait eu connaissance de l'arrestation de son débiteur, il avait couru chez tous les créanciers qu'il connaissait à Biré, leur avait fait part de la bonne aubaine et avait vivement rédigé un factum pour le ministre de la police. Ce factum imprimé était signé de cinquante-sept créanciers « qui représentent seulement le tiers

des victimes de ses escroqueries et de sa mauvaise foi ». Les signataires demandaient au ministre de la police, de garder Biré sous les verroux jusqu'à ce qu'il eût payé ses dettes. Au-dessous commence une incroyable liste de créanciers dont l'ensemble des réclamations monte à 282.320 francs. Lenferna vient en tête pour une somme de 6.317 francs, valeur de cent pièces de vin. Tous les corps de métiers figurent sur cette liste avec d'invraisemblables quantités de fournitures. Les marchands de vin comme Lenferna sont en nombre : Un certain Chaland, sans indiquer de prix, réclame le paiement de cent pièces de vin ; Roguet, dont il a été question dans la fameuse lettre, réclame 6.000 francs et Cambin, six autres mille francs ; Moreau a fourni pour 3.000 francs de toiles et Hovin pour 5.500 francs ; Greuze, le peintre, réclame 5.200 francs pour tableaux ; Vignon, géographe, pour 1.548 francs de cartes géographiques ; Lory, joaillier pour 16.000 francs de bijoux ; Desraimes, bottier, pour 2.000 francs de bottes, et Richard pour 24.000 francs de sel (1). Cette liste n'évoque-t-elle point l'idée de ces notes invraisemblables qu'on voit produire au cours des affaires d'usure ?

A cette avalanche de réclamations, Biré répondit que c'était une pure vengeance de la part de Lenferna ; qu'il était aux trois quarts payé, et que ce qui lui restait dû ne provenait que d'intérêts usuraires, attendu qu'il avait déjà reçu plus qu'il n'avait prêté. Que quant à cette liste de créanciers, elle avait été composée par lui de toutes pièces, au moyen des registres de la Justice de paix qu'il s'était procurés, il ne savait comment et où figuraient quantité de vieilles dettes éteintes depuis longtemps. Que, parmi

(1) Arch. Nat. F7 6314 (dossier 6656, pièce 154).

ceux à qui il devait encore, beaucoup étaient en partie désintéressés; bref que ce factum était l'œuvre de Lenferna tout seul et non pas du tout d'une collectivité de créanciers qui ne se connaissaient pas les uns les autres et que lui-même, Lenferna ne connaissait pas.

Voici ce que nous avons trouvé sur les registres d'écrou de la prison du Temple, aux archives de la préfecture de police :

6 prairial, an X. — Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré, trente-cinq ans, natif de Lille, demeurant à Paris, quai Malaquais, nº 1913, prévenu de conspiration et mis au secret. — Hors du secret le 11 dudit. — Venant de Pélagie. — Transféré à Pélagie le 9 ventose an XI. — Mandat d'arrêt du ministre de la police générale.

Nous voyons donc qu'il ne fut pas gardé longtemps au secret et ne fut pas considéré comme un conspirateur dangereux. Mais la question dettes ne fut pas si vite résolue. Des divergences d'opinions se produisirent et l'affaire fut discutée en haut lieu. Il y avait en effet là une question de principes à résoudre et qui pouvait faire jurisprudence.

Dans une note au grand juge émanant de la police secrète, datée du 15 prairial an XI et écrite sans doute pour éclairer l'opinion de ce haut fonctionnaire sur les suppliques de Biré, nous relevons le passage suivant :

« Lorsque la commission du Sénat procéda à son travail sur les détenus, elle pensa qu'au point de vue politique on pouvait le mettre en liberté sous la surveillance, mais elle hésita sur la question incidente, savoir : *Si, ce détenu étant écroué pour dettes, on pouvait le mettre simplement en liberté, sans égard à ces écrous, postérieurs à son arrestation pour faits politiques.*

« La question fut soumise au gouvernement; le deuxième consul, le grand juge, étaient d'avis contraires. Enfin le premier consul s'en mêla, déclarant qu'on ne connaissait pas en France de prison d'État, que conséquemment les écrous portés contre Fontaine-Biré étaient valables (1). »

La situation devenait tout à fait grave au point de vue financier. Le peu de crédit qui restait à la famille de Biré s'écroulait par cet emprisonnement pour dettes, en même temps que l'activité et le savoir-faire de Joseph de Biré se trouvaient annihilés.

M. de Biré père était très vieilli, comme on le voit par ses lettres qui sont au dossier; il était malade et hors d'état de se débrouiller au milieu de pareilles difficultés. C'est alors qu'eut lieu la vente de la maison du quai Malaquais, l'ancien hôtel de Transylvanie. Seulement l'immeuble ne sortait pas de la famille, car M. de Biré père cédait cet hôtel à sa bru, Mme Joseph de Biré, née Lattaignant de Bainville, moyennant 105.000 francs que l'acquéreuse retenait pour opérer compensation des sommes à elles dues par le vendeur qui était en même temps son curateur. Au moment de cette vente qui avait eu lieu le 27 prairial an X (16 juin 1802), quarante jours après l'arrestation de son mari, Mme Joseph de Biré était déjà séparée de biens d'avec lui.

Au mois de décembre, cette détention n'ayant pas l'air de vouloir prendre fin, Mme de Biré écrivit à Fouché pour lui demander la liberté du prisonnier. Il n'en résulta naturellement rien, et toute l'année 1803 se passa sans amener de changement dans la situation du détenu. En

(1) Arch. Nat. F^7 6314 (dossier 6656, pièce 4).

janvier 1804 (26 nivose an XII), il crut devoir adresser une supplique au grand juge, lui exposant sa détresse : il est marié, père de trois enfants, presque ruiné, sa captivité le met hors d'état de rendre les comptes de son père et de lui qui était son adjoint, à propos de leurs anciennes fonctions à la trésorerie de la guerre : car le bureau de comptabilité maintient toujours son arrêté qui prive la famille de presque tous ses revenus.

Tout ce qu'il y gagna fut d'être transféré le 8 ventôse suivant (28 février 1804), à Sainte-Pélagie. L'impatience le gagnait et le 2 fructidor (20 août 1804), il écrivait à Fouché lui-même, lui contant les véritables persécutions dont il était l'objet, et demandant à connaître les objections à sa liberté. — Pas de réponse. Le 9 septembre 1804, il réitère ses instances en une lettre qu'il adresse « Au Sénateur Ministre seul ». Il lui dit qu'il a eu le malheur de perdre son père depuis son arrestation et recommence ses lamentations sur sa fortune, sa femme et ses enfants. C'est un pauvre homme démoralisé et nous sommes bien loin du « Monsieur Bibi » qui festoyait sous le Directoire. Il semble que cette dernière supplique attira pourtant l'attention de Fouché et qu'il demanda un rapport à ce sujet, car il en existe un du 5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804) fort court en vérité ; il nous apprend que Biré est alors détenu à la Force et résume ainsi la situation : « Il n'y a rien de plus que ce qui est contenu dans la note de l'an XI au grand juge : il est innocent politiquement. Qu'il se pourvoie au civil devant les autorités compétentes. » Biré en était ce jour-là à son vingt-neuvième mois de détention. Lenferna devait se trouver suffisamment vengé.

Et voilà tout ce que nous avons trouvé aux Archives

Nationales sur les mésaventures du malheureux Joseph Fontaine de Biré. Nous n'avons pu savoir la date de sa libération, mais une pièce qui se trouve dans la liasse des titres de propriété de l'ancien hôtel de Transylvanie, appartenant pour lors à sa femme, nous apprend qu'au mois de juin 1806, il habitait enfin paisiblement le quai Malaquais.

Quant aux autres conjurés, beaucoup d'entre eux, plus coupables que lui, s'en tirèrent à meilleur compte. *Le Publiciste* dans son numéro du 8 brumaire an XII (31 octobre 1803) insérait la nouvelle suivante : « Le procès instruit à Bayreuth contre les émigrés français qui y furent arrêtés il y a deux ans vient d'être terminé ; ils ont été déclarés innocents de l'accusation d'avoir tramé un complot contre le gouvernement français. » En effet les mesures prises contre eux ne furent pas très sévères. Trottouin se trouvait à Bayreuth au moment où le roi de Prusse fit procéder aux arrestations dont nous avons parlé. Il fut pris, détenu un an à Bayreuth, puis chassé par la régence hors des frontières, avec défense d'y jamais rentrer. Il se retira en Hongrie et l'on n'entendit plus jamais parler de lui (1). Dandré réussit à se sauver à temps et finit par élire domicile à Lemberg, en Galicie. En 1811, las de l'exil, il sollicita sa radiation de la liste des émigrés. Mais l'empereur l'avait lui-même porté sur la liste des « maintenus » à qui cette radiation ne fut jamais accordée (2). A la Restauration il rentra en France et Louis XVIII, en récompense de ses services, et peut-être aussi en souvenir des nombreuses intrigues auxquelles il avait pris part, le

(1) Arch. nat. F7. 6288 (n° 4785).
(2) *Idem.* F7. 6288 (n° 5883).

fit ministre de la police. Il devint plus tard intendant des domaines de la couronne.

Quant au capitaine Gaillard-Déjourné il avait été arrêté dès l'an IX pour un autre motif, comme auteur et distributeur de libelles. Il demeura au Temple plusieurs mois. A sa sortie de prison, il retrouva cependant du service, mais aux colonies et partit pour Saint-Domingue où commandait le général Leclerc en l'an X. A peine était-il débarqué que Leclerc reçut l'ordre de l'arrêter et de le réexpédier en France, sous l'inculpation de participation à l'agence de Bayreuth. Il fut de nouveau enfermé au Temple en prairial an X, et ne fut relâché qu'en brumaire an XI et à la condition de retourner à Saint-Domingue. Il repartit en effet et ne revint en France que lors de l'évacuation de l'île. Dès son retour il fut envoyé en surveillance à Nantes. Il avait quarante-huit ans. Sous l'Empire, sa femme habitait, 7, rue du Gindre, et sollicita beaucoup pour obtenir en sa faveur l'autorisation de revenir à Paris, car il vivait à Nantes presque dans la misère avec les 600 francs de sa solde de réforme.

Cet homme que, dans son parti, on surnommait « l'incurable », tant sa haine du nouveau régime semblait tenace, eut pourtant un moment de faiblesse. Dans une lettre du 25 mars 1806, le préfet de Nantes, M. Belleville écrit au conseiller d'État chargé du 1er département de la Police, que Gaillard-Desjourné demande du service aux colonies et offre de faire des aveux rétrospectifs qui pourraient cependant être utiles à la police (1).

Nous avons vu que le chevalier d'Antibes avait été arrêté le 10 février 1802 et transféré à Bicêtre le 4 mars

(1) Arch. nat. F 7 6296 (n° 6092).

suivant. La police le considérait comme un irréductible. Il était l'auteur de quelques libelles où il avait malmené Bonaparte en des termes que ce dernier ne pardonna pas. Il demeura en prison plus de trente-huit mois et ne retrouva qu'une demi-liberté, pour s'en aller vivre à Orléans, sous la surveillance de la police. Pendant sa longue captivité, il ne s'était point fait faute de réclamer le traitement des prisonniers d'État, afin de sortir des affreux cabanons de Bicêtre où se passèrent pourtant les trente premiers mois de sa détention (1). Le jeudi, 25 avril 1805, à midi, d'Antibes sortait du Temple où il avait été ramené depuis quelque temps. D'abord tout étourdi de sa liberté, il passa trois jours à Paris, mais il ne pouvait pas s'y installer, car, étant sous la surveillance, il ne devait pas tarder à rejoindre Orléans, résidence qui lui avait été désignée. Il se rendit alors à Fontainebleau, pour y voir sa femme et sa fille qui, sans fortune comme lui, s'étaient retirées en cette ville où elles tenaient une institution de jeunes filles dont nous avons retrouvé le prospectus :

« *Maison d'éducation dirigée par Mlle d'Antibes — à Fontainebleau, rue Saint-Méry, n° 188.* —

« Cette maison offre une entreprise sagement conçue et solidement appuyée sur les principes qui peuvent former les jeunes personnes à la vertu, aux arts, et aux sciences convenables à leur sexe... etc. (Prix de la pension, par année 450 livres, payables par quartier et d'avance (2). »

D'Antibes passa là huit jours, éveillant sans doute par son air piteux et son œil crevé la sensibilité des pensionnaires, et se mit en route pour Orléans où il devait être

(1) *Actes de dévouement d'un bon Français depuis 1789...*, par le chevalier d'Antibes. — Paris, 1816, in-8°. — Bibl. Nat. L n. 27, 482.
(2) Arch. nat. F7 6310 (6482).

le 10 mai. Arrivé dans cette ville, il s'installa rue des Pâtureaux, n° 2 et alors commença pour lui à se poser l'angoissant problème de la vie de chaque jour. Sans aucune ressource, il ne pouvait obtenir aucun emploi public à cause de sa situation de surveillé ; il connut véritablement la misère et se mit à harceler les autorités de suppliques réitérées pour obtenir la levée de sa surveillance, ou au moins quelques secours. Il est bien loin de cette intransigeance royaliste que rien ne semblait devoir briser. Et puis le roi n'est plus là. Son besoin de loyalisme monarchiste le fait cruellement souffrir et, tournant les yeux vers ce trône auquel il a tout sacrifié, il s'aperçoit qu'il n'est point vide et qu'il est même occupé avec un certain éclat ; alors les cordes de sa lyre frémissent, doucement d'abord. Il s'arrête presque scandalisé à l'idée qui lui vient ; mais l'obsession revient et voilà qu'une première pièce de vers à l'adresse de l'empereur lui échappe ! Et puis une seconde, et puis une troisième ! Et alors c'est un déluge. Chaque pièce de vers justifie une nouvelle sollicitation et chaque sollicitation est accompagnée d'un nouveau dithyrambe. Le 27 mars 1807, on espérait à Orléans la venue de l'empereur en cette ville : D'Antibes se précipite sur sa plume :

« Ses héroïques mains au sceptre de la France
Attachent le bonheur de ses loyaux sujets.
Dans nos murs embellis, son auguste présence
Verse en nos cœurs heureux le plus doux des bienfaits ! »

Le 25 août 1811, autre pièce de vers :

« Nouvel Agamemnon, sous ses auguste lois,
Nous voyons se ranger les sujets et les rois !
.... etc. etc. »

Et encore :

« Adresse à S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, à l'occasion du décret du 22 mai 1813 qui ordonne l'érection d'un monument sur le Mont Cenis.

L'univers admirait la gloire de tes armes;
Tes peuples, chaque jour, trouvaient de nouveaux charmes
A contempler l'éclat de tes hautes vertus,
Ta sagesse profonde et leurs doux attributs:
Comme autant de bienfaits, par tes sujets sans cesse
Comptés avec amour, ils en doublaient l'ivresse.
.... etc. etc.

Orléans, samedi soir 12 juin 1813,

Par le très respectueux, très humble,
très obéissant, soumis et fidèle sujet
de Sa Majesté l'Empereur et Roi,
d'Antibes à Orléans » (1).

Sa prose ne le cède en rien à ses vers :

« *A Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie.*

« Sire,

« Votre Majesté Impériale et Royale, par son auguste bienfaisance, non moins que par la gloire si éclatante de ses exploits héroïques, a soumis en ma personne un des quatre premiers Français qui, en 1791, se soient offerts en otages pour Louis XVI; je me suis jeté entre les bras paternels de mon empereur; je lui serai fidèle comme je l'ai été à mes rois. C'est mon cœur qui garde la mémoire des bienfaits que je lui dois déjà; toujours je me ferai un devoir bien doux de les publier sans cesse... etc., etc. »

Il y en a trois grandes pages avec des supplications pour obtenir des secours, la levée de sa surveillance et un emploi.

Il obtint trente sous par jour, sur le rapport favo-

(1) Arch. nat. F7 6310 (6482).

rable du préfet. Mais cela ne l'arrêta point et il continua à inonder le cabinet de l'empereur et les bureaux de ses épîtres et de ses vers. Il sollicita aussi Réal, Miot, le ministre de l'Intérieur, les présidents et membres du Conseil d'État composant la section de l'intérieur, Maret, Fouché, et autres, tant et si bien que, le 17 juin 1813, le préfet du Loiret annonçait au duc de Rovigo, préfet de Police, qu'il a transmis oralement à d'Antibes l'ordre de ne plus importuner les autorités de ses lettres et vers, sinon qu'on le renfermerait de nouveau.

Comme nous sommes loin de cette autre pièce de vers citée plus haut:

O Louis! O mon roi!
Notre amour t'environne!

Cela ne l'empêcha point, dès que les Bourbons furent de retour, de se la rémémorer tout à coup et d'oublier avec non moins de facilité:

Nouvel Agamemnon, sous ses augustes lois,

et de réclamer de nouveau le prix de la fidélité et la croix de Saint-Louis ou de la Légion d'honneur (1).

Imbert-Colomès, après son arrestation à Bayreuth et dix-huit mois de captivité en Prusse, fut banni de la régence et se retira en Angleterre, auprès de Louis XVIII. Il y mourut quelques années après, dans la petite ville de Bath, en décembre 1809, sans avoir eu, comme d'Antibes, la consolation de voir le triomphe de ses princes.

Précy, banni également de la régence de Bayreuth, vécut

(1) *Actes de dévouement d'un bon français depuis 1789*, par le chevalier d'Antibes. — Paris, 1816, in-8°. — Bibl. Nat. Ln27 482.

cependant en Allemagne jusqu'en 1814 où il retourna à Lyon, sa ville natale. Il y fut nommé commandant de la Garde nationale et y mourut en 1820.

Rentré chez lui, Joseph de Biré put enfin reprendre en mains la liquidation de sa situation financière que nous avons vue si embrouillée. Son père qui, quelque temps après son incarcération, s'était retiré à sa propriété du Breil dans la Sarthe, y était mort le 28 mars 1803. Voici son acte de décès:

Mairie de Le Breil-sur-Mérize.

(*Extrait de l'un des registres de décès de ladite commune pour l'année* 1803) :

« Mairie du Breil »

Arrondissement communal du Mans.

Le neuf germinal an onze de la République Française, sur les onze heures du matin, acte de décès de Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré, propriétaire, demeurant à Pescheré, âgé de soixante-seize ans, décédé du sept germinal, onze heures du soir, issu du légitime mariage de François-Xavier-Ignace-Guillaume Fontaine de Biré et de Magdelaine-Charlotte Davou ses père et mère, né à La Flèche et veuf de défunte Philippe-Louise Cardon, assisté de Marie-Géry Fontaine de Biré son fils, de Pierre-Damiens Fontaine, propriétaire, son neveu, demeurant à La Flèche, assisté de Julien-Louis Belin Delaunay, notaire public au Breil et de Julien-Jacques Belin, greffier du juge de paix du troisième arrondissement du Mans, y demeurant. Le présent acte a été rédigé par moi, Dominique Duclos, secrétaire de la muni-

cipalité, faisant les fonctions de l'état civil, le neuf germinal an onze. »

Le Registre est signé : P. D. Fontaine ; — Géry Fontaine Biré ; — Belin de Launay ; — Belin et Duclos s[re].

Pour Extrait certifié conforme ... etc.

Le Maire :
H. MONCHATRE.

Joseph de Biré lui-même ne survécut pas longtemps à sa libération. Nous avons vu qu'au mois de juin 1806 il habitait le quai Malaquais : nous constatons d'autre part que le 14 avril 1809 sa femme est qualifiée de M[me] veuve Fontaine de Biré. Joseph de Biré mourut donc entre juin 1806 et le commencement de 1809. Nous n'avons pu retrouver nulle part son acte de décès. L'acte dans lequel nous avons relevé cette appellation de « M[me] veuve de Biré » est l'acte de vente de la maison du quai Malaquais, l'ancien hôtel de Transylvanie, qui était devenu sa propriété personnelle. Le 14 avril 1809 elle le cédait moyennant 140.000 francs à M. Pierre-Henri Péan de Saint-Gilles, notaire impérial, qui habitait alors rue de Condé, n° 10.

Les de Biré quittèrent donc le quai Malaquais. Mais cette famille avait eu trop affaire avec la police pour que celle-ci la perdît de vue ; aussi demeurèrent-ils tous sous la surveillance. En 1807, Marie-Géry de Biré, l'ancien hussard de Berchény, avait dû aller au Mans pour affaires personnelles et s'était vu obligé de solliciter une permission à cet effet. L'autorité l'avait fait surveiller pendant tout le temps qu'il était demeuré dans cette ville.

A cette époque les rêves des royalistes semblaient de pures chimères et l'Empire, à son apogée, avait découragé

toute tentative de restauration. Aux premières défaites, ils recommencèrent à suivre avec attention les événements et, en 1814, tout le parti était sur pied, prêt à recueillir une succession que l'on voyait déjà ouverte.

Marie-Géry de Biré était demeuré parfaitement tranquille pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire et, sans les algarades causées par son frère Joseph, il eût été oublié par les autorités. Mais lorsqu'il vit le trône de l'usurpateur chanceler et son roi se mettre en mouvement, il quitta sa retraite volontaire et s'engagea dans la garde nationale, lors de sa formation en 1814. Dès que le roi fut de retour, il redemanda du service et fut incorporé aux gendarmes de la garde, le 6 juillet 1814. En 1815, il partait avec ce même corps tenir garnison à Versailles. C'était sa carrière militaire, interrompue en 1794, qui reprenait. Le 1er mars 1815, il était nommé chef d'escadrons. Mais les alarmes recommençaient avec le retour de l'île d'Elbe et Louis XVIII, entouré de sa maison militaire, était obligé de reprendre le chemin de l'exil. Un décret du 13 mars 1815 dissolvait le corps des gendarmes de la garde et, la mort dans l'âme, Géry de Biré quittait à St-Pol sa belle compagnie, refusant tout service et tout serment à l'empereur. Il fallait abandonner le brillant uniforme tout battant neuf et reprendre la redingote. Il demeurait alors, 18, rue Bleue.

Dès qu'il fut de retour à Paris, il demanda un passe-port pour se rendre dans la Sarthe. Sa belle-sœur, la veuve de Joseph de Biré qui habitait, 14, rue Grange-Batelière, partit avec lui. Il se rendait au Breil et elle allait au Mans même. Le passe-port leur fut délivré le 4 avril; mais la police avait toujours l'œil sur eux, car le 13 avril, une note partait de la Sûreté générale à destination du préfet

de la Sarthe lui prescrivant de faire une enquête discrète sur l'arrivée des de Biré dans le pays, sur leur attitude, et le motif de leur voyage. Le 31 mai, le préfet répondit au ministre de la justice :

Monseigneur,

Il résulte que ces deux individus sont arrivés au Breil le 12 de ce mois et qu'ils ont fait viser leurs passe-ports à la mairie, le 15.

Le maire de cette commune annonce qu'ils ont continué de venir passer tous les ans la belle saison à la campagne et il ne pense pas qu'aucun autre motif les y ait amenés.

Il ajoute que cette famille a toujours été amie de la tranquillité et du bon ordre, et qu'il les croit incapables de vouloir en aucune manière les troubler.

Daignez... etc., etc.

Le Préfet de la Sarthe,

P. Lagarde (1).

Géry de Biré ne passa point au Breil toute la belle saison comme de coutume. Les événements marchaient trop vite. Au lendemain de Waterloo, le roi était virtuellement rétabli et, dès qu'il fut une seconde fois rentré à Paris, Géry de Biré courut reprendre sa place aux gendarmes de la garde. Le 31 décembre 1815, il était placé en qualité de chef d'escadrons à l'État-Major de Paris ; mais bientôt après, il était mis en demi-solde, par l'effet de l'ordon-

(1) Arch. nat. — *Passe-ports délivrés à Paris pour les dép^ts de l'Ouest.* — F7. 6625 (n° 158).

nance du 6 mars 1817 sur l'organisation de l'État-Major de la place de Paris. Ce n'était certes pas sur sa demande, car nous savons qu'il désirait continuer sa carrière. Dans l'Extrait de Revue de l'inspection de 1819, voici les notes que nous trouvons sur lui :

Nom : Fontaine de Biré (le chr).
Prénoms : Marie-Géry.
Grade : Chef d'escadrons.
Décorations : Chevalier de St-Louis.
Age : Cinquante ans.
Résidence : Paris, 2e arrt.
Marié? enfants? Marié, deux enfants.
Moyens d'existence outre le traitement de non activité : De l'aisance.
Profession à laquelle il a pu se livrer depuis le licenciement : Aucune.
Constitution physique : Avantageuse.
Est-il propre au service actif? Service actif.
Mœurs. Conduite : Bonnes.
Capacité, degré d'instruction théorique propre au grade : Très instruit.
S'il est disposé à reprendre du service : Demande du service dans un régiment de hussards ou de chasseurs.
Observations : Excellent officier; à employer.

Paris, 20 nov. 1819.

Le Lieutenant général
commandant la 1re division militaire.
Comte DEFRANCE.

En 1820, nouvelles notes du général Defrance : cette fois il a trois enfants, ce qui semble une erreur. Sa constitution physique au lieu d'être « avantageuse » est « forte ». A côté de la rubrique « Mœurs, conduite », deux mots sont ajoutés sur l'imprimé : « Opinions politiques », et la réponse est : « Bonnes, dévouées ». Au lieu de « très instruit », il n'y a plus qu' « instruit ». Au lieu de demander du service

aux hussards, M. de Biré demande de préférence une lieutenance de Roi. Aux « Observations », il n'y a plus rien. Biré semble avoir vieilli, et l'impression du général inspecteur être moins favorable.

Cependant le 1er mars 1823, il fut nommé à la suite de l'État-Major de l'armée d'Espagne toujours avec son grade de chef d'escadron. Quand il revint en France en 1825, il fut admis à la solde de congé qui était de 2.000 francs et, en 1828, au traitement de réforme qui n'était plus que de 900 francs. Ses états de service portent trois campagnes, dont deux à l'émigration, sous le maréchal de Castries et l'autre en Espagne. Il se retira à Paris, 3, rue de Sèze et vécut aussi beaucoup à Dobert, dans la Sarthe, propriété de sa femme qu'elle avait perdue par l'émigration et rachetée à son retour. Très bien posée dans la meilleure société du pays, elle se faisait appeler la marquise de Fontenay alors qu'elle vivait avec son mari, Géry Fontaine de Biré. Elle donnait pour raison de cette petite particularité qu'étant seule héritière de sa branche, elle en relevait le nom. Elle mourut à Dobert, le 24 juillet 1842 à l'âge de soixante-sept ans. Son mari lui survécut quelques années encore et ne mourut que le 17 décembre 1849 (1), âgé de quatre-vingts ans. Né sous Louis XV, il s'éteignait sous la deuxième République, ayant ainsi vécu sous dix règnes ou gouvernements différents.

Léo Mouton.

FIN

(1) Arch. administr. du Ministère de la guerre. *Traitements de réforme*, année 1828. — Dossier 71 bis.



MATHIEU MÉRIAN.
Le Couvent des Carmes au xviie siècle.

UNE VISITE AU COUVENT DES CARMES

Le dimanche, 12 janvier 1908, un certain nombre des membres de la Société historique du VIe arrondissement se sont réunis pour visiter l'ancien couvent des Carmes, sous la conduite de M. l'abbé Guibert, supérieur du Séminaire universitaire qui en occupe actuellement la plus grande partie (1).

A deux heures précises, nous franchissions la vieille porte située rue de Vaugirard, n° 74, au coin de la rue d'Assas, et tout de suite après avoir dépassé le banal pavillon du concierge, nous éprouvions la curieuse impression d'être transportés dans un monde ancien, loin du Paris moderne. A notre droite, s'étend une vaste cour carrée, plantée d'arbres, bordée de vieilles constructions noircies, d'aspect monacal. Nous suivons une sorte de ruelle mal pavée, entre de hauts bâtiments, modernisés seulement à gauche du côté de la rue d'Assas pour l'Institut catholique, et nous débouchons à l'angle d'un grand jardin aux larges allées droites, garnies de buis. M. l'abbé Guibert nous y rejoint, et, dans une charmante causerie, dont l'érudition très précise est fort appréciée par les auditeurs, nous raconte sommairement l'histoire de la fondation du couvent des Carmes déchaussés.

Dès le XIVe siècle, nous dit-il, il y avait à Paris un grand couvent de Carmes établi sur l'emplacement du marché de la place Maubert. La règle n'y était pas sévère, et, au début du XVIIe siècle, après l'heureuse réforme apportée chez les

(1) Étaient présents MM. Barbet-Massin, Chastel, Demombynes, Fromageot (Henri), Fromageot (Paul), Habert, Herbet, Hoffbauer, Laschett, Masson, Nocq, Raflin, Saunier, Sudre, Tartrat, et Mme Simon-Baudette.

Carmélites par sainte Thérèse, le pape désira établir aussi en France une communauté de Carmes soumis à une discipline plus austère que leurs devanciers. Henri IV, puis Marie de Médicis devenue régente, accueillirent ce dessein avec faveur, et des lettres patentes de juin 1610 autorisèrent la fondation à Paris, au faubourg Saint-Germain, d'un couvent de Carmes réformés qui reçurent le surnom de Déchaussés ou Déchaux.

Les deux fondateurs de cette nouvelle communauté furent *le Frère Denys de la Mère de Dieu* et *le Frère Bernard de Saint-Joseph*. Leur premier bienfaiteur fut Nicolas Vivian, maître des comptes, qui leur donna en 1611 un grand terrain et une petite maison achetée par lui à leur intention de Louis Barat, ancien maître d'hôtel du roi, à l'encoignure de la rue Cassette et du chemin de Vaugirard. Le 20 mai 1611, ils adressaient une requête (1) aux *Vénérables religieux de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés,* seigneurs temporels et spirituels de cette région, exposant qu'ils n'avaient *aucun oratoire pour y célébrer l'office divin,* et les priant de leur désigner une place convenable pour cette destination en attendant qu'ils puissent bâtir une église. Le Supérieur de l'abbaye chargea deux religieux de cette mission, et, deux jours après, le 22 mai 1611, jour de la Pentecôte, nos deux Carmes célébraient la messe dans un oratoire improvisé, en prenant possession de leur première demeure.

Bientôt la communauté se constitua; les grands terrains contigus, encore vacants, lui furent attribués, et, grâce à la haute protection de la reine, la construction d'un couvent fut entreprise. La première pierre en fut posée solennellement le 7 février 1613, et la maison fut mise sous le vocable de saint Joseph, patron d'un des fondateurs.

« Les travaux commencés semblaient annoncer un édifice d'une grandeur et d'une somptuosité qui alarmèrent les sentiments d'humilité des Carmes réformés. Ayant vainement demandé aux architectes (2) de se restreindre à des plans plus modestes, ils prirent le parti de se retirer et l'entreprise resta

(1) Arch. nat. L. 766.

(2) On ignore les noms des architectes de l'église et du couvent des

en suspens. Cependant, après quelques années d'abandon, Marie de Médicis fit reprendre les travaux, et obtint le retour des religieux. Vers 1620, le couvent et l'église étaient à peu près achevés, et l'on vit s'élever un dôme qui était l'un des premiers à Paris (1).

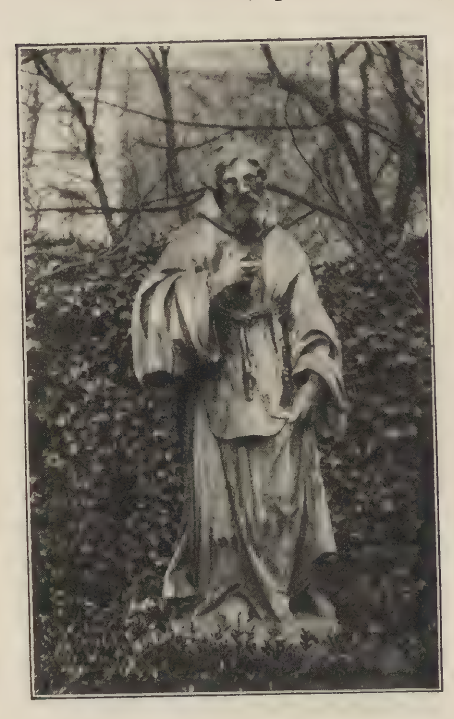
Cette vieille coupole, datant maintenant de près de trois siècles, est restée telle qu'elle était à l'origine, posée sur une énorme charpente qui est une curiosité architecturale. A sa droite, on voit, du fond du jardin où nous sommes arrivés, se développer la sombre façade des bâtiments du monastère. L'impression en serait plus imposante si l'on n'apercevait en même temps, dominant de toutes parts le vieux jardin des Carmes, les vulgaires maisons modernes de la rue d'Assas et de la rue de Rennes. M. l'abbé Guibert nous explique que les dépendances du couvent étaient autrefois beaucoup plus grandes et s'étendaient bien au delà de ces deux rues. Le croisement de ces deux voies publiques se trouve à peu près au milieu de l'ancien domaine des religieux qui a été ainsi réduit de plus de moitié.

Tout en écoutant ces explications, nous nous arrêtons au pied d'une grande statue de pierre d'une belle allure qui attire notre attention. C'est le portrait d'un moine, la tête nue penchée en avant, le corps enveloppé d'une ample robe aux plis flottants traînant à terre. La figure est expressive, les mains sont bien traitées; l'arrangement harmonieux mais sobre du vêtement dénote l'art du xvii[e] siècle. Aucune inscription nulle part. Et, chose curieuse, les Notices écrites sur le couvent des Carmes ne font pas mention de cette œuvre d'art remarquable. La seule indication que puisse nous donner M. l'abbé Guibert, c'est que cette statue paraît représenter saint François de Paule, fondateur de l'Ordre des Minimes dont on reconnaît le costume différent de tous autres. Ce ren-

Carmes. On a supposé, à raison de l'existence d'un dôme, disposition encore peu usitée en France, que Marie de Médicis avait pu avoir recours à un architecte italien. On a pensé aussi à Jacques Lemercier qui, après un long séjour en Italie, venait de rentrer en France et jouissait de la faveur royale.

(1) On en cite deux qui seraient antérieurs.

seignement nous a permis heureusement de préciser l'origine et le nom de l'artiste, qui nous échappaient. On trouve, en effet, dans le Journal de Lenoir qu'il a reçu du couvent des Minimes, pour son Musée, une statue de saint François de Paule en pierre de Tonnerre par Desjardins (1), et qu'il l'a remise plus tard aux Carmélites de la rue de Vaugirard avec plusieurs belles colonnes de marbre et divers objets destinés à leur église. Or, nous verrons tout à l'heure qu'une communauté de Carmélites fut installée vers 1800, dans l'ancien domaine que nous visitons.



Statue de saint François de Paule, par Desjardins.

Les Carmes réformés ou Déchaux, vivant dans la méditation et la prière, trouvaient dans les longues allées de leur parc, le calme qui leur convenait, car, autour d'eux s'étendaient encore, du côté de la rue du Cherche-Midi, d'autres grands jardins dépendant du couvent de Notre-Dame de Consolation

(1) Martin Desjardins, dont le vrai nom était Van den Bogaert, est né en Hollande en 1640 et est mort à Paris en 1694. On a de lui de nombreuses œuvres, tant au Musée du Louvre qu'au Palais et dans les jardins de Versailles. Il fut reçu académicien en 1671 et nommé recteur en 1686. (Dictionn. de Bellier de la Chavignerie.)

(Dames du Chasse-Midy), et de la communauté des religieuses du Saint-Sacrement. Sur la rue Cassette et la rue du Regard seulement, ils bordaient la voie publique. Mais, ils se garantirent des bruits du dehors et se créèrent en même temps de beaux revenus en construisant des habitations particulières grevées de certaines servitudes à leur profit. C'est ainsi qu'au XVIIIe siècle, les Carmes déchaussés étaient propriétaires : sur la rue Cassette des hôtels Salvandy, d'Hinnisdal et autres, et sur la rue du Regard, jusqu'au coin de la rue du Cherche-Midi, d'une série de maisons et hôtels dont le dernier était le célèbre hôtel de Toulouse. D'après un inventaire dressé en 1790, ces divers immeubles rapportaient au couvent 66.000 livres par an. Les bons Pères y ajoutaient les profits commerciaux que leur procurait leur fameuse Eau de mélisse des Carmes, dont la vente s'élevait, paraît-il, à plus de 3.000 livres par mois. Il est juste d'observer que tous ces revenus étaient employés en aumônes et en rentes viagères.

En 1789, le monastère contenait 64 religieux dont le Prieur était le Père Ambroise de Saint-Joseph (Pierre-Joseph Gilet de Bassonville). Les relations des Carmes avec les habitants du quartier étaient excellentes, et le couvent fut choisi comme lieu de réunion du district, et de la garde nationale. Le Prieur fut chargé de recevoir les contributions volontaires des citoyens du district, et offrit un bâtiment pour servir de caserne. Les locaux étant insuffisants, la communauté les fit agrandir, aménager, et dépensa pour cette œuvre patriotique plus de 32.000 livres.

Cependant, en 1792, les Carmes ne purent échapper à la loi du 17 août qui ordonna l'évacuation complète de tous les couvents, et le Prieur reçut l'injonction d'avoir à quitter le monastère, ainsi que ses religieux, pour le 1er octobre.

Ici se placent les souvenirs dramatiques du couvent. Au cours du mois d'août 1792, on y avait amené et incarcéré tous les prêtres réfractaires qui n'avaient pu, faute de place, être enfermés à l'Abbaye. Il y en avait cent cinquante environ, parmi lesquels M. Du Lau, archevêque d'Arles, les deux frères de La Rochefoucault, évêques de Beauvais et de Saintes, les Supérieurs des séminaires de Saint-Sulpice, d'Issy et de Vau-

girard, et avec eux, trois ou quatre laïques. Ils étaient traités avec ménagements par les gardes nationaux du quartier, pouvaient communiquer avec le dehors et recevoir des visites. Quelques-uns, ayant leurs appartements aux environs, purent même se procurer des effets de rechange, de la literie, des meubles. C'est ainsi que l'évêque de Beauvais se fit apporter un fauteuil en tapisserie que M. l'abbé Guibert a conservé comme une sorte de relique.

Chaque jour, dans l'après-midi, les prisonniers se promenaient librement dans les jardins du monastère. Le 2 septembre 1792, vers 4 heures, ils étaient ainsi à leur promenade habituelle lorsqu'ils entendirent des clameurs venant de la rue Cassette et de la rue de Vaugirard. Bientôt après ils virent déboucher du coin de droite des bâtiments, une troupe d'hommes mal vêtus, hurlant des cris de mort, puis ce fut une fusillade et le massacre, à coups de sabres et de piques, de ces prêtres sans défense, dont beaucoup étaient âgés ou infirmes. Les malheureux, s'enfuyant éperdus, couraient instinctivement vers le fond du jardin, cherchant un refuge dans une petite chapelle dédiée à la Vierge et située à peu près sur l'emplacement actuel du n° 100 de la rue de Rennes. Ils y furent vite rejoints, et beaucoup furent fusillés ou égorgés en cet endroit.

Nous remontons l'allée centrale du jardin, au milieu de laquelle est un large bassin circulaire, entouré de massifs d'arbustes. A côté d'un des bancs de pierre placés autour du bassin, nous remarquons une petite colonne d'aspect ancien sur laquelle nous lisons cette inscription : *Ici a été tué L. Guérin, prêtre, première victime du massacre des Carmes, le dimanche 2 septembre* 1792. Voici, nous dit M. l'abbé Guibert, un document qui semble inspirer confiance, et qui pourtant est inexact. Il résulte de pièces certaines que l'abbé Guérin n'était pas à cette place et a eu le bonheur d'échapper au massacre. C'est l'abbé Girault qui, absorbé dans la lecture de son bréviaire, était resté tranquillement assis sur ce banc, et fut le premier tué d'un coup de sabre sur la tête. A ce moment, un autre prêtre accourait vers lui ; il fut tué à bout portant d'un coup de fusil. D'autre part, il importe d'observer que l'expression *massacre des Carmes*

pourrait faire croire que les religieux du couvent ont été, eux aussi, massacrés. En réalité, aucun d'eux ne fut même menacé. Les gens du quartier, qui les aimaient, eurent la précaution de les enfermer dans leurs cellules, et de les protéger.

Nous sommes revenus devant la haute façade noire du couvent, en face d'un petit perron donnant accès à une porte étroite, par deux escaliers de cinq marches de pierre vieilles et usées, le tout garni d'une mince rampe de fer. C'est le *perron des martyrs*. Voici ce qui s'y passa.

La fusillade avait cessé, les massacreurs étaient fatigués de leur chasse à travers les massifs de cet immense jardin. Un commandement impérieux ordonna à tous les prêtres restés debout de rentrer dans l'église; ils s'empressèrent d'obéir, croyant être ainsi sauvés. Celui qui semblait le chef de la bande des exécuteurs, installa au bas d'un escalier, dans le couloir conduisant au perron, une sorte de Tribunal. Alors chaque prêtre fut appelé à son tour dans l'église. Sortant par la sacristie dont la porte donnait en face du Tribunal, il subissait un semblant d'interrogatoire, puis était poussé vers le perron. Là, des deux côtés, sur ces petits escaliers que nous voyons, étaient groupés les égorgeurs, et le malheureux, à son premier pas sur le perron, était saisi et massacré à coups de sabres et de piques. La criminelle besogne fut ainsi achevée, le petit perron dégouttait de sang; les arbustes qui en garnissaient le devant étaient devenus rouges. Cent vingt prêtres environ furent ainsi massacrés, soit dans le jardin, soit en cet endroit.

Que sont devenus tous ces cadavres amoncelés? Une tradition locale affirmait qu'ils avaient été jetés dans un puits du jardin. M. Alexandre Sorel, dans son excellent ouvrage publié en 1863, sur le *Couvent des Carmes pendant la Terreur,* crut pouvoir affirmer, d'après les procès-verbaux authentiques des 3 et 10 septembre 1792, que tous les corps avaient été transportés et inhumés au cimetière de Vaugirard. Mais, en 1867, lors du percement de la rue de Rennes, on découvrit, en faisant des fouilles près de la chapelle de la Vierge qu'on démolissait, un ancien puits comblé, dans lequel, au milieu de débris de toute sorte, on trouva une

quantité considérable d'ossements humains. La plupart devaient provenir d'un cimetière supprimé à une époque très reculée; M. l'abbé Guibert nous dit même qu'on reconnut sur certains corps des traces d'embaumement. Mais il est probable aussi que, parmi ces ossements, il en était qui provenaient des victimes de 1792. Il y a donc lieu de penser que, sur les 120 cadavres du massacre, les uns furent transportés à Vaugirard et les autres jetés dans le puits à proximité duquel ils avaient pu se trouver.

Avant de nous faire pénétrer dans l'intérieur des bâtiments, M. l'abbé Guibert nous résume l'histoire du couvent sous la Révolution et jusqu'à nos jours. Les religieux restés sains et saufs dans leurs cellules, mais épouvantés des scènes horribles dont ils avaient entendu les échos, s'empressèrent de quitter leur asile sans attendre le 1er octobre, et de se disperser. Les jardins furent alors loués pour un bal public appelé le *bal des Tilleuls*. Puis la section du Luxembourg reprit le couvent qui servit à nouveau de prison. Plus de 700 personnes y furent tour à tour incarcérées, parmi lesquelles on cite le général Hoche, Joséphine de Beauharnais, future impératrice, la duchesse d'Aiguillon et d'autres. Mais la légende de Lamartine sur les Girondins est absolument erronée : aucun Girondin n'a été détenu aux Carmes.

Après l'évacuation de la prison, les bâtiments furent aménagés en magasins pour l'État; un bal public fut de nouveau établi dans les jardins et dans l'église; des peintres installèrent leurs ateliers dans le couvent. En 1797, un spéculateur acheta le domaine, et se disposait à tout démolir, lorsque, sur le conseil de l'abbé Emery de Saint-Sulpice, Mlle Camille de Soyecourt, ancienne carmélite rentrée de force dans le monde et restée orpheline, résolut de racheter le couvent où son père avait été emprisonné et d'où il était parti pour l'échafaud. Elle entreprit de rétablir en ce lieu son ancienne communauté de Carmélites, réunit autour d'elle quelques-unes de ses anciennes compagnes, et, peu à peu, de 1797 à 1807, racheta successivement le couvent, l'église et toutes les dépendances. Elle obtint même du gouvernement, comme nous l'avons vu, la remise d'un certain nombre d'ob-

jets extraits du Musée des monuments français pour la décoration de l'église. Ces libéralités s'expliquent d'ailleurs par ce fait que, de 1797 à 1802, l'église des Carmélites fut érigée en paroisse, en remplacement de celle de Saint-Sulpice, occupée par les théophilanthropes. En 1802 seulement, le service paroissial fut rendu à Saint-Sulpice.

Pendant près de cinquante ans, les Carmélites, sous la direction de sœur Thérèse-Camille de Soyecourt, occupèrent l'ancien monastère des Carmes. Elles le vendirent en 1841 à Mgr Affre, archevêque de Paris, pour la fondation d'une école de hautes études ecclésiastiques, et allèrent se fixer un peu plus loin, rue de Vaugirard, n° 86, d'où elles émigrèrent en 1853 par suite d'expropriation, pour s'établir avenue de Saxe. Mme de Soyecourt était morte en 1849, âgée de quatre-vingt-douze ans.

En 1851, à côté de l'École des Carmes, une partie du couvent et de ses dépendances fut occupé par les Dominicains, reconstitués par le P. Lacordaire. La belle allée de tilleuls qui longe les immeubles de la rue Cassette était le lieu de promenade habituel du célèbre prédicateur; il aimait à y méditer dans le calme et la solitude. A ce propos, M. l'abbé Guibert nous conte une amusante anecdote. Le P. Lacordaire avait horreur des chats qui lui inspiraient une sorte d'effroi. A l'École des Carmes était alors un jeune séminariste de grandes espérances, qui, le premier, en sortit docteur ès-lettres, c'était le futur cardinal Lavigerie. Il paraît qu'il prenait fréquemment plaisir à effrayer le pauvre P. Lacordaire, en imitant subitement, caché derrière un arbre à côté de lui, les miaulements d'un chat.

Les Dominicains disparurent, mais l'École des Carmes prit une grande extension. En 1868, l'abbé Thenon, chargé de la direction de l'école préparatoire, y adjoignit, sous le nom d'École Bossuet, l'externat de Lycéens bien connu à Paris. Enfin, à partir de 1875, s'établirent côte à côte dans l'ancien monastère des Carmes, d'abord l'Institut catholique, puis le Séminaire universitaire.

Après ce rapide exposé historique, nous regagnons le

« perron des martyrs », nous franchissons les petits degrés usés, et la porte étroite qui ont vu, depuis 1620, tant de choses diverses, et, passant devant l'emplacement du Tribunal des septembriseurs, nous entrons dans la sacristie située derrière l'église. Nous y remarquons quelques boiseries anciennes, et tout de suite, sous la conduite du sacristain, nous descendons dans la crypte, vaguement éclairée par quelques bougies. On y a recueilli tous les souvenirs du massacre de 1792. A droite et à gauche sont des ossuaires où sont entassés tous les restes de corps humains retrouvés dans le puits découvert en 1867. Autour, sur les murs, sont inscrits les noms des victimes. Enfin un petit modèle en relief de la chapelle de la Vierge, aujourd'hui disparue, fait connaître sa disposition. Au milieu de la crypte, on remarque, fixée à un pilier, une grande croix de bois surmontée d'une couronne d'épines. D'après la tradition, le P. Lacordaire se faisait attacher à cette croix pendant plusieurs heures chaque année, le jour du vendredi saint.

Nous remontons dans la sacristie d'où l'on nous conduit dans une petite pièce à l'entresol, connue sous le nom de Chambre aux épées. C'est là, paraît-il, qu'après le massacre, un certain nombre de septembriseurs restèrent à festoyer. On remarque sur l'une des des murailles, à un peu moins d'un mètre du sol, des empreintes noirâtres figurant, à peu près, des poignées de sabres ou d'épées. Une légende veut que les égorgeurs aient posé leurs armes dégouttantes de sang, contre le mur, et que ces empreintes se soient faites ainsi d'elles-mêmes par le sang dont les poignées étaient couvertes. M. Alex. Sorel admet l'exactitude de cette version en l'appuyant sur un examen minutieux auquel il s'est livré. M. l'abbé Guibert, au contraire, nous déclare franchement qu'il lui paraît impossible que des poignées ou gardes d'épées se soient dessinées aussi nettement sans l'intervention d'aucune main. Il pencherait plutôt à supposer qu'un des massacreurs, tout en buvant et plaisantant, a pu s'amuser à dessiner avec son doigt sanglant le contour des poignées posées en équilibre contre le mur. Quoi qu'il en soit, ces empreintes ont été observés dès 1797 par Mlle de Soyecourt,

et elles sont, depuis quelques années, religieusement protégées par un châssis vitré.

Mais, après le massacre, la chambre dite *des Épées*, a été habitée, fréquentée, de 1792 à 1797, par bien des gens, et une série de prisonniers y ont voulu laisser des traces de leur passage par des inscriptions multiples. Plusieurs ont été relevées et signalées dans une publication de 1855, puis rappelées en 1863 par M. Alex. Sorel; mais, dès cette dernière époque, la plupart avaient disparu sous une couche de badigeon, et il n'en avait été conservé que deux qu'on voit encore sous des châssis vitrés. La première, signée de C. Destournelles se compose de deux mauvais vers. La deuxième, beaucoup plus célèbre, est ainsi conçue et signée :

Oh! liberté, quand cesseras-tu d'être un vain mot? Voilà 17 jours que nous sommes enfermés : on nous dit que nous sortirons demain; mais n'est-ce pas là un vain espoir?

(signé) *Citoyenne Tallien*

Joséphine Vve Beauharnais

Daiguillon.

M. Alex. Sorel s'est livré à un examen attentif de ces deux inscriptions. La signature *Destournelles,* de la première, lui paraît douteuse. Quant aux signatures illustres de la seconde, celle de la *citoyenne Tallien* est évidemment apocryphe, car Thérésa Cabarrus n'est devenue femme de Tallien qu'après sa sortie de prison, et d'ailleurs elle a été détenue à La Force et non aux Carmes. Celle de *Joséphine Vve Beauharnais* est plus que suspecte, car la future impératrice ne signait jamais ainsi. La troisième signature seule est peut-être de la duchesse d'Aiguillon.

Après avoir examiné ces curiosités légendaires, nous suivons M. l'abbé Guibert à travers les méandres d'immenses couloirs un peu sombres sur lesquels donnent les portes de nombreuses cellules monacales. D'un côté, à l'entrée d'une galerie, c'est la salle du Chapître, ornée de belles boiseries

du XVIIe siècle d'un style très pur. Au-dessus de la porte est une jolie tête d'ange sculptée en bois. Plus loin, nous montons quelques marches et nous pénétrons dans une bibliothèque de travail où plusieurs jeunes séminaristes, penchés sur leurs livres, lèvent à peine les yeux pour nous regarder passer. Au fond de la deuxième salle, nous entrons dans un oratoire ou chapelle dont les murs sont entièrement couverts de panneaux peints représentant toute l'histoire de saint Jean-Baptiste. Ces peintures ont-elles quelque valeur artistique? — MM. Saunier et Nocq, dont la compétence n'est pas douteuse, n'hésitent pas à déclarer qu'elles doivent être l'œuvre de quelque moine amateur de peinture, mais d'un talent médiocre, comme il s'en rencontrait souvent dans beaucoup de couvents. Néanmoins, l'ensemble de cette décoration picturale divisée en une série de médaillons, est d'un effet original qui a séduit, paraît-il, de nombreux visiteurs. Cette chapelle donne par une fenêtre grillée sur le côté du maître-autel de l'église. Serait-ce là l'oratoire du chancelier Seguier qui avait fourni les fonds nécessaires pour la construction du maître-autel et s'était réservé une tribune grillée pour y suivre les offices? — M. l'abbé Guibert ne le pense pas, et croit plutôt que l'*oratoire de M. le Chancelier*, comme on disait jusqu'à la Révolution, devait être dans une autre chapelle très exiguë, formant également tribune grillée, donnant juste en face de l'autel. Il existe d'ailleurs encore deux autres petites ouvertures disposées de même au-dessus du chœur de l'église.

Après avoir traversé de nouveau la Bibliothèque, nous montons des étages, nous longeons encore des couloirs, et arrivons à une cellule étroite et modeste, mais illustrée par un grand souvenir. C'était le logis du P. Lacordaire. On a inscrit sur les murailles quelques-unes de ses maximes, on a réuni ses œuvres sur une petite bibliothèque, mais peut-être aurait-il mieux valu conserver à cette cellule sa froideur, sa nudité et le caractère d'austérité qu'elle devait avoir au temps de celui qui l'a habitée. Par une sorte d'exagération d'humilité, Lacordaire ne voulait même pas conserver dans sa chambre un seul livre, et, chaque soir, il reportait à la

bibliothèque les ouvrages sur lesquels il avait travaillé dans la journée.

Nous redescendons ensuite dans le salon personnel de M. l'abbé Guibert pour y admirer un superbe Christ en ivoire de grandes dimensions et d'une réelle valeur. Il paraît dater du XVIIe siècle, mais quelle en est la provenance? On l'ignore. Nous contemplons aussi le vieux fauteuil de M. de Larochefoucault, évêque de Beauvais, massacré en 1792. C'est un joli meuble de style Louis XV, recouvert d'une tapisserie assez fine, représentant une fable de La Fontaine, mais c'est surtout une précieuse relique du malheureux prélat.

M. l'abbé Guibert, appelé par ses fonctions de Supérieur, étant ici forcé de nous quitter, chacun de nous lui exprime de sincères remerciements pour son aimable accueil et l'intéressante conférence qu'il nous a faite au cours de notre visite.

Confiés aux soins du sacristain, nous montons jusque dans les combles de la grande maison. Là, dans d'immenses greniers, sont accumulés des amas de livres de tous genres, non encore classés ni catalogués. Ce sont les dons recueillis des provenances les plus diverses et les plus inattendues. C'est ainsi qu'on y rencontre, entre autres, la bibliothèque de Littré.

On peut évaluer, nous dit-on, à 8 ou 10.000, le nombre des volumes reçus ainsi chaque année. Nous y jetons les yeux en passant; il y a beaucoup de brochures sans valeur, mais on aperçoit aussi de vieux in-folio qui pourraient causer d'agréables surprises à des bibliophiles.

A travers un dédale de vastes pièces, remplies de livres, de couloirs étroits, de vieilles portes verrouillées, de petits escaliers imprévus, nous parvenons dans l'inextricable enchevêtrement des poutres énormes qui supportent le dôme de l'église. Nous renonçons à monter encore plus haut dans la lanterne qui surmonte le dôme, car l'escalade en paraît trop périlleuse; mais en nous faufilant, les uns après les autres, au milieu de cette curieuse charpente, nous pouvons, par une ouverture ménagée dans la coupole, examiner au moins un côté des peintures qui s'y trouvent fort mal éclai-

rées. C'est une grande fresque exécutée vers 1640 par Bertholet Flamaël (ou Flemalle), peintre liégeois (1). Elle représente, paraît-il (car il est fort difficile de la voir), le prophète Elie, enlevé au ciel sur un char de feu, et jetant son manteau à son disciple Élisée qui lui tend les bras.

Redescendus de ces hauteurs, nous pénétrons enfin dans l'église, un peu trop tard malheureusement, car il est près de 4 heures et demie et le jour a baissé. Aussi distinguons-nous à peine la grande peinture placée au-dessus du maître-autel. Avant la Révolution, c'était, paraît-il, une œuvre de Quentin Varin. C'est maintenant un tableau de Lagrenée représentant la mort de saint Joseph.

Le tabernacle, entièrement doré, paraît dater seulement du XVIIIe siècle; il est éclairé des deux côtés par deux charmants petits anges en bronze doré supportant des flambeaux à deux branches, d'un très gracieux dessin et d'une fine ciselure. On pourrait se demander si ces jolis enfants n'ont pas commencé par être des amours avant de devenir des anges. Une riche Américaine en a récemment fait offrir une somme considérable, mais sa proposition d'achat a été, Dieu merci, déclinée. A gauche du maître-autel est la chapelle de la Vierge où l'on voit une grande statue qui n'est malheureusement que la reproduction de celle restée à Notre-Dame. Elle représente la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Cette statue, exécutée en marbre blanc par Antonio Raggi, d'après un dessin du Bernin, fut donnée, vers 1640, par le cardinal Barberini aux Carmes déchaussés. En 1794, elle fut portée au Musée des Monuments français, d'où Napoléon l'envoya à l'église Notre-Dame qui n'a plus voulu s'en dessaisir. C'était, au XVIIIe siècle, une des sculptures les plus admirées de Paris.

A droite du maître-autel, est la porte d'entrée d'une chapelle séparée de l'église. Elle appartenait autrefois à la famille d'Hinnisdal qui y accédait directement par un pas-

(1) Flamael, Flemael ou Flemalle (Bartholomé) dit Bertholet, né à Liège en 1612, mort dans la même ville en 1675, fut reçu académicien en 1670 et nommé professeur. Il a travaillé aussi aux Grands-Augustins et aux Tuileries.

sage aboutissant à son hôtel de la rue Cassette et existant encore. Elle est entièrement ornée de peintures appliquées aux murs. Les grandes figures du plafond représentant les quatre Évangélistes, paraissent bonnes. En sortant de cet oratoire particulier pour rentrer dans l'église, on passe devant un autel dédié à sainte Thérèse au-dessus duquel est un grand tableau de Corneille. Puis se trouvent des deux côtés de la nef, plusieurs chapelles fermées seulement par des grilles ou des balustrades. Elles appartenaient, en propre, comme celle d'Hinnisdal, à de riches familles du quartier, et leur servaient de lieux de sépulture. Aussi remarque-t-on, de beaux plafonds voûtés séparés en compartiments et décorés de peintures dans le goût des XVIIe et XVIIIe siècles. La dernière à notre gauche, en venant du grand autel, mérite une mention spéciale. On se rappelle que Nicolas Vivian avait acheté de Louis Barat le terrain et la maison qu'il donna aux premiers Carmes réformés venant s'établir à Paris. Louis Barat était protestant au moment de la vente de sa propriété, mais il fut sans doute édifié singulièrement par les exemples des Carmes déchaussés et ne tarda pas à abjurer et à fréquenter assidûment leur maison. On voit, en effet, dans un curieux contrat notarié du 10 avril 1621, tombé entre nos mains, que « Noble homme Louys Barat conseiller et secrétaire du roy et de ses finances », « pour les zelle et dévotion qu'il a portés audict couvent et affin d'être *participant aux prières et sacrifices qui se font journellement* en Icelluy, aurait pryé et requis lesdicts pères religieux de luy faire avoir une chappelle et une cave audessoubz, en l'église desdicts Carmes deschaussez nouvellement bastie ». Déférant à cette prière, les Religieux réunis en leur salle capitulaire, sous la présidence de leurs prieur et sous-prieur Bernard de Sainct Joseph et Adrian de l'Ascension, concèdent à Louis Barat la première chapelle à l'entrée de leur église à main droite, — avec la cave « audessoubz, pour en jouir à titre de propriété par lui ses hoirs et ayans-cause, et s'y faire inhumer. — « Laquelle chapelle sera appellée du nom de La Chapelle Sainct Louys, ce qui aurait esté accepté par ledict sieur Barat, qui aurait libéral-

lement accordé et faict don auxdicts Religieux de la somme de mil livres tournois pour la construction, bastiment et couverture d'icelle Chapelle, laquelle somme il leur a présentement baillée et payée au comptant. »

Cette chapelle, construite et payée par Louis Barat, a conservé le nom de son patron, mais, sauf peut-être la grosse balustrade en bois qui lui sert de clôture, et quelques lambris peints, elle a été complètement transformée; les longues inscriptions sur plaques de marbre fixées aux murs sont modernes et ne se rapportent en rien à la famille Barat. Au milieu on a placé un grand buste en marbre de l'abbé Thenon.

Nous sommes arrivés au bas de la nef, à l'entrée de l'église; nous y admirons, en finissant notre visite, les belles boiseries admirablement sculptées qui supportent le grand orgue. Elles doivent dater de la fin du XVIIe siècle. Elles étaient encore, il y a peu d'années, paraît-il, empâtées sous plusieurs épaisses couches de peinture noire. M. l'abbé Guibert les a heureusement fait nettoyer, et ce sont de superbes morceaux d'art décoratif.

L'heure des vêpres approche; de nombreux fidèles entrent dans l'église; pour ne les pas troubler il est temps de nous retirer. Nous nous trouvons dans la cour du n° 70 de la rue de Vaugirard, en face du portail de l'église. A droite et à gauche sont de larges portiques qui ont été ajoutés récemment. Ici le XVIIe siècle ne fait pas grande figure, il n'y a rien à en dire.

Telle a été notre visite aux Carmes dont nous avons tous gardé le plus intéressant souvenir.

P. Fromageot.

VISITE A L'ATELIER DU SCULPTEUR CRAUK

Le dimanche, 29 mars 1908, par un radieux soleil de printemps qui éclairait l'une des premières belles journées de l'année, les membres de la Société historique se sont rendus à l'atelier du sculpteur Gustave Crauk dont Mme G. Crauk leur avait si aimablement ouvert les portes.

Étaient présents à cette visite MM. F. Herbet, Le Cholleux, Sudre, Dr Delbet, Habert, Raflin, Laschett, Mme Simon-Baudette.

Les membres de la Société historique ont été très aimablement reçus par M. Machard, fils du feu peintre d'histoire, Jules Machard, neveu de G. Crauk. M. Machard a fait les honneurs de cet admirable atelier, avec la plus gracieuse courtoisie.

L'atelier du sculpteur Crauk se trouve paisiblement situé, 114, rue de Vaugirard, au fond d'une sorte de villa, comportant de petits jardinets modestement ombragés, formant un coin tranquille et retiré loin des bruits de la grande ville.

Il eût semblé tout d'abord à un observateur que l'on dût trouver dans l'atelier du Maître, des marbres entamés, des selles encore chargées de cette glaise, avec laquelle les artistes pétrissent leurs œuvres. Aussi est-on tout surpris de se trouver en présence de marbres achevés et de reproductions parfaites qui convertissent cet atelier en un véritable musée.

Et, en voyant tant d'œuvres rassemblées, on éprouve le sentiment du prodigieux effort et du labeur immense et cons-

tant de G. Crauk, surtout si l'on songe qu'il n'y a pas moins de 300 sujets exposés dans le Musée de Valenciennes, sans parler des œuvres placées dans les jardins, places et squares de Paris, et des nombreuses sculptures qui décorent nos plus beaux monuments.

L'Œuvre du Maître a donc été colossale, étant donné qu'il ne s'est jamais fait aider par personne.

Ce qui frappe tout d'abord la vue, quand on pénètre dans l'atelier de Crauk, c'est *Le Combat du Centaure*, groupe plus grand que nature, représentant la lutte d'un homme contre un centaure qui enlève une femme. Que de beauté dans l'exécution du travail! que d'autorité dans le mouvement, que de vigueur et d'énergie dans les figures, enfin que de science réelle d'anatomie et d'art sont réalisés dans ce chef-d'œuvre!

C'est ensuite, un sujet ravissant qu'il nous est donné d'examiner : *Les Trois Grâces portant l'Amour*.

La Grâce, fille de l'Harmonie, aime la sculpture d'abord parce que le marbre se prête admirablement à représenter les charmes de la nature, on peut en juger en voyant ce groupe de trois jeunes femmes soutenant un enfant de leurs bras élevés; l'attitude, le port et le choix des formes caractérisent la noblesse juvénile de ces trois Grâces qui sont un vivant poème. Ce groupe, de grandeur naturelle, a sa reproduction en bronze.

Voici un autre sujet, *Le Baiser*, symbole du baiser même. C'est une jeune femme, aux traits fins et délicats, qui embrasse un enfant ailé; la transparence exquise du marbre ajoute un charme infini à cette œuvre si vivante dont le modèle est d'une si large et d'une si belle exécution.

Puis, on voit une reproduction en plâtre du *Matin*, svelte et gracieuse statue drapée, de la *Source*, et une petite statuette : *Amour et Folie*.

Près de la porte d'entrée de l'atelier, on remarque une réduction du mausolée en marbre et bronze érigé à la mémoire du cardinal Lavigerie dans la cathédrale de Carthage. Le cardinal est représenté assis, de chaque côté sont placés deux nègres, un homme et une femme qui tient son enfant; l'homme a dans les mains une chaîne brisée, symbole de l'esclavage combattu

en Afrique par Mgr Lavigerie, puis devant les deux nègres, et au premier plan, se trouvent deux Pères blancs qui prient agenouillés sur une des marches du mausolée.

Un merveilleux buste en marbre du cardinal est exposé dans l'atelier du Maître.

Parmi les nombreux bustes exposés aux regards des visiteurs, on remarque ceux du sénateur Krantz, des acteurs Got, Samson et Brasseur, des généraux Segrétain et Derroja, d'Anthyme Corbon, un beau portrait de femme aux traits fins et rêveurs, etc...

On remarque encore deux médaillons : d'abord celui de Mme G. Crauk, la noble femme du Maître, qui est représentée en pleine beauté, à la fleur de l'âge; ensuite celui du neveu de Crauk, le peintre d'histoire, Jules Machard, inhumé à Meudon, et dont l'original du médaillon surmonte le tombeau.

Enfin, parmi les nombreuses reproductions dont les murs de l'atelier sont garnis, on voit les figures moulées de Coligny, d'Odet de Coligny, de M. Gréard, des deux frères Chaix, imprimeurs, et une foule d'autres personnages.

Dans un atelier annexe qui renferme encore des bustes et des statues, on peut voir la réduction en bronze du *Combat du Centaure*, de *Notre-Dame de la Paix,* une petite réduction en bronze doré, de la Victoire ailée qui surmonte la colonne de marbre érigée dans le square des Arts-et-Métiers, une réduction du monument de Coligny, une statuette de l'ingénieur Eiffel, un buste du cardinal Perraud, un buste de la duchesse de Beaumont. Tant de travaux ne sont pourtant qu'une partie des œuvres des vingt dernières années de ce généreux artiste qui consacra sa vie et sa fortune à son art.

Maintenant, pour clore cette nombreuse nomenclature, il faut mentionner le *Dernière Œuvre,* tel est le titre donné à une idéale et magistrale figure du Christ sur laquelle l'âme, le cœur et les derniers regards de Crauk se sont arrêtés pour la dernière fois le jour où il quitta son atelier. Le Maître, ayant épuisé sa noble vie dans un incessant labeur, s'éteignait quelques jours plus tard, laissant derrière lui le plus beau des exemples par sa carrière, son désintéressement et son grand cœur.

Il a écrit ces deux pensées qui expriment bien la noblesse de ses sentiments :

« La vraie grandeur en ce monde, est le sacrifice de soi. »

Labor meus, decus meum.

Il repose maintenant en paix au cimetière de Meudon en attendant que sa dépouille mortelle soit définitivement transférée avec celle qui partagea sa vie, dans le mausolée que lui élève Valenciennes, sa ville natale.

La visite s'acheva, après avoir rendu hommage aux œuvres de Crauk, remercié M. Machard pour l'accueil bienveillant qu'il a fait aux membres de la Société, et en le priant de porter ces remerciements à Mme Gustave Crauk pour son aimable et charmante invitation.

Marie Simon-Baudette.

BIBLIOGRAPHIE

Essai de bibliographie critique des généralités de l'Histoire de Paris, par Marius Barroux, archiviste de la Seine. Paris, Honoré Champion, 1908, in-8° de 155 pages.

M. Marius Barroux a résolu ce problème de faire tenir la bibliographie de l'histoire de Paris en 815 numéros : sa méthode a consisté à présenter une bibliographie *critique,* d'où il a écarté résolument les ouvrages trop vieillis ou trop défectueux. Pour ceux qu'il a conservés, il les accompagne d'une appréciation très précise, qui permet de se rendre compte de leur valeur. Le livre de M. Barroux aura donc une double utilité pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris ; il leur dira les livres qu'ils doivent consulter ; il leur dira surtout les livres qu'ils peuvent se dispenser d'étudier, et épargnera aux travailleurs le temps perdu dans des lectures inutiles.

L'Enfance de Paris : Formation et croissance de la ville, des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste, par Marcel Poete, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris. Paris, Armand Colin, 1908, in-18.

Notre collègue, Marcel Poëte s'est proposé d'étudier Paris, depuis ses origines, jusqu'au temps où Philippe-Auguste établit une enceinte englobant les deux rives. Cette première période des progrès urbains, résultat de longs siècles, est caractéristique de ce qu'il est permis d'appeler « l'enfance » de la grande cité. C'est la période durant laquelle, confusément et progressivement, se modèlent les traits physiques et moraux d'une ville, comme font ceux d'un individu. Les hautes destinées de Paris nous y apparaissent en germe.

Le sol d'abord a fait la cité. Puis sont intervenus, à des dates et à des degrés divers, ces autres éléments de formation : le fleuve, le chemin, l'établissement religieux, l'exploitation rurale, le port, le marché, la fortification, avec lesquels toujours se retrouve le sol, qui appelle ou explique l'habitat. La ville immense, épanouie sous nos yeux, est le fruit d'une évolution des choses et des êtres que l'excellent et documentaire ouvrage de M. Marcel Poëte permet de suivre.

Paris qui souffre, La misère à Paris, Les agents de l'assistance à domicile, par Henri Bonnet, avec une préface de Ch. Benoist, député de Paris, professeur de Sciences Politiques, Paris. V. Giard et E. Brière, 1908. Un volume in-8.

Dans une première partie, notre collègue Henri Bonnet, si bien préparé par ses occupations de trésorier du Bureau de Bienfaisance du VI[e] arrondissement pour étudier un si difficile sujet, nous donne la topographie de la misère à Paris, par arrondissements et par quartiers. C'est un travail que devront consulter tous ceux qui ont le désir de connaître Paris et les aspects très divers, et parfois inattendus, de sa population. Étude minutieuse, de détail, elle aboutit à des considérations d'une haute portée sur la physionomie propre de la misère dans chacune des circonscriptions administratives de Paris.

La seconde partie nous présente le tableau des personnes si nombreuses qui concourent au fonctionnement des bureaux de bienfaisance. Les maires, les adjoints, les administrateurs, les médecins et tout le personnel employé sont successivement dépeints. Ce qu'ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils devraient faire, voilà ce que M. H. Bonnet a su nous dire dans des descriptions rapides mais complètes, et en prenant nettement partie sur toutes les questions qui divisent l'opinion.

Ce livre est un document que l'auteur a fait suivre d'annexes importantes, remontant au début du XIX[e] siècle, et qui expliquent historiquement les faits actuels, qu'il constate. Il est, d'ailleurs, précédé d'une magistrale préface de M. Charles Benoist, député, qui en atteste tout le mérite.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS

N[os] 1 et 2 — Janvier-Juin 1908



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOMMAIRE

Il est rappelé que les séances des comités de la Société historique du VIe arrondissement ont lieu tous les vendredis, à 9 heures du soir, mairie du VIe arrondissement.

Le comité	*A*	*se réunit*	*le premier vendredi*	*du mois.*
id.	*B*	*id.*	*le second*	*id.*
id.	*C*	*id.*	*le troisième*	*id.*
id.	*D*	*id.*	*le quatrième*	*id.*

Ces séances sont ouvertes à tous les membres de la Société historique, qu'ils soient inscrits ou non à l'un de ces comités.

AVIS. — ***Il reste encore quelques exemplaires en bronze de la médaille gravée par M. Henry Nocq pour la Société historique du VIe arrondissement.*** — **Prix : 6 francs.**

Par suite d'un accident de clichage les deux planches représentant le PORTRAIT d'E. TOULOUZE et le PLAFOND DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE n'ont pu prendre place dans ce numéro. Elles seront distribuées avec la prochaine livraison et devront être intercalées : la première, entre les pages 36 et 37; la seconde, entre les pages 42 et 43.

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE

ILLUSTRATIONS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1908

Président : M. FÉLIX HERBET.

Vice-Présidents : M. L'ABBÉ DE LA GUIBOURGÈRE. M. ALEXANDRE BRUEL.

Secrétaire général : M. CHARLES SAUNIER.

Secrétaire adjoint : M. HENRY NOCQ.

Bibliothécaire archiviste : M. LÉO MOUTON.

Conservateur : M. ALFRED CAUSSINUS.

Trésorier : M. AUGUSTE VAILLANT.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LÉON DOREZ.
F. HOFFBAUER.
A. HUSTIN.
PAUL MARAIS.
MONVAL.
HENRI MASSON.

MM. FROMAGEOT.
ANTOINE SOUDÉE.
P. L. SUDRE.
THÉO DE BELLEFONDS.
A. G. THUREAU.
EUGÈNE TOULOUZE.

BUREAUX DES COMITÉS

AU 1er MAI 1908

COMITÉ A. *Président :* M. Demombynes; *Vice-Président :* M. Numa Raflin; *Secrétaire :* M. G. de Nouvion.

COMITÉ B. *Président :* M. Paul Fromageot; *Vice-Président :* M. Soudée; *Secrétaire :* M. Le Cholleux.

COMITÉ C. *Président honoraire :* M. Alexandre de Haye; *Président :* M. Vuaflart; *Vice-Président :* M. Laschett; *Secrétaire :* M. Bonnet.

COMITÉ D. *Président honoraire :* M. Éd. Rouveyre; *Président :* M. Henri Masson; *Vice-Président :* M. Léo Mouton; *Secrétaire :* M. G. Habert.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VIe ARRONDISSEMENT

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de la mairie du VIe arrondissement, rue Bonaparte, 78.

BOUCHÉ (Ferdinand), *rentier*, rue de Rennes, 78.

CLACQUESIN (Paul-Victor), *industriel*, rue du Dragon, 3.

COURCEL (Valentin de), *propriétaire*, rue de Vaugirard, 20.

DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour*, boul. S-Germain, 216.

DOUCET (Jacques), *collectionneur*, rue Spontini, 19.

DUJARDIN (Georges), rue Neuve d'Argenson, 75, à Bergerac.

DUJARDIN (Victor), *commissionnaire en marchandises*, rue du Faub.-Poissonnière, 115.

FLAMMARION (Ernest), *libraire-éditeur*, rue Racine, 26.

HERBET (Félix), *maire du VIe arrondissement*, boul. St-Germain, 127.

HETZEL (Jules), *libraire-éditeur*, rue Jacob, 18.

LACOMBE (Paul), *bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale*, rue de Moscou, 5.

LAHURE (Alexis-Étienne), *éditeur*, rue de Fleurus, 9.

MÉRITAN (abbé), *curé de St-Sulpice*, décédé.

VAILLANT (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Rotrou, 4.

VINCK DE DEUX-ORP (baron de), *ministre plénipotentiaire*, rue de Presbourg, 12.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

MM.

ALPY (Henri), *conseiller municipal*, rue Bonaparte, 68.

ANCELET (Gabriel-Paul), *docteur en médecine*, r. de Rennes, 104.

ARTOIS DE BOURNONVILLE (d'), *conservateur à la Bibliothèque Mazarine*, quai Conti, 23.

BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Émile), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Georges), *libraire-éditeur*, rue St-Guillaume, 33.

BALUZE (Émile), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue du Regard, 20.

BARBET-MASSIN (Roger), rue du Faub.-St-Honoré, 47.

BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue de Rennes, 64.

BECK (Théodore), *directeur de l'École Alsacienne*, rue N.-D.-des-Champs, 109.

BELIN (Henri), *éditeur*, rue de Vaugirard, 52.

BELLANGER (François-Louis), *généalogiste*, rue du Cherche-Midi, 18.

BENOIST (Charles), *député*, *professeur à l'École des Sciences politiques*, rue de Tournon, 12.

BERNARDEAU, *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 4.

BERNARDEAU (Albert), *négociant*, rue de Bourgogne, 325, à Orléans (Loiret).

BERTHELOT (André), *ancien député*, avenue de la Grande-Armée, 15.

BETHMANN (Baron Hugo de), rue Pauquet, 31.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, rue de Sévigné, 29.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT, Palais du Luxembourg.

BILLECOCQ (abbé Gabriel), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

BIOCHE (Alphonse-Charles-Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 53.

BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue St-Sulpice, 18.

BOMIER (Georges), *inspecteur de l'École des Beaux-Arts*, quai Malaquais, 15.

BONNET (Alphonse), *attaché au Ministère de l'Instruction Publique*, rue Bonaparte, 78.

BONNET (Henri), *secrétaire-trésorier du Bureau de bienfaisance*, rue Bonaparte, 78.

BORDIER (Charles), *avocat à la Cour*, boul. St-Germain, 174.

BOUCHER (Jean-Albert), *bibliothécaire de l'Ordre des avocats*, rue Monsieur-le-Prince, 28.

BOUCHOT (Jean), *attaché à la Bibliothèque Nationale*, rue d'Assas, 6.

BOUDREAUX (Louis), *clicheur*, rue Hautefeuille, 8.

BOULANGER (Victor), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue Le Verrier, 14.

BOULLOCHE (Paul), *substitut du procureur général*, rue Bonaparte, 5.

BOURNON (Fernand), *rédacteur au « Journal des Débats »*, rue Antoine-Roucher, 12.

BOURRELIER (Henri-Jules), *ancien Adjoint au maire du VI*[e] *arrondissement, libraire-éditeur*, rue d'Assas, 56.
BOUSSARD (Henri), *chef des services de l'imprimerie Jousset*, rue Furstemberg, 8.
BOUTET (Henri), *peintre-graveur*, avenue de Châtillon, 24.
BRETON (Constant), *architecte*, rue du Dragon, 20.
BRUEL (Louis-Alexandre), *chef de section aux Archives Nationales*, rue Delambre, 17.
CABUZEL (Auguste-Hector), *professeur de dessin de la Ville de Paris*, rue de Vaugirard, 64.
CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre*, av. du Maine, 19.
CARPENTIER (Charles), *banquier*, avenue de l'Observatoire, 11.
CARPENTIER (Jules), *ingénieur*, rue du Luxembourg, 34.
CARPEZAT (Eugène-Louis), *peintre en décors*, boul. Montparnasse, 15.
CAUSSINUS (Alfred), *statuaire*, rue des Sts-Pères, 35 *quater*.
CAZALS (A.-F.), *dessinateur*, rue de Chevreuse, 5.
CHAMEROT (Georges), *imprimeur*, boul. Pasteur, 43.
CHAMPION, *libraire-éditeur*, quai Malaquais, 5.
CHARAVAY (Noël), rue Furstemberg, 3.
CHARRIER-MARSAINES, *inspecteur d'assurances*, boulevard Raspail, 129.
CHASTEL (Eugène), *architecte*, rue de Bagneux, 3.
CHATEL, *ancien archiviste du Calvados*, rue Vavin, 5.
CHRISTIAEN (Jean), rue Dauphine, 34.
CIM (Albert), *bibliothécaire de l'Administration des Postes*, rue de Vaugirard, 98.
COLLIÈRE, *chef des travaux de la fabrication des Monnaies*, quai Conti, 11.
COQUELET (Georges), *chef des travaux graphiques à l'École supérieure des Mines*, boul. St-Michel, 77.
CORBIERRE (abbé A.-J.), rue Cassette, 7.
CORNIL (Georges), *entrepreneur de travaux publics*, avenue de l'Observatoire, 5.
COURBOIN (François), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, boul. Raspail, 236.
CUEILLE (J.), *photograveur*, rue des Saints-Pères, 80.
DALLY (Philippe), *docteur médecin*, rue des Pyrénées, 340.
DAUGE (Madame), rue Boissy d'Anglas, 41.
DAUMET (Georges), *archiviste-paléographe*, rue de Fleurus, 36.
DAUMET (Pierre), *architecte*, rue du Luxembourg, 28.

DEFERT (Henry), *ancien maire du VIe arrondissement,* rue Madame, 41.
DELBET (J.), *médecin du Ministère de la Justice,* rue des Beaux-Arts, 5.
DELTEIL (Loys), *graveur expert,* rue des Beaux-Arts, 2.
DEPOIN (Louis), *Président de l'Union sténographique de France,* boul. St Germain, 150.
DESCHAMPS (Gaston), *publiciste,* rue Cassette, 15.
DEVILLE (Alphonse), *conseiller municipal,* rue du Regard, 12.
DEVILLE (Étienne), *homme de lettres,* rue Deparcieux, 29 (1).
DIDOT (Firmin-) et Cie, *éditeurs,* rue Jacob, 56.
DORBON, aîné, *libraire,* quai des Grands-Augustins, 53ter.
DOREZ (Léon), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale,* r. Littré, 10.
DREYFOUS (Maurice), *homme de lettres,* rue des Beaux-Arts, 6.
DUCOURTIOUX, *photograveur,* rue du Cherche-Midi, 41.
DUJARDIN (Léon), *héliograveur,* rue Vavin, 28.
DUMAS-VORZET, *graveur-géographe,* rue Montfaucon, 5.
DUREAU (André), *licencié ès lettres,* rue de Vaugirard, 41.
DUREL (Adolphe), *libraire expert,* rue de l'Ancienne-Comédie, 21.
DUROCHER (Léon), rue Denfert-Rochereau, 21.
DUVAL-ARNOULD (Léon), *conseiller municipal,* rue de Rennes, 95.
ENLART (Camille), *directeur du Musée de sculpture comparée,* rue du Cherche-Midi, 14.
EPRY (Charles-Fernand), *homme de lettres,* boul. Raspail, 238.
FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat,* à Montmorency (S.-et-O.).
FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour,* rue Desbordes-Valmore, 23.
FERRARI (Henry), rue du Cherche-Midi, 67.
FLORANGE, *expert en numismatique,* rue de la Banque, 17.
FOULARD (Charles), *libraire,* quai Malaquais, 7.
FROMAGEOT (Henri), rue de Villersexel, 1.
FROMAGEOT (Paul), *avocat à la Cour,* rue de l'Université, 11.
GABALDA (Eugène-Frédéric), *libraire-éditeur,* rue Bonaparte, 90.
GAIFFE (Georges-Eugène), *fabricant d'instruments de précision,* rue Saint-André-des-Arts, 40.
GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour,* rue de Rennes, 66.
GAUDIN (Félix), *peintre-verrier,* rue de la Grande-Chaumière, 6.

(1) Présenté par MM. J. Doucet et A. Vuaflart.

GERBAUX (Fernand), *archiviste aux Archives Nationales,* rue Monsieur-le-Prince, 20.

GIRARD (Bernard-Antoine), *pharmacien,* rue de Condé, 22.

GUADET (Hyacinthe-Azaïs), *administrateur du bureau de Bienfaisance,* rue Garancière, 10.

GUIBOURGÈRE (abbé de la), *ancien curé de St-Germain-des-Prés, chanoine honoraire de Notre-Dame,* rue Chanoinesse, 10.

GUINOCHET (Dr), *pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité,* rue Jacob, 47.

HABERT (Georges), *typographe,* rue des Grands-Augustins, 16.

HALLÉ (J.), *docteur en médecine,* rue du Bac, 100.

HAMEL (Augustin-Charles), *professeur agrégé de l'Université,* boul. Raspail, 133.

HAMEL (Charles), *avocat à la Cour,* rue de Tournon, 29.

HARO, *peintre expert,* rue Bonaparte, 20.

HATON DE LA GOUPILLIÈRE (Julien-Napoléon), *inspecteur général des Mines,* rue de Vaugirard, 56.

HAYE (Alexandre de), *publiciste,* rue de Rennes, 104.

HÉROUARD (Edgard-Joseph-Émile), *docteur ès sciences,* rue de l'Éperon, 9.

HOFFBAUER (F.), *artiste peintre,* boul. Montparnasse, 40.

HUET (Paul), *ingénieur,* rue de l'Université, 8.

HUSTIN, *secrétaire général de la Questure du Sénat,* au Palais du Sénat.

HUVÉ (Édouard), *maître fondeur,* boul. Montparnasse, 135 *bis.*

JOUIN (Henry), *ancien secrétaire de l'école des Beaux-Arts,* rue Garancière, 6.

JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour,* boul. Saint-Germain, 167.

LADAN-BOCKAIRY (Jules), avenue du Trocadéro, 46.

LAFFITTE (Jean-Paul), *publiciste,* rue Jacob, 18.

LAFFON (Gabriel), *procureur général,* Montpellier (Hérault).

LASCHETT, *facteur de pianos,* rue St-Sulpice, 24.

LA TOUR DE VILLARD (marquis de), *homme de lettres,* rue de Rennes, 75.

LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie,* rue Visconti, 11.

LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans,* rue Madame, 29.

LAUTH (Charles), *administrateur honoraire de la Manufacture de Sèvres,* rue d'Assas, 36.

LAVALLÉE (Pierre), *conservateur des collections à l'Ecole des Beaux-Arts*, rue Vézelay, 10.

LAZARD (Lucien), *archiviste-adjoint aux Archives de la Seine*, rue Rochechouart, 49. — *Membre correspondant.*

LECHEVALIER (Emile), *libraire*, rue de Savoie, 16.

LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte*, rue de Rennes, 104.

LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue septentrionale*, rue de Vaugirard, 39.

LECOFFRE (Victor-Adrien), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.

LE COIN (Dr André-Louis-Albert), *docteur en médecine*, rue Guénégaud, 15.

LECOMTE, *avocat à la Cour*, rue Le Verrier, 14.

LELONG, *archiviste paléographe*, rue Monge, 59.

LEMAITRE, *compositeur de musique*, avenue d'Orléans, 7.

LEMASLE (Victor), *libraire*, quai Malaquais, 3.

LE SENNE (Eugène), *bibliophile*, boul. Haussmann, 73.

LESUEUR (Louis), *architecte*, rue du Vieux-Colombier, 23.

LETOURNEAU (Abbé), *curé de Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

LEVÉ (Pierre), *imprimeur*, rue Cassette, 17.

LIGNEUL (Charles-Ernest), *avocat à la Cour*, boul. Raspail, 152.

LOYER (Ambroise), *antiquaire*, boul. Saint-Germain, 147.

MAGNIN (Jules), *libraire-éditeur*, rue Honoré-Chevalier, 7.

MAHLER (Pierre), *ingénieur des mines*, rue Decamps, 2 (1).

MAILLARD DE BROYS, *publiciste*, rue du Cherche-Midi, 41.

MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la Biblioth. Mazarine*, quai Conti, 23.

MARCOU (Frantz), *inspecteur général des Monuments historiques*, rue Bonaparte, 29.

MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes*, boul. Haussmann, 81.

MARIN (Paul), *membre de la Société des gens de lettres*, rue de la Chaussée d'Antin, 68.

MARIUS-MICHEL, *relieur*, rue Nicole, 12.

MASSON (Henri), *bibliothécaire-archiviste*, rue du Cherche-Midi, 4ter.

MAUGERET (Alexandre), *vice-président de la Société de botanique de France*, rue du Cherche-Midi, 102.

MENJAUD (Casimir), *secrétaire chef des bureaux honoraire de la mairie du VIe arrondissement*, rue Garancière, 4.

(1) Présenté par MM. Marcel Poète et Félix Herbet.

MÉNORVAL (Eugène de), *artiste peintre*, rue Lhomond, 68.
MERLE (Albert), rue du Four, 51.
MERLIN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Seine, 6.
MESSIMY (Adolphe), *député de la Seine*, rue Gassendi, 34.
MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, boul. Saint-Germain, 205.
MONVAL (Georges), *archiviste de la Comédie-Française*, rue Crébillon, 8.
MOREAU (Georges), *ancien directeur de la « Revue Universelle »*, rue de Cicé, 4.
MOTET (abbé), *vicaire à Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
MOUTON (Léo), *bibliothécaire à la Bibliothèque nationale*, rue Jacob, 23.
NOCQ (Henry), *artiste sculpteur*, quai Bourbon, 29.
NOIRMONT (Jacques, baron de), rue Pierre-Charron, 66.
NOURRIT, *de la maison Plon-Nourrit*, rue Garancière, 10.
NOUVION (Georges de), *homme de lettres*, rue Surcouf, 1.
OLLENDON (Édouard d'), *inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine*, rue de l'Odéon, 11.
OSSIAN-BONNET (Gaston), boul. Montparnasse, 9.
PARDINEL (Charles), rue Bonaparte, 5.
PAVY (Constant), *maire adjoint du VIe arrondissement*, rue du Cherche-Midi, 18.
PEISSON (Dr Ernest), *docteur en médecine*, rue Saint-Sulpice, 28.
PELLÉ (Paul), rue Notre-Dame-des-Champs, 117.
PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue Garancière, 7.
PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des comptes*, rue d'Assas, 70.
PICARD (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 82.
PILASTRE, *avoué honoraire*, rue de l'Abbaye, 13.
POETE (Marcel), *inspecteur des travaux historiques, conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris*, rue Honoré Chevalier, 4.
POTEAU (Victor-Bernard), *ancien négociant*, à Sommereux, par Grandvilliers (Oise).
POTIN (Émile), *secrétaire de la Société Historique Auteuil-Passy*, rue Michel-Ange, 25. — Membre correspondant.
POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), *manufacturier*, r. Cassette, 3.
PRACHE (Laurent), *député*, boul. Saint-Germain, 149.
PRIEUR (Dr Albert), *docteur en médecine*, place des Vosges, 1.
PRUNIÈRES (Gaston), boul. Saint-Germain, 226.

RACHOU (Louis), *avocat à la Cour,* rue du Cherche-Midi, 23.
RAFLIN (Numa), *enquêteur de l'Office du Travail,* rue Buffon, 67.
RAPILLY (Georges), *libraire,* quai Malaquais, 9.
REVELLAT (Gustave-Émile), *ingénieur civil,* quai des Grands-Augustins, 25.
RHONÉ (Arthur), rue du Pré-aux-Clercs, 10.
RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour,* rue du Mont-Thabor, 11.
RIBADEAU-DUMAS (Paul), rue de Rennes, 45.
ROBIQUET (Paul-Henri), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,* rue de Rennes, 80.
ROGER (Marc-Ambroise-Paul), *chirurgien-dentiste,* boul. Montparnasse, 125.
ROLLAND (Henri), *architecte,* rue des Beaux-Arts, 2.
ROUS (Joseph), *architecte,* place Saint-Sulpice, 1.
ROUSSEL (Félix), *conseiller municipal du quartier de la Monnaie,* boul. St-André, 4.
ROUSSEL, *pharmacien de 1re classe,* rue de Grenelle, 71.
ROUSSET (Jules), *libraire-éditeur,* rue Casimir-Delavigne, 1.
ROUVEYRE (Édouard), *ancien éditeur,* rue de la Tour, 104.
ROY, *ancien éditeur,* boul. Saint-Germain, 220.
RUPRICH-ROBERT (Gabriel), *architecte du gouvernement,* rue Vavin, 8.
SACERDOTE (Paul), *professeur au Collège Chaptal,* rue Danton, 3.
SALLÉ (Adrien), rue Dupuytren, 7.
SAUNIER (Charles), *homme de lettres,* rue de l'Abbé-Grégoire, 27.
SCHURR (Alexandre), *publiciste,* rue de Sèvres, 45.
SCORDEL (Édouard-Louis), *rentier,* boul. Saint-Germain, 171.
SEMICHON (Charles-François), *inspecteur général des Finances,* rue Cassette, 27.
SIMON (Eugène), *professeur,* rue Monsieur-le-Prince, 62 (1).
SIMON-BAUDETTE (Madame), *professeur,* rue Monsieur-le-Prince, 62.
SIMON-JUQUIN (Louis-Gabriel), *avocat à la Cour,* boul. Saint-Germain, 107.
SOUDÉE (Antoine), *architecte,* boul. Saint-Germain, 136.
SOYEZ (Edmond), *archéologue,* rue de Noyon, 22, Amiens (Somme).
SUDRE (Pierre-Louis), *sous-directeur honoraire de l'Administration des Monnaies et Médailles,* quai Malaquais, 3.

(1) Présenté par MM. Herbet et M. Ch. Saunier.

TARTRAT (Eugène), rue Dareau, 94.
THÉNARD (Baronne Marguerite), *propriétaire*, rue de Sèvres, 17.
THÉO DE BELLEFONDS, rue de l'Odéon, 9.
THÉVENIN (André), *attaché à la Bibliothèque nationale*, boul. Montparnasse, 116.
THOMAS (Aug.-Édouard), *greffier des bâtiments*, rue de Seine, 47.
THUREAU (Anne-Georges), *conseiller à la Cour*, rue Garancière, 11.
TREMBLAY (Valentin), *propriétaire*, boul. Saint-Germain, 93.
TROUBAT (Jules-Simon), *bibliothécaire*, rue de Rennes, 171.
TURGEON (Paul), *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 13.
TURGIS (Albert), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
TURGIS (Paul), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
UZANNE (Joseph), *directeur des Albums Mariani*, boul. Saint-Germain, 172.
VAILLANT (A.), *attaché à la maison Firmin-Didot*, rue du Lunain, 18.
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société générale*, boul. Saint-Michel, 30.
VARINARD, *expert en écritures près le tribunal de la Seine*, rue Servandoni, 8.
VAULABELLE (Alfred de), *publiciste*, rue Saint-Placide, 62.
VERMOT (Maurice-René), *libraire-éditeur*, rue de Rennes, 80.
VIAL (Henry), *publiciste*, rue Suger, 5.
VIATTE (Jules), *architecte*, rue Carnot, 19, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
VIGNA (Paul), *graveur*, rue de Seine, 74.
VITEAU (Joseph-Eugène), *homme de lettres*, rue Mazarine, 9.
VOISIN (Hugues-François-Antoine), *libraire*, rue Mazarine, 34.
VUAFLART (Albert), rue Gassendi, 15.
WIDOR (Ch.-M.), *organiste de Saint-Sulpice*, rue des Saints-Pères, 7.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. BOUVRAIN (Victor).
CHAPOY.
FOURDRIGNIER.
LUCHAIRE (Achille).
TOULOUZE (Eugène)

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1908

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 3 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, G. de Nouvion, Chastel, P. Fromageot, Herbet, H. Masson, L. Mouton, Nocq, Ch. Saunier, Sudre, Tartrat et Vuaflart.

M. Fromageot offre, de la part de M. Pardinel, des photographies exécutées d'après des lithographies parues en 1834 et intéressant l'arrondissement.

M. Herbet annonce que le Conseil municipal a voté une subvention de cent francs à la Société. Il fait savoir aussi que, sur sa proposition, la Commission du Vieux Paris a émis le vœu de voir donner à une rue de Paris, le nom de Charles Méryon. M. Vuaflart annonce que notre collègue le baron de Vinck de Deux-Orp est nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

M. Masson, répondant à une question posée par l'*Intermédiaire,* dit que la plaque de faïence attribuée à Bernard Palissy, posée sur une maison de la rue du Dragon, d'où elle a disparu en 1869, est aujourd'hui dans la collection Gustave de Rothschild.

M. Fromageot continue son historique de la rue du Cherche-Midi.

Prochain ordre du jour :

M. N. Raflin : Victor Hugo dans le VIe arrondissement.

M. Fromageot : La rue du Cherche-Midi (*suite*).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 7 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Chastel, Ph. Dally, Loys Delteil, V. Dujardin, Enlart, Fromageot, Habert, Laschett, Masson, Mimerel, Mouton, Saunier, Schurr, Sudre, Tartrat, Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. de Nouvion, MM. Léo Mouton et Charles Saunier remplissent les fonctions de secrétaire.

M. Fromageot continue son historique des maisons de la rue du Cherche-Midi et étudie le n° 15.

M. le Dr Dally donne, d'après un ouvrage du XVIIIe siècle, *Les Lois des bâtiments, enseignées par* M. DESGODETS, *architecte du roi* (Paris, 1787), un extrait de l'état des Bornes de la Ville et des Faubourgs de Paris intéressant l'arrondissement et ses abords :

ÉTAT DES BORNES DE LA VILLE DE PARIS (1).

Posées en conséquence des déclarations du Roi, des 18 juillet 1724, 29 janvier 1726, 23 mars et 28 septembre 1728.

Bornes de l'enceinte intérieure de la ville.

Borne posée sur un pilier de pierre, au bout de la rue de Babylone.

Borne posée à la maison du sieur Caro, au bout de la rue Blomet (2).

Borne posée à la maison du sieur Toquet, au bout de la rue de Seve.

Borne posée à la maison de M. de Vendôme, à l'encoignure de la rue du Cherche-Midi.

Borne posée à la maison du sieur Foulon, à l'encoignure de la rue Notre-Dame (3).

Borne posée à l'encoignure de la rue de la Bourbe et de la rue d'Enfer.

(1) *Op. cit.*, page 355.
(2) Actuellement rue Oudinot.
(3) Rue Notre-Dame des Champs.

BORNES DES FAUBOURGS DE PARIS (1)

Bornes du Faubourg Saint-Germain.

Rue de Babylone.

Borne posée à l'endroit de l'alignement extérieur du rampart, au bout de la rue de Babylone, sur un pilier de pierre.

Rue et chemin Blomet.

Borne posée dans le mur d'une maison du sieur de Saint-Martin, à treize toises au delà de l'alignement extérieur du rampart.

Borne posée dans le mur d'une maison au sieur Maupeou, à quatre vingt-trois toises quatre pieds au delà de l'alignement extérieur du rampart.

Borne posée dans le mur d'une maison au sieur Bachelier, à soixante-trois toises au delà de l'alignement extérieur du rampart.

Rue et chemin de Seve.

Borne posée dans le mur d'une maison au sieur Giroult, à trente-quatre pieds de l'alignement extérieur du rampart, à droite.

Borne posée dans le mur d'une maison au sieur Durfroy, à vingt-neuf toises en deçà d'un chemin de traverse.

Borne posée dans le mur d'une maison au sieur Durfroy, à sept toises ou environ en deçà d'un chemin de traverse.

Rue du Cherche-Midi, ou chemin de Vaugirard.

Borne posée dans le mur de clôture d'un jardin à Mme de Chavannes, à l'encoignure de la rue, du côté du rampart.

Borne posée dans le mur d'une maison au sieur Barbier, à cent soixante-treize toises ou environ au delà de l'encoignure de l'alignement extérieur du rampart.

Borne posée dans le mur de clôture d'une maison au sieur Guibert, à gauche.

(1) *Op. cit.*, pages 387, 388 et 389.

Rue et chemin de Vaugirard.

Borne posée dans le mur d'une maison à la dame de Chavannes, à l'encoignure de la rue du côté du rampart.

Suite de la rue et chemin de Vaugirard.

Borne posée dans le mur d'une maison au sieur Guibert, nommée la maison du Moulin de la pointe.

M. Herbet offre, au nom de M. Ferrari, une collection de vieilles factures émanant des commerçants établis dans le VIe arrondissement.

M. Saunier annonce que M. Loys Delteil offre une curieuse pièce gravée, concernant une réunion (22 nivôse an XI) de la loge écossaise de la Vraie Réunion installée rue du Vieux-Colombier 450 (emplacement des n°s 6 et 8 actuels).

M. Schürr signale un article de M. Fernand Bournon, des *Débats*, qui croit pouvoir affirmer, en se basant sur certains passages du Pantagruel, que Rabelais habita à l'hôtel Saint-Denis, rue des Grands-Augustins.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : la rue du Cherche-Midi (*suite*).

M. Raflin : Victor Hugo dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures quarante.

Vendredi, 6 *mars,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, Raflin, Chastel, P. Fromageot, Habert, Herbet, Laschett, H. Masson, Léo Mouton, Nocq, Saunier, Sudre, Tartrat et Vuaflart.

En l'absence de M. G. de Nouvion, excusé, M. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

M. Fromageot continue l'historique du n° 15 de la rue du Cherche-Midi et précise la biographie de ses propriétaires.

M. Raflin signale l'existence, au rez-de-chaussée de l'hôtel Saint-Sulpice, 7, rue Casimir-Delavigne, d'un bas-relief mesurant environ 2 mètres de long sur 1 m. 50 de haut. Au

bas de la partie médiane existe un cartouche au milieu duquel se trouve un rapporteur que croise un compas retenu par un hibou. Deux palmes garnissent les extrémités du cartouche, au-dessus duquel est placé un médaillon d'homme vu de profil, que couronnent deux figures ailées. Celle de gauche représente une femme à la robe flottante, devant elle est un pélican donnant ses entrailles en pâture à ses petits; celle de droite représente un jeune homme, presque nu, sa tête est laurée. A son côté pend un glaive que retient un baudrier. Dans un petit cartouche se voit un aigle. Tout cet ensemble est d'une assez bonne exécution. On prétend que ce bas-relief aurait été érigé en l'honneur de Casimir Delavigne. Mais rien dans les traits du médaillon et dans ses attributs ne se rapporte au poète. M. Raflin ajoute qu'il a saisi la commission du Vieux Paris, de la question.

M. Mouton remet, pour les archives de la Société, un croquis en élévation représentant l'immeuble sis, rue Bonaparte n° 6, dont il s'occupe en ce moment.

Prochain ordre du jour :

M. P. Fromageot : La rue du Cherche-Midi (*suite*).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 3 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, Raflin, Ph. Dally, Delbet, Fromageot, Habert, Laschett, H. Masson, Léo Mouton, Saunier, Schürr, Tartrat, Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. G. de Nouvion excusé, M. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

Mme Simon rend compte de la visite que les membres de la Société firent, le dimanche 29 mars 1908, à l'atelier du sculpteur Gustave Crauk.

M. Dally donne lecture d'un annuaire biographique de 1826 concernant certaines célébrités médicales ayant habité le VIe arrondissement.

M. Demombynes rappelle que, d'après l'ouvrage de M. Pe-

rey, *Mémoires de la princesse de Ligne,* Madame la princesse Palatine aurait, lors de la pose de la première pierre de l'église Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres, offert un grand médaillon d'or représentant son portrait, qui se trouverait ainsi encastré dans les fondations. M. Demombynes demande si l'on sait que ce médaillon ait été découvert dans les démolitions qui viennent d'avoir lieu. — M. Laschett fait observer que les fondations de l'église n'ont point encore été atteintes par les travaux.

Prochain ordre du jour.

M. Numa Raflin : La rue Visconti.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 1er *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, Raflin, G. de Nouvion, Enlart, Fromageot, Herbet, Laschett, Léo Mouton, Semichon, Sudre; Mme Simon-Baudette.

M. Herbet dit quelques mots pour rappeler la séance de Noël dernier des Hugophiles.

M. Raflin lit des notes sur le marché de la Vallée. (Voir pp. 63-77.)

Prochain ordre du jour :

M. Raflin : Notes sur la rue Visconti.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 5 *juin,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, Raflin, Corbierre, Habert, Laschett et Mouton.

En l'absence de M. de Nouvion, M. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

M. Raflin communique quelques renseignements concernant la rue Visconti (rue des Marais-Saint-Germain) et ses principaux habitants. Cette rue fut percée en 1540 sur l'emplacement du Petit-Pré-aux-Clercs. Le premier synode protestant y tint ses assises en 1559. Pour ce fait on l'appela, la

« Petite Genève ». On remarque parmi les célébrités qui l'habitèrent : Prudhomme, l'auteur des *Révolutions de Paris*, qui demeura au n° 20. Balzac vint s'établir en 1826, au 17, puis au 13. De Berny, saint-simonien et fondeur en caractères le remplaça à cette dernière adresse. Alibaud, auteur d'un attentat contre le roi Louis-Philippe, habitait en 1836 le n° 6. Ingres y avait son atelier. Vincent, peintre d'histoire; Barre, graveur sur médailles; Malitourne, romantique, auteur des *Mémoires d'une Contemporaine* (Sainte Edme), habitèrent les maisons portant les n°s 12, 13 et 17. Ducornet, peintre, né sans bras; Chevé, saint-simonien, musicien, habitèrent au n° 18. Louis et Charles Blanc, demeurèrent à l'hôtel de Rannes, ainsi que le fils de Pouschkine. Plus récemment, Formigé, Maurice Leloir, etc., habitèrent cette rue qui conserve, au milieu des transformations de toutes sortes, le calme et l'aspect si chers aux vieux Parisiens de Paris.

La prochaine séance est renvoyée au vendredi, 2 octobre.

Ordre du jour :

M. Fromageot. La rue du Cherche-Midi (*suite*).

La séance est levée à dix heures.

COMITÉ B. — Arts religieux, Églises et Couvents.

Président : M. Paul Fromageot.
Vice-Président : M. Soudée.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 10 *janvier*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Paul Fromageot, Cazals, Chastel, Habert, Herbet, Laschett, Léo Mouton, Henry Nocq, Numa Raflin, Saunier, Sudre, Tartrat, Vuaflart.

En l'absence de M. Le Cholleux, M. Tartrat remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet donne connaissance du discours de M. Duval-Arnoult, à la séance du Conseil municipal du 3 janvier, et à

la suite duquel cette assemblée vota, à titre d'indication, une subvention de 100 francs en faveur de la Société historique du VI[e] arrondissement.

A l'intention de la visite du couvent des Carmes, fixée au dimanche 12 janvier, M. Fromageot fait une intéressante communication d'après l'ouvrage de M. Alexandre Sorel : *Le Couvent des Carmes pendant la Terreur*.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 14 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Chastel, Delbet, Demombynes, Enlart, Habert, Herbet, Laschett, Masson, Mimerel, Mouton, Nocq, Schürr, Sudre, Tartrat et Vuaflart.

M. Herbet offre, de la part de M. Pardinel, *l'Enfance de Paris*, de Marcel Poëte et une photographie d'une estampe représentant une partie du VI[e] arrondissement à vol d'oiseau.

M. Schurr remet, au nom de M. Magne, secrétaire général de la « Montagne-Sainte-Geneviève », l'empreinte d'un sceau en cuivre, trouvé rue de Bagneux à $1^{m},50$ en contre-bas du trottoir, dans un terrain de remblais et sur lequel M. Enlart déchiffre cette inscription : *Protegit hic populum divinus sanctus mercurialis.*

M. Fromageot lit un compte rendu de la visite faite par la société au couvent des Carmes, le dimanche 12 janvier.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Un couvent de la rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures quarante.

Vendredi, 13 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Delbet, Demombynes, Habert, P. Herbet, Laschett, Léo Mouton, H. Masson, Nocq, Raflin, Ch. Saunier, Sudre, Tartrat et Vuaflart.

En l'absence de M. Le Cholleux excusé, M. Léo Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet signale, sur un récent catalogue Charavay, la présence d'une pièce relative à la vente, par Mme de Soyecourt, du couvent des Carmes, à Mgr Affre.

M. Fromageot donne des renseignements sur la statue de Saint-Philippe de Neri qui se trouve dans le jardin des Carmes. Elle fut sculptée par Desjardins pour le couvent des Minimes. Conservée au dépôt du Musée des Monuments français sous la Révolution, elle est passée ensuite au couvent des Carmes.

M. Fromageot fait l'historique du couvent et de l'église des Prémontrés, situés rue du Cherche-Midi.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Les couvents de la rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures vingt.

Vendredi, 10 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Demombynes, Enlart, Hoffbauer, Herbet, Laschett, Masson, Léo Mouton, Raflin, Ch. Saunier, Schurr, Soudée, Théo de Bellefonds, Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau. Le bureau sortant est maintenu par acclamation.

M. P. Fromageot offre un portrait de M. Boullenger qui fut, pendant de longues années, juge de paix du VIe arrondissement. Des remerciements lui sont adressés.

M. Fromageot parle du couvent des Prémontrés, de la Croix-Rouge et des premiers faits qui se sont passés à l'entour.

M. Théo de Bellefonds offre un reçu concernant l'Académie (école d'équitation) de la rue des Canettes.

M. Laschett continue le nécrologe du quartier.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Les couvents de la rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures vingt.

Vendredi, 8 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Corbierre, Herbet, Laschett, H. Masson, Léo Mouton, Nocq, Raflin, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de MM. Fromageot et Le Cholleux, excusés, M. Herbet remplit les fonctions de président et M. Léo Mouton, celles de secrétaire.

M. l'abbé Corbierre dépose sur le bureau un petit volume qu'il vient de publier et intitulé : *Pensées et conseils de Dom Mabillon.* Des remerciements lui sont adressés.

M. Laschett énumère la vie de quelques morts célèbres de l'arrondissement. Au sujet de l'abbé Migne, auteur de la *Patrologie,* M. Raflin donne des détails sur le caractère de ses entreprises et sur son attitude envers les typographes qu'il employait.

La prochaine séance est renvoyée au vendredi 11 octobre.

Ordre du jour :

M. l'abbé Corbierre : Iconographie de Dom Mabillon.

La séance est levée à dix heures.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés). Théatres.

Président : M. Vuaflart.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. Bonnet

Vendredi, 17 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Bonnet, Chastel, Enlart, P. Fromageot, Habert, F. Herbet, H. Masson, Léo Mouton, H. Nocq, Raflin, Saunier, Sudre et Tartrat; Mme Simon-Baudette.

A l'occasion de la visite du couvent des Carmes, Mme Simon-Baudette donne quelques renseignements sur Bertholet, à qui l'on doit la peinture de la coupole de l'église des Carmes déchaussés. Cette fresque représente le prophète Élie enlevé au ciel dans un char de feu.

Le peintre flamand Barthélemy Flemael ou Flemalle, dit Bertholet, naquit, en 1614 à Flemalle, près de Liège, et mourut en cette ville en 1675.

Il fut élève de Gérard Dow et fut appelé à Paris en 1644 par le chancelier Séguier. Il composa des esquisses pour les appartements de Louis XIV à Versailles, mais les peintures définitives ne furent point exécutées. En 1670, il peignit le plafond de la chambre du roi aux Tuileries, ce qui lui valut la faveur de Louis XIV et son entrée à l'Académie de peinture le 16 octobre 1670.

On a de lui : au Louvre, une peinture représentant les mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament ; au musée de Lille, un tableau représentant un épisode de la vie de saint Lambert au pied de la croix ; au musée de Caen, un tableau représentant l'Adoration des bergers.

M. Herbet avise le comité qu'il a acheté chez M. Charavay deux pièces officielles se rapportant au marché de la Vallée qui existait sur le territoire du quartier actuel de la Monnaie. Il est donné mandat, en 1808, au maire de l'ancien XIe arrondissement, de nommer un expert pour acheter les terrains où devait être installé ce marché. Ces pièces ont l'intérêt de préciser une date.

M. Vuaflart présente quelques traits de l'histoire de Jean-Louis Soulavie, prêtre, naturaliste, diplomate et historien.

Il naquit à Largentière le 8 juillet 1752 et fut ordonné prêtre le 21 décembre 1776. En 1780, il se fixe à Paris et s'occupe d'histoire et de sciences naturelles, fréquentant Diderot, d'Alembert, Dussaulx, Condorcet, Franklin, etc. ; il décline l'offre d'accompagner La Pérouse comme naturaliste ; se fait recevoir, en 1783, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et fait partie des académies de La Rochelle, Nîmes, Dijon, Angers, Orléans, Toulouse, Arras, Saint-Pétersbourg, Marseille, Pau, Metz, Châlons-sur-Marne, etc.

Le 9 janvier 1791, il prête le serment constitutionnel et le lendemain lit à l'Assemblée Nationale au nom de huit prêtres de Saint-Sulpice, une adresse où il se fait le défenseur des idées nouvelles.

En 1792, il se marie avec Marie-Madeleine Mayoud ; il

est peut-être le premier prêtre qui se maria publiquement.

En 1793, après une première désignation comme chargé d'affaires de la République à Copenhague, il est nommé ministre résident à Genève; là, au mois de juin de cette même année, il épouse sa femme pour la deuxième fois devant le maire français de Carouge, à l'occasion de la naissance d'un premier enfant. En décembre 1793, il est rappelé, puis révoqué en 1794 et arrêté par son successeur.

Il demeura une année sous les verrous dans diverses prisons à Paris, et à sa sortie épousa sa femme pour la troisième fois, parce que le mariage à Carouge pouvait n'être pas valable. Il demeurait alors à l'hôtel Montboissier, 51, rue de Verneuil.

En 1802, il négocia sa rentrée en grâce auprès de l'Église, obtint un bref du pape l'autorisant à épouser légitimement sa femme. Il fut procédé à ce mariage, la veille de sa mort le 9 mars 1813.

Il a laissé un bagage historique considérable.

Une partie de ses manuscrits sont au Ministère des Affaires étrangères. Sa bibliothèque de 3.000 volumes et 25.000 pièces diverses comprenant une importante collection d'estampes ont été dispersés en différentes ventes dont la dernière a eu lieu en 1904.

A la suite de cette communication, M. Masson croit bien pouvoir indiquer, d'après un acte de vente immobilière conservé aux Archives de la Seine, que Soulavie est devenu propriétaire et a demeuré rue du Regard, n° 19 (815 de la section du Luxembourg), au coin de la rue de Vaugirard. Il possédait des papiers très importants, notamment un grand nombre de pièces qui avaient appartenu à Louis XVI et Napoléon. D'après M. Raflin, on aurait fait procéder à la saisie de la collection.

Prochain ordre du jour :

M. Bonnet : Notes sur de Gerando.

M. Vuaflart : Une expérience sur la Seine, devant la Monnaie, au XVIIIe siècle.

La séance est levée à dix heures trente.

Vendredi, 21 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Bonnet, Bruel, Cazals, Delbet, Demombynes, Fromageot, Habert, Herbet, Hoffbauer, Masson, Mouton, Nocq, Raflin, Saunier, Schurr, Sudre et Tartrat; Mme Simon-Baudette.

M. Bonnet présente une étude sur de Gerando. Il cherche à définir quelle était, d'après cet auteur, la doctrine en matière d'assistance au moment où a paru son *Traité de la Bienfaisance publique*, en 1839.

De Gerando, vice-président du Conseil d'État, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre du Conseil général des hospices, devait avoir en cette matière une opinion autorisée.

Son ouvrage, qui se compose de quatre volumes, est une étude de l'organisation générale de l'assistance en France et ne néglige aucun des problèmes posés de son temps. Il n'hésite pas à recourir dans la discussion à son expérience personnelle, notamment comme administrateur du Bureau de Bienfaisance et président de plusieurs œuvres charitables, ni aux comparaisons que lui permet sa connaissance des législations étrangères, notamment d'Allemagne et d'Angleterre.

On est surpris de constater combien les opinions de De Gerando ont peu vieilli. Sur un grand nombre de points, il semble qu'il a contribué à former la pensée contemporaine.

C'est ainsi qu'il a défini les formes et les conditions de fonctionnement de l'assistance obligatoire dont il n'était pas partisan, mais dont nos législateurs de 1905 auraient pu trouver la formule dans ses écrits (t. I, p. 491-499);

Qu'il nous présente les avantages comparés de la vie à l'hospice et du placement familial des vieillards à la campagne, mode d'assistance qui a été expérimenté par le Conseil général de la Seine, il y a moins de cinq ans (t. IV, p. 380 et 381);

Qu'il établit les règles à suivre pour organiser les dépôts de mendicité, en vue de distinguer parmi les malheureux ceux qui

ont besoin d'un patronage efficace et les mendiants et vagabonds qui relèvent des tribunaux répressifs, idée dont la réalisation est encore réclamée de nos jours, par la Société des Prisons et divers Conseils généraux (t. III, p. 589 et suiv.);

Qu'il dégage les qualités et les défauts des deux personnels hospitaliers congréganiste et laïque, problème qui de nos jours a provoqué tant d'études et tant de projets (t. IV, p. 345);

Qu'il nous dit avec des arguments de philosophe et de sociologue les égards que l'on doit à la vieillesse et à la pauvreté, le vieillard ayant droit, suivant lui, non seulement au secours, mais au repos (t. I, p. 50 et 51);

Qu'il se déclare partisan d'un égal salaire pour l'homme et pour la femme, cette dernière ayant une somme de besoins sensiblement égale à ceux de l'homme, mais ayant plus de vertu, en sorte qu'elle peut vivre avec moins de dépenses (t. I, p. 60).

M. Bonnet s'excuse de borner son étude à ces seules indications.

M. Vuaflart présente une gravure appartenant à M. V. Perrot qui représente le passage de la Seine à pied sec au Pont Neuf, au moyen de *sabots élastiques.* Le dessin a été composé d'après un article du *Journal de Paris,* de décembre 1783, qui décrit l'invention due à un sieur D., horloger de Lyon. Cet inventeur avait obtenu le patronage de Combles, magistrat de Lyon, et avait sollicité de nombreuses souscriptions, sous promesse d'inviter la population à l'expérience qu'il devait tenter lui-même. L'expérience n'eut pas lieu, mais la gravure est un témoin de l'émotion qu'avait produite cette soi-disant invention.

M. Schurr parle du cachet trouvé rue de Bagneux et dont il a remis une empreinte à la précédente séance.

A cette occasion M. Masson précise que l'un des anciens cimetières de Saint-Sulpice se trouvait au coin formé par la rue de Bagneux et la rue de Vaugirard du côté du boulevard.

Prochain ordre du jour :

M. Vuaflart : Visite de Pie VII au Musée des Monuments français.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 20 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Bonnet, Delbet, Loys Delteil, Habert, Herbet, Mimerel, Simon, Sudre, Tartrat, Mme Simon-Baudette.

Mme Simon-Baudette remet au comité une carte d'invitation aux obsèques de Jules Ferry, le 22 mars 1893, et M. Simon donne ensuite lecture d'une description de la frise exécutée par Paul Delaroche à l'École nationale des Beaux-Arts pour la salle dite de l'« Hémicycle ».

Cette fresque, qui ne comprend pas moins de soixante-quinze personnages, est un des morceaux de peinture les plus considérables de Paris.

Cette œuvre, commencée en 1837 et terminée en 1841, représente l'assemblée des artistes les plus célèbres présidée par l'architecte Petinus, le peintre Apelle et le sculpteur Phidias, tous trois assistés de quatre figures allégoriques : l'art grec, l'art romain, l'art gothique et la Renaissance.

M. Vuaflart a découvert, à la Bibliothèque Nationale, une lettre d'un seigneur italien qui écrit à un peintre de ses amis pour lui faire la description un peu fantaisiste de l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires qui s'élevait au début du XVIIe siècle sur l'emplacement de l'immeuble de la rue de Tournon, aujourd'hui affecté au casernement de la garde républicaine. M. Vuaflart a fait traduire ce document; il le croit intéressant, l'histoire de cet immeuble étant peu connue. Il en donne lecture.

M. Herbet rappelle la communication qu'il a faite en 1898 d'un acte notarié du XVIIe siècle concernant l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. Cet acte a été reproduit par le Bulletin (t. I, p. 92), à la suite d'une notice sur le numéro 10 de la rue de Tournon, résumant l'histoire tourmentée et parfois tragique de cette maison depuis la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe.

La prochaine séance est fixée au vendredi 15 mai.

Ordre du jour :

M. Vuaflart : Les animaux dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 15 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Bonnet, Corbierre, Herbet, Laschett, Masson, Nocq, Ch. Saunier; Mme Simon-Baudette.

Le Comité procède à la réélection du Bureau, qui est maintenu en fonctions.

M. Laschett fait don à la société de diverses brochures :

La République s'amuse, par le Comte de Rougé (Conférence au gymnase Pascaud, 1883).

Le Centenaire de Michelet, programme de la fête à l'Hôtel de Ville, 1898.

Le Play. — Son œuvre de réforme sociale, par Demolins, 1882.

Journal de l'Institut historique, 4e année, t. VII, 1837.

Divers extraits de la *Semaine religieuse* de Paris, 1895 à 1907.

M. Herbet fait don des pièces suivantes :

Délibérations du district des Prémontrés en date des 30 *septembre* 1789 *et* 11 *janvier* 1790;

Exposé au Tribunal de Police, par Cahier de Gerville, *contre le Comité du district de Saint-André-des-Arcs*, 1790;

Procès-verbal de l'assemblée partielle du Tiers-État de la Ville de Paris, tenue à l'abbaye Saint-Germain des Prés les 22 *et* 23 *avril* 1789, brochure;

Le Couvent des Carmes pendant la Révolution, par Loudun, 1845, brochure;

Histoire du Choléra-Morbus dans le quartier du Luxembourg, par Boulay de la Meurthe, 1832, brochure.

Le président remercie MM. Laschett et Herbet des dons qu'ils ont bien voulu faire à la société.

M. Vuaflart présente quelques notes pouvant servir à l'histoire zoologique du VIe arrondissement.

Le numéro de l'*Avant-Coureur*, du lundi 14 janvier 1771, annonce que l'on peut voir, rue Dauphine, un éléphant vivant; une gravure sur bois, signée par Vateau, représente un éléphant arrivé à Paris en 1770; cet animal était, pense M. Vuaflart, l'éléphant signalé par l'*Avant-Coureur*. Le 24 février 1772, le même journal décrit les bêtes curieuses, dont notre éléphant, qu'on peut voir à la foire Saint-Germain; en 1773, il figure encore à la foire.

Cet éléphant serait mort en 1782. D'après les mémoires de Bachaumont, il aurait été acheté par Louis XVI, transporté à Versailles, et se serait noyé cinq ou six ans plus tard dans un des canaux du parc où il aurait glissé en voulant boire.

M. Masson rappelle que le Bulletin a reproduit dans l'étude de M. Fromageot sur la foire Saint-Germain le « véritable portrait d'un rhinocéros vivant », d'après une affiche du temps (1749).

La prochaine séance est fixée au vendredi 16 octobre.

Ordre du jour :

M. Vuaflart : Visite du Pape Pie VII au Musée des Monuments français.

La séance est levée à dix heures quarante.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographie, iconographie.

Président : M. Henri Masson.
Vice-Président : M. Léo Mouton.
Secrétaire : M. Georges Habert.

Vendredi, 24 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Masson, Léo Mouton, Chastel, Fromageot, Habert, Herbet, Laschett, H. Nocq, Ch. Saunier, Schurr, Sudre, Chastel ; Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. Dujardin, excusé, M. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet offre un numéro du *Monde judiciaire*, contenant

un article des plus curieux concernant la généalogie de Marat jusqu'à la quatrième génération.

M. Mouton donne lecture de sa communication sur l'immeuble qui porte le numéro 6 de la rue Bonaparte, et dont il fait l'historique depuis sa fondation (1630). Après avoir appartenu successivement au traitant Barbier, aux d'Hillerin, à Delaborne père, et ensuite à Delaborne fils, celui-ci le vendit aux héritiers de M. Péan de Saint-Gilles, qui le cédèrent eux-mêmes, en 1844, à Méquignon, dont le petit-fils, M. Loyer, le possède encore.

M. Masson fait une rectification au procès-verbal de la précédente séance à propos du buste de Huzard, qui orne la salle des séances de la société. Ce buste est bien celui de Huzard père, membre de l'Institut; il fut exposé au Salon de 1859, sous le n° 3471 du Catalogue par le sculpteur Robinet (Pierre-Alfred), qui demeurait alors 182, rue de l'Université.

Mme Simon-Baudette fait don à la société, de la part de Mme G. Crauk, d'un volume de souvenirs artistiques, intitulé : *Soixante ans dans les Ateliers*. Des remerciements sont adressés à Mmes Crauk et Simon.

Prochain ordre du jour :

Mme Simon-Baudette : Notes sur l'Œuvre de G. Crauk.

M. Mouton : Un trésorier des guerres (Fontaine de Biré).

M. Fromageot : Les Maires de l'ancien XIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 28 *février,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Henri Masson, Léo Mouton, G. Habert, Bonnet, Delbet, Fromageot, Herbet, Laschett, Mimerel, Nocq, Raflin, Sudre et Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

M. G. Habert est nommé secrétaire en remplacement de M. Dujardin, démissionnaire.

M. Mouton communique de nouveaux documents concernant Fontaine de Biré, ancien trésorier de l'extraordinaire des guerres. A sa rentrée de l'émigration, sous le Directoire, il

prit part aux nombreuses conspirations royalistes qui marquèrent cette époque. Il termina une vie plutôt mouvementée à une date imprécise, comprise entre les années 1806 et 1809.

Mme Simon-Baudette donne lecture d'une notice sur le sculpteur Gustave Crauk et son œuvre.

Né à Valenciennes en 1827, il est mort à Paris en 1905, le ciseau à la main, au n° 114 de la rue de Vaugirard. Il habitait cette maison depuis cinquante ans. Mme Simon-Baudette offre, de la part de Mme Crauk, un cadre de photographies reproduisant les principales œuvres du statuaire, et notamment son monument de Coligny.

M. le président félicite Mme Simon-Baudette pour sa lecture documentée et la prie de vouloir adresser les remerciements de la société à Mme Crauk pour le don qu'elle a bien voulu faire.

Prochain ordre du jour :

MM. Masson et Fromageot : Les officiers municipaux de l'arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 27 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. H. Masson, Léo Mouton, Habert, Delbet, Fromageot, Herbet, Laschett, Nocq, Raflin, Sudre, Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

MM. Fromageot et Masson donnent lecture d'une nomenclature complète des maires et adjoints du VIe arrondissement (d'abord XIe de 1800 à 1860, puis VIe à partir de 1860). De 1800 à 1908 vingt-deux municipalités furent en fonctions.

M. Raflin communique les actes mortuaires de Marat, Danton, Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, Mme Roland, puis quelques particularités concernant le conventionnel Thouret.

La prochaine séance est renvoyée au vendredi, 22 mai.

Ordre du jour :

Élection du bureau.

M. H. Masson : La proclamation de la Patrie en danger.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 22 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. H. Masson, Léo Mouton, Habert, Corbierre, Herbet, Laschett, Saunier, Sudre, Vuaflart.

L'ordre du jour comporte l'élection du Bureau. Sont nommés : MM. Henri Masson, président; Léo Mouton, vice-président ; Georges Habert, secrétaire. M. le Président remercie le Comité de cette nouvelle marque de confiance et l'assure que le bureau s'efforcera, comme par le passé, de la mériter.

M. Masson donne lecture d'une note concernant la proclamation de « la Patrie en danger » par la Convention (22 et 23 juillet 1792). Un cortège fut organisé et partit de l'Hôtel de Ville. Contrairement à l'opinion généralement répandue, la proclamation n'eut pas lieu seulement sur le Pont-Neuf, mais, notamment, dans plusieurs endroits du VI[e] arrondissement : place Saint-Michel, rue de Vaugirard, rue de Tournon, rue de Bourbon, rue du Petit-Bourbon, rue des Aveugles, rue du Vieux-Colombier, Carrefour de la Croix-Rouge. La première et la dernière proclamation eurent lieu à l'Hôtel de Ville. (*Moniteur* du 22 juillet 1792.)

M. Masson donne lecture des actes mortuaires de Montesquieu et d'Étienne Ficquet graveur. Il donne également quelques renseignements sur le peintre Carbonnier (François-Casimir), en religion Frère François. Né à Beauvais en 1787, il fut élève de David et d'Ingres, puis entra dans l'ordre des Lazaristes en 1839. Il habita leur maison de la rue de Sèvres, n° 95 et en fit la décoration complète. Une particularité est à signaler. La composition qu'il fit pour le parloir, *Le ciel et la terre unis par l'Église de Rome*, ne compte pas moins de 85 figures.

M. Masson fait connaître l'emplacement exact du Passage des Fontaines (au Luxembourg). Cet emplacement est indiqué, avec son nom, sur le plan de Paris publié en 1813, par Journeaux l'aîné, marchand d'estampes, Hôtel des Monnaies à Paris.

M. le Président adresse, au nom de la Société, des remerciements à Mme Delapide, libraire, qui fait don à la Société de 15 cartes postales, nouvellement éditées, concernant Saint-Germain-des-Prés.

La prochaine séance est renvoyée au 23 octobre.

Ordre du jour :

M. Masson : Notices sur les maires et adjoints de l'ancien XIe arrondissement.

M. Mouton : La journée du 31 mai 1793 dans la Section de l'Unité.

La séance est levée à dix heures et demie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 21 *février*, 8 *heures et demie du soir.*

Président : M. Félix Herbet ; *Secrétaire :* M. Ch. Saunier; MM. A. Bruel, Caussinus, Fromageot, Hoffbauer, P. Marais, Léo Mouton, Henri Nocq, Soudée, Sudre, Théo de Bellefonds et Vaillant, membres du Conseil ; MM. Demombynes, Masson, Vuaflart, présidents de Comités.

Excusés : MM. de la Guibourgère et Thureau.

M. le Président fait connaître la liste des nouveaux adhérents. Ils sont définitivement admis.

M. le Secrétaire communique la liste des dons qui ont été faits à la Société durant l'année 1907, et insiste à ce sujet sur le dévouement à la Société de MM. Herbet, Caussinus, Loys Delteil et Masson.

M. Vaillant, trésorier, donne le bilan de la Société, au 15 février 1908. Il ajoute que l'actif de la Société est en amélioration sur les exercices précédents.

		fr.	c.
Recettes.	En caisse au 22 février 1907 (y compris le livret de 300 fr.)........................	440	20
	217 cotisations à 6 francs..................	1.302	»
	Publicité au bulletin......................	270	»
	Vente de 5 bulletins à 3 francs............	15	»
	Vente de 5 médailles, à 6 francs..........	30	
	Total des recettes...	2.057	20
	Dépenses................	1.255	55
En caisse au 15 février 1908 (y compris le livret de 300 francs)...		801	65

		fr.	c.
Dépenses.	Frais de bureau, timbres, gratifications, etc.	178	80
	Impression du bulletin, clichés............	867	15
	Achat de livres, travaux divers............	6	25
	Courtage pour publicité....................	42	50
	Frais de recouvrement de cotisations, port de bulletin et de lettres	160	85
	Total des dépenses...........	1.255	55

La Société comprend actuellement :

Membres perpétuels..........................	12
Membres souscripteurs.......................	228
Total.....................	240 sociétaires.

Le Conseil approuve ces comptes.

M. Herbet rappelle que, grâce à l'intervention de M. Duval-Arnould, le conseil municipal a accordé à la Société une subvention de 100 francs. Le Conseil, à l'unanimité, prie M. le Président d'être l'interprète de la Société, auprès de M. Duval-Arnould, pour le remercier de son utile intervention.

Le Conseil fixe à 150 francs la gratification annuelle accordée à M. Leseure, appariteur, chargé des travaux d'ordre de la Société.

M. le Secrétaire énumère les titres des principales communications qui ont été faites aux séances des comités durant l'année 1907.

Le Conseil en retient quelques-unes pour les bulletins à paraître. M. le Président annonce que M. Bouchot fils, serait

disposé à faire, le jour de notre assemblée générale, fixée au 21 mars, une conférence sur l'*Aérostation dans le VIe arrondissement,* avec projections.

Le Conseil prie M. le Président de s'entendre définitivement au sujet de cette conférence avec M. Bouchot.

M. le Président rappelle que les pouvoirs de MM. Bruel, Caussinus, Herbet, de la Guibourgère, membres du Conseil, expirent cette année et que l'assemblée générale aura à remplacer M. Félix Regamey, membre du conseil, décédé.

Le Conseil décide le rachat, chez le libraire Dorbon, de numéros du Bulletin de la Société qui sont complètement épuisés.

La séance est levée à neuf heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi, 21 mars, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *Secrétaire :* M. Henry Nocq.

M. le Président remercie les assistants d'être venus aussi nombreux et présente le conférencier, M. Jean Bouchot, fils de notre regretté collègue, l'érudit Henry Bouchot, conservateur du cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale.

M. Jean Bouchot fait l'historique de l'aérostation et rappelle divers incidents aérostatiques intéressant l'arrondissement.

Des remerciements sont adressés à M. Jean Bouchot par M. le Président.

M. Henry Nocq, secrétaire adjoint, prend la parole pour la lecture du compte rendu financier et moral de l'année écoulée. Il fait remarquer que c'est la première fois qu'il remplit cette tâche depuis sa nomination. En effet, depuis la fondation, jamais, à aucune assemblée générale, M. Charles Saunier

n'a manqué d'occuper le bureau du secrétaire. Et c'est grâce à son dévouement et à son exactitude dans cette circonstance, comme toute l'année, d'ailleurs, que les fonctions de secrétaire adjoint ont toujours été une complète sinécure. M. Charles Saunier est souffrant en ce moment ; c'est donc avec beaucoup de regret que le secrétaire adjoint occupe sa place. Mais, il tient à profiter de cette occupation provisoire pour faire applaudir les vœux que nous formons pour le rétablissement de notre érudit et si dévoué secrétaire général.

M. Henry Nocq présente ensuite le compte rendu moral et financier qui est approuvé.

Il rappelle les communications de MM. Fromageot, Mouton, Bonnet, Herbet, Vuaflart, Raflin, Saunier, Schurr, Laschett, Mme Simon ; et les dons d'objets d'art ou de dessins, provenant de MM. Herbet, Masson, Caussinus, Loys Delteil, Mme Crauk.

L'événement le plus important de l'année, pour la Société, c'est en quelque sorte sa reconnaissance d'utilité municipale, par le vote du conseil municipal qui lui a alloué une subvention de 100 francs.

Ce vote a été obtenu grâce à l'intervention de M. Duval-Arnould, à qui des remerciements sont dus pour l'intérêt qu'il n'a cessé de témoigner à la Société. (*Applaudissements.*)

La subvention, encaissée seulement en 1908, ne figure pas au budget de 1907.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de cinq membres au conseil d'administration. A ce sujet, M. le Président fait observer que le compte rendu de l'assemblée générale du 23 mars 1907, tel qu'il a été imprimé porte :

MM. Paul Marais, Soudée, E. Toulouze, et Théo de Bellefonds, membres sortants, M. P. Fromageot, membre nouveau sont élus par acclamation. Or, il y a erreur, MM. Théo de Bellefonds et Toulouze n'étaient pas membres sortants : ils n'avaient donc pas à être réélus.

MM. Sudre et Thureau étaient sortants, au contraire. M. le Président demande à l'assemblée de vouloir bien statuer sur leur réélection, qui datera rétrospectivement de 1907.

Les membres sortants, cette année sont :

MM. Herbet, de la Guibourgère, Alexandre Bruel, Alfred Caussinus. Il y a lieu, de plus, de remplacer M. Félix Regamey, décédé, qui faisait partie de la même série :

MM. Alexandre Bruel, Alfred Caussinus, de la Guibourgère et Félix Herbet, membres sortants, et M. Henri Masson, président du comité D, membre nouveau, sont élus.

La séance est levée à onze heures.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 10 *avril,* 8 *heures* 1/2 *du soir.*

Président : M. Félix Herbet; *Secrétaire :* M. Ch. Saunier.

Membres présents : MM. Caussinus, Demombynes, P. Fromageot, Hoffbauer, H. Masson, Léo Mouton, Nocq, Soudée, Théo de Bellefonds, Vaillant et Vuaflart.

Excusés : MM. Bruel, P. Marais, Sudre, Toulouze et Thureau.

L'ancien bureau de la Société est réélu.

Lecture est donnée d'une lettre demandant l'admission à titre de *Membre correspondant* d'un érudit parisien. Le Président fait remarquer qu'il a été entendu que ce titre ne serait accordé qu'à des personnes ayant rendu ou susceptibles de rendre des services continus à la Société. Tel n'a pas été jusqu'ici le rôle du candidat. Plusieurs membres partageant cette manière de voir, le Président est prié de faire connaître aux présentateurs que la Société serait heureuse de voir leur candidat partager ses travaux, mais à titre de membre adhérent.

M. Demombynes demande que, sous chaque tableau ou objet exposé dans la salle de réunion, il soit placé un cartouche qui ferait connaître le nom du personnage représenté ou définirait l'objet et indiquerait le nom de l'auteur et celui du donateur.

M. Caussinus, conservateur du musée de la Société, se déclare prêt à déférer à ce vœu qui est adopté.

M. le Président annonce que, sur les instances de notre collègue, Mme Simon-Baudette, la veuve du sculpteur Crauk, consentirait à placer dans la cour de la mairie du VIe arrondissement le *Combat du centaure*, l'œuvre la plus achevée du sculpteur Crauk.

M. le Président déclare qu'il a fait toutes les démarches utiles auprès de la Préfecture de la Seine pour que cette offre soit acceptée. Il compte sur une prompte solution.

La séance est levée à neuf heures.

NÉCROLOGIE

EUGÈNE TOULOUZE

Nous avons eu le regret de perdre, le 8 juin dernier, un des membres de notre Conseil d'administration, M. Eugène Toulouze, dont je voudrais vous entretenir un peu plus longuement que je ne le fais d'habitude dans ces notes nécrologiques. C'est qu'en effet, notre modeste Société n'a pas la prétention d'accaparer l'activité de ses membres, qui trouvent sur des théâtres plus vastes l'occasion de se produire et qui reçoivent, dans d'autres groupements, les éloges qui leur sont dus ; il doit suffire alors de relever la part qu'ils ont prise à nos travaux. Pour Eugène Toulouze, il n'en est pas ainsi : on peut dire de lui qu'il n'a pas rempli tout son mérite, et que la vie ne lui a pas apporté les satisfactions qui étaient dues à ses rares facultés. Il n'y a que ses amis qui ont connu toute sa valeur, comme homme, comme artiste, comme savant, et sa notoriété était moins grande que son talent. Puisque c'est à notre Société qu'il a fait l'honneur de consacrer ses dernières années, puisque c'est à elle qu'il a pensé à ses derniers moments, il nous appartient tout entier, et je voudrais essayer de retracer une carrière si bien remplie, qui serait mieux connue, si son dévouement à l'art et à la science avait été moins désintéressé.

Eugène-Alexandre Toulouze est né le 24 mars 1838, rue du Rendez-vous, sur la partie du territoire de la commune de Saint-Mandé, aujourd'hui rattachée à Paris. Il appartenait à une vieille famille d'artistes parisiens : son grand-père est cité parmi les vainqueurs de la Bastille, en compagnie des citoyens Élie et Hulin. Ses études terminées, il s'adonna à la gravure, sous la direction de maîtres réputés, François-Xavier Toulouze, son père et Mariage, eux-mêmes héritiers de la méthode du fameux graveur Jean-Georges Wille. Il a publié dans notre Bulletin de 1902, sur ce grand artiste, une notice, qui est un acte de reconnaissance envers ses maîtres.

Bientôt se développa le sentiment naturel qui poussait notre ami vers les recherches historiques et archéologiques; il joignit le talent du graveur, du dessinateur, du peintre céramiste à l'opiniâtreté inlassable et féconde du fouilleur intrépide et enthousiaste. Pendant quinze ans, il se pencha sur le sol de sa ville natale, assistant à tous les travaux qui l'entr'ouvraient, et sa persévérance, aidée de sa merveilleuse érudition et de sa connaissance profonde du Vieux-Paris, fut amplement récompensée par une superbe moisson.

Sa réputation était déjà faite lorsqu'il publia, en 1888, ses découvertes sous le titre : *Mes fouilles dans le sol du Vieux-Paris* (Dunkerque, chez Paul Michel, avec une préface de Frédéric Loliée). Ce livre fit sensation et on envia surtout à son auteur la découverte de la fameuse trousse d'un chirurgien du IIIe siècle qu'il trouva, en octobre 1880, dans une sépulture antique, sur le mont *Glandiolus,* non loin de la mairie du XIIIe arrondissement, en bordure de l'ancienne voie allant de Lutèce vers les villages d'Ivry et de Vitry. De nombreux savants commentèrent cette trouvaille : le docteur Deneffe, président de l'Académie Royale de médecine de Belgique, qui devait être frappé par la mort le jour même de l'enterrement d'Eugène Toulouze, a consacré une importante étude à ces instruments d'une parfaite élégance.

En 1891, paraît dans la *Revue Archéologique* une étude de notre collègue *sur la bataille navale de Morsang-Saintry.* Profitant du dragage de la Seine qui ramène au jour, entre les villages ci-dessus indiqués, une énorme quantité d'armes, de bracelets, de torques, de fibules, d'épingles, de débris de l'armement naval, l'auteur reconstitue les détails de cette action qui a mis en présence les guerriers de Camulogène et les soldats de Labiénus sous les murs de Lutèce.

En 1892, la société savante de Dunkerque publie : *Découverte d'une tête de statue antique dans le sol du Vieux-Paris; Découvertes archéologiques au quartier du Panthéon.*

La même année, *La Revue archéologique* publie : *Un témoin des âges antiques à Lutèce.*

C'est encore en 1892 que M. Eugène Toulouze entreprend d'écrire l'histoire du village de Bagneux, qui l'a attiré par la

beauté de son église. Cette œuvre, qui constitue une monographie intéressante au plus haut degré, a été publiée en 1898 (Paul Schmidt, éditeur) avec une préface de M. H. Monin, sous le titre de : *Histoire d'un village ignoré, Balneolum.*

Pendant quelque temps M. Eugène Toulouze, pour rétablir sa santé compromise, a abandonné Montrouge pour se retirer à Saint-Mammès, près Moret. Mais sa passion des fouilles fut plus forte que son besoin de repos. Au milieu de cette contrée riche en épaves du passé, il se lança bientôt dans de nouvelles et fructueuses explorations.

L'Union Républicaine de Seine-et-Marne, l'Indépendant de Fontainebleau, le Jacques Bonhomme, impriment de lui :

1895. Découverte d'une sépulture de l'âge de pierre, près du pont de Saint-Mammès.

Un témoin de l'industrie du bronze et du fer au village de Villemer.

Découverte de sépultures antiques à Vernon.

Découverte d'une sépulture néolithique à Saint-Mammès au lieu dit « Les Montières ».

1896. Découverte de deux meules antiques à Saint-Mammès.

Découvertes de deux sépultures antiques et d'un moulin à Veneux-Nadon.

Découverte d'une sépulture antique aux Roches-Courtault, près Saint-Mammès.

Découverte d'une monnaie gauloise à Saint-Mammès.

Découverte d'une urne cinéraire à Villemer, au lieu dit les « Rois d'Inville ».

Découverte d'un polissoir à Saint-Mammès.

Une série d'études sur :

1° La numismatique des corporations et communautés de métiers au moyen âge ;

2° Les boulangers et les talmeliers, le pain et les moulins ;

3° La cuisine dans l'antiquité ;

1897. 4° Les armes de guerre dans la haute antiquité ;

5° Les inhumations à travers les âges.

6° La corporation des apothicaires, les barbiers phlébotomistes (saigneurs), les méreaux historiques et les *Scriptori* d'étudiants ;

7° Le pèlerinage de saint Mathurin de Larchant ;

8° Les méreaux ecclésiastiques ;

1898. 9° Les ateliers antéhistorique de la vallée de Moret (*Revue archéologique*).

Découverte d'une grotte préhistorique à la Celle-sous-Moret.

1902. Hypothèse sur la retraite des troupes de Clotaire après la défaite de Dormelles. L'auteur la fonde sur la découverte à divers endroits de nombreux groupes de squelettes de guerriers mérovingiens avec leurs armes.

1903. Trouvaille d'un bijou préhistorique.

Je n'ai pas voulu interrompre la série des publications de notre savant collègue sur Moret et ses environs. Mais depuis 1898, il les avait abandonnés — non sans y faire quelques retours, pour revenir à Montrouge, et à ses amis de Paris.

Il se retrouve ainsi sur le champ de ses explorations préférées et il reprend ses publications sur le sol parisien.

En 1898, dans le Bulletin de la Société : *La Montagne Sainte-Geneviève :* Mes fouilles au quartier Saint-Marcel, du Jardin des Plantes, de Croulebarbe, sur l'emplacement de l'École de médecine et rue Racine.

En 1898, dans la *Gazette des Hôpitaux :*

Découverte d'un laboratoire d'apothicaire du XVIIe siècle, rue du Plâtre.

Découverte d'un ornement monétiforme de l'époque gauloise.

En 1901, dans notre Bulletin :

Révélations du vieux sol parisien.

En 1905, dans la *Gazette des Hôpitaux :*

Découvertes archéologiques dans le sol parisien d'instruments de l'époque gallo-romaine.

Découverte d'un compte-gouttes antique.

Dans *Panthéon-Luxembourg*, dans la *Tribune des cantons de Sceaux et de Vanves,* on trouvera encore de nombreux articles d'archéologie qui ont rendu populaire le nom d'Eugène Toulouze.

Puis, il est chargé par M. Hustin, notre éminent collègue, secrétaire général du Sénat, de déterminer de nombreux objets découverts dans le voisinage du Palais du Luxembourg,

et son travail est luxueusement imprimé dans le journal *L'Art*. Son dernier ouvrage fut aussi le plus important. Il parut, en 1905, sous le titre de : *Histoire de Montrouge,* en collaboration avec M. C.-A. Maugarny, son disciple et son ami fidèle, à qui nous exprimons ici notre reconnaissance pour les renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer.

Toutes ces publications sont illustrées de figures dessinées et gravées par l'auteur lui-même; l'artiste vient au secours de l'archéologue, et complète ses descriptions par l'exacte reproduction des objets.

L'énumération des travaux de M. Eugène Toulouze vous donne déjà une idée de leur importance. Ce qui les caractérise, c'est la quantité d'objets nouveaux ou de formes nouvelles qu'ils ont mis en évidence. Le hasard, quand il se répète si souvent, n'est pas le principal auteur de trouvailles heureuses : il n'est que l'auxiliaire d'une profonde science, d'une persévérance acharnée, qui étaient les qualités de notre regretté collègue : ajoutez-y une entière sincérité, qui lui faisait présenter ses découvertes, telles qu'elles étaient; s'il ne s'interdisait pas les hypothèses, les déductions, il ne s'est jamais permis d'en altérer les bases, et ses observations resteront, pour les archéologues, des documents authentiques, dont s'enrichiront leurs études.

Chez M. Eugène Toulouze, l'artiste n'était pas exclusivement subordonné à l'archéologue. Il a produit des œuvres originales en peinture, en gravure, surtout en céramique. En léguant à notre Société les trois beaux plats qui ornent notre salle des séances, il nous a permis d'avoir sous les yeux les témoignages de son talent.

Rappellerai-je qu'il a été conseiller municipal de Saint-Mammès, délégué cantonal du canton de Moret, et qu'il portait la rosette d'officier de l'Instruction publique depuis plus de vingt ans? C'est qu'il ne se désintéressait pas de la chose publique et qu'il avait conscience du rôle de l'École dans notre démocratie républicaine.

Pour achever le portrait de notre regretté collègue, il faudrait dire sa simplicité, ses goûts modestes, sa vie familiale

à côté de celle qui fut sa compagne idéale et dévouée, son entourage d'amis fidèles, pris dans toutes les classes de la société, où se rencontraient des poètes, des savants, des artistes. C'est l'un d'eux, Paul Guignebault, qui a voulu faire son portrait, entouré des spécimens de ses trouvailles réunies comme dans un petit Musée dans sa maisonnette de Montrouge. M. Eugène Toulouze a légué ce portrait à notre Société, et sa veuve a désiré ne pas surseoir à l'exécution de ces dernières volontés. Nous lui adressons ici l'expression respectueuse de notre reconnaissance pour cette œuvre, d'un si grand caractère, et d'une ressemblance frappante qui fait revivre parmi nous celui que nous avons perdu.

Cependant il me faut terminer. L'état de santé de notre ami, si précaire depuis plusieurs années, avait absolument réclamé qu'il passât l'hiver dans le midi. Mme Toulouze le conduisit près de Cannes, et ses soins incessants surent rendre encore une fois au malade, sous le ciel méditerranéen, un peu de sa vigueur. Elle lui servit à faire la *Découverte d'un oppidum gaulois*, caché dans les roches et dans les bois, au point culminant d'une montagne. C'était la dernière défense de la puissante tribu des Ligures, qui luttèrent si longtemps contre les Romains et ne furent définitivement subjugués que sous Auguste. Toulouze revint à Montrouge, heureux de ce dernier exploit. Mais les froids tardifs, qui marquèrent le printemps, dans notre région, saisirent l'habitué du climat du midi. Une congestion pulmonaire, dont les conséquences ne purent être arrêtées, mit fin à cette vie de travail, le 8 juin 1908, et le surlendemain ses amis désolés conduisaient sa dépouille au cimetière de Montrouge.

Ainsi disparut l'un des plus infatigables pionniers de la science archéologique, dont l'avenir dira tout le mérite, l'ami excellent, le collègue dévoué, qui nous a laissé de précieuses marques de sa sympathie. Puissent ces lignes assurer à sa veuve, à ses disciples, à ses collaborateurs que la Société du VIe arrondissement partage leurs regrets et qu'elle a conscience de la perte qu'ont éprouvée l'art et la science en perdant Eugène Toulouze.

Félix Herbet.

LE PLAFOND DE CHARLES LEBRUN
A L'ANCIEN SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

Ce n'était pas un des édifices remarquables de Paris que l'ancien séminaire de Saint-Sulpice, démoli en 1803. Les historiens de Paris ne se sont guère attardés à en faire la description, et les détails que l'on trouve sur son compte dans Piganiol de la Force, Dezallier d'Argenville et Thiery, manquent quelque peu d'intérêt. Son histoire est avant tout celle de l'institution qu'il a abritée de 1642 à la Révolution.

Après avoir, pendant un siècle et demi, formé des prêtres pour le clergé français, le séminaire devint sous la Révolution, comme les autres établissements du même genre, un asile pour les familles des défenseurs de la patrie et il y eut là, comme au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet et dans d'autres maisons analogues, une fondation d'assistance publique particulière à cette époque, fondation qui n'a pas été étudiée encore, qui a même été passée sous silence par l'historien de l'Assistance publique sous la Révolution, M. Tuetey, et dont la connaissance serait aujourd'hui très facile, puisque les éléments en sont rassemblés pour la plus grande partie dans les cartons des Domaines, conservés aux Archives départementales de la Seine.

La disparition de cet édifice devait cependant amener

quelques découvertes intéressantes. L'opération, faite avec une singulière maladresse, fut signalée par de nombreux accidents, suivis de blessures qui ne paraissent pas avoir été mortelles. Elle fut heureusement marquée par des faits moins tragiques.

En premier lieu, le 25 ventôse an XI (16 mars 1803), la pioche des démolisseurs mit au jour un certain nombre de cercueils de plomb. La rencontre n'avait rien d'imprévu, la chapelle du séminaire ayant servi de lieu de sépulture à un assez grand nombre de personnages, dont la liste a été donnée dans l'édition de l'*Histoire de Paris* de l'abbé Lebeuf, due à Cocheris (1). Il faut bien le dire, ces personnages étaient en général assez obscurs et, par un heureux hasard, ceux dont les cercueils furent mis au jour étaient parmi les moins inconnus. Voici le rapport même de l'architecte relatant cette découverte que je crois devoir donner *in extenso,* d'abord parce qu'il est bref, ensuite parce que les inscriptions funéraires qu'il relate sont inédites.

Paris, le 25 ventôse, an XI de la République française.

Rapport à l'Administration des domaines et de l'enregistrement, par le citoyen Bourla, architecte-adjoint des domaines.

En faisant fouiller dans la chapelle basse du grand séminaire Saint-Sulpice, il a été trouvé cinq cercueils en plomb et un d'enfant; trois étaient placés à la droite de la chapelle contre le mur de face du jardin et à la suite l'un de l'autre; les deux derniers étaient placés au milieu entre les piliers portant voûte d'arette. Ces cercueils étaient enterrés à un mètre trente centimètres en contre-bas du sol de la chapelle.

(1) Tome III, p. 194.

On a trouvé sur un des trois premiers cercueils, une petite plaque en cuivre portant l'inscription suivante :

Cy gist le corps de deffunct
Messire Jean François Le Fevre
D'Aubonne, prestre docteur de la
Maison et Société de Sorbonne
décédé le 2 juillet 1676, âgé de 32 ans 6 mois.
Priez Dieu pour lui, s'il vous plaist.

Sur les deux cercueils du milieu, une petite plaque porte :

Cy git

Très haut, très puissant Seigneur,
Monseigneur Joseph Gaspard de
Montmorin de Saint-Herem, évêque et seigneur d'Aire, conseiller du Roy en tous ses conseils, décédé à Paris, le 7 novembre 1723, âgé de 70 ans ou environ.
Hic jacet
Pater pauperum.

L'autre est également un Gilbert de Montmorin, évêque de Langres, mort le 19 may 1770, âgé de 79 ans.

Le cercueil de l'enfant en bas âge ne porte aucune inscription ; il était contigu aux trois premiers.

Il serait nécessaire de savoir de l'administration ce qu'il faut faire de ces cercueils au nombre de six, y compris celui de l'enfant, ces objets ne pouvant être mis en vente.

B. Bourla.

Le 11 germinal suivant (1er avril 1803), Frochot écrivait à l'architecte de faire déposer les six cercueils dans une fosse creusée à cet effet. L'emplacement de cette fosse n'étant pas indiqué dans un cimetière, tout porte à croire que les dépouilles des personnages retrouvés par l'architecte Bourla, reposent encore de nos jours sous le pavé de la place Saint-Sulpice.

Le second incident qui se rattache à cette démolition

offre un plus vif intérêt; il s'agit de la disparition d'une des œuvres capitales du peintre Charles Lebrun. Piganiol, Dezallier d'Argenville et Thiery ont énuméré les œuvres d'art qui décoraient la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Tous trois ont d'ailleurs oublié de nous dire ce qu'était la chapelle elle-même et c'est un historien contemporain, dans un des plus beaux livres sur l'histoire de l'art qu'ait produits notre siècle, M. Henri Jouin, dans son livre sur Charles Lebrun, paru en 1889, qui a réparé cette lacune.

La chapelle du séminaire de Saint-Sulpice était une sorte de grand salon de 8 toises 4 pieds de longueur sur 3 toises 4 pieds et demi de largeur, ce qui, pour employer les mesures modernes, correspondrait à une salle d'environ 17 mètres de longueur sur 7 mètres et demi de largeur. Ses dimensions étaient donc fort restreintes. Toutefois, dans sa minime étendue, elle paraît avoir été très bien décorée : son plafond était dû au pinceau de Charles Lebrun; le tableau d'autel représentant la *Descente du Saint-Esprit sur la Vierge et les Apôtres* était du même peintre. Il y avait, en outre, un assez grand nombre d'œuvres picturales, parmi lesquelles une *Naissance de la Vierge* et une *Purification* de Restout, et les *Prophètes Isaïe et Ézéchiel,* du même. Ces tableaux, ainsi que d'autres que je ne cite pas, furent recueillis par Lenoir, le fondateur du musée des Monuments Français, et transmis par lui au musée du Louvre lors de sa fondation. Que sont-ils devenus ? Je l'ignore, sauf pour deux œuvres : le tableau d'autel de Lebrun représentant la *Descente du Saint-Esprit,* qui est rentré au Séminaire Saint-Sulpice en 1843 et qui y est conservé, et l'*Ézéchiel* de Restout, aujourd'hui gardé au musée de Bordeaux.

Quant à l'œuvre capitale de l'édifice, le plafond de Lebrun, voici comment elle disparut. Par contrat passé par-devant Me Marreau, notaire, le 7 décembre 1654, Ch. Lebrun s'était engagé envers M. Olier, supérieur de Saint-Sulpice, à peindre, moyennant 4.000 livres, un *Triomphe de la Vierge* de 36 pieds de long (12 mètres), sur 14 de large (4 mètres et demi), rempli de 50 à 60 figures, et de plus s'il en était besoin. Le programme fut strictement rempli et, en l'année 1655, à l'aide de deux de ses élèves Charles de la Fosse et Gilbert de Sève, en quatorze semaines, l'œuvre était accomplie. Elle est parmi les plus importantes de Lebrun et, en ne tenant nul compte des descriptions des historiens de Paris, toutes inexactes, comme l'a démontré M. Jouin et qui vont jusqu'à faire erreur même sur le sujet qui était non l'Assomption mais le *Triomphe de la Vierge*, on peut facilement, même de nos jours, en connaître toute la valeur par la superbe planche qu'en a gravée en 1690 Simonneau le jeune et qui est conservée au cabinet des Estampes. (*Œuvre de Lebrun*, supplément relié, format 6 in-folio).

Je ne veux pas recommencer une description qu'a faite avec une autorité incontestable M. Jouin, non plus que redonner les éloges qu'il accorde fort justement à cette fresque magistrale, mais je ne peux m'empêcher de reconnaître, après avoir contemplé l'estampe de la Bibliothèque Nationale, combien la perte d'une pareille œuvre est regrettable. On ne peut naturellement rien dire du coloris d'un tableau d'après une estampe; mais la beauté des attitudes, l'expression des figures, celle entre autres de la Vierge, d'une rare noblesse aussi éloignée de l'afféterie italienne que de la robustesse trop prononcée des personnages de l'art flamand, faisaient certainement de ce plafond un des mor-

ceaux les plus remarquables du maître favori de Louis XIV. Frochot et Vivant-Denon en jugèrent autrement, et ce fut la cause d'une disparition sensible pour l'art français.

Le 27 pluviôse an XI (16 février 1803), Bourla écrivait au Directeur des Domaines :

« Le soussigné observe qu'il existe dans l'aile à gauche, sur le jardin, une pièce qui a servi de chapelle au séminaire ; il ne reste de ladite qu'un plafond peint dans la voussure par le célèbre Le Brun, représentant l'*Assomption de la Vierge* qui est à genoux sur un nuage, à côté du père éternel, accompagnée par des groupes d'anges et autres figures : ce plafond est lézardé dans plusieurs endroits et il est impossible de le conserver, attendu qu'il est peint sur plâtre.

« Il serait donc nécessaire, avant de toucher au plancher portant ce plafond, d'avoir l'autorisation nécessaire de l'Administration, afin d'éviter les reproches que l'on pourrait adresser au soussigné à ce sujet. Le citoyen Legrand, architecte, inspecteur des travaux publics, est venu examiner cette peinture, et doit même en écrire à l'Administration centrale des Arts, afin qu'elle ait à prononcer s'il existe quelque moyen d'en sauver quelques parties (1). »

Ce fut seulement le 11 ventôse (2 mars) suivant, vers trois heures de l'après-midi, que Vivant-Denon, directeur général de l'Administration centrale du Museum, se décida à aller voir le plafond de Saint-Sulpice. Il reconnut qu'il « était impossible de pouvoir le conserver, que d'un autre « côté il était détérioré depuis longtemps et qu'il n'était « pas un des meilleurs ouvrages de cet artiste. Il a indiqué « au soussigné une tête qui lui a paru avoir quelque « mérite, et il parut désirer, sans y attacher beaucoup de « prix, de trouver moyen de la conserver ».

(1) Rapport de Bourla à l'Administration des domaines (12 ventôse an XI).

Une lettre du Préfet de la Seine au Directeur des domaines, en date du 2 germinal an XI (23 mars 1803), fut l'arrêt de mort de l'œuvre de Lebrun : les termes en sont assez curieux pour qu'on la reproduise *in extenso.*

« Citoyen, le citoyen Denon, membre de l'Institut et directeur général du Musée central des Arts, m'informe qu'examen fait du plafond exécuté par Charles Lebrun dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, il a reconnu qu'il n'y avait point de possibilité de le conserver à raison de la difficulté et des frais énormes qu'occasionnerait l'enlèvement de cette peinture.

« D'après ces éclaircissements vous voudrez bien donner les ordres convenables pour opérer la démolition de la chapelle dont il s'agit. »

Dix jours plus tard, un rapport de l'architecte annonçait que l'œuvre de destruction était accomplie.

Lucien Lazard.



François Anguier : Mausolée du Cardinal de Bérulle (aujourd'hui détruit) anciennement à l'église de l'Oratoire Saint-Honoré.

LES STATUES DU CARDINAL DE BÉRULLE (1)

A différentes reprises la Société historique du VIe arrondissement s'est occupée du cardinal de Bérulle et de ses statues qui furent ou déposées ou exposées au musée des Monuments français. Il y eut des renseignements contradictoires. En des occasions diverses, les journaux ont également parlé des statues du cardinal et, afin de corser l'information, ont, par suite de confusion, édifié une histoire souvent inexacte. Ils avaient chance d'avoir raison une fois et de se tromper deux, car trois monuments avaient été, à Paris élevés au prélat. Enfin, les éclaircissements placés au bas des pages de la publication des *Archives du musée des Monuments français* ne sont pas toujours heureux, en ce qui concerne les statues qui nous occupent.

Aussi allons-nous essayer de préciser le caractère de

(1) Germain Brice, *Description de la ville de Paris* (Paris, 1752, 4 vol. in-12);

Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris* (Paris, 1765, 1 vol. in-12);

Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs* (Paris, 1779, 4 vol. in-8°);

Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris.* (Paris, 1787, 2 vol. in-12);

Archives du musée des monuments français (Paris, 1883-1897), 3 vol. in-8°);

Ingold, *Les trois statues du cardinal de Bérulle* (Paris, 1893, gr. in-8°).

chaque monument et de le suivre dans ses destinations successives, mais sans avoir la prétention de clore la question. Car, à la fin de ce travail, plusieurs interrogations seront posées.

Pierre de Bérulle, cardinal, ministre d'État, introducteur en France des Carmélites et de l'ordre de l'Oratoire, est né le 4 février 1575 au château de Sérilly, près Troyes. Il est mort à Paris le 2 octobre 1629. Les Jésuites commencèrent son éducation qui fut terminée à l'Université de Paris. Prélat brillant, il déploya également des talents politiques certains. Il présida à la première réconciliation de Louis XIII avec sa mère, et à la conclusion du traité de Monçon avec l'Espagne. D'autre part, malgré les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne, il obtint de Rome les dispenses nécessaires au mariage d'Henriette de France avec le prince de Galles. Ces succès entraînèrent sa nomination de ministre d'État. Toutefois il devait faire petite figure devant Richelieu dont il essaya d'entraver, mais en vain, la grande politique.

L'activité de l'homme d'église fut également récompensée. Sa parole persuasive ramena au catholicisme nombre de réformés. Introducteur en France des Carmélites en 1604, il institua en 1611 la congrégation de l'Oratoire, fondée à Florence, en 1550, par Philippe de Neri, et fut nommé cardinal en 1627. Quoiqu'il ait eu l'assentiment du général des Carmes lorsqu'il appela d'Espagne les Carmélites, il dut subir l'hostilité de ces religieux quand il fut nommé supérieur des Carmélites par délégation et commission du pape. Ils le poursuivirent, lit-on dans ses œuvres « de calomnies et de libelles injurieux et diffamatoires soigneusement espandus mesme aux provinces estrangères ». Sa situation politique portait,

d'autre part, ombrage à Richelieu qui le savait contraire au projet d'abaissement de la maison d'Autriche. Aussi lorsqu'il mourut subitement, en disant la messe, le 2 octobre 1625, on ne manqua pas de dire que Richelieu n'était pas étranger à cette mort (1).

Le cardinal de Bérulle avait été l'un des protecteurs de Descartes. Hostile aux Jésuites il eut par contre l'estime des Jansénistes qui approuvèrent et répandirent son traité *Des grandeurs de Jésus.*

La vénération que vouèrent Carmélites et Oratoriens à leur fondateur a résisté aux siècles et aux révolutions. Il était donc naturel que ceux-ci et celles-là tinssent à posséder dans chacune de leurs maisons une effigie du saint prélat.

Les images peintes et gravées du Cardinal sont nombreuses. L'Institut de l'Oratoire conservait, avant la révolution, son portrait peint par Philippe de Champaigne. Il a été gravé par Habert et par N. de Platemontagne. A la Révolution, il passa au dépôt du musée des Monuments français qui le possédait encore en 1795 comme en témoigne un état, dressé par Lenoir, *des tableaux et autres objets qui ne tiennent point à la collection du musée des Monuments français et qui s'y trouvent provisoirement déposés.*

Il est ainsi indiqué :

INSTITUTION DE L'ORATOIRE : 1221. Le portrait du cardinal de Bérulle.

Un autre portrait du cardinal de Bérulle entra dans le

(1) Thiéry, l'auteur du *Guide des amateurs et des étrangers, à Paris*, observe que « ce prélat mourut en disant la Messe, au moment où il prononçait ces paroles du Canon : *Hanc igitur oblationem;* ainsi il fut lui-même la victime du Sacrifice qu'il n'eut pas le temps d'achever ».

même dépôt le 26 pluviose (15 février 1799). Quelle était sa valeur? Médiocre sans doute, car il est compris dans un lot qui inspire cette appréciation à Lenoir : « Reçu de l'Enfant-Jésus, du commissaire de la Section, neuf tableaux très mauvais, sans autre désignation » (1). L'église de Cerilly possède, au-dessus de l'autel, un portrait allégorique du prélat peint par Simon Vouet. Or, on peut voir au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale une gravure de Moreau représentant le cardinal agenouillé adorant la vierge et l'enfant Jésus dans une gloire. J'ignore s'il y a corrélation entre les deux œuvres. Enfin le père Ingold conservait un petit portrait aux crayons de couleur qu'il attribuait aux Lenain. Le judicieux et érudit Antony Valabrègue ne le mentionne pas dans son catalogue de l'œuvre des Lenain. Le connaissait-il ou l'a-t-il rejeté comme douteux d'attribution? Cette supposition ne diminuerait en rien la qualité de l'œuvre et sa valeur documentaire.

Les noms des maîtres graveurs, Michel Lasne, B. Moncornet, J. Lubin, Jaspar Isac, se lisent aussi sous des portraits du prélat.

Mais l'intérêt de cette iconographie disparaît devant les trois monuments élevés au XVII[e] siècle à la mémoire du cardinal de Bérulle.

Le premier était placé au grand couvent des Carmélites,

(1) Un portrait peint du cardinal de Bérulle était conservé jusqu'à ces derniers temps au séminaire de Saint-Sulpice où on le donnait à Philippe de Champaigne. Était-ce celui qui, de l'Institution de l'Oratoire passa au musée des Monuments français? Nous le supposons sans pouvoir l'affirmer. Il aurait été donné au séminaire par un descendant de Pierre de Bérulle au moment où les cendres du prélat y furent déposées, c'est-à-dire au mois d'août 1840 (Voir plus loin, p. 122, le *Séminaire de Saint-Sulpice* (addenda) par M. N. Raflin).

sis rue Saint-Jacques et rue d'Enfer; le second, à la maison de l'Oratoire, passé la barrière Saint-Michel, c'est aujourd'hui l'hospice des Enfants-trouvés, rue Denfert-Rochereau ; le troisième, à l'église des Prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, attribuée maintenant au culte protestant.

Voyons ce qu'ils furent et ce qu'ils sont devenus.

STATUE DU GRAND COUVENT (1)
(1657)

Le cardinal est représenté agenouillé. Ses mains qui tiennent la barrette cardinalice se rejoignent sur sa poitrine, le visage est incliné à gauche. Il a devant lui un livre ouvert porté par un ange. La statue est posée sur un piédestal, décoré sur le devant des armes du prélat supportées par des génies. Deux bas-reliefs ayant pour sujet les deux sacrifices de l'ancienne et de la nouvelle loi sont placés sur les côtés : à droite, *Noé offrant un sacrifice à Dieu au sortir de l'Arche;* à gauche, le *Sacrifice de la Messe célébré par saint Philippe de Neri.* L'épitaphe gravée au-dessus des armes est reproduite dans la *Description de Paris* de Germain Brice (t. III, p. 115-116, éd. 1752). La statue et le piédestal sont en marbre blanc. Sur l'angle postérieur du socle on lit : JACOB SARRAZIN SCULPSIT 1657.

Les anciens guides s'accordent à dire que les deux bas-reliefs furent exécutés par Lestocart, élève de Sarrazin.

(1) Reproduite en héliogravure dans l'ouvrage du P. Ingold.

Lestocart était aussi l'auteur réputé de la chaire à prêcher de Saint-Étienne-du-Mont qu'il avait sculptée sous la direction et d'après les dessins de Lahyre.

La statue, élevée par la piété de l'abbé T. Le Camus, fut placée et resta jusqu'à la Révolution, dans la chapelle de la Madeleine de l'église des Carmélites (1). Elle passa au dépôt des Petits-Augustins où elle fut enregistrée ainsi qu'il suit par Alexandre Lenoir :

Des Carmélites de la rue Saint-Jacques :

Une statue à genoux en marbre blanc du cardinal de Bérulle posée sur un piédestal aussi en marbre blanc orné de bas-reliefs.

Et un peu plus tard, dans un projet de catalogue, Lenoir ajouta en parlant de bas-reliefs de Lestocart : « leur exécution approche de l'antique ». Lenoir faisait grand cas de ce monument. Aussi il ne manque pas de le signaler dans son *Rapport au comité d'Instruction publique tendant à la création du Musée des Monuments français*, en date du 30 messidor an III (18 juillet 1795).

Il figure en effet au musée et on le trouve numéroté et décrit dans les éditions successives du catalogue (n° 167 de celui de 1810). Lors de la dispersion des œuvres d'art réunies aux Petits-Augustins, ce monument fut demandé par la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas. Mais une décision ministérielle du 19 avril 1817 (2)

(1) Cette même chapelle possédait une *Madeleine dans le Désert* qui passa longtemps pour le chef-d'œuvre de Lebrun.

(2) Le Père Ingold dit qu'il fut racheté par une petite-nièce du cardinal et donné par elle aux Carmélites. Est-ce certain ? A ce moment, la dispersion des œuvres d'art provenant du Musée des Monuments français avait un caractère de restitution. Sous la Restauration le gouvernement fit rendre ou attribua, mais ne vendit pas que je sache.

le rendit au couvent des Carmélites où il rentra le 12 septembre 1817. Il y est resté jusqu'en 1907, date de la dispersion des religieuses. Il a été alors placé au musée du Louvre.

STATUE DE L'INSTITUTION DES PRÊTRES DE L'ORATOIRE (1658) (1)

Germain Brice appelle ainsi l'attention du visiteur :

On remarque surtout dans la chapelle de la Vierge un riche mausolée érigé à la mémoire du cardinal de Bérulle, en 1661. Ce saint prélat y est représenté à genoux, dans une espèce de niche en marbre noir, et l'on y voit au-dessus une grande urne aussi de marbre noir qui renferme sa main et son bras droit.

Ajoutons que devant lui était un prie-dieu décoré d'un bas-relief représentant *Jonas sortant du ventre de la baleine;* statue et prie-dieu étaient en marbre blanc. L'épitaphe gravée a été reproduite par G. Brice (t. III, p. 162-163).

L'Institution des prêtres de l'Oratoire était située au delà de la barrière Saint-Michel. Les bâtiments, sis en bordure de l'actuelle rue Denfert-Rochereau, sont maintenant occupés par l'hospice des Enfants-Trouvés. Sa construction était due à Nicolas Pinette, trésorier de Gaston, duc d'Orléans. « Il l'acheta en 1650, dit Jaillot, le fit bâtir d'une manière convenable et le donna aux prêtres de l'Oratoire. » La première pierre de l'église fut posée au nom de Gaston d'Orléans, le 11 novembre 1655 ; elle

(1) Reproduite en héliogravure dans l'ouvrage du P. Ingold.

fut dédiée, le 7 novembre 1657, en l'honneur du Mystère de la Sainte-Trinité et de l'Enfance de Jésus-Christ, sous le titre de la Présentation au Temple. L'Institution servait de noviciat aux Oratoriens.

Le monument du cardinal de Bérulle était également dû à la libéralité de Nicolas Pinette qui l'avait commandé à Sarrazin. Il fut érigé en 1658.

Il fut transporté seulement en 1799 au dépôt des Petits-Augustins. Voici la note de Lenoir :

Le 8 ventôse : (27 février).

De l'Enfant-Jésus. Reçu de Scellier la *statue* à genoux *du cardinal de Bérulle et son prie-Dieu ;* plus deux morceaux de marbre noir.

Ces deux morceaux de marbre noir ne peuvent se rapporter qu'à la niche qui encadrait la statue, et donnent à penser que cette niche avait été détruite. En effet, il n'en fut plus jamais question, pas plus que de l'urne contenant le bras et la main du prélat, qui disparut également, durant la tourmente, avec ses reliques.

Un autre mot doit nous arrêter : « Reçu de l'Enfant-Jésus ».

Un seul établissement était généralement connu sous ce nom, au XVIIIe siècle à Paris. C'était la maison fondée par M. Languet de Gergy, rue de Sèvres, pour l'éducation de trente demoiselles nobles sans fortune et qui est devenu, depuis 1802, l'Hôpital des Enfants-Malades. Cependant il faut se garder de conclure qu'un dépôt d'épaves des anciens couvents avait été établi en cet endroit et que le monument du prélat y avait été transporté. L'Institution des Prêtres de l'Oratoire était, de par sa dédicace,

susceptible de porter ce nom qui prédomina même lorsque cette construction fut transformée en maison d'accouchement, les bâtiments de l'abbaye de Port-Royal, situés de l'autre côté de la rue, et devenus depuis la Maternité, étant plus spécialement réservés à l'allaitement. Sur le *Nouveau plan routier de la Ville et fauxbourgs de Paris* publié en l'an VIII par « Esnauts, marchand d'Estampes, rue Jacques, Maison du Boulanger vis-à-vis le coutellier, à la ville de Coutances N° 285 », l'Institution des Prêtres de l'Oratoire est désignée : PP. DE L'ENFANT-JÉSUS.

Le monument de la rue d'Enfer ne resta pas longtemps au dépôt des Petits-Augustins. Dès 1806, il en fut retiré à la demande de Fouché, duc d'Otrante, ancien Oratorien, et attribué selon son désir au collège de Juilly, dans la chapelle duquel il est encore placé. Alexandre Lenoir reçut à ce sujet la lettre ci-dessous :

Paris, ce 25 messidor an XI de la République française (14 juillet 1803).

Vivant-Denon, membre de l'Institut, directeur du Musée central des Arts, etc., au citoyen Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français,

Je vous invite, citoyen conservateur, à remettre au directeur du Collège de Juilly la statue du cardinal de Bérulle qui est déposée dans le jardin de votre musée.

Je préviens le ministre de cette restitution et lui mande que votre établissement, possédant une autre statue du même personnage, votre série ne se trouve point décomplétée.

J'ai l'honneur de vous saluer. DENON.

Un moulage de ce monument existe au musée de Versailles, il est présentement relégué dans un magasin. Sur le catalogue rédigé par Eudore Soulié, il est attribué à Pigalle.

L'attribution à Pigalle provient d'une confusion. Il résulte des recherches qu'a bien voulu faire à ma prière notre collègue M. Fromageot, qui consacre ses vacances d'été à élucider l'histoire de Versailles, qu'un mouleur du nom de Pigal existait au moment de l'aménagement du musée. Eudore Soulié a confondu le praticien avec le maître du même nom.

MAUSOLÉE DE L'ÉGLISE DES PRÊTRES DE L'ORATOIRE DE LA RUE SAINT-HONORÉ (1) (1659)

Hurtaut et Magny disent :

Dans la chapelle, à main gauche, du côté du maître-autel, est un mausolée de marbre noir, sur lequel est la statue du cardinal de Bérulle à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un ange : le tout de marbre blanc, au bas est une épitaphe écrite en lettres d'or.

Et Germain Brice ajoute :

Il est représenté à genoux, de grandeur naturelle, en habit de fonction. On estime particulièrement la draperie de cette figure, jetée et recherchée d'une manière admirable.

Enfin Millin complète :

Autour de cette tombe est un encadrement composé de petits tableaux renfermant des figures allégoriques et des couronnes d'épines, au milieu desquelles on lit ces mots : *Jésus Maria;* c'étaient les armoiries de la congrégation de l'Oratoire; le tout est terminé par l'écusson de Berulle, supporté par deux

(1) Buste subsistant, reproduit en héliogravure dans l'ouvrage du P. Ingold. Nous donnons l'ensemble d'après Millin.

génies; ces armes sont de gueules au chevron d'or, accompagné de trois molettes de même, et une couronne d'épines enfermant les mots *Jésus Maria* (1).

Les mêmes écrivains indiquent l'auteur du mausolée : François Anguier. Il avait été élevé en 1659 par les soins du père Bourgoing, troisième successeur du cardinal de Bérulle. Comme les autres monuments du prélat, celui-ci, la Révolution venue, fut envoyé au dépôt des Petits-Augustins. D'une note de Lenoir, il résulte que l'ange entra au dépôt un mercredi d'une des dernières semaines de 1792 ou des premières de 1793, et la statue, le dimanche suivant.

Cette statue fut brisée, soit au cours du déplacement, soit durant son séjour aux Petits-Augustins. Lenoir en témoigne dans cette annotation placée lors des restitutions en marge d'un exemplaire du catalogue du dépôt provisoire des Petits-Augustins (édition de 1793).

122. De l'Oratoire Saint-Honoré. Un groupe de marbre blanc de Bérulle à genoux, priant dans un livre que lui tient un ange. Attribué à Anguier dans sa jeunesse. (Cette statue ayant été mutilée par accident, sa partie inférieure a été sciée et sa partie supérieure donnée aux dames Carmélites de la rue d'Enfer.)

Une autre note de Lenoir fait, en effet, connaître que le fragment subsistant, formant buste et laissant encore voir le beau jet de la draperie, fut remis le 29 brumaire an XI (20 novembre 1802), à Mme Langaison, directrice de la maison des Carmélites, en même temps que cinq autres œuvres d'art. Les Carmélites rendirent cette

(1) *Antiquités Nationales ou recueil de monuments pour servir à l'histoire de l'Empire français,* 2e vol. N° XIV : *Congrégation de l'Oratoire* (Paris. Drouin, 1791, in-4°).

effigie aux prêtres de l'Oratoire au moment de leur restauration. Il était conservé hier encore dans la salle de Communauté de la Maison de Paris, installée ces dernières années rue du Regard, puis au moment de la dissolution de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire, rue d'Orsel, 63.

J'aurais voulu dire où se trouvent, depuis l'application de la loi sur les congrégations :

1° Le portrait du cardinal de Bérulle, appartenant au séminaire de Saint-Sulpice ;

2° Le buste de François Anguier placé dans la maison des prêtres de l'Oratoire à Paris.

Ceux qui auraient pu donner ces indications s'y sont refusés, sous le prétexte que l'on devine. De même le supérieur du collège de Juilly a déclaré qu'il lui était *impossible* de me dire si la statue que conserve la chapelle de son établissement porte gravée le nom de Jacques Sarrazin et la date d'exécution. Ici point d'excuse, n'est-ce pas? Le monument est toujours en place; il lui suffisait de se baisser et de regarder.

Pourvu que, brutalement, un catalogue de l'Hôtel des ventes ou d'un musée d'Amérique ne révèle pas, un beau jour, ces renseignements !

Charles Saunier.

NOTES SUR LE MARCHÉ DE « LA VALLÉE »

Le 26 novembre 1678, le Conseil d'État royal rendit un arrêt par lequel ordre était donné au sieur de La Reynie, lieutenant général de la police, à Paris, de se transporter en compagnie des procureurs généraux siégeant au Châtelet et d'une douzaine des notables bourgeois de Paris, au quai des Augustins, où, en leur présence, serait levé par l'architecte du roi un plan pour l'établissement de la halle à la volaille. Cette commission reconnut que le quai des Augustins (1) était beaucoup plus commode pour y tenir un marché que la halle nouvelle et même que l'ancienne Vallée de Misère (2); que le vent du nord qui y soufflait était des plus avantageux pour écarter les miasmes et pour conserver la volaille; qu'en outre le marché pouvait s'y déployer plus à l'aise (3).

(1) « Situé dans l'ancienne vallée de Laas, vaste territoire jadis planté de vignes, qui s'étendait de la rue Dauphine à la place Saint-Michel. » (Lamouroux, *Rapport au conseil municipal de Paris, sur les recettes des halles et marchés au budget de 1882.*)

(2) Le marché avait été tout d'abord à la Vallée de Misère (quai de la Mégisserie), puis, à partir de 1642, place Dauphine.

(3) D'après Berty et Tisserand : « Au marché qui se tenait depuis plusieurs siècles sur ce quai, fut réuni, en 1679, celui de la rue Mauconseil. A cette époque, la dame Le Prévost de Courtalvert et le marquis de Sourches et de Guitry, exploitaient dans la rue Mauconseil, un mauvais hangar étroit et bas, servant de halle et répandant dans tout le quartier une odeur malsaine. Sur la plainte des habitants voisins, il fut décidé que la volaille se vendrait sur le quai des Augustins, où il existait déjà un marché de ce genre, et point ailleurs « sous peine du fouet. » (*Histoire générale de Paris, Topographie historique du Vieux Paris; Région occidentale de l'Université;* 1887.)

En conséquence, le 3 juin 1679, le Conseil arrêta que le marché à la volaille se tiendrait désormais sur le quai des Augustins (1). Bien qu'il y eût trente-sept ans (1642), que le marché eût abandonné l'emplacement dont il avait pris la dénomination, on continua de l'appeler marché de la Vallée de Misère (2), ce qui jurait sensiblement avec sa nouvelle situation, car, à cette époque, le quartier des Augustins était, avec ses nombreux et grands hôtels (d'Étampes, d'Hercule, de Savoie et de Conti, etc.), un des plus aristocratiques de Paris (3).

*
* *

Ce marché, installé en plein air, rendait la circulation difficile; ses baraques obstruaient le dégagement du Pont-Neuf. Il était incommode pour les marchands et d'un voisinage désagréable pour les habitants du quartier (4).

(1) En même temps que le marché de la volaille le marché du pain s'y tenait aussi. (Cf. Jaillot : *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris...*, 1775 ; v, 23. — Thiéry : *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris... ;* 1787 ; II, 464). — D'après Savary (*Dictionnaire de commerce)*, en 1748, « quatre-vingt-douze boulangers y étalaient leurs pains les mercredis et samedis de chaque semaine ».

(2) On l'aurait aussi surnommé le *Marché de la Vallée*, parce qu'il était situé dans la partie basse de la berge du fleuve, à l'endroit où existait jadis la « saulsaye » dont parlent du Breul et Félibien, et au point où Philippe le Bel avait jugé nécessaire la construction d'un mur de quai (A. Berty et L. M. Tisserand; *op. cit.*).

(3) D'après Léon Michel : *Le Marché de la Vallée* (*Moniteur,* 23 janvier 1856).

(4) « A son plus haut degré d'approvisionnement le marché occupait sur le quai une étendue de 274^{m},71 de long et de 10^{m},42 en largeur, soit 2.862^{m},48, dont il faut déduire 363 mètres, lesquels appartiennent à la voye publique; reste 2.499^{m},48, dans cette superficie, 2.103^{m},48 sont affectés à la vente en gros et 396 à la vente au détail, qui se fait à couvert sous des échoppes. » (Bibliothèque de la ville de Paris : *Rapports d'établissement du marché à la volaille sur l'emplacement de l'église des Augustins;* mss, Papiers Molinos; dossier, v-8).



Le marché de « la Vallée » (1).

(1) Cette intéressante lithographie à la plume nous a été aimablement communiquée par M. Gosselin, marchand d'Estampes. Sur l'affiche collée à gauche de la porte d'entrée du marché, on peut lire : T. Fabré, Estampes, 41, quai des Grands-Augustins. Cette lithographie lui servait, en effet, d'adresse.

« Mais, écrit M. Léon Michel (1), Napoléon, qui avait habité quai de Conti, avait dû être frappé de l'incommodité et de l'aspect repoussant de ce marché. Ces souvenirs ne furent peut-être pas étrangers à la décision qu'il prit en 1807 de faire construire un marché pour la vente en gros et en détail de la volaille et du gibier. »

Il faut plutôt penser que la construction du nouveau marché faisait simplement partie du plan d'ensemble adopté par Napoléon pour améliorer les conditions d'approvisionnement de Paris (2).

Le 25 septembre 1807, un décret impérial ordonna la construction, sur l'emplacement de l'église et d'une partie du cloître du couvent des Grands-Augustins (3), d'un marché pour la vente en gros et en détail de la volaille et du gibier. L'architecte Happe (4), dont les plans avaient été approuvés par le ministre de l'Intérieur, Champagny, duc de Cadore, fut chargé de l'exécution des travaux, qui furent mis en adjudication pendant le second semestre de 1809 (5). La même année, le 17 septembre, à midi, le comte Frochot, Préfet de la Seine, procédait à la pose de la première pierre

(1) *Op. cit.*

(2) Les marchés des Jacobins, des Blancs-Manteaux, Saint-Germain, des Carmes, de l'Abbaye-Saint-Martin, la halle aux vins, le grenier de réserve et les cinq abattoirs, furent construits de 1809 à 1818.

(3) Le propriétaire du terrain de l'église des Augustins était un sieur Guyot. (Cf. Papiers Molinos, *op. cit.*)

(4) Cet architecte a construit, en 1794, avec Sobre, la Maison Batave, rue Saint-Denis, et, en 1810, l'abattoir Popincourt (Adolphe Lance, *Dictionnaire des architectes;* 2 vol. in-8°, Paris, 1872).

(5) Dans les rapports qu'il adressait (20 mai 1806, 30 mars et 10 juillet 1807) au comte Dubois, préfet de police, l'architecte Happe « apprécie la dépense des achats de terrains, des bâtisses et des constructions à 612.181 fr. 50 ». Le projet de l'architecte de la ville s'élevait à 615.182 fr. 05, soit 3.000 fr. 55 de plus. (Cf. Papiers Molinos, *op. cit.*)

Maxime Du Camp (*Paris: ses fonctions, ses organes et sa vie*) attribue faussement la construction du marché de la Vallée à Lenoir.

du futur marché. Une boîte de plomb, renfermant plusieurs pièces de monnaies, fut placée et scellée sous la pierre, avec les cérémonies usitées (1).

Le *Moniteur* fait, à diverses reprises, connaître l'état des travaux. Le 29 novembre 1809, il annonce que « les arcades du côté septentrional (c'est-à-dire du quai), sont déjà presque toutes cintrées. On aperçoit que ce marché sera aussi élégant que commode, et qu'au lieu d'encombrer, comme par le passé, un des quais les plus passagers (*sic*), il lui offrira une perspective agréable ».

Le 20 avril 1810, on mit en adjudication la démolition prochaine de l'*hôtellerie du Cheval-Blanc,* sise rue des Grands-Augustins, dont le terrain devait être pris pour les constructions du marché (2).

« On travaille avec rapidité au nouveau marché, lit-on dans le *Moniteur*, du 6 mai 1810, la seconde file d'arcades vient d'être produite comme par enchantement. Tout l'édifice sera en pierres de taille; il formera un carré parfait, fermé de boutiques sous des arcades, coupé au centre alternativement par des portiques croisés offrant doubles étales et par des avenues pour la circulation du public. »

L'ouverture du marché devait être impatiemment attendue, car le même *Moniteur,* du 7 octobre 1810, relève que « l'un de nos journaux a commis une erreur en annonçant que le nouveau marché à la volaille est terminé; il n'y a de fini que la galerie de façade et celle en retour sur la rue des Grands-Augustins. L'une des galeries est fort avancée et l'on creuse les fondations des autres ».

(1) Cf. *Moniteur*, 22 juin et 19 septembre 1809.
(2) Cf. *Moniteur*, 18 avril 1810, et Papiers Molinos, *op. cit.*

*
* *

Avant d'être achevé, le nouveau marché soulevait déjà l'enthousiasme de certains publicistes, et particulièrement d'un sieur Boulland, architecte, ancien historiographe, qui, dans le *Journal de Paris*, du 31 octobre 1810, écrivait :

Parmi les travaux d'utilité publique qui ont lieu actuellement à Paris, celui qui fixe l'attention des curieux, comme des *gastronomes*, est la nouvelle halle à la volaille, qui s'élève d'après les plans de M. Happe, et dont la construction est dirigée par l'architecte avec autant d'intelligence que de célérité.

Situé favorablement vers le nord, sur les bords de la Seine, dans un des plus beaux aspects de la capitale, attenant à un vaste quai, propre à la circulation des voitures d'approvisionnement, cet édifice pourrait figurer comme bourse dans une ville maritime.

Après une description du bâtiment, l'auteur poursuit :

La halle à la volaille couverte en entier, et n'étant point entravée par des piliers en bois, tels que ceux de l'immense bazar du Temple et de l'élégant marché des Jacobins, où ils sont nécessaires, offre dans les grandes solennités de l'Empire, la ressource d'un vaste local, où sans déplacement le peuple pourrait, à l'abri des injures du temps, participer à la fête générale.

Et plus loin :

Enfin, dans cet édifice terminé sans parcimonie, ne conviendrait-il pas, en faisant l'inauguration de ce quartier général des volatiles et du gibier de tant de départements, d'y placer dans l'intérieur cette inscription :

HUJUS ÆDIFICII
NAPOLEONI IMPERATORIS ET REGIS
MUNIFICENTIAM
LAPIDES CLAMABUNT.

*
* *

En septembre 1811, « on pose les grilles qui servent de clôture à cet édifice, d'une belle construction et d'une grande utilité, et qui, sous peu de jours sera en état de recevoir les marchands » (1).

En 1812, les travaux, tels qu'ils avaient été primitivement conçus, furent terminés. Le bâtiment se composait de trois nefs ou galeries parallèles : celle du nord, sur le quai, destinée à la vente au détail; deux autres, dont l'une, en bordure des maisons de la rue du Pont-de-Lodi, destinée à la vente en gros, ainsi que la troisième placée au centre de l'édifice. « Il existait, en outre, des bâtiments contigus donnant sur la rue des Grands-Augustins et qui contenaient des bureaux, une caisse et un logement pour le commissaire et l'inspecteur général des halles et des marchés (2). »

Mais, afin de donner aux deux nefs de la vente en gros la même longueur qu'à celle du marché au détail, on résolut de les prolonger vers l'ouest. L'administration municipale fit l'acquisition d'une partie de l'ancienne salle du chapitre du couvent, et l'on résolut même d'abattre les maisons situées entre le marché et la rue du Pont-de-Lodi pour former au midi une place qui, flanquée de deux pavillons se terminant sur cette rue, serait fermée d'une grille de fer (3).

Les travaux d'agrandissement commencés par Happe

(1) *Moniteur* du 23 septembre 1811.
(2) Dulaure, *Histoire civile, physique et morale de Paris*, t. VII, p. 170; 1837.
(3) Cf. *Moniteur*, 27 juillet 1812.

en 1813, furent terminés par l'architecte Lahure (1) en 1814. Mais ils n'eurent pas l'ampleur tout d'abord projetée.

« Cependant, un débouché sur la rue du Pont-de-Lodi devait présenter un grand avantage. La ville acheta donc les propriétés qui séparaient le marché de la rue, et les abattit, sauf un quartier de maison que l'on conserva pour y mettre des écoles gratuites (2). On éleva sur ce terrain, d'après les projets de M. Lahure, quarante resserres et un abattoir à l'usage des marchands en détail. Au milieu de ces constructions, on ménagea deux passages pour les voitures desservant le marché (3). »

En 1821, Dulaure, dans son *Histoire civile, physique et morale de Paris*, a donné de ces bâtiments la description suivante :

Cette halle se compose de trois galeries, divisées par des rangs de piliers, liés entre eux par des grilles de fer. La galerie du centre sert aux voitures et aux marchés en gros; la première galerie, destinée à la vente en détail, offre de petites boutiques élégamment construites et placées à égale distance. La longueur de cet édifice est de 62 mètres et sa largeur de 46 mètres.

La façade de cette halle, du côté du quai, présente onze arcades, et sa façade sur la rue des Grands-Augustins en a douze (4). L'architecture est dans le style convenable à la destination de l'édifice; elle fait l'ornement du quai.

(1) Pour tous renseignements sur cet architecte, on trouve dans Quérard (*France littéraire*) : Lahure, architecte à Paris, auteur de *Moyens pour accourcir les opérations de la perspective;* Paris, 1790, in-4°.

(2) Il y en a toujours eu depuis.

(3) Léon Michel, *op. cit.*

(4) B. de Roquefort : *Dictionnaire historique et descriptif des monuments religieux, civils et militaires de la ville de Paris,* 1826, in-8, p. 241.

Vers le milieu de l'année 1835, des travaux d'assainissement intérieur furent terminés. Les anciennes boutiques de bois furent reconstruites en fonte et recouvertes d'une peinture à nuances bronzées, et le sol fut entièrement



Le marché de « la Vallée ».
(Magasin Pittoresque, — 1837).

dallé. Des bornes fontaines placées aux extrémités des galeries servirent « à entretenir la fraîcheur et la propreté dans cette vaste enceinte, qui deviendra ainsi un des plus beaux marchés de Paris (1) ».

*
* *

Le marché se tenait les lundis et vendredis jusqu'à midi,

(1) Cf. *Moniteur*, 26 février 1835; Dulaure, *op. cit.*, 1837, note de Belin; VII, 170.

et les mercredis et samedis jusqu'à 2 heures pour la vente en gros; tous les jours, pour le détail.

Le droit perçu sur la vente au profit de la ville était du dixième de la valeur, et un dixième de ce droit était abandonné aux facteurs. En 1836, la perception produisit à la ville une somme de 754.854 fr. 82. Il était payé, en outre, pour les boutiques de la première galerie, où se faisait la vente au détail, un droit de location perçu au bénéfice des hospices; ce droit, pour cette même année 1836, s'éleva à 132.576 fr. 50 (1).

*
* *

Le 25 août 1837, l'architecte Lahure dressa un plan qui apportait diverses modifications à l'installation du marché. Il construisit en particulier quarante-cinq resserres d'une superficie totale de 397^{m},69 et d'un produit quotidien de 1.988 francs (2). Ces resserres ou petits pavillons étaient destinées à enfermer la volaille vivante; elles se trouvaient dans la troisième galerie, c'est-à-dire du côté de la rue du Pont-de-Lodi, où se faisait précédemment la vente des agneaux (3).

Jusqu'alors l'eau, malgré les fontaines placées dans l'édifice, n'était pas suffisamment abondante. Aussi lit-on qu' « avant peu l'administration municipale doit faire établir un grand réservoir en tôle d'où s'échapperont des

(1) Cf. *Le Magasin pittoresque,* octobre 1837; Conseil municipal de Paris, Alfred Lamouroux : *Rapport présenté sur les recettes des Halles et marchés, au budget de 1882.*

(2) Archives départementales, note ms., dossier : *Halles, pavillon n° 4;* n° 2 *bis.*

(3) Cf. *Magasin pittoresque, op. cit.*

conduits destinés à amener dans toutes les parties de l'édifice l'eau nécessaire à sa salubrité (1) ».

Mais l'administration jugea sans doute qu'une horloge avait plus d'utilité qu'un réservoir, car, quatre ans après, le *Moniteur* du 28 septembre 1841, disait : « Chaque jour, le nombre des horloges publiques se multiplie dans la capitale ; le temps n'est pas loin où tous les grands édifices en seront pourvus. Au-dessus de l'entrée principale du marché de la Vallée, on élève en ce moment un petit arc de triomphe tout en pierres de taille, pour recevoir une horloge, comme celle que l'on vient de poser sur le faîte de la halle aux draps. »

Enfin, le 27 décembre 1851, le même journal annonce que : « On établit en ce moment au marché à la volaille, dans la partie la plus rapprochée de la rue du Pont-de-Lodi, un grand réservoir, dont la cuve, construite en fer, a plus de 5 mètres d'élévation, et qui a été hissée au moyen d'un puissant appareil, au-dessus du mur qui fait face à la rue de Lodi. L'établissement de ce réservoir était depuis longtemps jugé nécessaire dans ce marché où la vente du gibier et de la volaille se fait sur une grande échelle, et dans lequel se trouve un abattoir qui y a été annexé, il y a quelques années. »

Du coup, l'installation du marché devait être définitivement terminée.

*
* *

« Par une décision du 12 décembre 1866, le pavillon n° 4 des nouvelles Halles centrales fut affecté en entier,

(1) Cf. *Magasin pittoresque*, op. cit.

à dater du 26 du même mois, à la vente en gros de la volaille et du gibier (1). »

Le marché en gros dut donc émigrer aux Halles ; mais le marché au détail ne quitta pas encore le quai des Grands-Augustins. Du reste, d'après un ancien maire de l'arrondissement, M. Victor Borie, le débit au détail était peu important sur ce marché, qui était plus spécialement affecté aux ventes en gros de la volaille et du gibier. Le même auteur assure que l'expédition de quantités considérables de pigeons vivants au marché de la Vallée a donné naissance à la singulière industrie des *gaveurs* (2), pour lesquels était réservé un local spécial.

Bien qu'il se vendît à la Vallée de fort importantes quantités de volaille et de gibier, les belles pièces y apparaissaient rarement et les restaurants de premier, de second et même de troisième ordre, ne s'y fournissaient pas. Les clients habituels étaient les restaurants à 32 sous, les traiteurs, les rôtisseurs et les revendeurs des marchés. On y rencontrait aussi les *raleux* ou marchands à la voiture et des revendeurs campagnards, appelés les *houillons*, du nom du village de Houilles, d'où ils sortaient presque tous. Les houillons achetaient de préférence ce qu'il y avait de plus mauvais en fait de gibier et le reven-

(1) Préfecture de la Seine : *Note sur les abattoirs, entrepôts, halles, marchés*, etc; Paris, 1889; 1 vol. in-4°.

(2) Ce serait à l'ancien marché, car on lit dans Sébastien Mercier (*Tableau de Paris*, Amsterdam, 1783-1787, 12 vol. in-8) : « Hommes délicats, hommes jaloux de votre santé, ne mangez point de pigeons à Paris, quand ils viendront du quai de la Vallée. Imaginez-vous (l'oserai-je écrire ?) que tous ces pigeons qui arrivent et qui ne peuvent être vendus ni consommés le même jour, sont gavés par des hommes qui leur soufflent avec la bouche de la vesce dans le jabot... Oh ! quand elle [la volaille] vous sera servie dans de beaux plats d'argent, souvenez-vous, de grâce, de la bouche infâme du quai de la Vallée. » (T. I, p. 222-223.)

daient à Paris ou aux environs à un prix modique, en laissant supposer qu'ils l'avaient braconné (1).

*
* *

Dans le courant de 1867, le marché au détail dut être réduit, car des publications de l'époque (2) annoncent la suppression récente du marché de la Vallée.

Par contrat des 21 et 29 avril 1869, la ville vendit à M. Blondel 3.041^{m},71 de terrain, sur les 3.929^{m},59 de la superficie totale du marché, et elle se réserva 887^{m},88 pour l'agrandissement des établissements scolaires de la rue du Pont-de-Lodi (3). La démolition commença en juin 1869 (4) et, au cours des travaux d'affouillement, on retrouva la première pierre qui avait été posée soixante ans auparavant (5).

La plus grande partie du terrain concédé à M. Blondel fut acquise à la même époque par la Compagnie générale des omnibus, qui y établit un dépôt central pour ses différents services (6). Il restait donc encore des terrains à vendre. Mais la guerre survint et les bâtiments en bordure du quai subsistèrent encore pendant quelque temps. Ils devaient même abriter certains marchands, car, dans son *Rapport au Conseil municipal sur les recettes des halles et marchés au budget de 1882*, M. Alfred Lamouroux, parlant du marché de la Vallée, dit

(1) Victor Borie, article l'*Alimentation à Paris*, dans *Paris-Guide*. Paris, 1867; II, 1523.
(2) Entre autres *Paris-Guide*, *op. cit*.
(3) Arch. dép., note mss.; collection Lazare, t. X, p. 870.
(4) *Journal officiel*, 17 juin 1869.
(5) Arch. dép.; collection Lazare, t. X, note mss., p. 880.
(6) *Journal officiel*, 17 juin 1869.

qu' « il a été désaffecté il y a peu d'années et vendu à un grand magasin de nouveautés, qui y a établi un dépôt de marchandises (1) ».

L'école de la rue du Pont-de-Lodi a été reconstruite en 1873-1874, trois maisons portant les numéros 53, 53 *bis* et 53 *ter* s'élèvent en bordure du quai, et il ne reste de l'ancienne Vallée, que la galerie centrale, transformée en dépôt par la Compagnie générale des omnibus (2). Cette partie conservée peut donner encore une idée assez exacte de cette banale construction qui satisfaisait la bizarre esthétique de nos pères et faisait leur admiration. L'intérieur n'en a guère été modifié et la façade, au n° 4 de la rue des Grands-Augustins, est principalement formée de six de ces arcades qui, suivant Dulaure, « faisaient l'ornement du quai ». Aujourd'hui, elles sont bariolées d'affiches et de leurs ouvertures s'échappent — est-ce un relent des générations de volailles qui y passèrent jadis? — des odeurs d'une suavité douteuse.

*
* *

Quand la pioche du démolisseur aura fait tomber ces derniers vestiges de la « Vallée », son souvenir se perpétuera néanmoins; car son nom, pour les Parisiens,

(1) Il y là une légère erreur. La Compagnie générale des omnibus loua à bail, pour une durée de neuf années (de 1873 à 1882), une des maisons en bordure du quai (le n° 53 *ter*) au magasin du Louvre, qui y installa une fabrique de literie au rez-de-chaussée et emménagea tous les étages pour servir d'hôtel à ses dames employées. (Renseignement dû à l'aimable obligeance de M. Honoré, administrateur-délégué des magasins du Louvre.)

(2) Berty et Tisserand (*op. cit.*), font une double erreur lorsqu'ils écrivent : « Il ne reste aujourd'hui plus rien ni du couvent des Grands-Augustins, ni du marché qui lui avait succédé. »

paraît être, depuis plus de deux siècles et demi, lié d'une manière indissoluble à la vente en gros de la volaille et du gibier. Quel que soit l'endroit où cette opération s'effectue, sa désignation reste la même, et actuellement encore le pavillon IV des Halles centrales est communément appelé : « La Vallée ».

Numa Raflin.

LE N° 6 DE LA RUE BONAPARTE

L'immeuble qui porte aujourd'hui le n° 6 de la rue Bonaparte occupe un terrain d'une superficie totale de $337^{m},28$ avec une façade sur la rue de $18^{m},22$ (1). Cet emplacement faisait autrefois partie du Pré-aux-Clercs. Comme le terrain de l'hôtel qui lui est contigu et qui forme le coin du quai, il fit très probablement partie des terrains qui, en 1541, furent donnés à bail par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Jean Bouyn pour y construire un manoir, dans des conditions que nous avons relatées au cours d'un précédent travail sur l'Hôtel de Transylvanie paru dans ce Bulletin. Nous disons « probablement » parce que nous n'avons point trouvé de pièce l'établissant, mais nous savons que Jean Bouyn avait reçu à bail deux arpents et demi de prés pour y bâtir son manoir, c'est-à-dire un peu plus d'un hectare et un quart (2). Comme la Seine, n'étant point resserrée entre des quais, était beaucoup plus large qu'aujourd'hui, il est bien probable que le terrain du n° 6 de la rue Bonaparte était englobé dans les deux arpents et demi de Jean Bouyn.

Nous renvoyons à notre étude sur l'Hôtel de Transylvanie pour ce qui concerne les difficultés de Jean Bouyn

(1) D'après un petit plan dressé pour le cadastre et conservé aux Archives Nationales sous la cote F. 117.366.

(2) L'arpent valait 100 perches carrées de 18 pieds, soit 51 ares $\frac{1}{26}$.

avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et l'Université, ainsi que la transformation de tous ces terrains en parcs et jardins, lors de la construction en 1606 de l'hôtel de la Reine Marguerite.

Nous avons également établi comment eut lieu le lotissement de 1629, époque à laquelle le terrain du coin du quai appartenait à Jacques de Hillerin. Parmi les copartageants de 1629, figure un certain Le Barbier, et d'autre part, nous avons trouvé, parmi les titres de propriété du 9, quai Malaquais, une convention datée du 14 août 1630, passée entre les de Hillerin, propriétaires de cet hôtel déjà construit, et Louis Le Barbier, conseiller du roi et contrôleur général des bois en l'Isle de France, convention aux termes de laquelle les deux parties s'engagent à ne pas élever le mur qui sépare les deux cours « plus haut que la seconde plaincte » de la maison des Hillerin. C'était donc Louis Le Barbier qui avait acheté le terrain qui nous occupe et qui allait le faire bâtir au moment où il signait avec son voisin la convention du 14 août 1630.

Ce titre de contrôleur des bois doit, croyons-nous, être ainsi complété : « Contrôleur des domaines et bois », comme il résulte d'une sorte de cahier de doléances et réclamations publié par ces officiers au sujet de leurs émoluments (1).

Leur création n'était pas ancienne et ne remontait pas au delà du règne de Henri III, qui par l'édit d'octobre 1581 instituait l'office de contrôleur général du domaine.

Nous avons trouvé leurs attributions dans deux arrêts de règlements du parlement de Paris des 21 août 1627 et 16 juin 1629, rendus au sujet de contestations survenues

(1) Délibération de messieurs les contrôleurs généraux des *domaines et bois* du 5 décembre 1758. — Bibl. Nat. Lf. 90 5.

entre le contrôleur du domaine au comté de Dreux, d'une part et les officiers des eaux et forêts dudit lieu et le grand maître des eaux et forêts de France, d'autre part.

Le premier de ces arrêts qui détermine les fonctions du contrôleur, dit qu'il doit faire contrôle et vérification de la recette ordinaire et extraordinaire du domaine de Dreux, des droits et devoirs seigneuriaux, des fermes, grains, landes, ventes, épaves, aubaines, rotures, amendes, confiscations, droits de fiefs et aumônes, ban et arrière-ban, inventaires et ventes de biens vacants..., etc., etc. et en toutes les parties et dépenses étant sur la recette et dont le receveur sera chargé. Il doit contrôler les ventes et délivrances ordinaires et extraordinaires de bois de haute futaie et de taillis, les pêches, empoissonnements d'étangs et rivières, réceptions de ventes et martelages du chauffage, etc., etc. En outre il sera appelé aux assemblées et autres actes concernant ledit domaine auxquels le receveur et les officiers du lieu ont accoutumé d'assister, et en son absence ses commis. Tous les baux seront faits en sa présence et il signera avec les autres officiers du domaine, il en sera de même pour les affiches. Il doit contrôler tous les ensaisinements, paiements, amendes, etc., etc. Il doit être appelé à toutes les ventes de blé, grains, vins, bois taillis, en futaie, baux d'herbages, pêcheries, étangs, rivières, etc., etc. Il doit assister aux saisies..., etc., etc. (1).

Le second arrêt de règlement du 16 juin 1629 est relatif aux émoluments des contrôleurs. La cour arrête que le demandeur (le contrôleur) aura et jouira des mêmes taxes et droits que ceux qui sont attribués au substitut du procu-

(1) Jean Filleau, *Recueil général des édits, arrêts et règlements notables...* — Paris, 1630-1631, 2 vol. in-fol. Bibl. Nat. F. 2093-2094. — (t. I, p. 434-435).

reur général et gruier au siège des eaux et forêts de Dreux « tant et si longuement qu'il ne sera point payé des trois deniers pour livre provenant de la vente des bois et haute fustaye du comté et domaine de Dreux qui lui sont attribués par l'édict de création des offices de controoleurs des domaines » (1).

Non seulement leurs fonctions et leurs émoluments, mais encore leur tenue est réglementée. Ils étaient assimilés sur ce point aux trésoriers de France, généraux des finances, secrétaires et tous officiers comptables. Une ordonnance de Henri III du 24 mars 1583 dit qu' « ils pourront porter taffetas et samy de soie en robes, pourpoints et sayes, et doubler leurs manteaux, robes et capes de velours et de soie, mais seulement d'un lez par devant et de trois doigts tout autour; mais ne pourront porter velours en robes, bonnets, souliers, chapeaux et fourreaux d'épée que s'ils sont en notre suite, ni ne pourront y mettre passements d'or, argent, boutons de pierrerie, ni porter chaînes d'or. Leurs femmes porteront, si bon leur semble, toutes soies de couleur, hors le cramoisi en devant de cottes, manchons et doublure de manches de robes, mais sans broderies et pierreries qu'en boutons, aiguillettes et ferrets, chaperons et coiffures ». Et ces sévères prescriptions sont encore une atténuation de l'édit du 22 avril 1561 beaucoup plus restrictif (2). Tous ces édits et ordonnances faisaient partie de cette très remarquable législation fiscale du XVIe siècle que nous devons aux Valois, car il faut reconnaître que si ces princes ne se firent point

(1) Jean Filleau, *Recueil général des édits...* (t. I, p. 435).

(2) Voir la très remarquable étude de M. Flour de Saint-Genis, *Histoire documentaire et philosophique de l'administration des domaines...* — Le Havre, 1903, 8°, t. II, p. 299 (supp. à la XXIe année des Annales de l'Enregistrement). Bibl. Nat. Lf90, 97.

faute de dilapider nos finances, ils surent au moins les organiser.

Outre ses titres de conseiller du roi et de contrôleur général des bois de l'Isle de France, dont nous venons de voir les droits et les devoirs, Louis Le Barbier aurait pu en prendre bien d'autres, car c'est un personnage qui semble avoir mené beaucoup d'affaires de front. Au moment qui nous occupe, outre ses projets de construction de la rue des Petits-Augustins, il prépare les travaux du Pont-Rouge qui aboutissait juste en face la rue de Beaune et dont il est l'entrepreneur.

Dans l'esprit de ceux qui en décidèrent la construction, ce pont n'avait qu'un caractère provisoire, c'est pourquoi on le construisit en bois, laissant libre l'emplacement en prolongement de la rue du Bac où devait s'élever un jour un pont de pierre.

Pour un motif que nous ignorons, c'est Pierre Pidou, commis de Le Barbier, qui figure dans le procès-verbal de vacation du bureau de la ville, pour donner l'alignement de la construction et en déterminer exactement la place. Le texte complet de cette pièce datée du 13 février 1632 a été publié par M. Duplomb dans son livre *La rue du Bac.* Et cependant Le Barbier est bien l'entrepreneur, puisque ce pont est communément nommé pont Barbier; on l'appelle aussi pont des Tuileries ou pont Sainte-Anne, en l'honneur d'Anne d'Autriche ou pont Rouge, à cause de sa couleur. En 1656, il fut en partie dévoré par un incendie dont Loret nous conte les circonstances en une de ses lettres rimées qui manque dans toutes les éditions de sa *Muse historique,* que l'on croyait perdue ou détruite intentionnellement, et que M. Henri Masson a retrouvée en Allemagne et publiée dans le *Bulletin de la Société de l'His-*

toire de Paris (1). Mais pour provisoire qu'il fût, le pont Rouge devait durer encore. On le répara et il dura jusqu'au 20 février 1684 où il fut emporté par la débâcle des glaces. C'est seulement alors que l'on construisit le pont Royal.

Quelques années après la construction du pont Rouge, en 1638, nous voyons Le Barbier, dans un factum, abandonner son titre de contrôleur général des bois et le remplacer par celui de maître d'hôtel ordinaire du roi, secrétaire de Sa Majesté et de ses finances. Il avait sans doute vendu sa charge de contrôleur des bois pour acheter celle de maître d'hôtel. Du reste, ces achats et ces ventes ne nous étonnent point chez un homme d'affaires aussi actif que Louis Le Barbier. On le trouve continuellement en négociations, en contestations, en procès. A peine le lotissement de 1629 de l'hôtel de la reine Marguerite a-t-il eu lieu, qu'il a déjà des difficultés à ce propos avec l'un des copartageants, Etienne Brioys, secrétaire du roi, qui s'est joint à MM. de Vassan et de Garsaulan également copartageants (2). D'un autre côté, il est au contraire l'allié desdits MM. de Garsaulan, de Vassan et consorts pour publier un factum contre les docteurs et régents de l'Université de Paris qui prétendent que, lors de la saisie du parc de l'hôtel de la reine Marguerite, il a été saisi par erreur quelque chose de leur terre (3). Il est encore en procès contre Pierre Vliet, Sasbourg, de Varicq, Jean Boulard et consorts à propos de deux pieds de terrain contestés et d'échopes élevées à tort sur ce terrain contre sa maison,

(1) Année 1905, p. 72.
(2) Bibl. Nat., 4° F3. (18104.)
(3) Bibl. Nat., 4° F3. (13240.)

rue des Saints-Pères, au lieu dit « le Sanitat » (1). En 1638, alors que les acquéreurs se croient en paisible jouissance, que quelques-uns « ont vendu, dressé des rües, basty et estably un marché », une certaine Anne Hodée, veuve de feu Jacques Bourdin, revendique un quartier de terre du parc de la reine Marguerite, qu'elle prétend lui appartenir. Et voilà Louis Le Barbier remis en cause avec les anciens coacheteurs et de nouveau des factums se rédigent, s'impriment et s'échangent (2).

Mais tous ces contre-temps ne doivent pas embarrasser Louis Le Barbier, car il est un grand brasseur d'affaires, sa situation de fortune est énorme mais terriblement compliquée. Il est un de ces traitants dont Colbert va bientôt régulariser les fonctions en créant la compagnie des fermiers généraux. A l'époque où nous sommes, il y a encore de nombreuses petites fermes, pour telle espèce de taxe, pour telle région; le roi traite en particulier avec chacun, d'où le nom de « traitant ».

A cette époque, ce titre ne donnait pas à vrai dire à ses titulaires une bien grande considération. Les « traitants » ou « partisans » étaient même en général exécrés du peuple et tenus en piètre estime par ceux mêmes qui les nommaient. Le cardinal de Richelieu, qui eut beaucoup à faire avec Le Barbier et ses confrères, laisse percer son opinion sur le personnage dans une lettre qu'il écrit d'Amiens, le 21 août 1638 à MM. de Bullion et Bouthil-

(1) Bibl. Nat., 4° F3. (18105.)

(2) Bibl. Nat., 4° F3. (18103.) D'après Berty et Tisserand (*Topographie historique du vieux Paris*) on appelait au XVI[e] siècle « Le Sanitat », un terrain compris entre le quai, le grand pré aux clercs, le chemin de Saint-Pierre (rue des Saints-Pères) et la petite Seine, ou plus tard le chemin de la Noue (rue Bonaparte). La maison de Le Barbier était donc du côté des numéros impairs de la rue des Saints-Pères et assez près de la Seine.

lier, surintendants des finances; il leur parle des impôts qui accablent le peuple et notamment les habitants d'Abbeville et de Saint-Quentin, lesquels se plaignent des taxes trop lourdes qu'on lève sur eux, soit pour élever les fortifications de leur ville, soit sur les vins, alors qu'on leur a promis de ne pas les surcharger.

« Ces choses, dit le cardinal, sont de telles considérations qu'elles doivent estre bien pesées avant que d'estre faictes. Le Roy perd la réputation de sa parole; les habitans, le cœur et l'affection; les villes, leur seureté et conséquemment le royaume; et tout cela pour la satisfaction d'un Barbier ou autre partisan (1). »

Ce ton parfaitement méprisant n'empêchait pas qu'on eût de plus en plus besoin de leurs services. Pendant l'année suivante, 1639, la guerre était partout et le roi n'avait pas moins de dix armées sur pied. Vers la fin de 1640, le trésor royal était aux abois et on songea à frapper d'impôts nouveaux des catégories de personnes que leur état en rendait exemptes jusque-là, notamment le clergé. Un arrêt du conseil établit sur le revenu des bénéfices une taxe du tiers. Cette taxe promettait sans doute de rendre beaucoup, car Le Barbier, qui s'y connaissait, offrit dix-sept millions de ce tiers (2).

Le Barbier est encore spéculateur de terrains, il fait bâtir un peu partout, achète et revend des offices, possède une infinité de créances les plus diverses et a non moins de dettes. En 1641, sa situation est si embrouillée que le 10 avril il est obligé de passer un traité avec maître Fran-

(1) *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 99. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.)

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 742 (note de M. le vicomte d'Avenel).

çois Le Massonnet, bourgeois de Paris, demeurant rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, pour régler les paiements d'une dette qui se monte à plus de 2.700.000 livres dont moitié due audit Le Massonnet, lequel agit lui-même dans l'intérêt de sept créanciers (1). Il est convenu qu'on prend en gage les revenus des fermes qu'il tient de Sa Majesté et c'est sans doute à ce propos qu'il fait imprimer un état de ses « biens et effets », qui est curieux à plus d'un titre et que nous citerons en entier parce qu'il fixe plusieurs points de l'histoire du quartier et qu'il nous donne une idée de la richesse à cette époque. Il a été dit souvent que la fortune mobilière est de création récente et qu'elle entrait autrefois pour peu de chose dans les fortunes. Nous allons voir que cette assertion comportait de larges exceptions.

Estat des biens et effets de Maistre Louys Le Barbier, conseiller secrétaire et maistre d'hostel ordinaire du Roy.

Premièrement, à cause du traité fait avec Sa Majesté pour le recouvrement des taxes des amortissemens, il luy doit revenir tant à cause des avances qu'il a faites, que pour les remises à luy accordées par Sa Majesté, tous frais déduits, la somme de dix huit cens mil livres, cy. 1.800.000

Plus, il luy est deû, et luy reste à recouvrer en plusieurs élections de ce royaume, à cause de la suppression des élections particulières, la somme de deux cens soixante dix mil livres, cy. 270.000

Plus, il luy est deû et luy reste à recouvrer des taxes, à cause de l'augmentation des monnoyes, la somme de six cens mil livres ou environ, cy 600.000

Plus, il luy appartient les Boucheries de S. Honoré et de

(1) Bibl. Nat., fol. F3. (9071.)

Montmartre, avec les maisons y jointes, que ledit sieur Le Barbier a fait bastir, qui sont de la valeur de plus de quatre cens mil livres, cy. 400.000

Plus, il luy appartient les Halles nouvellement construites au Faux-bourg Saint-Germain Desprez, les Offices dépendans desdites Halles, vingt-six maisons, et douze échopes, le tout de la valeur de plus de trois cens mil livres (1). . . 300.000

Plus, il luy appartient un grand nombre de toises de terre à bastir maisons, tant aux quartiers S. Honoré, Montmartre, qu'au Faux-bourg Saint-Germain, qui sont de la valeur de six cens mil livres, cy. 600.000

Plus, il luy appartient trois Pavillons joignans au Parc du Palais Cardinal, qui sont de la valeur de seize mil livres chacun, déduit ce qui est deû pour le fond de la place, cy pour le tout 48.000

Plus, il luy appartient cinq autres Pavillons commencez, et qui ne sont encore parachevez, qui sont de la valeur pour ce qui est construit seulement, de vingt-cinq mil livres, cy. 25.000

Plus, il luy appartient en propriété le quart du pont de Chatou, et la jouissance de quatorze années du pont des Thuilleries, qui sont de la valeur de vingt mil livres, cy. 20.000

Plus, il luy reste à recouvrer la jouissance des gages accordez aux officiers des Finances, à cause des taxes du surhaussement des monnoyes, qui est de plus de soixante mil livres, cy 60.000

Plus, il luy est deû par les Etats de Bretagne, à cause du dédommagement accordé par Monseigneur le Mareschal de la Meilleraye, pour la non-jouisssance de la ferme dedits Es-

(1) Ces halles qu'on appellait Halles des Prez aux Clercs ou Halles Barbier, occupaient exactement le pâté de maisons délimité par les rues du Bac, de Lille, de Beaune et de Verneuil; c'était une des promenades habituelles des *escholiers*. En 1659, la ville acheta les Halles Barbier et les mit à bas pour y construire l'hôtel des Mousquetaires gris. Cette caserne terminée en 1671, fut vendue en 1777, démolie et de nouveau, en 1780, on y établit un marché dit marché de Boulainvilliers qui subsista jusqu'en 1843. (Duplomb. — La Rue du Bac.)

tats es années 1635 et 1636, la somme de quatre-vingts mil livres, cy. 80.000

Plus, il luy reste deû, tant des offices de contrôlleurs provinciaux des Fortifications, que des taxes sur aucuns desdits officiers, la somme de soixante-six mil livres, cy. . . 66.000

Plus, il luy appartient des offices de Receveur des droicts des Entrées aux Portes, dont la finance monte à la somme de trente trois mil livres, cy 33.000

Plus, il luy appartient des Offices de Receveurs et contrôlleurs des droicts de la Ferme de neuf livres dix-huit sols de Picardie, dont la finance monte à trente cinq mil livres, cy. 35.000

Plus, il luy reste à recouvrer des taxes de la Ferme du Fer la somme de cinq mil deux cens cinquante livres, cy. . 5.250

Plus, Sa Majesté luy a ordonné la somme de cinquante mil livres, pour son dédommagement, à cause des Chapelles qu'elle a déchargé du payement des droicts d'amortissement, cy 50.000

Plus, il luy est deû par le sieur Casaud, Trésorier de France à Bourdeaux, à cause du Traité des Francs-fiefs de Guyenne, la somme de soixante-quatre mil livres, cy. 64.000

Plus, il luy appartient la maison en laquelle il est demeurant, scituée au Faux-bourg Saint Germain Desprez, et la basse-court estant au derrière de la maison, qui sont de valeur de plus de cent mil livres, cy. 100.000

Plus, ledit sieur Le Barbier se trouve saisi, suivant un Estat qui luy a esté délivré par Maistre Charles Lormier son commis, de trois cens quarante cinq mil trois cens quatre-vingts dix-sept livres de rentes, contenües en plusieurs contracts et billets de divers particuliers, aucuns desquels sont en nantissement ès mains de quelques-uns dedits créanciers, revenans au denier quatorze, qui est le prix pour lequel elles luy ont esté baillées à quatre millions huit cens trente-cinq mil cinq cens cinquante huit livres, cy. 4.835.558

Somme des biens et effets, neuf millions trois cens quatre-vingts onze mil huit cens huit livres.

Fait et certifié véritable par moy sous-signé, le dix-huitième septembre 1641. Signé : Le Barbier.

Collationné à l'original par moy greffier sous-signé. *Signé :* Bourguignon, avec paraphe (1).

Quelque temps après Louis Le Barbier mourait insolvable, car en 1643 nous trouvons l'administration royale aux prises avec les difficultés les plus grandes que lui cause la laborieuse reddition de comptes du défunt, d'où il résulte que de nombreuses fraudes ont été commises soit par Le Barbier lui-même, soit par ses sous-traitants (2).

Plusieurs des commis de Le Barbier profitèrent de cette liquidation embrouillée pour s'enrichir par les manœuvres les plus louches. Un certain Pidou, qui avait inspiré à son maître toutes les maltôtes qu'on lui reprochait, fit à ce propos une grande fortune. Il en fut de même d'un certain Le Vanneur qui alla jusqu'à se parjurer en justice pour conserver ce qu'il avait diverti des recouvrements à lui confiés par Le Barbier de son vivant (3).

Nous avons retrouvé le portrait gravé de Louis Le Barbier. Cette coiffure à la mode sur cette tête osseuse et vulgaire, cette rude et épaisse moustache noire qui essaie de se retrousser à la cavalière, ce col de dentelles, tout cela forme bien le type du parvenu épris des grandeurs. La gravure, le col de dentelle ont dû coûter fort cher et plus cher encore le quatrain gravé sous le portrait, où Le Barbier est qualifié de « divin ». Et ce qualificatif évoque malgré soi l'image du poète crotté, recevant avec des courbettes l'or du traitant, protecteur des lettres.

Ce hardi financier qui s'était élevé si haut pour finir en

(1) Bibl. nat., Ln 27. 33316.

(2) Table servant d'examen des huit comptes rendus à la Chambre par les cautions de François Le Massonet et cautions envers le roy. — Bibl. nat. Lf 90.38.

(3) Choix de mazarinades, publié par la Société de l'histoire de France, t. I, p. 138.

déconfiture sortait d'une famille des plus obscures. Mme Le Barbier, malgré les grandeurs inespérées de son mari et



Louis le Barbier.

sa fortune inouie, n'avait jamais voulu quitter son chaperon de bourgeoise et c'était là un grief de Le Barbier et de ses deux filles qui donnaient dans le bel air. Ces dernières

étaient venues à Paris en sabots. L'une d'elles, assez belle quoique de teint fort brun, avait entendu dire que la beauté ne va pas sans la pâleur; pour y parvenir elle mangea tant de citrons qu'elle en mourut. C'était une coquette portant la coiffe et le masque et dépensant 800 livres par an pour se faire coiffer. L'autre fille était non moins coquette que sa sœur. Ces deux jeunes personnes allaient seules dans les compagnies, car leur père ne voulait pas que de pareilles infantes fussent ravalées par la présence d'une mère aussi bourgeoise (1).

Celle qui ne mourut point d'abus de citrons, s'appelait Gillette; elle séduisit M. de Fenestreaux, conseiller au parlement, qui l'épousa. Le conseiller n'appelait sa femme que « La reine Gillette ». Elle suivit de point en point, dans la vie, les étapes d'une femme de qualité, commença par être coquette, ensuite devint dévote et finit bel esprit. Elle fut l'orgueil de son père qui sans doute oubliait auprès d'elle les sages et bourgeoises remontrances de Mme Le Barbier, alors que chaque jour ses affaires s'embrouillaient davantage.

Tel est le personnage qui, le 14 août 1630, passait avec le pieux et sage conseiller prêtre, Jacques de Hillerin, la convention « altius non tollendi » dont nous avons parlé. Il semble donc que ce fut Louis Le Barbier qui fit bâtir la maison. Ce qui est certain, c'est qu'il ne la conserva pas, car nous savons qu'en 1650 elle appartenait au voisin, Jacques de Hillerin. Bien qu'ayant eu en main les titres de propriété très complets des deux immeubles, nous n'avons point trouvé trace de cette mutation et nous nous demandons si Le Barbier, qui vendait et achetait sans cesse,

(1) Tallemant des Réaux.

n'aurait pas cédé son terrain avant même de construire ou en cours de construction, de façon qu'il n'y ait pas eu lieu de dresser, à proprement parler, l'acte de vente d'une maison.

Quoi qu'il en soit, le 6 octobre 1650, Jacques de Hillerin était propriétaire de l'immeuble qui nous occupe car, par acte signé chez les notaires Leguay et Saint-Waast, il faisait donation de « sa maison » de la rue des Petits-Augustins à son neveu Messire Pierre de Hillerin, chevalier, seigneur de La Guérinière et de Bucq, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant à Paris, au cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond. La maison est désignée comme sise à Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, rue des Religieux Augustins réformés et consistant en un corps d'hôtel, cour, écurie, puits mitoyen entre ladite maison et le jardin de l'hôtel où demeure « ledit sieur donnant », tenant d'une part audit jardin, d'autre aux dits religieux Augustins, aboutissant par-derrière aux jardins de l'hôtel de Brienne et par devant sur ladite rue, en la censive de l'abbaye dudit Saint-Germain.

Ainsi qu'il résulte de cet acte, Jacques de Hillerin habitait alors la grande maison du quai Malaquais, mais comme nous savons d'autre part qu'au mois de mai précédent il avait fait donation de cette grande maison à un autre neveu, Jean de Hillerin (1), nous ne serons pas étonnés de lui voir conserver, pour se loger lui-même, l'usufruit de la maison qui nous occupe aujourd'hui. Cette donation était chargée, outre la clause restrictive d'usufruit, de deux autres charges accessoires :

(1) Voir mon étude sur « l'hôtel de Transylvanie ».

1° 40 livres tournois de rente à payer à l'Hôtel-Dieu de Paris aux quatre fêtes, Pâques, la Pentecôte, la Toussaint et Noël. Le donateur se donne même la peine de déterminer d'avance les clauses de rachat de cette rente.

2° 10 livres tournois de rente qui seront « aumonez » tous les ans, le lendemain de la Saint-Martin, jour de l'ouverture du parlement, aux pauvres prisonniers de la Conciergerie du Palais.

Jacques de Hillerin faisait cette donation « pour la conservation du nom et armes de sa maison », et l'acte comportait en plus une clause de substitution de mâle en mâle « pourvu qu'il soit en la religion catholique apostolique et romaine et non autrement ». L'exclusion des filles est absolue. Il semble que ce rigide et pieux conseiller-prêtre ait conservé une dent contre les filles d'Ève, causes de tant de fautes et de crimes, comme il en a tant vu au confessionnal ou au Palais.

A défaut d'enfants mâles de Pierre de Hillerin, le donateur leur substitue M[re] Charles de Hillerin, chevalier, seigneur de La Touche Hillerin, aussi neveu, et après lui sa postérité mâle. A défaut de postérité mâle de Charles de Hillerin, le donateur lui substitue Jean de Hillerin, sieur de Bazoges, conseiller du roi au parlement de Paris, aussi son neveu et après lui ses descendants mâles.

Un acte analogue avait été passé pour la maison du quai Malaquais, de sorte que pendant tout le dix-septième siècle et le commencement du dix-huitième, les deux immeubles (9 quai Malaquais et 6 rue Bonaparte) demeurèrent entre les mains de la famille de Hillerin dont les diverses branches les possédèrent tour à tour par droit de substitution.

Le 16 octobre 1664, le conseiller Jacques de Hillerin

mourait âgé de quatre-vingt-seize ans et ses neveux entraient en possession de l'immeuble dont il n'avaient jusque-là que la nue propriété. Nous savons qu'en 1689 la maison était occupée par un locataire, M. de Creil (1), qui était probablement Jean de Creil, seigneur de Soizy, d'abord conseiller au parlement de Metz, nommé maître des requêtes en 1670, intendant à Rouen de 1672 à 1677 et qui mourut le 1[er] mars 1697 âgé de soixante-cinq ans. Saint-Simon parle de lui à propos d'un important procès relatif à la duché-pairie de M. de Luxembourg, en 1694, et dans lequel M. de Creil-Soizy fut rapporteur. Le même Saint-Simon conte aussi que sa veuve « si connue pour sa beauté et sa vertu » prêta un jour sa maison pour y faire venir M[me] de Lesdiguières que la cour voulait endoctriner afin de lui faire épouser M. de Mantoue, l'hôtel de Duras où cette belle veuve habitait n'ayant point semblé assez calme et assez retiré pour un semblable entretien. La tentative du reste échoua.

En 1720, la branche Hillerin de Boistissandeau possédait les deux immeubles et ce fut seulement alors, par acte du 20 avril de cette année, que l'hôtel du quai, qui avait alors pris le nom d'Hôtel de Transylvanie, fut vendu par Messire Jean-Baptiste Hillerin de Boistissandeau, ci-devant conseiller au parlement de Bretagne, à dame Marie Pelard de Givry, veuve de Nicolas comte de Fontaine, maréchal de camp des armées du roi.

Quant à la maison qui nous occupe, elle continua à demeurer la propriété de M. Hillerin de Boistissandeau, à telle enseigne que nous avons retrouvé dans les papiers

(1) Rolles de répartition faite sur les maisons des neuf quartiers du Fauxbourg Saint-Germain en exécution de l'arrest du conseil d'état du Roy du 4 janvier 1689. (Bibl. nat. mss. fr. 11695.)

que M. Paul Loyer, le propriétaire actuel, a eu l'amabilité de nous confier, un extrait de la vente à Mme Pelard de Givry, comtesse de Fontaine, concernant la servitude « altius non tollendi » dont il a été déjà parlé : M. de Boistissandeau, en vendant à la comtesse de Fontaine, consent à ce qu'elle bâtisse ce que bon lui semblera le long de la muraille qui règne sur la rue des Petits-Augustins, jusqu'au pignon de la maison dudit Boistissandeau (c'est-à-dire le 6 actuel de la rue Bonaparte) à la charge d'élever un bon mur... etc., etc., de manière que le bâtiment construit n'excède point le pignon de sa maison (6 actuel). M. de Boistissandeau permet aussi de construire dans le jardin, le long du mur de séparation mais sans le dépasser (1).

A cette époque l'immeuble contre lequel s'adosse à l'ouest la maison de M. de Boistissandeau ne s'appelle plus l'hôtel de Brienne mais bien l'hôtel de Lauzun. Le côté sud touche une maison qui appartient aux religieux Augustins réformés.

La propriété étant demeurée dans la famille, de nombreuses années se passent sans que nous trouvions d'actes relatifs à l'immeuble. Ce n'est qu'en 1769 que nous en rencontrons un, passé devant M. Champia, notaire à Paris, entre Messire Jean-Baptiste Laurent de Hillerin,

(1) Ceci nous permet de compléter nos renseignements sur l'hôtel de Transylvanie, d'établir que le jardin s'étendait depuis le corps de logis du quai jusqu'au 6 actuel de la rue Bonaparte, et de plus que le petit bâtiment à un étage qui rejoint l'hôtel de Transylvanie à la maison qui nous occupe n'était pas construit le 31 octobre 1723, date de la vente par la comtesse de Fontaine à la duchesse de Gramont, puisque c'est un extrait de cet acte de vente qui mentionne la faculté de construire dont nous parlons. Comme nous savons que la duchesse de Gramont fit beaucoup d'améliorations à l'immeuble il y a lieu de supposer que c'est elle qui fit construire ce petit corps de bâtiment.

chevalier, seigneur de Boistissandeau, d'une part et les révérends père prieur, ex-provincial et prieur et religieux profès du couvent des Augustins de la Congrégation de Bourges, fondé par la reine Marguerite, d'autre part. Il y est question du rachat de la rente de 100 livres tournois instituée par les fondateurs Jacques de Hillerin, le conseiller au parlement, Jean de Hillerin seigneur de Putillier, conseiller et maître d'hôtel du roi et Hélène de Heuez, épouse de ce dernier. Ces pieux personnages avaient consenti cette rente rachetable au denier *16* pour entretenir une chapelle sous le titre de Saints Jean-Baptiste et Jacques qu'ils avaient fondée dans le couvent et pour y faire dire deux messes basses chaque semaine; l'acte primitif en avait été passé le 14 avril 1626, devant Me Étienne Leroy notaire à Paris. Or, pour seconder les pieuses intentions de ses aïeux, M. Jean-Baptiste-Laurent de Boistissandeau portait généreusement le prix de rachat de la rente à 2.000 livres au lieu de 1.600, chiffre fixé par les fondateurs eux-mêmes; de plus il hypothéquait sa maison pour le paiement de cette somme ainsi que le montant des loyers, ce qui nous apprend qu'il la louait et ne l'habitait pas. Peut-être habitait-il la maison de la rue du Colombier (rue Jacob actuelle) que son aïeul Jean de Hillerin de Putillier avait fait bâtir en 1641 et qu'un acte de 1714 désigne comme touchant l'hôtel Notre-Dame et par derrière le mur de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Dix ans après la signature de l'acte dont nous venons de parler, le 14 février 1779, M. Jean-Baptiste-Laurent de Hillerin de Boistissandeau, conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes, mourait à la campagne, à Saint-Sauveur d'Ardelay, où il était inhumé le lendemain, ainsi que le certifie Mre Ballou, curé de la pa-

roisse. Il laissait pour seuls héritiers un fils, Louis-François de Hillerin, chevalier, seigneur de Boistissandeau et six filles :

1° Marie-Catherine-Agathe de Hillerin, épouse de M. Louis Blandin-Dutertre, conseiller du roi et lieutenant de prévôté en la compagnie de maréchaussée de Bretagne, à la résidence de Nantes.

2° Antoinette-Henriette de Hillerin du Boistissandeau.

3° Marie-Agathe.

4° Julie de Hillerin de la Rébillière.

5° Louise-Adélaïde de Jumeauville.

6° Armande de Hillerin des Erables.

L'acte de notoriété dressé par Me Nau, notaire à Paris, et où nous trouvons cette filiation, ajoute qu'elles étaient toutes majeures; l'aînée seule était mariée.

La succession de M. Jean-Baptiste de Hillerin de Boistissandeau se liquida, et sa veuve, Marie-Agathe Bouret de Beuron, désirant conserver la maison des Petits-Augustins, un arrangement intervint entre elle et ses sept enfants : aux termes d'un acte passé, le 24 avril 1782, devant Me Cordier, notaire, elle renonçait à certaines reprises sur la fortune de son mari, et ses enfants lui abandonnaient la maison qui était comptée pour une somme de 54.000 livres.

Mais Mme de Boistissandeau ne devait pas conserver longtemps la maison qu'elle n'habitait pas, du reste. En effet, le 24 janvier 1784, par l'intermédiaire de son procureur, Jean-Claude du Rosoy, elle la vendait pour 40.000 francs deniers à M. Edme-Didier de La Borne, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Ménildon et autres lieux, demeurant à Paris rue des Champs Elysées, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Évêque. Pour la première fois, depuis sa

fondation la maison, sortant du patrimoine des Hillerin, passait aux mains d'une nouvelle famille.

L'opération n'était pas brillante pour Mme de Boistissandeau : en deux ans, la maison subissait une dépréciation de 14.000 francs. La désignation de l'immeuble, conformément à un plan et à une élévation de la façade de l'époque, fait mention d'un corps de bâtiment sur la rue et d'un autre en retour à gauche en entrant, le tout élevé de deux étages et greniers au-dessus, une cour et un puits commun avec l'hôtel de Lautrec (1). Cet acte de vente nous apprend en outre que feu Jean-Baptiste-Laurent Hillerin de Boistissandeau en était propriétaire en qualité de troisième appelé à la substitution, à la charge de laquelle cette maison avait été donnée par Jacques de Hillerin, le conseiller-prêtre, à son neveu Pierre de Hillerin, seigneur de Bucq, le conseiller maître d'hôtel ordinaire du roi. Les trois rentes grevaient toujours l'immeuble, à savoir les 100 livres aux religieux, les 40 livres à l'Hôtel-Dieu et les 10 livres aux prisonniers de la Conciergerie. Une dernière charge qui pèse sur l'acquéreur est celle « de garantir ladite dame de Boistissandeau de tous dépens, dommages et intérêts de la part de M. Cahouet, principal locataire de ladite maison, dans le cas où il ne jugerait pas à propos de le laisser jouir suivant son bail actuel de manière que ladite venderesse ne soit exposée à aucune recherche ».

Cet acte de vente avait été fait en l'étude de Me Belurgey, notaire à Paris; quant à Durosoy, le procureur de Mme de Boistissandeau, il touchait 1.200 livres de pot-de-vin que M. de La Borne avait dû lui verser. Il n'est point fait mention, dans la désignation de l'immeuble, du no 21 qu'il de-

(1) Précédemment Hôtel de Transylvanie.

vait porter en vertu de l'ordonnance sur la numérotation qui remontait déjà à 1775. On sait que les gens de qualité et même de robe s'insurgèrent contre un règlement qu'ils considéraient comme humiliant, et c'est peut-être pour ce motif que vendeur et acquéreur ne voulurent pas faire figurer de numéro sur l'acte qu'ils passèrent. Quoi qu'il en soit, nous trouvons ce numéro 21 sur l'almanach de Paris, années 1788 et 1789, à l'adresse de M. de La Borne qui ajoute alors à son nom, le nom de terre de Jumeauville à la place de celui de Mesnildon. Nous constaterons que ce nom de Jumeauville était également porté par la cinquième fille de M. de Boistissandeau au moment de sa mort, en 1779, comme nous avons vu plus haut, ce qui fait supposer qu'outre la maison de Paris, M. de La Borne acquit aussi des terres provenant des Boistissandeau.

Nous n'avons pu retrouver le bail Cahouet qui nous eût donné quelques désignations sur ce locataire principal de l'immeuble, mais il est probable qu'il s'agit d'une famille de gens de robe où il y avait des avocats et des secrétaires du roi Nous trouvons, en effet, sur l'almanach royal un Cahouet secrétaire du roi qui, en 1776, habite rue Saint-André-des-Arts et en 1777, rue des Petits-Augustins *près le quai.* C'est très probablement de ce personnage qu'il s'agit, car, en 1787, nous le retrouvons habitant rue des Marais-Saint-Germain (aujourd'hui rue Visconti). Le bail trois-six-neuf encore en cours en 1784, au moment de la vente de la maison dont il est question plus haut, aurait donc été passé en 1776, ce qui cadre parfaitement avec les renseignements pris dans les titres de propriété et ceux pris dans l'almanach royal. Cette famille était sans doute assez nombreuse pour occuper la maison. En effet, sans pouvoir affirmer leur parenté, nous connaissons deux secrétaires

du roi de ce nom : Pierre-Louis-René Cahouet, avocat en parlement, poursuivant sa réception en l'office de secrétaire du roi à la date du 20 avril 1765 et Noël-Nicolas Cahouet poursuivant sa réception au même office à la date du 26 octobre 1775 (1).

Cette famille Cahouet était originaire de l'Orléanais et avait des prétentions à la noblesse : ses divers membres produisaient avec orgueil des lettres royales d'anoblissement datées du 5 mai 1559, par lesquelles un de leurs aïeux, Antoine Cahouet de la Géraudière, lieutenant de chevau-légers était élevé à la dignité de gentilhomme pour sa bravoure et services rendus au roi. Une copie de cette lettre d'anoblissement se trouve même au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale (2).

Mais, dans les collections Chérin, se trouve une dissertation sur cette pièce dont l'auteur conteste l'authenticité. Il faut reconnaître que l'allure générale de la famille est bien plutôt de bonne bourgeoisie que de noblesse. Pendant tout le XVIIe siècle nous trouvons des avocats, des prêtres, des secrétaires du roi, des trésoriers de France; un membre de la famille devient le gendre d'un gentilhomme de la grande fauconnerie du roi. En 1692, l'un d'eux est premier président au bureau des finances de la généralité d'Orléans. Enfin, en arrivant à l'époque où nous les voyons paraître nous trouvons le 31 mars 1767, Charles Cahouet d'Heurcourt, avocat en parlement, pourvu de l'office de conseiller en la Cour des Monnaies et, le 15 novembre 1775, Noël-Nicolas Cahouet, ancien greffier en chef de la table de marbre des Eaux et Forêts de France, pourvu de l'office de conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne

(1) Arch. nat. V^2 50.
(2) Carrés d'Hozier, 145 et Chérin 43.

de France et de ses finances. C'est ce dernier Cahouet qui était le locataire principal de la maison qui nous intéresse en 1784, que nous avons vu poursuivre sa réception de secrétaire du roi, vingt jours auparavant. Ces deux derniers Cahouet, peut-être le père et le fils, car nous n'avons point retrouvé leur généalogie, faisaient en tous cas régler leurs armoiries par d'Hozier, juge d'armes, le 14 août 1776, et ces armoiries sont identiques (1).

Comme on peut le voir par ce rapide aperçu, nous n'avons rencontré aucun homme d'épée dans cette famille depuis le lieutenant de chevau-légers que conteste Chérin. Or, dans les familles nobles de cette époque, il n'y avait guère que les cadets qui fussent de robe ou d'église; on trouve peu d'exemples d'aînés qui ne fussent point d'épée. Il y avait même tout un côté de la famille qui n'avait pas réussi et qui était demeuré à Yenville, petite localité de l'Orléanais où ils continuaient, au XVIII[e] siècle, à exercer de modestes métiers de chapeliers ou de marchands.

Tels étaient donc les locataires que M. Delaborne (2) trouvait comme occupants de l'immeuble qu'il venait d'acheter.

Le nouveau propriétaire n'avait pas toujours habité Paris. Nous savons qu'il était né en 1736 et que, en 1776, il était établi à Versailles, rue de la Paroisse Notre-Dame, avec le titre de porte-manteau du roi. Un bail notarié du 16 mars 1776, passé à Versailles devant M[e] Jean Fourcault de Pavant, notaire au Châtelet de Paris, donne à M. Delaborne cette qualité et nous apprend qu'il loue à Jacques Bon, laboureur et à Marie-Anne Corbière sa femme, demeurant à Villepreux, pour neuf ans, la ferme

(1) Bibl. Nat. Mss. Nouveau d'Hozier, 78.
(2) Le nom se trouve aussi souvent écrit en un seul mot qu'en trois.

et fief du Mesnildon, situé aux Bordes, près Villepreux, moyennant 2.000 livres.

Cette charge de porte-manteau ne donnait pas à son titulaire un rang fort élevé : il y avait le porte-manteau ordinaire et douze autres porte-manteaux, dont trois servaient chaque quartier. Ils prêtaient serment entre les mains du premier gentilhomme de la chambre en exercice et servaient l'épée au côté. Tous les matins ils étaient au lever du roi et assistaient aux dîners, soupers, collations, de façon que le roi pût leur donner en garde son chapeau, ses gants ou sa canne; mais ils ne bénéficiaient de cet honneur que lorsque le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre ou le grand maître de la garde-robe n'étaient pas là : on conçoit que le cas ne devait pas se présenter souvent; leurs fonctions se réduisaient donc la plupart du temps à courir chercher un mouchoir, un manchon ou une canne que le roi demandait. Quand le roi sortait à pied, un porte-manteau allait chercher le manteau du roi et le tenait à sa disposition pendant toute la promenade. Ces officiers portaient aussi parfois l'épée du roi, mais c'était là un honneur dont les règlements de cour étaient avares pour eux. Si le roi était à pied ou en carrosse à deux chevaux, c'était le porte-manteau qui portait l'épée; mais dès que le roi était à cheval, ou avait seulement des éperons, ou encore montait dans un carrosse qui, au lieu d'avoir deux chevaux, en avait six, on voyait l'écuyer se précipiter et revendiquer l'honneur auquel il avait droit, de porter l'épée. Le cas d'un carrosse à quatre chevaux n'est pas prévu. Le roi rentré ou débotté, c'était le porte-manteau qui reprenait l'épée. Les jalousies du porte-manteau et de l'écuyer étaient mises d'accord dans le cas, d'ailleurs le plus fréquent, où le roi gardait son épée.

Comme rang protocolaire les porte-manteaux étaient à la cour de fort minces personnages; ils se rattrapaient aux assemblées des villes où ils marchaient immédiatement après les conseillers des bailliages, sénéchaussées et sièges présidiaux et avant les officiers des élections. Ils avaient le titre d'écuyer mais seulement à titre personnel et jamais pour leur descendance; encore n'était-ce que pendant qu'ils étaient en exercice ou après vingt-cinq ans de service. Ils étaient exempts des droits de franc-fief (1).

En 1779, M. Delaborne avait sans doute trouvé sa charge insuffisante, car nous le voyons, à la date du 5 août de cette année, poursuivant sa réception en l'office de conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances (2). En 1782, il habite Paris rue des Champs Elysées (aujourd'hui rue Boissy d'Anglas) ainsi qu'il appert d'un acte passé le 10 août de ladite année, devant Me Belurgey, par lequel il achète au fils de son fermier une petite maison sise à Villepreux et louée au perruquier, ainsi que diverses pièces de terre du terroir de Villepreux et sises dans le parc de Versailles, au lieu dit « l'Avenue royale », au terroir des Clayes et au lieu dit « Sous les Plants ».

Nous avons vu que, en 1784, il avait acheté la maison de la rue des Petits-Augustins, mais le 6 décembre 1782 il vendait à Charles Porcher, le jeune, notaire au baillage de Jumeauville, une ferme sise à Jumeauville. Somme toute, M. Delaborne, malgré ces diverses acquisitions ou aliénations et quelques autres sans intérêt, demeurait seigneur de Ménildon et se contentait de ses fonctions plato-

(1) Guyot, *Traité des Droits, fonctions, exemptions, prérogatives et privilèges...* — Paris, 1786, in-4°, Tome I. — Bibl. Nat. Lf³ 14.
(2) Arch. Nat., V² 50, page 32.

niques de secrétaire du roi, car, dès 1784, l'acte de vente de la maison de la rue des Petits-Augustins ne mentionne plus le titre de porte-manteau du roi (1).

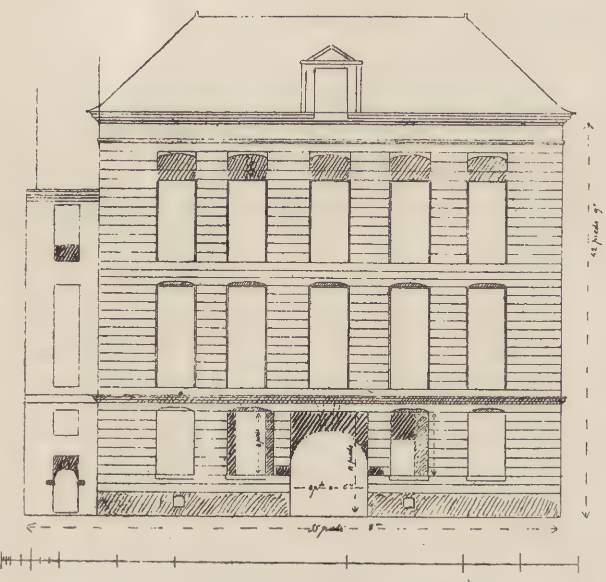
M. Delaborne prit donc possession de sa nouvelle acquisition et paya, le 6 avril suivant, les 100 francs de rente aux Augustins. Mais l'année d'après, ennuyé sans doute de voir revenir ce receveur de rentes, qui, chaque année, reparaîtrait ainsi, il se décida à payer les 2.000 francs qui le libéraient une fois pour toutes. Du reste M. Delaborne avait l'intention de faire de grandes réparations à sa maison car nous savons, par un procès-verbal qui est dans les titres de propriété, que, le 29 avril 1785, François Rua, conseiller du roi, trésorier général des finances, grand voyer en la généralité de Paris, s'était présenté rue des Petis-Augustins chez M. Delaborne, en vertu d'une ordonnance du bureau des finances, datée du jour même, pour déterminer l'alignement d'une nouvelle façade que M. Delaborne voulait élever à la place de l'ancienne. M. le grand voyer était accompagné du procureur du roi du Bureau des finances et de M. Edme Verniquet, architecte et conseiller du roi, commissaire voyer de la ville de Paris, et nous ajouterons : l'auteur du fameux plan de Paris. Verniquet décida « que l'alignement à donner devait être dirigé sur une seule ligne droite tendante d'une des jambes étrières à l'autre ». Les travaux devaient être faits en un an.

D'après les plans que nous avons entre les mains, on peut voir que les travaux consistèrent surtout en modifications à la plinthe extérieure du rez-de-chaussée, à la

(1) Nous devons à la complaisance de Me Poirson, notaire, la communication des actes notariés concernant M. Delaborne, que nous citons ici

forme des portes et fenêtres et à la corniche au-dessus du rez-de-chaussée.

Si M. Delaborne faisait faire toutes ces réparations c'est qu'il avait l'intention d'habiter sa maison, où il s'installa avec sa famille composée de sa femme née Marie-Louise-



Immeuble sis au n° 6 de la rue Bonaparte.
(Les traits diagonaux indiquent les modifications projetées au moment où ce dessin fut exécuté (1785).

Françoise Lebrun et de son fils unique Edme, un écolier de quatorze ans. Quelques années après il fallut songer à l'avenir du jeune homme. Les orages qui s'accumulaient sur la monarchie française ne semblent pas avoir impressionné M. Delaborne; sans en être, il avait approché la cour de si près; ce chapeau, ce manteau, ces gants royaux qu'il avait mainte fois tenus avec vénération entre ses

doigts émus, l'avaient sans doute à tel point hypnotisé, qu'un doute sur la solidité d'un tel régime ne lui vint pas. Aussi, à la veille même de la Révolution, commença-t-il à s'occuper de trouver une bonne charge pour son fils qui allait avoir dix-neuf ans. Il se décida pour une charge de conseiller au Châtelet. Le 26 août 1789, la Révolution déjà commencée, le jeune homme était nommé à cet office; il figure en effet comme tel à l'almanach royal de 1790, mais dès 1791, tout le vieil état de chose s'était écroulé et les démarches faites, les sommes versées par l'imprévoyant père de famille étaient perdues.

A compter de ce moment et pendant toute la tourmente révolutionnaire, nous n'avons plus trouvé trace des Delaborne. La terreur dut sans doute envahir aussi l'ancien porte-manteau du roi et il dut se terrer au fond de quelque logis, bien silencieux et bien invisible, car nulle part nous n'avons retrouvé son nom, ni aux Archives nationales, ni à celles de la Préfecture de police, ni à celles de Seine-et-Oise, ni à Villepreux où se trouvait son ancienne seigneurie de Mesnildon.

Il n'émigra point, puisqu'il conserva sa maison; il avait toutes les qualités requises pour être arrêté, ou du moins inquiété : ancien officier de cour, secrétaire du roi, père d'un conseiller au Châtelet, propriétaire d'un immeuble à Paris, dans un quartier où l'on arrêta beaucoup de monde, et pourtant il semble avoir été oublié. Nous avons même retrouvé deux petits pamphlets contre-révolutionnaires d'un nommé Laborne qui pourraient bien être de lui; le premier est intitulé : *Attention!* et le second : *Où nous mène donc la faction orléano-anglaise?* L'anonymat du premier de ces pamphlets est dévoilé dans le second. Tous deux sont une attaque violente con-

tre le parti de Danton, de Camille Desmoulins, de Marat, de Linguet, que l'auteur prétend aux gages de l'Angleterre (1). Mais nous devons avouer que nous n'avons point réussi à identifier notre M. Delaborne (ou de Laborne) avec le Laborne signataire. Quoi qu'il en soit, il est curieux que tant d'éléments, faits pour le rendre suspect, n'aient réussi à le faire porter sur aucune des longues listes de gens qui eurent au moins à venir raisonner devant les terribles comités.

Le seul petit événement dont nous ayons connaissance pendant la période révolutionnaire, est que la maison quitta le numéro royal 21 pour prendre le numéro sectionnaire 1266.

Ce n'est qu'en 1805, que nous voyons les Delaborne réapparaître : cette fois on sent qu'ils n'ont plus peur de se montrer, car il s'agit d'un mariage : c'est en effet le fils de M. Delaborne, Edme, qui épouse Mlle Adélaïde-Marguerite Jarry, probablement la fille de M. Jean-Marcel Jarry, président du tribunal de 1re instance de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, lequel habitait, 12, rue des Petits-Augustins.

Ce mariage fut fécond et bientôt après naquit une petite fille, mais, le 14 novembre 1806 la maison était dans la tristesse et un convoi de petit enfant en sortait, se rendant à Saint-Germain-des-Prés; c'était un bébé de huit mois, qui venait de mourir, la petite Adélaïde, la fille d'Edme Delaborne et d'Adélaïde-Marguerite Jarry (2).

Vers cette époque M. Delaborne était en discussion avec sa voisine, Mme de Biré, propriétaire du 9, quai Malaquais, sur l'interprétation de la servitude *altius non tollendi,*

(1) *Bibl. nat.* Lb39 3714 et Lb39 3717.
(2) Registre mortuaire de St-Germain-des-Prés.

établie par les fondateurs des deux immeubles et, le 6 janvier 1807, Mme de Biré venait sans doute de faire quelque construction ou surélévation peu importante, car des experts décidèrent qu'elle ne devait rien construire au-dessus des écuries qui pût masquer les vues de M. Delaborne, mais qu'elle pouvait construire le long du pignon du bâtiment de son voisin sur la rue, en payant la moitié de l'épaisseur du mur couvert par ses constructions, soit 58 fr. 50.

Pendant toute la fin de l'Empire, la famille Delaborne vécut rue des Petits-Augustins; mais peu après la Restauration, le 20 mai 1816, M. Edme-Didier Delaborne mourait dans sa maison, laissant pour seul et unique héritier son fils, Edme Delaborne qui habitait toujours avec lui.

Avant de mourir, M. Delaborne père, âgé de près de quatre-vingts ans, avait eu la satisfaction de voir son fils nommé adjoint au maire du Xe arrondissement (1), par ordonnance royale du 27 mars de la même année. On procédait à une épuration du personnel municipal, pour ne mettre en place que de solides et purs royalistes. Dès la Restauration, les Delaborne avaient été notés comme des gens sûrs, car le 7 novembre 1815, le préfet de la Seine, M. de Chabrol, présentait M. Delaborne fils comme candidat en troisième rang au poste d'adjoint du IXe arrondissement en le qualifiant sur l'état de proposition d'« homme excellent ».

Le candidat ne passa point cette fois; mais quelque temps après, il était nommé au Ve arrondissement et c'est là que le trouva sa nomination au Xe arrondissement qui le ramenait dans son quartier.

(1) On sait qu'un quartier du Xe arrondissement de cette époque a formé, avec une partie du XIe, notre VIe arrondissement actuel.

Le rapport de M. de Chabrol est court mais précis : Delaborne (Edme), né le 17 septembre 1770, âgé de quarante-cinq ans, marié, deux enfants, ancien conseiller au Châtelet, 15.000 livres de rentes, remplaçant le sieur Monnaye à cause de ses opinions (1).

Il n'en faut pas davantage pour être fixé sur l'attitude politique de la famille.

En 1819, le 26 février, à 11 heures du matin, M. Delaborne, en habit de cérémonie, se trouvait dans un groupe officiel tout près de chez lui, dans le jardin des Petits-Augustins, alors Musée des Monuments français; il y avait là M. le chevalier Piault, maire de l'arrondissement, le commissaire de police, MM. Laribbe et Godde, délégués par le préfet de la Seine, M. Ch. J. Lafolie, conservateur des monuments publics et deux députations, l'une de l'Académie des sciences et l'autre de l'Académie des inscriptions. Tous ces personnages, graves et hauts cravatés, étaient réunis pour donner de la solennité au transport des restes de Descartes, de dom Mabillon et de Montfaucon à Saint-Germain-des-Prés. Les trois tombeaux, qui se trouvaient dans le jardin des Augustins, furent ouverts et les restes de ces grands hommes furent placés dans trois cercueils préparés à cet effet. M. Lafolie les scella avec le sceau de la conservation des monuments historiques; le commissaire de police les scella à son tour et M. Lafolie en fit remise aux délégués du préfet qui en prirent livraison ainsi que le chevalier Piault et M. Delaborne; puis les trois cercueils furent portés dans la grande salle du dépôt des Petits-Augustins où le fameux Silvestre de Sacy, au nom de l'Institut, prononça le discours de rigueur. Ce

(1) *Arch. nat.* F 1.b. II Seine, 9.

discours, bien fait et bien de son époque, se terminait par le vœu que l'exemple de ces grands hommes induise la postérité à « joindre la soumission de la foi aux hautes spéculations de la science et de la philosophie et à réconcilier la raison humaine avec des sacrifices que lui impose la religion (1). »

Le 1er mai 1821 M. Edme Delaborne était nommé chevalier de la Légion d'honneur, en récompense de ses bons services et de la pureté de ses opinions. Il conserva ses fonctions d'adjoint jusqu'en 1827 : en 1828 il ne figure plus sur la liste de la municipalité.

Depuis la mort de son père, il avait continué à habiter avec sa mère; le 15 mai 1828 il la perdait et, peu de temps après, n'étant plus retenu dans l'arrondissement par sa qualité d'adjoint, trouvant sans doute trop grande pour lui, cette maison que la famille avait jadis remplie et qui maintenant était en partie louée, il songea à la vendre.

Le voisin du 9, quai Malaquais, n'était plus Mme de Biré qui, en 1807, discutait sur les servitudes réciproques; car en 1809 elle avait vendu l'ancien hôtel de Transylvanie à M. Péan de Saint-Gilles, notaire, mort lui-même en 1823. Cet immeuble appartenait alors par indivis aux trois enfants de M. Péan de Saint-Gilles, deux fils et une fille, Angélique-Adélaïde-Désirée qui avait épousé M. Ange-Étienne-Henri Trutat, comme sa femme, d'une famille notariale.

La succession, ayant à faire un remploi de fonds, songea à la maison de M. Delaborne qui était mitoyenne et que les Trutat se destinaient sans doute, car l'un des fils Péan de Saint-Gilles, qui avait repris l'étude de son

(1) *Moniteur* du 1er mars 1819.

père, désirait garder pour lui le 9, quai Malaquais. On entra en pourparlers et, le 27 mars 1829, par acte passé devant Me Fourchy, M. Edme Delaborne, qui habitait dès lors 13, rue Royale, vendait sa maison à :

1° Ange-Louis Péan de Saint-Gilles, ancien officier de cavalerie.

2° Amand-Louis-Henry Péan de Saint-Gilles, notaire, chevalier de la Légion d'honneur.

3° Mme Angélique-Adélaïde-Désirée Péan de Saint-Gilles, épouse de M. Ange-Étienne-Henri Trutat. Tous trois habitaient 9, quai Malaquais et tous trois étaient acquéreurs conjointement, chacun pour un tiers, afin d'opérer un remploi dont il est fait plus bas mention dans l'acte. Le prix de la vente était de 94.000 francs.

Dans la désignation de l'immeuble dont le plan n'a pas changé, nous trouvons ceci : « un corps de bâtiment sur la rue, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés *et d'un étage dans les combles* ». Or dans l'acte de vente du 26 janvier 1784 par lequel M. Delaborne père prenait possession, nous trouvons : « le tout élevé de deux étages *et greniers au-dessus* ». Les Delaborne ont donc, pendant leur possession, transformé les greniers en un troisième étage mansardé.

Les écuries et remises n'ont pas changé, mais le voisin au midi est M. Tintoin (1) et à l'ouest, M. Caillard qui est alors propriétaire de l'ancien hôtel de Brienne. La servitude de vue est maintenue; quant aux autres charges, la rente de 100 livres aux religieux Augustins est rachetée et les deux autres (40 livres à l'Hôtel-Dieu et 10 livres aux prisonniers de la Conciergerie), M. Delaborne déclare

(1) Ce nom se trouve également écrit « Thintoin » ou « Thinthoin ».

qu'il ne les a jamais servies et garantit son acheteur de toute réclamation.

En effet nous avons trouvé à la date du 20 janvier 1791, une quittance de 70 livres payées par M. Delaborne père, pour sept années de rentes de 10 livres dues aux pauvres prisonniers de Paris; passé cette date, il n'en est plus question.

La Révolution avait oublié la pieuse fondation du conseiller Jacques de Hillerin.

Notons que, pendant que M. Delaborne avait possédé l'immeuble, la numérotation avait changé deux fois : en 1791 le numéro royal 21 avait fait place à la numérotation sectionnaire qui numérotait les entrées et non les maisons; or notre immeuble avait deux entrées; la porte cochère et une petite porte remplacée aujourd'hui par la fenêtre, la plus à gauche en regardant la façade. La maison porta donc deux numéros, 1266 et 1267. Cette numérotation sectionnaire disparut en 1805 et, comme il n'existait point de boutiques dans l'ancien hôtel de Transylvanie, ce dernier immeuble en entier prit le n° 2 et notre maison, le n° 4 (1).

Nous savons que les Delaborne, pendant leur possession, n'occupèrent pas toujours l'immeuble entièrement et eurent des locataires. Nous n'avons pu en retrouver que quatre : 1° Deslix, avoué au Tribunal de Cassation, de 1797 à 1802; après cette date il alla habiter rue de Tournon, n° 1239. — 2° M. de La-Tour-du-Pin dont nous ne constatons la présence qu'en 1803 et 1804; il semble avoir remplacé l'avoué Deslix. D'après une notice sur la maison de La-Tour-du-Pin (Bib. nat. Lm³. 550), il s'agit

(1) Ces renseignements sont dus aux patientes recherches de M. Henri Masson, qui a bien voulu nous en faire profiter.

probablement du baron Auguste-Alexandre-César de La-Tour-du-Pin de Verclause des Taillades, chevalier de Saint-Louis; il était colonel en second au régiment de la Reine-Dragons en 1780; en 1788 il devenait colonel des grenadiers royaux de Normandie; émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes; en 1795 il commandait à l'armée de Condé la 8e compagnie des chasseurs nobles et faisait, en cette qualité, plusieurs campagnes. Enfin en 1800, il quitta l'armée de Condé et rentra en France pour se retirer à Bayeux, dans sa famille. Ce serait vers cette époque, en 1803 et 1804 qu'il aurait habité rue des Petits-Augustins. — 3° Mme Dermain, marchande de tableaux et de curiosités, en 1814 et 1815. — 4° Enfin en 1829, au moment de la vente de la maison, M. Hayter qui semble avoir eu un loyer de 2.400 francs, car il est dit dans l'acte de vente qu'il y a lieu de déduire du prix une somme 1.200 francs à imputer sur les six derniers mois du loyer de M. Hayter. Un pareil loyer ne peut guère s'appliquer qu'à l'appartement du second étage sur la rue.

Dès que les Péan de Saint-Gilles furent propriétaires de leur nouvelle acquisition, ils y firent des dépenses importantes pour la réparer et la moderniser. Ce fut la succession encore indivise qui supporta ces frais très élevés qui se montaient à 115.226 fr. 61. Dans un état d'évaluation de la maison, se trouve un état des mémoires payés aux divers corps de métiers et nous y voyons figurer Valadon, entrepreneur de maçonnerie, pour 41.996 fr. 94, Pouillet, entrepreneur de charpente, pour 11.963 fr. 50, Damas, menuisier, pour 20.151 fr. 50, Blard, serrurier, pour 12.404 fr. 07, etc., etc. C'est à cette époque en effet qu'on fit changer toute la toiture pour transformer

le troisième étage mansardé en étage carré, avec surélévation d'un quatrième étage. Les travaux, commencés peu après l'acquisition en 1829, durèrent jusqu'en 1831.

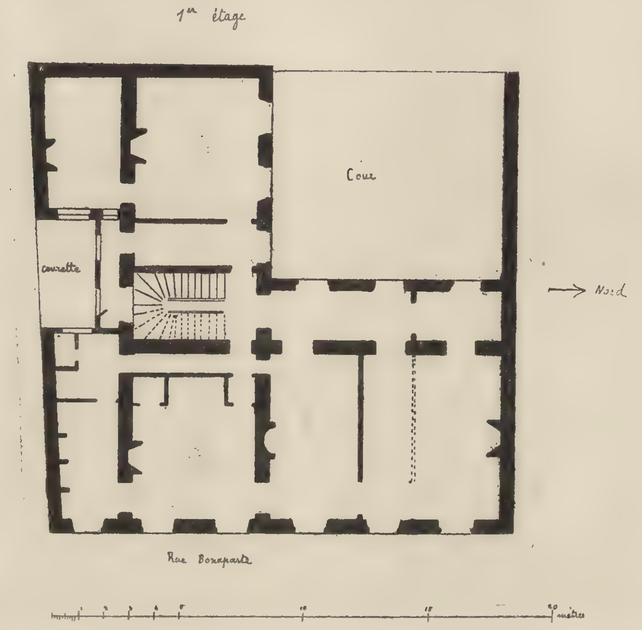
C'est pendant ces travaux, le 5 septembre 1830, qu'eut lieu le partage de la succession Péan de Saint-Gilles. On tira au sort les parts et ce fut Mme Trutat qui eut les deux immeubles, 9, quai Malaquais et 4, rue des Petits-Augustins, avec une vigne à Châtillon. Mais, pour des convenances personnelles, par actes des 19 et 28 juillet 1831, passés devant Me Blerzy, notaire à Rozoy (Seine-et-Marne), Mme Trutat échangea avec son frère, Ange-Louis Péan de Saint-Gilles, le 9 du quai Malaquais contre la terre et ferme de Gruchy, communes de Saon, Blay, Tessy et autres encore, arrondissement de Bayeux, consistant en manoir, avec parc, dépendances, herbages, etc., etc. Elle conservait pour elle le 4 de la rue des Petits-Augustins, qui désormais lui appartenait en propre. Cet acte d'échange confirme expressément la servitude de vue.

Si les enfants de M. Péan de Saint-Gilles faisaient de si grands frais dans cette maison, ce n'était point pour l'habiter, mais pour en tirer un meilleur revenu. En effet, dès 1831, nous trouvons la maison transformée en hôtel garni, sous le nom d'Hôtel d'Espagne, dirigé par une dame Félix qui, en 1830 encore, tenait un hôtel du même nom, 28, rue du Colombier (aujourd'hui rue Jacob).

Dans un « État descriptif et évaluation du revenu... » de la maison, daté du 7 janvier 1834, figure l'indication des quatre étages avec trois grands appartements, quatre petits, écuries et remises.

La location totale annuelle est évaluée de 8.320 à 8.660 francs, ce qui attribue à l'immeuble une valeur de 141.000 à 142.000 francs.

La maison qui si longtemps, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle s'était trouvée réunie avec le 9 du quai Malaquais, entre les mains de la même famille, les Hillerin, se trouvait de nouveau réunie à sa voisine, entre les mains des enfants de M. Péan de Saint-Gilles. Mais ce fut pour



Plan de l'immeuble sis au n° 6 de la rue Bonaparte.

beaucoup moins longtemps, car le 11 mai 1844, M. et Mme Trutat vendaient leur maison à M. Antoine-Marie-Denis Méquignon, libraire à Paris, demeurant rue des Grands-Augustins, n° 9. L'acte avait été passé devant Me Auguste Le Roux, notaire à Saint-Germain-en-Laye et Me Antoine-Jules Fourchy, notaire à Paris. La désignation nous indique exactement les travaux qu'ont fait exécuter les Péan de Saint-Gilles : « une maison sise à

Paris, rue des Petits-Augustins, n° 4, consistant principalement en un corps de bâtiment sur la rue, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, *de trois étages carrés et d'un quatrième dans les combles, mansardé sur la rue et carré sur la cour;* un autre corps de bâtiment en aile sur la cour à gauche, simple en profondeur, élevé d'un rez-de-chaussée, *de quatre étages carrés;* enfin une cour au fond avec écurie et remises. Le voisin au midi est toujours M. Tintoin, et au couchant, le jardin de M. Caillard.

Le prix était de 130.000 francs. M. Méquignon se reconnaissait en jouissance depuis le 1er mai 1844, car il n'y avait alors aucun locataire. En effet les Trutat n'habitaient pas l'immeuble; ils s'étaient installés, 94, rue de l'Université et passaient toute la belle saison dans leur maison de campagne de Hardencourt, canton de Pacy-sur-Eure (Eure). Quant à la location en hôtel garni, qui était en dernier lieu au nom d'une Mme F. Malard, successeur de Mme Félix, elle avait pris fin peu de temps avant l'acquisition par M. Méquignon. Mme F. Malard émigra alors avec l'Hôtel d'Espagne, 37, rue de Verneuil.

Dès l'installation de l'Hôtel d'Espagne en 1831 et 1832, nous y relevons la présence de M. le comte Xavier de Sade, député de l'Aisne; il remplaça aux élections de 1827 un membre de la droite, M. de Coligny et siégea lui-même à gauche. Les députés de province sans installation à Paris, semblent avoir fréquenté cet hôtel, car nous y trouvons aussi, vers la même époque, M. Tardieu, député de la Meurthe et en 1842 et 1843, M. Marchal, député de Sarrebourg, de la Meurthe également, qui élu pour la première fois en 1827, siégea à l'extrême-gauche, à côté de Dupont de l'Eure et de Lafayette.

Nous citerons encore un personnage important qui fut

pendant cette période un des clients de l'Hôtel d'Espagne; nous voulons parler du président Félix Faure qui n'a rien de commun avec le président de la République du même nom. Joseph-Désiré-Félix Faure était né à Grenoble, le 18 mai 1780, il mourut à Paris, le 28 janvier 1859. Il fut nommé avocat général à Grenoble, le 8 juillet 1818; conseiller, le 3 novembre 1819; président, le 21 novembre 1828; premier président de la cour, le 22 décembre 1830; conseiller à la Cour de cassation, le 12 juillet 1836; député de la Vienne, le 22 avril 1828 jusqu'en 1831; et enfin pair de France, le 11 octobre 1832. En 1834 et 1835 nous constatons sa présence, 4, rue des Petits-Augustins.

Si M. Méquignon put se féliciter d'avoir acheté pour 130.000 francs un immeuble évalué 141.000 ou 142.000 fr. dix ans avant, il en eut bientôt, par contre, bien des ennuis.

La première idée de M. Méquignon fut d'apporter à l'immeuble de nouvelles améliorations, afin d'augmenter sa valeur et son rendement, car il comptait le louer en grande partie. Ce qui manquait le plus, c'étaient les chambres de domestiques, aussi songea-t-il à surélever d'un étage ce qui n'en faisait encore que cinq. Il manquait aussi des caves, l'immeuble étant en partie construit sur terre-plein. Il s'entendit avec un entrepreneur nommé Barbier qui habitait 42, rue Mazarine et qui assura M. Méquignon que rien n'était plus simple. Les travaux commencèrent bientôt. Comme le sol de la rue avait été baissé depuis la construction de la maison, certaines saillies d'épaisseur du mur mitoyen avec le voisin, côté sud, se trouvaient alors au-dessus du sol. M. Méquignon, s'en remettant à son entrepreneur, crut pouvoir couper cette saillie pour y appuyer les voûtes de ses caves en cons-

truction de ce côté. Mais aussitôt, M. Marmottant, le nouveau propriétaire mitoyen qui avait remplacé M. Tintoin, lui envoya du papier timbré pour arrêter les travaux. Il fallut une transaction qui intervint le 24 octobre et aux termes de laquelle M. Marmottant consentait à ne pas faire démolir ce qui était fait, à la condition que M. Méquignon rebâtisse le reste de ce qu'il avait déjà démoli. Mais ce n'était pas tout, car dès le mois de juillet, tandis que l'on construisait l'étage des chambres de domestiques, un agent de la voirie avait dressé procès-verbal de contravention aux règlements déterminant la hauteur des maisons, et, le 12 juillet, était intervenu un arrêté du préfet de la Seine condamnant M. Méquignon à démolir ce qu'il avait fait construire au mépris des règlements.

C'était jouer de malheur et toutes les protestations de bonne foi du propriétaire n'avaient naturellement point empêché l'arrêté préfectoral. M. Méquignon chargea de l'affaire un avocat du Conseil d'État, M. Théodore Chevalier, d'ailleurs l'un des locataires de l'immeuble. L'affaire fut longue et difficile. Le Conseil de préfecture à l'ordre de démolition avait adjoint une amende. L'affaire était encore en cours, lorsque M. Méquignon mourut, le 4 août 1846, laissant la maison à sa veuve Mme Marie-Hélène Fortin et à sa fille Lucile-Marie Méquignon, lesquelles habitaient alors 10, rue Taranne. Le 13 janvier 1847, l'avocat Chevalier écrivait à Mme veuve Méquignon qu'il avait obtenu du ministère de l'Intérieur le maintien des nouvelles constructions à titre de tolérance, mais que le recours devant le Conseil d'État contre l'arrêté du Conseil de préfecture était encore pendant.

Bien que n'ayant point trouvé la décision du Conseil d'État, il faut croire qu'elle fut favorable, puisque le cin-

quième étage si litigieux existe encore aujourd'hui.

Nous savons, en outre, par la lecture des pièces relatives à cette affaire qu'il existait, dès lors, deux baux aux noms de M. Serise et de M. Bordier qui allaient jusqu'en 1854.

Quelque temps après, Mme veuve Méquignon vint habiter la maison, car nous avons trouvé une convention du 30 juillet 1850 avec sa voisine, la propriétaire du 9, quai Malaquais, Mme Defresnes pour faire curer et réparer à frais communs le puits mitoyen, et dans cette convention Mme Méquignon est désignée comme habitant sa maison. C'est vers cette époque, en 1849, que l'on changea la numérotation de la rue et que la maison prit le n° 6 qu'elle porte encore aujourd'hui. Mme Méquignon y passa toute la fin de sa vie et mourut à Chantilly, le 23 septembre 1864. La maison passait alors aux mains de sa fille Lucile-Marie qui avait épousé M. Pierre-Augustin-Félix Loyer. Pendant de longues années la famille Loyer a habité le second étage de la maison. Le 14 juillet 1903, Mme Loyer mourait, laissant l'immeuble à son mari et à ses deux enfants, M. Paul Loyer, fondé de pouvoir de la charge d'agent de change de M. Béjot, et sa sœur Mme Moreau-Néret. Enfin le 4 avril 1906, M. Pierre-Augustin-Félix Loyer, lui-même mourait à son tour, laissant à ses deux enfants la maison où seul M. Paul Loyer a conservé un appartement pour lui.

Parmi les principaux locataires qui ont habité la maison depuis une cinquantaine d'années, citons, au premier étage, M. Amand-Pierre Caussin de Perceval, professeur d'arabe à l'École des langues orientales, membre de l'Académie des Inscriptions; il s'y installa en 1856 et y resta jusqu'à sa mort, survenue le 15 janvier 1871. C'était un per-

sonnage important dans le monde savant et, en entrant à l'Académie, il ne faisait que suivre l'exemple de son grand-oncle, François Béjot et de son père, Jean-Jacques-Antoine Caussin de Perceval qui, le premier, de 1762 à 1787 et le second, de 1809 à 1835, l'avaient précédé dans la docte compagnie. Il était né à Paris, le 11 janvier 1795, et passa plusieurs années en Orient où il acquit une connaissance approfondie de l'arabe, ce qui le désigna pour une chaire de cette langue, dès 1821. Son principal ouvrage qui parut à Paris en 1847 et 1848 est intitulé : *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet et jusqu'à la réunion de toutes les tribus sous la loi musulmane;* 3 vol. in-8°. Peu de temps après la publication du troisième volume, le 16 novembre 1849, M. Caussin de Perceval était élu à l'Académie des Inscriptions. Pendant les dernières années de sa vie il était devenu tout à fait infirme. Voici son acte de décès :

Extrait du registre des décès du sixième arrondissement de Paris pour l'année 1871.

N° 431. — Du seize janvier mil huit cent soixante-onze, à une heure de relevée. Acte de décès dûment constaté de Amand-Pierre Caussin de Perceval, membre de l'Institut, décédé en sa demeure, rue Bonaparte, n° 6, hier, à 10 heures et demie du matin, âgé de soixante-seize ans, né à Paris, célibataire, sur la déclaration faite par MM. Marie-Clément Cauchy, employé aux finances, rue Madame, n° 6, âgé de trente ans, neveu du défunt et de Gaston Bonneau, notaire, rue du faubourg Poissonnière, n° 7, âgé de trente-cinq ans, qui ont signé, après lecture, avec nous adjoint au maire du sixième arrondissement de Paris, officier de l'état civil.

Signé : C. Cauchy. — Bonneau. — Jozon.

M. Caussin de Perceval, après la guerre, fut remplacé dans l'appartement du premier étage, par M. Gauthier-Villars, le grand éditeur scientifique, puis par le Dr Brouardel, le membre de l'Institut, qui y habita de 1872 à 1881. Le deuxième étage était occupé, comme nous l'avons dit, par la famille Loyer. Le troisième fut habité de 1865 à 1872 par M. Chatignier, avocat au Conseil d'État, le demi-frère du cardinal Perrault. Au quatrième étage nous citerons Mme veuve Auguste Couder, dont le mari peignit des tableaux historiques, notamment la grande toile des États Généraux au Musée de Versailles, et qui habite l'immeuble depuis de longues années. La grande pièce du rez-de-chaussée, à droite en entrant, est occupée depuis 1898 par le libraire Félix Legoubin.

Nous terminerons en citant les locataires suivants, sans pouvoir toutefois déterminer quels appartements ils occupaient :

Serize, ancien notaire	de 1845 à 1851
Chevalier, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation	de 1845 à 1849
Duquesne (Émile), rentier	de 1847 à 1852
Bordier, ancien notaire	de 1847 à 1854
Dulong (Alphonse), capitaine d'État-major, professeur de dessin à l'École des ponts et chaussées	de 1847 à 1850
Peyrecave, avocat à la Cour d'appel	de 1849 à 1852
Collier, avocat à la Cour d'appel	de 1850 à 1853
Bourguignat, avocat au Conseil d'État	de 1851 à 1855
Gourlier, architecte	de 1851 à 1853
Blachier, chef de bureau au ministère de la Marine.	de 1852 à 1870
Achard (général, baron), sénateur	de 1853 à 1856
Vaudoyer (Léon), architecte	de 1853 à 1855
Mamalet (Eugène), architecte	de 1856 à 1863
Giraud, propriétaire	de 1857 à 1868
Pestre, commissionnaire en marchandises	de 1857 à 1862
Toudouze (Mme Anaïs), dessinateur	de 1873 à 1877

CHAUVERON (de), avocat à la Cour d'appel........ de 1876 à 1878
SARTIAUX (Émile), commissionnaire........... de 1895 à 1896 (1)

Somme toute, la maison dont nous venons de parler n'a été possédée depuis sa fondation, vers 1630, que par quatre familles : Les Hillerin, les Delaborne, les Trutat et M. Méquignon, dont le petit-fils la possède encore.

Léo MOUTON.

(1) C'est à l'inépuisable documentation de notre collègue, M. Henri Masson et à sa complaisance, que nous devons cette liste de locataires que le propriétaire lui-même n'avait pu nous fournir.

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

ADDENDA à la Notice publiée dans le *Bulletin* de janvier-juin 1907.

Nous avons trouvé spécialement dans le journal *l'Ami de la Religion et du Roi*, des renseignements qui compléteront utilement quelques parties de la Notice précédemment imprimée sur le séminaire de Saint-Sulpice.

*
* *

Dans les numéros des 24 et 25 novembre 1820, *l'Ami de la Religion et du Roi* fait le récit suivant de la cérémonie qui eut lieu le mardi 21, à l'occasion de la pose de la première pierre du séminaire :

Le matin, S. Em. s'étoit rendue au séminaire et y avoit reçu la rénovation annuelle des promesses cléricales qui se fait dans cette maison le jour de la Présentation, et à laquelle des ecclésiastiques du dehors et d'anciens élèves du séminaire viennent se joindre avec empressement. Cette première cérémonie terminée, et M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, étant arrivé, les directeurs et les élèves de la maison, ainsi que ceux du petit séminaire Saint-Nicolas et de la petite communauté de la rue du Regard, se sont rendus processionnellement à l'église Saint-Sulpice en chantant le *Veni Creator;* M. l'archevêque de Trajanople (1) présidait à la

(1) C'était M. de Quélen, coadjuteur.

procession. S. Em. est arrivée peu après, et a été reçue à la porte de l'église par M. le curé de Saint-Sulpice, assisté de son clergé. Elle a pris place sur le trône pontifical qui lui avoit été préparé dans le sanctuaire, et où elle étoit assistée de MM. les abbés Jalabert (1) et Desjardins, archidiacres et grands-vicaires. Le ministre de S. M. occupoit une place d'honneur à peu de distance de S. Em. MM. le préfet du département, le préfet de police, le directeur des bâtiments, le maire de l'arrondissement et les architectes avoient des sièges dans le chœur.

M. le coadjuteur a commencé la messe, assisté de MM. Borderies (2), archidiacre, et Frayssinous (3), vicaire général. A la fin de la messe, on a chanté l'*Exaudiat*. La procession s'est rendue sur la place Saint-Sulpice, où le terrain avoit été déblayé avec soin. Une tente avoit été dressée pour recevoir, en cas de pluie, les illustres personnages qui présidoient à la cérémonie; mais le beau temps ne s'est pas démenti pendant l'opération. La première pierre a été bénite par M. le cardinal suivant le rit usité. Avant de la poser, le ministre a prononcé un discours (4), où on a entendu avec plaisir un éloge si vrai de la Congrégation de Saint-Sulpice et de celui qui l'a relevée; S. Em. Monseigneur le cardinal archevêque de Paris a répondu :

« Monsieur le Comte,

« Le clergé de France vous prie de déposer aux pieds du

(1) L'abbé Jalabert, a publié entre autres ouvrages : *Projet de charger les ecclésiastiques d'éclairer les fidèles sur leurs droits contre les entreprises du despotisme, et de propager la doctrine de la souveraineté des peuples par l'envoi de missionnaires en pays étrangers*, avec un *Aperçu de l'esprit actuel de l'Église constitutionnelle* (1801, in-8°); — *Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité à la constitution*. (J.-M. Quérard, *France littéraire*, 1830.)

(2) Étienne-Jean-François Borderies devint, en février 1830, premier aumônier de Mme la Dauphine, et, en 1837, évêque de Versailles.

(3) Il devint grand maître de l'Université en 1822. (Voy. *Bulletin* de janvier-juin 1907, p. 110, note 3.)

(4) Voy. *Bulletin* de janvier-juin 1907, p. 103.

roi l'hommage de sa vive et respectueuse reconnaissance pour le bienfait qui assure à tous les diocèses de si grandes ressources. Les desseins de Sa Majesté sont remplis ; de la vénérable École Saint-Sulpice, sortiront comme autrefois des ecclésiastiques savants et sages, pleins de zèle pour la foi catholique et de dévouement pour l'honneur de la couronne, fermement attachés au Saint-Siège et au trône du Roi très-chrétien. Qu'il me soit permis, Monsieur le Comte, de vous offrir mes remerciements particuliers pour l'intérêt si marqué que vous avez voulu prendre à la fondation d'un séminaire qui va préparer aux pasteurs, au clergé et aux fidèles de ce diocèse de si précieuses consolations. »

La première a été posée à l'angle de la place et de la rue du Pot-de-Fer. On y a gravé cette inscription :

D. O. M.

AVSPICE. B. MARIA. VIRG. DEI. PARAE
HVNC. PRIMUM. LAPIDEM.
SEMINARII S^{ti} SULPITII. NVNVPATI.
LVDOVICI. XVIII. REGIS. CHRISTIANISS. JVSSV
SOLEMNITER. POSVIT.
EXCELL. COMES. IOS. HIERONYMVS SIMEON.
RERVM. REGNI. INTERNAR. MINISTER.
ECCLESIAE. PRECIBVS. RITE CONSECRAVIT
EMINENTIS. AC. REVER. ALEXAND. ANGELICVS.
CARDIN. DE TALLEYRAND-PERIGORD
PARISIENS. ARCHIEPISCOP. ET. MAGNUS. GALLIARVM. ELEMOSYNAR.
ADSTANTIBVS.
COMITE. CHABROL. DE. VOLVIC
SEQVANAE. REGIONIS. PRAEFECTO.
BARTH. A. P. FRED. HELY-D'OISSEL
OPES. PVBLICORVM. CVRATORE
STEPHAN. HIPPOLYTE. GODDE. ARCHITECTO
DIE. XXI NOVEMBRIS
ANNO. DOMINI. MDCCCXX

*
* *

Lorsque survint le choléra de 1832 (1), l'archevêque de Paris, M. de Quélen, adressa le 3 avril, au comte de Montalivet, ministre de l'instruction publique et des cultes, une lettre dans laquelle il offrait de transformer le séminaire de Saint-Sulpice en hôpital temporaire pour les cholériques. Il priait le Ministre de « vouloir bien autoriser cette destination provisoire jusqu'à la cessation du fléau », et il lui demandait son intervention « pour que l'administration veuille bien accepter les services d'un certain nombre d'élèves ecclésiastiques, qui se mettent à sa disposition pour remplir sous sa direction, les fonctions d'infirmiers ou autres qu'on voudra leur confier ».

Le prélat écrivit dans le même sens au comte de Bondy, préfet de la Seine, ainsi qu'à M. Gisquet, préfet de police, et informa de ses intentions le Supérieur du séminaire, qui adressa aussitôt au Ministre des cultes la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

M. l'archevêque m'ayant fait part de l'embarras où se trouvoit l'administration pour placer tous les malades atteints du choléra, du désir qu'il auroit que le séminaire de Saint-Sulpice fût offert pour servir d'hôpital jusqu'à la cessation de ce fléau, et qu'un certain nombre d'élèves et directeurs du séminaires fût employé pour servir des cholériques, je ne balance

(1) Cf. *L'Ami de la religion, journal ecclésiastique politique et littéraire* des 7, 10 et 21 avril, 1er et 29 mai 1832.

L'Ami de la Religion et du Roi, fondé en 1814 par Adrien Le Clere et Picot, devint, en 1830, *l'Ami de la Religion*. En 1832, il paraissait chez Le Clere, 35, quai des Augustins. Par la suite, MM. de Genoude et Dupanloup devinrent propriétaires de ce journal, qui disparut en 1862 pour se fondre avec le *Journal des villes et des campagnes*.

pas à entrer d'un grand cœur dans les vues qu'il nous propose; car il est bien juste qu'après nous être efforcés de donner à nos élèves des leçons de charité, nous leur en donnions aussi des exemples. En conséquence, si Votre Excellence, de qui dépend cet établissement, veut bien consentir à notre dévouement, nous cédons bien volontiers notre maison et nos personnes au service de nos frères souffrans.

J'espère de la bienveillante protection de Votre Excellence qu'elle voudra bien veiller à ce que la maison ne soit pas dénaturée, afin qu'elle puisse, après la cessation du choléra, servir encore aux exercices accoutumés du séminaire.

J'ai l'honneur, d'être M. le ministre, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Garnier,

Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.

Paris, 3 avril 1832.

Il semble que les offres de l'archevêque ne furent pas tout d'abord accueillies avec faveur par le Conseil général de la Seine et par une certaine partie de la presse, car on lit dans *l'Ami de la Religion* du 10 avril :

S'il faut en croire à un récit d'un journal de vendredi dernier [6 avril], le Conseil général du département auroit refusé les offres des séminaristes de Saint-Sulpice de se dévouer au service des malades qui seront reçus dans cette maison. Si c'étoit pour ne pas compromettre la santé de ces jeunes gens ou pour ne pas les détourner de leurs études, ce seroit de la part du Conseil une action bienveillante qui auroit pu les affliger, mais qui ne leur auroit pas fait perdre le mérite de leur dévouement. Nous ne pouvons penser que le *Constitutionnel* ait été bien informé, quand il assigne un autre motif au refus du Conseil; *on a pensé,* dit-il, *que leur présence et leur costume ne seroient guères propres à rassurer l'imagination des cholériques, et on leur a préféré les élèves en*

médecine, par lesquels le service sera fait avec non moins de zèle et plus d'intelligence.

Toutefois le gouvernement fut d'un autre avis que le Conseil général, et *l'Ami de la Religion* (10 avril) fait connaître que :

Le double refus du Conseil général ne paroît pas avoir fait un bon effet dans le public, et le gouvernement n'a pas partagé les préventions de l'Hôtel de ville. M. le ministre des cultes a répondu poliment à la lettre de M. le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice; il l'a remercié de son offre obligeante, et du dévouement des maîtres et des élèves qui proposoient de rester pour soigner les malades. M. le ministre des travaux publics (1), auquel on a fait part de ce trait de charité, a témoigné aussi combien le gouvernement en étoit touché. Il est allé dimanche [7 avril] au séminaire, et s'est concerté avec M. le supérieur sur les mesures à prendre. On a commencé le lundi les préparatifs nécessaires dans la maison. Il paroît que l'hôpital provisoire n'occupera que le bâtiment neuf (2), et que MM. du séminaire se retireront, au moins en grande partie, dans le vieux bâtiment; les autres iront à Issy. Du reste, presque tous les jeunes gens se sont offerts pour servir les malades; mais, comme les soins de tous ne sont pas nécessaires, ils pourront se relayer, et leur service en sera moins pénible. Il doit rester aussi quelques-uns de MM. les directeurs (3), pour remplir les fonctions d'aumôniers de l'hôpital.

Quelques jours après la visite du ministre des travaux publics, le séminaire fut complètement aménagé pour recevoir des malades.

(1) C'était le comte d'Argout.

(2) Situé le long de la rue du Pot-de-Fer (actuellement rue Bonaparte).

(3) Les directeurs et professeurs du séminaire étaient alors : MM. Carbon, Caron, Carrière, Combes, Faillon, Houssard, économe; M. Garnier était supérieur général (*Almanach royal et national*, pour 1832).

L'hôpital temporaire de Saint-Sulpice est en activité, lit-on dans *l'Ami de la Religion* (21 avril); on y reçoit les malades, et il y en a déjà près de vingt. Les hommes seuls y sont admis; quelques-uns qui avoient été amenés trop tard, ou dont la maladie avoit un caractère plus grave, ont succombé; d'autres sont en train de guérison. Ils paroissent sensibles aux soins qu'on prend d'eux. Les jeunes ecclésiastiques du séminaire se relèvent dans les salles; ils sont en soutane, et cet habit console beaucoup plus qu'il n'effraie. MM. les directeurs du séminaire font auprès des malades l'office d'aumôniers, et leur rappellent les pensées de la religion. Il y a des malades qui sont les premiers à demander leurs secours. Un ancien officier a déclaré qu'il ne s'étoit fait transporter de préférence au Séminaire de Saint-Sulpice, que parce qu'il espéroit bien y trouver plus de facilités pour se préparer à une mort chrétienne. Un jeune étudiant, qui se désoloit de mourir loin de sa famille et entouré seulement de gens indifférents, a été touché des soins que lui prodiguoient une charité attentive, et a dû reconnoître là la religion de celui dont il est dit qu'*il passa en faisant du bien et en guérissant. Pertransiit benefaciendo et sanando omnes.*

L'archevêque de Paris se rendit à son tour à l'hôpital du séminaire et il y laissa une somme pour les infirmiers du dehors qui faisaient le service sous l s ordres des séminaristes. Mais le séminaire qui ne devait tout d'abord hospitaliser qu'une cinquantaine de malades en eut bientôt près de quatre-vingts. Aussi *l'Ami de la Religion* (1er mai) trouve que :

On pourroit s'étonner de cette augmentation, dans un moment où le nombre des malades diminue dans tous les autres hôpitaux... On ne voit pas pourquoi on réunit tant de malades dans les salles et cellules du séminaire, qui n'offrent pas un local aussi favorable à beaucoup près. On y reçoit même, dit-on, d'autres que les cholériques; ce qui est contre le premier but de l'établissement de cet hospice temporaire.

Mais le nombre des malades ne tarda pas à diminuer et, vers le 20 mai, il n'en restait plus qu'un très petit nombre. Aussi après six semaines environ de fonctionnement, l'hôpital temporaire du séminaire fut-il évacué. « Les lieux furent purifiés et les jeunes séminaristes reprirent leurs exercices ordinaires. »

L'Ami de la Religion (26 mai) se félicita « des dispositions chrétiennes qu'avoient en général montré les malades qui avoient successivement été amenés dans cet hôpital temporaire », et loua le dévouement des jeunes séminaristes, qui, « au commencement de la maladie, alors qu'on avoit peine à trouver des hommes qui, par crainte de la contagion voulussent remplir le triste office d'ensevelir des morts, ont bravé cette crainte et n'ont point été malades. Ce n'est qu'après cet exemple que les infirmiers payés s'enhardirent à remplir cette partie de leurs fonctions... »

*
* *

Quand, au mois d'août 1840, les restes du cardinal de Bérulle furent transférés au séminaire (1), une plaque de cuivre, apposée dans la chapelle, perpétua cet événement par l'inscription suivante (2) :

Armes du prélat

HIC. JACET
S. R. E. CARDINALIS. BERVLLVS
ORATORII. JESV. FONDATOR

(1) Voir *Bulletin*, janvier-juin 1907, p. 116.

(2) « La chapelle actuelle [du séminaire], qui est assez vaste, possède les ossements du cardinal de Bérulle ; au milieu de l'église, on lit sur une plaque de cuivre l'inscription suivante... » (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebœuf, édit. Cocheris, 1867, t. III, p. 196.)

ORDINIS. SACERDOTALIS
EMENDATOR. PRAECIPVVS
CLERICALIS. IVVENTVTIS. INSTITVVENDAE
IN. GALLIIS. AVCTOR
QVI. DIVVM. VINCENTIVM.A. PAVLO
ET. CONDRENVM.
DISCIPVLOS. HABVIT
IPSOS
OLERII. MAGISTROS. PATRESQ.
POSTREMO
AD. ARAS. DOM. SACRA. FACERET
PRS. IPSIVS. VOTO. MERITISQ.
ANIMAM. EFFLAVIT
DIE II OCTOBRIS
ANNO. REP. SAL. M.DC.X X I X
AETATIS L V
IESVS
MARIA

*
* *

Au lendemain de la révolution de 1848, le Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice (1) recevait la lettre suivante (2) :

Paris, 27 février 1848

Monsieur,

Pour éviter des victimes, je viens vous prévenir que si, dans huit jours, votre séminaire n'est pas libre vous ne serez pas surpris si on mets (*sic*) le feu au quatre coins du séminaire. — Je vous donne ce document pour épargner de grands malheurs.

Duménieux.

(1) C'était M. de Courson, vicaire général.
(2) Archives départementales, carton 29 (événements de 1848), liasse 11, mss.

Cette lettre ne pouvait être que l'œuvre d'un mauvais plaisant. Les menaces qu'elle contient ne correspondent, en effet, en aucune façon aux sentiments qui, en 1848, animaient le peuple parisien à l'égard de la religion et du clergé catholiques. « Le peuple a respecté le prêtre. — Le prêtre est allé au peuple plein de foi et de fraternité divines », disait *l'Ami de la religion* (29 février 1848). Du reste, le même journal (2 mars) constate que :

On a remarqué avec édification dimanche dernier [27 février], à presque toutes les messes basses de Saint-Sulpice (1), un très grand nombre de communiants, gardes nationaux et autres citoyens, ayant encore le fusil en bandoulière. Le courage chrétien était véritablement peint sur ces mâles visages, s'inclinant pour recevoir humblement le corps de l'adorable victime de propitiation.

En ces jours de naïf enthousiasme, c'était donc bien l'alliance de la Religion et de la Révolution qui semblait devoir se sceller. Aussi pourrait-on croire, si la leçon de l'histoire ne le démentait, que, d'accord avec le clergé français, c'était bien sincèrement pour la consolidation et le triomphe de la République, que le 23 avril 1848, jour de Pâques, « le séminaire de Saint-Sulpice alla déposer son vote dans l'urne » (2).

Numa Raflin.

(1) M. l'abbé Collin, chanoine honoraire, curé de Saint-Sulpice, envoya « six couverts d'argent au gouvernement provisoire, pour subvenir aux besoins des malheureux et des ouvriers sans travail » (*l'Ami de la Religion,* 13 avril 1848).

(2) Cf. *L'Ami de la Religion,* 26 avril 1848. — Il s'agissait d'élire l'Assemblée constituante.

NOTULES

VICTORIEN SARDOU.

Victorien Sardou était des nôtres. Il suivait les travaux de la Société historique depuis sa fondation. Mais nous n'avons connu la vérité qu'après la mort de l'illustre dramaturge. Elle nous a été révélée par le libraire Lehec, qui le représentait nominativement.

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Samedi 25 mai 1907. — Rapport de M. Tesson, sur la visite faite par la Commission dans les maisons disparues par suite du percement du boulevard Raspail, entre les rues de Sèvres et de Rennes. Étaient particulièrement intéressantes : celles sises rue du Regard, 3, rue du Cherche-Midi, 37 (ancien hôtel de Verruë, puis Conseil de Guerre, où eut lieu le dîner de noces de Victor Hugo), la petite maison Louis XVI, placée au fond du n° 32 de la rue du Cherche-Midi ; enfin le couvent des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve qui a fait l'objet d'une très complète et très érudite monographie due à M. Lucien Lambeau et annexée au procès-verbal de la même séance. A noter que les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve installées rue de Sèvres ne quittent pas leur antique logis en vertu de la loi sur les congrégations, mais pour faire place au nouveau boulevard Raspail. Elles se sont réinstallées à Neuilly. La monographie est accompagnée d'intéressantes reproductions.

Samedi 29 juin. — Historique, par M. Gaston Schéfer, de

l'ancien hôtel de Verruë, rue du Cherche-Midi, 37, aujourd'hui démoli malgré l'avis de la Commission.

Samedi 16 *novembre*. — M. le Président fait connaître que M. Gaston Renault a signalé des travaux de fouilles exécutées dans le passage Dauphine, sur l'emplacement de l'enceinte de Philippe-Auguste. La 2e sous-commission est avisée.

Deux statues de la Vierge placées dans de petites niches sont signalées cour du Dragon et rue des Canettes, par M. Guérin.

Rapport de M. Tesson sur les églises de Paris qui sont classées ou qui restent à classer :

VIe arrondissement :

Saint-Germain-des-Prés, classée.

Saint-Sulpice, à classer.

Notre-Dame-des-Champs, avis défavorable.

Sur intervention de notre président, M. Herbet, Notre-Dame-des-Champs est néanmoins classée.

Rapport de M. Ch. Sellier sur un fragment de mur d'enceinte de Philippe-Auguste récemment mis à jour passage Dauphine. Ce fragment mesure environ 24 mètres. Il est rappelé que ce mur est voisin de deux tours encore existantes qui figurent sur le plan cadastral actuel et antérieurement sur les plans de Vasserot et de Jacoubet. On accède à l'une par le 33 de la rue Guénegaud, et on voit l'autre en pénétrant dans un des immeubles de droite du passage Dauphine, en entrant par la rue Mazarine.

Un ancien égout menant à la Seine les eaux de la rue des Cordeliers a été retrouvé passage Dauphine durant la même fouille.

M. Ch. Sellier fait également connaître que la démolition des réservoirs de la rue Racine a mis à jour, sur une longueur de 17 m. 50, un mur de la contrescarpe de l'enceinte de Philippe-Auguste. M. Sellier ajoute que la tour voisine, signalée par Bonnardot, n'existe plus.

M. Lucien Lambeau donne lecture d'une communication complémentaire sur le couvent de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres, récemment démoli pour livrer passage au boulevard Raspail. Les nouveaux documents sont relatifs à l'histoire de l'église du couvent sous la Révolution.

Samedi 14 *décembre.* — M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Yves Barré, en hommage à la commission, une plaque funéraire au nom de François de Rouxelle et l'offre d'un bas-relief, provenant de l'ancienne église Saint-André-des-Arts.

Rapport de M. Tesson sur les modifications et améliorations à apporter à la *Nomenclature officielle des voies de Paris,* qui doit être réimprimée. Il fait connaître à ce sujet les observations formulées par notre président, M. Félix Herbet, au sujet de l'indication des limites des arrondissements aux diverses époques, des noms anciens des voies et des arrêtés, ordonnances, décrets qui les concernent.

Samedi 25 *janvier* 1908. — Rapport de M. André Laugier, au sujet de l'ancienne tourelle située rue de l'Ecole-de-Médecine au coin de la rue Larrey (autrefois rue du Paon). Au moment de sa démolition, en 1876, on parla de la transférer à l'hôtel de Cluny. Elle aurait été remontée au château de Bréan-sous-Nappe, commune de Saint-Martin-de-Brethencourt (Seine-et-Oise).

M. Mareuse fait observer que cette tourelle n'était pas attenante, ainsi qu'on l'a dit, à la maison de Marat. La maison en question étant à côté de celle de la tourelle. Sur la proposition de M. Herbet, la commission adopte un vœu émis antérieurement par la Société historique du VIe arrondissement, tendant à donner à une rue de Paris le nom du graveur Charles Méryon.

Vendredi 14 *mars.* — Lecture d'une lettre de M. Rotival signalant l'existence de deux anciennes inscriptions de rues de *l'Eperon* et du *Cimetière-Saint-André*, situées rue de l'Eperon et rue Suger.

M. le Président annonce une communication de M. Numa Raflin relative à l'existence d'un bas-relief situé dans une maison de la rue Casimir-Delavigne, n° 7.

Communication de M. Lucien Lambeau sur la « métamorphose », par ordre de la Commune de Paris (16 mars 1793), du bas-relief de Berruer placé sur la façade de l'Ecole-de-Médecine. La « métamorphose » dirigée par les architectes Verniquet, Callet, Gallimard et Garrez, consistait à défigurer

les insignes de la royauté et à les « métamorphoser en ornemens analogues aux principes de l'Égalité ».

M. André Laugier a relevé l'inscription gravée sur une croix de pierre tumulaire retrouvée par les démolisseurs de l'immeuble sis au n° 9 de la rue Suger. Cette inscription, relative à un membre de la famille de Montholon, remonte aux dernières années du XVIIe siècle.

Communication de la liste, dressée par M. Lambeau, de toutes les planches annexées depuis 1898 aux procès-verbaux de la commission du Vieux Paris.

Samedi 11 *avril.* — Avis de démolition des immeubles sis 53 et 55 rue Monsieur-le-Prince et désignés à tort sous le nom d'hôtel d'Harcourt.

Samedi 4 *juillet.* — Rapport de M. Charles Sellier sur la découverte de nouveaux vestiges du théâtre gallo-romain de la rue Racine. Ces découvertes ont été faites à l'occasion des agrandissements du Lycée Saint-Louis dans un terrain situé en arrière des n°s 7, 9, 11, 13 et 15 de la rue Racine.

Le gérant : Charles SAUNIER.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).



Le Triomphe de la Vierge

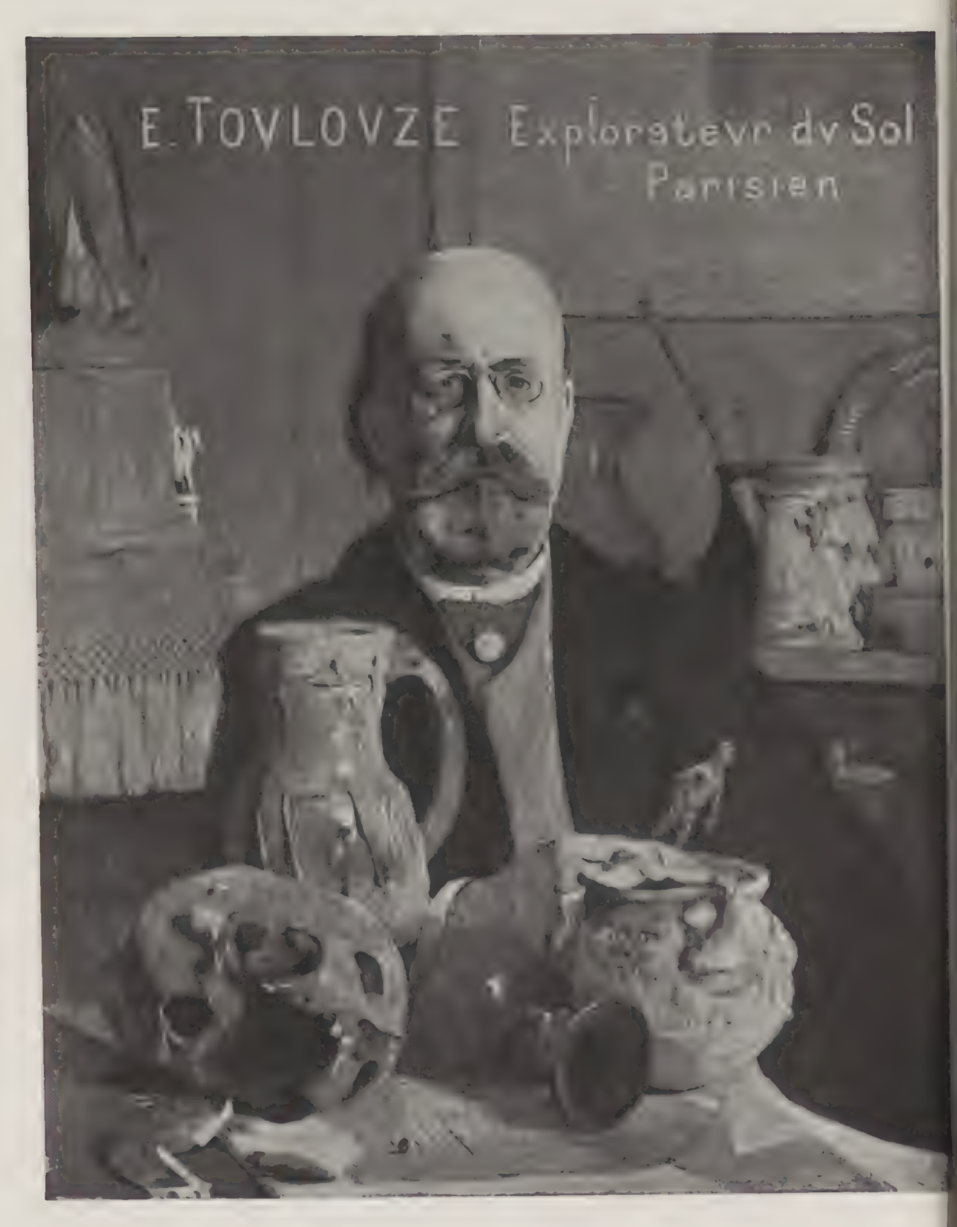
Peinture de Charles Lebrun, pour la Chapelle de l'ancien Séminaire de Saint-Sulpice

BULLETIN

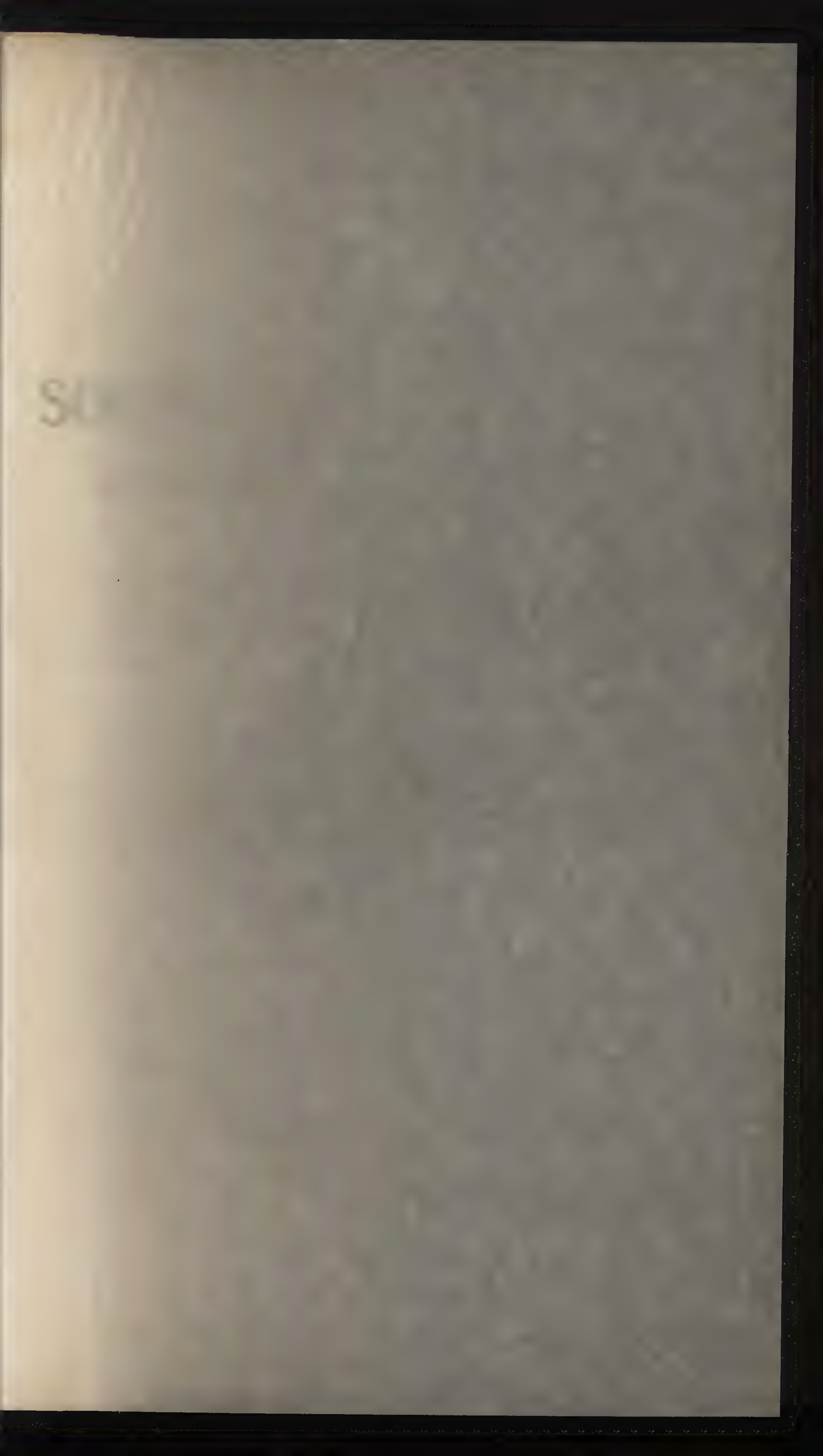
DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS



EUGÈNE TOULOUZE (1838-1908).





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS

TOME XI — ANNÉE 1908



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

HYDE (James), rue Adolphe-Yvon, 18 (1).
JARRY (Paul), rue Blanche, 62 (2).

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS

MM.

PILON (Edmond), *homme de lettres*, rue Monge, 57 (3).
SAGET (Léon), *homme de lettres*, rue Saint-Sulpice, 16 (4).

(1) Présenté par MM. Marcel Poëte et F. Herbet.
(2) Présenté par MM. Ch. Saunier et F. Herbet.
(3) Présenté par MM. F. Herbet et Ch. Saunier.
(4) Présenté par MM. Théo de Bellefonds et Ch. Saunier.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1908

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 2 *octobre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Raflin, Corbierre, Barbet-Massin, V. Dujardin, P. Fromageot, Habert, Laschett, Lesueur, Mimerel, Mouton, Saunier, Mme Simon-Baudette.

En l'absence de MM. Demombynes et G. de Nouvion, M. Raflin remplit les fonctions de président et M. Habert, celles de secrétaire.

M. Ch. Saunier fait part au Comité de la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Eugène Toulouze, membre du Conseil d'Administration. Il rappelle la vie de labeur et de travail de M. Toulouze et énumère les titres de ses ouvrages. Il annonce que M. Toulouze voulant donner une dernière marque de sympathie à la Société historique du VIe arrondissement, lui lègue son portrait peint à l'huile, par M. Paul Guignebault, et trois plats en faïence décorés par lui. Il ajoute qu'une notice nécrologique due à M. Félix Herbet paraîtra dans le prochain Bulletin. M. le Président, se faisant l'interprète des membres présents, propose de transmettre à Mme Toulouze l'expression de la douloureuse sympathie du comité. M. Charles Saunier est chargé de la transmission de cet hommage.

M. Fromageot donne ensuite lecture d'un important travail, dû à M. Gaston Schéfer, membre de la Commission du Vieux-Paris, relatif à l'hôtel de Verrüe, devenu hôtel du Con-

seil de guerre et récemment démoli pour faire place au boulevard Raspail.

Prochain ordre du jour :

M. P. Fromageot : la rue du Cherche-Midi (*suite*).

M. Mouton : Une descente de police et une rixe, en 1713, à l'hôtel de Transylvanie.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 6 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Raflin, Cazals, A.-J. Corbierre, E. Deville, V. Dujardin, P. Fromageot, Habert, F. Herbet, Laschett, Mimerel, H. Nocq, Ch. Saunier, Semichon, Sudre et Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

En l'absence de M. Léo Mouton excusé, M. P. Fromageot prend la parole et parle des nos 6, 8, 10, 12, 14, de la rue du Cherche-Midi.

Prochain ordre du jour :

M. Léo Mouton : Une descente de police et une rixe, en 1713, à l'hôtel de Transylvanie.

M. Paul Fromageot : La rue du Cherche-Midi (*suite*).

La séance est levée à dix heures vingt.

Vendredi, 4 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Chastel, E. Deville, V. Dujardin, P. Fromageot, F. Herbet, Laschett, Lesueur, H. Masson, Mimerel, H. Nocq, Ch. Saunier, L. Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. G. de Nouvion, M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Léo Mouton, au sujet de la Descente de police à l'hôtel de Transylvanie, fait connaître que, contrairement à l'avis qu'il avait précédemment émis, l'hôtel du Pérou où descendaient les officiers de Rakoczy et où ils installèrent un tripot, n'était pas rue Jacob. Mais cet hôtel du Pérou, ou plus exactement du Perron, n'a fait que précéder l'hôtel de Tran-

sylvanie dans l'immeuble sis à l'angle ouest du quai Malaquais, au coin de la rue des Petits-Augustins.

Ceci dit, M. Mouton lit le procès-verbal dressé par le commissaire de police Bizoton, le 7 avril 1713.

Dès juin 1713, l'hôtel du Perron devient hôtel de Transylvanie, et c'est dans ce mois (le 16) qu'eut lieu la rixe entre l'exempt Nicolas Michel et le sieur Champagne, laquais du tenancier nommé Pœon, rixe qui motiva un procès-verbal du commissaire Bizoton.

M. L. Mouton lit un autre procès-verbal d'ouverture de portes pour la duchesse de Grammont, dressé le 7 mai 1728, par le commissaire Parent, assisté de Godet, huissier, contre un sieur Meslay de Salvagnac, qui devait cinq termes, représentant 625 livres.

M. H. Masson se basant sur ce fait qu'aux environs se trouvaient nombre d'hôtels garnis ayant pour enseigne les nom de divers pays, pense que l'on doit lire, hôtel du Pérou et non du Perron.

M. Vuaflart, au nom de M. Manesse, offre deux gravures représentant l'hôtel du Conseil de Guerre (Hôtel de Verrüe) et la chapelle des dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve. Des remerciements seront adressés à M. Manesse.

La prochaine séance est remise au 5 février 1909.

Ordre du jour :

M. P. Fromageot : La rue du Cherche-Midi (*suite*).

La séance est levée à dix heures et quart.

COMITÉ B. — Arts religieux, Églises et Couvents.

Président : M. Paul Fromageot.
Vice-Président : M. Soudée.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 9 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Chastel, Corbierre, Loys Delteil, Habert, Herbet, Laschett, Mimerel,

Nocq, Saunier, Simon, Sudre; Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. Le Cholleux, excusé, M. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Corbierre donne lecture d'une notice iconographique sur Dom Mabillon.

Jean Mabillon, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, est né en 1632, à Saint-Pierremont, près Vouziers; il mourut à Paris, en 1707. Colbert l'envoya en 1683 en Allemagne, pour y chercher tout ce qui pourrait servir à l'Histoire de France. Il alla ensuite en Italie et en revint avec une ample moisson de livres et de manuscrits précieux. Il passa le reste de sa vie dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, se livrant à la rédaction de ses importants ouvrages d'histoire et de diplomatique. Durant sa dernière maladie, dom Mabillon avait été transporté à l'infirmerie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. En vertu de la règle monastique, elle était située hors de l'enclos. Les bâtiments subsistent encore rue Jacob, nº 19, et sont occupés en partie par l'appartement de M. Foucart, membre de l'Institut, qui a son cabinet de travail dans l'ancienne chapelle.

D'après la correspondance inédite des Bénédictins, on apprend qu'à sa mort la tête de Mabillon fut « tirée » [en plâtre] selon l'expression usitée au XVIIe siècle. Le moulage fut fait par un frère convers, car un laïc n'eut certainement pas été autorisé par les supérieurs de la Congrégation à reproduire les traits du défunt.

Ce moulage ne satisfit pas la congrégation et ses amis, car certaines lettres indiquent les modifications à apporter aux dessins, d'après le masque mortuaire, pour obtenir une ressemblance exacte. Malgré ces indications les graveurs faussèrent la ressemblance dès l'origine. C'est ainsi que Dom Ruinart fit exécuter une petite estampe pour mettre en tête de sa *Vie de Mabillon*. Les *Nouvelles de la République des Lettres* annoncent qu'elle est très ressemblante, tandis que certaines lettres contemporaines assurent le contraire. L'*Éloge*, de M. de Boze, en contient une autre aussi contestable. Enfin Simonneau en exécuta une qui fut considérée comme très proche de la ressemblance. Elle se trouve en tête du sixième

volume des *Annales* que continua dom Massuet, et Claude de Vic fit graver, en Italie, un portrait en médaillon d'après cette estampe, pour sa *Vie latine de dom Mabillon.* C'est grâce à l'estampe de Simonneau et en recourant à certains autres documents que M. l'abbé Corbierre a pu modeler la Médaille commémorative du deuxième centenaire de Mabillon (décembre 1907) et exécuter le médaillon et le buste qu'il compte offrir à la ville de Paris.

M. Laschett fait don à la bibliothèque de la Société d'une *Notice sur les chants de la Sainte-Chapelle,* par Félix Clément, professeur au collège Stanislas.

Prochain ordre du jour :

M. Corbierre : Dom Montfaucon.

M. Fromageot : Une fondation hospitalière de Marie de Médicis.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 13 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Cazals, Deville, Enlart, Habert, Herbet, Laschett, Mimerel, Mouton, Nocq, Raflin, Saunier, Sudre, Semichon et Vuaflart.

M. Herbet fait connaître qu'il résulte d'une lettre du libraire Lehec, que celui-ci n'était que le prête-nom de Victorien Sardou, pour lequel il était chargé de réunir les bulletins de la Société.

Sur la proposition de M. Habert, le Comité s'associe chaleureusement à l'hommage que le barreau de Paris veut rendre à M. Paul Fromageot, en l'honneur du cinquantenaire de son inscription au barreau.

M. Fromageot se déclare très sensible à cette marque de sympathie. Il offre à la Société un *Arrest d'homologation du règlement des droits dus à la fabrique de Saint-André-des-Arts pour les mariages, convois, etc...*

Il résulte de cette pièce, que les mariages étaient gratuits en principe. Quant aux enterrements, il n'en n'était pas de même.

M. Fromageot donne lecture d'un travail dû à M. Lucien

Lazard, sur un *Plafond de Lebrun à l'Ancien Séminaire de Saint-Sulpice.*

Ce travail devant paraître dans le bulletin de la Société, M. Vuaflart déclare se charger des frais de reproduction de ce plafond qui, détruit aujourd'hui, est néanmoins connu, grâce à une gravure conservée au Cabinet des Estampes.

M. Raflin, comme complément à son travail sur la reconstruction du Séminaire de Saint-Sulpice, fait le récit, d'après les journaux du temps, de la pose de la première pierre.

M. Laschett continue la lecture de ses notices nécrologiques.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : les Couvents de la rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à six heures quarante.

Vendredi, 11 *décembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Cazals, Ph. Dally, Demombynes, E. Deville, V. Dujardin, F. Herbet, Laschett, H. Masson, Mimerel, Léo Mouton, H. Nocq, Saunier, E. Simon, Sudre, Vuaflart ; Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. Le Cholleux, excusé, M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. F. Herbet annonce que le beau groupe de M. Crauk, *le Centaure,* est installé dans la cour de la mairie depuis hier, jeudi, 5 heures du soir. Il conte divers incidents relatifs à cette installation.

M. Félix Herbet fait hommage à la Société de vingt-cinq pièces relatives à la paroisse Saint-Sulpice, provenant de la vente Bouvrain. Il analyse certaines d'entre elles, notamment l'*Arrest de la cour de Parlement rendu contre le nommé Fortin, dit Thorel, lequel après avoir fait amende honorable devant l'église Saint-Sulpice, a esté pendu, estranglé et son corps jetté au feu... pour vol, sacrilèges et profanations commis à l'église Saint-Sulpice* (1666) ; puis signale l'intérêt d'une morasse d'imprimeur comprenant, d'un côté, l'avis de *Vente après le décès de M. Busson, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, rue des Fossoyeurs,* de literie, linge de

corps, estampes, livres (21 novembre 1788); et, de l'autre, la *Vente des meubles et effets, garde-robe, linge et bijoux après le décès du Cte et de la Ctesse Kindermans, rue du Petit-Vaugirard, au coin de la rue de la Barouillière, n°* 222 (24 thermidor an IV).

M. Fromageot fait l'historique des maisons sises 16 et 18, rue du Cherche-Midi.

M. Ph. Dally signale et offre à la Société un opuscule que vient de publier M. Maxime Vuillaume sur la *Cour martiale du Luxembourg*, où se trouvent divers renseignements intéressant l'arrondissement.

Prochain ordre du jour.

M. Corbierre : Dom Mabillon et Montfaucon.

M. P. Fromageot : Histoire des Petites Cordelières.

La séance est levée à dix heures quarante.

COMITÉ C. — INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés). THÉATRES.

Président : M. VUAFLART.
Vice-Président : M. LASCHETT.
Secrétaire : M. BONNET.

Vendredi, 16 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, A.-J. Corbierre, V. Dujardin, Enlart, P. Fromageot, Habert, F. Herbet, Lesueur, Mimerel, Mouton, N. Raflin, Saunier et Sudre.

En l'absence de M. Bonnet excusé, M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Dujardin offre une reproduction du plan de Braun; M. Sudre un article de M. André Hallays, paru dans le *Journal des Débats,* sur l'Hôtel des Monnaies; M. Laschett, divers journaux et une complainte illustrée, intitulée DÉFENSE DE PARIS (1871) qui se chantait sur l'air de *Fualdès.*

A propos d'un drapeau conservé au Musée Carnavalet, portant la mention : AU 6e BATAILLON, M. Fromageot fait con

naître que M. Paul Lacombe lui a conté que ce drapeau fut offert durant le siège de Paris, par les dames du VIe, au bataillon de mobiles de l'arrondissement. Lors de la dissolution du bataillon, ce drapeau fut déposé chez un M. Martel qui le remit dans la suite à M. Paul Lacombe avec les archives du bataillon. C'est M. Lacombe qui l'a donné, en 1885, au Musée Carnavalet, en même temps qu'il déposait à la bibliothèque de la ville les archives en sa possession.

M. Ch. Saunier lit l'extrait suivant du testament de Louis Petit de Bachaumont (l'auteur des *Mémoires*), en date du 11 juillet 1764, dont il a eu communication au cours d'un voyage.

Je donne à la faculté de Médecine de Paris, le portrait de M. Petit mon grand-père, pour être placé dans la salle d'assemblée de la d^e^ faculté en un lieu aparent et qu'on écrive au bas en lettres d'or, ces mots ainsy figurés :

M. Guillaume Petit, Conseiller d'État et premier Médecin de Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV. Donné par M. Petit de Bachaumont son petit-fils.

M. N. Raflin appelle l'attention de la Société sur diverses erreurs intéressant l'arrondissement, contenues dans le nouveau Larousse.

M. Vuaflart annonce qu'il a pu enfin déterminer quels étaient les auteurs du tableau qui décorait, sous la Restauration, l'établissement du limonadier Lebrun, rue Dauphine, et qui était ainsi signalé par les *Annales des Bâtiments, des Ponts et Chaussées, de l'Industrie et de la Littérature* (1818 in-8°, p. 81) :

Avez-vous vu le tableau peint à Rome par *deux célèbres maîtres* de l'École française dont M. Lebrun, limonadier, rue Dauphine, n° 25, vient d'orner l'intérieur de son établissement. Il représente les deux sœurs Callipyges de Syracuse, découvrant à leurs époux leurs beautés et l'élégance de leurs proportions. M. Lebrun a fait imprimer l'explication de ce sujet, pris dans Athénée, et la distribue aux consommateurs.

Ainsi les amateurs peuvent, au moyen d'une demi-tasse ou d'un petit verre, se procurer le plaisir de voir un fort beau tableau; le

programme les rassurera sur la crainte d'en perdre le souvenir, en supposant que les appas et les admirables proportions des bergères n'aient pas assez vivement frappé leur imagination.

Or, on lit dans le *Journal des Débats* du 23 août 1818.

Un café, rue Dauphine, n° 23, attire dans ce moment la foule des curieux. On y voit exposé un tableau de la *Vénus Callipyge*, peint à Rome par *Lavallée-Poussin* et *Robert*, peintres de l'ancienne Académie royale. Le soir, à la clarté des lampes, ce tableau produit un effet aussi agréable que telle belle limonadière de nos grands cafés.

M. Vuaflart signale dans le volume du *Mercure*, d'avril 1731 (exemplaire de la Bibliothèque Nationale), la présence du prospectus des Pompes et rappelle que l'hôtel des Pompes était situé rue Mazarine, 30.

Au sujet de la *Visite de Pie VII au Musée des Monuments français,* M. Vuaflart fait connaître qu'il a acquis la conviction que Pie VII n'avait pas accompli la visite projetée. Aucun périodique de l'époque ne signalant son passage rue des Petits-Augustins. Mais il insiste sur l'intérêt que présenterait l'étude de la vie de Lenoir, sur lequel il n'existe qu'une notice publiée lors de sa mort, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France.* Sur sa proposition, le Comité met à l'ordre du jour l'étude permanente de la Vie de Lenoir et de l'histoire du Musée des Monuments français.

La séance est levée à dix heures quarante.

Vendredi, 20 *novembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Bonnet, Deville, Fromageot, Herbet, Nocq, Saunier et Sudre.

M. le Président communique un manuscrit de M. Camille Piton sur la « *Meson* » *de Navarre*, sise rue Saint-André-des-Arts. Les circonstances ne permettant pas à M. Piton de coordonner et de terminer ce travail, il l'offre à la Société historique.

Le Comité charge M. le Président de remercier M. Piton

de son offre et prie M. Étienne Deville de vouloir bien le mettre au point pour le bulletin.

Le comité revient à l'ordre du jour : Le Musée des Monuments français.

M. Vuaflart communique : 1° l'acte de décès de son fondateur, Alexandre-Marie Lenoir ;

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

(Extrait du registre des actes de décès de l'année 1839 (1er arrondt).

Du onze juin mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin. Acte de décès du sieur Marin-Alexandre Lenoir, administrateur des monuments de Saint-Denis, âgé de soixante-dix-sept ans, chevalier de la Légion d'honneur, veuf de dame Adélaïde Binart ; ledit défunt né à Paris et y décédé, en son domicile, rue Lavoisier, n° 3, aujourd'hui, à une heure du matin. Constaté par nous, Maire, officier de l'état civil du premier arrondissement de Paris, sur la déclaration des sieurs Albert-Alexandre Lenoir, architecte, âgé de trente-sept ans, fils du défunt, demeurant rue du Bac, n° 53 ; Alphonse-Clodomir Lenoir, peintre d'histoire, âgé de trente-cinq ans, demeurant boulevard Beaumarchais, n° 5, fils du défunt, lesquels ont signé avec nous après lecture faite. *Signé :* Albert Lenoir, Clodomir Lenoir, et Cottenet, adjoint. Pour copie conforme. Paris, le 15 juillet 1839, Le Maire, *signé :* Marcellot. Expédié et collationné : Lavoignat. Admis par la Commission (Loi du 12 février 1872). Le Membre de la Commission : Boinod.

(Expédition délivrée sur papier libre, en exécution de la loi du 12 février 1872, par Me Lavoignat, notaire à Paris, soussigné le dix septembre mil huit cent soixante-douze, d'une copie authentique d'acte de décès annexé à la minute, étant en sa possession, d'un acte de notoriété reçu le quinze juillet mil huit cent trente-neuf, par Me Druet.)

2° Une notice d'Éloi Johanneau, intitulée :

Coup d'œil sur l'état actuel et futur du Musée des monuments français, consacré à l'histoire de l'art en France.

(In-8° de 7 pages (1 à 7), sans titre, ni couverture, certainement extrait d'un ouvrage non cité). Ce travail est ainsi divisé :

Préliminaire. Rôle d'Alexandre Lenoir.

I. — Travaux terminés. Sept salles sont aménagées : 13e, 14e, 15e,

16e, 17e salle d'introduction et autre salle où l'on a élevé et restauré le monument élevé à la mémoire de François Ier.

II. — Travaux à terminer. Salle du 18e, décoration de la porte extérieure, aménagement des trois cours à l'aide des monuments recueillis, à réédifier. La 1re comprendra la façade du château d'Anet. La 2e sera ornée des débris du château de Gaillon, avec au centre, une fontaine en marbre. La 3e comportera un édifice gothique élevé par Pierre de Montreau (sic). Ces cours mèneront à un jardin décoré de monuments, statues, tombeaux.

« Je sais qu'il entre aussi dans les projets de M. Lenoir de recueil-« lir tous les modèles des monumens de sculpture que l'on exécute « en l'honneur de sa Majesté l'Empereur et Roi; cette réunion aura « le double avantage d'exposer en relief aux yeux des Français et « des étrangers les faits héroïques du plus grand roi dont l'Empire, « qui lui doit sa gloire, sa prospérité et sa puissance, puisse s'enor-« gueillir. La salle qui y sera consacrée, sera appelée *la salle du « dix-neuvième siècle*, ou la *salle des faits héroïques de l'empereur « Napoléon le Grand.* »

III. Moyens d'enrichir le Musée. Faire voyager M. Lenoir pour recueillir les monuments. Il a déjà proposé d'aménager les bas-reliefs et décorations de la cathédrale de Cambray et ceux de l'abbaye de Cluny.

3° Le *Recueil des vues pittoresques du Musée des Monuments français*, publié par Réville et Lavallée (1).

Prochain ordre du jour :

Le Musée des Monuments français.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 18 *décembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Deville, Enlart, Nocq, Saunier, Sudre, Bonnet.

En l'absence de M. Bonnet, excusé, M. Deville remplit les fonctions de secrétaire.

(1) Réville et Lavallée. — Vues pittoresques et perspective des salles du Musée des Monuments français et des principaux ouvrages de peinture, d'architecture et de peinture sur verre qu'elles renferment d'après les dessins de *Vauzelle* avec un texte explicatif par *de Roquefort*. Paris, 1819, in-folio.

M. Enlart fait hommage à la Société d'un exemplaire de sa conférence : *Les Origines anglaises du style flamboyant.*

M. le Président communique ensuite, de la part de M. Henri Vial, les très intéressantes notes ci-dessous extraites d'un annuaire publié durant plusieurs années sous le titre du *Bazar Parisien.*

Senefelder (Aloys) et Compagnie, Lithographie, Papyrographie, rue Servandoni, n° 13. (Faubourg Saint-Germain).

Inventeur de la lithographie, toujours occupé du soin de perfectionner cette invention. M. Senefelder vient d'y mettre le complément par celle des cartons lithographiques, ou papiers recouverts d'une masse pierreuse. Ces cartons offrent l'avantage de coûter douze fois moins cher qu'une planche en pierre ou en cuivre, et quatre fois moins qu'une planche en étain de la même dimension; ils sont minces, légers et faciles à manier et à transporter, ne cassent pas, supportent l'action de la presse au plus haut degré, étant très élastiques; ils sont préférables à la pierre, pour les dessins à la plume et au pinceau; leur surface étant plus unie et plus lisse, les traits s'y tracent avec plus de légèreté et de netteté; ils remplacent avantageusement les planches d'étain pour la gravure de la musique. M. Senefelder a aussi imaginé une presse portative applicable à la papyrographie, au moyen de laquelle chaque personne peut soi-même imprimer, à tel nombre qu'elle jugera à propos tout manuscrit, dessin, gravure, musique, carte géographique, etc.

Cette invention, pour laquelle M. Senefelder a obtenu un brevet du roi et une médaille d'or, sera de la plus grande utilité pour le commerce et pour toutes les grandes administrations.

M. Senefelder est, en outre, l'auteur d'un ouvrage orné de vingt et une planches, ayant pour titre : *Art de la Lithographie,* ou instruction pratique pour dessiner, graver et imprimer sur pierre. Il s'occupe, en ce moment de publier une instruction complète sur la papyrographie pour faire suite au précédent, imprimé dans un genre inconnu jusqu'à ce jour, sur carton lithographique orné de douze dessins des meilleurs artistes.

Aussitôt la publication achevée, M. Senefelder se propose de former un établissement d'imprimerie publique et d'y vendre en détail ses cartons lithographiques (1).

(1) *Bazar parisien* ou tableau raisonné de l'Industrie parisienne, 2e édit., à Paris, rue des Quatre-Fils, n° 16 (1822, 1823.)

En 1825, la maison Senefelder et Cie est transférée *boulevard Bonne-Nouvelle*, n° 25.

On continue à vanter l'excellence des cartons lithographiques.

On trouve également, avec les presses des planches et des pierres lithographiques, ainsi que tous les objets nécessaires à cet art. Les services de Senefelder sont très appréciés, une médaille d'argent a été sa récompense en 1823 (1).

Parmi les relieurs, pour le VIe arrondissement et ses abords, on relève dans les volumes de 1823-25.

Bibolet, rue du Bac, n° 58, élève de Sunier père.

Lesné, rue de Tournon, n° 15 a composé un poème sur la reliure portant ce titre.

Purgold et Hering, rue Cassette, n° 18. Purgold s'est associé Hering un des plus célèbres relieurs de Londres.

Ruprecht, rue Mazarine, n° 16.

Serre, rue Saint-Jacques, n° 30.

Teissier, rue de la Harpe, n° 45.

Thouvenin aîné, rue Mazarine, n° 34, élève de Bozerian.

Thouvenin jeune, rue de la Parcheminerie, 2.

Vogel aîné, rue Dauphine, n° 24.

Enfin ces notices sont à retenir :

LORILLEUX, encres d'impression, tables-encriers, rouleaux, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, n° 14.

Fabrique, par un nouveau procédé de son invention, une encre d'impression du plus beau noir. Cette encre dans la composition de laquelle il n'entre aucune essence, est faite avec un vernis qui lui donne l'avantage de sécher très promptement, sans présenter l'inconvénient des encres anglaises qui, ne séchant que par le moyen de l'essence de térébenthine, jaunissent en vieillissant.

L'encre de M. Lorilleux, tout en conservant le noir le plus pur et le plus brillant sèche si facilement qu'en peu de jours elle permet de livrer les feuilles aux divers mains-d'œuvre de la reliure sans qu'on ait à craindre la macule. Ce service important fut remarqué et apprécié par le directeur de l'Imprimerie Royale, et M. P. Didot lui-même. Mais ce n'était pas suffisant pour M. Lorilleux, il a

(1) *Bazar parisien* ou choix raisonné des produits de l'industrie parisienne, par MM. Faure-Finant et de Missolz. 5e année, 1825, (p. 256).

offert depuis à la typographie des *tablettes-encriers* à cylindres en bois pour étaler l'encre et des rouleaux sans couture, à l'instar des Anglais, pour remplacer l'usage des balles. Aidé de quelques artistes, il a même perfectionné ces diverses innovations que l'imprimerie royale et autres imprimeurs recommandables ont adopté déjà. Leur usage étant plus répandu, leur mérite sera plus apprécié. — On trouve chez M. Lorilleux des vernis pour encres de couleurs ainsi que les encres de couleurs elles-mêmes (1).

Mauget, sculpteur [sur bois], rue Servandoni, n° 22.

L'auteur invite le public à venir visiter dans son atelier *l'horrible chose* dont la description suit.

Pour l'honneur de l'Art et la propreté publique, souhaitons que les œuvres de Mauget ne se retrouvent jamais.

Ceux de nos lecteurs qui ont visité les expositions de 1819 et 1823 ont dû nécessairement remarquer un char de triomphe sculpté en bois, le char, long de neuf pieds sur trois de large et six pieds de haut portant plusieurs figures allégoriques telles que la France, le Commerce, les Arts, l'Abondance, l'Agriculture, et autres sujets mythologiques; il était trainé par deux dragons ailés, attelés à des chaînes de trois pieds de long et coupées sur la pièce de bois.

En le reproduisant M. Mauget l'avait accompagné d'un *obélisque quadrangulaire, pyramidal*, dédié à l'Agriculture, au Commerce, à la Paix, à l'Abondance; 2° d'un rocher en nœuds de bois naturel, portant un temple de Muses; d'un monument érigé au duc de Berri; 4° d'un cheval harnaché et cabré (etc.).

Tous ces ouvrages sont les fruits d'une patience à toute épreuve : le char coûta 12 ans de travail. Leur auteur n'a jamais appris le dessin, non plus qu'aucun des arts et métiers qui lui eussent aplani les difficultés qu'il a rencontrées (2).

M. le Président communique ensuite deux photographies d'Alexandre Lenoir et de sa femme, d'après deux tableaux du musée Carnavalet, épreuves photographiques exécutées par MM. Moreau frères, 159, boulevard Saint-Germain qui veulent bien en faire hommage à la Société. M. le Président se fait l'interprète des membres présents pour remercier MM. Moreau frères de leur gracieux hommage dont il leur sera écrit à cet effet. M. Vuaflart nous entretien en outre de Lenoir et met

(1) *Bazar parisien* (1825) (p. 354).
(2) *Bazar parisien*, 1825, (p. 428).

sous nos yeux deux numéros du *Journal officiel* qui contiennent deux articles de M. Drumont sur le Musée des Monuments français, articles reproduits d'ailleurs dans le deuxième volume *Mon vieux Paris* du même auteur.

Prochain ordre du jour :

Le Musée des Monuments français.

La séance est levée à dix heures un quart.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographie, iconographie.

Président : M. Henri Masson.
Vice-Président : M. Léo Mouton.
Secrétaire : M. Georges Habert.

Vendredi, 23 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Mouton, Habert, Corbierre, Fromageot, Herbet, Laschett, Raflin, Saunier, Sudre, Vuaflart, Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. Masson, excusé, M. Mouton remplit les fonctions de président.

M. Mouton donne lecture de son travail sur la journée du 31 mai 1793 dans la Section de l'Unité. Après une exposition assez développée des lignes générales de cet épisode, l'auteur étudie l'établissement et le fonctionnement du système des sections dans le quartier Saint-Germain-des-Prés. Il raconte les arrestations et le procès du sieur Le Tellier, professeur au collège des Quatre-Nations. La partie de la communication relative au registre des délibérations du Comité révolutionnaire de la Section de l'Unité est reportée à la prochaine séance du Comité.

M. Raflin donne communication de quelques faits concernant la Révolution de 1848 qui intéressent à divers titres, le VIe arrondissement.

Le 24 février 1848, David d'Angers, maire, autorise le ci-

toyen Vavin, député de Paris, à entrer à la caserne Tournon et à la mettre à la disposition du général Wernicki pour y organiser la légion polonaise.

L'école militaire égyptienne, 15, rue du Regard, donne 58 fusils de ses élèves.

Du 29 février 1848, jusqu'au 5 mars inclusivement, le citoyen Frarier, 20, rue des Canettes, exerce les fonctions d'agent de surveillance provisoire de la caserne Tournon.

Le 5 mars, le citoyen Coré, délégué du département de la police prend le commandement de la caserne (1).

Prochain ordre du jour :

M. Mouton : La journée du 31 mai dans la section de l'Unité (*suite*).

M. Masson : Les maires et adjoints de l'arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 27 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Masson, Mouton, Habert, Ph. Dally, Loys Delteil, Deville, Fromageot, Laschett, Raflin, Saunier, Semichon, Simon, Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

M. Masson, souffrant, prie M. Mouton de le remplacer au fauteuil.

M. Mouton continue et termine sa communication sur la journée du 31 mai, dans la section de l'Unité.

La prochaine séance est renvoyée au 22 janvier.

Ordre du jour :

M. Masson : Les maires et adjoints de l'arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

(1) Extraits des *Archives Départementales*, carton 29, liasses 5-12.
Joseph Forestier, chef de musique de la XIe légion de la garde nationale, en 1848, demeurait à cette date, 13, rue Racine. Né à Montpellier en 1815, mort à Saint-Maur-sur-Seine en 1882. Premier prix du Conservatoire de Paris pour le cor, il s'adonna au cornet à pistons. Il fut professeur de cet instrument au gymnase militaire et au Conservatoire. Il a publié une « Méthode complète de cornets à pistons », de nombreux airs variés et fantaisies pour cet instrument et une « Monographie des Instruments à pistons et à tubes indépendants, études pratiques et théoriques pour le nouveau système de M. Adolphe Sax. »



Jouvenet pinxit. Réville sculpt.

Le Chanoine de la Porte, fondateur de l'Hôtel de Vendôme.

SOUVENIRS ÉVOQUÉS A PROPOS DE L'ÉCOLE DES MINES

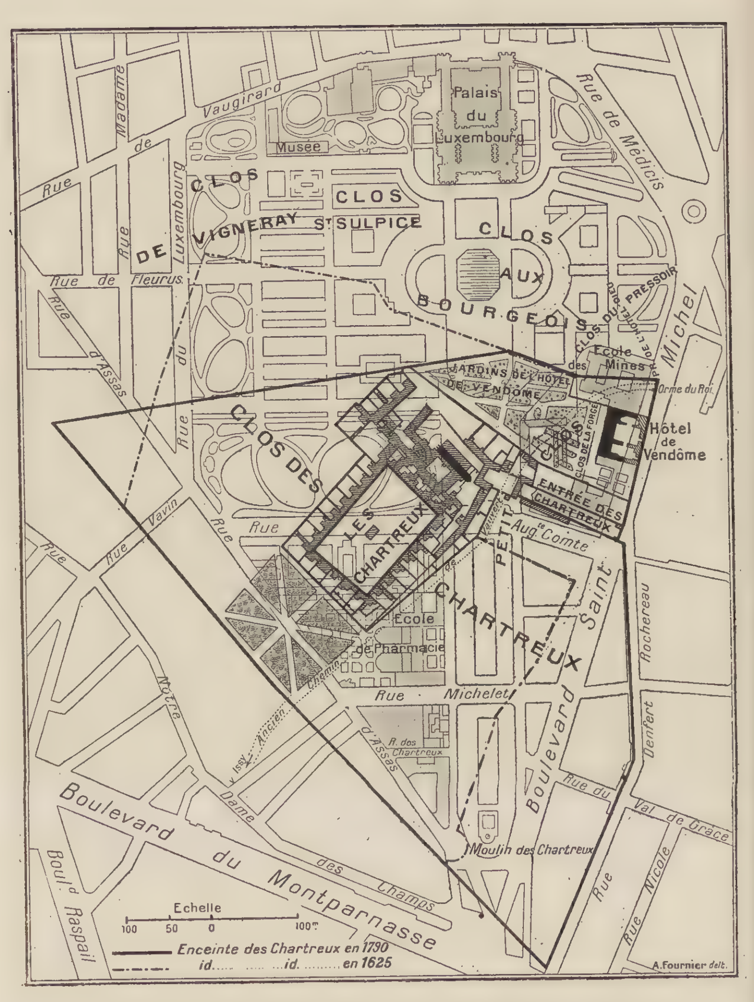
LA CHARTREUSE DE VAUVERT ET L'HOTEL DE VENDOME

A l'époque de Louis XV, aucune maison de Paris n'était plus somptueuse que l'Hôtel de Vendôme enclavé, aujourd'hui, dans les bâtiments de l'École des Mines. La grande porte, au 60 *bis*, du boulevard Saint-Michel, y conduit. De l'aménagement ancien, de la décoration ancienne, il ne reste plus rien. Les salles d'étude et les collections ont pris la place de l'enfilade fameuse des appartements. La décoration créée par Le Blond a disparu; mais une décoration polychrôme qui ne fait point honneur au goût du temps orne, depuis le second Empire, le vestibule et l'escalier. Seule, la noble façade de Courtonne, sur la terrasse du jardin, atteste l'édifice jadis destiné à autre chose qu'à loger des fossiles et des minéraux.

L'histoire de l'Hôtel de Vendôme se confond depuis cent ans, avec celle de l'École des mines. M. Aguillon (1) a écrit l'histoire de l'École des Mines. Je n'ai rien à y ajouter; je me borne à publier quelques notes sur les origines de l'hôtel et sur ses habitants, au cours du XVIIIe siècle.

J'ajoute que je dois à la collaboration attentive de M. P. Deloncle, archiviste paléographe, la transcription d'un certain nombre de documents peu connus, existant aux archives, que je mets plus loin en évidence.

(1) *L'École des mines de Paris*, notice historique, par L. Aguillon, 1889.



Superposition de la Chartreuse de Vauvert et de l'Hôtel de Vendôme au Luxembourg, par P. Mahler.

I

LES CHARTREUX DE VAUVERT, LEUR COUVENT, LEUR ENCLOS

L'Hôtel de Vendôme fut, jusqu'à la Révolution, la propriété de la Chartreuse de Paris, fondée par saint Louis (1). Ce roi pieux jugea utile de fixer, près de Paris, les Chartreux dont il connaissait l'austérité et les vertus. Au commencement de l'an 1257, il manda au supérieur de la Grande Chartreuse, le père dom Bernard de la Tour, de lui envoyer quelques religieux. Dom Bernard de la Tour y consentit et, au mois d'août de la même année, le prieur dom Josseran et quatre autres religieux arrivèrent à Paris, pour y asseoir un monastère.

On les installa aussitôt à Gentilly, en une maison entourée de vignes, que le roi avait achetée à leur intention.

(1) Sources bibliographiques : *Le Théâtre des Antiquités de Paris*, par Jacques de Breul (1612). — *Histoire de la Ville de Paris*, par les PP. Félibien et Lobineau (1724). — *Description de Paris*, par Piganiol de la Force (1742). — *Histoire de la Ville et du Diocèse de Paris*, par l'abbé Le Beuf (1754) ; édition et additions de Cocheris (1883, t. I, p. 441). — *Recherches historiques et topographiques sur Paris*, par Jaillot. — *Variétés historiques, physiques et littéraires ou Recherches d'un savant* (1752), (Boucher d'Argis et Le Beuf), t. I, p. 73 et suivantes (1752). — *Antiquités nationales*, par Millin (1791). — *Topographie historique du Vieux Paris*, par Berty, région du Faubourg Saint-Germain (1882). — *Épitaphier du Vieux Paris*, par Raunié, t. III (1901). — Sur l'origine et l'histoire de la Chartreuse jusqu'au commencement du XVIIe siècle, la notice, écrite par Jacques du Breul, malgré sa naïveté, est la principale source de renseignements. Archives nationales, Archives de l'Assistance publique, Archives départementales.

Mais les Chartreux étaient venus de fort loin pour vivre à la porte de Paris, et non pas dans un lieu aussi écarté que le village de Gentilly. Au bout de quelques semaines, ils demandèrent et obtinrent la propriété de l'Hôtel royal de Vauvert et de toutes ses dépendances (1).

L'Hôtel de Vauvert était situé à quelques centaines de mètres de la porte Gibard. Il était abandonné ou plutôt infesté par des truands qui rendaient particulièrement difficile les abords de Paris. C'est dire que saint Louis avait bien volontiers accordé Vauvert aux fils de saint Bruno, en les pressant d'y entrer le plus tôt possible. Ceux-ci arrivèrent processionnellement le 21 novembre 1257, jour de saint Colomban. Le fameux diable Vauvert disparut; il n'en fut plus question que dans les chansons (2).

Le roi avait pris les Chartreux sous sa protection. Un diplôme daté à Melun, en mai 1259, et dont l'original est aux Archives nationales, confirme la donation de Vauvert, celle de la ferme de Gentilly, et accorde aux religieux, pour assurer leur subsistance, cinq muids de blé de Gonesse à prendre, chaque année, dans les greniers de Paris.

(1) Une légende, sans fondement, attribue la construction du manoir de Vauvert à Robert le Pieux, fils d'Hugues Capet.

(2) L'imagination populaire peupla volontiers de démons les ruines païennes, au moyen âge, et je crois que le diable Vauvert fut le proche parent des diables qui hantèrent les débris des villas romaines, épars sur l'emplacement du Luxembourg et de l'École des Mines. Dans ses *Essais historiques sur Paris*, Saint-Foix dit : « Un hasard voulut que les esprits ou revenants s'avisèrent de s'emparer de ce château. On y entendait des hurlements affreux; on y voyait des spectres traînant des chaînes et entre autres un monstre vert avec une grande barbe blanche, moitié homme, moitié serpent, armé d'une grosse massue qui semblait toujours prêt à s'élancer la nuit sur les passants. Que faire d'un pareil château? Les Chartreux le demandèrent à saint Louis, il le leur donna avec toutes ses dépendances et appartenances. Les revenants ne revinrent plus, et le nom d'Enfer resta seulement à la rue, en mémoire de tout le tapage que le diable y avait fait. »

Dès leur arrivée, les Chartreux durent transiger avec le curé de Saint-Séverin (1) dont la paroisse s'étendait jusqu'à Vauvert. Moyennant une rente de 10 sous parisis, le curé les autorisa à bâtir une église et un clocher, à percevoir des aumônes, à avoir des cloîtres et un cimetière. La faculté d'exploiter un cimetière était une source très appréciable de revenus : les libéralités des fidèles étant surtout destinées à leur assurer une place, après la mort, dans la terre bénite du monastère.

Les Chartreux, laborieux et bienfaisants, devinrent vite populaires. Aux dons des hauts personnages de la cour, s'ajoutèrent ceux des bourgeois et des artisans. Alors que saint Louis n'avait prévu que trente cellules, on put demander à Eudes de Montreuil les plans d'une belle église et commencer la construction d'un couvent capable de loger quarante religieux et un nombre important de serviteurs et d'hôtes. La pierre (2) ne manquait pas sous Vauvert et on obtint de prendre, dans les forêts du roi, tout le bois nécessaire.

L'église, Notre-Dame de Vauvert, fut achevée en 1325, grâce, en partie, à la générosité de Jacques de Cérès, trésorier d'Évreux. On y célébra pour la première fois le saint office, le 15 août de la même année. Un peu plus tard, en 1332, les Chartreux inauguraient le chapitre et la sacristie qu'ils devaient à Pierre Loisel, cordonnier, bourgeois de Paris. Vers 1350, l'intervention de Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel, donnait aux moines une infirmerie, et Humbert (3), dernier Dauphin de Vien-

(1) Voir F. Herbet, « Les limites des paroisses de Saint-Sulpice et Saints-Côme et Damien ». *Bulletin de la Société historique du VIe arr.*, 1878, p. 142.

(2) *Les catacombes de Paris*, par E. Gérards (Paris, 1892).

(3) Les Dauphins favorisèrent de tout leur pouvoir les disciples de

nois, faisait édifier le logement du prieur, la chapelle des femmes dédiée à saint Blaise et l'entrée du monastère.

L'énumération serait très longue des bienfaiteurs de la chartreuse de Vauvert qui contribuèrent à bâtir les cellules, depuis Thibaut, comte de Champagne, gendre de saint Louis, et Aveline de Baigneux, bourgeoise de Paris. Elle rappellerait les noms illustres comme ceux de Pierre de Navarre, fils de Charles le Mauvais, du chancelier Jean de Dormans, de Charles V. Elle mettrait surtout un point en évidence, la participation des bourgeois et des marchands de Paris au développement de la Chartreuse de Vauvert. L'épitaphier ne laisse aucun doute à cet égard : on y rencontre beaucoup de noms roturiers, tels que Gillet Milon, tavernier, ou Pierre de Fontenay, *espicier, apothicquaire et bourgeois*.

Durant 500 ans, la sympathie des Parisiens ne se lassa pas. Les Chartreux la méritaient; ils ne faisaient pas parler d'eux, cultivaient paisiblement leurs terres, distribuaient aux malheureux la plus grande partie de leurs revenus, ne s'occupaient pas de politique et n'inspiraient pas moins de vénération au roi de France. Témoin Charles VIII qui visita Vauvert, goûta le vin et en fit acheter pour sa cave; témoin aussi, l'abbé Fleury qui conduisit plusieurs fois Louis XV à la Chartreuse, pour lui donner des leçons d'austérité (1).

Un jour, les pères sortirent de leur réserve. Le 22 mars

saint Bruno; Humbert I[er] contribua notamment à la fondation de couvents de filles chartreuses, dans le Viennois, par exemple celui de la Salette en 1299 (Boucher d'Argis et Le Beuf).

(1) Boucher d'Argis et Le Beuf. — Les vieux moralistes sont moins sévères pour les Chartreux que pour les autres moines noirs ou blancs; Ch. Langlois, *La Vie en France au moyen âge*, 1908. — La Satire Ménippée excepte formellement les Chartreux de la Procession des États de la Ligue.

1596, pour fêter l'anniversaire de l'entrée de Henri IV à Paris, la Chartreuse traita le prévôt des marchands, maître Martin l'Anglois, et les échevins. Le repas fut maigre; mais les Chartreux avaient le droit de choisir le poisson, avant tout le monde, aux Halles. Depuis lors, jusqu'à la Révolution, les représentants de Paris dînèrent, chaque année, à Vauvert (1).

Un des derniers bienfaiteurs des Chartreux fut maître Louis Barboteau, conseiller du Roi, qui, ayant vécu *en tout honneur et piété*, mourut le 26 octobre 1666, léguant 9.000 livres aux religieux. Dans l'intention du testateur, ces 9.000 livres étaient destinées à approvisionner le couvent de luminaire, d'ornements et de tout ce qui est nécessaire à la célébration des offices. Les Chartreux, en hommes avertis, employèrent la somme de 9.000 livres à l'édification d'une maison de rapport, proche et joignant la porte de leur couvent sur la rue. Les mémoires d'entrepreneurs, conservés aux Archives Nationales, furent acquittés en 1692 (2). Les Chartreux avaient, en effet, commencé à bâtir pour les louer, en bordure de la rue d'Enfer, ces immeubles, parmi lesquels nous rencontrerons bientôt l'Hôtel de Vendôme.



Sous Louis XV, aucun étranger n'eût quitté Paris

(1) Boucher d'Argis et Le Beuf. — Mercier s'égaie à propos de ce banquet (Tableau de Paris, t. XII, p. 26); mais il oublie son origine, et il ignore l'origine du privilège des Chartreux aux Halles. Le renseignement est aux Archives nationales, JJ. 60, n° 201 : Concession aux Chartreux par Philippe le Long, en novembre 1321, du droit de 21 livres 13 sous 4 deniers que Marguerite de Nanteuil prélevait, chaque année, sur les poissons des Halles et de 108 sous parisis de cens, établis dans la censive du roi par les héritiers de défunt Jean de Vanves.

(2) Archives Nationales, L, 938 et *Epitaphier*, III, p. 61.

avant d'avoir vu la Chartreuse. La visite en valait la peine, et les Parisiens eux-mêmes aimaient à traverser cet enclos silencieux dans la ville bruyante, où, suivant le bon Fontanes, naguères

..... venait Catinat méditer quelquefois.
Heureux de fuir la cour et d'oublier les Rois.

L'entrée était rue d'Enfer et une allée d'arbres assez longue conduisait à un second portail, puis à une courette accessible aux femmes et où s'élevait d'un côté la Chapelle de Saint-Blaise et de l'autre l'hôtellerie. Un pavillon transversal reliait ces deux édifices et formait le fond de la courette. On y voyait cinq arcades ogivales dont les piliers portaient des niches : la première niche logeait saint Hugues et son cygne, la seconde était pour saint Antoine et son cochon, et la troisième pour saint Louis coiffé d'une couronne de cuivre et accompagné de cinq Chartreux. Le pieux roi présentait les religieux à une Vierge qui surmontait l'arcade centrale. Une estampe de Millin nous a conservé cet ensemble décoratif, terminé vers la fin du xve siècle.

Le visiteur ne s'arrêtait pas devant un ouvrage aussi barbare et, franchissant une porte percée sous la colonnade, entrait dans la cour principale du couvent où étaient le porche de l'église et l'entrée des bâtiments conventuels, tels que celui de l'infirmerie et celui de l'administration de la Chartreuse.

Notre-Dame de Vauvert était très simple. La flèche aiguë d'un clocher dominait l'église dont l'intérieur avait été, sous Louis XIV, débarrassé autant que possible de sa décoration gothique. On y admirait surtout la menuiserie des stalles décorées de pilastres *d'un goût fort*

distingué. Les pilastres du chœur des frères étaient d'ordre ionique et faisaient plus de plaisir à regarder que les pilastres du chœur des Pères qui étaient de style composite (1). On louait aussi les tableaux de Champaigne, des Coypel, de Jouvenet et des Boulongne.

Attenant à l'église était le petit cloître orné de ses vingt-deux tableaux représentant la vie de saint Bruno, qu'Eustache le Sueur, retiré à la Chartreuse, avait, dit-on, peints en expiation du meurtre d'un gentilhomme qu'il avait tué en duel, sous les murs du couvent. La partie la plus ancienne du monastère entourait le petit cloître : le réfectoire qui jadis avait été la Chapelle du vieux manoir avant l'arrivée des Chartreux et la salle du Chapitre, due à la générosité de Pierre Loisel, et où était le beau Christ de Philippe de Champaigne, aujourd'hui au Musée du Louvre.

Enfin, derrière le petit cloître, s'étendait le grand, immense préau à portiques ouverts autour desquels étaient rangées les cellules.

Le préau mesurait cent quarante mètres de longueur sur quatre-vingts de largeur. Dans un coin, était le cimetière des Pères qu'on n'enterrait jamais dans l'église et auxquels on n'accordait ni monument ni épitaphe. Au centre, une pompe distribuait l'eau dans les cellules et dans les divers services du monastère.

Les portiques avaient reçu quelques vieilles images, comme celle qui représentait Jeanne de Châtillon offrant à l'Enfant, à la Vierge et à saint Jean-Baptiste, quatorze religieux agenouillés. De la bouche de Jeanne sortait une légende : *Vierge, mère et pucelle, présente à ton*

(1) Piganiol, t. VI.

cher fieux quatorze frères qui prient pour moi. L'enfant Jésus répondait : *Ma fille, je prends le don que tu me fais et te rends tous tes méfaits.*

Sous les galeries s'ouvraient les cellules des moines. Chaque religieux avait son domestique et sa maisonnette partagée en trois chambres : une pour dormir, l'autre pour travailler, la troisième pour recevoir les amis. Chaque religieux avait un petit jardin qu'il cultivait à sa fantaisie. Au fond, la vie n'était pas trop dure à Vauvert et on s'efforçait de justifier l'inscription de la porte d'entrée : *otium cum dignitate* (1).



Au temps de saint Louis, le voyageur qui passait la porte Gibard (2) ne trouvait devant lui qu'un chemin praticable : la route d'Issy appelée route inférieure, par comparaison avec la route supérieure, qui est devenue la rue Saint-Jacques. La désignation n'avait donc rien d'*infernal.* Le chemin d'Issy suivait d'abord la direction de notre boulevard Saint-Michel, puis tournait vers la droite à partir d'un point que précise l'extrémité nord de la façade de l'école des Mines. A l'angle était proba-

(1) Je mets sous les yeux du lecteur la reproduction d'une parcelle du plan de Turgot. On y voit en perspective l'ensemble du couvent et de ses environs. J'ajoute que la *Topographie historique* et l'*Épitaphier du vieux Paris* contiennent tous les détails désirables et un grand nombre d'estampes sur la Chartreuse de Vauvert. — Du Breul (p. 449) enviait aux Religieux un privilège : Chacun était exempt de ces puantes bestioles, appelées punaises, desquelles les Chartreux se pouvaient difficilement garantir à cause qu'ils couchent vêtus, changent peu souvent d'habits et sont si peu curieux de changer le fouarre de leur lit qu'il y en a qui ne le changent même pas, en vingt ans, une fois.

(2) L'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue Monsieur-le-Prince fixe l'emplacement de l'ancienne porte Gibard ou Saint-Michel.

blement cet orme royal qui, au XIIIe siècle, servait de jalon aux géomètres. Le chemin d'Issy, à quelques centaines de mètres plus loin, longeait le manoir de Vauvert et en bornait les dépendances toutes situées du même côté, au nord du chemin.

Les Chartreux réparèrent les murs de la propriété, dès leur arrivée, ce fut l'origine du fameux enclos qui s'accrut aussitôt de la terre de Brisbarre placée entre Vauvert et la ferme de l'Hôtel-Dieu. Dans ces conditions, la superficie de l'enclos ne dépassait guère huit arpents, et aussi longtemps que se continua la construction du couvent, les Chartreux ne développèrent point leur domaine autour de Vauvert. L'argent disponible avait son emploi tout indiqué et, pour s'étendre, il aurait fallu, en particulier, négocier avec l'Hôtel-Dieu qui, trop nouveau propriétaire, ne pouvait songer à vendre ce qu'il venait d'acquérir.

Les archives de l'Assistance publique possèdent des documents intéressants sur la formation de cette ferme du Pressoir de l'Hôtel-Dieu.

Au commencement du XIIIe siècle, la famille de Roger Comin, bourgeois de Paris, devient propriétaire d'une grande quantité de vignes, au delà de la porte Gibard, et bordées par le chemin qui conduit au manoir de Vauvert. C'est un véritable accaparement. En 1265, Perrenelle la Vinetière, héritière de Roger Comin, donne à l'Hôtel-Dieu un pressoir et six arpents de vignes, près de la route d'Issy. C'est la Ferme du Pressoir. Le domaine de l'Hôtel-Dieu ne cesse ensuite de s'accroître ; par exemple, en 1297, à la suite d'une donation due à une femme généreuse, la veuve de Nicolas Erroude, bourgeois de Paris. Plus tard, vingt arpents assis au

dessus des Chartreux sont légués par Jean Angoulant, laboureur à Notre-Dame-des-Champs. Ce vaste terrain était vraisemblablement situé du côté sud du chemin d'Issy (1).

(1) Archives de l'Assistance publique, liasse 432, pièces 1 à 17. Voici la traduction des plus intéressantes pièces de ce dossier :

Pièce 1. — « L'abbé de Saint-Victor reconnaît la vente faite par Eudes de Vernouillet et par Marguerite sa femme à Roger Comin, bourgeois de Paris, d'un clos de vigne appartenant autrefois à Philippe de Saint-Paul, et greyé d'un cens annuel de quatre sous, trois oboles, dont deux sont dus à l'abbé de Saint-Victor, pour cent vingt livres. » C'est la pièce la plus ancienne : elle est de mars 1223.

Pièce nº 5. — « Février 1224 : vente pardevant l'official de Paris, par la veuve et le fils de Pierre Vilain, à Roger Comin, bourgeois de Paris, d'une vigne située près de l'orme du Roi, dans la censive de Mme Agnès de Codreello (de Coudraie) et grevée d'un cens annuel de 10 deniers, pour la somme de 24 livres parisis. »

Les pièces 9, 10 et 11 rappellent des acquisitions faites par la famille Comin.

Pièce nº 12. — Août 1265. — Donation faite pardevant l'official de Paris, par Perrenelle la Vinetière, veuve de Guillaume le Vinetier, à l'Hôtel-Dieu d'un pressoir et de 6 arpents sis en un clos au delà de la porte Gibard, au devant des vignes du Roi notre Sire, dans l'angle vers l'orme, près de la route qui conduit à Vauvert et qui appartinrent à feu Roger Comin, à la condition de fonder une chapelle audit Hôtel-Dieu, pour le repos de son âme.

Pièce nº 15. — Donation devant l'official de Paris 1297 le dimanche avant la Saint-Denis, par Perrenelle, veuve de Nicolas Erroude, bourgeois de Paris, à l'Hôtel-Dieu, d'un arpent et demi près de Vauvert, à la charge d'une redevance annuelle d'un tonneau de vin bon et pur, recueilli dans le clos. Il est stipulé que le fût sera fourni par Perrenelle.

Pièce nº 16. — Donation analogue d'un arpent de vigne, près de Vauvert, par Alix Arrode, bourgeoise, 1323.

Pièce nº 17. — 12 septembre 1445. — Mise en possession faite par les exécuteurs testamentaires de Jean Angoulant, laboureur à Notre-Dame-des-Champs, de legs faits à l'Hôtel-Dieu, par Angoulant, comprenant 20 arpents 1/2 de terre assis au terroir d'au-dessus des Chartreux, au-dessus du lieu dit : longue Roye, de l'autre part du chemin qui va des Chartreux à la croix du Gort, tenant d'une part, c'est à savoir du costé de devers les Chartreux à Me Guillaume de Molins et d'autre part à 7 quartiers de terre appartenant audit hostel Dieu, lesquels ledit défunct tenoit en son vivant, aboutissant du bout d'en bas audit chemin et de l'autre bout audit Me Guillaume de Molins. Item, 5 quartiers de terre

Vers la fin du xve siècle, les Chartreux, déjà pourvus de beaux domaines aux environs de Paris et notamment dans la Brie, s'occupèrent d'arrondir leur enclos. Au commencement du xvie, suivant le témoignage de du Breul, cet enclos couvrait quarante-neuf arpents, y compris vingt arpents acquis en 1525 dans la censive de Saint-Germain-des-Prés, et faisant partie des clos de Vignerai et de Saint-Sulpice.

C'est vers cette époque là, sans doute, que les Chartreux annexèrent à leurs propriétés le petit clos séparé du grand par le chemin, situé topographiquement au-dessus du couvent et cédé, peut-être, par l'Hôtel-Dieu. Le petit clos nous intéresse spécialement, puisque c'est dans la partie de ce clos, dénommée clos de la Forge, que s'étendront plus tard les dépendances de l'Hôtel de Vendôme. Les documents des Archives ne nous permettent malheureusement pas de mieux préciser l'histoire du petit clos jusqu'au xviie siècle (1).

Au commencement du xviie siècle, deux événements modifièrent l'enclos des Chartreux.

D'abord en 1617, les moines voulant réunir le petit clos au grand demandèrent au roi la suppression du chemin qui séparait les deux parties de la propriété. Louis XIII,

ayant les mêmes tenants. Item, 2 arpents de terre au lieu dit la folie tenant d'une part et aboutissant d'un bout audit hôtel Dieu, de l'autre à Jehan Magdalaine. Item, 7 quartiers que tenait le défunct près du lieu dit la Gouchière.

(1) Le plan de Georges Braun (1530) figure un enclos des Chartreux, en apparence, tout entier du même côté du chemin d'Issy. Je n'ai en somme trouvé que très peu de renseignements sur l'origine du petit clos et du clos de la Forge des Chartreux. Peut-être l'examen du carton des Archives nationales, L. 939, donnerait-il un meilleur résultat. Ce carton contient divers registres de la comptabilité des Chartreux au xve siècle et au xvie.

par lettres patentes de 1617 et du 8 février 1618, y consentit, dans l'intérêt de la commodité publique. Les Chartreux, d'autre part, pour l'embellissement de leur maison, s'engagèrent à créer une avenue en droite ligne, au travers du petit clos, jusqu'à la nouvelle rue d'Enfer.

Le Roi leur donna le chemin de Vauvert, aussi bien la section qui traversait la propriété du couvent que la section mitoyenne entre le petit clos et la ferme de l'Hôtel-Dieu. L'antique voie inférieure devint un chemin privé (1).

La seconde opération fut encore plus importante. Vers 1625, Marie de Médicis résolut d'acquérir la partie du clos qui lui était nécessaire pour compléter et régulariser le jardin du Luxembourg.

Les Chartreux se refusèrent à toute transaction (2).

(1) Les Chartreux dressèrent un plan à cette occasion. Le plan sur parchemin et soigneusement dessiné est aux Archives nationales. Il fixe d'une façon assez précise la disposition générale du couvent et les emplacements du petit clos, du chemin d'Issy (Archives national., S. 3960). Pour compléter la présente notice, j'ai tracé la superposition au Luxembourg actuel de la Chartreuse au XVIII[e] siècle. Le dessin met en évidence certains détails relatifs à l'histoire antérieure du couvent; les emplacements de l'Orme du Roi, de la Ferme de l'Hôtel-Dieu, du petit Clos, du Clos de la Forge, etc. Je me suis servi des plans de Verniquet, de Delagrive, du plan dressé en 1796, par ordre du curé de Saint-Sulpice, du plan des Chartreux, enfin du plan archéologique de Paris, encore inachevé. J'ai trouvé, auprès de M. Marcel Poëte et de son collaborateur M. Beaurepaire, à la Bibliothèque historique de Paris, une complaisance très grande que je ne puis oublier.

(2) Archives nationales, L. 937, p. 3. — Lettre du prieur de la Chartreuse à la Reine Régente, mère du Roi : « Madame, les Religieux prieur et couvent, Notre-Dame de Vauver lez Paris, ordre de Chartreux, vous remonstrent très humblement que..... personne ne saurait suffisamment estimer, Madame, combien vos jardins amenez si près de notre église traverseront le service divin par le grand bruit qui ne se peult esloigner des maisons royalles et qui ne se doist pas espérer moindre icy qu'au jardin des Thuilleries, de sorte qu'alors qu'au plus profond silence de la nuict, nous chanterons les louanges de Dieu, nous nous trouverons interrompus par des voix séculières, dont les unes feront retentir l'air de

Mais on leur fit comprendre que le contrat offert par la Reine était avantageux. Marie de Médicis, en échange de seize arpents et soixante perches, donnait une somme de quinze cents livres, deux maisons et vingt arpents de terres, au delà du vieux chemin et attenant aux terrains qui appartenaient déjà aux religieux. Le contrat devint définitif le 16 juin 1627 et, vers le milieu de 1628, les Chartreux entraient en possession des terrains achetés soit à l'Hôtel-Dieu, soit à divers propriétaires, en bordure de la nouvelle rue d'Enfer. L'acquisition d'une bande de terrains appartenant au Pressoir noya entièrement, en 1633, le vieux chemin d'Issy dans la propriété des Chartreux (1).

Les deux opérations dont je viens de parler fixèrent au Clos des Chartreux la forme et l'importance qu'il conserva, sans modification, jusqu'à la Révolution. On le voit en comparant le clos d'après le plan de Verniquet, par exemple, au clos, suivant le petit plan de 1650 dû à Jean Boisseau.

A la Révolution, l'immeuble des Chartreux occupait un immense espace triangulaire dont les sommets étaient respectivement : le premier en un point à peu près déter-

cris incommodes, peut-être de blasphèmes, ou de parolles infâmes (quoy que contre le dessin de Votre Majesté), les autres faisans sonner les instrumens, feront résonner des airs prophanes dont ils croyent (dit un prophète) avoir l'usage légitime aussy bien que David duquel ils troubleront en noz bouches et en noz âmes la céleste musicque dont le son ne ravit pas tant les oreilles comme le sens ravit les cœurs en dévotion..... »

Vers 1780, le comte de Provence forma aussi le projet d'agrandir le Luxembourg au détriment de la Chartreuse, mais on ne put vaincre la résistance des religieux. — *Bulletin de la Société Historique du VIe Arr.* Année 1900, p. 70 : « Les Chartreux et le comte de Provence », par A. Bruel.

(1) Archives de l'Ass. publique, liasse 433, contrat de vente du 30 mars 1633.

miné par l'extrémité nord de la façade de l'École des Mines, le second en un point que peut représenter le coude de la rue Duguay-Trouin. Enfin, le troisième sommet n'est autre que l'intersection de la rue Denfert-Rochereau et du boulevard de Port-Royal. L'enclos proprement dit couvrait 76 arpents et 297 toises. En ajoutant à cette superficie celle des immeubles de la rue d'Enfer et des divers terrains loués à des maraîchers entre le mur du clos et la rue Notre-Dame-des-Champs, on approche d'une centaine d'arpents ou 341.900 mètres carrés, pour l'ensemble de la propriété des Chartreux dans le quartier du Luxembourg.

L'enclos était presque public, à l'exclusion des femmes, chacun pouvait s'y promener et constater que le travail le plus assidu et l'économie la plus parfaite y entretenaient, avec avantage pour la maison, tous les genres de cultures *potagères, fructuaires et légumières,* que le sol assez ingrat, mais très bien exposé, pouvait permettre (1).

Les revenus du Couvent montaient, en 1790, à 155.471 livres 5 sous et 7 deniers. Ils provenaient surtout du revenu des maisons, soit 72.515 livres (2), ensuite du revenu de l'enclos pour 6.000 livres, enfin des fermages en Brie et en Normandie et des censives. Les charges atteignaient 51.530 livres, y compris les rentes à acquitter, les frais du culte, les réparations immobilières, etc.

Suivant les commissaires de la ville, la maison était

(1) Archives nationales, T 514[5]. Inventaire de la Chartreuse de Paris fait par les Commissaires du Conseil de cette ville, en exécution du décret de l'Assemblée Nationale des 20 février, 19 et 20 mars 1790.

(2) Les Chartreux possédaient à Paris un nombre important de maisons, rue Saint-Martin (maison de la Corne de Cerf), rue Saint-Jacques (à l'image de Saint-Jacques),rue Hautefeuille, rue Serpente, etc. Arch. Nat. *s.* 349 et *s.* 3359.

composée de vingt-sept Pères, de quatre Frères, d'un chirurgien, d'un architecte et de trente-trois domestiques, y compris quelques anciens, devenus inutiles, et que l'on gardait par charité.

On sait que les biens des Chartreux, comme ceux des autres congrégations, furent saisis en 1790, conformément à la décision de l'Assemblée Nationale. Dom Nonan, prieur de Vauvert, avait protesté contre la spoliation (1); mais les religieux durent quitter le monastère.

La vente des maisons de la rue d'Enfer n'offrait aucune difficulté. L'Hôtel de Vendôme fut adjugé le 3 mars 1791, à Alexandre-Richard Rousseau, ancien notaire au Châtelet, moyennant la somme de 332.800 livres (2). On ne put trouver d'acquéreur solvable pour payer 3.600.000 livres le grand enclos et les édifices conventuels (3).

Cette circonstance réserva à l'Administration Impériale les vastes espaces qui lui permirent de commencer la préparation de nos beaux quartiers du Luxembourg et de l'Observatoire (4). La Chartreuse, déjà en ruines, fut démolie au commencement du XIX[e] siècle.

(1) « Laissez-nous, écrivit dom Nonan, laissez-nous jouir le reste de nos jours de ce calme que nous aimons, de ce bonheur que nous goûtons. Vous ne nous priverez pas sans doute des bienfaits que vous cherchez à répandre sur toutes les classes et sur tous les individus de la Grande Société... C'est dans ce lieu qu'une infinité de saints religieux ont passé leur vie, à lever au ciel des mains pures pour la conservation de l'État et à pratiquer dans leurs cellules des vertus paisibles inconnues au monde. C'est là qu'ils sont morts, c'est là que nous voulons mourir. » Le dernier successeur de dom Josseran, d'abord emprisonné au Luxembourg, périt sur la guillotine, le 20 Messidor 1794. (Abbé Delarc, *L'Église de Paris pendant la Révolution*).

(2) Archives de la Seine : domaines an II, n° 3153.

(3) *La Vente des Biens nationaux*, par A. Vialay, Paris, 1908.

(4) Voir, dans Châteaubriand, une page admirable sur les ruines de la Chartreuse, *Génie du Christianisme*.

Aujourd'hui, quelques tableaux au Louvre, la petite rue des Chartreux, une maison dépendant du Sénat dans le Luxembourg, et le principal bâtiment de l'Ecole des Mines sont les seuls souvenirs de la Chartreuse de Vauvert, jadis le plus populaire des couvents du vieux Paris (1).

(1) Le souvenir de la Chartreuse et du diable Vauvert est aussi attaché au bal Bullier, situé sur l'emplacement des jardins de la Chartreuse, à leur extrémité sud. Bullier a succédé à la Closerie des Lilas et celle-ci ne fut qu'une transformation du Bal de la Grande Chartreuse célèbre au commencement de l'autre siècle. A la Grande Chartreuse tout était étrange, la toilette des femmes, l'accoutrement des hommes, les danses et surtout l'orchestre diabolique du père Carnaud où tout devenait instrument de musique, les sacs d'écus, les coups de pistolet, les enclumes, les plaques de tôles sur lesquelles on frappait, les cris d'animaux. — *La Closerie des Lilas*, par Privat d'Anglemont.



Madame de Vendôme suivant une estampe de la Bibliothèque Nationale.

II

LES MAISONS DE LA RUE D'ENFER, LA MAISON DU CHANOINE DE LA PORTE ET SES PREMIERS LOCATAIRES, LA DUCHESSE DE VENDÔME ET SON HÔTEL.

Dès le commencement du règne de Louis XV, les maisons se suivaient pressées à la droite de la rue d'Enfer, depuis la place Saint-Michel jusqu'à l'emplacement du pressoir de l'Hôtel-Dieu, occupé par les écuries du Palais d'Orléans. Au delà, un groupe d'hôtels construits dans le Petit Clos des Chartreux, notamment la grande maison de M. de Gaumont où sera, sous Louis XVI, M. de la Michodière (1), puis l'annexe de l'Hôtel de Vendôme, nommé petit Hôtel de Vendôme, enfin l'Hôtel de Vendôme.

Le petit hôtel servait plus spécialement à des réunions intimes qui lui valurent d'être appelé le Petit Enfer.

Plus loin, des jardins et un groupe formé surtout de deux maisons, l'une derrière l'autre, toutes deux contiguës à l'Allée des Chartreux et complétées par des jardins et des bâtiments de service. Ces dernières maisons étaient déjà vieilles de près de cinquante années.

Contrairement à leur goût pour le jardinage, les Chartreux avaient jugé que la meilleure utilisation du petit clos était d'y avoir des maisons de rapport. Justement, le

(1) Et sous Napoléon le maréchal Lefebvre.

quartier devenait à la mode et les gentilshommes se logeaient volontiers aux environs de la rue d'Enfer.

Le carton S. 3960 des Archives nationales, contient un certain nombre de documents sur le petit clos et sur les maisons de la rue d'Enfer : la donation authentique du chemin de Vauvert aux Chartreux (1618), l'enregistrement des achats de terrain réalisés par Marie de Médicis au profit du couvent, enfin quelques liasses de baux signés par les Chartreux et par leurs locataires de la rue d'Enfer.

Les dossiers préparés par l'archiviste des Chartreux sont incomplets. La plupart des pièces ont disparu, et il n'y en a que trois dans la liasse intitulée : *Liasse contenant les baux à loyer par nous faits à différents particuliers de notre Maison, rue d'Enfer, appelée Hôtel de Vendôme.*

Parmi les documents relatifs aux maisons de la rue d'Enfer, le plus ancien, à la date du 27 janvier 1662, est un bail de neuf ans, au prix de 3.000 livres par an, passé à *Hault puissant Seigneur Charles, Marquis de Saint-Simon, Chevalier des Ordres du Roy, gouverneur et bailly de Senlis, et dame Louise de Cursolles, demeurant à Paris, rue des Juifs.*

On relève dans le bail ces stipulations :

« Les preneurs devront tenir clos les volets du troisième étage d'où l'on avait vue sur les Chartreux, de manière à ce que les Chartreux ne puissent pas voir davantage ceux ou celles qui viendront chez leurs locataires... Comme aussi en cas que pendant ledit temps lesdits sieurs bailleurs voulussent faire rachever le logis étant au devant de ladite maison, ou en faire une autre, s'il eschet, lesdits seigneur et dame preneurs seront tenus d'endurer et de souffrir la construction

sans prétendre ni demander pour eux de dédommagement ni chose quelconque. »

Le marquis de Saint-Simon, oncle (1) du célèbre écrivain, fut un locataire détestable. Il renouvela, sans doute, le bail en 1675 et en 1686, mais en obtenant, chaque fois, une diminution de loyer. A partir de 1686, M. de Saint-Simon ne versa plus que 1.000 livres, par an, aux Chartreux. J'ajoute que le marquis, mauvais payeur, dut, au mois d'août 1687, déléguer aux religieux 2.760 livres de rentes, provenant de fermages et de divers débiteurs, et destinées à acquitter l'arriéré.

Le bail de Saint-Simon prévoyait la construction d'une maison devant l'hôtel du marquis. Cette maison, dont les portes s'ouvraient directement sur la rue, fut terminée quelques années plus tard, en partie à l'aide des libéralités de maître Barboteau. On la divisa en plusieurs logements. L'abbé Mazure, ancien curé de Saint-Paul, fut, en 1771, le premier locataire connu de cette maison sise à Paris, joignant la principale porte du couvent, et que les religieux avaient fait, depuis peu, construire de neuf.

Cette dernière maison n'existe plus. Celle du marquis de Saint-Simon, avec les six fenêtres que lui donne le plan de Turgot, dépend aujourd'hui de la questure du Sénat. Elle est dans le Luxembourg. L'entrée de la cour est au 64 du boulevard Saint-Michel. Les descriptions sommaires, insérées dans les baux, ne laissent aucun doute sur cette identification.

Les maisons dont je viens de parler étaient les seules, à la fin du XVIIe siècle, dans la partie du petit clos voisine de la rue d'Enfer. Pour s'en assurer, il suffit d'examiner

(1) Saint-Simon, édit. Chéruel, in-16, t. IV, p. 343.

soit le plan dressé en 1696, par ordre du curé de Saint-Sulpice, soit l'estampe publiée à la même époque, conservée à la Bibliothèque nationale, et reproduite au début du troisième volume de l'Épitaphier (1).

Enfin, les Chartreux décidèrent de bâtir sur le terrain voisin des écuries du palais d'Orléans, c'est-à-dire aussi près que possible de la place Saint-Michel. On construisit donc cette maison importante, habitée aussitôt par M. de Gaumont, conseiller en la Cour des Aides. Un peu après, le couvent dut les fonds nécessaires à la construction d'une autre maison à la générosité d'un prêtre âgé, très riche, qui avait résolu de passer ses derniers jours, à l'ombre du clocher de Vauvert.



L'acte de donation est la première pièce de la liasse dont j'ai parlé. Sa transcription serait sans intérêt, mais l'archiviste des Chartreux a pris soin de rédiger en marge le résumé :

« Donation à nous faite par Antoine de la Porte, chanoine de l'Église de Paris, de la somme de 20.000 livres pour employer à la construction d'une maison sur notre terrain, sise rue d'Enfer, attenant à celle de M. de Gaumont, de la largeur de dix-huit toises sur ladite rue, depuis le mur de la rue, jusqu'à celui qui nous sert de clôture de laquelle il doit jouir sa vie durant, pour après retourner en propriété à notre maison. »

Le chanoine-jubilé de la Porte appartenait depuis près de soixante ans, au chapitre de Notre-Dame. Un aimable

1) La même liasse contient un certain nombre de pièces relatives aux successeurs de M. de Saint-Simon et de l'abbé Mazure.

tableau du Louvre a reçu cette inscription : *Vue du maître-autel de Notre-Dame de Paris.* Après la messe, le prêtre vénérable, tourné vers les fidèles, va descendre les degrés de l'autel. C'est l'abbé de la Porte, et le tableau fut commandé par le chapitre à Jouvenet, en souvenir de la générosité du pieux chanoine (1).

Il mourut le 24 décembre 1710, avant d'avoir pu jouir de la belle maison qu'il venait de fonder (2).

La deuxième pièce de la liasse est un bail de neuf ans passé le 3 mars 1712 à « *M. Eustache Auguste Leclerc de Lesseville* (3), comte de Charbonnière, conseiller au Parlement, chef du conseil de S. A. S. Monseigneur le Duc, pour la somme de 3.000 livres par an, d'une grande maison à porte

(1) Le Musée national du Louvre, par G. Lafenestre et E. Richtenberger, p. 73, 1907.

(2) On enterra M. de la Porte, dans la nef de Notre-Dame, tout près du chœur. Quand Louis XIV, accomplissant le vœu de Louis XIII, avait remplacé l'antique décoration du chœur par une décoration plus moderne, M. de la Porte avait offert huit tableaux pour compléter l'ouvrage de Robert de Cotte et des statuaires. Tant de générosité ne sauva pas la dalle du donateur. Soixante ans plus tard, le chapitre brisait toutes les pierres tombales et leur substituait un pavement en damier noir et blanc.

Voici l'épitaphe du fondateur de l'hôtel de Vendôme :

STA VIATOR : Adoratoque Deo mireris commemorandam liberalitatem DD. Antonii de la Porte Parisiens. Sacerd. hujus Eccl. Canon. Jubili cujus cineres hic beatam resurrectionem expectant. Hostiæ salutari tabernaculum in sole ex argento deaurato pondo librarum centum posuit. Tabulis octo egregie pictis hunc Chorum exornavit reditu annuo 800 librarum Eccl. Parisi. auxit. Nosocomii vero pauperes hœredes ex asse instituit. Quæ dona non mors extorsit exanimi, sed pietas imperavit incolumi denique gravis annis meritis gravior, quas Cœlo consecravit opes, multiplicato fœnore percepturus. Obiit XXIV decemb. anno Dom. 1710, ætatis 83, Can. 60 Desiderium sui relinquens et exemplum. Tot beneficiorum memor Eccles. Paris. Solemni Sacrificio quot annis XXV. die Benefactori suo parentat.

(*Piganiol.*)

(3) Un parent de Leclerc fut, sous Louis XIV, conseiller au Parlement, *Epitaphier*, t. I, p. 213.

cochère, sise rue d'Enfer, où demeurait ci-devant M[me] la duchesse d'Estrées ».

Les deux premiers locataires de la maison de M. de la Porte furent donc la duchesse d'Estrées et un magistrat, M. de Lesseville.

La duchesse d'Estrées (1) était la deuxième femme du duc d'Estrées décédé depuis une dizaine d'années. On ne connaît d'elle que son frère, l'abbé de Vaubrun, lecteur du roi, aussi laid que spirituel. Le séjour de M[me] d'Estrées, rue d'Enfer, fut de courte durée. M. de Lesseville n'y resta pas beaucoup plus longtemps.



Le bail passé à la duchesse de Vendôme constitue le troisième et dernier document du dossier.

Je ne puis transcrire une pièce aussi étendue. Voici le texte de l'analyse écrite en marge de l'acte notarié :

26 septembre 1714.

« Bail à vie par nous fait à M[me] Marie-Anne de Bourbon, duchesse de Vendôme, princesse du sang, veuve de M[gr] Louis Joseph duc de Vendôme, premier prince du sang en Espagne, d'une maison, bâtiments et jardin, et dépendances, sise à Paris, rue d'Enfer, et de deux jardins (2) attenans nommés le Clos de la Forge contenant 2.oco toises carrées en superficie, ayant 33 toises ou environ de face sur ladite rue d'Enfer et 72 de profondeur entre la maison ci-dessus et celle par nous louée à M. de Chamarante (3). Plus deux autres jardins qui

(1) Saint-Simon, édit. Chéruel, in-16, t. I, p. 384.

(2) Le jardin fut plus tard complété par le terrain placé en bordure de la rue d'Enfer, entre l'Hôtel et l'Allée des Chartreux, et qui devint un potager.

(3) Je ne sais vraiment pas où loger M. de Chamarante. Peut-être dans quelque maisonnette près du couvent et que les Chartreux louaient aux gentilshommes repentants.

sont présentement dans l'enclos de notre maison, en face de la maison et jardin des religieux officiers de notre maison et y tenant d'une part, d'autre aux murs du jardin du Luxembourg; le présent bail fait moyennant le prix et somme de 3.000 L. de loyer par chacun an ou la somme de 45.000 L. une fois payée, d'une part pour le loyer desdits bâtiments, jardin et dépendances, pendant la vie de ladite dame duchesse de Vendôme, 1.000 L. pour le loyer desdits deux derniers jardins et outre moyennant la somme de 200.000 L., et à la charge par ladite dame duchesse de Vendôme d'augmenter et décorer lesdits bâtiments ci-dessus, en jouissance desquels après la mort de ladite dame la propriété retournera. Et seront tenus les héritiers de ladite dame duchesse de Vendôme nous payer la somme de 3.000 L. pour forme de dédommagement de la démolition et construction des murs desdits deux derniers jardins par nous en dessus baillés, en cas que nous les voulussions réunir à notre maison. »

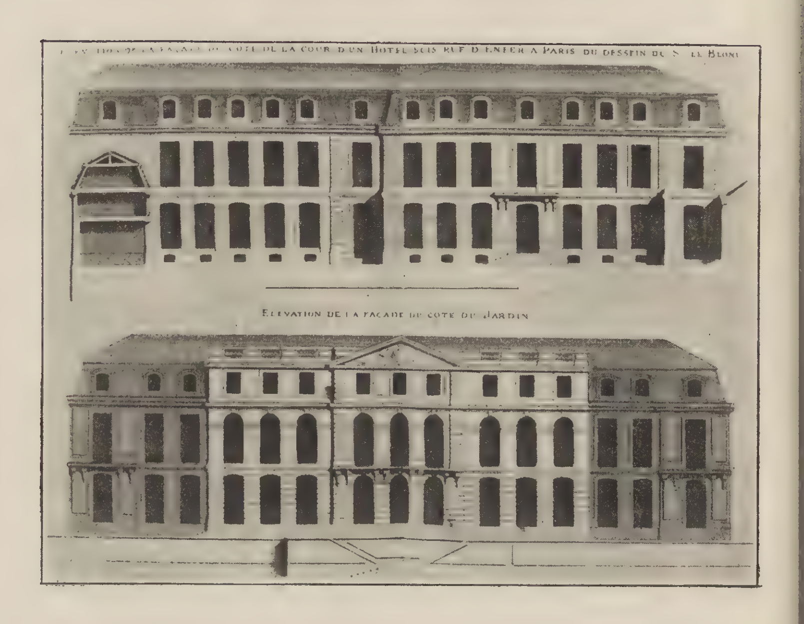
Dans l'acte, la maison est ainsi décrite :

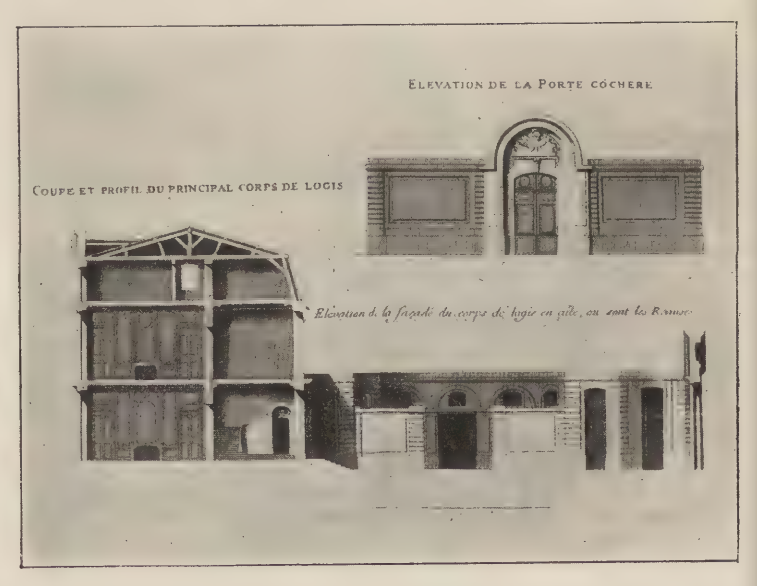
« Une grande maison sise au faubourg Saint-Michel, rue d'Enfer, présentement occupée par M. de Lesseville, maître de requêtes, consistant en un grand corps de logis, entre cour et jardin, de 15 à 16 toises de face sur le jardin, et de 6 à 7 toises de largeur, distribuée du côté du jardin en cinq pièces ayant ensemble neuf croisées sur ledit jardin, et du côté de la cour en un vestibule avec un grand escalier à la droite en entrant, et garde-robe servant aux pièces ci-dessus et du côté de main gauche en une salle cabinet, ensuite petit escalier de dégagement et garde-robe. Ledit corps de logis ayant deux étages carrés l'un sur l'autre, distribués à peu près de même que le rez-de-chaussée avec un comble en mansarde par-dessus; dans le milieu duquel est un corridor qui conduit aux différentes pièces de l'étage en galetas dudit comble dans lequel on monte par deux escaliers de dégagement; grande cour entre ladite rue et ledit corps de logis, basse-cour à main droite en entrant dans laquelle sont les remises de carrosses en ligne circulaire, plusieurs écuries et les cuisines et offices

dépendantes de ladite maison, avec des greniers au-dessus, le tout couvert d'ardoises; ensuite du grand corps de logis est le jardin plus bas que ledit bâtiment d'environ 9 pieds, et dans lequel on descend par deux perrons qui sont aux extrémités d'une grande terrasse qui règne dans toute la longueur dudit grand corps de logis et lequel jardin est terminé d'un côté à droite par un mur mitoyen entre ledit jardin et celui de la maison occupée par M. de Gaumont, conseiller en la cour des Aides, et par un mur à main gauche séparant ledit jardin d'avec un clos nommé le clos de la Forge, cy-après déclaré, et dans le fond par un autre mur de clôture séparant ledit jardin de la maison occupée par ledit sieur de Lesseville avec un jardin fruitier qui sera aussi ci-après déclaré. Ledit clos de la Forge contenant 2.000 toises carrées ou environ de superficie, ayant 33 toises ou environ de face sur la rue d'Enfer et 72 toises ou environ de profondeur, qui est entre la maison occupée par ledit sieur de Lesseville et celle de M. de Chamarante, plus un jardin borné d'un côté par les murs du jardin du Luxembourg, de l'autre par ceux du jardin des religieux officiers, dans le fond affrontant un verger touchant aussi aux murs du Luxembourg. »

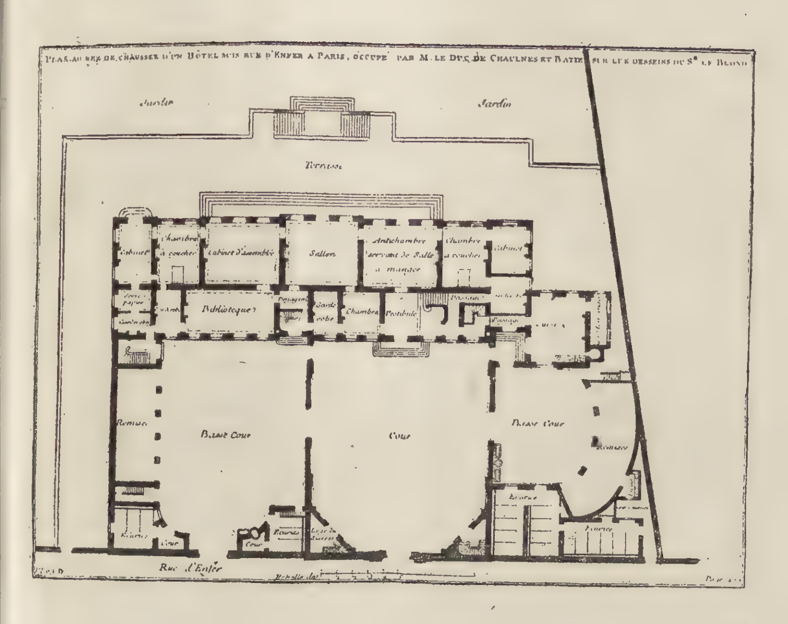
Mme de Vendôme (1) était veuve, depuis le 11 juin 1712, quand elle arriva à l'hôtel des Chartreux. Mlle d'Enghien avait épousé en 1710, M. de Vendôme. Il avait fallu du courage pour prendre un mari aussi répugnant que M. le duc. Il avait fallu de l'ambition pour prendre une fille aussi laide que Mademoiselle. Mais le mariage se fit, Mlle d'Enghien étant dans la gêne et s'ennuyant à l'hôtel de Condé; M. de Vendôme ayant la vanité de se montrer assez grand dans l'état de bâtardise, de santé et de disgrâce où il était, pour épouser une princesse du sang.

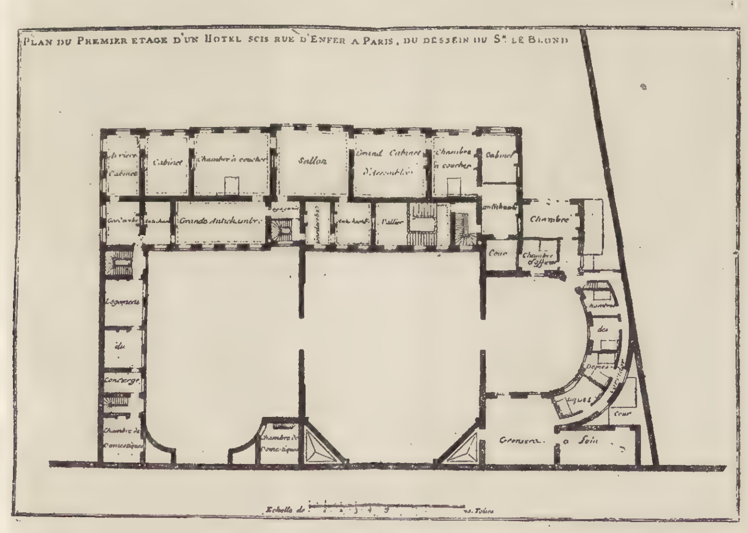
(1) Saint-Simon, t. V, p. 186, t. X, p. 105. Mme de Vendôme était la petite-fille du grand Condé.





Élévations et coupes de l'Hôtel de Vendôme suivant d'Aviler.





Plans de l'Hôtel de Vendôme suivant d'Aviler.

Deux ans plus tard, le vainqueur de Villaviciosa mourait d'une indigestion en Espagne, laissant sa grosse fortune à sa veuve.

Personne ne le regretta. La duchesse, remariée secrètement avec un écuyer, résolut d'habiter la belle maison des Chartreux, de l'agrandir et d'y mener la vie d'une princesse du sang. Malheureusement, une crise d'alcoolisme emportait, en 1718, la marraine de l'hôtel de Vendôme.

« Mme de Vendôme, écrivit Saint-Simon, mourut, le 11 avril, sans testament ni sacrements, de s'être blasée surtout de liqueurs fortes, dont elle avait son cabinet rempli. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce fut une princesse du sang de moins (1). » Les Princes s'empressèrent, la firent d'abord garder à l'hôtel, puis brusquement, le 16 avril, l'envoyèrent aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où on l'enterra.



L'hôtel loué par Mme de Vendôme était l'ouvrage de Jean Courtonne (2). Le bail passé à la duchesse en donne la description très précise que j'ai transcrite.

La porte cochère s'ouvrait sur la rue d'Enfer. De ce côté deux cours : une cour principale et une cour de service entourée par les écuries et par les remises. La maison avait un rez-de-chaussée, un premier étage et un second en mansarde. Entre le rez-de-chaussée et le premier, le bel escalier qui conduit aujourd'hui aux collections de l'École. A chaque étage des chambres, des pièces de service et des

(1) Cf. *Correspondance de la Princesse palatine,* t. I, édit. Brunet.

(2) Courtonne est l'auteur de l'hôtel Matignon, occupé aujourd'hui par l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

salons. Au premier, les appartements d'honneur qui, suivant l'usage, avaient leur plafond plus élevé que celui des autres chambres En conséquence, le plancher de l'étage supérieur n'était pas partout au même niveau. Les élèves de l'École des Mines qui liront ces lignes d'un ancien, sauront pourquoi ils trébuchent dans les escaliers, en parcourant le musée de Paléontologie.

Du côté du jardin, Courtonne avait élevé une façade, à neuf fenêtres cintrées, qui forme maintenant la partie centrale du bâtiment. Deux perrons hauts de 9 pieds réunissaient le rez-de-chaussée au jardin. Ces 9 pieds mesurent la dénivellation existant alors entre la chaussée de la rue d'Enfer et le sol du Luxembourg.

Le Blond reçut l'ordre de compléter l'hôtel et d'aménager ses dépendances. Il y réussit et d'Aviler cita comme un modèle, dans le cours d'architecture de 1738, l'hôtel remanié par Le Blond. Les planches publiées alors sont les seules estampes connues de l'Hôtel de Vendôme. En outre le plan de Turgot présente l'aspect de l'hôtel et de ses alentours. La reproduction de ces dessins me permet d'abréger (1).

Le Blond ajouta à chacune des extrémités du grand bâtiment un pavillon à trois fenêtres. La façade fut portée de 16 à 22 toises. On améliora la distribution des appartements, on construisit des communs et on forma une troisième cour, en communication directe avec la rue.

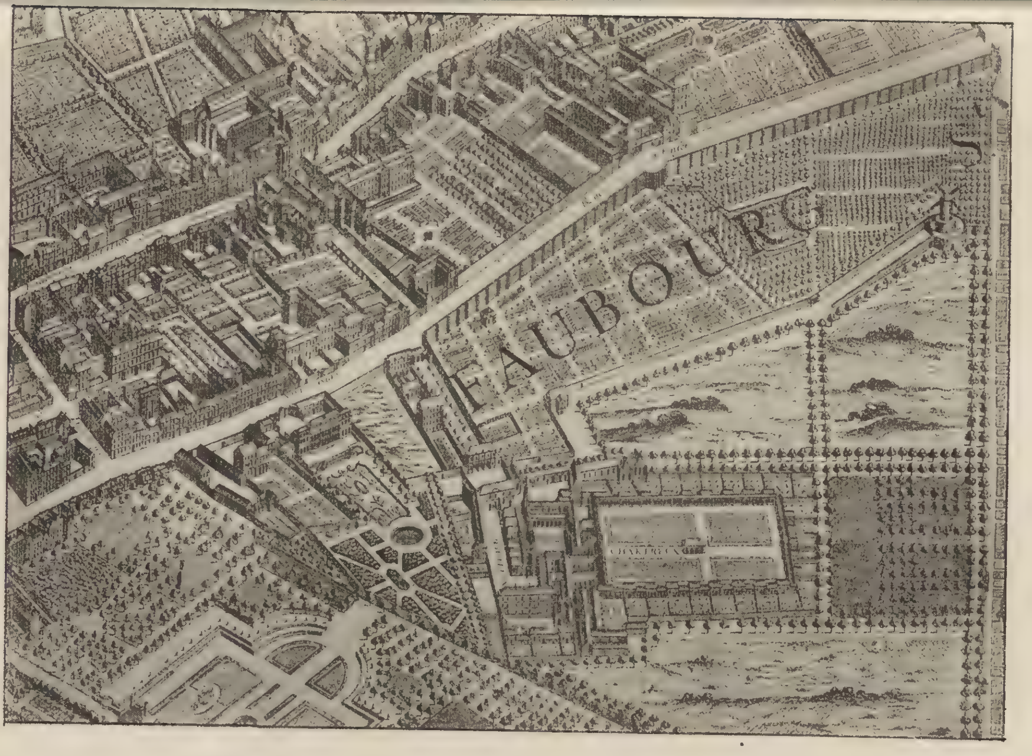
« Cet hôtel, disait Piganiol, un des plus parfaits qu'il y ait à Paris, est digne de loger un prince du sang, mais les écuries et les remises suffiraient à peine à un bourgeois renforcé. »

(1) Voir aussi le livre de Blondel, *Architecture française*, 1752, t. II, p. 36, Blondel donne le plan du jardin. Cf. Aguillon, *loc. cit.*

L'architecte s'occupa aussi du jardin très vaste et qui s'avançait en coin entre les Chartreux et le Luxembourg. On appelait le clos de la Forge la partie du terrain comprenant et avoisinant l'hôtel. Le Blond traça des allées, dessina des pelouses et n'oublia ni les fontaines ni les jets d'eau.

Les travaux ne furent, sans doute, achevés qu'après la mort de la duchesse. La succession les paya et les officiers des Chartreux reprirent possession de la grande maison devenue Hôtel de Vendôme (1).

(1) Arch. Nat. S. 2846 : La maison cessa bientôt de s'appeler Hôtel de Vendôme. Philippe, Grand Prieur de France, ayant cloué, en 1719, l'écusson de Vendôme à la porte de l'hôtel de Tessé qu'il venait d'acheter. — L'hôtel Tessé était rue de Varenne, à côté de l'hôtel Matignon. Récemment, on lui a substitué une maison de rapport.



L'Hôtel de Vendôme et ses alentours suivant le plan de Turgot.

III

LES DE CHAULNES, LA PRINCESSE D'ANHALT ET LES PRÉDÉCESSEURS DE L'ÉCOLE DES MINES A L'HOTEL DE VENDOME.

De la mort de la duchesse de Vendôme à l'arrivée de M. de Chaulnes, on ne sait rien de l'hôtel. Il est difficile de croire à la vacance d'une maison aussi considérable, pendant douze années. Il est facile d'imaginer que les officiers des Chartreux ne rencontrèrent, avant M. de Chaulnes, aucun gentilhomme assez haut pour mener, en cette magnifique maison, le train qu'elle demandait.

Le 7 février 1734, les Chartreux accordèrent au marquis de Ségur, gouverneur du pays de Foix, lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie, la location d'un appartement sis au premier étage de la maison jadis occupée par M. de Saint-Simon :

> Ledit appartement consistant en quatre grandes chambres de plein pied, à l'une desquelles est une garde-robe en saillie sur le jardin de l'hôtel de Chaulnes, à l'autre, une garde-robe donnant sur l'allée des Chartreux.

Le dossier de la rue d'Enfer n'a rien de plus à nous révéler. Tout a disparu sous les successeurs de Mme de Vendôme : parchemins et baux qui circonscrivent l'intimité de la vie. Les mémoires de l'époque et le document banal, comme l'indicateur des adresses, y suppléent.

Dans l'almanach royal de 1732 on lit : M. le duc de Chaulnes, rue Saint-Dominique. Dans l'almanach de 1733 on trouve : M. le duc de Chaulnes rue d'Enfer Saint-Michel. A l'époque de la signature du bail passé à M. de Ségur, la maison des Chartreux était donc depuis un an, au moins, hôtel de Chaulnes.



Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, colonel de dragons, lieutenant commandant de chevau-légers, chevalier des ordres du Roi et pair de France, appartenait à la plus illustre noblesse du royaume (1). Saint-Simon lui trouvait la physionomie d'un bœuf, de la droiture et beaucoup de finesse dans les affaires.

M. de Chaulnes a dépassé la cinquantaine quand il arrive rue d'Enfer. Soldat sans éclat, il a fait son devoir à Ramillies et à Malplaquet et il donne encore à la compagnie des deux-cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi, le temps qu'il ne donne pas à sa santé et à la Cour. A l'hôtel de la rue d'Enfer, M. de Chaulnes est goutteux et mange avec avidité. C'est, croit-il, le meilleur remède à la maladie. A Versailles, M. de Chaulnes rend des oracles sur les questions d'étiquette. C'est sa principale occupation. Il mérite assurément le bâton de maréchal. Le Roi hésite à le lui donner. Un jour, Mme de Mailly presse le Roi et M. de Chaulnes est fait maréchal de France dans la promotion du 11 février 1741, lui le dernier, M. de Brancas le premier.

(1) La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. I; famille d'Albert de Luynes. — Duc de Luynes, *Mémoires sur la Cour de Louis XV*, 1734-1758, Paris, 1860. — Saint-Simon, t. I.

Le maréchal prêta serment le 19 février, et depuis ne revint plus guère à la Cour. Les attaques de goutte se succédaient plus douloureuses, plus tenaces, M. de Chaulnes dut renoncer à la plupart de ses charges militaires et au gouvernement d'Amiens en faveur de M. de Picquigny, son fils, et se résoudre à ne plus quitter le fauteuil. A la fin de 1744, une crise survint que la gloutonnerie (1) du malade rendit fatale. M. de Chaulnes y succomba, en son hôtel, le 9 novembre.

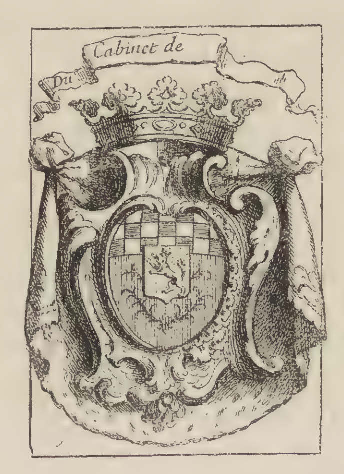
Le convoi eut lieu le 12, avec un grand déploiement de prêtres, de crieurs, de luminaire, de tentures noires et de carrosses. Les maréchaux à qui on réservait, dans le cortège, un rang au-dessous de leur dignité, se retirèrent. On porta M. de Chaulnes d'abord à Saint-Séverin, pour le service funèbre, ensuite à Saint-Sulpice. Un discours long et touchant du curé de Saint-Séverin qui mit en fuite la plupart des assistants, la dernière absoute, et l'enterrement dans la chapelle de la famille de Luynes terminèrent la cérémonie. Il ne restait, à ce moment, autour du maréchal que le clergé, la connétablie, M. de Picquigny et deux parents, MM. de Luynes et de Sassenage.

La maréchale ne survécut pas longtemps à son mari. Pendant la nuit du 24 au 25 mai 1745, elle mourait d'un abcès dans le poumon, d'une pierre dans le foie et de l'eau dans la poitrine. Née à Rome, Beaumanoir de Lavardin, elle avait cinquante-six ans. Très désagréable et dépourvue de beauté, c'était une femme de piété, de vertu et de conduite irréprochable. Mme de Chaulnes laissait

(1) Suivant le résultat de l'autopsie donné par de Luynes. On ne manquait jamais alors d'*ouvrir* les personnes de qualité, après la mort. La même remarque s'applique à la maréchale. Voir ci-après.

comme enfants Mme du Plessis-Bellière et le duc de Picquigny, seul survivant de ses trois fils.

Les Almanachs royaux précisent que le duc de Picquigny habita, avec son père, de 1735 à 1743, puis dans une maison près des Missions étrangères, rue du Bac, de 1743 à 1746. Après la mort de la maréchale, le duc de Picquigny, maintenant duc de Chaulnes, revint rue d'Enfer et y resta, avec la duchesse, jusqu'en 1758. Le séjour des de Chaulnes, rue d'Enfer, s'est donc étendu de 1733 à 1758. Ces vingt-cinq années sont la page la plus brillante de la chronique de l'Hôtel de Vendôme.



Michel-Ferdinand de Chaulnes fut, par la noblesse de son cœur et par la hauteur de son esprit, le premier parmi les gentilshommes de la cour de Louis XV (1).

(1) Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, d'abord vidame d'Amiens, puis duc de Picquigny, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de Camp, Lieutenant de chevau-légers, Gouverneur de l'Artois et de la Picardie, et Membre honoraire de l'Académie des sciences, né le 31 décembre 1714, mort le 23 septembre 1769. — *Dictionnaire de la Noblesse.* — *Mémoires du duc de Luynes, passim.* — *Journal de Barbier,*

Plus qu'aucun autre, son souvenir restera attaché à la maison où il passa ses meilleures années.

D'abord duc de Picquigny et soldat, il est, à vingt ans, au siège de Philipsbourg. Puis, mestre de camp, il assiste à la plupart des affaires de la guerre de la succession d'Autriche, depuis Prague jusqu'aux batailles de Raucoux et de Lawfeld. M. de Picquigny est à la guerre avec tout son courage et toute son intelligence. Il gagne le grade de maréchal de camp, en 1743. Le 9 novembre de l'année suivante, il arrive à la frontière, le jour même de la mort de son père, avec des dépêches qui annoncent la prise de Fribourg. Le maréchal de Saxe estime M. de Picquigny, maintenant duc de Chaulnes, et à Fontenoy, prend sa collaboration pour la manœuvre d'artillerie qui décide la victoire. Rentré en France, M. de Chaulnes, malgré ses goûts, malgré ses obligations à la Cour, donne tous ses soins à l'instruction des chevau-légers et organise pour eux une école. La France dut, peut-être, sa première école de cavalerie à l'initiative de M. de Chaulnes.

M. de Chaulnes était grand, un peu gros; le visage noble, plein d'affabilité. La duchesse le proclamait stoïque. On vantait la douceur de son caractère. On le savait compatissant à toutes les misères. On recherchait sa conversation toujours gaie et amusante, même dans les sujets les plus arides. Le Roi disait : « Voilà l'honnête homme ».

t. II, IV, VI. — D'Argenson, *Mémoires*, t. VI. — Histoire de l'Académie des sciences, 1769, éloge du duc de Chaulnes, par de Fouchy. — Nouvelle table des articles contenus dans les volumes de l'Académie des sciences, notice biographique par l'abbé Rozier.

Armoiries : *de gueules, l'écu diapré de deux rinceaux, embranchés de laurier d'argent passés en sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits qui est* d'AILLY; *sur le tout, d'or au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or qui est* d'ALBERT. La vignette précédente reproduit un *ex-libris* de M. de Chaulnes.

Mme de Pompadour n'eut pas d'ami plus assidu ni plus dévoué.

C'est ainsi que M. de Chaulnes, en février 1757, dîna en tête à tête avec la marquise délaissée par les courtisans, à la suite de l'attentat de Damiens. C'est ainsi que M. de Chaulnes fiança le Vidame d'Amiens, son fils, encore en bas âge, avec Mlle d'Etioles qui mourut à onze ans. C'est ainsi qu'un peu avant les fiançailles du Vidame et de Mlle d'Etioles, M. de Chaulnes emprunta 24.000 livres à Mme de Pompadour.

Admettre un mot des insinuations venimeuses de d'Argenson serait méconnaître le duc de Chaulnes et Mme de Pompadour. Mais il est certain que le duc dépensait beaucoup d'argent et que les revenus qu'il tirait de la grosse fortune de Mme de Chaulnes, du gouvernement de Picardie et d'Artois, de la lieutenance de Bretagne et de toutes les autres dignités, ne lui suffisaient pas.

M. de Chaulnes était fastueux par devoir. En 1750, il alla à Rennes avec la duchesse, pour tenir les États de Bretagne. Il avait reçu 145.000 livres de frais de représentation, et il revint à Paris avec des dettes. Pendant quarante-sept jours, M. de Chaulnes avait donné tous les jours, matin et soir, un repas de quatre-vingts couverts. Chaque soir, il avait eu un bal ordinaire ou masqué et deux tables de lansquenet, jusqu'à sept heures du matin.

M. de Chaulnes aimait les arts et les belles-lettres, jouait du violon à merveille et entretenait un orchestre de domestiques musiciens. L'orchestre de l'hôtel de Chaulnes était un des meilleurs de Paris, et Mme de Pompadour le mandait à Versailles pour égayer les soirées des petits appartements. On admirait les collections d'objets d'art et ces antiquités orientales, que le duc devait à

sa situation de directeur honoraire de la Compagnie des Indes. Plus tard, la bibliothèque fut vendue 41.123 livres (1).

Enfin, source intarissable de dépense, M. de Chaulnes aimait la science avec passion. Travail désintéressé, enthousiasme, don presque entier de la fortune et du temps, le duc sacrifiait tout à l'avancement des connaissances humaines.

Dès 1743, encore duc de Picquigny, sans avoir différé aucun devoir militaire, il avait déjà assez d'autorité pour entrer à l'Académie des sciences. C'était l'immortelle Académie Royale où il rencontra d'Alembert, Clairaut, Cassini, Réaumur. Près de ces maîtres, M. de Chaulnes fut plus qu'un amateur, mieux qu'un disciple, un collaborateur. Observateur attentif, il enrichit les journaux savants de ses observations sur la physique, sur l'optique, sur l'histoire naturelle. Il accrut la multitude de ces constatations qui forment la matière même de la science expérimentale. Il se pénétra de cette vérité que la certitude est assurément le facteur le plus efficace du progrès scientifique.

Aussi, porté vers l'Astronomie, M. de Chaulnes s'appliqua-t-il à l'étude des instruments. Mécanicien, ingénieur, il établit des machines à diviser et des micromètres, imagina des appareils pour mesurer la réfringence du verre et la courbure des lentilles et créa des instruments perfectionnés d'Astronomie et de Géodésie.

M. de Chaulnes est l'auteur d'une méthode classique pour mesurer, à l'aide du microscope, les indices de ré-

(1) Vente en 1770, au nouvel hôtel de Chaulnes. M. de Chaulnes avait réuni pour plus de 200.000 francs de livres rares et d'estampes précieuses. J. Guigard, *Nouvel Armorial du bibliophile*, t. II, 1890.

fraction. Ses principaux mémoires, parus en 1768, sont encore aujourd'hui très intéressants. On y voit, en particulier, que la Physique et l'Astronomie avaient la méthode scientifique et l'appareil exact à l'heure où la Chimie sortait à peine de l'enfance (1).

Au temps de M. de Chaulnes, il y avait, rue d'Enfer, un atelier de mécanique de précision, un musée d'Histoire naturelle et un cabinet d'instruments. M. de Chaulnes eut la plus grosse machine électrique de l'époque. Cette machine, complétée par une batterie, servit à reproduire, pour la première fois en France, les effets de la foudre.

Dans ses salons donnés à la Science, le duc réunissait ses amis de l'Académie, surtout les mathématiciens et les astronomes, Clairaut, de Mairan, Le Monnier. C'était l'Académie en raccourci. Mme de Chaulnes ne manquait pas une de ses séances.

« Mme de Chaulnes (2), disait Mme du Deffand, veut toujours savoir qui l'a pondu, qui l'a couvé; c'est un esprit

(1) Lavoisier entra à l'Académie le 1er juin 1768. — Les travaux de M. de Chaulnes sont dans le *Journal des Savants* et surtout dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences.* Il y en a sur la diffraction, sur des observations astronomiques, sur la longueur des dents du lapin (1765), etc.

Les mémoires sont bien écrits, faciles à lire et sans algèbre. Les plus importants sont : *Nouvelle méthode pour diviser les instruments de mathématique*, et *Description d'un microscope et de différents micromètres pour mesurer les parties circulaires et droites avec précision. Description des Arts et Métiers*, par MM. de l'Académie des Sciences, Paris, in-f°, 1768.

(2) *Correspondance générale de Mme du Deffand*, édit. Lescure, t. I, préface et lettres de Mme du Deffand, du président Hénault et de Mme de Chaulnes. — Sénac de Meilhan : *Portraits et caractères*, Lasthénie. — *Mémoires du comte de Maurepas*, t. IV, p. 154. — Chamfort. — Les Goncourt : *Portraits intimes et la femme au XVIIIe siècle.* — Grasset-Morel : *Les Bonnier*, 1886. — Mme de Chaulnes naquit en 1718. Je n'ai pu trouver son portrait ni au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, ni dans les collections particulières.

profond, mais nullement gracieux. » Mme de Chaulnes est curieuse et intelligente. Elle s'intéresse à la Physique, aux Sciences naturelles; les Mathématiques l'attirent davantage. A la première séance de la petite académie, elle demande qu'on lui apprenne l'Algèbre. C'est l'émule rêvée de Mme du Chatelet, le galant Clairaut s'empresse. Six mois plus tard, Mme de Chaulnes en sait assez pour embarrasser son mari et les amis de son mari. La jeune intelligence a deviné plutôt qu'elle n'a appris.

M. de Chaulnes avait épousé, en 1734, Anne-Josèphe, fille de Joseph Bonnier de la Mosson, trésorier des états du Languedoc et petite-fille de Bonnier, marchand drapier à Montpellier. Mlle Bonnier n'était pas belle, mais elle était riche et la mère avait engagé le fils à prendre du fumier pour engraisser ses terres. Bourgeoise à peine déracinée, méridionale éduquée à Paris, Mme de Chaulnes fut sans gêne, extravagante et spirituelle.

L'ambition de M. de Chaulnes était de vivre, en bourgeois, dans le quartier de l'Observatoire. L'esprit de Mme de Chaulnes la poussait partout où était le grand monde.

Mme de Chaulnes apparaissait froide, presque timide. On entourait l'enfant terrible de ce siècle où il fallait avoir tant d'esprit pour en avoir assez. Le moindre choc animait le teint de cire, les yeux d'aigle étincelaient. *La Pequigni* avait ses grandes vapeurs. C'était l'explosion d'un génie fou avec les éclairs de la raison et le désordre de la bouffonnerie. Rien n'y résistait : sottises, ridicules, bassesses. Tant il y avait d'esprit chez cette femme qui n'en voulait qu'à l'esprit et qui n'aurait pu s'empêcher de dire le défaut de l'esprit de l'homme qui

lui aurait sauvé la vie (1). Cela dura quarante ans.

Il eût été alors déplacé d'être fidèle à un mari comme M. de Chaulnes. Certes, Mme de Chaulnes admirait les hautes vertus du duc, mais elle était esclave de sa curiosité et de sa fantaisie. M. de Chaulnes et un ami de madame, M. de Stainville, en firent une maladie. M. de Stainville reçut du Roi le conseil d'être plus prudent. Le stoïque M. de Chaulnes ne comprit rien et chercha l'explication scientifique. Comme il avait fait peindre Mme de Chaulnes en Hébé, Mlle Quinault dit au duc : « Faites-vous peindre en hébété » (2).

En mars 1755, Mme de Chaulnes soutint avec tant d'ardeur la candidature à l'Académie du séduisant abbé de Boismont que l'on fit un couplet, au Palais-Royal, où l'on protégeait M. de Châteaubrun :

« Déjà Livie en votre temple
A mis jadis un guerrier sans talent,
Aujourd'hui même encor Julie à son exemple
Pousse un petit collet qu'elle a mis sur les dents.
Prenez garde qu'enfin quelque autre Messaline,
Ne consultant que ses seuls intérêts,
Pour confrère ne vous destine
Un âne de Mirebalais (3). »

Les scandales s'ajoutèrent aux scandales. Redoublant d'activité, M. de Chaulnes demanda à la Science les consolations dont il avait tant besoin. Il publiait, le 3 juin 1769, son dernier travail : *Observation du passage de*

(1) Goncourt, Sénac, du Deffand.
(2) Maurepas, Chamfort.
(3) *Journal de Collé*, t. II : Livie, Mme de Pompadour; guerrier sans talent, M. de Buci; Julie, Mme de Chaulnes; petit collet, M. de Boismont.

Vénus sur le Soleil. Trois mois plus tard, le pauvre M. de Chaulnes succombait, accablé par la honte et les chagrins.

Mme de Chaulnes ne perdit pas son temps à pleurer. Elle commença à la succession du duc un procès, le gagna à la suite du rapport d'un jeune maître des requêtes, M. de Giac, et prit M. de Giac pour mari. « Une duchesse a toujours trente ans, » dit-elle. Le Roi pensa aussitôt à envoyer au garde-meuble le tabouret de la duchesse.

Une rupture éclatante suivit de près le mariage. Mme de Giac mourut obscurément, en 1782, au Val-de-Grâce, et personne ne s'aperçut de sa disparition, sauf les pauvres du quartier (1).

M. de Chaulnes avait eu un fils, le vidame d'Amiens. Celui-ci, né en 1741, passa sa jeunesse avec ses parents et les quitta quand, âgé de dix-sept ans, il épousa Mlle de Chevreuse qui n'en avait que quatorze. Le vidame demeura alors rue de Varenne où, suivant Lefeuve (2), une sœur du duc de Chevreuse avait fait bâtir un hôtel; il fut ensuite à l'hôtel de Luynes, rue Saint-Dominique et, plus tard, au nouvel hôtel de Chaulnes, construit rue d'Enfer, près des Carmélites. Le vidame d'Amiens n'appartient donc que très peu à l'histoire de l'Hôtel de Vendôme. La chronique y perd beaucoup.

Joseph de Chaulnes fut colonel et égyptologue, chimiste et original. On se souvient de ses expériences sur

(1) On dit à Mme de Giac, mourante et séparée de son mari : « Les sacrements sont là. — Un petit moment. — M. de Giac voudrait vous revoir. — Est-il là? — Oui. — Qu'il attende; il entrera avec les sacrements. »

L'anecdote concerne assurément M. et Mme de Giac et non M. et Mme de Chaulnes comme le croyait Chamfort.

(2) *Histoire de Paris*, par Lefeuve, 1875, t. IV.

l'alcali volatil et sur l'air fixe. On se souvient surtout d'une historiette :

Joseph de Chaulnes protégeait la jeune Mlle Ménard, piquante, fraîche, attrayante, il avait un ami : Beaumarchais. Une explication devint nécessaire : M. de Chaulnes accourt chez Beaumarchais, rosse les valets et fond sur le maître, l'épée à la main. Désarmé, il passe dans la salle à manger, ordonne qu'on lui serve le dîner de Beaumarchais et le dévore. Réconforté, il se rue encore sur son adversaire, sur les valets, en blesse quelques-uns, subitement se fait raccommoder sa frisure par un des estropiés, remonte dans son carrosse et retourne rue d'Enfer. Beaumarchais alla en prison et la représentation du *Barbier* fut retardée (1).



La princesse douairière Élisabeth d'Anhalt-Zerbst occupa, dès 1758, l'hôtel que M. de Chaulnes venait de quitter. Elle ordonna aussitôt de substituer une grille au mur qui séparait son jardin du parc du Luxembourg. La gaieté du jardin y gagna, mais la princesse ne profita pas de cette amélioration. Après une courte maladie, Mme d'Anhalt mourut, le 30 mai 1760, à 3 heures du matin.

Quelques heures plus tard, son intendant portait à un notaire royal le testament olographe signé *Holstein*, qui est, rue Auber, dans les archives de l'étude de M^e^ La-

(1) Février 1773. *Correspondance de Grimm*, t. X. Le vidame d'Amiens fut membre de l'Académie des Sciences et de la Société royale de Londres. L'école Lavoisier, rue Denfert-Rochereau est à la place de sa maison. Il mourut vers 1790.

voignat. Le testament est sans intérêt. La princesse charge le marquis de Saint-Simon, son ami, de quelques libéralités pour les gens de service. Le marquis y pourvoira à l'aide d'une lettre de change qu'on attend. Apparemment, la mère de l'Impératrice Catherine II n'avait pas fait d'économies.

Le lendemain, on descendit provisoirement Mme d'Anhalt à la cave où elle resta jusqu'à la fin de 1763. L'inventaire de ses bijoux constata la perte d'un grand nombre de diamants qui furent retrouvés chez M. de Saint-Simon (1).

Hurtaut et Magny (2) affirment que l'hôtel de Vendôme s'appela, un jour, Hôtel de Toulouse. Les mêmes auteurs décrivent ailleurs, page 271, le véritable hôtel de Toulouse (hôtel de la Vrillière, Banque de France) où furent le comte et la comtesse de Toulouse et le duc de Penthièvre. Il faut que la veuve du comte de Toulouse ait pris l'hôtel des Chartreux comme pied-à-terre à Paris, entre sa mort survenue en 1766 et celle de Mme d'Anhalt. On sait que la femme charmante que les plus méchantes langues respectèrent passa ses dernières années dans la retraite, à Rambouillet.

Hurtaut et Magny nomment aussi le prince de Salm-Salm. Suivant l'almanach de Paris, M. l'abbé prince de Salm-Salm se logea en effet, rue d'Enfer-Saint-Michel, pendant une période de dix ans, qui prit fin en 1779. Il eut près de lui, en 1773, le prince et la princesse de Salm-Kyrbourg. M. de Salm-Kyrbourg laissa bientôt la rue

(1) *Nouvelles à la main du règne de Louis XV*, publiées en 1898, par M. de Grouchy.

(2) *Dictionnaire historique de la Ville de Paris,* par Hurtaut et Magny, Paris, 1779, t. III, p. 279, Hôtel de Vendôme.

d'Enfer pour la rue de Varenne, en attendant la construction de l'hôtel, aujourd'hui Palais de la Légion d'honneur. On connaît ses mœurs détestables, ses trahisons et sa lâcheté. Il périt sur l'échafaud en 1794.

L'identification de l'abbé de Salm est moins facile. Le Rhingrave Nicolas Léopold, prince de Salm, eut de sa cousine, Dorothée de Salm, dix-neuf enfants et il faut choisir le locataire des Chartreux parmi les trois derniers, nés de 1742 à 1745, Emmanuel, François et Guillaume. Tous pourvus de canonicats pouvaient prétendre à la dignité d'abbé. Par exemple, Guillaume était chanoine à Cologne, à Liège et à Strasbourg. Presque certainement, c'est Emmanuel qui fut rue d'Enfer et se fixa, à partir de 1779, rue de Grenelle. L'almanach de Paris précise son prénom dans cette nouvelle résidence. Emmanuel de Salm-Salm était chevalier de Malte, chambellan de Leurs Majestés et très charitable (1).

M. de Salm parti, les Parisiens rendirent à la maison le nom d'Hôtel de Vendôme, oublié depuis 1719. L'Hôtel de Vendôme avait des salons de réception princiers et seulement cinq chambres à coucher de maîtres, trois au rez-de-chaussée, deux au premier dont la grande à trois fenêtres sur le jardin, où passèrent Mmes de Vendôme, de Chaulnes, d'Anhalt et de Toulouse. L'hôtel ainsi distribué ne convenait pas à une nombreuse famille. On modifia, dans le sens bourgeois, les appartements pour les successeurs de

(1) La maison de Salm était une des plus anciennes maisons princières de l'Europe. Voir le *Dictionnaire de la Noblesse* à l'article « Rhingrave ». Le départ d'Emmanuel de Salm coïncide avec la mort de son frère aîné Louis de Salm-Salm, en 1778. Louis a vécu en France, on peut donc se demander s'il n'habita pas avec Emmanuel. Emmanuel de Salm, en 1787, fit don aux hôpitaux de 2.400 livres. *Répertoire de la Gazette de France*, par des Grange des Surgères, 1906.

M. de Salm, les Clément de Sainte-Palaye, et on en fit ce qu'ils étaient en 1815, à l'entrée des élèves de l'École des Mines.

♣

Dès 1780, les Clément de Sainte-Palaye étaient rue d'Enfer. L'hôtel leur plut et, en 1785, ils s'y attachèrent pour une longue durée. Le bail a été saisi en 1790, il est aux Archives Nationales (1).

Bail de neuf ans, commençant le 1er juillet 1785, passé devant Me Clairet à Me Jean-Chrysostome-Antoine Clément de Barville, 1er avocat général de la Cour des Aides et son épouse, M. Athanase-Alexandre de Boissy, maître des comptes, tant en son nom que comme se portant fort pour M. Alexandre-Jean-Baptiste Clément de Sainte-Palaye, maître des comptes, son fils; M. Ambroise-Alexandre Clément de Verneuil, conseiller au Parlement, et dame Brochant, son épouse, M. Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, président au parlement et dame Marie-Geneviève Clément, son épouse.

D'une grande maison appelée l'hôtel de Vendôme, bâtiments, cours, jardins, avec les ornements étant dans lesdits jardins, en en exceptant une petite portion du jardin du côté de celui de l'hôtel de la Michodière, laquelle portion lesdits bailleurs se réservent de faire enclaver dans le jardin dudit hôtel de la Michodière, en faisant redresser le mur qui sépare lesdits deux jardins sans que le nouveau mur puisse gâter

(1) Archives nationales. S. 3948. Ce carton contient l'expédition authentique des procès-verbaux dont on trouve les minutes dans T. 514⁵. Cette expédition est intéressante au point de vue de l'inventaire détaillé des tableaux et des livres qui étaient à la Chartreuse. En dehors de ce procès-verbal, on y trouve l'inventaire d'une maison sise rue d'Enfer, à côté de l'hôtel de Vendôme, et louée à M. Ogier d'Ivry, grand audiencier de France, description minutieuse jusqu'aux grilles des soupiraux des caves. On y trouve enfin le bail passé aux Clément de Sainte-Palaye pardevant Me Clairet, notaire, par dom Bouteix, procureur des Chartreux. V. aussi T. 514⁵.

l'allée d'arbres qui est dans ce côté dudit jardin, ladite construction à faire seulement dans la cinquième année dudit bail.

Moyennant le prix de 13.000 livres de loyer pour et par chacun an que les sieurs Clément et Rebours s'obligent à payer auxdits chartreux un seul pour le tout aux 4 termes accoutumés dont le 1er écherra le 1er octobre 1785.

Les documents existant aux archives de la Seine indiquent même la part de chacun des locataires : M. le Rebours, 4.520 livres; M. de Barville, 1.480 livres; M. de Verneuil, 4.400 livres; M. de Boissy, 1.100 livres; M. Clément de Sainte-Palaye, 1.500 livres : ensemble, 13.000 livres.

Telle était la famille de magistrats qui occupait l'Hôtel de Vendôme, 101, rue d'Enfer-Saint-Michel, au début de la Révolution. Le plus connu est Alexandre-Clément de Boissy, jurisconsulte éminent et écrivain, auteur du Recueil de la Jurisprudence de la Chambre des comptes et d'ouvrages sur la misère des choses humaines et sur la Prière (1).

Avec des locataires aussi honorables, Alexandre-Richard Rousseau jugea que l'acquisition de l'hôtel des Chartreux était une opération absolument sûre. La condamnation de M. le Rebours, le 26 prairial an III, l'émigration de M. de Barville, le départ de M. de Boissy pour Sainte-Palaye où il mourut en 1793, rendirent impossible le recouvrement des treize mille francs de loyer annuel (2).

(1) Biographie Didot.

(2) Archives départementales, Domaines an II, n° 3153. La vente fut enregistrée le 4 mars 1791. Prix de vente, 332.800 livres. Le dossier des Archives contient des pièces sur les difficultés rencontrées par Rousseau, ancien notaire au Châtelet, pour se faire payer. Rousseau mourut le 23 avril 1793, date d'un inventaire après décès. La veuve Rousseau épousa, en l'an III, Thomas Colin, notaire public.

Le Rebours accusé, Barville émigré et les autres suspects, il fallait moins pour attirer à l'Hôtel de Vendôme les hommes du Comité révolutionnaire. Ce qui restait des nobles était en fuite, les financiers se logeaient autour de la rue Taitbout. Je vois donc, à la chute du siècle, la belle maison des Chartreux déserte, les salons dévastés, le grand jardin inculte.

Au commencement du siècle suivant, un vieil antiquaire allemand vint se fixer au 34 de la rue d'Enfer. La guerre et les troubles politiques avaient fait de Paris le marché de la curiosité et du bibelot. Le baron Hoorn de Wlooswyck voulait y compléter sa collection de camées, d'intailles et de bronzes. Hoorn de Vlooswyck (1) mourut en janvier 1809. Une vente d'antiquités mit fin à l'histoire ancienne de l'Hôtel de Vendôme.

P. Mahler.

Janvier 1909.

(1) Biographie Michaud. — Col. Lazare, t. 36, p. 477, coupure du *Moniteur* du 21 novembre 1809 : « *Annonce d'une vente d'objets rares et précieux, provenant du cabinet de feu M. le baron P. N. Van Hoorn van Vlooswyck, membre de l'Académie royale des Antiquités de Cassel, de celle de Cortone, etc. etc. La vente se fera en l'hôtel de feu M. le baron de Hoorn de Vlooswyck, rue d'Enfer n° 34, le 22 novembre 1809, et jours suivants, à midi précis; les objets seront exposés le dimanche 19 et 21 du dit mois, depuis 11 heures jusqu'à 3 heures.* » Voir la suite de *l'Histoire de l'Hôtel de Vendôme* dans Aguillon, *loc. cit.*



LA « MESON DE NAVARRE » A PARIS (1) (1260-1484).

La maison de Navarre, qu'il ne faut pas confondre avec le collège de ce nom, était située sur l'emplacement actuel du lycée Fénelon, au coin des rues de l'Eperon et Saint-André-des-Arts. Jaillot s'est évidemment trompé en disant qu'il y avait deux hôtels de Navarre, l'un situé entre la rue de l'Eperon (rue Gaugain) et la porte de Bucy; l'autre situé rue Saint-André et qui avait été légué par Jeanne de Navarre, le 25 mars 1304 pour y fonder un collège. Il y a là une confusion que la suite même du texte de Jaillot explique puisqu'il dit que les exécuteurs testamentaires de la reine, l'évêque de Meaux, Simon Festu, et Gilles, abbé de Saint-Denis, préférèrent vendre l'hôtel de Navarre et acheter, sur la montagne Sainte-Geneviève, l'emplacement du collège dont la première pierre fut posée le 2 avril 1309.

Avant de suivre M. Piton dans son histoire intime de l'hôtel, il est bon de nous rendre compte de l'état de l'em-

(1) M. Camille Piton, dont on connaît les beaux travaux sur le vieux Paris et sur *Les Lombards en France*, avait réuni un certain nombre de documents et de notes sur la *Meson de Navarre*. Les circonstances ne lui ayant pas permis d'utiliser les matériaux accumulés il a bien voulu les confier à la Société historique du VIe arrondissement qui les a remis, à son tour, à M. Etienne Deville dont l'érudition certaine pouvait tirer un parti profitable des recherches de M. Piton. (Ch. S.).

placement de cette demeure en remontant le plus loin possible vers l'origine de cette maison. Pour cela il nous faut d'abord étudier la rue Saint-André-des-Arts.

Sans nous attarder à rechercher la véritable étymologie du nom de cette rue, nous savons qu'à la fin du XIII[e] siècle elle était alors appelée grande rue Saint-Germain, qu'elle partait de la place de l'église Saint-André, se dirigeant vers l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elle s'arrêtait à la muraille de Philippe-Auguste, à la porte Saint-André ou Saint-Germain, se prolongeant en dehors des murs sous le nom de rue du Pilori. Elle mesurait 400 mètres de longueur — la moitié de la rue actuelle (1) — et comprenait 54 taillables, ou environ, qui payaient une somme variant de 12 deniers à 70 sols à l'exception d'un certain Jeannot de Bougival qui payait 4 livres en 1292 et 18 sols en 1313. Il y avait alors dans cette rue des demeures assez importantes : l'hôtel de l'abbé de Compiègne, dont le concierge, sire Eude, était taxé pour 60 sols ; l'hôtel du bailli de Caen dont un certain Aubert payait 2 sols; et enfin la maison du roi de Navarre dont le concierge, Pierre de Meudon, payait 12 sols.

Dès le mois de mars 1257 le roi de Navarre Thibaut, II[e] du nom, possédait déjà des terrains en cet endroit, et l'abbaye de Saint-Germain prenait à bail à cens des terrains situés près de ceux du roi de Navarre. Il n'est peut-être pas hors de propos de citer ici divers textes du XIII[e] et du commencement du XIV[e] siècle qui mentionnent formellement l'hôtel de Navarre.

1260, 12 décembre. « Le jeudi après le saint Colas (S.-Nicolas) Hue, le prévot, a saisi un pourceau dans une

(1) Bournon, *Rectifications à Lebeuf,* p. 286.

maison lez la maison du roi de Navarre, malgré la défense de nourrir des pourceaux dans l'intérieur des portes de Paris. »

1266. « L'an nostre seigneur mil cclxvj fu prins un larron, à Paris en la meson au roi de Navarre qui avoit emblé j surcot à un chevalier qui estoit sires à ice larron et fu menez à Saint-Germain-des-Prez et landemain de Pasques fu pendu. »

1267. « L'an nostre Seigneur mil deux cens lxvij, fu prins à Paris en la rue de lez la maison au roi de Navarre par ou l'en va aus Cordeilés, I larron qui avait nom Cailla qui avoit emblé poz et paailles et estoit mal renommez et fu penduz à Saint-Germain. »

1277, 26 mars. « Le jour du vendredi benoait (vendredi saint) fu prins I larron en la meson le comte de Champainne, qui avoit emblé le seurcot d'un chevalier et fu pendu le landemain de Pasques à Saint-Germain. » 1301. Hôtel de la Platrière devant Navarre, — 1314, 3 mars. Le concierge de la maison de Navarre fait de la cervoise, ce qui a été défendu par le roi... » (1)

Dans le courant du mois de mars 1262, un chanoine, Simon de Verzeliis, achetait une maison et une grange situées dans la grande rue Saint-Germain. Suivant M. d'Arbois de Jubainville (Histoire des comtes de Champagne), et ceux qui l'ont copié, ce chanoine était italien et originaire de Verceil; pour M. Piton, ce Simon de Verzeliis est tout simplement Simon de Versailles, peut-être même celui qui mourut en 1340. La maison et la grange achetées par lui se trouvaient sur le côté gauche de la grande rue Saint-Germain en se dirigeant vers l'abbaye de Saint-

(1) Tanon, *Histoire des justices à Paris*, 1883, p. 413, 416, 417, 430 et 444.

Germain-des-Prés. Ce même Simon était déjà propriétaire dans ces parages, puisqu'en l'année 1263 il faisait démolir dix maisons pour édifier une cuisine sur leur emplacement. Un an plus tard, il vendait la cuisine et le terrain environnant à Thibaut II, roi de Navarre et comte de Champagne pour la somme de 2.200 livres. En avril 1264, le roi de Navarre achetait encore, pour 40 livres, une maison qui touchait aux murs de la ville, c'est-à-dire près la porte Saint-Germain, du côté gauche de la rue, dans l'enceinte. En août 1263 et en janvier 1265, Thibaut, par l'intermédiaire de son clerc, Lambert de Lagny, faisait de nouvelles acquisitions, notamment, pour 67 livres parisis, trois maisons contiguës à son terrain et situées à l'angle de la rue Gauvin ou mieux Gaugain, actuellement rue de l'Éperon (1).

En somme, le terrain acquis par Thibaut, moyennant 2.369 livres 16 sols, sur lequel se trouvait sa maison, mesurait approximativement 9.375 mètres carrés et s'étendait sur le côté gauche de la grande rue Saint-Germain (rue Saint-André) limité par la rue Gaugain (de l'Éperon), la rue Saint-André, la muraille de Philippe-Auguste et, par derrière, l'hôtel de l'évêque de Reims, dans la suite de Rouen (2).

En décembre 1260, l'hôtel de Thibaut était achevé et habité; il s'appelait alors « meson au roi de Navarre » désignation que nous trouvons dans les documents con-

(1) Cette rue Gaugain, appelée en 1269 « vicus Galgani » tirait son nom, probablement d'un italien, lombard, nommé Galganus. En 1292, un lombard, Giraud Gaugain, demeure au Petit-Pont et paie 20 sols de taille.

(2) Marion de la Court et Blancart... estans près de la porte de St-Germain lez l'ostel de l'arcevesque de Reims, 2 décembre 1391. (Duplés. Agier, *Reg. du Chatelet*, t. II, p. 424.)

temporains (1). Thibaut avait épousé, en 1255, Isabelle de France, seconde fille de saint Louis et de Marguerite de Provence. Il résidait le plus souvent en Champagne, ne venant à Paris qu'à de rares intervalles pour rendre visite au roi qui habitait alors le palais, séparé de l'hôtel de Navarre par la Seine que Thibaut traversait en bateau moyennant un denier (2). Thibaut mourut sans postérité le 4 décembre 1270; sa maison revint à sa veuve qui mourut elle-même l'année suivante, à l'âge de trente ans, 23 avril 1271.

Le trône de Navarre passa successivement à Henri le Gras, mort à Pampelune le 22 juillet 1274 et à sa veuve Blanche d'Artois, fille de Robert d'Artois et de Mahaut de Brabant, qui se remaria en 1275, avec Edmond comte de Lancastre, fils du roi d'Angleterre Henri III. Blanche d'Artois mourut à Paris, dans sa maison de Navarre (3) le 2 mai 1302 et fut enterrée dans le chœur de l'église du couvent des Cordeliers qui se trouvait dans le voisinage immédiat de sa demeure.

La mort de Blanche d'Artois est restée quelque peu mystérieuse; elle fut, dit M. Piton, victime d'une vengeance des ennemis qu'elle s'était faits, notamment de l'évêque de Troyes Guichard (4), dont le retentissant procès a été publié par la Société de l'École des Chartes et d'un lombard, nommé Tanaglia, en français Tenaille, qui

(1) Tanon, *loco cit.* V. supra.

(2) En 1248, on payait un denier pour passer la Seine en bateau. Le passeur du roi se nommait Simon Bataille et il percevait 2 sols chaque fois qu'il passait le roi. — Borelli de Serres, *Livre des dépenses de l'évêque Guillaume d'Auvergne. Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1904.

(3) Et non à Vincennes comme l'a écrit M. d'Arbois de Jubainville.

(4) Rigault (Abel), *Le procès de Guichard, évêque de Troyes* (1308-1313), 1886, in-8° de XII-315 p.

la firent empoisonner. Nous ne pouvons suivre M. Piton dans le récit, très détaillé et beaucoup trop long, de l'empoisonnement de Blanche d'Artois, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au livre de M. Rigault, dans lequel M. Piton a d'ailleurs pris la plus grande partie du récit qu'il a développé un peu trop.

La maison de Paris resta, à la mort de Blanche, à sa fille, Jeanne de Navarre, née le 14 janvier 1273, à Bar-sur-Seine. Dans un acte daté de Paris, 11 mars 1284, nous apprenons que Jeanne, suivant l'usage de Champagne, pouvait faire et recevoir hommage à onze ans révolus (1). Le 17 mai de la même année, Blanche d'Artois et son second mari, Edmond, consentirent à l'émancipation de Jeanne, moyennant 60.000 livres tournois payées par le roi de France et un douaire composé des cinq châtellenies de Sézanne, Chantemerle, Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine et Vertus (2). Trois mois plus tard, le 11 août, Jeanne, émancipée et n'ayant pas encore douze ans, épousait à Paris Philippe, fils du roi Philippe III, son cousin par alliance, qui devenait ainsi roi de Navarre, il avait alors seize ans. Philippe le Hardi assurait à Jeanne un douaire de 5.000 livres parisis de rente (3).

L'année suivante, 6 octobre 1285. Philippe devenait roi de France sous le nom de Philippe IV le Bel et les comtés de Champagne et de Brie entraient dans le domaine royal. Nous apprenons, par le procès de l'évêque Guichard, que Blanche de Navarre et sa fille habitèrent l'hôtel de la rue Saint-André. Jeanne, devenue reine de

(1) Bibl. nat. ms. lat. 5188, fol. 1.

(2) Ch.-V. Langlois, *Philippe III*, p. 177.

(3) On possède 12 actes signés de Philippe et de Jeanne, depuis le mois de septembre 1284, jusqu'en août 1285, avant leur avènement au trône de France.

France, y menait un train de maison d'une centaine de personnes, ce qui suppose un logis d'une assez vaste étendue. Il est même probable que le roi Philippe le Bel l'habita momentanément à l'époque où il faisait reconstruire le palais, l'examen des livres de taille de 1292 à 1300, semble le démontrer. Tous les gens attachés au service royal demeurent dans les environs du palais ou aux alentours (1). Il est vrai que les personnages cités dans le testament de Jeanne et employés dans sa maison, ne figurent pas dans ces livres, mais nous ne possédons aucun livre de taille de l'époque de sa mort.

Jeanne mourut à Vincennes le 2 avril 1305, âgée de trente-deux ans; son corps fut ramené à Paris et inhumé aux Frères mineurs (Cordeliers), derrière la tombe de sa mère (2).

Par son testament, la reine Jeanne disposait de son hôtel pour y établir un collège : « ... nous meue de charité, nostre meson de Navarre que nous avons assise à Paris, lez la porte Saint Germain des Prez aveques toutes les appartenances d'icele, donnons, lessons, ordenons et deputons dès maintenant pour faire ordener et establir par nos exécuteurs, une maison le plus convenablement que l'on pourra de nos diz biens en laquele trois manieres d'escoliers du royaume de France puissent convenablement habiter : si seront vint escolier enfant en grammaire et trente en logique et en philosophie et vint en théologie ou en divinité... »

Que devint la maison après la mort de Jeanne qui dé-

(1) Jeanne, la coiffière le roy, 36 sols, demeure paroisse Saint-Sevrin. Pierre Serorge, beau-frère de maistre Fouque de la Charité, médecin de la reine, demeure porte Gibart. Voy. Bibl. nat., ms. fr. 2833.

(2) Rigault, *loc. cit.*, p. 48. — Launoi, *Regii Navarræ gymnasii Parisiensis historia*, p. 16.

sirait, par son testament, la transformer en collège? Il est probable qu'elle devint la propriété de son fils aîné, qui fut roi de France sous le nom de Louis X le Hutin.

Launoi dit que les exécuteurs testamentaires de la reine, Gilles, abbé de Saint-Denis, et Simon Festu, vendirent l'hôtel de Navarre et ses dépendances pour acheter l'endroit où fut situé depuis le collège de Navarre, c'est une erreur qu'il est facile de prouver.

A la mort de Louis le Hutin, le 5 juin 1316, l'hôtel serait passé à sa fille, Jeanne II de Navarre, dont le roi Philippe le Long, son oncle, roi de Navarre en 1318, était le tuteur chargé d'administrer ce royaume depuis 1316.

Jeanne II de Navarre, née le 28 janvier 1312, n'avait donc que six ans en mars 1318, lors de son mariage avec Philippe III d'Évreux, son arrière-cousin, né en 1305, âgé par conséquent de 13 ans, roi de Navarre le 1er février 1328 et couronné avec sa femme, le 5 mars 1328. Jeanne II de Navarre mourut à trente-sept ans, le 6 octobre 1349; mais, en 1330, l'hôtel était passé à son petit-fils, Jean, fils aîné de sa fille Blanche de Navarre, deuxième femme de Philippe de Valois; il avait alors onze ans (1). L'hôtel de Navarre n'avait donc pas été vendu.

En 1332, Jean recevait de son père la « maison qui fu dit Robert d'Artois à Paris, rue Saint-Germain-des-Prez, devant l'ostel de Navarre. » Il avait par conséquent une maison de chaque côté de la rue Saint-André, encore appelée Saint-Germain (2).

(1) Tisserand. *Région occidentale de l'Université,* p. 146. Toute la généalogie de ces princes est d'ailleurs fort obscure, et un érudit qui s'en est occupé, et dont le travail a une certaine valeur, Garnier, 1863, a été jusqu'à donner des enfants à Jeanne II, alors qu'elle n'avait que neuf ans. (*Tab.* XLVII).

(2) Arch. nat. J. 370. Cette maison avait été saisie par le roi et se

Jean céda l'hôtel de Navarre à son frère Philippe, duc d'Orléans, cinquième fils de Philippe de Valois, né en 1336. Ce prince mourait le 1er septembre 1373, âgé de trente-sept ans, sans postérité légitime, ne laissant que deux bâtards; mais sa veuve, Blanche de France, fille de Charles le Bel, habitait l'hôtel le 10 janvier 1379, alors que Jeanne, veuve de Thomas le Piteux, concierge, demeure en « l'hostel de madame d'Orléans », justice de Saint-Germain-des-Prés. Elle meurt le 8 février 1392 (1).

Un mandement du 8 octobre et une quittance du 17 novembre 1384 nous apprennent qu'un incendie éclata cette même année dans une chambre sur la galerie du jardin. La quittance, signée de Philippe des Marez, concierge de l'hôtel constate le paiement, par le trésorier Jehan le Franc, d'une somme de 113 sols 4 deniers tournois pour les travaux et réparations qui furent faits à l'effet de remettre en état cette chambre : « C'est assavoir pour reffaire les entrevoz du planchier et ratouper plusieurs trous et parties en lad-chambre (qui furent faiz pour la cause dud. feu); pour une voie de plastre et la painne du massòn (quatorze fois); trois cent de tuille pour la couverture dans lad. chambre (qui fu descouverte par led. feu) 23 solz; pour noues mises sur la viz des grans greniers, 10 solz par.; lates et clou à late pour lad. couverture, 2 solz; deux toises de goutières pour metre sur la cheminée, 9 solz, 4 deniers; pour soudure pour lad. goutiere (et pour une autre ailleurs au dit hostel), 2 solz 4 deniers; pour plastre et l'amenage de trois cent de tuille dessus

trouvait sur le côté droit de la rue, en se dirigeant vers l'abbaye. Cet acte prouve que l'hôtel portait toujours le nom de Navarre et, conséquemment, qu'il n'avait pas été vendu.

(1) Tanon, *loc. cit.*, p. 431.

dites, 5 solz; le sallaire du couvreur et un vallet à faire les choses dessus dites, 20 solz; et pour faire oster les graviers et ordures du feu mener aux champs, 4 solz parisis, de laquelle somme de 113 solz 4 deniers tournois dessus dite, je me tieng pour contant et en quitte ledit trésorier et touz autres (1).

Les historiens accumulent ici des impossibilités sans nombre : les uns font donner cet hôtel, après 1401, par le roi Charles VI, à Amédée VII de Savoie, qui meurt en 1391; les autres le font posséder, en 1372, par Louis d'Orléans, qui naît en 1373 (2).

Suivant Jaillot, le duc de Berry l'aurait donné en 1400, à son neveu Louis d'Orléans qui l'aurait vendu à son frère Charles VI, en 1401, pour 22.500 livres d'or.

Suivant M. Tisserand, qui attribue l'hôtel au duc de Berry, ce dernier l'aurait transmis, en 1411 à son neveu Louis de Guyenne, né en 1396, alors âgé de quinze ans, et c'est de lui que l'aurait tenu Louis d'Orléans qui l'aurait donné pour 60 livres de rente en 1484, aux trois personnages dont nous parlerons plus loin.

En 1399, le duc de Berry cédait à l'abbaye de Saint-

(1) Bibl. nat. Ms. Fr. n° 26020, pièces 588 et 602.

(2) C'est une erreur de considérer Amédée VI et son fils Amédée VII comme des étrangers; erreur qu'a commise Müntz quand, parlant du tapissier Colin Bataille, il dit qu'il « fournissait les cours étrangères, et, en particulier, la Cour de Savoie ». Il oublie, ou il ignore, que ces comtes de Savoie étaient alliés à nos rois et possédaient des hôtels à Paris et aux environs. Amédée VI habitait, à Paris, l'hôtel de Bohême, dont il avait hérité par sa femme, et il en faisait tendre les chambres par Colin Bataille, à qui il achetait des tapisseries à Paris. Les comtes de Savoie possédaient en outre des maisons de plaisance à Arcueil et à Gentilly. En 1332, Thomas de Savoie avait un hôtel à Saint-Marcel, près du petit séjour d'Orléans. (Tanon, *loc. cit.*, p. 461.) Ce Thomas de Savoie ne serait-il pas le chanoine de Paris, exécuteur testamentaire de Jeanne de Bourgogne, en 1379?

Germain-des-Prés, « des maisons, masures et jardins, terres et autres appartenances quelconques, qui furent à feu le roi de Navarre, assises à la ville dud. Saint-Germain... aboutissant au grand chemin qui va de la porte des Cordeliers à l'église Saint-Germain. » Paris, 2 avril 1399, après Pâques (1).

Comment cet hôtel arrive-t-il ensuite dans les mains du duc d'Orléans, le futur Louis XII qui, rentré en possession de cette demeure, et la « trouvant en ruyne et décadence, desmolie et inhabitable » la cède, moyennant 60 livres de rente perpétuelle, à trois importants personnages, le 19 janvier 1484? Suivant M. Piton, la « meson de Navarre » aurait appartenu à Louis, duc d'Orléans (2), puis à son fils Charles et enfin à son petit-fils, Louis XII, duc d'Orléans.

Ces trois importants personnages auxquels Louis XII consentit la cession, étaient : Guillaume Ruzé, conseiller du roi; Jean Hurault, licencié en lois, avocat et Nicole Violle, correcteur de la chambre des comptes.

Suivant M. Tisserand, qui s'appuie sur le Dr Chéreau, le terrain fut divisé en trois lots : le premier, partant du coin de la rue de l'Eperon, avec une façade de 14 toises sur la rue Saint-André, fut pris par Violle. Le second, de 15 toises sur la même rue, appartient à Ruzé; et le troisième, mesurant 35 toises, fut adjugé à Hurault. La

(1) Dom Bouillard, *Pièces justificatives*, p. lxxxiij. Il s'agit évidemment ici de propriétés situées en dehors de l'enceinte de Philippe-Auguste.

(2) L'hostel près la porte Saint-Germain-des-Prez, appelé vulgairement séjour d'Orléans, ou hostel du Séjour, assis en la ville de Paris et parroisse Saint-André-des-Ârs, tenant d'une part à la rue des murs de la ville de Paris du cousté de Saint-Germain-des-Prez et faisant le coing de la rue qui va de la rue Saint-André-des-Arts aux Cordeliers. (V. Piton, *Quartier des Halles*, p. 319.

partie longeant la rue Saint-André-des-Arts occupait donc une longueur totale de 64 toises, ou 128 mètres, et ce serait Hurault qui, le 27 janvier 1490 (n. st.) aurait vendu à Jacques Coictier, le médecin de Louis XI, le terrain sur lequel il devait construire un hôtel dont il ne reste plus que le puits dans la cour du Jardinet.

M. Piton a arrêté là ses recherches. L'hôtel de Navarre et ses dépendances disparut alors complètement et son souvenir ne nous est conservé que par une plaque, scellée dans le mur de la maison portant aujourd'hui le n° 40 de la rue Saint-André-des-Arts, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

Sur cet emplacement
s'élevait l'hôtel de Navarre,
qui fut ensuite
le séjour d'Orléans.
Louis XII
avant son avènement au trône
l'habita jusqu'en 1484.

APPENDICES

M. Piton a joint à son manuscrit diverses pièces, parmi lesquelles il nous est impossible de ne pas reproduire les suivantes :

I. — LES TESTAMENTS DE JEANNE DE NAVARRE.

Jeanne de Navarre, reine de France, fit plusieurs testaments et codicilles que personne, croyons-nous, n'a publiés in extenso, à cause de leur longueur et aussi à cause du peu d'importance qu'on y attachait (1).

Le grand testament fut dicté au bois de Vincennes, le jour de la fête Notre-Dame, en mars, l'an 1304. Nous y relevons les dons de la reine à ses gens :

Monseigneur Étienne de Compiègne.	300	livres
Pierre de Vaus.	200	—
Henry le Vouier.	200	—
Guillaume de la Motte.	200	—
Pierre de Ho[e] douville.	100	—
Estienne des Granges.	200	—
Pierre Dargent.	300	—
Jean de Troyes.	100	—
Pierre de Vernon.	60	—
Guillart de La Chapelle.	60	—
Jacqueline d'Issy.	300	—
Beatrix de Froitvilier, pour son mariage. . .	1000	—
Phelippon, son frère.	300	—

(1) On en trouve une copie à la Bibl. nat., Ms. fr. 2833, et les originaux sont aux Arch. nat. J. 403.

Agnès la lavandière	100	livres
Jehanne la Beguine, qui garde la naine	40	—
Hoirs feu Estienne de Neuvi	100	—
Gilet de Sargines nostre eschançon	200	—
Jehannot de Gennenvilier	100	—
Jehannot le Barillier	100	—
Frère Jehan des Granches, nostre aumosnier, 400 livres en argent sec et 60 livres de tournois de rente, à prendre...		
Au compagnon du frère Durant	100	—
à mestre Pierre de Cerilli	400	—
à mons. Climent, nostre clerc	100	—
à Pierre de Villi	60	—
à Jehan-le-Briais	150	—
à Nicolas, de nostre garde mengier	100	—
à madame Marie de Cheu	500	—
à madame Agnès d'Augeron	200	—
à madame Agnès de Braye	200	—
à Marie, la petite (1)	200	—
à Perronnelle de Giri (2)	500	—
à Robin-le-Barillier	50	—
à mons. Enguerrant de Marigny, chambellan nostre Sr le Roy	500	—
à Marote, sa fille, pour son mariage	500	—
à André Thiart, nostre pannetier	100	—
à Gilet, porte-chape	100	—
à Ferniallet, son compagnon	60	—
à Dreue, le queu	300	—
à Guillaume, nostre mareschal	200	—
à Nicolas, du char	100	—
à Raoulin, de l'avoine	100	—
à Henriet, valet de la forge	50	—
à Perrot, de la forge nos enfans	40	—
à Jehan Festu, nostre fourrier (3)	400	—

(1) Citée dans le procès de Guichard. Arch. nat. J. 438, nº 4. Elle appartenait alors à la comtesse de Bourgogne.

(2) Fondatrice du prieuré d'Hennemont, près Saint-Germain-en-Laye.

(3) Parent du conseiller de Philippe le Bel, Simon Festu. Cf. *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.* Fontainebleau, 1904. Étude de M. Abel Rigault sur Simon Festu, né à Fontainebleau. C'est la famille qui donnait le nom au château de Festu, à Paris.

à Pinagot.	100	livres
à Jacquet de Troyes, de nostre fourrière.	40	—
à Perrot, son frère.	20	—
aux hoirs Louis Lambert jadis nostre tailleur.	300	—
à Jehannot Dantart, vallet de nostre chambre.	100	—
à Guillaume le Borgne.	100	—
à Maltaillié.	100	—
à Colin, de la garde robe.	60	—
à Richardin.	30	—
à Piedefer.	30	—
à Jehannot, qui tient à nostre char.	40	—
à Thomas de Biaufo.	60	—
à Jehan de Saint-Germain.	300	—
à Perrot de Chesnoy.	200	—
à Pierre de Bachambre.	100	—
à Pierre de Sargines.	100	—
a Pierre Paumier, nostre espicier.	200	—
à Guillaume de Biaufou, nostre tailleur.	100	—
à Gautier Lourier.	100	—
à Guillaume Festu.	50	—
à Adam la Guiete.	60	—
à Jehan, nostre huissier.	200	—
à Phelifer, huissier de nostre sale (1).	100	—
à Evrart, le portier.	60	—
à Gautier, le roy des Ribaus (2).	60	—
à Adenet, sommelier de nostre chambre aux deniers.	40	—
à Jehannot de Saint-Germain, le jeune.	100	—
à Gieffroi de Sargines.	100	—
à Walon.	100	—
à Henry de Beaune, sergent d'armes.	100	—
à Gautier de Villiers, sergent d'armes.	100	—
à Gieffroi du Chastel, neveu de l'aumônier.	100	—
à Gillet de Pontilleaus.	60	—

(1) Ce nom bizarre se retrouve dans une place d'eau, située sur la Seine, à Paris, au XVI[e] s. Berty, *Les Tuileries*.

(2) Les Ribaus étaient chargés de certains services intérieurs de l'hôtel, encore mal définis, comme surveillance des bas-officiers, etc.

à Robert de la Cousture.	100	livres
à Henriet d'Avalon.	60	—
à 4 hasteurs de nostre cuisine, chacun.	60	—
à 4 pages de nostre cuisine, chacun.	40	—
à 4 enfants de nostre cuisine, chacun.	30	—
à Jehnan Roule, souffleur.	40	—
à Lorin, ussier de nostre cuisine.	40	—
à Colet, le saussier.	100	—
à Triboulet.	40	—
à Thomassin, paticier.	40	—
à Perronnelle, lavandière des napes.	40	—
à Pierre Leclerç, frère [de] Durant.	40	—
à mestre Robert le Fevre, nostre physicien.	500	—
à mestre Jehan Helleguin.	200	—
à mestre Jehan de Pavilli.	100	—
aux pauvres vallez de mestier de nostre ostel, etc.	1000	—

Un codicille est daté du dernier jour du mois de mars, bois de Vincennes, 1304. La confirmation du roi; en latin, est datée de Vincennes, 31 mars 1304.

Enfin dans un autre testament, daté de Chateauneuf-sur-Loyre, l'an de grâce 1304, le 1er jour d'avril, Jeanne de Navarre donne 40.000 livres à des maisons religieuses, notamment « aus sereurs menues » (sœurs mineures) de Longchamp, 300 livres tournois.

Les exécuteurs testamentaires sont : « nostre très chier seigneur le Roy de France, par-dessus touz; Guy, comte de Saint-Pol, nostre oncle (1); Jehan, comte de Dreues, nostre cousin; Béraut, seigneur de Marqueil, nostre cousin; frère Durant, nostre confesseur (2); maistre Symon Festu nostre clerc, arcediacre de Vendôme en l'église de Chartres (3); maistre

(1) C'était le fils de sa tante remariée à Guy de Châtillon.

(2) C'est Durand de Folesio ou de Froleyo (de Froulay) de l'ordre des Frères mineurs (Cordeliers) du procès de Guichard.

(3) Simon Festu, fils de Jean Festu, bourgeois de Moret et de sa femme Jeanne. Il est doyen de Blois (1290-1301), chanoine de Chartres (1290-1300), de la collégiale de Saint-Sauveur de Blois. A partir de 1302, il est archidiacre de Vendôme; en 1300, clerc de Mme la Reine; en 1306, doyen de l'église métropolitaine de Sens; en 1307, trésorier du roi et, en 1308,

Martin, nostre clerc, chancellier de Champagne (1); et Lambert, nostre tailleur (2). Donné à Chasteauneuf sur Loyre, l'an de grâce 1304, le premier jour d'Avril ».

II. — HÔTELS DU CÔTÉ DROIT EN ALLANT VERS SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Outre les « ostels » de l'abbé de Compiègne et du bailli de Caen (1292) il y avait encore, dans la rue Saint-André-des-Arts, du côté droit, d'autres hôtels.

1° L'hôtel de l'évêque d'Autun. Pierre Bernard, cardinal, y fonda le collège d'Autun; il était situé entre les rues de l'Hirondelle et Saint-André en 1341. Cet hôtel, devenu collège, fut réuni, en 1764 au collège Louis-le-Grand. Propriété de l'Etat, il fut vendu le 28 mars 1807 et démoli en 1823.

2° L'Hôtel d'Eu. Il était situé entre les rues Pavée et des Augustins. En 1350, il appartenait à Raoul de Brienne, comte d'Eu. En 1292, les comtes d'Eu avaient un hôtel dont l'entrée, suivant nous, se trouvait sur le chemin passant devant la maison de Harchier Poil de Cerf, en allant vers les Barrés. Nous lisons en effet, dans Géraud, qu'Estienne, le concierge au comte d'Eu, paie 16 sols. Cet hôtel était entouré de jardins (3).

3° L'hôtel d'Artois, ou d'Arras, était situé entre les rues Pavée et Gilles le Queux, et donnait par derrière sur le quai des Augustins. Sauval le cite, au coin de la rue Villequeux, évidemment rue Gilles-le-Queux.

Cette maison « qui fut dudit Robert d'Artois, à Paris, rue

18 octobre, évêque de Meaux. Cf. Rigault. *Annales de la Soc. du Gâtinais*, 1904.

(1) Maître Martin de Bachambre, demeurant rue de la Mortellerie, à Paris. Bibl. nat., ms. lat. 9783, fol. 15, 15vo, et 74vo. Cité dans Rigault, *Procès de Guichard*, p. 23.

(2) Cité dans les Légataires du testament. La reine laisse 300 livres aux hoirs de feu Louis-Lambert, jadis son tailleur.

(3) Cf. Ch. Sellier, *Le premier hôtel des archevêques de Sens, à Paris*, 1908, p. 8.

Saint-Germain-des-Prez, devant l'ostel de Navarre (1) » avait été saisie par le roi Philippe de Valois, en 1332, sur Robert d'Artois, et le roi la donnait à son fils Jean, qui la céda à son frère, Philippe d'Orléans, né en 1336, et cinquième fils de Philippe de Valois. Ce prince mourait à trente-sept ans, en 1373, sans postérité, ne laissant que deux bâtards. Elle passait ensuite à Géraud de Montaigu, mort en 1420, fut confisquée par les Anglais et donnée par le roi d'Angleterre à Salisbury qui mourut en 1428. Le roi d'Angleterre la donna alors à Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, qui se réfugia dans la Bastille, en 1436, au moment de la reprise de Paris. En 1435, Bedford y descendait avec sa seconde femme.

(1) Arch. nat. J. 370.



Plan de Turgot, dressé



is Bretez, en 1739

LA RUE DU CHERCHE-MIDI
ET SES HABITANTS
DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

HISTOIRE GÉNÉRALE

Jusqu'au XVe siècle, la rue actuelle du Cherche-Midi, dans toute sa longueur, n'était qu'une route traversant des terres en culture, désignée sous le nom de « chemin de Vaugirard » ou « allant à Vaugirard » qu'on trouve mentionné dans divers actes de 1372, 1388, 1447, 1493 et autres (1). C'était, en effet, de temps immémorial, le chemin direct conduisant de la Cité, par le carrefour de la Croix rouge, vers le village de Vauboitron, devenu Vaugirard au XIIIe siècle. Or, certains archéologues ayant admis qu'au temps de la domination romaine, une route, partant du Petit-Pont de la Cité, suivait à peu près la direction des rues Saint-André-des-Arts, de Buci et du Four, pour aller ensuite en droite ligne à Issy par Vaugirard (2), on peut présumer qu'à partir de la Croix rouge, ce devait être l'emplacement de la rue du Cherche-Midi. En outre, comme on sait que les voies romai-

(1) Voir la *Topographie historique du Vieux Paris*, par Berty et Tisserand, Région du bourg Saint-Germain, p. 56.

(2) Dutilleux, *Recherches sur les routes anciennes*, p. 34 et 77, et plan annexé.

nes étaient le plus souvent établies sur les anciens chemins gaulois, il est permis d'imaginer, en remontant aux origines de l'histoire de Lutèce, qu'en l'an 52 avant Jésus-Christ, ce fut par là que passèrent les bandes gauloises commandées par Camulogène allant livrer bataille aux légions romaines de Labiénus dans les plaines de Grenelle et Vaugirard. Il est maintenant généralement reconnu (1), contrairement à une ancienne version, que les Gaulois, rassemblés au nombre de 50.000 environ, étaient campés entre le Luxembourg et la Seine, et que Labiénus, ayant passé le fleuve d'Auteuil à Grenelle, s'avançait par la rive gauche. Camulogène, averti par ses éclaireurs, voulut se précipiter sur l'armée romaine et la pousser à la rivière, mais les Gaulois furent mis en déroute, et leur vieux chef, combattant lui-même pour protéger la retraite, fut massacré avec ses meilleurs guerriers, un peu en arrière du champ de bataille. Peut-être le sol de la rue du Cherche-Midi fut-il donc le théâtre de cette lutte sanglante? (2)

I

Douze siècles se sont écoulés. L'ancien chemin gaulois n'est guère fréquenté que par les maraîchers des environs

(1) De Ménorval, *Paris depuis ses origines*, t. I, p. 19 et suiv.; Dutilleux, déjà cité.

(2) Notre savant et regretté collègue M. Eug. Toulouze a donné à la Société historique du VIe arrondissement, pour son petit musée, une lame d'épée courte enveloppée d'une épaisse couche de rouille, qui a été trouvée dans le sol de la rue du Four au coin de la rue des Ciseaux. Il a estimé que c'était une arme mérovingienne appelée *scramasaxe!* Mais certaines épées gauloises ressemblant beaucoup aux sabres mérovingiens, on peut se demander si cette vieille lame enfouie depuis des siècles dans le sol de l'ancienne voie romaine et gauloise ne serait pas tombée de la main d'un soldat de Camulogène?

apportant à la ville des légumes ou des fruits, et par les religieux de Saint-Germain-des-Prés qui se sont fait construire, sur leur domaine à Vaugirard, une maison de campagne.

Mais bientôt Paris grandit; on a besoin de pierres pour bâtir des maisons et de tuiles pour les couvrir. Alors s'ouvrent des carrières dans la plaine de Vaugirard, et des tuileries sur le chemin qui mène à la ville. Dès 1414, on mentionne de ce côté la *Tuillerye du Bailly* et, un peu plus tard, la *Tuillerye des marchans*. Aussi, en 1510, notre chemin prend-il le nom de « chemin qui tend de la Tuilerie à Vaugirard », et, en 1529, celui de « chemin de la vieille Tuilerie ».

Le Plan de Tapisserie, de 1540, signale encore une tuilerie au coin du carrefour de la Croix rouge, et la place à l'extrémité de la rue du Puits (rue du Vieux-Colombier actuelle); mais à cette époque, il semble que l'exploitation en avait été reportée de l'autre côté. Un censier de 1536 indique en effet qu'un docte personnage, Jehan Chéradame, possédait alors, sur l'emplacement de l'ancienne tuilerie, un vaste clos où il avait installé une Académie dont nous rencontrerons le souvenir dans les origines des premières maisons portant les numéros impairs de la rue du Cherche-Midi. Vers le même temps, un sieur De la Planche que nous reverrons aussi plus tard, avait entrepris quelques constructions sur le même côté gauche du chemin, mais ce n'étaient que des masures sans importance. En revanche, sur les terrains du côté droit, tenant par derrière à la route de Sèvres, plusieurs véritables maisons d'habitation avaient été édifiées, surtout près de la Croix rouge. Elles se trouvaient ainsi voisines de la grande léproserie de Saint-Germain-des-Prés établie sur l'empla-

cement actuel du square du Bon-Marché. En 1544, les commissaires « au fait des maladreries » réclamaient la démolition de cette léproserie, qui était « de présent dans le bourg Saint-Germain et trop prochaine des maisons ès quelles habitent gens sains » (1).

Le carrefour où aboutissait le chemin de Vaugirard, dit des Vieilles Tuileries, devenait donc un lieu fréquenté, mais c'était, comme on va le voir, un cloaque pestilentiel, où les eaux de pluies croupissaient sans aucun écoulement. Le 5 mars 1577 (2), un arrêt du Parlement ordonna d'y établir un ruisseau pavé avec une pente conduisant les eaux à la Seine, et nomma deux conseillers de la Cour pour en régler la dépense à l'aide d'une taxe levée « tant sur les Prévost et eschevins de cette ville, Religieux, Abbé et Couvent de Saint-Germain-des-Prés que sur les manans et habitans du bourg Saint-Germain. » Les habitants, échevins, Religieux de Saint-Germain, et manants, se gardèrent bien de rien faire, et, deux ans après, le 15 juin 1579, le Parlement était forcé de rappeler les dispositions de son arrêt et d'en prescrire l'exécution. Enfin, le 16 décembre 1579, un troisième arrêt déclara qu'il était nécessaire « d'obvier *à l'inconvénient de peste à craindre* », toujours par suite du défaut d'écoulement des eaux, et enjoignit au Prévôt de Paris de faire exécuter, avec le concours du Prévôt des marchands et échevins, « les travaux d'évacuation des esgouts des rues de la Croix-Rouge et du Four » conformément aux instructions du Lieutenant civil.

L'ancien chemin de Vaugirard n'était plus une voie rurale mais urbaine. On changea donc son nom de *che-*

(1) *Les léproseries du diocèse de Paris,* par Léon Le Grand (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, t. XXV, année 1898, p. 100).

(2) Félibien, *Histoire de Paris, Pièces justificatives*, l. 3, t. IV, p. 10.

min de la Vieille Tuilerie en celui de *rue des Vieilles Tuileries.* Malheureusement la guerre civile vint bientôt porter le trouble dans le bourg Saint-Germain, et arrêter l'essor des constructions nouvelles. En 1588 Paris était aux mains des ligueurs; on pillait et on assassinait couramment sous prétexte de religion, et le roi avait été forcé de s'enfuir de sa capitale en jurant *qu'il n'y rentrerait que par la brèche.* Les Parisiens triomphèrent d'abord, mais, quelques mois plus tard, au printemps de 1589, ils apprirent avec effroi que Henri de Navarre s'était réconcilié avec Henri III, et que les deux rois s'avançaient à marches forcées par la rive gauche de la Seine. Bien vite on ordonna de refaire et de garnir de canons d'anciennes tranchées creusées pour la défense du bourg Saint-Germain dans la direction de Vaugirard, et coupant la rue des Vieilles Tuileries à la hauteur de la rue du Regard actuelle (1). Pierre de l'Estoile consigne dans son Journal que, depuis le 2 juillet 1589, chaque jour, 1.500 ou 2.000 bourgeois vont « y demeurer en garde pendant vingt-quatre heures, chaque dixaine à leur tour. » Le 30 juillet, l'armée royale campe sur les hauteurs de Saint-Cloud, et Henri de Navarre avec ses cavaliers vient escarmoucher jusque devant les tranchées des ligueurs. Le 1er août, cet enragé batailleur était ainsi occupé à tirailler avec les Parisiens « entre Vaugirard et le Pré aux Clercs » (2), justement, semble-t-il, aux environs de la rue des Vieilles Tuileries, lorsque Roquelaure accourut l'informer que Henri III venait d'être assassiné par un moine fanatique.

(1) Topogr. hist. du vieux Paris, p. 56 et suiv. — Cueilleret de 1595 (Arch. nat. S, 3058 fos 94 et suiv.).

(2) De Ménorval, t. II, p. 537.

Trois jours après l'armée royale s'éloignait de Paris à la grande joie des ligueurs. Leur tranquillité dura peu, car, en septembre, Henri IV, devenu roi de France, reprenait l'offensive, mettait l'armée parisienne en déroute à Arques et revenait vers la capitale. Le 2 octobre, « de par les Prévost des marchans et eschevins de la ville », ordre est donné au colonel d'Aubray d'envoyer le lendemain « de grand matin », une compagnie « à la garde des tranchées de Saint-Germain des Prés, près l'hospital, pour la sécurité de la ville, allencontre des ennemis qui approchent ». Les éclaireurs royaux sont bientôt signalés, et Henri IV occupe, sans coup férir, Issy et Vaugirard. Quelques jours se passent sans attaque sérieuse. Mais le 1er novembre 1589, à six heures du matin, par un épais brouillard, les soldats du Béarnais, commandés par ses deux plus hardis lieutenants, Châtillon et La Noue, parviennent, sans être vus, jusqu'aux tranchées, les escaladent et se ruent sur les bourgeois parisiens. Ceux-ci, après une courte résistance, s'enfuient en désordre vers la ville, cherchant à se réfugier, les uns dans l'enceinte fortifiée de l'Abbaye, les autres jusque dans les fossés des remparts, près des portes de Buci et de Saint-Germain qui sont fermées. Les huguenots ne font point de quartier et exterminent, en peu de temps, plus de quatre cents ligueurs au cri de Saint-Barthélemy! Deux compagnies de bourgeois de la rue des Lombards, se voyant cernés dans le cimetière de Saint-Sulpice (sur l'emplacement du chevet de l'église actuelle), se rendent à merci en offrant rançon; ils ne sont pas écoutés, et sont massacrés jusqu'au dernier. Sully, racontant ce combat, écrit « qu'il était las de frapper et de tuer des gens qui ne se défendaient pas ». Alors, ajoute-t-il, « on commença à piller,

en ne faisant qu'entrer et sortir dans six ou sept maisons, *où chacun gagna quelque chose* ». A ce moment, trois cents parisiens qui avaient pu se mettre à l'abri dans l'Abbaye, tentent de profiter du désordre pour se frayer un chemin jusqu'à la ville, mais ils sont bientôt entourés et, eux aussi, massacrés. Ce fut ce qu'on appela : *les Matines de Toussaint* (1). La rue des Vieilles Tuileries étant forcément le chemin des malheureux fuyards venant de la tranchée et courant vers Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice ou la porte de Buci, c'est là que le pillage et la tuerie durent commencer.

Cependant Henri IV, trouvant les portes de la ville bien armées et bien défendues, ne put pas les franchir, et jugeant son armée trop peu nombreuse pour entreprendre un siège en règle, il se résigna encore à battre en retraite. Les ligueurs s'empressèrent d'en profiter pour consolider et réarmer les tranchées du faubourg Saint-Germain. Le 20 novembre 1589, il fut enjoint à tous les habitants de « se garnir en diligence, en chacune maison, d'un pic, d'un hoiau, d'une pelle et d'une hotte », et d'aller travailler « aux ouvrages à la Pointe au-dessus du moulin du Pré aux clercs, depuis la Thuillerie des marchans », puis « derrière l'hospital Saint-Germain », et « depuis l'hospital en tirant au chemin de Vaugirard », et aux environs (2). En outre, pour éviter une nouvelle surprise, on mit une garnison dans l'Abbaye, et un poste de guetteurs dans le clocher ; ce furent cinq propriétaires

(1) Voir : de Ménorval, *Histoire de Paris*, t. III, p. 6 et suiv. ; et A. Gérard, *La révolte et le siège de Paris en 1589* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, t. XXXIII, année 1906, p. 67 à 150).

(2) Registres du Bureau de la Ville publié par M. Tuetey, t. IX, p. 523 et suiv.

du faubourg, dont un riche tuilier nommé Guignard dont nous retrouverons la veuve à l'encoignure de notre rue, qui en firent la dépense (1). Henri IV revint pour la troisième fois assiéger Paris en 1590. Ne pouvant encore y entrer de vive force, il essaya de le réduire par la famine, mais, à la fin d'août, le duc de Parme, appelé par les chefs de la ligue, le força derechef à la retraite. Les Parisiens affamés saluèrent alors avec enthousiasme des files de charrettes chargées de victuailles arrivant par la rue des Vieilles Tuileries à la porte de Buci.

Au milieu de telles épreuves, on comprend que beaucoup de maisons avaient été abandonnées par leurs habitants. La Ville en profita. Le 12 décembre 1592, elle mit en adjudication « les maisons, jardins, terres, prez et héritages sis au faubourg Saint-Germain des prez et ès environ, appartenans aux absens » « pour être les deniers provenans des adjudications desdits héritages emploiez tant au payement et continuation de la rente constituée pour les frais de la garnison mise en l'abbaye dudit Saint-Germain que au rachapt et amortissement de la dite rente, et entretenement de la garde estant au clocher... » Ce fut le tuilier que nous connaissons déjà, qui fut adjudicataire de plusieurs de ces maisons abandonnées.

II

Enfin, en mars 1594, Henri IV fit son entrée dans Paris, et y ramena l'ordre et la prospérité. Les affaires reprirent; la foire Saint-Germain, longtemps fermée,

(1) Registres du Bureau de la Ville, t. X, p. 320.

fut ouverte en février 1595 et fréquentée par la cour. Le faubourg reprit de l'animation. Le 18 avril 1595, Mgr François de Bourbon prince de Conty, ayant la jouissance des revenus de l'Abbaye, en fit bail, par-devant notaire, à Claude Locquet sieur Delespine, et le chargea de dresser « le papier de cueilleret des cens et rentes deubs à l'Abbaye Monsieur Saint-Germain des prez ».

C'est dans ce cueilleret ou censier (1) qu'on lit pour la première fois, en tête du chapitre relatif à la rue qui nous occupe : « La rue des Vieilles Thuilleryes *aultrement dict Cherche-Midy*. »

Quelle était l'origine de cette appellation nouvelle? — A vrai dire, on ne le sait pas au juste. Pour le rechercher, il semble qu'on doive prendre pour point de départ le témoignage très précis de Sauval né en 1623, fils et petit-fils de commerçants du quartier, y ayant toujours vécu, et propriétaire depuis 1656 de la vieille maison de son grand-père rue de Buci (nº 30 actuel) non loin du carrefour de la Croix-Rouge. Voici ce qu'il dit :

La rue Cherche-Midi se nommait anciennement la rue des Vieilles Tuilleries à cause qu'il y a eu là de tout temps des tuilleries comme il y en a encore; on l'appelle maintenant la rue Chasse-Midi, au lieu de la rue Cherche-Midi *qui était le nom d'une enseigne que je pense y avoir vu, où se voyait peint un quadrant et des gens qui y cherchaient midi à quatorze heures*... L'enseigne a semblé si belle *qu'elle a été gravée et mise à des almanachs* tant de fois qu'on ne voyait autre chose : et même on en a fait un proverbe : il cherche midi à quatorze heures, en parlant de gens qui cherchent à reprendre quelque chose mal à propos où il n'y a rien à reprendre, ou qui s'embarrassent pour des choses qu'ils ne sauraient avoir.

(1) Arch. nat. S, 3058 fº 94.

Donc, il paraît certain que le nom de Cherche-Midi donné à la rue venait d'une enseigne *peinte* représentant *un cadran* et *des gens* qui y cherchaient midi à quatorze heures. Il n'y a donc à tenir aucun compte du médaillon sculpté, très curieux d'ailleurs, placé au XVIII[e] siècle sur la façade de la maison portant le n° 19, plus d'un siècle après la mention du nouveau nom de la rue, et représentant un astronome grec ou romain qui, à l'aide d'un compas, mesure de la main droite les degrés d'une sorte de cadran qu'il tient de la main gauche. Mais que voulait dire l'enseigne peinte vue par Sauval et à quel propos était-elle accrochée en 1595 à une maison de la rue des Vieilles-Tuileries? — M. Tisserand, dans une note ajoutée à la Topographie historique de Berty, pense, d'après Édouard Fournier, dit-il, que les chercheurs de midi à quatorze heures étaient des parasites affamés en quête d'un dîner (1), — ce qui n'explique pas très bien notre énigme. M. E. Beaurepaire, dans une intéressante étude sur les enseignes de Paris (2) rappelle qu'en 1620 fut donné au Louvre un ballet intitulé : les *Chercheurs de midi à quatorze heures*, mettant en scène de pauvres hères cherchant à dîner alors que l'heure en est passée, et il émet la conjecture que ce fut peut-être là l'origine de l'enseigne prise par un tavernier ou aubergiste. Mais ce ballet fut joué le 29 janvier 1620, vingt-cinq ans après que le « cueilleret » de 1595 avait mentionné le surnom de Cherche-Midi donné à la rue. Il serait plus logique de supposer que ce fut l'enseigne, devenue très populaire d'après Sauval, qui fut l'origine du titre du ballet. Cependant il au-

(1) *Topog. hist.*, *l. c.*, p. 56.
(2) *Le Carnet,* t. XIV (année 1902), p. 31.

rait pu être intéressant de savoir comment, sur le théâtre, étaient représentés, en 1620, des chercheurs de midi à quatorze heures. Malheureusement le scenario ne donne aucun éclaircissement à ce sujet. Après un petit prologue remerciant les spectateurs de leur empressement, arrivent en scène, successivement, huit personnages différents : un joueur de gobelets, un charlatan, un ramoneur, un procureur, etc. qui viennent tour à tour débiter chacun un couplet relatif à leur métier, sans la moindre allusion ni à leur dîner, ni à la recherche de midi à quatorze heures (1). Ce ballet ne peut donc servir, même rétrospectivement à expliquer l'enseigne et le nom de la rue. Il eût été curieux aussi de retrouver un de ces almanachs qui, au dire de Sauval, ont reproduit en gravure, au XVI[e] siècle, l'enseigne primitive du Cherche-Midi. Nous n'en avons découvert aucun.

Faute de mieux on doit reconnaître que la rue du Cherche-Midi, au XVI[e] siècle, n'ayant guère d'autres boutiques que celles d'un maréchal-ferrant, d'un carrossier et de deux ou trois cabaretiers ou brasseurs, il y a lieu de présumer que l'enseigne en question avait dû être adoptée par l'un des cabaretiers dans le but d'attirer les pratiques; et il est utile d'observer qu'en 1734 une très ancienne brasserie, située au n° 35 actuel, mise en vente sur licitation, était ainsi désignée : *maison et brasserie où pend pour enseigne le Cherche-Midi.* Enfin on peut rappeler ici ce joli quatrain de Voltaire qui lui aurait été demandé, dit-on, pour mettre au bas d'un cadran solaire de la rue du Cherche-Midi :

(1) *Ballets et mascarades de cour sous Henri IV et Louis XIII*, recueillis par Paul Lacroix, t. II, p. 213.

Vous qui vivez dans ces demeures,
Êtes-vous bien? tenez-vous-y ;
Et n'allez pas chercher midy
A quatorze heures.

Quoi qu'il en soit de ce petit problème historique, ce qui est certain c'est qu'à partir de 1595 tout au moins, la rue du Cherche-Midi existe avec le nom qui lui restera jusqu'à nos jours. Mais elle s'arrête à « la tranchée », c'est-à-dire à l'emplacement de la rue du Regard. Au delà c'est « la campagne », où le jeune roi Louis XIII vint en 1614 chasser la perdrix (1), et c'est « le grand chemin tendant de Paris à Vaugirard, appelé le chemin des Vieilles-Thuilleryes ». Cette délimitation persistera pendant plus de deux siècles, et si, en 1832, une décision ministérielle vient attribuer le nom de Cherche-Midi à la longue voie publique s'étendant de la Croix-Rouge à la rue de Vaugirard, ce sera une erreur historique dont il nous sera permis de ne pas tenir compte en limitant cette étude à la vraie rue du Cherche-Midi.

III

Nous sommes au XVIIe siècle; le faubourg Saint-Germain devient à la mode; de grands seigneurs et de nobles dames viennent y habiter. Des communautés religieuses, propriétaires de vastes terrains donnant sur la rue du Cherche-Midi, y font construire d'importants et nombreux immeubles : ce sont les Prémontrés, les Bénédictines du Saint-Sacrement, les Carmes déchaussés, puis le Couvent de Notre-Dame de Consolation, surnommé

(1) *Journal de J. Heroard*, t. II, p. 137.

du Chasse-midi, et le Couvent du Bon-Pasteur. En même temps, un riche financier spéculateur achète ou fait bâtir huit maisons à l'entrée de la rue. On était alors, à Paris, dans la fièvre de la construction, si bien que le pouvoir royal s'inquiéta de l'accroissement excessif de la ville à cause des désordres et de la cherté des subsistances qui pouvaient en résulter, et deux déclarations du roi en 1627 et 1633 interdirent de construire de nouvelles maisons. En 1638, le Conseil d'État constatant que ces édits n'étaient guère respectés, renouvela les mêmes défenses, et, par arrêt du 4 août, ordonna la plantation d'une série de bornes autour des faubourgs, afin de fixer les limites au delà desquelles il était interdit « de bâtir aucunes maisons à peine de trois mille livres d'amende », et en outre à peine de démolition et de confiscation au profit du domaine royal. La septième de ces bornes de marbre fut posée à l'encoignure « de la rue de Chasse-Midy » et de la rue du Bac (actuellement rue Dupin). C'était donc là, du côté droit, à cette époque, la limite de notre rue du Cherche-Midi se terminant du côté gauche à la rue du Regard.

Il faut reconnaître que, malgré cet arrêt du Conseil, six ans plus tard, en 1644, les Religieux de Saint-Germain-des-Prés vendaient à Mme veuve de La Barouillère et à Jean de Hébuteau, valet de chambre de Mgr de Metz, une pièce de terre de huit arpents donnant sur le chemin des Vieilles-Thuilleryes, au-dessus de l'hôpital des Incurables, bien au delà par conséquent de la borne de la rue du Bac, « à charge par les acquéreurs *de faire bâtir* sur la dite pièce, d'huy en trois ans, quelques maisons et édifices chargés de un sol parisis de cens par arpent », et ce, moyennant en outre le prix de 26.000 livres tour-

nois (1). Pour mettre ce grand terrain en valeur, les deux acquéreurs y firent une rue qui fut la rue de La Barouillère. Mais, à cette époque, il est à remarquer, d'après le plan de Gomboust, dressé en 1647 et publié en 1652, que la rue du Cherche-Midi, limitée comme on l'a vu, était fermée à ses deux extrémités par des barrières, l'une placée à la Croix-Rouge, l'autre à la rue du Regard.

En 1652, Jean de Hébuteau, mis en goût par sa première spéculation, en projeta une autre à l'entrée de la rue du Cherche-Midi sur la place de la Croix-Rouge. Il entreprit d'y créer et exploiter un marché en s'associant avec un sieur Jean Scarron. Ce dernier ne serait-il pas l'oncle du poète comique, mentionné par lui en 1649, conseiller au Parlement, puis, dit-on, prévôt des marchands, ce qui en ferait un personnage important? — Quoi qu'il en fût, Jean de Hébuteau étant, de son côté, valet de chambre de Mgr de Metz, duc de Verneuil, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, les deux associés obtinrent facilement la concession privilégiée qu'ils désiraient. Par contrat notarié du 25 juillet 1652, Monseigneur leur bailla à titre de cens la place nécessaire pour l'établissement d'un marché à « la pointe de la Croix-Rouge », avec autorisation, d'ouvrir « une boucherie composée de quatre étaux qui sera construite où est la maison occupée par Nicolas Dumay (2), maistre mareschal, faisant face sur le carrefour, que lesdits sieurs Scarron et Hébuteau seront tenus d'acheter des propriétaires ». Mais l'entreprise rencontra une vive opposition de la part de Christophe et Hubert Gamard, grands entrepreneurs-spéculateurs que

(1) Arch. Nat. S. 2.847. Acte de vente du 8 octobre 1644.
(2) C'est la maison portant actuellement le n° 7, rue du Cherche-Midi.

nous connaissons (1), qui avaient déjà, en 1640, établi un marché et plusieurs boucheries au carrefour de la rue de Buci et de la rue du Four, à côté de l'Abbaye, et avaient le privilège de cette exploitation. De là, procès, terminé seulement le 18 janvier 1657 par un arrêt du Parlement qui homologua le contrat de 1652 au profit de Scarron et Hébuteau, mais leur imposa d'abandonner aux sieurs Gamard, pour les indemniser, le tiers des profits du futur marché nouveau (2). Ce prélèvement à faire sur les bénéfices de l'entreprise, entrava sans doute son développement, car nous verrons que la maison du sieur Dumay ne fut pas achetée ni transformée en boucherie.

Si l'entrée de la rue du Cherche-Midi ne fut pas dotée, comme la rue de Buci, d'un marché permanent, les étalages en plein vent des petits marchands ambulants étaient assez nombreux pour provoquer des plaintes. La circulation était active, car une lettre de Loret du 24 juillet 1661 raconte que la foudre, étant tombée dans la rue, renversa du même coup quatre personnes et produisit sur l'une d'elles des effets surprenants dont plus de vingt passants furent témoins. Voici la relation de cet accident extraordinaire :

Hier à midy, le Tonnerre
Renversa quatre corps par terre
(Tant féminins que masculins)
Par ses effets plus que malins,
Et traita certaine femelle
D'une manière assez cruelle :
Car s'il est vray ce que m'ont dit
Des gens d'honneur et de crédit,
Ce Tonnerre prompt et farouche,
Entrant, tout-à-coup, dans sa bouche,

(1) Voir : *La rue de Buci*, par l'auteur, p. 188 et suiv.
(2) Arch. Nat. S. 2.869.

Fit un fracas de dents et d'os,
Et lui ressortit par le dos :
Et ce fut en icelle rue
Qu'icelle fille fut férue,
Qu'on appelle Chasse-Midy,
Où ce fol, ou cet étourdy,
(D'une étouffante ardeur l'engeance)
Fit encore quelque extravagance
En présence de plus de vingt,
Puis on ne sceut ce qu'il devint.

Les passants qui fréquentaient le plus à cette époque la rue du Cherche-Midi, offraient un curieux contraste. D'une part, c'étaient, en grand nombre à certaines heures, les maraîchers et gens de la campagne des environs d'Issy et Vaugirard, allant aux halles de la ville ou en revenant, conduisant leurs charrettes ou leurs ânes, chargés de légumes, fruits et volailles. Puis encore des tombereaux portant des tuiles, briques et pierres, venant aussi de la plaine et se dirigeant vers la Croix-Rouge. Plusieurs maîtres charpentiers, couvreurs et maçons, dont quelques-uns étaient jurés du roi ou syndics de leurs communautés, s'étaient établis au carrefour et à l'entrée de la rue, ce qui y attirait de nombreux ouvriers. Aucun commerce important d'ailleurs; seulement quelques boutiques de cabaretiers, fruitiers et barbiers. — Et puis d'autre part, au milieu de ce menu peuple, des maisons religieuses très visitées non seulement par des fidèles allant prier Dieu, mais aussi par d'élégants cavaliers, de galants magistrats, des académiciens allant surtout au couvent du Chasse-Midy faire leur cour aux nobles dames qui aimaient à y faire de pieuses retraites. On sait que l'abbesse de Malnoue, fondatrice du couvent, était une princesse de Rohan et nous verrons que sa

vertu n'excluait pas les brillantes relations mondaines. En outre, tout à côté, étaient les hôtels particuliers de la duchesse de Gesvres, de la marquise d'Hauterive, de la princesse de Mecklembourg si célèbre par ses aventures comme duchesse de Châtillon au temps de la Fronde, et tenant encore avec éclat un rang considérable à la cour. Chez cette dernière surtout, les carrosses armoriés et les chaises à porteur devaient s'arrêter chaque jour. Enfin les voitures à la livrée du roi, dépassant les limites de la rue du Cherche-Midi et roulant sur le gros pavé du chemin des Vieilles-Tuileries allaient souvent stationner devant la porte d'un grand jardin, un peu après la rue de Bagneux (1). C'était là que demeuraient les petits princes, enfants illégitimes mais bientôt légitimés de Louis XIV et de Mme de Montespan, très chéris de leur père naturel, et confiés par lui aux soins de la belle veuve Scarron dont on pouvait pressentir les hautes destinées.

IV

Les fréquentations aristocratiques de la rue du Cherche-Midi allèrent en augmentant depuis la fin du XVIIe siècle pendant tout le cours du XVIIIe, et jusqu'à la Révolution. Sous la Régence, c'était surtout au bout de la rue, devant l'hôtel de la richissime comtesse de Verrue qu'affluaient les visites princières, mondaines et littéraires. Puis s'échelonnèrent, de la Croix-Rouge à la rue du Regard, les hôtels de Monthulé, de Châtillon, de Montmorency, de

(1) Emplacement probable du n° 87 actuel. Voir : Plan figuré de Claude Du Bairieu en 1675 (Arch. nat. KK, 101.)

Brancas, de Chamilly, de Grammont, du Roure, de Marsilly, d'Asfeld, d'Armagnac, de Montecler, de Saint-Priest, de Thélis, et d'autres encore. A ce simple aperçu, il semblerait qu'il n'y eût plus dans la rue du Cherche-Midi que de nobles personnages entourés de leur domesticité. Il n'en était rien pourtant, et l'on est surpris de constater qu'à côté de logis somptueux et souvent dans les mêmes immeubles, habitaient des ouvriers maçons, menuisiers, serruriers, cordonniers, tailleurs, soldats aux gardes avec ou sans femmes, domestiques sans place, ouvrières en lingerie, etc... En outre, beaucoup de militaires flânaient par là, car il y avait aux environs quatre casernes de gardes françaises, l'une dans la rue même des Vieilles-Tuileries, vis-à-vis de la rue Saint-Maur (1), une deuxième au milieu de cette dernière rue (2), une troisième rue de Sèvres contiguë à l'hôtel de Lorges (3), enfin une quatrième, qui existe encore, rue de Babylone. D'autre part c'était au carrefour de la Croix-Rouge que stationnaient les carrosses de place, les marchands ambulants, les ouvriers désireux de se faire embaucher, les sergents recruteurs. C'était là aussi que se faisaient certaines exécutions attrayantes pour la curiosité populaire. Le 13 décembre 1721 on y pendit un nommé La Motte, séminariste de la maison des Missions étrangères, condamné pour vol à main armée (4). Le 9 septembre 1722, un arrêt du Parlement condamna un sieur Pierre Cressel, valet de chambre de

(1) Emplacement de la partie neuve de la rue de l'Abbé-Grégoire. (Renseignement fourni par M. Henri Masson.)

(2) Actuellement rue de l'Abbé-Grégoire, entre la rue de Sèvres et la rue du Cherche-Midi, côté des numéros impairs (Id.)

(3) Emplacement de la chapelle des Missionnaires lazaristes et de la maison nº 93. (Id.).

(4) *Journal de la Régence*, de Buvat, t. II, p. 310.

M[me] François de Mussant, à être « attaché au carcan qui pour cet effet sera planté *au carrefour de la Croix-Rouge* pour y rester le temps et espace de deux heures, ayant écriteaux devant et derrière portant ces mots : valet de chambre insolent : ce fait, banni pour trois ans de cette ville, Prévosté et Vicomté de Paris ». Ce Cressel avait été convaincu *d'avoir proféré des paroles injurieuses et calomnieuses contre l'honneur et la réputation* de M[me] de Mussant, sa maîtresse (1).

Enfin dans la rue même du Cherche-Midi, une douzaine de cabarets et brasseries étalaient leurs alléchantes enseignes, ce qui n'était pas fait pour donner à la rue un aspect purement aristocratique, et la rendait au contraire souvent tapageuse. On en verra de nombreuses preuves, notamment à propos de l'historique des maisons appartenant aux Prémontrés. Mais dès à présent, quelques-uns des incidents de police dont la rue même était le théâtre en donnent un avant-goût suffisant. En février 1722, un tailleur nommé De la Croix se plaint que des Savoyards logés chez un sieur Caudelier, marchand de chiens, demeurant dans la même maison que lui, viennent chaque jour faire leurs ordures devant sa porte et ont donné des coups de bâton à son fils qui voulait les chasser (2). En septembre de la même année, le soir à l'entrée de la rue, on trouve un homme mort qu'on croit reconnaître pour être un laquais du marquis de la Borde (3). Le 28 février 1723, la femme Bonnier, sur le seuil de sa boutique, voit une de ses voisines, la fille Carron, maltraitant à coups de pied un garçon salpêtrier nommé Ruelle qui n'était pas

(1) Coll. pers.
(2-3) Arch. nat. (Y.10.743-44). Papiers du commissaire au Châtelet Charles.

de force à se défendre; elle veut intervenir; la fille Carron, furieuse, se jette sur elle, lui arrache sa coiffe qu'elle met en pièces. Bonnier, le mari, qui est *gagne-deniers*, vient au secours de sa femme. De son côté la femme Carron vient au secours de sa fille. Et voilà, en pleine rue, cinq individus criant et se battant (1). Le 6 juin de la même année, à dix heures du soir, le sergent du guet se trouvant au carrefour, à l'entrée de la rue du Cherche-Midi, entend crier: Au guet! Au guet! C'est le facteur de la Poste, Antoine Rollin qui, traversant la rue pour son service, est assailli à coups de canne par un inconnu. Deux témoins confirment sa déclaration, ce sont des cochers de place stationnant au carrefour. L'agresseur arrêté est le chevalier de Vaudreuil, sous-aide major au régiment des gardes françaises; il donne pour excuse qu'il a été insulté par Rollin qui l'a heurté du coude en passant, et il avoue « n'avoir pu se retenir de colère et avoir donné au facteur plusieurs coups de canne ». En revanche, le 1er novembre, c'est le cocher d'un carrosse de place qui injurie et maltraite à coups de fouet M. Louis de Boulongne, conseiller du roi, trésorier général, qui, sortant de chez M. de Jassand, conseiller au Parlement, est monté dans une voiture stationnant au carrefour, malgré le refus du cocher (2). En septembre 1724, à la nuit, on entend des cris à l'autre bout de la rue, devant le couvent; le guet accourt, arrête deux soldats aux gardes qui brutalisent à coups de bâton deux femmes dont l'une se dit vendeuse de noix et l'autre porteuse d'eau (3). De même, en juin 1725, la patrouille de nuit accourt aux cris d'un ouvrier maçon, et arrête deux soldats qui le maltraitaient (4).

(1-2-3-4) Arch. nat. (Y. 10.744-45-46). Papiers du commissaire Charles.

Le matin, et jusque dans l'après-midi, le carrefour et l'entrée de la rue étaient encombrés par les petits marchands ambulants. On fit observer que, depuis 1721, un grand marché avait été créé par le cardinal de Bissy sur une partie de l'emplacement de la foire Saint-Germain (1), et que c'était là que les gens du quartier devaient s'approvisionner. En conséquence, le lieutenant de police fit rendre par le Châtelet, le 8 août 1727, la sentence suivante qui fut affichée sur la place de la Croix-Rouge :

Sur le rapport du commissaire enquêteur que, malgré les lettres patentes portant établissement du nouveau marché de Saint-Germain-des-Prés, et ordonnant à tous les marchands vendants fruits, légumes, beurre, œufs, de se retirer dans le nouveau marché, néanmoins, plusieurs étalent, vendent et débitent au carrefour de la Croix-Rouge, à l'entrée de la rue du Four, dans l'endroit le plus fréquenté, où aboutissent les six plus grandes rues du faubourg et le plus grand passage de carrosses et de voitures, et prétendent y établir un nouveau marché devant la porte et principale entrée de l'église des Prémontrez : ce qui non seulement embarrasse la voye publique, d'où il peut arriver plusieurs accidens, incommode les voisins, interrompt le commerce des marchands et artisans qui sont logés aux environs, mais encore cause un grand scandale à la porte de l'église par le désordre qu'ils y font qui interrompt le service divin...

Ont été assignées à comparaître les femmes Legrand d'Argenteuil, Gautier de Clamart, Cirier de Chatou, Cabaut, La Grandeur, La Rivière, La France, Carré, Belle-humeur, Laurier, La Bouillie, etc... qui n'ont pas comparu... Défaut est prononcé contre elles,... il leur est fait défense de vendre aucunes denrées au carrefour de la Croix-Rouge et elles con-

(1) Voir : *La Foire de Saint-Germain-des-Prés*, par l'auteur, p. 52 et suiv.

damnées chacune à cent livres d'amende et à l'affichage au carrefour et dans les rues adjacentes... (1)

Malgré ces condamnations, le carrefour continua à être encombré, car une série de sentences semblables furent rendues par le Châtelet en 1729, 1734, 1736, 1737, 1756, 1759, — ce qui permet de soupçonner leur peu d'efficacité. En effet, en 1763, sur les plaintes réitérées des fermiers du marché Saint-Germain invoquant leur privilège, M. de Sartine rappela encore toutes ces sentences antérieures, ajoutant que « néanmoins nombre de particuliers étalent, vendent et débitent leurs marchandises au carrefour de la Croix-Rouge, et vont jusqu'à insulter ceux qui veulent le leur interdire ». Puis le lieutenant de police renouvelait les défenses précédentes « à peine de prison », et autorisait même les agents des fermiers à faire emprisonner sur-le-champ tous contrevenans, saisir et confisquer leurs marchandises, chevaux et bêtes, ânes, etc... » (2).

Peut-être ces rigoureuses prescriptions réussirent-elles enfin à diminuer l'encombrement du carrefour, mais les incidents de police étaient encore nombreux dans la rue du Cherche-Midi. En août 1744, quatre personnes sont insultées, à dix heures du soir, par des particuliers portant épée, dont deux sont arrêtés par le guet. En février 1745, un soldat aux gardes est arrêté sous l'inculpation de vol près des Prémontrés. A deux reprises, en mai de la même année, le guet est encore requis au sujet de soldats qui font du tapage dans des cabarets. En janvier 1749, à onze heures du soir, le brigadier faisant sa ronde dans la rue du Cherche-Midi reçoit sur la tête le contenu mal-

(1-2). Arch. nat. S. 2869.

propre d'un vase, « de façon, dit-il dans son procès-verbal, que son chapeau, bordé d'un point d'Espagne d'or, en est rempli ainsi que son manteau de drap bleu. » En 1750, deux soldats aux gardes, dont les femmes sont toutes deux marchandes de poisson, s'accusent mutuellement de détournement de clientèle (1).

V

Ainsi persista jusqu'à l'époque de la Révolution le caractère particulier de la rue du Cherche-Midi : pas de grand commerce, peu de bourgeois, très peu d'artistes, mais des familles nobles, de brillants représentants des plus grands noms de France, — et à côté, des artisans, des *gagne-deniers* de la classe la plus humble.

A la Révolution, une transformation s'opéra. Les propriétés des communautés religieuses et des émigrés furent confisquées et mises en vente publique; en même temps le bouleversement des fortunes entraîna des réalisations volontaires ou forcées.

Le monde de la rue du Cherche-Midi fut alors renouvelé. La bourgeoisie prit la place de la noblesse et des maisons religieuses, et l'on ne vit plus l'étrange contraste qu'on remarquait au XVIIIe siècle. Nous rencontrerons, parmi les propriétaires et habitants, des personnages illustres ou notables, mais la rue elle-même ne différera de ses

(1) Arch. nat. Y. 10-757 et suiv., Y. 13-770 à 13.817. Papiers des commissaires Leblanc et Thiot.

bruyantes voisines que par une circulation moins active et un calme relatif.

Cependant, durant la période révolutionnaire, notre rue dut être souvent troublée par les agitations populaires, car c'est dans l'ancien couvent des Prémontrés que se tenait en permanence le Comité militaire de la section de la Croix-Rouge et que s'assemblait la garde nationale du district. En août 1792, on y vit passer une multitude furieuse se précipitant vers l'hôtel de Clermont-Tonnerre, rue du Petit-Vaugirard (sur l'emplacement du n° 95 actuel). On accusait le comte de Clermont-Tonnerre de cacher des armes chez lui; l'hôtel fut envahi; on entendit des cris de mort, des coups de feu; le malheureux comte fut traîné sanglant vers la rue de Grenelle où ses assassins l'achevèrent au moment où il cherchait à se réfugier à l'hôtel de Brissac. Trois ans auparavant il avait été élu député de Paris aux États généraux et avait voté l'abolition des privilèges.

Le percement d'une rue nouvelle décrétée sous le Directoire, achevée sous l'Empire, attira de ce côté quelques spéculations immobilières et des constructions nouvelles. Le vaste terrain des Dames du Chasse-Midi, confisqué comme bien national, avait été morcelé et mis en vente, de l'an IV à l'an VIII en plusieurs lots, avec obligation pour les acquéreurs de réserver le terrain nécessaire pour l'établissement de deux rues projetées. Une seule fut ouverte en l'an VI. Sa largeur, fixée à 12 mètres, vint faire une large brèche au côté gauche de la rue du Cherche-Midi à la hauteur du n° 25. En l'an XII, elle reçut le nom de rue d'Assas, et fut terminée en 1806 après diverses modifications dans son tracé. Quant à la seconde rue projetée en l'an IV, elle ne fut jamais ouverte. D'autre part,

la largeur de la rue du Cherche-Midi fut fixée à 10 mètres par arrêté ministériel du 5 vendémiaire an IX. Plus tard, le 4 juin 1845, une ordonnance royale la porta à 11^{m},20, en réglant ainsi définitivement son alignement (1).

En 1815, il n'y avait pas encore de trottoir ; les habitants des maisons situées du n° 1 au n° 9, adressaient à l'administration une pétition pour se plaindre de ce que le ruisseau n'était séparé de leurs portes que par *un revers* de trois ou quatre pieds, de sorte qu'en temps de grandes pluies l'accès des boutiques devenait impossible. L'ingénieur voyer répondit tranquillement à ces plaintes que c'était là un effet irrémédiable de la nature, et la pétition fut rejetée (2).

En revanche, quinze ans plus tard, une autre réclamation fut mieux écoutée. Le 27 février 1832, le préfet, comte de Rambuteau adressait aux maires des Xe et XIe arrondissements la lettre suivante (3) :

Plusieurs propriétaires des maisons situées rue du Cherche-Midi, des Vieilles-Tuileries et du Petit-Vaugirard, m'ont adressé une demande tendante à faire disparaître la confusion qui résulte des trois noms différents donnés à cette rue dont la direction est continue et parfaitement rectiligne, en lui donnant le seul nom de rue du Cherche-Midi à partir du carrefour de la Croix-Rouge jusqu'au confluent qui la confond dans la rue de Vaugirard, hors le boulevard.

Je suis tout disposé, monsieur le Maire, à accueillir cette demande, mais il est nécessaire qu'une enquête soit faite auprès de tous les propriétaires riverains de ces rues pour connaître leur adhésion ou leur refus.

(1) *Dictionnaire des rues de Paris*, par Lazare; *Nomenclature des voies publiques et privées*, publiée par Alphand.
(2) Arch. de la Seine. Voie publique, n° 1316.
(3) Arch. de la Seine. Voie publique, n° 1610.

Je vous prie donc, monsieur le Maire, de vouloir bien convoquer à votre mairie les propriétaires des maisons en bordure sur les rues comprises dans la circonscription... et de dresser procès-verbal, etc.

L'enquête fut favorable à cette extension — fâcheuse au point de vue historique — de la rue du Cherche-Midi, et, le 5 juin 1832, une décision ministérielle approuva la fusion en une seule, des trois rues en question. Puis, l'année suivante, un arrêté préfectoral du 29 juin 1833 visant encore la pétition des propriétaires, les lettres adressées aux maires des Xe et XIe arrondissements, les procès-verbaux d'enquêtes des 28 avril et 2 mai 1832, le rapport du commissaire-voyer, et l'adhésion ministérielle, réglementa le numérotage de l'interminable rue actuelle, prolongée sous le même nom jusqu'à la rue de Vaugirard. Par suite, les n°s 1 et 2 de la rue des Vieilles-Tuileries, placés sur les maisons situées au coin et en face de la rue du Regard, devinrent les n°s 39 et 44 de la rue du Cherche-Midi.

Sous le règne de Louis-Philippe, aux derniers jours de mai 1831, une foule émue se pressait aux abords de la première maison de la rue des Vieilles-Tuileries. Au n° 44 actuel venait de mourir le célèbre abbé Grégoire. De violentes polémiques religieuses s'agitaient autour de son cercueil. Il fut porté à l'Abbaye-au-Bois où une messe fut dite par un prêtre étranger. Puis le char funèbre fut dételé par des jeunes gens enthousiastes, et traîné par eux jusqu'au cimetière Montparnasse.

En juin 1848, d'après les Souvenirs de Maxime du Camp (1), on vit un représentant du peuple, escorté de deux agents de la sûreté, cherchant partout dans Paris

(1) Maxime du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, p. 300.

le prince Napoléon qui était, dit-on, caché rue du Cherche-Midi, chez un nommé Chabrier, dont nous n'avons pu découvrir le domicile.

Enfin, à une époque néfaste, le 1er mars 1871, jour de l'entrée dans Paris de l'armée allemande triomphante, on put remarquer de loin un grand drapeau noir suspendu à la maison portant le n° 84 de la rue du Cherche-Midi. Un très brave homme demeurant là, Charles Beslay, futur membre de la Commune, était l'auteur de cette manifestation patriotique (1). Trois mois plus tard, à la fin de mai 1871, sous les yeux satisfaits de nos ennemis, les soldats de la Commune, insurgés contre le Gouvernement régulier de la France, avaient élevé deux barricades dans cette même rue, et une troisième, énorme, au carrefour de la Croix-Rouge. Forcés d'abandonner même ce dernier rempart, ils incendièrent les maisons contiguës et, lorsque les troupes régulières y parvinrent, tout le côté droit de la place était en feu.

Nous n'avons eu à parler qu'incidemment du carrefour de la Croix-Rouge à propos des deux encoignures de la rue du Cherche-Midi qui en forment le côté gauche. Nous n'aurons donc pas à étudier l'histoire de ces propriétés, dont la fin a été si tragique en 1871. Heureusement les vieilles maisons qui nous intéressent ont été épargnées dans ces sinistres journées, et l'on en verra se dérouler pacifiquement les origines et les transformations depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

(1) *Mes cahiers rouges*, par Maxime Vuillaume, t. V, p. 158.

IDENTIFICATION ET NUMÉROTAGE DES MAISONS.

On sait que, malgré plusieurs ordonnances royales, dont la première remonte à 1726, les maisons de Paris ne furent guère numérotées avant 1784. Durant toute la période antérieure, l'identification des immeubles paraît donc assez difficile.

Heureusement les Archives nationales mettent à la disposition des chercheurs de très nombreux et utiles documents, surtout en ce qui concerne les maisons situées sur le territoire de la censive de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les Bénédictins étaient des archivistes de premier ordre, et la plus grande partie de leurs registres et dossiers ont été, par bonheur, mis à l'abri dans notre grand dépôt national. Ce sont d'abord les cueillerets ou censiers, dressés en 1595, 1628, 1692, 1696, 1720 et 1735, ce dernier continué et mis à jour jusque vers 1780 (Série S. 3058 à 3066). Chaque rue du quartier y forme un chapitre où sont inscrits les noms des propriétaires de chacune des maisons. Puis il y a le plan figuré de Claude du Bairieu (Série KK. 1055) donnant aussi en 1675 les noms des propriétaires en regard de chaque lot de terrain construit ou non. On a en outre les déclarations faites à l'Abbaye pour le paiement du droit de cens (Série S. 2843 et suiv.); mais la collection en est malheureusement incomplète pour la rue du Cherche-Midi. Enfin il y a encore aux Archives nationales les registres des ensaisinements (Série S. 3006 à 3018) qui relatent souvent intégralement les actes de vente en y faisant figurer les origines de propriété. D'autre part, aux Archives du département

de la Seine, on peut consulter les registres d'insinuation, les ratifications, les dossiers des ventes de biens nationaux et les précieuses copies du Sommier foncier de l'Enregistrement dont il était si difficile autrefois d'obtenir la communication, rue de la Banque. A l'aide de ces diverses sources de renseignements, on peut déjà dresser la liste presque complète des propriétaires successifs de toute la rue du Cherche-Midi, au moins jusqu'à l'époque de la Révolution. Une démarche reste à faire auprès des possesseurs actuels des mêmes immeubles pour connaître les dernières transmissions de propriété. Nous avons toujours rencontré pour cela le meilleur accueil, la plus parfaite obligeance, et nous en renouvelons nos vifs remerciements à tous les propriétaires auxquels nous nous sommes adressé. Parfois, chez certains d'entre eux nous avons eu la bonne fortune de trouver la série complète des titres concernant leurs immeubles depuis leur origine. En d'autres cas, nous avons pu recourir aux minutes déposées chez les notaires, et, là encore, nous n'avons eu qu'à nous louer des facilités qui nous ont été données pour nos recherches. Ainsi avons-nous pu, sans trop de difficulté, identifier chacune des maisons qui nous intéressent, même alors qu'elles ne portaient aucun numérotage, et établir leur histoire particulière depuis le XVIe ou le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Mais un problème plus compliqué se posait. Quels ont été aux XVIIe et XVIIIe siècles avant le numérotage et avant les almanachs d'adresses, les locataires de ces immeubles dont nous connaissons les propriétaires? Comment déterminer exactement les demeures de personnages dont les noms sont mentionnés dans les Almanachs royaux ou dans les mémoires contemporains, avec cette seule

indication qu'ils habitaient *rue du Cherche-Midi?* — Ici, il faut avouer que les recherches sont plus hasardeuses, et quelquefois infructueuses. Cependant plusieurs sources nous ont fourni des renseignements authentiques utiles. En premier lieu, c'est le rôle de répartition très soigneusement dressé en 1689 pour le paiement de la taxe imposée à tous les habitants du faubourg, afin de payer les dettes de Saint-Sulpice (Bib. nat., mss. f. fr. 11695). On y voit figurer, pour chaque maison, à côté du nom du propriétaire, celui du principal locataire. En second lieu presque tous les baux étant faits alors par-devant notaires, on les trouve relatés dans les registres d'insinuation et parmi les titres heureusement conservés chez quelques propriétaires actuels. Parfois des états de locations sont annexés aux contrats de vente. Enfin, aux Archives nationales, existent des milliers de grosses liasses poudreuses, peu explorées, (Série Y. 10719 à 16022), qui sont les dossiers provenant des études de tous les commissaires au Châtelet de Paris. Bien que leur compétence territorial ne fût pas exactement limitée, on peut feuilleter de préférence les dossiers des six commissaires indiqués par les Almanachs nationaux comme attachés aux deux quartiers du Luxembourg et de Saint-Germain-des-Prés (notamment ceux de Leblanc, Charles, Touvenot, Thiot, Hubert). On y rencontre une foule d'incidents judiciaires ou de police qui font connaître la physionomie de la rue, en même temps que les noms et qualités des habitants de telle ou telle maison dont le propriétaire est ordinairement nommé. Quelquefois plusieurs liasses donnent des déceptions, et l'on est surpris de voir un commissaire de la rive gauche instrumenter sur la rive droite et ne fournir aucun renseignement utile. Mais d'autres fois, la récolte est surabondante. Dans ce fonds

inépuisable se trouvent en outre les procès-verbaux d'apposition de scellés après décès. Les commissaires de tous les quartiers de Paris y procédaient sur la réquisition des héritiers ou créanciers du défunt. La recherche en serait presque impossible au milieu de ces six mille liasses, s'il n'existait onze registres (Série Y. 5.209 à 5.219) de répertoires des scellés. En y relevant les mentions relatives aux procès-verbaux dressés dans la rue à laquelle on s'intéresse, on peut ensuite, sans se perdre, demander communication de la liasse où doit se trouver ce qu'on désire. Le commissaire y expose en détail la désignation de la maison où il se transporte appartenant à tel propriétaire, décrit l'appartement, ou l'hôtel tout entier où est mort le défunt, fait l'inventaire des meubles et objets qui ne peuvent pas être mis sous scellés, reçoit les déclarations des héritiers, des créanciers, mentionne le testament avec sa date et le nom du notaire qui l'a reçu, etc... On comprend combien de renseignements précieux peuvent être ainsi révélés. Il convient toutefois de reconnaître que l'on a aussi quelques mécomptes; certains commissaires ont détruit ou perdu leurs dossiers qui sont incomplets ou inexistants aux Archives; beaucoup de liasses sont dans un désordre gênant, et les procès-verbaux indiqués aux répertoires ne se retrouvent pas toujours. Somme toute, et malgré des lacunes regrettables, on voit comment il nous a été possible d'identifier peu à peu, par bribes recueillies un peu partout, un assez grand nombre des locataires occupant les maisons dont les propriétaires nous étaient connus, au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Arrive ensuite la période mieux réglementée où les immeubles étaient désignés par des numéros dans des almanachs d'adresses. De 1780 à 1805, on s'y trouve encore dans

un grand embarras à cause des deux systèmes de numérotage qui y ont été employés successivement et concurremment avant celui qui est resté actuellement en vigueur. Heureusement, notre excellent collègue, M. Henri Masson, a bien voulu nous donner à ce sujet une collaboration doublement précieuse. D'une part, il est le seul, jusqu'à ce jour, qui ait su démêler l'écheveau embrouillé des numérotages royaux et révolutionnaires; d'autre part, c'est lui, qui, à l'aide de ses notes et recherches personnelles, nous a fourni, pour cette notice, les noms et qualités des locataires des quarante-deux maisons de la rue du Cherche-Midi, depuis 1780 jusqu'à nos jours.

De 1780 à 1792, le numérotage royal comprenait dans une série commune les trois rues, alors pourtant distinctes, du Cherche-Midi, des Vieilles-Tuileries et du Petit-Vaugirard. Les numéros partaient de l'extrémité de cette dernière, au coin de la rue de Vaugirard, suivaient le côté des numéros pairs actuels pour aborder la rue du Cherche-Midi avec le n° 59 (42 actuel) et continuaient de même jusqu'au carrefour de la Croix-Rouge où la maison d'angle (n° 2 actuel), portait les n°s 92 et 93. Là les numéros passaient de l'autre côté de la rue du Cherche-Midi dont la dernière maison, au coin de la rue du Regard, recevait le n° 120, puis se prolongeaient dans la rue des Vieilles-Tuileries et du Petit Vaugirard pour se terminer en face de leur point de départ.

Vers 1792, tout en laissant subsister les anciennes inscriptions, ce qui était fait pour augmenter la confusion, on établit, un nouveau système de numérotage, spécial à chacune des 48 Sections créées à Paris en exécution d'un décret de l'Assemblée nationale du 22 juin 1790. Or, il se trouvait que le côté gauche de la rue du Cher-

che-Midi (numéros impairs actuels), appartenait à la Section dite d'abord du Luxembourg, puis de Mutiùs Scevola, tandis que le côté droit était sur la Section de la Croix-Rouge, dite ensuite de l'Ouest, du Bonnet-Rouge ou Bonnet de la liberté. Il en résulta que chaque côté eut une série de numéros sans aucune concordance ni rapport entre eux. Ce numérotage sectionnaire, du côté gauche, venant de la rue du Vieux-Colombier, donna à la maison d'angle de là rue du Cherche-Midi, les n°s 772 et 773, chaque porte de boutique portant un numéro, puis continua ainsi, numérotant toute issue grande ou petite, jusqu'à l'hôtel de Toulouse, au coin de la rue du Regard, qui reçut le n° 804. Puis les numéros montaient dans la rue du Regard, tenant toujours le côté gauche, continuaient ainsi dans les rues de Vaugirard, Cassette et autres, pour se perdre finalement dans les ruelles champêtres de la barrière du Maine.

Du côté droit (n^{os} pairs actuels), le numérotage de la Section de la Croix-Rouge venant de la barrière de Vaugirard, après avoir fait les deux côtés des rues du Petit-Vaugirard, de Bagneux, et des Vieilles-Tuileries, abordait la rue du Cherche-Midi par sa dernière maison portant le n° 42 actuel, à laquelle était attribué le n° 277. Puis les numéros se continuaient sans interruption, sur toutes les portes, jusqu'à la maison d'angle du carrefour de la Croix-Rouge qui avait le n° 313. De là, ce numérotage, contournant la place, prenait la rue de Grenelle pour parcourir ensuite les rues du quartier et retourner ensuite à son point de départ.

Après ces deux numérotages successifs, en 1805, on adopta enfin le système actuel et la rue du Cherche-Midi fut numérotée de 1 à 42. Nous avons vu qu'en 1833,

par suite de l'annexion des rues des Vieilles-Tuileries et du Petit-Vaugirard, on tripla l'étendue, et le nombre des numéros de la rue du Cherche-Midi.

Un arrêté de la mairie de Paris du 6 avril 1848 ordonna le renouvellement du numérotage de la rue du Cherche-Midi, mais n'y apporta aucune modification au moins dans la partie ancienne qui seule est l'objet de cette Étude.

Et maintenant abordons l'histoire particulière des maisons de cette vieille voie romaine.

P. Fromageot.

(*A suivre.*)

DEUX CARTES-ADRESSES

Nous devons à l'obligeance de M. Paul Flobert, secrétaire général de la Société « Le Vieux Papier » et de notre collègue M. V. Dujardin, qui a bien voulu demander les autorisations nécessaires, le prêt de deux clichés reproduisant les cartes-adresses ci-dessous, qui intéressent le VIe arrondissement. Nous remercions l'un et l'autre et ne pouvons mieux faire que de joindre à ces reproductions l'extrait de l'étude de M. F. Gosselin, qui les accompagnait.

Ch. S.

. . . .

Avec le peintre Sevin, nous arrivons à un genre un peu différent, la carte-adresse. Celle-ci ne manque pas d'originalité. En premier lieu, tous les détails de cette carte sont marqués de la plus insigne flatterie pour Louis XIV : portrait du roi soutenu par deux renommées et surmonté du soleil et de la devise fameuse ; sur le socle, il n'y a pas moins de cinq couronnes et trois écus royaux, et au milieu le grand dauphin dont le buste est surmonté d'une devise : *Solis Opus*. L'inscription de la tablette est une vulgaire réclame bien indigne d'un artiste et qui sent trop le commerçant.

L'exécution de cette carte est très remarquable et c'est une véritable estampe. Elle est du graveur Ertinger.

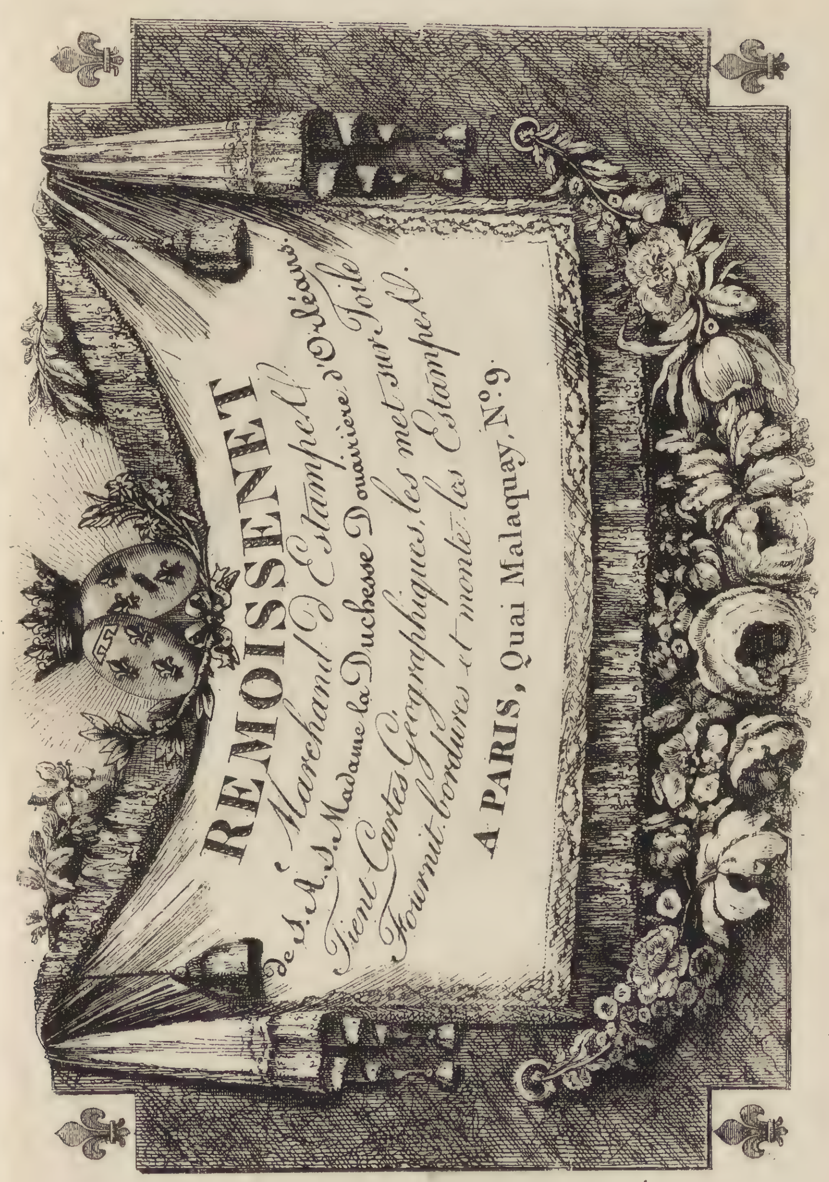
L'étiquette de Remoissenet, aux armes d'Orléans et de Bourbon-Penthièvre est la plus belle que nous connaissions pour les cartes de géographie. C'est une jolie imitation de Louis XVI rappelant plutôt les étiquettes d'encadreurs. Nous croyons inutile de signaler qu'elle est de la Restauration. L'auteur en est inconnu...

F. Gosselin.



Carte-adresse d'artiste peintre (XVII[e] siècle).

(Dimensions de l'original : 16×10.)



Étiquette de marchand d'estampes.
(Dimension originale).

NOTULES

LE COMBAT DU CENTAURE.

Le dimanche 17 janvier 1909, à deux heures de l'après-midi, le groupe *le Combat du Centaure*, dû à G. Crauk et placé dans la cour du VIe arrondissement, a été remis officiellement à la ville de Paris (1).

M. Charles Tantet, vice-président du Conseil municipal, représentait le Conseil à cette cérémonie.

M. le Préfet de la Seine s'était fait représenter par M. Armand Bernard, secrétaire général de la Préfecture de la Seine; M. le Préfet de police, par M. Yves Durand, directeur de son cabinet.

Étaient également présents : Mme Crauk; MM. Alpy, Deville, Duval-Arnould, conseillers municipaux; M. Charles Benoist, député du VIe arrondissement; M. Herbet, maire; M. Baugé, adjoint au maire; MM. les administrateurs du bureau de bienfaisance; les membres de la délégation cantonale, de la Société historique du VIe arrondissement, du comité de la Caisse des écoles, de la Commission d'hygiène, etc.

Notre président, M. Félix Herbet, à qui, en sa qualité de maire, incombait la charge de remettre à la Ville de Paris, au nom de Mme Crauk, *le Combat du Centaure*, a prononcé un remarquable discours. Il a résumé la vie toute de travail de Gustave Crauk et rappelé en ces termes la genèse du don fait à la Ville de Paris et au VIe arrondissement par la veuve du grand statuaire.

(1) Le compte rendu in extenso de la cérémonie a été inséré dans le *Bulletin municipal officiel* du dimanche 24 janvier 1909.

« Quelque temps avant le jour où l'atelier de Gustave Crauk, conservé pieusement par sa veuve depuis près de trois années, allait être démoli, transformé, la Société historique du VI[e] arrondissement, sur l'initiative d'un de ses membres, M[me] Simon-Baudette, y fit une visite collective, une sorte de pèlerinage. Nous avons admiré, à l'endroit même où ils furent conçus et exécutés, les derniers travaux du maître : *le Centaure*, *les Trois Grâces*, *la Figure du Christ*, les maquettes des monuments funéraires, les bustes amis, les médaillons intimes, et notre admiration se voilait de la mélancolie qu'inspiraient la vue d'un atelier où le travail a cessé, et la pensée que ces lieux mêmes allaient disparaître et se modifier... M. Gauquié, l'ami, le compatriote, l'émule du maître, l'auteur du mausolée de Valenciennes, présent à cette visite, nous disait les préoccupations de M[me] Crauk qui s'était constituée la gardienne de la gloire de son mari et cherchait à procurer à ses œuvres la publicité qui seule pouvait l'assurer. Le groupe des *Trois Grâces* était destiné au musée de la ville de Paris. Le Louvre ne pouvait encore recevoir *le Combat du Centaure* que M[me] Crauk voulait lui réserver. N'était-il pas possible de trouver quelque part, à la mairie, un emplacement où le public pourrait enfin connaître cette œuvre, qui n'avait apparu que pendant quelques instants, à l'exposition ouverte après le décès du maître, à l'école des Beaux-arts ?

« C'est de cette conversation qu'est né le projet aujourd'hui réalisé. Vivement appuyé par M. Gauquié, il a été agréé par M[me] Crauk, qui m'a pris pour mandataire — mandataire *in rem suam*, dirait-on en droit romain — et m'a chargé auprès de M. le préfet et du conseil municipal de cette négociation facile, puisque M[me] Crauk prenait tous les frais à son compte. »

M. Charles Tantet, au nom du Conseil municipal, prit ensuite la parole pour remercier M[me] Crauk et lui remettre la médaille des donateurs de la ville de Paris.

Enfin, M. Armand Bernard, comme secrétaire général de la préfecture de la Seine, prononça un excellent discours dans lequel il reconnut en M. Félix Herbet un citoyen sachant

« allier aux hautes qualités de dévouement et de compétence qui font de lui l'un des magistrats municipaux les plus estimés, un goût éclairé pour les lettres et pour les arts ». Il termina en associant le préfet de la Seine au remerciement adressé par le Conseil municipal à Mme Crauk qui « après avoir été la compagne et l'inspiratrice du grand statuaire, se fait si pieusement la gardienne d'une chère mémoire ».

LE BÉRULLE DE JUILLY.

Je terminais l'étude sur *les Statues du Cardinal de Bérulle* (pp. 51-62 du présent volume), en regrettant que le supérieur du collège de Juilly se soit refusé à répondre aux questions que je lui avais adressées au sujet de la statue du Cardinal, placée dans la chapelle de Juilly.

Une des dernières journées du présent printemps m'a permis d'aller à Juilly et, moyennant un modeste pourboire, très bien accueilli, j'ai pu visiter la chapelle du collège et examiner à loisir la statue du prélat. Elle est placée à l'entrée du chœur, à gauche en regardant l'autel. Son socle étant scellé au mur, il ne m'a pas été possible de voir si le nom du sculpteur et la date d'exécution se trouvent gravés sur la partie postérieure. Il m'a semblé que le visage avait subi une légère restauration, mais je n'en suis pas certain.

J'ajoute qu'une autre statue de la fin de la Renaissance, celle de NICOLAS DANGU, ÉVÊQUE DE SÉEZ, CHANCELIER DE NAVARRE, ABBÉ DE JUILLY, placée à droite de l'entrée du chœur, lui fait vis-à-vis. Nicolas Dangu est, lui aussi, agenouillé. C'est un monument de marbre, un peu massif, d'un intérêt d'art inférieur à celui du cardinal de Bérulle. Ch. S.

ERRATUM

P. 53, l. 4, année 1908, *au lieu de* 2 octobre 1625, *lire* 2 octobre 1629.

Le gérant : Charles SAUNIER.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

